This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Princeton University Library
32101 076474731

Digitized by Google

500 1
.329
v.5

Library of

Princeton University.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

ÉTUDES FRANCISCAINES

Digitized by Google

Digitized by Google

ÉTUDES FRANCISCAINES

PUBLIÉES PAR DES RELIGIEUX

DE L'ORDRE DES FRÈRES MINEURS CAPUCINS

REVUE MENSUELLE

Paraissant le 15 de chaque mois

TOME V. — JANVIER-JUIN 1901

PARIS

ŒUVRE DE SAINT-FRANÇOIS D'ASSISE

5, RUE DE LA SANTÉ, 5. — (XIIIe ARRONDISSEMENT).

—

1901

Digitized by Google

5001
.329
v. 5
(1901)

Digitized by Google

SOIT LOUÉ NOTRE-SEIGNEUR JÉSUS-CHRIST TOUJOURS !

LETTRE DE SA SAINTETÉ LÉON XIII

A S. ÉM. LE CARDINAL RICHARD

A NOTRE CHER FILS FRANÇOIS, DU TITRE DE SAINTE MARIE IN VIA PRÊTRE CARDINAL RICHARD, ARCHEVÊQUE DE PARIS.
NOTRE CHER FILS,
SALUT ET BÉNÉDICTION APOSTOLIQUE

Au milieu des consolations que Nous procurait l'Année Sainte par le pieux empressement des pèlerins accourus à Rome de tous les points du monde, Nous avons éprouvé une amère tristesse en apprenant les dangers qui menacent les Congrégations religieuses en France. A force de malentendus et de préjugés, on en est venu à penser qu'il serait nécessaire au bien de l'Etat de restreindre leur liberté et peut-être même de procéder plus durement contre elles. Le devoir de Notre ministère suprême et l'affection profonde que Nous portons à la France Nous engagent à vous parler de ce grave et important sujet dans l'espoir que, mieux éclairés, les hommes droits et impartiaux reviendront à de plus équitables conseils. En même temps qu'à vous, Nous Nous adressons à Nos vénérables frères vos collègues de l'épiscopat français.

Au nom des graves sollicitudes que vous partagez avec Nous, il vous appartient de dissiper les préjugés que vous constatez sur place et d'empêcher, autant qu'il est en vous, d'irréparables malheurs pour l'Eglise et pour la France.

Les ordres religieux tirent, chacun le sait, leur origine et leur raison d'être de ces sublimes Conseils évangéliques que notre divin Rédempteur adressa, pour tout le cours des siècles, à ceux qui veulent conquérir la perfection chrétienne ; âmes fortes et généreuses qui, par la prière et la contemplation, par de saintes austérités, par la pratique de certaines règles s'efforcent de monter jusqu'aux plus hauts

503307
Digitized by Google

sommets de la vie spirituelle. Nés sous l'action de l'Eglise dont l'autorité sanctionne leur gouvernement et leur discipline, les Ordres religieux forment une portion choisie du troupeau de Jésus-Christ. Ils sont, suivant la parole de saint Cyprien, *l'honneur et la parure de la grâce spirituelle* (1), en même temps qu'ils attestent la sainte fécondité de l'Eglise.

Leurs promesses faites librement et spontanément, après avoir été mûries dans les réflexions du noviciat, ont été regardées et respectées par tous les siècles, comme des choses sacrées, sources des plus rares vertus.

Le but de ces engagements est double : d'abord élever les personnes qui les émettent à un plus haut degré de perfection ; ensuite les préparer, en épurant et en fortifiant leurs âmes, à un ministère extérieur qui s'exerce pour le salut éternel du prochain et pour le soulagement des misères si nombreuses de l'humanité.

Ainsi, travaillant sous la direction suprême du Siège apostolique à réaliser l'idéal de perfection tracé par Notre-Seigneur, et vivant sous des règles qui n'ont absolument rien de contraire à une forme quelconque de gouvernement civil, les Instituts religieux coopèrent grandement à la mission de l'Eglise qui consiste essentiellement à sanctifier les âmes et à faire du bien à l'humanité.

C'est pourquoi, partout où l'Eglise s'est trouvée en possession de sa liberté, partout où a été respecté le droit naturel de tout citoyen de choisir le genre de vie qu'il estime le plus conforme à ses goûts et à son perfectionnement moral, partout aussi les Ordres religieux ont surgi comme une production spontanée du sol catholique, et les évêques les ont considérés à bon droit comme des auxiliaires précieux du saint ministère et de la charité chrétienne.

Mais ce n'est pas à l'Eglise seule que les Ordres religieux ont rendu d'immenses services dès leur origine: c'est à la société civile elle-même. Ils ont eu le mérite de prêcher la vertu aux foules par l'apostolat de l'exemple autant que par celui de la parole, de former et d'embellir les esprits par l'enseignement des sciences sacrées et profanes, et d'ac-

(1) De discipl. et habitu Virginum, c. II.

Digitized by Google

croître même par des œuvres brillantes et durables le patrimoine des beaux-arts.

Pendant que leurs docteurs illustraient les Universités par la profondeur et l'étendue de leur savoir, pendant que leurs maisons devenaient le refuge des connaissances divines et humaines et, dans le naufrage de la civilisation, sauvaient d'une ruine certaine les chefs-d'œuvre de l'antique sagesse, souvent d'autres religieux s'enfonçaient dans des régions inhospitalières, marécages ou forêts impénétrables, et là, desséchant, défrichant, bravant toutes les fatigues et tous les périls, cultivant, à la sueur de leur front, les âmes en même temps que la terre, ils fondaient autour de leurs monastères et à l'ombre de la croix des centres de population qui devinrent des bourgades ou des villes florissantes, gouvernées avec douceur, où l'agriculture et l'industrie commencèrent à prendre leur essor.

Quand le petit nombre des prêtres ou le besoin des temps l'exigèrent, on vit sortir des cloîtres des légions d'apôtres, éminents par la sainteté et la doctrine, qui, apportant vaillamment leur concours aux évêques, exercèrent sur la société l'action la plus heureuse en apaisant les discordes, en étouffant les haines, en ramenant les peuples au sentiment du devoir et en remettant en honneur les principes de la religion et de la civilisation chrétiennes.

Tels sont, brièvement indiqués, les mérites des Ordres religieux dans le passé. L'histoire impartiale les a enregistrés et il est superflu de s'y étendre plus longuement. Ni leur activité, ni leur zèle, ni leur amour du prochain ne se sont amoindris de nos jours. Le bien qu'ils accomplissent frappe tous les yeux, et leurs vertus brillent d'un éclat qu'aucune accusation, qu'aucune attaque n'a pu ternir.

Dans cette noble carrière où les congrégations religieuses font assaut d'activité bienfaisante, celles de France, Nous le déclarons avec joie une fois de plus, occupent une place d'honneur.

Les unes, vouées à l'enseignement, inculquent à la jeunesse, en même temps que l'instruction, les principes de religion, de vertu et de devoir sur lesquels reposent essentiellement la tranquillité publique et la prospérité des Etats. Les

Digitized by Google

autres, consacrées aux diverses œuvres de charité, portent un secours efficace à toutes les misères physiques et morales dans les innombrables asiles où elles soignent les malades, les infirmes, les vieillards, les orphelins, les aliénés, les incurables, sans que jamais aucune besogne périlleuse, rebutante et ingrate arrête leur courage ou diminue leur ardeur.

Ces mérites plus d'une fois reconnus par les hommes les moins suspects, plus d'une fois honorés par des récompenses publiques, font de ces Congrégations la gloire de l'Eglise tout entière et la gloire particulière et éclatante de la France, qu'elles ont toujours noblement servie et qu'elles aiment avec un patriotisme capable, on l'a vu mille fois, d'affronter joyeusement la mort.

Il est évident que la disparition de ces champions de la charité chrétienne causerait au pays d'irréparables dommages.

En tarissant une source si abondante de secours volontaires, elle augmenterait notablement la misère publique et du même coup cesserait une éloquente prédication de fraternité et de concorde.

A une société où fermentent tant d'éléments de trouble, tant de haines, il faut, en effet, de grands exemples d'abnégation, d'amour et de désintéressement.

Et quoi de plus propre à élever et à pacifier les âmes que le spectacle de ces hommes et de ces femmes qui, sacrifiant une situation heureuse, distinguée et souvent illustre, se font volontairement les frères et les sœurs des enfants du peuple en pratiquant envers eux l'égalité vraie par le dévouement sans réserve aux déshérités, aux abandonnés et aux souffrants ?

Si admirable est l'activité des Congrégations françaises, qu'elle n'a pu rester circonscrite aux frontières nationales et qu'elle est allée porter l'Evangile jusqu'aux extrémités du monde, et, avec l'Evangile, le nom, la langue, le prestige de la France. Exilés volontaires, les missionnaires français s'en vont, à travers les tempêtes de l'Océan et les sables du désert, chercher des âmes à conquérir, dans des régions lointaines et souvent inexplorées.

On les voit s'établir au milieu des peuplades sauvages

Digitized by Google

pour les civiliser en leur enseignant les éléments du christianisme, l'amour de Dieu et du prochain, le travail, le respect des faibles, les bonnes mœurs ; et ils se dévouent ainsi sans attendre aucune récompense terrestre jusqu'à une mort souvent hâtée par les fatigues, le climat ou le fer du bourreau. Respectueux des lois, soumis aux autorités établies, ils n'apportent, partout où ils passent, que la civilisation et la paix ; ils n'ont d'autre ambition que d'éclairer les infortunés auxquels ils s'adressent, et de les amener à la morale chrétienne et au sentiment de leur dignité d'hommes.

Il n'est pas rare, d'ailleurs, qu'ils apportent, en outre, d'importantes contributions à la science en aidant aux recherches qui se font sur ses différents domaines: l'étude des variétés de races dans l'espèce humaine, les langues, l'histoire, la nature et les produits du sol et autres questions de ce genre.

C'est précisément sur l'action laborieuse, patiente, infatigable de ces admirables missionnaires qu'est principalement fondé le protectorat de la France, que les gouvernements successifs de ce pays ont tous été jaloux de lui conserver, et que Nous-même Nous avons affirmé publiquement. Du reste, l'attachement inviolable des missionnaires français à leur patrie, les services éminents qu'ils lui rendent, la grande influence qu'ils lui assurent, particulièrement en Orient, sont des faits reconnus par des hommes d'opinions très diverses, et naguère encore proclamés solennellement par les voix les plus autorisées.

Dans ces conjonctures, ce ne serait pas seulement répondre à tant de services par une inexplicable ingratitude, ce serait, évidemment, renoncer du même coup aux bénéfices qui en dérivent, que d'ôter aux Congrégations religieuses à l'intérieur cette liberté et cette paix qui, seules, peuvent assurer le recrutement de leurs membres et l'œuvre longue et laborieuse de leur formation. D'autres nations en ont fait la douloureuse expérience. Après avoir arrêté à l'intérieur l'expansion des Congrégations religieuses et en avoir tari graduellement la sève, elles ont vu, à l'extérieur, décliner proportionnellement leur influence et leur prestige, car il est impossible de demander des fruits à un arbre dont on a coupé les racines.

Digitized by Google

Il est facile aussi de voir que tous les grands intérêts engagés dans cette question seraient gravement compromis, même dans le cas où l'on épargnerait les Congrégations de missionnaires pour frapper les autres : car, à le bien considérer, l'existence et l'action des unes sont liées à l'existence et à l'action des autres. En effet, la vocation du religieux missionnaire germe et se développe sous la parole du religieux prédicateur, sous la direction pieuse du religieux enseignant et même sous l'influence surnaturelle du religieux contemplatif.

D'ailleurs, on peut s'imaginer la situation pénible qui serait faite aux missionnaires et la diminution que subiraient certainement leur autorité et leur prestige, dès que les peuples qu'ils évangélisent apprendraient que les Congrégations religieuses, loin de trouver dans leur pays protection et respect, y sont traitées avec hostilité et rigueur.

Mais, élevant encore la question, nous devons remarquer que les Congrégations religieuses, ainsi que nous l'avons dit plus haut, représentent la pratique publique de la perfection chrétienne ; et, s'il est certain qu'il y a et qu'il y aura toujours dans l'Eglise des âmes d'élite pour y aspirer sous l'influence de la grâce, il serait injuste d'entraver leurs desseins. Ce serait attenter à la liberté même de l'Eglise qui est garantie en France par un pacte solennel ; car tout ce qui l'empêche de mener les âmes à la perfection nuit au libre exercice de sa mission divine.

Frapper les Ordres religieux, ce serait encore priver l'Eglise de coopérateurs dévoués : d'abord à l'intérieur, où ils sont les auxiliaires nécessaires de l'épiscopat et du clergé en exerçant le saint ministère et la fonction de l'enseignement catholique, cet enseignement que l'Eglise a le droit et le devoir de dispenser et qui est réclamé par la conscience des fidèles ; puis à l'extérieur, où les intérêts généraux de l'apostolat et sa principale force dans toutes les parties du monde sont représentés principalement par les Congrégations françaises. Le coup qui les frapperait aurait donc un retentissement partout, et le Saint-Siège, tenu par mandat divin de pourvoir à la diffusion de l'Evangile, se verrait dans la nécessité de ne point s'opposer à ce que les vides laissés par les

Digitized by Google

missionnaires français fussent comblés par des missionnaires d'autres nationalités.

Enfin nous devons faire observer que frapper les Congrégations religieuses, ce serait s'éloigner, à leur détriment, de ces principes démocratiques de liberté et d'égalité qui forment actuellement la base du droit constitutionnel en France et y garantissent la liberté individuelle et collective de tous les citoyens, quand leurs actions et leur genre de vie ont un but honnête qui ne lèse les droits et les intérêts légitimes de personne.

Non, dans un état d'une civilisation aussi avancée que la France, Nous ne supposerons pas qu'il n'y ait ni protection ni respect pour une classe de citoyens honnêtes, paisibles, très dévoués à leur pays, qui, possédant tous les droits et remplissant tous les devoirs de leurs compatriotes, ne se proposent, soit dans les vœux qu'ils émettent, soit dans la vie qu'ils mènent au grand jour, que de travailler à leur perfection et au bien du prochain, sans rien demander que la liberté ! Les mesures prises contre eux paraîtraient d'autant plus injustes et odieuses, que, dans le même moment, on traiterait bien différemment des sociétés d'un tout autre genre.

Nous n'ignorons pas que, pour colorer ces rigueurs, il en est qui vont répétant que les Congrégations religieuses empiètent sur la juridiction des évêques et lèsent les droits du clergé séculier. Cette assertion ne peut se soutenir si l'on veut se rapporter aux sages lois édictées sur ce point par l'Eglise et que Nous avons voulu rappeler récemment. En parfaite harmonie avec les dispositions et l'esprit du Concile de Trente, tandis qu'elles règlent d'un côté les conditions d'existence des personnes vouées à la pratique des Conseils évangéliques et à l'apostolat, d'autre part elles respectent autant qu'il convient l'autorité des évêques dans leurs diocèses respectifs.

Tout en sauvegardant la dépendance due au chef de l'Eglise, elles ne manquent pas, en beaucoup de cas, d'attribuer aux évêques son autorité suprême sur les Congrégations par voie de délégation apostolique. Quant à représenter l'épiscopat et le clergé français comme disposés à accueillir

Digitized by Google

favorablement l'ostracisme dont on voudrait frapper les Congrégations religieuses, c'est une injure que les évêques et les prêtres ne peuvent que repousser de toute l'énergie de leur âme sacerdotale.

Il n'y a pas lieu de donner plus d'importance à l'autre reproche qu'on fait aux Congrégations religieuses de posséder trop de richesses.

En admettant que la valeur attribuée à leurs propriétés ne soit pas exagérée, on ne peut contester qu'elles possèdent honnêtement et légalement, et que, par conséquent, les dépouiller serait attenter au droit de propriété.

Il faut considérer en outre qu'elles ne possèdent point dans l'intérêt personnel et pour le bien-être des particuliers qui les composent, mais pour des œuvres de religion, de charité et de bienfaisance qui tournent au profit de la nation française, soit au dedans, soit au dehors, où elles vont rehausser son prestige en contribuant à la mission civilisatrice que la Providence lui a confiée.

Passant sous silence d'autres considérations que l'on fait au sujet des Congrégations religieuses, Nous Nous bornons à cette importante remarque : la France entretient avec le Saint-Siège des rapports amicaux fondés sur un traité solennel. Si donc les inconvénients que l'on indique ont sur tel ou tel point quelque réalité, la voie est tout ouverte pour les signaler au Saint-Siège qui est disposé à les prendre en sérieux examen et à leur appliquer, s'il y a lieu, des remèdes opportuns.

Nous voulons, cependant, compter sur l'équitable impartialité des hommes qui président aux destinées de la France et sur la droiture et le bon sens qui distinguent le peuple français. Nous avons la confiance qu'on ne voudra pas perdre le précieux patrimoine moral et social que représentent les Congrégations religieuses ; qu'on ne voudra pas, en attentant à la liberté commune par des lois d'exception, blesser le sentiment des catholiques français, et aggraver les discordes intérieures du pays, à son grand détriment.

Une nation n'est vraiment grande et forte, elle ne peut regarder l'avenir avec sécurité que si, dans le respect des droits de tous et dans la tranquillité des consciences, les vo-

Digitized by Google

lontés s'unissent étroitement pour concourir au bien général. Depuis le commencement de Notre Pontificat, Nous n'avons omis aucun effort pour réaliser en France cette œuvre de pacification qui lui aurait procuré d'incalculables avantages, non seulement dans l'ordre religieux, mais encore dans l'ordre civil et politique.

Nous n'avons pas reculé devant les difficultés, Nous n'avons cessé de donner à la France des preuves particulières de déférence, de sollicitude et d'amour, comptant toujours qu'elle y répondrait comme il convient à une nation grande et généreuse.

Nous éprouverions une extrême douleur si, arrivé au soir de Notre vie, Nous Nous trouvions déçu dans ces espérances, frustré du prix de Nos sollicitudes paternelles et condamné à voir dans le pays que Nous aimons les passions et les partis lutter avec plus d'acharnement sans pouvoir mesurer jusqu'où iraient leurs excès ni conjurer des malheurs que Nous avons tout fait pour empêcher et dont Nous déclinons à l'avance la responsabilité.

En tout cas, l'œuvre qui s'impose en ce moment aux évêques français, c'est de travailler dans une parfaite harmonie de vues et d'action à éclairer les esprits pour sauver les droits et les intérêts des Congrégations religieuses, que Nous aimons de tout Notre cœur paternel et dont l'existence, la liberté, la prospérité importent à l'Eglise catholique, à la France et à l'humanité.

Daigne le Seigneur exaucer Nos vœux ardents et couronner les démarches que Nous faisons depuis longtemps déjà pour cette noble cause! Et comme gage de Notre bienveillance et des faveurs divines, Nous vous accordons, bien-aimé Fils, à vous, à tout l'épiscopat, à tout le clergé et à tout le peuple de France, la bénédiction apostolique.

Donné à Rome, près de Saint-Pierre, le 23 décembre de l'an 1900, de Notre Pontificat le vingt-troisième.

LEO PP. XIII

Digitized by Google

L'AME HUMAINE

ET

SES RAPPORTS AVEC L'ORGANISME (1)

Parmi les écoles qui, à l'heure actuelle, se partagent le domaine de la philosophie, il en est une que nous aimons à saluer, parce qu'elle nous a paru pleine de jeunesse et d'avenir, et qu'elle a commencé déjà à s'imposer à l'attention des savants et des penseurs : c'est la néo-scolastique. Depuis trop longtemps les grandes synthèses du moyen-âge étaient ensevelies sous la poussière des bibliothèques. Mais en ces dernières années, des études sérieuses sont venues venger le moyen-âge d'un dédain trop injuste. Elles ont montré que cette époque, loin d'avoir été une ère d'ignorance comme certains se plaisent encore trop souvent à le dire, fut féconde en œuvres remarquables, dignes à l'heure actuelle de guider la philosophie.

Le mouvement néo-scolastique a pris en Belgique une ampleur considérable, grâce aux efforts infatigables de Mgr Mercier, directeur de l'institut supérieur de philosophie à Louvain.

Nous osons le dire, l'éminent prélat, aidé d'une pléiade de savants dévoués, a su fonder dans ce pays une œuvre qui est l'un des plus beaux fleurons de la couronne déjà si éclatante de l'Église de Belgique.

Ce qui caractérise l'école néo-scolastique belge et constitue l'idée prédominante de son fondateur, c'est l'ambition de mettre la philosophie scolastique en accord avec les sciences modernes. On ne se contente pas, à l'institut supérieur de philosophie de Louvain, d'étudier simplement la scolastique médiévale, mais à côté des cours qui traitent ces questions sont établis des laboratoires et des leçons de bio-

(1) Publié avec l'autorisation du Congrès Scientifique de Munich.

Digitized by Google

logie, de chimie, de physique et de psycho-physiologie. Mgr Mercier est d'ailleurs lui-même parfaitement initié à ces sciences qui dirigent les idées modernes, son livre remarquable sur la psychologie contemporaine en est une preuve convaincante.

Un grand nombre d'élèves, tout à la fois initiés aux sciences expérimentales et à la philosophie, appartenant pour la plupart au clergé, sont déjà sortis de cette école. Aussi certains hommes de science opposés à nos idées commencent à s'émouvoir, avouant que l'on doit tenir compte du mouvement scientifique à la tête duquel se trouvent les catholiques. Aussi tout fait augurer que la néo-scolastique sera un puissant moyen dont se servira la sainte Église pour exercer de nouveau une salutaire influence dans le domaine de la science ; c'est ce que le Souverain Pontife a compris depuis longtemps.

L'une des théories les plus fondamentales de la scolastique est, sans contredit, celle de la matière et de la forme. Chez Aristote d'abord, dans la scolastique ensuite, la notion de matière et de forme a pris son point de départ dans l'explication des phénomènes matériels ; dans la suite elle a été transportée du domaine de la physique dans celui de la logique et de la métaphysique. Voici comment M. de Wulf, professeur à l'institut supérieur de philosophie de Louvain, expose la notion aristotélicienne et scolastique de la matière et de la forme : « Comme chez Aristote, la doctrine scolastique de la matière et de la forme appartient originairement à la physique, car elle est l'interprétation péripatéticienne de l'évolution cosmique. Chaque substance corporelle, suivant Aristote, a sa nature spécifique. Or, pour expliquer la transformation des substances, leur combinaison et leur décomposition, Aristote admet dans les diverses réalités substantielles qui naissent et disparaissent, un *substratum* permanent, la matière première (η πρωτη υλη) et un principe spécifique, la forme (ειδος). L'union intrinsèque de la matière et de la forme donne naissance à la substance corporelle (1).»

Nous ne suivrons pas le savant professeur dans le subs-

(1) De Wulf, *Qu'est-ce que la philosophie scolastique*, Louvain, 1899.

Digitized by Google

tantiel développement qu'il donne de cette théorie scolastique, mais plutôt venons au but que nous nous proposons. L'objet spécial de ce travail peut se résumer en deux questions : 1° la notion de matière et de forme peut-elle s'appliquer à l'être humain ?

2° De quelle façon peut-elle lui être appliquée ?

*
* *

1° D'après les scolastiques, l'homme est une substance composée d'une matière corporelle informée par l'âme spirituelle. Ils admettent que tous les phénomènes qui se passent dans l'organisme humain sont régis par cinq genres de facultés qui embrassent respectivement la vie organique, la connaissance sensible, la connaissance intellectuelle, le vouloir consécutif à cette double connaissance, les actes de locomotion.

Qu'y a-t-il de plus rationnel que cette notion et surtout de plus en rapport avec l'observation ? Considérez l'homme avant et après la mort. Pendant la vie l'homme pense, veut, marche et toutes les fonctions de la vie végétative s'accomplissent dans son organisme. A peine le froid de la mort a-t-il raidi ses membres que tout cela s'évanouit : la forme, c'est-à-dire l'âme spirituelle est disparue, l'homme n'est plus, nous avons un cadavre devant les yeux.

Les matérialistes pourront répondre à ces faits évidents par une négation systématique ; mais cette négation même prouvera une fois de plus qu'ils négligent dans certains cas l'observation, qui cependant, à leur avis, constitue le seul moyen possible d'acquérir la vérité. Eh bien ! au nom de cette observation qu'ils exaltent tant, on doit admettre qu'il existe chez l'homme *un être extra matériel* pour donner au corps ce quelque chose d'humain qui disparaît après la mort, et ce quelque chose nous l'appelons la forme ou l'âme spirituelle qui vivifie le corps et l'élève au rang de personne humaine.

*
* *

La nécessité d'une âme pour être la forme du corps étant établie, il s'agit maintenant d'examiner si cette forme suffit à expliquer tous les phénomènes de la vie qui se passent

Digitized by Google

chez l'homme, et si nous ne devons pas, pour être d'accord avec la science moderne, admettre l'existence *d'autres formes secondaires*, dépendant de la *principale*, mais ayant leur existence propre et pouvant *être* sans elle.

Saint Thomas d'Aquin admettait l'unité de forme substantielle, et, de fait, la forme que nous appelons principale est véritablement le principe d'unité d'où dépendent toutes les manifestations humaines. Cependant bien des scolastiques éminents ont admis l'existence d'autres formes d'ordre secondaire.

Les écoles franciscaines furent presque unanimes à enseigner cette théorie et parmi les scolastiques marquants nous pouvons citer Albert le Grand, saint Bonaventure, Alexandre de Alès.

Voici ce que dit M. de Wulf dans l'ouvrage cité plus haut : « Cependant, si tous les docteurs s'accordent à expliquer la nature humaine par la théorie hylémorphique, chacun d'eux se reporte à son système métaphysique, pour décider si l'information de l'âme spirituelle exclut ou non la présence dans le composé d'autres formes substantielles, et notamment celle du médiateur plastique (*forma corporeitatis*). C'est sur le terrain psychologique, on le comprendra aisément, que les partisans de l'unité ou de la pluralité des formes engagent le plus chaudement la lutte. Le lecteur connaît la thèse novatrice que saint Thomas défendit en cette matière ; elle finit par prévaloir, mais la doctrine contraire *ne fut jamais condamnée* ; et, si l'on excepte quelques formules mal équilibrées, celle de Pierre Olive par exemple, la théorie de la pluralité des formes, *n'est pas jugée incompatible avec les principes fondamentaux de la métaphysique et de la psychologie scolastique.* »

Cette théorie scolastique de la pluralité des formes, propre surtout aux écoles franciscaines, est celle qui nous paraît répondre aux données de la biologie moderne, nous le prouverons en considérant ce qui se passe dans l'organisme humain.

Ce dernier est composé d'un nombre indéfini de cellules ayant chacune leur vie propre et pouvant subsister tant que le milieu intérieur, c'est-à-dire le sang et la lymphe, leur

Digitized by Google

apporte les éléments nécessaires à la nutrition intime des tissus. Certaines de ces cellules, telles que celles des épithéliums, ne sont pas différenciées, tandis que d'autres profondément modifiées dans le cours du développement de l'individu ont donné naissance aux tissus musculaire, osseux, cartilagineux, conjonctif et nerveux. Mais au sein de ces derniers se trouvent encore les cellules qui leur ont donné naissance par les modifications que leur protoplasme a subies.

Il est nécessaire d'admettre, au moins pour toutes ces cellules qui viennent en aide à la forme principale, une forme d'ordre secondaire. En effet, chacun de ces éléments cellulaires, pourvu qu'il reste plongé dans un milieu où il peut trouver les substances nécessaires à l'assimilation et à la désassimilation, peut continuer à vivre et même à se reproduire par kariokinèse *indépendamment de la forme principale.*

Nous voulons rappeler ici à l'appui de notre thèse un genre d'expériences que nous avons vu pratiquer mainte fois dans les hôpitaux lorsque nous faisions notre doctorat en médecine, nous voulons parler de la greffe des tissus. Si vous enlevez à un sujet un lambeau de peau et que vous l'appliquiez sur un membre quelconque, préalablement dénudé d'un autre individu, si l'opération s'est faite dans des conditions convenables, l'adhérence se produira bientôt, les cellules de l'épithélium étranger se multiplieront tendant à recouvrir la partie mise à nu.

Donc les cellules séparées de l'âme continuent à produire les phénomènes de la vie, conservant la même forme qu'elles avaient auparavant; cette forme ne peut par conséquent être que secondaire.

Mais notre thèse est encore affermie davantage lorsque nous considérons ce qui se passe chez nous avant et après la mort, c'est-à-dire après le départ de l'âme spirituelle. Comme nous l'avons vu au commencement, la forme principale une fois séparée du corps, nous n'avons plus devant les yeux qu'un cadavre. Les diverses fonctions dépendantes de la forme principale qui embrassent la vie organique, la connaissance sensible, la connaissance intellectuelle, le vouloir, les actes de locomotion, n'existent plus.

Mais ce cadavre est-il bien inerte, privé de vie comme

Digitized by Google

il le paraît ? Non, car après la mort de l'individu *en tant qu'homme*, toutes les cellules continuent à vivre pendant un certain temps, plus long pour les unes, moins long pour les autres, mais enfin toutes après le départ de la forme principale conservent leur forme secondaire. Qui ne sait qu'après la mort la barbe continue à croître pendant un certain temps sur le cadavre fraîchement rasé ? C'est un signe que les cellules des folicules pileux conservent leur activité. Dans la suite les cellules des différents tissus finissent par se désorganiser, la putréfaction commençant son œuvre. Quelle est l'explication de ce phénomène ? est-il en rapport avec la théorie de la pluralité des formes ? Nous venons de voir que parmi les facultés de l'âme, il en est une qui embrasse les phénomènes de la vie organique ; aussi une fois la forme principale disparue, le cœur ne bat plus, la circulation s'arrête. Le renouvellement du milieu intérieur, le sang et la lymphe, la digestion et la respiration ne peuvent plus s'accomplir et en conséquence l'apport des substances nutritives et de l'oxygène nécessaires à la nutrition intime des tissus se trouve interrompue. Que résulte-t-il de ce phénomène ?

Les cellules, ayant leur forme secondaire propre, ne trouvent plus dans le sang et la lymphe les éléments nécessaires à la réparation des pertes faites par la combustion organique, aussi elles se désagrègent et meurent à leur tour, mais répétons-le, assez longtemps après la disparition de la forme principale.

Ces faits n'établissent-ils pas notre thèse ? Nous la résumerons dans les trois conclusions suivantes, elles sont leur interprétation même : 1° *l'homme comme tel* ne peut subsister sans le secours de la forme principale ; 2° des formes secondaires subsistent encore telles qu'elles étaient pendant la vie après le départ de l'âme ; 3° ces formes secondaires sont sous la direction de la forme principale qui les *unifie* et les fait toutes converger vers un même but qui est *l'essence humaine* avec ses multiples phénomènes.

*
* *

Nous venons d'admettre qu'à chaque cellule correspond une certaine quantité de matière *informée directement* par une

Digitized by Google

forme que nous avons appelée secondaire par rapport à la forme principale qui est l'âme spirituelle. Mais la cellule possède elle-même sa structure, elle est composée d'un protoplasme figuré tenant en suspension un noyau organisé composé de certains corps dont les plus importants sont les chromosomes. De plus dans le milieu intérieur baignant les cellules, circulent un grand nombre de corps tels que des albumines, des sels, du sucre, des graisses, etc., destinés à entrer dans la composition de ces cellules. Doit-on admettre que tous ces corps, protoplasme, noyau, chromosomes, nucléoles, corps circulants, etc., ont une forme indépendante, quant à l'existence, de la forme principale et de la forme secondaire que l'on pourrait appeler forme de troisième ordre ou tertiaire?

Voyons d'abord ce qui a rapport aux éléments propres de la cellule, nous traiterons en second lieu des corps circulants.

Le protoplasme, le noyau, les chromosomes, les nucléoles, en un mot tous les éléments qui composent la cellule *ne peuvent exister sans elle.* Une fois la forme de celle-ci disparue, tous les corps intracellulaires cessent d'exister, car ils sont sous la dépendance *directe* de la forme secondaire de la cellule.

Quant aux corps circulants, ils peuvent posséder leur forme propre, mais on ne doit pas les considérer, *philosophiquement parlant*, comme appartenant réellement au corps. Le langage de la physiologie se prête même parfaitement à rendre compte de cette notion. En effet, les physiologistes sont unanimes à nommer milieu intérieur, le sang et la lymphe qui baignent les tissus. Les éléments qui composent l'atmosphère extérieure, dans laquelle nous vivons, ne sauraient être regardés comme faisant partie de notre *être*; il en doit être de même des corps organiques et inorganiques en circulation dans notre milieu intérieur. Ces corps finissent par être assimilés aux cellules, mais alors ils perdent leur individualité pour être englobés par la forme secondaire.

Nous conclurons en disant que la théorie scolastique de la matière et de la forme n'est pas, comme le voudrait le préjugé, un jeu de mots ingénieux, mais une doctrine qui rend parfaitement compte des phénomènes cosmiques, et en par-

Digitized by Google

ticulier de l'essence de l'être humain. Mais pour être d'accord avec les données acquises et certaines de la biologie moderne, on doit admettre, comme nous venons de le faire, l'existence *d'une forme principale* qui est l'âme spirituelle, ainsi que l'existence *des formes secondaires*. En un mot la théorie de la pluralité des formes, défendue par *les écoles franciscaines*, se trouve *seule* d'accord avec la biologie. D'ailleurs les partisans de la théorie thomiste ne doivent pas se faire illusion, jamais les naturalistes ne consentiront à admettre l'unité de forme substantielle chez l'homme ; s'obstiner dans cette voie c'est creuser un abîme de plus en plus profond entre les sciences d'observation et la doctrine de l'École.

Scolastique en philosophie mais observateur des lois de la nature, nous avons saisi le seul lien qui pourrait unir les philosophes et les naturalistes ; nous avons donné sans crainte notre opinion, recherchant la vérité avant tout et peu soucieux de nous rallier à n'importe quelle école dont les doctrines s'en écartent.

MARCEL MONIER.
Tertiaire Franciscain.

Digitized by Google

LA FAMINE

AU RAJPUTANA ET DANS L'INDE CENTRALE

(*Suite et fin*) (1).

En présence d'un fléau si général et si terrible, le Gouvernement de l'Inde a compris son devoir, et tout esprit impartial qui l'a vu à l'œuvre avouera qu'il le remplit admirablement. L'organisation des secours aux affamés est savante, fortement centralisée. Les officiers anglais qui s'y emploient la font avec conscience et dévouement, sans ménager leurs forces, sans craindre de s'exposer même à la mort. Visiter et surveiller les camps de famine, diriger les travaux de secours, réprimer les brigandages : c'est à chaque instant que leur tâche les met en contact avec les malheureux abattus par le choléra ou les demi-sauvages surexcités par la faim.

Si le Gouvernement britannique a refusé jusqu'ici de faire une part, dans son budget, aux affaires de l'Inde, les offrandes spontanées, cependant, affluent de toutes les parties de l'Empire et du globe, Angleterre, Allemagne, Etats-Unis, Australie, Nouvelle-Zélande. Les dépenses causées par la famine se sont élevées à 854 lakhs de roupies (213.500.000 francs) et on estime qu'une nouvelle dépense de 150 laks de roupies (37.500.000 francs) sera nécessaire d'ici à la fin de mars. 238 lakhs de roupies (59.500.000 francs) ont été avancés aux cultivateurs. Trois karors et demi de roupies (87.500.000 francs) ont été prêtés aux Etats indigènes. Réellement on ne voit guère ce qu'un gouvernement pourrait faire de plus pour remédier aux maux irréparables d'un tel désastre. La mortalité est effrayante et ne saurait être évitée. Des millions de vies humaines auront été sauvées et c'est beaucoup. Les cultivateurs qui restent sont aidés dans la reprise de leurs labeurs et ceci est inappréciable. On leur donne des graines, des bœufs, du fourrage, des instruments d'agriculture. On les met en état de recommencer, plus confiants

(1) Voir la livraison de septembre 1900.

Digitized by Google

et plus alertes, le défrichage de leurs terres si avares depuis deux ans.

Mais ceux-ci sont les fermiers qui, en temps ordinaire, étaient relativement à l'aise, que la famine a éprouvés sans doute, qui ont subi des pertes plus ou moins considérables, mais qui n'ont pas cependant ressenti les tortures de la faim. La masse pauvre a péri ou elle achève de périr dans les dernières *poor-houses*. Malgré la mortalité due aux épidémies et à l'épuisement, malgré les pluies qui ont commencé et s'annoncent presque partout assez abondantes, on compte, au 20 juillet, 6.246.884 pauvres soutenus par l'Etat (1).

(1) Pierre Loti, de retour à Paris après avoir visité l'Inde, a donné quelque part ses impressions sur la famine au Rajputana. Voici, en abrégé, ce qu'il dit de Jaipur.

A la fin de mai, nous atteignîmes la cité rose de Jaipur, au milieu d'une contrée mourante. Nous avions traversé trois cent milles de sécheresse et de poussière. Deux fois la saison des pluies a passé sans amener un nuage. Les praieries sont sans trace d'herbage, les arbres sans une feuille. Des territoires entiers ont l'aspect du désert. Les champs et les pâturages sont aussi desséchés que le reste, et cependant l'animation des anciens jours continue aux alentours de la ville. Les avenues d'arbres morts, qui conduisent aux remparts crénelés et aux portes voûtées, sont encombrées de chariots traînés par files de chameaux, d'hommes à cheval vêtus de blanc, de femmes aux longs voiles jaunes ou rouges, en somme toute la vie et la couleur des années d'abondance. Mais qu'est-ce que cet amas sinistre de haillons au pied du rempart ? Des formes humaines se détachent à travers. Pourquoi ces gens sont-ils ainsi couchés, entassés pêle-mêle par terre ? Est-ce la fièvre qui les rend ivres ? Ils sont desséchés, sans chair, purement les os et la peau. Ce doit être des momies. Mais non, ils ont la vie, leurs paupières se meuvent, et, apercevant des étrangers, ils les regardent et essayent de se lever. Il y en a même deux ou trois qui se dressent comme sur de longues perches que l'on a du mal à appeler des jambes.

Nous avançons jusqu'à la seconde porte de la muraille intérieure, peinte en rose jusqu'au dernier créneau. C'est le rose tendre d'un ruban de soie avec des fleurs blanches qui dessinent, selon le style indien, un modèle régulier sur toute la superficie. Dans l'épaisse poussière, sous cette muraille, un autre tas d'êtres humains, noirs, desséchés comme s'ils avaient été carbonisés. Ce sont comme des squelettes sur lesquels on aurait collé du parchemin brun et que rendent plus horribles encore le rose gracieux et les fleurs blanches qui les encadrent. Les os se détachent avec une netteté effrayante. Les coudes sont d'énormes boules qui ressemblent aux nœuds d'une branche de pommier sauvage. Les cuisses sont de beaucoup plus grêles que la partie inférieure de la jambe... Il y a des familles groupées, il y a des souffrants solitaires, il y en a qui gisent dans les affres de la mort, les bras étendus en croix, il y en a qui ont encore la force de s'accroupir sur leurs talons. Ils sont immobiles. Le feu de la fièvre est dans leurs yeux brillants. Leurs lèvres se sont retirées laissant à jour leurs longues dents.

Digitized by Google

Combien auront disparu dans la tourmente ? Il serait difficile de le dire. Dans la région montagneuse du Meywar et dans les petits Etats de l'Inde Centrale, 40 pour 100 des Bhils, sont morts de faim, et la moitié de ceux qui restent ne vivront pas : c'est l'évaluation des missionnaires catholiques et protestants qui vivent au milieu de ces peuplades et des agents qui les ont visitées cette année. Dans les *poor-houses* de 1.000 à 1.200 personnes, une moyenne de 10 à 15 mourait tous les jours en temps ordinaire. Qu'était-ce donc pendant ces mois terribles où sévit si cruellement la petite vérole,

Une vieille femme, qui peut-être est seule au monde, est assise dans un coin et pleure.

On traverse la porte intérieure et la cité se déroule comme une scène d'enchantement. Imaginez une grande ville toute rose avec des fleurs blanches partout. Remparts, palais, tours, balcons, tout est rose...

Mais au milieu de cette scène ravissante, il y a des spectres qui semblent échappés de la tombe. Ils sont venus d'avec les misérables qui gisent aux remparts, ou s'en vont les rejoindre. On s'étonne qu'ils aient osé venir se confronter avec toute cette magnificence. Ils chancellent et trébuchent, ils regardent avec une fixité hagarde. Ils sont couchés dans les couloirs au milieu des marchands ; ils tombent sur des piles somptueuses de marchandise. Ils se cachent comme ils peuvent sous le ballot de guenilles qui les couvre. Les mourants sont des cultivateurs de la plaine où la cité blanche et rose est assise. Depuis le moment où la mousson n'a pas éclaté, ils ont lutté contre la sécheresse et s'avouent maintenant vaincus. Leur bétail est mort. Ils en ont vendu les peaux pour presque rien. Les champs qu'ils ont ensemencés sont brûlés ; ils ont vendu leurs vêtements, leurs bagues d'or, leurs bracelets et leurs anneaux, et maintenant ils mendient leur pain. Ils ont entendu dire qu'on avait entassé du riz à Jaipur. Et c'est vrai. Tous ces sacs traînés par des chameaux sont de riz et d'orge. Mais on n'en donne qu'aux pauvres de la cité. Quelques grains pourront peut-être échoir aussi aux paysans étrangers. Sur cette chance, ils se sont mis en route pour Jaipur.

Pierre Loti donne ensuite quelques exemples déchirants qui sont venus à sa connaissance.

L'habitude de voir la misère rend insensibles ceux qui ne souffrent pas. Une pauvre femme, tenant un enfant sur son sein desséché, s'adresse à un marchand qui mange, et lui demande une bouchée. Il refuse et elle disparaît avec un hurlement de louve affamée. Un grenier est trop plein et il faut décharger les sacs de riz sur le chemin. Trois enfants mourants, noirs de mouches, couchés là, ont à laisser la place. Tout leur monde est mort de faim. L'aîné soulève le plus jeune avec tendresse, afin de l'écarter. Il le tire de sa léthargie mortelle. Le regard de reproche de l'enfant est allé jusqu'au cœur de l'étranger de France, mais ses yeux se fermèrent aussitôt pour ne plus se rouvrir.

Des scènes semblables se rencontrent partout à Jaipur, la cité rose et blanche, au-dessus de laquelle se rassemblent les corbeaux et les vautours, à mesure que s'accroît l'invasion des affamés.

Digitized by Google

puis le choléra ! A Udaipur, un de ces camps de famine a été à peu près entièrement dépeuplé en quelques jours. Ceci dans les lieux plus salubres où l'Etat réunit les affamés pour les secourir. Combien d'infortunés qui errent en mendiant leur pain et meurent près de l'obstacle où leur pied choppe pour la dernière fois !

Le chiffre de la mortalité atteindra certainement plusieurs millions (1).

(1) A la Chambre des Communes, séance du 15 juin, M. J. O'Connor interrogeait le Secrétaire d'Etat pour l'Inde sur le nombre de personnes mortes pendant la famine.

« Il est absolument impossible, — répondit Lord G. Hamilton, — de former actuellement une estimation même approximative du nombre de morts causées directement et indirectement par la famine. Là où la famine s'est aggravée du choléra et de la petite vérole, je crains que la mortalité n'ait été très forte. »

M. O'Connor insista.

« J'espère, — dit Lord Hamilton, — que l'*honorable monsieur* voudra bien se rappeler que le territoire couvert par la famine renferme une population de 61 millions d'âmes et que le nombre d'Européens et d'agents du Gouvernement, dans ces districts, est très limité. Il comprendra que nécessairement un temps considérable s'écoulera avant qu'on puisse obtenir des statistiques. Faudrait-il laisser de côté le travail plus pressant de subvenir aux nécessités des détresses pour faire des enquêtes au plus vite et établir des statistiques ? »

M. W. Redmond vient alors à la rescousse et demande si « le *noble gentilhomme* ne pressera pas le Gouvernement d'avancer la somme suffisante pour mettre fin au *scandale* et donner quelque soulagement au peuple indien. »

« Ce n'est pas une question d'argent, répond Lord Hamilton. La seule méthode à employer avec un nombre si énorme d'affamés répartis sur de si grands espaces, c'est de les réunir dans des camps et des endroits salubres Malheureusement, dans l'ouest de l'Inde, la difficulté actuelle n'est pas tant le manque de nourriture que le manque d'eau salubre. Lorsque le choléra attaque un camp de famine, il terrifie les pauvres gens à ce point qu'ils s'enfuient dans toutes les directions, portant avec eux les germes de la maladie, et mourant le long des routes et dans les fossés. Et la difficulté ne s'arrête pas là, car la panique n'affecte pas seulement les affamés, mais aussi tout le personnel subalterne de l'hôpital, les surveillants du camp, et jusqu'aux fossoyeurs. En plus d'un cas, l'officier européen s'est trouvé seul, après la panique, avec quelques aides, en face des morts et des mourants. Tous les autres s'étaient enfuis. La difficulté gît dans cet état de chose et non dans le manque d'argent. »

Cette réponse très juste, très exacte en fait, n'empêcha pas M. Redmond de s'écrier : « Vous dépensez 60 millions pour la guerre et vous laissez le peuple de l'Inde mourir de faim . »

Nos chers voisins seraient navrés de nous laisser le monopole des balivernes parlementaires.

Digitized by Google

Ainsi donc, avec des sommes énormes entre les mains d'une administration habile, on n'a pu aboutir qu'à diminuer la détresse et la mortalité. Le fléau reste terrible et conserve des proportions effrayantes. La preuve semble faite que, lorsqu'il s'abat sur le pays, ses dévastations sont inévitables. Alors la question se pose de savoir si, en l'attaquant dans ses causes, on ne s'armerait pas mieux contre lui. Est-il permis d'espérer, pour le peuple des campagnes, des temps plus fortunés ? Peut-on prévoir un jour où l'Inde serait à l'abri du retour périodique de la famine ?

Nous n'oserions répondre. Qu'on nous permette cependant quelques considérations sur ce sujet.

La cause première de la famine est assez évidente, le manque de pluies. Pour y remédier on a proposé de creuser des puits artésiens. Une commission chargée d'examiner ce projet a donné un avis défavorable, basé sur la nature et la disposition des couches du terrain. On a parlé d'amener, par le moyen d'un vaste canal, à travers le Rajputana et les Provinces centrales, l'eau que fournit sans interruption la fonte des neiges de l'Himalaya : le superflu ne servant actuellement qu'à ravager les plaines du Gange et de l'Indus. C'est là un projet grandiose, et qui n'est pas exécuté.

La sécheresse semble difficile à combattre. Mais est-elle bien l'unique cause de la famine ? En présence de ce fait que le prix des grains reste fixé à un taux excessif, sur un territoire immense et même là où les pluies n'ont pas manqué, pendant trois années consécutives, n'y a-t-il pas lieu de se demander si d'autres conditions défavorables n'ont pas surgi, ou du moins ne se sont pas manifestées plus spécialement depuis ces dernières années ?

La Commission de famine de 1879 avait une grande confiance dans les chemins de fer comme remède au fléau. On considérait alors que, lorsque 10.000 milles de railway auraient été ajoutés au réseau existant, le pays serait vraisemblablement protégé contre toute calamité sérieuse. Il y a longtemps que le réseau est complet, et pourtant il arrive que les famines se montrent encore, plus fréquentes même et plus terribles. Et au lieu d'être, comme autrefois, confinées à une province, voilà qu'elles envahissent la moitié de

Digitized by Google

l'Empire des Indes. A coup sûr, les avantages directs et indirects d'un réseau de chemins de fer sont, pour l'Inde, d'une portée incalculable, à bien des points de vue. Mais c'est une question qui reste ouverte et mérite examen, de savoir si, en ce qui concerne la famine, les railways n'ont pas fait plus de mal que de bien.

Nous l'avons dit dans notre premier article, grâce aux voies ferrées, le grain s'offrait en abondance, même aux mois les plus durs de cette année terrible, mais il était trop cher pour la bourse des pauvres, et ceux-ci, dans les campagnes, sont légion.

La Commission de 1879 n'avait point vu les choses sous ce jour. Elle regardait si bien les chemins de fer comme le grand agent de secours contre la famine, qu'un de ses membres Sir Henry Cunningham écrivait en 1882, dans son ouvrage sur l'Inde britannique et ses Maîtres *(British India and its Rulers)* : « Quant à savoir si l'on verra encore aux Indes cet affreux état de choses où la nourriture ne s'obtient à aucun prix, ou, ce qui est presque aussi terrible, ne s'obtient qu'à des prix exorbitants pour le pauvre, *c'est là uniquement une question de construction de chemins de fer.* »

Ni ce Monsieur, ni ses collègues, hélas ! ne s'étaient aperçus que les railways pourraient avoir eu une autre fonction et que, de fait, ils serviraient à enlever, les années fertiles, la provision de grains que le pays devrait garder pour parer aux besoins urgents des années mauvaises.

Je touche ici une question extrêmement délicate et complexe. Les aspects en sont multiples, et si l'on veut dire des choses sensées, il est nécessaire d'élargir l'horizon et d'envisager tous les côtés du problème. Oserai-je donc attaquer le libre échange ? Pour l'Anglais, qui ne le sait ? le *free trade* est un premier principe, un dogme qu'on ne discute pas. J'aventurerai cependant quelques réflexions.

J'accorde que les chemins de fer ont été la cause d'un accroissement notable des terres en culture ; que, dans une certaine mesure, ils permettent de remédier à la disette d'une province par l'importation des grains d'un district plus fortuné ; qu'ils facilitent l'émigration des populations frappées vers des régions plus clémentes. Mais, d'un autre côté, les

Digitized by Google

Chemins de fer et le canal de Suez ont fourni aux produits de l'Inde d'innombrables marchés qui, il y a trente ans, leur étaient inaccessibles. Si pressante, si rémunératrice est la demande qu'une grande partie de ce qui constitue la nourriture ordinaire du peuple indien est exporté et destiné soit à la consommation étrangère, soit à l'entretien du bétail, soit aux multiples besoins de l'industrie manufacturière. Et les champs qui, autrefois, se seraient couverts de superbes récoltes de céréales, sont aujourd'hui abandonnés aux plantes oléagineuses, au coton, au chanvre et autres produits, tous destinés aux marchés étrangers.

A ceci la réponse sèche de l'économiste sera que la vente de leurs récoltes donne aux paysans les moyens d'acheter du grain. Cela pourrait être, mais s'il n'y a pas de grain, ou si, exporté sur une grande échelle, il s'est raréfié au point que son prix dépasse les moyens du peuple, l'argument tombe. Considérez les distances aux Indes : on ne se rend pas toujours compte de l'immensité du pays. Actuellement les millions qui souffrent et meurent de la famine dans l'Inde Centrale doivent faire venir leur grain des localités à 500 milles de distance c'est-à-dire presque aussi loin que de Paris à Marseille. Et cependant ces localités appartiennent à la province limitrophe. Mais, même là, les prix sont exorbitants.

Sauf de la Birmanie, qui d'ailleurs lui est politiquement rattachée, l'Inde n'a presque rien à attendre de l'importation. En temps de famine, elle n'a, en fait, d'autres ressources que les siennes propres. Et voici le résultat. Actuellement le prix du grain, dans les pays atteints, équivaut à peu près à 10 centimes les 500 grammes pour chaque espèce de céréales. Mettez maintenant que 90 pour 100 des hommes adultes atteints dans une année de famine, ont, les années normales, un revenu moyen de 10 francs par mois et doivent avec cela se nourrir et se vêtir, eux et leurs familles. Quand éclata la famine, on comprend que ce sont là des victimes toutes prêtes. On comprend aussi que, dans les meilleures années, la masse de la classe agricole, vivant dans des conditions absolument précaires, ne résiste point à la tentation de vendre. Les pauvres gens apportent sur le marché tout ce qu'ils ont épargné de leurs récoltes en rognant le plus pos-

Digitized by Google

sible leur maigre pitance. Rarement ils en obtiennent le prix raisonnable. D'ailleurs presque tous contractent des dettes pour se procurer des vêtements et des semences et leur récolte est due avant d'être poussée.

D'un autre côté, l'exportation des grains n'est soumise à aucune mesure restrictive, même en face d'une famine imminente. La demande incessante, insatiable des marchés étrangers peut avoir rendu l'Inde plus riche, en ce sens qu'elle a apporté la prospérité surtout chez les grands propriétaires, les commerçants, les actionnaires de chemins de fer. Mais lorsqu'une mauvaise année se présente ou une succession de mauvaises années, il semble aujourd'hui à peu près certain que la provision de grains doive être insuffisante, et nous avons dit que l'importation n'y supplée pas (1). Telle nous semble la vraie note de la situation. Est-il possible alors d'éviter cette conclusion, à savoir, qu'il est nécessaire de protéger contre lui-même, par des moyens efficaces, un peuple ignorant et imprévoyant, si l'on veut sérieusement diminuer les chances de famines aussi étendues. Le retour de ces calamités dans l'Inde n'indique-t-il pas le besoin d'un examen minutieux des effets de l'exportation à outrance ? N'est-il pas urgent d'étudier si, dans les conditions spéciales du pays, l'exportation des grains, en particulier, doit être laissée plus longtemps sans restriction ni réglementation, même en face d'une famine prévue et imminente ?

Nous avons parlé tout à l'heure de la pauvreté de la population agricole de l'Inde. Loin de nous la pensée d'accuser la civilisation européenne d'appauvrir d'une façon générale le peuple indien. Non, il faut le dire pour être vrai, les Hindous sont eux-mêmes les premiers artisans de leur misère. Ainsi, l'une des principales causes de cette gêne excessive dont ils ne sortent pas, ce sont les dépenses folles qu'ils se

(1) Ceci est si vrai que cette année le Gouvernement n'a pu trouver dans tout l'immense empire des Indes une provision de maïs suffisante pour distribuer des semences aux cultivateurs pauvres. Force lui a été de recourir à l'Amérique, mais le maïs du Nouveau-Monde n'a pu s'acclimater ici, et la récolte a été nulle, cette année encore, pour tous ceux qui ont bénéficié de la générosité du gouvernement.

Digitized by Google

croient obligés de faire à l'occasion des mariages et des funérailles, l'hindou serait plutôt économe, mais dès qu'il s'agit d'un devoir à remplir envers la caste, d'une cérémonie religieuse à remplir, il perd tout bon sens et toute prudence : vous êtes sûrs que la vanité, — moins que cela, la simple tyrannie de la coutume, — lui fera dépasser de beaucoup son budget. Je cite un missionnaire. Un paysan possédait 6 acres de terre. Quand ses trois garçons atteignirent l'âge de s'établir : « Advienne que pourra, dit-il, que je perde mon bien, si c'est nécessaire, mais je veux que mes fils soient mariés comme il faut ! » Il hypothéqua ses champs, dépensa follement plusieurs centaines de roupies, fut heureux pendant deux jours et perdit son bien.

Je me souviens d'un jeune homme, dans un village aux environs de Mhow, qui vendit sa terre, ses bœufs et ses instruments de labourage, c'est-à-dire tout son avoir et son gagne-pain, pour célébrer dignement devant la caste les funérailles de son père.

Encore un exemple. Ils pourraient être multipliés à l'infini : mettez que c'est une règle générale et je n'exagère pas. Pemba, il y a huit ans, a emprunté 300 roupies pour dépenses funéraires à la mort de sa belle-mère. Il y a trois ans, il a emprunté 525 roupies pour les frais du mariage de ses deux filles. Il paie 12 % d'intérêts par an, — ce qui n'est sûrement pas au-dessus du taux moyen aux Indes, — mais il a des arriérés et sa dette monte aujourd'hui à 1.100 roupies. En outre 22 acres de ses terres sont hypothéqués. Il n'est pas insolvable, car sa maison et ses propriétés valent plus de 3.000 roupies. Mais tôt ou tard il devra vendre pour liquider sa dette et de sa position indépendante de propriétaire, il sera réduit, par sa faute, à celle, plus précaire, de simple journalier.

Notez que dans le système hindou des castes, les familles sont tellement liées entre elles qu'il y a toujours, d'un côté ou d'un autre, quelqu'un à marier ou à enterrer, et la dépense varie en proportion du nombre de personnes appartenant de près ou de loin à la famille.

Ainsi, en fait, il n'est guère de cultivateur qui, d'année en année, ne vive d'emprunts et vous en trouverez bien peu qui

Digitized by Google

réussissent à se libérer de leurs dettes : c'est une situation générale. Vienne la sécheresse avec l'augmentation du prix des grains et pas de travail dans les champs brûlés, c'est la famine sur le pays, c'est la mort, l'horrible mort par la faim pour des milliers, pour des millions de malheureux.

Avant de terminer ces quelques notes sur la famine de 1899-1900, qu'on nous permette de chercher, à travers les brumes profondes d'un si cruel fléau, les clartés miséricordieuses par lesquelles se révèle toujours à l'œil du chrétien, la divine Providence. La nature de Dieu est tellement faite de bonté et d'amour qu'encore que sa main ait à châtier des coupables, cette même main ne laisse pas de verser en même temps des bénédictions et des grâces.

Cette année 1899-1900, les missionnaires du Rajputana, aidés de leurs catéchistes, ont parcouru dans tous les sens les districts qui leur sont confiés, visitant sans relâche les malades dans les camps de famine et les groupes de travailleurs dans les *relief-works*. A ce labeur, ils ont recueilli une moisson d'âmes, une moisson merveilleuse. Plus de 40.000 enfants mourants ont reçu de leurs mains le saint baptême. 40.000 régénérés dans le Christ ! Et, nous pouvons l'affirmer, pas un d'entre ceux-là n'a traversé l'épouvantable cyclone de misère et d'épidémie qui passait sur le pays emportant dans sa violence les adultes mêmes par milliers. Cela fait donc plus de 40.000 âmes sauvées !

Il y a ensuite les orphelins recueillis. Dans une famine, les orphelins sont peut-être la portion des masses souffrantes la plus digne de pitié. Et de fait, beaucoup, pour divers motifs, s'intéressent à eux. Notons, pour mémoire, et à leur honte, les recruteurs infâmes qui travaillent à avilir et à dégrader l'espèce humaine, quand d'autres donnent leurs vies pour l'élever et l'ennoblir : les convoiteurs d'orphelines pour le trafic ignoble et les besognes sans nom... Passons. On dit que les fils de Mahomet tiendraient le record de cette matière, et cela me paraît assez naturel.

Les Hindous s'efforcent, depuis quelques années, de recueillir aussi des orphelines. Leur animosité s'excite et leur bile s'échauffe à les voir tomber entre des mains chrétiennes. Ils remuent ciel et terre, eux si placides d'ordinaire, auprès

Digitized by Google

des officiers du Gouvernement, pour obtenir des mesures contre ceux qu'ils appellent des accapareurs, des voleurs d'enfants. D'ailleurs, il leur est fait droit le plus ordinairement. D'après la loi (*Indian Code*) les orphelins appartiennent aux plus proches parents qui les réclament, et même à tout membre quelconque de leur caste qui veut bien se charger d'eux. En élargissant tant soit peu ce principe, on adjuge aux Hindous tous les orphelins qu'ils demandent. C'est ainsi que l'*Arya Samaj* (nouvelle réforme de l'hindouisme vulgaire dans le sens rationaliste, prétend hypocritement se rattacher à l'antique monothéisme (?) aryen des Védas), à Ajmer, a obtenu des autorités anglaises la plupart des orphelins abandonnés dans les camps de famine d'Ajmer-Mhairward.

La loi porte également que les orphelins non réclamés par les parents ou la caste et dont aucun Hindou n'accepte la charge, pourront être confiés aux missions chrétiennes, protestantes et catholiques. Cette clause, sans doute, non par un reste de scrupule chrétien, mais par simple économie, afin que ces pauvres enfants n'émargent pas au budget richissime du Gouvernement de l'Inde.

Disons tout de suite que ni les Protestants ni les Catholiques n'attendent le bon plaisir de l'agent anglais pour commencer à recueillir des orphelines. De bonne heure ils envoient leurs catéchistes dans les milieux les plus favorables et rassemblent dans leurs orphelinats tous les enfants qu'ils trouvent sans parents. Les missionnaires protestants, dont les moyens financiers sont immenses, peuvent en recueillir un grand nombre. Souvent ils les transportent à des distances considérables pour fonder des établissements chrétiens au sein de populations plus réfractaires.

Les missionnaires catholiques, moins favorisés quant au personnel, à l'influence auprès des agents du Gouvernement, aux ressources pécuniaires, se mettent cependant aussi en campagne et réussissent à recueillir leur bonne part d'orphelines. Ils savent bien que l'éducation de l'enfance est un des moyens les plus efficaces d'implanter comme de conserver la foi dans un pays et ils n'ont garde de négliger cette œuvre éminemment apostolique. Ils y attachent au contraire la plus

Digitized by Google

haute importance et en poursuivent la réalisation jusqu'aux limites de leurs moyens d'action. C'est ainsi que dans la Préfecture du Rajputana, nos Pères ont recueillis plus de 800 orphelins, garçons et filles, répartis en divers orphelinats et destinés à fonder plusieurs centres chrétiens.

Quelques-uns, parmi ces enfants, se sont présentés d'eux-mêmes, dans nos différentes stations, mourant de faim et suppliant le missionnaire de les prendre en pitié. La plupart viennent de bourgs assez importants, de petites villes de jongle où ils erraient en mendiant, après avoir été contraints par la faim d'abandonner leurs villages. Ceux qui se hasardaient dans les villes où la police est aux mains des Anglais, étaient aussitôt transportés dans les *poor-houses*, pour être distribués à la fin de la famine, aux orphelinats des missions, si, comme nous l'avons dit, ils étaient totalement abandonnés de leurs frères de caste et de religion.

Pour recueillir des orphelins, le missionnaire se rendait, avec son catéchiste, généralement dans ces gros bourgs dont nous venons de parler où les affamés affluaient. Il voyageait en voiture quelquefois ou en chemin de fer, le plus souvent à chameau ou en charrette à bœufs. Pour se rendre compte de la situation, il parcourait à pied les ruelles étroites, tortueuses, encombrées de paysans, de mendiants et de charrettes. Des deux côtés, des boutiques remplies de grains, assiégées par des groupes d'affamés, aux membres sans muscles, aux corps sans estomac, et que défendent à grand'peine les *banyas* gras et dodus. Ici et là, des pagodes aux lignes étranges, toujours les mêmes, au fond desquelles vous découvrez l'idole grimaçante et obscène. A la porte du temple se tient le *babaji*, — qui n'a pas souffert, je vous assure, de la famine, moins encore que les *baniyas* ! Il distribue aux pauvres les graines et sucreries offertes, le matin, à la divinité dont il est l'oracle et le substitut. Naturellement il s'est réservé, en toute prudence et charité, la part du lion. Passons vite, de sa personne satanique se dégagent d'immondes émanations d'orgueil, d'hypocrisie, de graisse...

Des troupes d'enfants abandonnés, nus, d'une extrême maigreur courent derrière l'étranger, le blanc, le *sahib* ; ils l'entourent, se jettent à ses pieds qu'ils baisent.... Le mission-

Digitized by Google

naire se fait violence, endurcit sa face et passe outre. Les Hindous sont défiants et haineux. Leur piété mensongère qui ne leur fait aucun scrupule de laisser mourir de faim ces enfants, ces malheureux qui passent à leur porte n'ayant plus qu'un souffle de vie, leur ferait un crime de les abandonner aux soins des chrétiens !

Le prêtre passe donc laissant son catéchiste à l'œuvre. Il se retire hors du bourg et attend. Le catéchiste ne tarde pas à revenir. En une heure, quelquefois moins, il a recueilli une vingtaine d'orphelins, heureux de le suivre au bout du monde, et s'est procuré une charrette à bœufs pour les emmener. Souvent des jeunes gens, des femmes nous supplient de les prendre avec les enfants et il faut presque les frapper pour les écarter. C'est un spectacle navrant. On leur jette quelques pièces de monnaie, des graines, du pain, et, le cœur serré, les larmes aux yeux. . . il faut bien partir !. . .

Un jour, deux missionnaires se rencontrèrent dans la même ville, pour le même objet, recueillir de petits orphelins. L'un d'eux partit, à chameau, à une assez grande distance de là. Il arriva dans un bourg important. Le soir, il avait autour de lui une trentaine d'enfants ; ayant enfin trouvé deux charrettes à bœufs, après de longs pourparlers et bien des rebuts, il se disposait à partir, lorsque deux policiers se présentent : « Vous n'emmènerez pas ces enfants, disent-ils, pas un ne partira ! » L'incident, — assez commun d'ailleurs, — était particulièrement désagréable dans la circonstance. Le Père se rendit immédiatement près des autorités indigènes desquelles émanait cette défense, et réussit à obtenir l'autorisation qu'il souhaitait. Une demi-heure après, les charrettes à bœufs remplies d'enfants, sous la garde du catéchiste, s'ébranlaient dans la direction de la station du chemin de fer. Le Père, sur son chameau, arriva un jour avant les enfants. Lui et son confrère ont alors une idée géniale. Ayant acheté un sac de grains qu'ils font porter devant eux par un coolie, ils parcourent les rues de la ville en criant à tue-tête : « Que ceux qui meurent de faim nous suivent ! » Il n'en fallait pas tant. Ils arrivèrent à la gare (à 1 kilomètre de la ville) escortés de près d'un millier de pauvres gens qui vociféraient à qui mieux mieux. Il fallut mettre un peu d'ordre dans cette

Digitized by Google

cohue, et ce ne fut pas chose facile : une foule qui meurt de faim est une puissance qu'on ne domine pas aisément. D'abord, ils séparèrent les orphelins ; puis, au milieu d'une confusion qu'ils n'auraient pu éviter qu'avec l'aide d'une centaine d'agents de police, ils distribuèrent le grain aux pauvres affamés et, non sans peine, les congédièrent. Enfin, les charrettes arrivèrent. Le soir, par trois trains différents, plus de 80 orphelins échappaient à une mort certaine, et reçus dans nos orphelinats, ils étaient aussitôt entourés des soins les plus maternels.

Ils en avaient tant besoin ! En quel état nous arrivent ces pauvres enfants !. . . Je n'essaierai pas de le décrire. La misère la plus affreuse, le vagabondage, la maladie, et, pour tout dire en un mot — mot terrible ! — la faim les a réduits à une extrémité qui défie la pensée et passe l'imagination. L'air qu'ils respirent est infecté à une distance notable, on n'approche pas d'eux sans se sentir malgré soi le cœur soulevé de dégoût, sans qu'instinctivement l'on détourne la tête, tant leur vue est pénible. Comme ils ont souffert, les pauvres petits ! Leur visage osseux, presque livide, leurs yeux éteints, leurs lèvres qui, depuis longtemps ne savent plus sourire, leurs membres sans force à peine capables de se mouvoir, plus semblables à ces horribles fantômes qui n'apparaissent qu'en cauchemar, sous l'influence de la fièvre, qu'à des êtres réels : on dirait que la mort les a marqués déjà comme ses victimes fatales.

Ils m'ont raconté leur histoire, triste à faire pleurer !... *Bhaktiya*, garçon de 14 ans, est *Nayak*, caste de cultivateurs. Il habitait avec ses parents un gros village du Mhairwara, sous le *British Raj*. Son père cultivait une terre de 18 bighas pourvue d'un puits, possédait une paire de bœufs ; trois vaches, une charrette et les instruments aratoires les plus indispensables. La chaumière qu'il occupait dans le village lui appartenait, et il arrivait, tant bien que mal, à payer sa rente au collecteur du Gouvernement. Il n'avait que deux enfants, une fille et notre Bhaktiya. Voilà donc une famille de cultivateurs, modeste sans doute, pauvre même, mais ce ne sont ni des vagabonds, ni des miséreux, ni des mendiants. Ils vivent de leur travail. Oh ! le travail est dur et la vie est

Digitized by Google

maigre. Après les fatigues écrasantes de l'année, la récolte rentrée, vendue ou livrée, en paiement de vieilles dettes, au baniya rapace, arrive la saison torride où 40 degrés centigrades ne sont que l'ordinaire : on aurait bien droit à quelque repos. Mais il faut se louer comme journalier pour le premier travail qui se présente, heureux s'il s'en présente. On ne pouvait jamais non plus, sauf aux grands jours de fête du *Rakhi*, du *Diwahi*, pour les saturnales du *Holi*, parler de galette de froment, ni de bouillie de riz, ni de ces friandises sucrées luisantes de beurre dont les natifs sont si avides : c'étaient là des menus qu'on se serait fait un scrupule même de rêver et il fallait résister énergiquement aux convoitises qu'éveillaient sans doute la vue des offrandes rituelles, aux sacrifices publics ou dans l'intimité du culte familial. Pour l'ordinaire, on devait se contenter de millet et de légumes sauvages. Vint un temps, hélas ! où cette maigre nourriture elle-même fit défaut.

Nous avons dit comment en 1899 les pluies cessèrent subitement après quelques averses. Comme les années précédentes, ainsi que tous les autres cultivateurs, le père de Bhaktiya, après les premières pluies, ensemença son champ. Le maïs leva et ayant atteint quelques pouces de hauteur, sécha sur pied avant d'avoir donné ses fleurs... L'année précédente la récolte avait été pitoyable ; cette année elle était absolument nulle !... Le puits, comme tous ceux des environs, était à sec. De pâturage, il n'y avait pas trace. Les trois vaches et les bœufs périrent.

Rien ne la retenant plus au village où la vie semblait devenir impossible, la famille se dispersa. La mère alla demander l'hospitalité à ses parents, à plusieurs journées de marche de là, sans savoir si ceux-ci vivaient encore, et si leur sort était meilleur. Que devint-elle ?... Le père s'arrêta avec ses deux enfants dans une petite ville, assez peuplée, industrielle et pleine de mouvement. Là, pensait-il, il mendierait de porte en porte chez les riches baniyas et peut-être sauverait-il sa vie et celle de ses enfants. Hélas ! les cœurs hindous sont durs, et il avait tant de concurrents ! Il mourut bientôt. Sa petite fille mourut aussi et Bhaktiya resta seul... Comment vécut-il ? ou plutôt comment réussit-il à ne pas mourir ?

Digitized by Google

Voler quelques grains aux devantures des marchands ; faire la chasse, ordinairement facile, aux milliers de pigeons qui s'abattaient alors, affamés eux aussi, sur les sacs de céréales emmagasinés dans les gares ; implorer, pendant les quelques minutes d'arrêt des trains, la pitié des *sahib* qui voyagent en 1re et 2e classe ; enfin ressource dernière, ramasser un à un les grains de blé ou de riz dans la poussière et l'ordure... Voilà les expédients qui permirent à un certain nombre de pauvres d'attendre l'arrivée du policier qui les parquât aux camps de famine, ou du missionnaire.

Pour Bhaktiya, quand le missionnaire arriva, il était temps. Le malheureux enfant allait périr. Il avait bien un oncle, employé sur la voie ferrée à casser des pierres ou nettoyer la chaussée, — petit métier, mais sûr et précieux en temps de famine ! L'oncle l'avait mis simplement à la porte... Le prêtre catholique reçut l'orphelin et l'aima comme une mère aime son enfant. Bhaktiya eut un jour le choléra ; le missionnaire le soigna de ses mains, dans sa propre chambre et, lorsqu'il crut l'heure venue, lui donna le saint baptême. L'enfant, instruit depuis plusieurs mois, se montra docile, sincère, pieux même. Il survécut cette fois, donna plus que jamais des marques de prévenance et d'affection, et succomba deux mois après à une violente attaque de fièvre, après avoir reçu les dernières Onctions.

Ailleurs, dans un grand Etat indigène, un autre paysan, *balahé* de caste, cultivait aussi, avec une paire de bœufs, une dizaine de bighas de terre, irrigables au moyen d'un puits. Le millet, le maïs et même le blé venaient bien dans sa terre fertilisée par l'arrosage. Il avait trois enfants, trois garçons dont l'aîné pouvait avoir 13 ans. L'an dernier, naturellement, sa récolte fut nulle, son puits resta à sec et ses bœufs périrent. Puis ce fut son tour, et le second de ses fils le suivit de près... j'allais dire, dans la tombe... ; mais qui songeait alors, dans les villages, à brûler ou enterrer les morts ?...

La mère quitta le pays avec les deux enfants qui lui restaient. On ne supporte pas la vue des lieux où de si tristes choses se sont passées !... Elle partit d'un côté avec son plus jeune. Où alla-t-elle ?... L'aîné, séparé de sa mère, se mit au service d'un jardinier qui ne le nourrissait pas, et qui le jeta

Digitized by Google

dehors lorsque, épuisé et malade, il devint incapable de travailler. On comprend avec quelle joie, avec quelle frénésie des enfants qui ont tant souffert se donnent au missionnaire qui leur tend les bras et pleure avec eux !...

Telle est l'histoire de tous nos orphelins.

Dès leur arrivée, ils reçoivent les soins de première nécessité que réclame leur état. Les plus exténués succombent, les autres reviennent peu à peu à la vie, et généralement après deux ou trois mois d'une alimentation saine et régulière, ils paraissent sauvés. Et de fait, n'était le choléra, presque toujours fatal, — et la fièvre des marais qui fait sa triste apparition à la saison pluvieuse et fut terrible cette année, -- le plus grand nombre de nos enfants auraient été sauvés. Beaucoup d'entre eux succombèrent à ces fléaux. Pourquoi les plaindre ? Baptisés, généralement bien disposés, ils assurent d'un coup leur salut final. Mais, de les voir mourir si vite, si tôt, cela fait parfois au cœur du missionnaire qui, pendant les mois d'angoisse, les avait aimés tendrement et soignés de ses mains, de vives blessures.

Je dirai la vérité, et c'est ici une souffrance plus cruelle encore, tous n'ont pas la même constance. Quand, à force d'attentions et de soins, on a ranimé la vie qui s'éteignait en eux et qu'ils sentent désormais couler dans leurs veines un sang plus pur et plus riche ; quand on a commencé à leur apprendre le nom du vrai Dieu et l'abrégé de ses commandements; quand on les a vus, non sans émotion, eux, les fils de l'immonde hindouisme, saluer la Vierge, — eux, dont les pères se courbaient depuis trente siècles le front dans la poussière devant d'infâmes idoles, s'agenouiller devant Jésus au tabernacle, — eux dont la mère avait déjà souillé les lèvres d'enfant par d'obscènes couplets, répéter les mains jointes la divine prière à notre Père qui est aux cieux, — quand on a vu cela, tremblant de bonheur, on se résout difficilement à leur départ, à leur fuite, même avant leur baptême, même d'un seul !... Certains reviennent au bercail, pourtant, de ceux que je ne sais quelle humeur inquiète et vagabonde avait poussés à s'enfuir. Ils y reviennent, grâce à une miséricorde adorable de la Providence, assez tôt pour recevoir l'eau sainte et mourir : car toujours leur équipée

Digitized by Google

au dehors leur est funeste, ils rentrent en pire état qu'ils n'étaient quand on les avait recueillis tout d'abord.

Ceux qui nous restent,— près de 500, — sont dociles : c'est assez dans leur nature. Ils abandonnent sans la moindre difficulté, sans qu'il paraisse leur en coûter le moins du monde, leurs pratiques superstitieuses, leurs préjugés de caste, leurs usages les plus invétérés. Ils adoptent immédiatement les manières de faire et de dire que nous leur suggérons et n'élèvent jamais la plus innocente objection à notre enseignement. Nous en avons pourtant de 15 et 16 ans qui assurément n'ont pas attendu si tard pour subir l'influence religieuse et sociale de leur milieu. Ce que nous découvrons en eux d'obstacles à la vie chrétienne ne sont guère que les défauts et les vices communs à tous les enfants. Notons cependant, en particulier, plus d'insouciance et moins de droiture qu'on n'en rencontre en nos pays chrétiens. C'est bien assez, dira-t-on. C'est beaucoup sans doute, mais n'est-ce pas le but et l'effet régulier de la grâce du Christ de transfigurer l'âme païenne ? L'instruction religieuse et une discipline attentive, vivifiées par les sacrements, amèneront peu à peu au résultat désiré, déjà atteint en partie dans nos orphelins de la première heure, recueillis il y a trois ans.

Et, — qu'on nous permette cet espoir, — dans un demi-siècle d'ici, lorsque les ouvriers d'aujourd'hui auront disparu, un jeune peuple chrétien se lèvera aux Indes pour chanter la gloire de Notre-Seigneur ! Des villages nouveaux, groupés autour de leurs églises rustiques, à l'ombre de la croix, proclameront la déchéance de Satan, trop longtemps le Dieu adoré de ces régions ! Le triomphe du Christ s'étendra peu à peu des Arawallis aux Vyndyas, à travers les vastes plaines du Rajputana et les vallées fertiles du Malwa, et l'on se souviendra que le point de départ de cet heureux mouvement avait été la terrible famine qui sévit en 1899-1900.

Fr. FORTUNAT, de Tours,
O. M. C.
Mis. Apost.

Digitized by Google

LA MORT APPARENTE

ET LES DERNIERS SACREMENTS

Le médecin qui a pratiqué bien des années, surtout le médecin qui a servi dans les hôpitaux, s'est trop souvent trouvé présent aux dernières heures du malade, à ce moment suprême où l'homme se dégage des intérêts du monde extérieur, mais où l'instinct de conservation s'exalte, pour qu'il n'ait recueilli de ce spectacle toujours saisissant quelque enseignement pour le corps et pour l'âme.

Par quelles impressions émues et troublées se révèlent les états d'âme, d'esprit ou de conscience de ceux que la mort va frapper !

En présence d'une fatalité que rien ne peut plus empêcher de s'accomplir, alors que tous les secours du monde défaillent, c'est l'heure où la Charité chrétienne s'émeut et vient offrir son assistance à l'âme du moribond. Mais, pour arriver jusqu'à lui, que de résistances de la part du monde avant celle du malade : « à quoi bon attrister les derniers instants du mourant, le troubler de la pensée de la mort, de ses suites, et lui ravir sa sécurité imaginaire ; à quoi bon bouleverser une famille qui, comme le malade, espère toujours. » On veut ajourner si même on ne vous repousse définitivement.

Où sont les temps où nos ancêtres, sachant que dans le sacrement de l'Extrême-Onction l'Eglise exerce la puissance que le Christ lui a transmise sur la mort, en lui enlevant sa victoire et en en faisant un moyen de pacification, le demandaient avec bonheur comme une consolation et un secours. Dans nos jours d'absence de foi, par ce fait que l'on ne le propose plus à des malades mais seulement à des mourants, on ne voit en lui qu'un sacrement sinistre, qu'un présage mortel, et on ne l'accepte que comme ces remèdes imposés que l'on ne reçoit qu'avec la dernière répugnance ; et cepen-

Digitized by Google

dant le prêtre, avec l'autorité de son ministère et la puissance des sacrements, apporte au malade un secours spirituel qui, tout en préparant avec douceur et confiance sa dernière heure, peut encore être le remède de sa vie et son rétablissement.

Comment fera-il accepter la proposition sacramentelle ? C'est ici qu'éclatent l'habileté, la charité et la mansuétude du prêtre ; c'est ici que son action est la plus délicate, qu'elle exige le plus d'intelligence, pour, en quelques mots, instruire, consoler, persuader.

En thèse générale, la proposition étant considérée comme l'annonce d'une mort indubitable, frappe d'effroi, elle bouleverse. Le mot *Extrême*-Onction il est vrai, y prête trop, on peut facilement l'éviter : par là on s'explique un refus qui n'est généralement pas absolu, ce n'est qu'une remise. Le côté qui laisse le malade songeur, c'est quand la proposition est présentée avec instance comme un remède de guérison et de soulagement autant pour le corps que pour l'âme.

Dans nos hôpitaux le refus ou l'ajournement reconnaît plusieurs causes : il est des malades qui ignorent s'ils sont catholiques, s'ils sont baptisés, s'ils ont fait une première communion, ils ne savent rien de leur religion ; puis la grosse affaire est la confession, ils la veulent bien, mais comment s'y prendre, comment se rappeler. Le prêtre habile sait obtenir la confession qu'il juge suffisante et efficace. Le malade sort de cet aveu tout étonné et souvent satisfait au point d'en exprimer son contentement.

Le sacrement a-t-il été reçu, on reste frappé du calme tout particulier qui succède à l'épouvante du malade et de l'heureuse tranquillité qui, jointe à l'espérance et à la confiance, étonne même les assistants. Le désespéré s'est résigné parce que, très certainement, il croit et il espère, et si c'est un esprit convaincu de sa fin et qui ne saurait espérer il l'entrevoit éclairée d'une lumière spéciale, la mort est pour lui l'attente d'un autre état qui lui est promis.

Les secours religieux acceptés forment-ils la pluralité ? Dans nos hôpitaux on peut calculer que, sur 20 moribonds, un seul demande spontanément l'aumônier et les sacrements : c'est un catholique qui connaît et pratique sa religion. Les

Digitized by Google

autres sont des impratiquants, des ignorants ou des incroyants sans être manifestement hostiles. Avant la guerre de 1870, peu repoussaient les avances du prêtre ; après la guerre, mais surtout dans ces dernières années, l'administration du sacrement est devenue plus rare et plus difficile. Depuis la laïcisation des hôpitaux et les entraves apportées au prêtre pour approcher le malade, le sacrement est exceptionnellement réclamé. — Le franc-maçon refuse toujours. En face de la mort et en plénitude d'intelligence les désespérés sont rares. Pour une période de nombreuses années et sur un total de près de 3000 moribonds hospitaliers, on a seulement conservé le souvenir terrifiant de deux d'entre eux, repoussant toute consolation, mourant en état de rage et fous de désespoir.

L'Eglise nous enseigne, depuis les temps apostoliques, c'est-à-dire depuis l'institution du sacrement, que l'*onction* des malades avec l'*huile sainte*, selon les paroles de saint Jacques, a pour effet la santé de l'âme et même celle du corps, donnant à la fois aux malades un soulagement de la maladie et la force spirituelle nécessaire aux heures d'angoisses, de découragement, de désespérance et de regrets.

L'Église nous enseigne que l'huile et le baume de la prière solennelle du prêtre sont aussi l'huile et le baume de la rémission et de la bénédiction, qu'ils confèrent la grâce qui chasse les appréhensions sinistres et les remords secrets, et fait accepter l'expiation qui est le salut. C'est donc le sacrement de l'Espérance.

L'Église nous apprend aussi que la santé du corps en éprouve un soulagement qui procure des guérisons ; reçu dans les conditions complètes, ce sacrement est devenu un remède au mal physique à ce point qu'elle ne considère pas inexplicables et qu'elle ne compte pas parmi les miracles proprement dits les guérisons opérées par son intervention.

Pour recevoir dignement, et avec tous ses effets, le sacrement, on comprend que la *responsabilité morale* soit la condition *préalable*, elle ne se rencontre plus que rarement et la condition *ordinaire aujourd'hui* est la maladie, et la maladie en l'état grave et le plus souvent tellement grave qu'il ne laisse plus la liberté et les facultés de l'esprit.

Digitized by Google

Dans cette situation où il n'y a plus que *vie* sans conscience, les effets du sacrement sont probablement diminués mais non supprimés ; dans celle où il n'y a plus qu'un *reste* de vie cachée et non accessible à nos sens, il est conséquent et logique d'espérer qu'ils existent encore.

Nous ne pouvons savoir où s'arrête la clémence de Dieu ; si même elle s'arrête jamais, n'attend-t-elle pas un mot, une pensée, se contente-t-elle d'un désir même fugitif, actuel ou même exprimé une fois avec foi et conviction dans un autre temps ? Pouvons-nous sonder l'abîme des miséricordes avant le jour de la justice ?

Il y a donc une importance capitale à s'assurer de la réalité de la mort et, malgré les apparences extérieures, s'il y a encore un *reste de vie* quelque part dans ce corps à l'aspect de cadavre. C'est la question si étudiée de la *mort apparente* et de la *mort réelle* qui a occupé les médecins de tous les siècles, question non complètement résolue, puisque la science lui apporte toujours quelqu'indice nouveau.

L'âme en rapport avec le corps le quitte avec la vie, elle y persiste tant qu'il y a vie ou un reste de vie, c'est-à-dire lors même qu'elle n'en anime plus qu'une partie diminuée. La vie ne se retire que progressivement ; le corps, malgré tous les signes de la mort, en renferme encore pendant quelque temps une partie non complètement éteinte. Ce *reste* de vie appartient encore au temps quoique touchant à l'Eternité, c'est encore l'*Ame*, d'où l'importance si grande de connaître s'il y a *vie*, reste de vie, ou s'il y a *mort*, notion si nécessaire pour l'Administration du dernier secours spirituel.

Distinguer la mort réelle de la mort apparente n'est pas toujours chose facile, mais, pour la circonstance qui nous occupe, distinguer la mort réelle ou totale de l'état d'un reste de vie est encore plus difficile et cependant il importe beaucoup de pouvoir le faire.

La science, jusqu'à ce jour, avait été impuissante. On sait ce qu'ont tenté les Louis, les Nysten, les Halles, Bichat, Bouchut etc., les 102 mémoires présentés en 1870 au concours du marquis d'Ouches. Tous les caractères prétendus certains se sont montrés insuffisants, et même pris dans leur

Digitized by Google

ensemble on n'a pu affirmer d'une manière absolue la mort réelle, on a pu le présumer, même tomber juste, mais non le certifier, tant de circonstances pouvant avancer ou retarder le moment précis où la vie quitte nos organes. Notre code civil prescrit l'inhumation 24 heures après la mort ; cette loi n'est d'accord ni avec la nature, ni avec l'expérience, ni avec les faits. Tous les Etats d'Europe, plus sages que nous, la fixent à 72 heures. Combien en France de sépultures peut-être trop hâtives ! et l'on sait qu'il s'y éteint 2 existences par minute.

Le prêtre, pour la conduite à tenir dans l'administration de l'extrême-onction, aujourd'hui comme autrefois, se contente avec raison d'un ou de plusieurs des signes apparents de la mort : absence de la respiration, de la circulation, cessation des battements du cœur, extinction de la sensibilité et de la chaleur, enfin les signes physiques propres à tout cadavre. L'on comprend très bien que la dignité du sacrement l'oblige à ne pas s'engager plus avant. Et cependant le dernier soupir n'est plus le signe indubitable de la mort, le dernier battement du cœur, son immobilité et son silence ne sont plus reconnus aujourd'hui signe réel de mort. La vérité est que tous ces signes, même réunis, ne pouvant être considérés signes réels, il n'y en avait qu'un seul la *tache verte abdominale* ou la *putréfaction* qui prend un temps très variable avant de se produire, de plusieurs heures à quelques jours.

Il ressort de l'observation générale et des expériences physiologiques cette notion indubitable : la mort ne se produit pas d'une manière instantanée, l'organisme ne s'éteint que progressivement ; elle doit se produire très variablement selon les circonstances qui la déterminent, selon les qualités nerveuses vitales et particulières des individus, mais toujours *progressivement*.

Malgré les signes extérieurs de la mort elle n'est donc d'abord qu'*apparente ;* l'organisme mort au dehors vit au-dedans par la persistance des propriétés fonctionnelles des tissus qui peut être utilisée pour ranimer la vie totale, ou ces propriétés disparaissent et la mort est *réelle*. Le temps parcouru pour cette première phase de la mort est plus ou moins

Digitized by Google

prolongé selon les causes. La mort *apparente* serait encore un état morbide qui réclamerait un secours médical, un traitement jusqu'au signe certain de la *mort réelle*. En présence d'une mort plus ou moins récente, on ne peut donc savoir si elle n'est qu'apparente et si elle laisse un reste de vie.

La science moderne vient de résoudre ce si important problème. L'un de nos savants, physiologiste et médecin, nous donne l'heureuse découverte et du *traitement* de la mort apparente et du *signe* de la mort réelle.

La découverte du docteur Laborde est d'autant plus merveilleuse qu'à l'encontre de l'origine de toute découverte elle n'emprunte rien au hasard, qu'elle est de provenance toute scientifique, qu'elle procède de la physiologie, science médicale et biologique par excellence.

Le procédé du docteur Laborde, qui consiste dans les tractions rythmées de la langue, est déduit de ses expériences physiologiques de laboratoire. Dans sa première observation, (1892) fort remarquable, car elle renferme toute sa découverte, il rappelait à la vie un noyé offrant tous les signes de la mort depuis un temps prolongé et pour lequel on avait employé en vain tous les moyens ; et depuis, son procédé, devenu usuel, compte déjà d'innombrables retours à la vie dans les cas les plus variés de mort apparente. On ne saurait trop insister sur la vulgarisation de ce procédé dont l'intérêt public offre une importance si grande.

La technique des tractions réitérées et rythmées de la langue doit être connue de tout le monde, nous croyons cependant devoir la reproduire ici :

Pour saisir et bien tenir la langue qui glisse, avec une grande facilité, à défaut de pinces appropriées, on se sert de la main dont on entoure les doigts d'un mouchoir afin d'éviter le glissement et l'échappement de l'organe qu'il ne faut pas craindre de tenir avec force et sur lequel on tirera hardiment, l'attirant fortement en avant, puis le refoulant en arrière, recommençant cette manœuvre d'une façon rythmique toutes les 25 à 40 fois par minute.

Les premiers mouvements apparaissent au creux stomacal très faibles, un simple soulèvement d'abord qui s'étend aux parois thoraciques ; à un moment donné on entend un léger

Digitized by Google

bruit guttural, une sorte de hoquet qui annonce que l'air a pénétré dans la poitrine, les mouvements respiratoires s'accentuent, enfin le réveil des fonctions extérieures s'opère successivement et souvent très rapidement

Plusieurs de nos lecteurs peuvent désirer connaître le mécanisme physiologique du procédé du Docteur Laborde. Il se résume dans le fait anatomo-physiologique suivant :

Le réflexe respiratoire est le phénomène fondamental de survie. On le ranime par l'excitation de certains nerfs.

Les tractions de la langue actionnent ses nerfs sensitifs : (n. laryngés sup. n. glosso-pharyngien, et lingual) cette excitation est transmise au centre bulbo-myelitique qui, par action réflexe sur les moteurs respiratoires, principalement sur le nerf phrénique, produit le réveil des mouvements du diaphragme, d'où le retour de la fonction respiratoire.

Donc, aux résultats pratiques du procédé Laborde s'ajoute la consécration scientifique.

Si la mort apparente n'est qu'une suspension de la vie, comme dans les cas de morts subites ou imprévues, dans les submersions, asphyxies, syncopes, congestions, hémorrhagies, shocks traumatiques etc., son retour est total. Si la mort apparente vient de l'extinction de la vie, comme dans les maladies longues et épuisantes, les agonies prolongées, le retour des fonctions extérieures n'est plus que partiel et momentané mais très utilisable pour l'administration de l'Extrême-Onction.

On comprend que l'absence de tout retour à la vie, après des tractions réitérées pendant un temps prolongé (3 ou 4 heures dans les cas de non maladie) devient un *signe certain de mort réelle.*

M. Laborde, poursuivant ses recherches expérimentales et cliniques, est arrivé à des conclusions qui précisent sa découverte. Selon elles : la limite *maxima* de la persistance vitale en fonction de temps est en moyenne de 3 heures après la mort extérieure, pendant laquelle persistance peut être réalisé un rappel total ou momentané de la vie. (Académie de médecine, séance du 23 janvier 1900).

Revenons à l'objet de notre étude.

Quels sont les moments encore possibles pour l'administration de l'Extrême-Onction ?

Digitized by Google

Nous avons dit que, dans les temps actuels, souvent ce n'est qu'à la période ultime de la maladie, à l'agonie que l'on se décide à réclamer le secours religieux. Le prêtre se hâte pour administrer un moribond qui, quelquefois, vient d'expirer et ne donne plus aucun signe extérieur de vie. Sa position est embarrassante, le moment est solennel et pressant. Ce précieux remède de l'âme qu'il doit lui adresser par la voie du corps, si l'âme ne s'y trouve plus, si le corps est cadavre, est-il applicable? Son administration d'abord inutile ne sera-t-elle pas irrévérentieuse ou injurieuse ?

Il y a mort, mais n'est-elle encore qu'apparente, y a-t-il un reste de vie ? Le ministre du Sacrement s'informant rigoureusement du temps écoulé depuis le dernier soupir, du genre de maladie qui l'a déterminé, du mode d'agonie, sachant en outre que la persistance de la vie intérieure peut être de 1 à 3 heures, temps maximum dans les morts subites ou imprévues, temps minimum dans les maladies longues et épuisantes peut se faire une persuasion et agir selon sa conscience.

Puisque l'extrême-onction peut être donnée à des moribonds n'offrant plus que des signes incertains de vie, logiquement ne peut-on l'accorder à toute mort apparente puisque celle-ci existe toujours quelque temps après la mort extérieure, et même, dans le doute, serait-ce contraire à la doctrine catholique d'employer la formule, *si tu vivis*, comme elle nous l'est permise à nous, médecins, dans les cas de nécessité, pour le baptême des nouveau-nés ?

Nous connaissons des aumôniers d'hopitaux qui, convaincus de la persistance de la vie, et appelés peu après le dernier soupir, se croient dans l'obligation de conférer le sacrement (1)

D. Coutenot.

(1) Il ne serait point décent au ministère du prêtre de recourir lui-même à la seule expérience pouvant donner la certitude de la mort (traction linguale). Cependant, dans les cas de mort subite ou imprévue ou par accident, il serait de sa prudence et de sa charité d'engager vivement et d'aider au besoin l'entourage à recourir au procédé des tractions rythmées de la langue qui avec, l'espoir du retour à la vie, permet l'administration du sacrement ou donne l'assurance de la mort réelle.

Digitized by Google

COUPS D'OEIL SUR LA RENAISSANCE

LES SAVANTS

Du mauvais goût d'un trop grand nombre, passons à l'érudition, souvent indigeste de la Renaissance. Telle est la fièvre d'apprendre et de tout savoir, que François Viète encore plus mathématicien que jurisconsulte, passait jusqu'à trois jours et trois nuits sans dormir, appliqué à l'étude, mangeant à peine, et faisait, en voyage, sa récréation des problèmes les plus ardus à résoudre (1). Budé pouvait rivaliser avec lui. Erasme le nommait « le prodige de la France ». Savant universel, versé dans le droit et la théologie, dans les sciences abstraites, dans les lettres grecques et romaines, helléniste surtout, il fit un Traité *de Transitu hellenismi ad christianismum*, pour prouver qu'on peut cultiver le grec sans être hérétique. Bibliothécaire de François Ier, il écrivit en style rocailleux un Traité de l'Institution d'un Prince. Le Prince doit, avant tout, récompenser les savants. Budé (2) avait aidé François Ier à fonder le Collège de France. Qu'est-ce que Marc-Antoine Muret ? le commentateur savant, auteur des « *Variæ lectiones* », professeur à Auch, à Poitiers, à Bordeaux, à Paris, à Toulouse, le maître de Montaigne, un théologien, un philosophe, « un orateur » (3), un poète, qui finit sa carrière de professeur et sa vie à Rome, où toute sa science ne put réussir à inspirer le respect aux élèves. Il était peu respectable, en effet ; il avait dû quitter Toulouse, après avoir été fouetté pour ses mœurs scandaleuses ; même sa réputation l'avait suivi à Venise et jusque dans la cité des Papes. Il eut beau être l'ami du cardinal d'Este, ce n'était qu'un malhonnête homme. De guerre las, il

(1) François Viète mourut en 1603.
(2) 1467-1540.
(3) Voir Montaigne, l. I, ch. 25.

Digitized by Google

quitta la robe de professeur, se convertit et se fit prêtre. Il mourut à Rome en 1586, à l'âge de cinquante-neuf ans. La science ne fait pas le bonheur, ni l'honneur.

Il put connaître, à Toulouse, le philologue Turnèbe qui y professa les humanités, en attendant qu'il enseignât la langue et la philosophie grecques au collège de France. Commentateur fameux et traducteur des Anciens, éditeurs pour l'imprimerie royale (1565)... « l'âme la plus polie du monde, d'une compréhension prompte, d'un jugement sain en propos éloignés de son usage (1) », Turnèbe est le type idéal du savant « sans pédantisme ». Il eut un fils, Odet de Turnèbe qui écrivit, à quatorze ans, en latin savant, la dédicace des Commentaires de son père sur le discours de Cicéron, *De lege agraria*. Nous le retrouverons, à l'article de la Comédie. Pour le moment, appelons-le Turnebius (il le mérite), et n'en parlons plus. Turnèbe père eut parmi ses disciples H. Estienne. Henri était lui-même fils de Robert et petit-fils de H. Estienne (mort en 1520), le premier savant, par ordre, de cette famille de savants qui rappelle la généalogie des saintes Ecritures, le « *genuit autem* ».

A côté de sa patertiné selon le sang, Robert réclame l'utile paternité du « *Thesaurus linguæ Latinæ* ». Ce traducteur très infidèle de la Bible, cet éditeur d'Eusèbe, de Denys d'Halicarnasse, de Dion Cassius, incliné vers la Réforme, se retira à Genève, en 1552, après la mort de François Ier, son protecteur, et y abjura la vérité, autant dire, entre les mains de Calvin. Il mourut vers 1559. « C'est un beau métier que la mathématique, disait Pascal ; mais ce n'est qu'un beau métier ». On peut en dire autant de l'érudition pesante des commentateurs, traducteurs et épilogueurs de la Renaissance. La science des détails a fait aisément de leur cerveau un grenier obscur dont elle a chassé la lumière, la raison et la foi.

Henri ne valut guère moins que son père, comme savant, et embrassa son erreur, avec la passion du grec. C'était, du reste, un original, et qui ne savait guère vivre qu'avec les anciens. Marié trois fois, éditeur, et père de quatorze enfants,

(1) Essai de Montaigne, l. I, ch. 24, *Du Pédantisme*.

Digitized by Google

toujours en route, il revenait, de temps à autre, à Paris, pour y goûter les délices d'une précieuse bibliothèque (1), à lui seul réservée.

A force d'éditer, à ses frais, les grecs et les romains, il s'appauvrit, erra plus que jamais, à cheval, de pays en pays, loin de sa femme et des quatre enfants qui lui restaient, sans pouvoir trouver nulle part le bonheur, ni retrouver la fortune, et mourut, comme un simple poète, à Lyon, à l'hôpital, en 1598. Il avait de l'esprit, quoique savant, ce qui n'est pas commun ; c'est le père du *Thesaurus linguæ Græcæ*. Il a écrit un *Traité de la conformité du langage français avec le grec*, en 1556 ; un autre intitulé *De la Précellence du langage françois*, où beaucoup plus grammairien et philologue que philosophe, il oppose, en particulier, à notre honneur, deux traductions du même passage de Tacite (2), l'une due à Giorgio Dati, un italien, l'autre à Blaise de Vigenère. Celle-ci est, en effet, plus concise. L'auteur de la *Précellence* cherche à faire saisir le même contraste entre les poètes des deux nations. Le style de H. Estienne est assez vif, alerte, je n'ose dire gai, bien que les Latins disent en ce sens « *lætus* ». S'il n'a pas toujours le goût sûr, si sa phrase s'embarrasse parfois dans les incidentes, il a compris, au moins, cet amateur du « vieil langage » et « des beaux mots pris du latin », tout ce qu'avait d'antipatriotique et d'inintelligent l'affectation des Italianismes. Il les proscrivit et les ridiculisa encore dans les « Deux Dialogues du nouveau langage français, italianisé et autrement déguisé, principalement entre les courtisans de ce temps ». Du langage la mode italienne était passée aux habits, depuis Catherine de Médicis, et la mode était au niveau de la langue. On voyait tel et tel gentilhomme, dit

(1) Une partie de ces détails sont tirés de l'étude de M. Léon Feugère, sur H. Estienne, qui précède le livre de cet écrivain intitulé : *La Précellence du langage français*.

(2) Discours de Céréalis. *Hist.* 4, P.

Voici le débat de M. de Vigenère :

« Je n'ay jamais faict profession d'haranguer, car la valeur du peuple romain, je l'ai témoignée ordinairement par les armes. Mais pour ce que les paroles peuvent beaucoup envers vous, j'ay advisé de vous dire en peu de parolles ce que à vous sera plus utile d'avoir ouy, qu'à nous de l'avoir remonstré. »

Digitized by Google

Philaüsone, un personnage des Dialogues, « bien godronné, bien fraisé, bien frisé ou frisotté, bien crespillonné, bien passefillonné », et les dames de la cour, « tressaient leurs cheveux par touffeaux (1), ou, pour le moins par touffillons, en les élevant aussi haut que les raquettes étaient élevées. Or, quand je vous dis leurs cheveux, j'entends les cheveux qu'elles ont, soit de nature, soit par achat, ce qui est le plus ordinaire. Car ce qu'on a bien payé, on le peut dire être sien ». « *Nam quod emas possis dicere jure tuum.* » (MARTIAL).

C'est bien plaisanté. Mais, en revanche, H. Estienne regardait tous les patois de France et de Navarre comme une de nos plus précieuses richesses et autant de dialectes épars autour du « lieu principal de notre pays » où « notre langue a son principal siège ». C'est l'erreur de Ronsard.

Henri Estienne a encore écrit un pamphlet sous le titre de *Apologie pour Hérodote*. Hérodote est le prétexte ; le fond, c'est une attaque calomnieuse du catholicisme et des gens d'Eglise. Au chapitre 35, t. 2, en particulier, parlant d'une araignée que saint François (2) aurait bue avec le sang de N.-S. J.-C. alors qu'il disait la messe, il se demande parmi d'autres impiétés, si cette bête « participe au mérite du sacrifice. » Avec d'Aubigné il aiguise la plume, dont se servira Voltaire (3).

A cet homme indifférent à tout, sauf à la science, à la haine et à la langue française, nous devons encore, sur ce dernier point une ou deux citations : « Il faut, dit-il, dans sa préface de la *Précellence du langage françois*, que je responde pourquoy sçachant que notre langage avoit deux compétiteurs, l'italien et l'espagnol, je n'ay combattu que l'un, asçavoir l'italien. Je dis donc que je n'ay voulu m'attacher qu'à luy pour ce que je m'asseurais que luy ayant faict quitter la place, je pouvois aisément venir à bout de l'espagnol ; veu que je l'estyme luy estre beaucoup inférieur, pour les raisons que je déduiray ailleurs.

(1) 1er Dialogue.

(2) S'il s'agit de saint François d'Assise, il ne fut jamais prêtre.

(3) Il raille (entre autres blasphèmes), la virginité des Nonnes, et leur refuse le droit de donner à Dieu leur virginité pour toute la vie. » Selon lui (ch. 12, t. 1), « le lieu où la Sainteté Papale faisait sa résidence, était le siège présidial des courtisanes, etc.

Digitized by Google

Pour donc ne parler maintenant que des Italiens, je dis qu'un proverbe fort célèbre nous donne une prérogative par dessus eux, quant au chant, non moins que par dessus les Espagnols : *Balant Itali, gemunt Hispani, ululant Germani, cantant Galli* »

Cela doit être vrai, puisqu'un savant l'a dit ; et nous en prenons facilement notre parti pour les autres. En citant ce passage, nous avons moins voulu prouver, avec H. Estienne, la précellence de la langue française qui n'est plus discutable, que vous lire une page d'assez bon français.

Et c'est fait. Ajoutons que l'auteur de la *Précellence* « confesse (1) que la langue grecque est la plus gentille et de meilleure grâce qu'aucune autre... mais le langage français ensuit les jolies, gentiles et gaillardes façons grecques de plus près qu'aucune autre...comme il l'a déjà mis en lumière, il y a environ douze ans » dans son livre *De la Conformité*. Ce langage français, le second de tous est « le premier entre ceux qui sont aujourd'hui. C'est « comme une dame... qui approcherait plus que toute autre de la beauté d'Hélène. » La belle Hélène, c'est la langue grecque.

Il n'y avait pas d'ailleurs, que les Estienne pour éditer ; et l'on ne s'en tenait pas aux latins et aux grecs. Que d'éditeurs et libraires imprimaient alors ou vendaient en secret les livres composés par les hérétiques. tels que Servet et bien d'autres ! Ceux-ci cachaient à Lyon leurs indignes travaux dans la rue Mercière, la plus humide et la plus tortueuse de la ville, chez Frellon.

Cet exemple suffit pour faire imaginer le reste. Passons, et nommons encore, parmi les plus savants du seizième siècle, Jules et Joseph Scaliger, le père et le fils, d'origine italienne, qui pâlirent sur l'antiquité, durant tout un siècle. (2). Le

(1) Au début, dans les premières pages du livre de la Précellence.

(2) Scaliger (Jules) vécut de 1484 à 1558 ; et son fils Joseph de 1530 à 1609. C'est lui qui, pour plaire à Aristote, imposa au théâtre la règle des trois unités. Il avait lu Aristote, dans des textes inexacts. A l'entendre, la tragédie est une histoire représentée sur la scène qui commence presque gaiement et se termine douloureusement. La comédie, au contraire, commence gaiement, pour finir tristement : L'Iliade est donc une comédie et l'Odyssée, qui finit par une tuerie, est une tragédie. Il a saisi que l'intérêt de la tragédie, c'est dans la crise que nous jette *in medias res* Avec Vatable, et Danès, pro-

Digitized by Google

premier des Scaliger, l'ennemi d'Erasme, a écrit un livre des *Causes de la langue latine*. L'autre qui se fit protestant, et qui fonda la science *chronologique*, parlait treize langues anciennes ou modernes. Tous deux, pour plusieurs ouvrages, sont condamnés à Rome.

Les deux Scaliger écrivaient moins bien en français qu'en latin et en grec, mais mieux, sans doute, que ce Blaise d'Auriol, l'auteur de la *Départie d'amour*, qui se représente lui-même « enclos dans son secret repagule (1), sur celluy point que opacosité noctiale a terminé ses umbrages. » Celui-là n'est pas un savant; c'est un fou de la Renaissance qu'il était bon de citer en passant; il y en a plus d'un; il y en a même beaucoup. Revenons à la science.

Ramus nous appartient, et Daurat (1510-1595) qui fut cinq ans, au collège de France, le professeur, pour le grec de du Bellay et de Ronsard déjà sourd à l'âge de vingt ans. On se demande comment le poète put profiter des leçons de l'helléniste. Il en profita pourtant à l'excès ; ses odes, bariolées de grec et même de latin, le témoignent plus qu'il ne faut.

Qu'était-ce que Ramus, né en 1502 ? Tout d'abord, un domestique du collège de Navarre. Il aimait l'étude, il étudiait la nuit, il étudiait partout; on en fit un savant, et le savant enorgueilli, de catholique qu'il était se fit calviniste. C'était aussi, contre Galand et Charpentier réputés alors les plus savants hommes de l'Université, l'ennemi acharné d'Aristote. Il fut, à ce propos, déclaré par lettres patentes de François Ier, « ignorant, téméraire, impudent », coupable, en un mot, « d'avoir condamné le train et art de logique reçu de toutes les nations ». Les théologiens, (les Druides, suivant du Bellay), aussi étranges dans leurs sentiments, ne gardaient pas plus de mesure ; et Noël Beda, syndic de la Sorbonne, prétendait que la religion était perdue, si l'on apprenait au Collège de France le grec et l'hébreu. Ramus avait enseigné

fesseurs au collège de France qui venait de s'ouvrir sous les auspices de François Ier, les deux Scaliger comptent parmi les plus savants commentateurs de l'antiquité. Casaubon, encore un protestant, dont la science était presque infinie et qui écrivit un *Traité de la satire chez les anciens*, était contemporain des deux frères Joseph Scaliger. Il fut bibliothécaire de Henri IV.

(1) La *Départie d'amour*. — Blaise d'Auriol mourut en 1540.

Digitized by Google

la philosophie, la rhétorique et les mathématiques au Collège de Presle, toujours à Paris. Il en fut nommé principal et s'attacha à en faire disparaître toute trace du culte catholique et toute image de Dieu ou des Saints. Il dut s'exiler en Allemagne. Il rentra bientôt dans sa patrie et dans son collège. Vint la Saint-Barthélemy (1572) ; on alla le chercher en son cabinet d'études, où il s'était caché, à l'étage supérieur de la maison. On l'y égorgea, on le traîna encore tout palpitant par l'escalier jusqu'à la Cour et jusqu'à la Seine. On a prétendu que la religion n'avait été que le prétexte de sa mort et qu'un ami cruel d'Aristote, l'ennemi de Ramus, Charpentier, avait profité de cette heure sanglante pour se venger impunément. C'est possible. Plus d'une haine particulière se satisfit en ce jour néfaste. Aristote ne l'avait pas prévu.

Ramus dont le véritable nom est P. La Ramée, a fait, entre autres ouvrages, une *Logique*, des *Remarques sur et contre Aristote*, et une *Grammaire française* (1), où, le premier, il distingue l'U du V. Il aurait mieux fait de rester domestique et catholique. Quand nous prononcerions le V comme l'U ou l'U comme le V, quelle affaire !

C'était l'habitude alors de déguiser son nom en latin, comme l'on avait, du temps de Villon et de Maurice de Sully, pris plus naïvement le nom de son village. Daurat s'appelait Auratus ; Andreas Goveanus (Gouvéa) (2) fut, à Bordeaux, le principal de Montaigne, en compagnie de l'écossais Buchanan et de Guérente, des savants traduits en us; Erasme, de Rotterdam, ni catholique, ni protestant, conciliateur libéral, l'auteur de l'*Eloge de la Folie*, s'appelait Erasmus ; le Picard Lefebvre (un soutenant d'Aristote) Faber, et le professeur Lambin, un vrai païen, Lambinus. Il a traduit lourdement la Morale et la Politique d'Aristote ; d'où tant de patients érudits, comme immobilisés sur d'obscurs textes grecs et latins, sont devenus des Lambins. Et Boileau traitait d'« ânes » ces maladroits traducteurs. Sans mentir, la Renaissance a plus d'un ridicule ; Pithou qui resta Pierre Pithou, sans désinence latine, magistrat gallican et vicieux, premier éditeur cynique de Pétrone, nous fait penser à Etienne Pasquier.

(1) Sans compter deux grammaires, une grecque et une latine.
(2) Il était portugais d'origine.

Digitized by Google

Ce vieux parlementaire ne manque pas d'esprit ; c'est pourtant l'ennemi des Jésuites. Cet avocat du diable voulut les faire condamner, en 1564, dans un procès où il défendait, à son sens, les droits de l'Université. Moins heureux que l'un des héritiers de sa haine, La Chalotais, il échoua. Néanmoins son plaidoyer, mieux, son pamphlet, lui fit une réputation bruyante, mais équivoque. Il ne cessa d'avoir des démêlés avec la Compagnie. C'eut été un Janséniste, sous Louis XIV. Il mourut en 1615, et, disent ses amis, dans un tel sang-froid d'une conscience tranquille, que, se sentant près d'expirer, il se ferma lui-même les yeux. On sent venir l'époque des saints de Port-Royal ; Etienne Pasquier est l'auteur savant, mais passionné des *Recherches de la France* (1) et du *Pourparler des Princes*. Il a écrit aussi des *Lettres* et *Instructions sur les Ecrivains* du temps. Cet avocat général à la Chambre des comptes eut encore la prétention d'être poète. Il était l'ami du président Pibrac, l'un des apologistes de la Saint-Barthélémy, savant disciple de Cujas et d'Alciat, mort en 1584, auteur des 126 quatrains moraux, imités de Phocylide et d'Epicharme, longtemps classiques, aujourd'hui très oubliés (2). La poésie tranche avec le Digeste indigeste. C'était, d'ailleurs, une habitude invétérée des savants de faire des vers grecs, latins, ou même français, ceux-ci presque toujours détestables. — Le livre des *Recherches*, pour y revenir, touche à tout, même aux Lettres. Critique d'un goût douteux, l'auteur y admire son ami Ronsard, qui, en certains endroits « passe d'un grand vol le vol de Virgile » (Livre 6e); il traite « d'esprits sombres » ceux-là qui ne louent pas Marot d'avoir chanté sa maîtresse et *régente* «*gente* de corps et de façon». A l'entendre, « rien n'est si beau ». Parfois léger, opiniâtre gallican, voisin de l'impiété, Pasquier écrit assez bien en prose, pour le siècle où il vit, clairement et sans relief ; il est inté-

(1) Un autre érudit, homme de recherches aussi, le savant Claude Fauchet, né à Paris en 1529, mort en 1601, président à la Cour des Monnaies et pauvre, a écrit les Antiquités gauloises et françoises... depuis l'an du monde 579, jusqu'à Clovis, le Recueil de l'origine et de la langue et le Recueil de poésie françoise ; ces deux recueils sont précieux.

(2) C'est à Pibrac que l'avocat Jean Bodin 1538-1596), adversaire de Machiavel et du livre du Prince, dédia son ouvrage, *Les 6 livres de la République*. Il est droit, ferme et vaut mieux que son temps.

Digitized by Google

ressant, même instructif, souvent injuste et très ignorant, quoique savant. Cet ennemi des Jésuites fut aussi l'ennemi des Papes. C'est leur ambition qui a poussé aux Croisades :

« Joinct que parmy ces remuements extraordinaires (1) se logea un nouveau conseil aux Papes de faire publier les Croisades, quand ils *se trouvaient les plus faibles*. La pluspart des mauvais exemples preignent leur source et origine de commencements honnestes et spécieux. Ces Croisades, premièrement, avoient été inventées, quand on se vouloit armer encontre les infidèles, pour conquérir la Terre Saincte. Car tous ceux qui s'acheminoient en ces voyages... chargeoient la croix et le bourdon, s'asseurans d'une vie éternelle, comme martyrs, s'ils mouroient en telles entreprises. Les Papes tournèrent puis après cecy à autre usage, pour exécuter leurs jugemens encontre leurs ennemis qu'ils avoient déclarés hérétiques, donans plusieurs indulgences et pardons à ceux qui, sous ces arrhes, se ligueroient pour leur querelle. »

Peut-on être plus faux ?

Et les Jésuites ?

Saint Ignace est un perturbateur de notre religion.

« Comme ainsi soit qu'en cette petite observance, l'on ne face vœu ny de virginité, ny de pauvreté, aussi y sont indiféremment receuz prêtres et gens laïz, soient mariez ou non mariez. Voire ne sont tenus de résider avec les grands observantins. Mais il leur est permis d'habiter avec le reste du peuple, moyennant qu'à certains jours et préfix, ils se rendent à la maison commune d'eux tout, pour participer à leurs chimagrées. Tellement que suivant cette loy et règle, il n'est pas impertinent de veoir toute une ville Jésuite (2). »

Est-ce assez ridicule ? Pour étonnant, cela ne l'est point. L'idolâtrie de l'antiquité ne pouvait cadrer avec le culte de la vérité.

Encore un savant que Michel de l'Hôpital, un Auvergnat, né

(1) *Des Recherches de la France*, l. 3e ch. 10e. De l'autorité que les Papes se donnèrent depuis la venue de H. Capet, sur les empereurs et roys, interdiction des royaumes, et autres discours du mesme subject.

(2) L. 3e ch. 37e Plaidoyé pour l'Université de Paris, encontre les Jésuites.

Digitized by Google

en 1505, à Argueperse, d'un père qui avait été le complice du connétable de Bourbon. Exilé avec lui en Italie, élève de l'Université de Padoue, il est rapatrié et envoyé, au nom de Henri II, en mission au concile de Trente. Ensuite, par l'influence du chancelier Olivier « magistrat d'une vertu non commune, » et de la duchesse de Berry, fille de François Ier, on le voit successivement professeur de droit à Bourges, puis maître des requêtes à Paris, conseiller au Parlement, grâce à son beau-père, le lieutenant criminel, Jean Morain, enfin chancelier de France. C'est un protégé ! Ce qui le protège le plus c'est son immense savoir et sa capacité. Magistrat libéral, dirions-nous, c'est l'auteur de l'Ordonnance d'Orléans, qui, entre autres réformes, abolissait la vénalité des charges, et de l'Edit de Romorantin qui empêchait, chez nous, l'établissement de l'Inquisition ! Cet édit du reste, sauva-t-il l'Etat ? Sauva-t-il la religion ? Sauva-t-il le pays ? C'est contestable.

Ce rude magistrat qui faisait rougir de leur ignorance de jeunes candidats aux emplois judiciaires, ce sévère chancelier, ce laborieux savant, cet homme austère, ce type de désintéressement, et qui ne laissa pas même une dot à sa fille, ne sut être, en religion, qu'un politique ou neutre, et flotta entre la vérité et l'erreur, malgré sa prétentieuse devise :

« Si fractus illabitur orbis,
Impavidum ferient ruinæ. »

Il mit, dans sa fausse modération, le Pape et Luther au même degré de son étiage religieux. « Otons, dit-il, avec une ridicule sagesse, ces mots diaboliques (1), noms de partis et de séditions, Luthériens, Hugenots, Papistes ; ne changeons le nom de chrétiens. » Embrassez-vous, catholiques et calvinistes. C'est un neutre. Est-ce un traître ?

Montesquieu n'a pas dit pis..., quand il range les diverses classes de chrétiens suivant les climats, mais tous chrétiens de même valeur, sous différents noms.

Suspect aux uns et aux autres, aux Papistes et aux Huguenots, exilé dans sa terre de Vignay près d'Etampes, et

(1) Un édit du 19 avril 1561 renfermait, en d'autres termes, le même conseil.

Digitized by Google

« aplati par l'exil », dit Michelet (1), qui n'est pas une autorité suspecte de préjugé contre la Réforme, il se vit un jour menacé par une bande de protestants ; il fit ouvrir la porte de son château et prononça alors ces fameuses paroles : « J'ignorais que j'eusse mérité ni la mort ni le pardon. Si la petite porte n'est bastante pour les faire entrer, qu'on ouvre la grande (2). »

Il était, sans doute, las de lui-même et de la vie. Il mourut en 1573, catholique ou protestant ? On ne sait trop. Toujours est-il qu'on disait communément.

« Dieu nous garde de la messe du chancelier. »

Si l'on en croit Agrippa d'Aubigné, L'Hospital, ce pacificateur à tout prix, avec sa grande barbe blanche, son visage pâle, sa façon grave qu'on eût dit à le voir que c'était un vrai portrait de saint Jérôme, avait fait partie de la conjuration d'Amboise, en 1560. D'autre part, le même, s'il dit vrai, serait une victime des guerres civiles et de la haine des catholiques hypocrites. Dans son testament, mis au jour par Brantôme, il a écrit à propos de son exil :

« Ayant fait cette remontrance (3) avant que de partir de la cour, en vain, je m'en allai avec une grandissime tristesse, de quoi le jeune roi m'avait été ravi et ses frères, en bel âge et temps auquel ils avaient plus affaire de notre gouvernement et aide ; auxquels si je n'ai pu assister ni d'aide ni de conseil si longtemps que j'eusse bien voulu, j'en appelle Dieu à témoin, et tous les anges et tous les hommes que ce n'a pas été ma faute, et que je n'ai eu jamais rien si cher que le bien et salut du roi et de ma patrie. Et en ce me sentant grandement offensé, que ceux qui m'avaient cassé prenaient une *couverture de religion*, et eux-mêmes étaient sans *pitié et religion* ; mais je vous puis assurer qu'il n'y avait rien qui les émût davantage que ce qu'ils pensaient que, tant que je serais en charge, il ne leur serait permis de rompre les édits du roi, ni de piller ses finances et celles de ses sujets. »

Il était d'avis dans son mémoire du « *But de la guerre et*

(1) Réforme.

(2) Brantôme, *Hommes illustres et grands capitaines français.*

(3) Testament de l'Hospital, dans Brantôme, *Hommes illustres et grands capitaines français.*

Digitized by Google

de la paix », adressée à Charles IX, « que la vraie et naturelle prudence est de céder quelquefois au temps, toujours à la nécessité ». Cette sagesse vague et sentencieuse, avait son application en faveur des chefs des huguenots que les catholiques « par leur rigueur ont toujours tenus en cervelle (1) (tutelle), comme souffrant ou attendant à toute heure l'injure et l'outrage, et sentant toujours l'ennemi à *ses* côtés ». Il faudrait *leurs*.

Tout cela mêlé aux noms de la Rome antique et de César. Nous n'avons pas quitté l'ornière du pédantisme. Du reste, malgré la gravité du fond, l'Hospital est incorrect, traînant, souvent de mauvais goût. Il latinise à l'excès ou tombe dans l'incohérence des images, parle ici de la « tuition » de l'État ; là de chefs qui n'ont point de « source et qui sont enflés de ruisseaux aisés à amortir ».

A. Charaux,
Professeur aux Facultés Catholiques de Lille.

(1) Dans le sens de tête sans cervelle.

Digitized by Google

LE

DROIT AU COSTUME ECCLÉSIASTIQUE

ET LA

LIBERTÉ DU COSTUME RELIGIEUX

Il est en train de se jouer à Kremlin-Bicêtre, nom prédestiné pour la circonstance, une comédie dont nous avons cru à propos d'entretenir nos lecteurs. Ce n'est pas toutefois à titre de récréation ou divertissement littéraire que nous offrons ce morceau de haut comique : le sujet en effet, pour ridicule qu'il soit, produit plutôt un sentiment de tristesse et d'écœurement, quand on considère la qualité des acteurs engagés, et le pays où ces choses se passent. Il s'agit des mesquines tracasseries de Monsieur le Maire de Bicêtre contre le petit vicaire de la paroisse.

Deux actes de cette odieuse comédie se sont déjà déroulés, le troisième est commencé. Le premier ne comporte qu'un incident sans gravité ; il met en scène les personnages. Le maire de Bicêtre, un nommé Thomas, est atteint de prêtrophobie. C'est une manie, on le sait, fort commune à notre époque. Comme la peste au moyen-âge aimait à choisir ses victimes dans certaines professions à l'exclusion des autres, ainsi aujourd'hui la prêtrophobie s'attaque de préférence à ceux qui détiennent le pouvoir civil. C'est ce qui la rend particulièrement encombrante et dangereuse ; car ici ce qui est comédie au commencement menace toujours de dégénérer en tragédie.

Les fureurs du citoyen Thomas se sont manifestées depuis l'arrivée dans la commune d'un jeune vicaire, M. l'abbé Aigouy. Cet abbé est un prêtre plein de zèle. Dans l'espace de dix années, il a créé au milieu de ce quartier presque païen un centre important de vie chrétienne, c'est-à-dire

Digitized by Google

une chapelle de secours et une cité paroissiale. Or une cité paroissiale comprend l'ensemble de toutes les œuvres charitables au profit de tous les âges : orphelinat et asile, école religieuse de garçons et de filles ; patronage et cercle pour jeunes gens : bureau de placement pour ouvriers ; syndicat de consultations et dispensaire. Des sœurs vont soigner et visiter les malades Bref Dieu a béni son zèle : à son arrivée au Kremlin il avait trouvé à grand'peine 40 paschalisants, l'année dernière, ils furent 400.

Il est écrit dans l'Evangile que le démon, chassé par Notre-Seigneur du corps d'un possédé, demanda un jour à se réfugier dans un troupeau de pourceaux. On croit qu'à Bicêtre le démon, battu par le ministre de Dieu, aura obtenu de se retirer dans la peau du premier magistrat de l'endroit. Cette persuasion est appuyée sur les gestes étranges de ce singulier personnage.

Voici le spécimen, dont nous avons voulu rendre compte en cet article. Le premier incident s'est passé à la date du 10 septembre 1900. Il débute par un arrêté des plus excentriques par le fond comme par la forme.

Voici cet arrêté :

Le maire de Kremlin-Bicêtre .

Vu les dispositions de la loi du 5 avril 1884. articles 91, 92, 94, 97 ;

Vu les dispositions d'un arrêt de la cour de cassation du 26 février 1847.

Vu les dispositions d'un arrêt de la cour de cassation du 11 novembre 1888 ;

Vu les dispositions de l'article 43 de la loi du 18 germinal an X ;

Vu les dispositions d'un arrêté du conseil d'Etat du 3 août 1882, fondé sur un arrêté des consuls du 17 nivôse an XII ;

Considérant qu'il n'est pas juste de laisser le clergé bénéficier d'un régime de faveur lui permettant de se soustraire aux obligations que supportent tous les autres citoyens ;

Considérant que le clergé est un groupe de fonctionnaires qu'il importe particulièrement, en raison de leur nombre, de leur « indiscipline naturelle » et de la nature même de leurs fonctions « complètement inutiles au bien de l'Etat », de les rappeler en « toutes » choses au respect de « toutes » les lois ;

Digitized by Google

Considérant que puisqu'ils profitent matériellement des dispositions de la loi du 19 germinal an X, ils est « spécialement utile » qu'ils se soumettent à tous les articles de cette « loi essentielle » ;

Considérant en outre que si le costume spécial dont s'affublent les religieux peut favoriser leur autorité sur une certaine partie de la société, il les rend ridicules aux yeux de tous les hommes raisonnables, et que l' « Etat ne doit pas tolérer qu'une catégorie de fonctionnaires serve à amuser les passants » ;

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Est interdit sur le territoire de la commune de Kremlin-Bicêtre le port du costume ecclésiastique à toute personne n'exerçant pas les fonctions reconnues par l'Etat, et dans les limites du territoire assigné à ces fonctions.

ARTICLE 2. — MM. les commissaires de police, l'agent-voyer communal, les agents communaux et MM. les gendarmes sont chargés de veiller à l'exécution du présent arrêté.

Le Kremlin-Bicêtre.

Le Maire, conseiller général,

E. THOMAS.

Quelques jours plus tard, le préfet de police, prenant acte d'un des considérants énoncés par le maire prêtrophobe, à savoir « que l'Etat ne doit pas tolérer qu'une catégorie de fonctionnaires serve, par des ukases ridicules, à amuser les passants », annulait purement et simplement sa décision :

Nous, préfet de police,

Vu l'arrêté des consuls du 17 nivôse an XII ;

Vu l'arrêté des consuls du 12 messidor an VIII ;

Vu l'arrêté des consuls du 3 brumaire an IX ;

Vu la loi du 10 juin 1853 ;

Vu la loi du 5 avril 1884 ;

Considérant que, par son arrêté en date du 10 septembre 1900, le maire de la commune de Kremlin-Bicêtre ne s'est pas borné à rappeler l'arrêté des consuls du 17 nivôse an XII, que cet acte administratif contient des appréciations complètement en dehors du droit conféré aux maires par l'article 92 de la loi municipale ; qu'ainsi le dit arrêté

Digitized by Google

n'a pas eu uniquement pour but d'assurer l'application des lois en vigueur et que, par suite, il est entaché d'excès de pouvoir ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — L'arrêté sus-cité du maire de Kremlin-Bicêtre, en date du 10 septembre 1900, est annulé.

Là s'achève le premier acte de la comédie, par un rappel à l'ordre adressé au socialiste rageur. Le second s'ouvre par un nouvel ukase, assaisonné, celui-là, selon la formule, sans considérants d'aucune sorte. Il obtient donc force exécutoire. La première victime est le petit vicaire dont nous avons parlé plus haut. Il ne s'est trouvé ni gendarme, ni commissaire de police qui voulût se charger de l'exécution ; afin de mettre le comble au grotesque, un agent-voyer a dû se faire l'exécuteur des hautes œuvres pour le compte du petit tyranneau.

Voici le texte même du procès-verbal :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ

Commune de Kremlin-Bicêtre.

Procès-verbal de contravention.

L'an mil neuf cent, le vingt-deux décembre,

Nous Rebersat (Henri), agent-voyer communal assermenté de la commune de Kremlin-Bicêtre, porteur de notre commission,

Etant en tournée sur le territoire de la commune, et nous trouvant à neuf heures du matin, route de Fontainebleau devant le n° 43 ;

Avons rencontré le sieur Aigouy (Jean), domicilié en cette commune, rue Carnot, n° 1, revêtu d'une soutane avec rabat et coiffé du chapeau noir ecclésiastique.

Interpellé par nous, il nous a répondu qu'il était vicaire de Gentilly, non rétribué par l'Etat ; sur cette réponse nous lui avons déclaré qu'il contrevenait aux dispositions de l'article premier de l'arrêté municipal du 12 novembre 1900, interdisant sur le territoire de la commune de Kremlin-Bicêtre le port de tout costume ecclésiastique autre que celui prévu en l'article 43 de la loi du 18 germinal an X et en l'article 2 de l'arrêté du 17 nivôse an XII à toute personne n'exerçant pas des fonctions reconnues par l'Etat.

Digitized by Google

Et attendu que ce fait constitue une contravention aux lois et arrêtés qui précèdent,

Nous avons dressé le présent procès-verbal qui sera transmis à qui de droit.

Fait au Kremlin-Bicêtre, les jours, mois, an que dessus.

L'agent-voyer communal,
REBERSAT.

Aussitôt son emploi accompli, Rebersat courait vers son maître. Voici le récépissé délivré par ce dernier.

L'an mil neuf cent, le vingt-deux décembre, à dix heures du matin,

Par devant nous, maire de la commune de Kremlin-Bicêtre :

Est comparu le nommé Rebersat (Henri), agent-voyer de cette commune,

Lequel, après avoir entendu la lecture du procès-verbal qui précède, l'a affirmé par serment sincère et véritable et a signé avec nous.

En mairie, les jours, mois et an que dessus.

Le comparant : REBERSAT.

Le Maire : E. THOMAS

L'œuvre du maire est achevée ici (1). Le troisième acte de l'affaire doit se passer devant le juge de paix. Mais arrêtons-nous un instant à examiner la façon dont les magistrats socialistes savent interpréter les lois.

Certes, s'il suffisait, pour donner à un arrêté du poids et de la valeur, de le rédiger sous une forme hérissée de *considérations et de visions* rigoureusement étiquetées et numérotées, il n'y a pas de doute que celui-ci ne fût formidable. Mais malheureusement pour monsieur le Maire toutes ses visions n'ont pour objet que des fantômes, c'est-à-dire des textes morts depuis longtemps et remplacés par d'autres, ou encore des textes absoluments étrangers à la situation. Avec une jurisprudence comme celle-là, il serait en mesure de faire trancher la tête aux cinquante ou soixante mille prêtres ré-

(1) L'exemple de M. Thomas a été contagieux ; une vigntaine de municipalités socialistes ont pris des mesures semblables. Chacun saura désormais comment les sectaires, qui se nomment socialistes, entendent la liberté. L'initiative de M. Thomas aura eu du moins ce bon résultat.

Digitized by Google

pandus aujourd'hui sur le territoire de la république. Il rendrait des points aux Boxers eux-mêmes. N'y a-t-il pas en effet un texte de l'an II de la République décrétant la peine de mort contre tous les prêtres insermentés ? Heureusement celui-ci a été rapporté. Il en est de même du texte prescrivant l'habit ecclésiastique à la française. Suivons les faits.

L'article 43 de la loi du 18 germinal an X, c'est-à-dire *des articles organiques*, est ainsi conçu :

« Tous les ecclésiastiques seront habillés à la française, et en noir. Les évêques pourront joindre à ce costume la croix pastorale et les bas violets. »

Or, dès le 17 nivôse an XII (8 janvier 1804), un décret vient modifier ainsi le précédent article :

« Article premier. — Tous les ecclésiastiques employés dans la nouvelle organisation, savoir les évêques dans leurs diocèses, les vicaires généraux, chanoines dans la ville épiscopale et autres lieux où ils pourront être en cours de visite, les curés, desservants et autres ecclésiastiques, dans le territoire assigné à leurs fonctions, continuent à porter les habits convenables à leur état, suivant les canons, règlements et usages de l'Eglise.

Article Deuxième. — Hors les cas déterminés dans l'article précédent, ils seront habillés à la française et en noir, conformément à l'article 43 de la loi du 18 germinal an X. »

Ces textes établissent donc dès 1802 et 1804 un double costume ecclésiastique *légal*, pour les prêtres, l'habit noir à la française hors le territoire où ils ont l'exercice de leurs fonctions, et l'habit traditionnel, c'est-à-dire la soutane, dans ce même territoire.

Or, comme les fonctions des ecclésiastiques, et le lieu où ils les doivent exercer dépendent de la volonté des évêques qui les envoient, on peut dire que le port de la soutane est prescrit légalement à tout ecclésiastique envoyé par son évêque, partout où il est envoyé.

« Le prêtre, comme le médecin, est partout dans l'exercice de ses fonctions, écrit M. T. Crépon, conseiller honoraire à la Cour de cassation (1), parce que de même qu'il peut y

(1) Correspondant, 10 novembre 1900.

Digitized by Google

avoir partout des malades à secourir, des plaies à panser, de même il peut y avoir partout, pour le prêtre, des âmes à soutenir et à sauver, des meurtris à consoler par les suprêmes espérances, des mourants à bénir.

« Le prêtre est partout dans l'exercice de ses fonctions, quand il prêche la parole de Dieu, l'enseignement de l'Eglise, c'est-à-dire quand il remplit ce qui est sa principale mission, son principal rôle. Comme ceux qui remplissent le plus utilement cette mission n'ont pas, à proprement parler, pour prendre le langage de l'an XII, de territoire qui leur soit assigné, faudra-t-il dire que le port de la soutane leur est interdit, et qu'ils devront prêcher en habit à la française ? »

Les tribunaux ont toujours jugé d'après ces principes. Ils ont protégé le costume ecclésiastique traditionnel, et même le costume religieux en faveur des personnes vivant sous la juridiction des évêques ; et ils ont poursuivi les malfaiteurs qni usurpaient ce costume. En un mot, le costume ecclésiastique est légal et privilégié par la loi, comme le costume militaire, ou celui des gendarmes et autres officiers publics.

Du reste, cette question du costume ecclésiastique a été soumise plusieurs fois aux tribunaux à peu près sous la forme où elle se présente en ce moment. Nous trouvons plusieurs décisions exposées soit dans l'article de M. Crépon cité plus haut, soit ailleurs. Nous en reproduisons ici quelques-unes, afin que les ecclésiastiques ne soient pas inquiets sur leurs bons droits. L'audace de certains maires, en effet, depuis quelque temps, devient exorbitante ; elle croît d'autant plus qu'elle est fondée sur une ignorance prodigieuse, et sur une passion sectaire des plus violentes. Ils ne doutent de rien, ils ne sont arrêtés par aucuns égards, par aucun sentiment. *In camo et freno maxillas eorum constringe*, dit l'Ecriture (1), de certains impies *qui non approximant ad te*. La cravache seule pourrait en avoir raison.

Un certain Lacan, prêtre du diocèse d'Agen, s'obstinait à porter à Bordeaux l'habit ecclésiastique, malgré la défense de son évêque. Le tribunal correctionnel le condamna en

(1) Psaume 31, v. 9.

Digitized by Google

vertu de l'article 259 du code pénal (1). Sur appel, la cour de Bordeaux confirma la sentence en l'appuyant entre autres sur le considérant suivant : *Attendu que le costume actue l des ecclésiastiques est reconnu par la loi.*

Il y eut pourvoi en cassation. La question du costume ecclésiastique fut examinée sous tous ses aspects ; or voici la réponse donnée par la cour suprême :

Attendu, en fait, que par l'ordonnance en date du 14 février 1851, l'archevêque de Bordeaux a interdit pour inconduite, à Lacan, prêtre du diocèse d'Agen, à qui son évêque avait retiré ses pouvoirs, et qui s'était réfugié depuis deux ans dans la ville de Bordeaux, de porter le costume ecclésiastique dans son diocèse ;

Attendu, en droit, que la juridiction disciplinaire des évêques sur les ecclésiastiques a été consacrée par la loi organique du 18 germinal an X, qu'en cas d'abus, — l'article 6 de la même loi n'ouvre de recours à la partie lésée que devant le conseil d'Etat ; qu'ainsi les décisions prises en cette matière ne peuvent être discutées devant les tribunaux, et qu'elles conservent force et effet tant qu'elles n'ont pas été réformées par l'autorité compétente ;

Attendu que l'article 259 du code pénal est général, qu'il protège tous les ordres de citoyens, qui exercent un ministère reconnu par la loi et dont le costume est reconnu et approuvé par elle ; — qu'il s'applique spécialement au port illégal du costume ecclésiastique, et qu'il s'étend non seulement aux habits sacerdotaux (2) que le prêtre porte à l'autel ou dans les autres fonctions de son ministère, mais encore à l'habit de ville *composé de la soutane, de la ceinture et du rabat, qui est le véritable costume antique et traditionnel du clergé français, reconnu par l'article premier de l'arrêté des consuls du 17 nivôse an XII* ; — Que le port de cet habit par celui auquel il n'appartient pas ou qui a perdu le droit de s'en vêtir, constitue le délit prévu par ledit article 259 ; — D'où il suit que Lacan en continuant à porter dans le diocèse de Bordeaux l'habit de ville ecclésiastique dont il avait été complètement dépouillé, a encouru la peine édictée par cet article qui lui a été justement appliqué.

(1) Voici le texte de cet article : « Toute personne qui aura publiquement porté un costume, un uniforme ou une décoration, qui ne lui appartiendra pas, sera punie d'un emprisonnement de six mois à deux ans.

(2) Lacan avait prétendu que le costume ecclésiastique protégé par la loi était non la soutane, mais les ornements sacerdotaux.

Digitized by Google

Bien plus, une cause identique à celle de l'abbé Aigouy a déjà été présentée au conseil d'Etat. Un adjoint de La Flotte (île de Ré) avait porté recours dans le but de faire déclarer l'abus résultant de la violation, par le curé de l'endroit, des dispositions de l'article 43 des lois organiques. Voici un des considérants sur lesquels le conseil d'Etat appuyait sa réponse du 17 août 1882 :

Considérant au surplus, que si l'article 43 de la loi du 18 germinal an X prescrit à tous les ecclésiastiques de s'habiller à la française et en noir, l'arrêté des consuls du 17 nivôse an XII leur permet de continuer à porter dans le territoire assigné à leurs fonctions, les habits convenables à leur état, suivant les canons, règlements et usages de l'Eglise ; — le Conseil d'Etat entendu, décrète :

Article Ier. — Le recours formé par M. Camille Magné, adjoint, faisant les fonctions de maire de la commune de la Flotte (île de Ré) est rejeté.

Il est vrai que, d'après M. le maire de Kremlin-Bicêtre, M. l'abbé Aigouy ne rentrerait pas dans le nombre des ecclésiastiques autorisés à revêtir la soutane par les articles et arrêtés précédents. M. Aigouy, en effet, n'est pas rétribué par l'Etat, dès lors ses fonctions ne sont pas reconnues par l'Etat, et il ne peut profiter du privilège de la loi. Ainsi raisonne M. Thomas. La question se trouve en conséquence portée sur un autre terrain : Quelles sont les personnes désignées dans l'article premier du décret de nivôse an XII : « *Tous les ecclésiastiques employés dans la nouvelle organisation... continueront à porter les habits convenables à leur état suivant les canons...* » ? Les vicaires des villes, non rétribués, nommés par l'Evêque sans l'agrément de l'Etat sont-ils des ecclésiastiques employés dans l'organisation concordataire ? Est-il nécessaire de recevoir une rétribution de l'Etat pour faire partie de la hiérarchie légale ? Nous savons que la jurisprudence nouvelle tend à faire entrer cette condition étrange dans l'interprétation officielle: La loi, qui exempte les clercs de deux ans de service militaire, profite aux seuls ecclésiastiques occupant à 26 ans un poste *rétribué par l'Etat.* L'Etat socialiste, en effet, vers lequel nous marchons, a

Digitized by Google

besoin d'esclaves ; il ne veut plus d'hommes libres à son service, ni au service de l'Eglise, mais des fonctionnaires qu'il paie, qu'il tienne par la famine.

Devant une pareille prétention nous ne pouvons que protester, en appeler au droit, à la raison, à l'histoire. Napoléon lui-même, si jaloux d'asservissement, n'avait pas songé à interpréter ainsi le texte de sa loi. Il avait reconnu formellement en effet que le droit de porter le costume ecclésiastique appartenait aux séminaristes eux-mêmes, évidemment non rétribués (décret du 9 avril 1809, art. 5). Une décision ministérielle du 14 novembre 1806 avait déclaré du reste expressément que le costume ecclésiastique traditionnel était permis à tout clerc susceptible d'exercer, dans le lieu où il se trouve, les fonctions de son ordre. Nous en donnons le texte : « L'art. 43 de la loi du 18 germinal an X, en fixant le costume que les ecclésiastiques doivent porter hors des lieux où ils sont en fonctions, n'a point abrogé le costume que les canons leur recommandent de porter dans le territoire et les lieux où ils exercent des fonctions qui sont de tous les jours et de tous les instants. » Le droit de revêtir la soutane appartient donc à tout prêtre non interdit; la coutume, meilleure interprète des lois, les autorités juridiques l'ont entendu ainsi jusqu'à ce jour. Nous pourrions citer comme autorités les noms de Chauveau et Faustin Hélier, de Blanche et Dutruc, Garaud, etc., mais nous voulons être bref.

Il est des cas, d'ailleurs où il est parfaitement inutile d'avoir pour soi la loi, la raison et le bon sens ; c'est quand la passion sectaire servie par la brutalité est au pouvoir. Il reste alors à lutter pour la liberté, par le moyen d'une force plus puissante que la violence brutale elle-même, je veux dire la force d'inertie, la résistance passive. C'est par elle que les capucins, au commencement du siècle qui vient de finir, conquirent la liberté du costume religieux. Il nous reste à exposer les péripéties et les conséquences de cette lutte victorieuse afin qu'elle serve d'exemple au besoin.

Digitized by Google

*
* *

Il faut distinguer au point de vue juridique deux sortes de costumes religieux : celui des congrégations autorisées, et celui des congrégations non autorisées. Le premier est privilégié aux yeux de la loi, comme l'habit ecclésiastique lui-même. Ceux qui le portent sans droit sont passibles des peines prévues par l'article 259 du code pénal. Le *Correspondant*, dans son numéro déjà cité, donne à l'appui de cette jurisprudence un arrêt de la chambre criminelle du 9 décembre 1876. Nous le reproduisons à notre tour :

Attendu qu'il est constaté par le jugement, dont l'arrêt attaqué s'est approprié les motifs, que la demanderesse, bien qu'ayant cessé de faire partie de l'ordre des Dames Augustines auquel elle appartenait, a continué de porter le costume de cet ordre ; — Attendu que cette constatation de fait est souveraine et échappe au contrôle de la cour de cassation ; — Attendu qu'il résulte en outre de la décision attaquée que d'après les règlements versés au procès, la congrégation des Dames Augustines est un ordre religieux reconnu en France ;—Attendu que,par un décret du 30 novembre 1858, la communauté des Dames Augustines et du Saint-Cœur de Marie, à Paris, a été en effet régulièrement autorisée, et que ni en première instance, ni devant les juges d'appel, il n'a été allégué par la demanderesse que le costume qu'elle portait n'était pas celui des Dames Augustines auxquelles s'applique le décret précité ; — Attendu dès lors que la décision attaquée relève à la charge de la demanderesse tous les éléments du délit réprimé par l'article 259 du code pénal, dont les prévisions s'étendent au port de tout costume appartenant à une communauté religieuse légalement établie en France ; que conséquemment cette décision loin de violer ledit article, n'en a fait qu'une saine application.....

Le costume des religieux non reconnus par la loi est libre mais ne jouit d'aucun privilège. Ceux qui le portent sans droit ne sont soumis *de ce fait* à aucune peine, bien qu'à d'autres point de vue ils puissent être poursuivis. C'est en cela qu'au point de vue légal le costume religieux se distingue du costume ecclésiastique.

Digitized by Google

Le 24 février 1841 la cour d'appel d'Orléans réforma le jugement du tribunal de Blois, condamnant un sieur Gauthier pour port illégal du costume bénédictin, et elle disait entre autres motifs :

« Considérant que les Bénédictins n'étant pas légalement établis en France, et l'article 259 du code pénal ne *s'appliquant qu'au cas d'usurpation du costume et de l'uniforme d'une autorité légale*, les premiers juges ont fait une fausse application de cet article en prononçant la peine de l'emprisonnement contre Gauthier (1). »

Il est donc bien établi que l'article 259 du code pénal ne s'applique qu'au cas d'usurpation du costume et de l'uniforme d'une autorité légale. On ne peut donc interdire le costume religieux en vertu de cet article.

Bien plus la loi établit formellement la liberté de ce costume par ce décret du 8 brumaire an II :

« Article Ier. — Nulle personne de l'un et de l'autre sexe ne pourra contraindre aucun citoyen ni citoyenne à se vêtir d'une manière particulière sous peine d'être considérée et traitée comme suspecte et poursuivie comme perturbateur du repos public. Chacun est libre de porter tel vêtement et ajustement de son sexe que bon lui semble. »

Il est vrai que la loi du 18 août 1792, en prononçant la suppression des congrégations séculières et des confréries, ajoute :

« Les costumes ecclésiastiques et des congrégations séculières sont abolis et prohibés pour l'un et l'autre sexe ; cependant, les ministres de tous les cultes pourront conserver le leur pendant l'exercice de leurs fonctions dans l'arrondissement où ils l'exercent. »

Une peine est décernée contre les contrevenants :

« Article 10. — Les contraventions à cette disposition seront punies par voie de police correctionnelle, la première fois, de l'amende ; en cas de récidive, comme délits contre la sûreté générale. »

Cette loi, de l'avis de tous, a été abrogée, lors de la publication du nouveau Code pénal. L'article 484 de ce code, en

(1) Voir Dalloz. Répert. *Culte*, n° 139.

Digitized by Google

effet, s'exprime ainsi : « Dans toutes les *matières qui n'ont pas été réglées par le présent Code* et qui sont régies par des lois et règlements particuliers, les cours et les tribunaux continueront de les observer ». Or, la question du costume ecclésiastique a été réglée par l'article 259 du nouveau code; les anciens règlements tombent donc en désuétude. Du reste, les anciens usages de 1792 et 1793 prononçaient la peine de mort ou la déportation sur les pontons et à Cayenne contre les contrevenants à cette loi de 1792. Est-ce cette législation qu'on prétendrait ressusciter ?

Mais il est inutile de discuter sur les textes ; la question a été tranchée par les faits et les tribunaux en faveur de la liberté du costume religieux, dans la célèbre affaire des Capucins de Provence en 1830. Exposons-la brièvement :

Dès 1806, quelques Capucins échappés à la Révolution étaient rentrés en possession d'un de leurs anciens couvents, situé à Crest au diocèse de Valence. Là, tout en s'occupant d'enseignement et d'œuvres diverses, ils attendaient le moment de reprendre leur ancien genre de vie. En 1897, le Piémont ayant rouvert ses portes aux religieux, les Capucins fondèrent un couvent à Chambéry. Trois ans plus tard, grâce à l'appui de Mgr de la Tourette, évêque de Valence, ils reçurent l'autorisation de s'établir à Crest, en qualité de *Franciscains* (1) *missionnaires du levant*. Il s'agissait en effet de sauver nos missions d'Orient qui menaçaient de passer toutes aux mains des Italiens. Mais les intérêts les plus évidents de la nation devaient bientôt être sacrifiés à l'esprit sectaire de l'époque. En présence du refus, opposé par les Capucins à la reconnaissance des quatre articles de 1682, à cause aussi des liens trop directs qui les rattachaient à Rome (2), cette autorisation leur fut presque aussitôt contestée. » Le gouvernement du roi, disait-on à Paris, n'a pas l'intention de rétablir ce que la Révolution a bien fait de détruire ».

(1) Ce sont donc les Capucins qui, les premiers, ont ressuscité en France après 1793 le nom de *Franciscains*.

(2) La lettre du ministre de l'intérieur du 24 avril 1821 au préfet de la Drôme spécifie que dans le projet d'autorisation « il ne peut être question d'un Ordre religieux soumis à un chef étranger, les lois ayant prononcé la suppression de pareils Ordres ».

Digitized by Google

Loin de céder à l'orage, les Capucins rentrèrent de divers côtés. Ils établirent plusieurs maisons, à Géménos en 1824; à Marseille, en 1826; à Aix, en 1828. Ils étaient alors dans ces diverses maisons environ soixante religieux.

Après avoir essayé en vain les menaces, le gouvernement résolut d'employer la violence. Ce serait un spectacle amusant, si, à force d'être ridicule, il ne devenait profondément attristant, surtout quand on pense que ces choses se sont passées dans un pays de bon sens comme la France; ce serait un spectacle amusant de voir ce régime, au moment où dans les loges et publiquement on complotait sa perte, employer tout le zèle et l'activité de ses agents à rédiger des mémoires et des rapports contre quelques pauvres capucins, à épier leurs démarches, à signaler leur présence, dès qu'ils paraissaient au dehors, comme on signalerait le passage d'un malfaiteur dangereux, ou d'un fauve échappé à travers la campagne.

On sent, du reste, ces fonctionnaires honteux et affligés du rôle qu'on leur fait accomplir. « Il paraîtrait, écrit le préfet de Marseille au Ministre, 6 novembre 1828, que les commissaires hésitent à verbaliser, parce qu'ils croient que le changement du ministère doit opérer un changement dans l'existence de la mesure. » Et au 7 juillet 1829 il fait cette remarque naïve : « Il est singulier de voir dans cette circonstance les journaux se plaindre, les uns des prétendues persécutions de l'administration envers les capucins, les autres de la tolérance qu'elle leur accorde. » Les rapports officiels témoignent eux-mêmes de la sympathie qui entourait partout les capucins. Seuls les préfets et sous-préfets se montrent les auxiliaires zélés de leur gouvernement. Voici quelques spécimens de leurs rapports.

14 septembre 1829.

Monsieur le Préfet,

Je crois devoir vous informer que les religieux capucins continuent à se montrer en public avec l'habit de leur ordre, qu'ils n'ont jamais cessé de parcourir les rues de la ville avec des besaces et par conséquent de quêter.

Digitized by Google

La cloche du couvent ne s'entendait plus depuis la signification qui avait été faite à ces religieux, mais depuis quelque temps elle annonce nuit et jour l'existence d'un rassemblement.

Le sous-préfet,
DE CORIOLIS.

Le préfet de Marseille écrivait de son côté :

« ..... Un journal, le Messager de Marseille, crie contre la présence des capucins ; il contient chaque jour quelque article sur leur compte ; il accuse l'autorité de tolérer qu'ils fassent la quête, il dit que les lois qui ont supprimé les corps religieux, ont aussi défendu de porter leur habit ; enfin ce couvent doit être une succursale de la propagande de Rome. »

Pour toutes ces raisons le préfet conclut qu'il est urgent de supprimer un tel état de choses. A Paris, on était du même avis. L'extrait suivant des registres des arrêtés de la préfecture des Bouches-du-Rhône en témoignera. Mais, nous avons eu le regret de le constater, il enlève à M. le maire du Kremlin-Bicêtre les mérites de l'originalité. Ce lui-ci apparaîtra comme un vulgaire plagiaire ; il a copié, fougueux républicain et socialiste, les ministres du roi Charles X.

Le conseiller d'Etat, préfet du département des Bouches-du Rhône.....

Vu la lettre de Son Excellence le ministre de l'intérieur du 13 janvier 1829, laquelle, sur les rapports qui lui ont été faits de l'existence des communautés de religieux capucins à Marseille, à Géménos, et à Aix, prescrit leur dissolution....

Vu les nouveaux rapports qui nous ont été adressés par l'autorité administrative d'Aix, desquels il résulte que les religieux capucins établis dans cette ville se montrent encore en public sous l'habit de leur ordre....

Vu enfin un dernier rapport des autorités locales faisant connaître que l'infraction se renouvelle chaque jour.

Vu la loi du 2 février 1790 portant suppression des maisons religieuses de chaque ordre.

Vu la loi du 19 février même année qui déclare ne plus reconnaître

Digitized by Google

de vœux monastiques solennels de personnes de l'un ou de l'autre sexe, etc., qui supprime en France les ordres et congrégations régulières, dans lesquelles on fait de pareils vœux, sans qu'ils puissent s'en établir à l'avenir ;

Vu l'article 23 de la loi du 14 octobre 1790 portant que les costumes particuliers de tous les ordres religieux et des congrégations séculières sont abolis et prohibés pour l'un et l'autre sexe.

Vu l'article 18 de la même loi portant des dispositions pénales contre les contraventions à cette mesure législative.

Vu la loi du 18 germinal an X relative à l'organisation des cultes ;

Vu la loi du 24 mars 1825 relative à l'autorisation et à l'existence légale des congrégations et communautés religieuses de femmes ;

Vu le discours prononcé par M. le garde des sceaux ...

Considérant que les lois précitées ont supprimé les communautés religieuses, aboli et prohibé leurs costumes....

ARTICLE Ier. — Il est enjoint aux religieux capucins qui se sont établis dans ce département de dissoudre sur le champ leur association....

Fait, à Marseille, le 8 juillet 1829.

P.-S. — Par décision du 20 juillet, Son Exc. le ministre de l'intérieur, confirmant les instructions qu'il avait données, a ordonné l'exécution du présent arrêté.

Certifié conforme

Le secrétaire général de la préfecture.

Comme M. Thomas, ce préfet de Marseille avait tout vu et considéré ; il avait même vu et considéré plus d'arrêts, de lois et de décisions que M. le maire de Bicêtre. Bien plus il avait découvert, comme aujourd'hui M. Waldeck-Rousseau, la prétendue hostilité du clergé séculier et des évêques contre le clergé régulier. Dans une lettre du 6 novembre 1828 au Ministre, il écrivait : « Je m'adressai à Mgr l'archevêque d'Aix et à Mgr l'évêque de Marseille ... ces divers prélats convinrent eux-mêmes de l'inutilité de ces couvents. » Or, voici une lettre de l'archevêque d'Aix à M. le préfet lui-même, datée du 26 janvier 1829, elle montrera le cas qu'il convient de faire de pareilles assertions de nos Ministres et hommes de gouvernement. Nous donnons l'analyse officielle de cette lettre : « Sa Grandeur dit avoir vu

Digitized by Google

avec beaucoup de plaisir les capucins se rétablir dans son diocèse et en avoir conçu de grandes espérances pour l'avenir et pour le bien des peuples, sans compter l'utilité de cet établissement religieux pour les missions du Levant dont il était un séminaire. » Le préfet avait donc menti, et même il est difficile de mentir avec plus de cynisme. Mais le mensonge politique n'est-il pas une tradition commune à tous les gouvernements ?

L'archevêché d'Aix étant venu à vaquer, le préfet crut qu'il trouverait plus de docilité auprès des vicaires généraux. Quelques paroles évasives de leur part lui donnèrent espoir : « J'en parlai (de la résistance des capucins) à MM. les vicaires généraux, dit-il dans une lettre au Ministre du 7 juillet 1829, qui me parurent improuver la conduite de ces religieux. » Mais quand il s'agit de passer à l'acte, les vicaires généraux se montrent aussi obstinés dans la résistance que les capucins eux-mêmes : « Ces MM. les vicaires généraux, dit-il dans la même lettre, ont répondu (il leur avait demandé d'interdire leur chapelle) qu'*ayant mieux refléchi* ils avaient pensé que cette interdiction ne serait pas possible et que la menace n'était pas même convenable de leur part. »

Ces correspondances, que nous pourrions multiplier, montrent que nos ministres actuels se font illusion quand ils se vantent d'être poussés à la persécution contre les congrégations par la majorité des évêques. Si peut-être, ils croient pouvoir alléguer quelques paroles de pure politique échappées à quelques prélats, qu'ils sachent que ce ne sont là que des paroles de *première et de moins bonne réflexion*. Comme en 1830, le moment viendra où se feront entendre les paroles de *seconde et meilleure réflexion*, les vraies paroles d'évêque, le *non possumus* des Apôtres.

Les capucins qu'on ne pouvait amener à se dissoudre par la persuasion furent déférés le 19 juin 1830 au tribunal de Marseille. Voici les noms de ces dangereux conspirateurs : P. Eugène de Pautriès (Espagne), 38 ans ; P. Bonaventure de Cérignac, 29 ans ; Fr. Maurice de Tourves, 19 ans ; Fr. Félix de Grasses, 19 ans ; Fr. Félix de Varce, 81 ans ; Fr. Gabriel de Lisle, 19 ans.

Il y avait alors des juges à Marseille et en Provence ; ils

Digitized by Google

prononcèrent selon le bon sens et l'équité, ils acquittèrent les prévenus. Le procureur du roi en appela devant la cour royale d'Aix ; celle-ci confirma le premier jugement par un arrêt du 29 juin 1830.

Voici le *Réquisitoire* lu à l'audience de la Chambre d'accusation de la Cour royale d'Aix, par M. de la Boulie père, procureur général. (Voir *Ami de la Religion*, t. 64e, p. 280, 10 juillet 1830).

« Vu par nous, Procureur général près la Cour Royale d'Aix, l'Ordonnance rendue en la Chambre du Conseil par la seconde Chambre du Tribunal de Marseille, dans la cause du sieur et dit P. Eugène, religieux capucin, etc... tous les six résidant à Marseille, rue Croix-de-Regnier.

« Inculpés d'avoir porté publiquement le costume de leur ordre, non autorisé en France.

« Vu l'opposition formée par M. le Procureur du Roi à la dite ordonnance.

« Attendu que le fait d'avoir porté un costume religieux ne peut constituer un délit, sous l'empire de la Charte qui laisse la plus grande liberté relativement à l'exercice de la religion.

« Attendu que l'autorité elle-même a rendu hommage dans toutes les circonstances à cette liberté, non seulement en ce qui concerne les cérémonies intérieures, mais encore en ce qui est relatif au costume, notamment à Marseille, *où les prêtres schismatiques se montrent publiquement avec l'habit qui indique leur sacerdoce ; à Aix, où l'on a vu pendant plusieurs années un rabbin juif porter sans difficulté la robe des anciens Hébreux avec le turban et la barbe* ; dans tous les villages du royaume, dans le midi de la France, des ermites parcourant les campagnes revêtus d'un froc presque conforme à celui des capucins, sans qu'aucun procès-verbal ait jamais été dressé contre les uns ni contre les autres.

« Attendu que, d'après les règles de la justice distributive, on ne saurait pour les mêmes faits et absolument dans des circonstances semblables, intenter contre les capucins des poursuites judiciaires auxquelles les prêtres schismatiques grecs avec leur barbe, leur costume oriental et religieux, les ermites et le rabbin juif dont il a été parlé, n'ont jamais été soumis.

« Attendu qu'il résulte du rapprochement de ces faits la consé-

Digitized by Google

quence indispensable que, pendant un grand nombre d'années, les autorités administratives et judiciaires ont dû croire que la loi du 18 août 1892 aurait été *abrogée par la Charte, comme diamétralement opposée à la liberté civile et religieuse qu'elle établit.*

« Attendu d'ailleurs que cette loi est *inexécutable* sous un autre point de vue, par la *latitude excessive qu'elle attribue au juge* dans l'application de la peine, principe tout à fait contraire à notre nouvelle législation qui, établissant une peine spéciale pour chaque fait, renferme le magistrat dans des bornes assez étroites. En effet, l'art. 10 porte qu'on ne saurait se revêtir d'un costume religieux sans être puni par voie de police correctionnelle ; ce qui peut s'entendre d'une simple amende comme d'un emprisonnement de cinq années, l'article 463 du Code pénal étant restreint aux cas prévus par le susdit Code. Mais il y a plus : en cas de récidive, le fait d'avoir porté un habit religieux doit être puni, d'après la dite loi de 1792, comme délit contre la sûreté générale. Or, les crimes de cette espèce mentionnés dans le livre III du Code pénal sont passibles de la peine de mort, ou d'autres peines infamantes.

« Attendu que l'*imagination recule d'épouvante à la pensée que le port d'un costume religieux peut exposer, en cas de récidive, à des châtiments terribles et honteux*, que la législation n'a voulu réserver que pour des crimes.

« Attendu que cette dernière considération ne peut laisser aucune espèce de doute sur l'impossibilité de l'exécution de la loi du 18 août 1792.

« Attendu que, si le gouvernement du Roi juge nécessaire d'établir des peines contre ceux qui porteraient le costume religieux d'un Ordre non autorisé par les lois du royaume, il avisera dans sa sagesse aux dispositions législatives qu'il sera convenable de proposer en l'état de l'abrogation de la loi de 1792, lesquelles dispositions législatives seront alors en harmonie avec les principes de sage liberté établis par la Charte.

« Attendu que, jusqu'à ce que ces nouvelles lois soient promulguées, les tribunaux ne peuvent être liés par l'*arrêté de l'autorité administrative*, alors que celui-ci ne se rattache point aux lois encore en vigueur, mais seulement à celle du 18 août 1792, qui paraît, au contraire, en contradiction avec la Charte, base fondamentale de notre législation.

Requérons la Cour Royale, chambre d'accusation, de déclarer qu'il n'y a lieu de faire droit à l'opposition de M. le Procureur du Roi près

Digitized by Google

le tribunal de Marseille, et que l'ordonnance du 19 juin sera exécutée selon sa forme et teneur.

Fait à Aix, au parquet, le 29 juin 1830.

Le Procureur général,
LA BOULIE.

Sur ce réquisitoire la cour rendit l'arrêt suivant :

ARRÊT DE LA COUR ROYALE D'AIX

« La Cour,

Attendu, qu'aux termes de l'article 5 de la Charte constitutionnelle, chacun professe sa religion avec une égale liberté et obtient pour son culte la même protection ;

« Que professer une Religion dans le sens de la Charte, c'est la pratiquer en faisant tous les actes qui en constituent l'exercice ;

« Que dès lors on ne voit pas comment on pourrait défendre à des Capucins de se vêtir comme bon leur semble sans violer le principe de la liberté des cultes, qui a été consacré par notre pacte fondamental, et dont les catholiques sont en droit de jouir comme les autres citoyens, surtout lorsqu'on voit que, d'après l'article 6 de ce même pacte, la Religion catholique, apostolique et romaine est la Religion de l'Etat ;

« Attendu que la loi du 18 août 1792, outre qu'elle pourrait donner lieu à de très graves difficultés dans l'application des peines qu'elle prononce, a d'ailleurs disparu avec les circonstances malheureuses auxquelles elle a dû naissance ; et qu'elle n'est pas moins tombée en désuétude que les autres lois qui prohibent en général l'habit ecclésiastique ; qu'enfin toutes ces lois sont aujourd'hui inconciliables avec les dispositions de la Charte, et ont été abrogées par elle ;

« *Par ces motifs, déclare qu'il n'y a lieu, etc.* Cour Royale d'Aix — Chambre d'accusation — Présidence de M. de La Chéze-Murel.

« Du 29 juin 1830. »

Chaque mot de ce réquisitoire et de cet arrêté conserve encore toute sa vérité et son actualité, et par conséquent toute sa force juridique.

Malgré les décisions de ces deux tribunaux, le gouvernement de Louis-Philippe, qui avait succédé à Charles X, espéra avoir raison des capucins contre la loi même. Il ren-

Digitized by Google

dit un décret ordonnant : « D'arrêter de jour et de nuit tout individu revêtu du costume capucin. » Le sous-préfet d'Aix fit signifier cet arrêt aux religieux ; il s'attira cette verte réponse du P. Casimir alors supérieur ; elle respire toute l'indignation que peut inspirer à un homme de cœur une injustice brutale.

« M. Le Sous-Préfet,

« J'ai l'honneur de vous remercier de l'avis officieux que vous avez bien voulu me donner. N'étant pas militaire et ayant passé l'âge de la garde nationale, je ne vois pas comment M. le lieutenant général aurait inspection sur mon costume, et le droit de me mettre aux arrêts, s'il lui déplaît. Prêtre catholique, mes fonctions et mon habit ne dépendent que de mon évêque. Citoyen français, j'ai le droit de vivre libre et de me vêtir comme il me plaît, d'aller et de venir de jour de nuit quand bon me semble. Domicilié et contribuable, je ne suis ni mendiant ni vagabond, et l'autorité me doit protection et secours, bien loin de pouvoir m'arrêter. Des lois de sang et de terreur ont été jadis portées contre les religieux catholiques. Ces lois réprouvées par l'humanité et la raison publique étaient tombées en désuétude et dans l'oubli longtemps avant que la Charte de 1814 les abrogeât par son article 6 ; et la nouvelle Charte n'a sans doute pas voulu restreindre les libertés les plus naturelles, les plus innocentes, celles de vivre en commun dans la retraite et la prière.

« La cour royale d'Aix a fait justice des tracasseries qu'avaient suscitées à mes compagnons et à moi quelques autorités de Charles X, et un militaire n'a sans doute pas le pouvoir de *sabrer un arrêt souverain qui nous déclare inattaquables*.

« Nous avons fait, en notre conscience, vœu d'humilité et de pauvreté ; vivant du travail de nos mains et des distributions que sur l'ordre exprès de quelques personnes pieuses nous allons chercher à leur domicile, nous méprisons l'argent et jamais il n'en passe par nos mains. Voilà peut-être, M. le sous-préfet, ce que notre réunion a de contraire aux mœurs de notre époque.

Digitized by Google

« Nous sommes neuf, dont deux plus que sexagénaires. Ce rassemblement est apparemment moins redoutable que ceux de juillet, d'octobre, de décembre ; et si l'on a fait à tout un ministère un crime capital de mettre Paris en état de siège au moment d'une insurrection, et d'opposer la force à la force, un simple officier général aurait-il le droit de faire peser cet état de siège sur notre demeure et de lancer la force armée sur des hommes tellement inoffensifs que leur nom est passé en proverbe ?

« En renonçant au monde, je n'ai abjuré ni les droits, ni les sentiments de citoyen français. C'est un devoir pour tous de résister à l'oppression illégale ; et si la violence matérielle attentait de quelque façon que ce fût, à ma liberté, je réclamerais hautement et avec toute la publicité que notre gouvernement constitutionnel comporte, le secours des lois et des magistrats. — Je me réclamerais de vous, M. le sous-préfet, et votre réputation de justice éclairée m'est un sûr garant que vous ne me refuseriez pas la protection et le secours dû à tout honnête citoyen.

« J'ai l'honneur, etc.

SOUBIRAN, en religion : P. CASIMIR D'AUBENAS.

Malgré cette énergique protestation, le P. Casimir fut jeté en prison avec quelques autres religieux. Ce fut M. La Boulie lui-même qui intervint pour faire respecter l'arrêt de la cour d'Aix. Il écrivit à son successeur à cette même cour (car il était démissionnaire) pour l'inviter à réprimer cet attentat ; et il menaça, si le P. Casimir n'était pas mis de suite en liberté, de faire savoir à toute la France cette violation manifeste des lois de la justice, et cet attentat contre le pouvoir judiciaire.

Le P. Casimir fut mis en liberté. Depuis ce moment les Capucins, ainsi que les autres religieux, ont pu vivre, non à l'abri de toute vexation, mais dans une tolérance qui leur a permis de travailler en France et dans les missions étrangères avec le zèle et le succès reconnus de tous.

C'est ce succès, nous le savons, qui porte les sectaires à regretter cette liberté si chèrement achetée. Mais qu'ils réfléchissent avant de s'engager. Dans la violation de la justice,

Digitized by Google

dans la voie de la persécution on ne s'arrête pas quand on veut et où l'on veut. *On ne persécute en France, pays en grande majorité catholique, qu'en s'appuyant, comme en 1792, sur les basses couches de la société, et celles-ci entrainent fatalement aux dernières extrémités.* Afin qu'on n'en doute pas nous citerons en terminant les dispositions de cette fameuse loi du 18 août 1792, la seule qui puisse *nous ne disons pas justifier mais légaliser* les arrêtés des municipalités socialistes. Cette loi forme un bloc, on ne saurait choisir parmi ses dispositions, car elles sont également injustes et vexatoires, elle est, comme on l'a dit, un cloaque de boue et de sang, elle fut la pourvoyeuse de l'échafaud.

L'Assemblée.....

Considérant qu'un état *vraiment libre* ne doit souffrir dans son sein aucune corporation, pas même celles qui, vouées à l'enseignement public, ont bien mérité de la patrie, et que le moment où le corps législatif achève d'anéantir les corporations religieuses est aussi celui où il doit faire disparaître à jamais tous les costumes qui leur étaient propres, et dont l'effet nécessaire serait d'en rappeler le souvenir, d'en retracer l'image, et de faire penser qu'elles subsistent encore, décrète ce qui suit :

Article Ier. — Les congrégations connues en France sous le nom de congrégations séculières ecclésiastiques, telles que celles des prêtres de l'Oratoire de Jésus, de la Doctrine chrétienne, de la Mission de France, de Saint-Lazare, de Saint-Sulpice, des Missions du clergé et généralement toutes les corporations religieuses et congrégations séculières d'hommes et de femmes, ecclésiastiques et laïques, même celles exclusivement vouées au service des hôpitaux et au soulagement des malades, sous quelque dénomination qu'elles existent.

Ensemble les familiarités, confréries, les pénitents de toutes les couleurs, les pèlerins et toutes autres associations *de piété ou de charité* sont éteintes et supprimées à dater du jour de la publication du présent décret.

Article IV. — Aucune partie de l'enseignement public ne continuera d'être confiée aux *maisons de charité.*

Digitized by Google

Art. IX. — Les costumes ecclésiastiques religieux et des congrégations séculières sont abolis et prohibés pour l'un et l'autre sexe...

Art. X. — Les contraventions à cette disposition seront punies par voie de police correctionnelle, la première fois de l'amende ; en cas de récidive, comme délits contre la sûreté générale.

Titre II-III-IV. — Aliénation des biens, et traitements des membres des congrégations supprimées.

Titre V. — Art. 1. — Ceux des membres des congrégations qui étaient obligés au serment civique ou à celui de fonctionnaire ecclésiastique par les lois du 26 décembre 1790, 22 mars et 6 avril 1791 et qui ne justifieront pas d'avoir rempli cette formalité n'auront droit à aucun traitement.

Art. 2. — Aucun des pensionnaires désignés dans le présent décret, à l'exception des femmes, ne pourra recevoir le premier terme de son traitement, s'il ne rapporte l'extrait de la prestation du serment d'être fidèle à la nation, de maintenir la liberté et l'égalité et de mourir en les défendant.

Telle est la loi sur laquelle le maire du Kremlin-Bicêtre appuie son ukase, telle est la loi que nos jacobins, mainte fois durant ce siècle, ont essayé de ressusciter, mais heureusement toujours en vain. Serons-nous sauvés encore une fois ? La parole du Pape, lassée dans sa patience par les méchants, méconnue, calomniée et perfidement travestie par beaucoup des siens, vient de retentir attristée et presque découragée. Comme un général au soir d'une bataille, où il a été abandonné par une partie de ses troupes mutinées, en face des ennemis presque vainqueurs, Léon XIII vient de tenter le dernier effort. Verra-t-il enfin apparaître un succès tardif ? Nous voudrions l'espérer pour l'avenir de la France ; car, nous le redisons encore à la suite du procureur d'Aix en 1830, cette loi dont on réclame l'application, est celle qui conduisit des millions de prêtres et de religieux au martyr ; et nous ajoutons pour l'enseignement des Waldeck, des Thomas et autres, cette loi est celle qui conduisit ses auteurs à la honte et à l'échafaud.

F. HILAIRE de Barenton.
O. M. C.

Digitized by Google

EXCURSION EN SYRIE

AU LIBAN

Les rivages du Liban ont d'autres ornements que les splendeurs de la nature : ce sont les souvenirs historiques. Tous les grands conquérants de l'antiquité ont tour à tour foulé ce sol vénérable, et, s'il ne renvoie plus le bruit de leurs chariots et de leurs éléphants de guerre, son granit conserve les vestiges de leur passage.

Qui n'a parlé des stèles fameuses sculptées sur les rochers du Narh-el-Kelb ? Eloignées de quelques heures seulement de Beit-Khaschebau, nous voulûmes les voir ; aussi bien furent-elles le but d'une grande promenade.

C'était aux premiers jours de janvier, et, contraste bien propre à égayer la pensée, tandis que nos frères de France grelottaient sous les frimas, nous dûmes, pour éviter des insolations, porter turban au front et parasol en main.

Le couvent est fièrement perché comme un nid d'aigle sur un rocher de la côte à une lieue de la mer : ce fut pendant la nuit avant l'aube, que nous franchîmes cette distance. Sacs au dos, avec les provisions nécessaires pour une journée, nous voici donc sur le chemin du rivage.

Le chemin ! quel euphémisme ! c'est un torrent, un rapide torrent de roches roulantes sur un lit de roc glissant ; et, pour ne pas glisser sur le roc, rouler avec les roches, il faut être libanais. A force d'habitude et d'adresse, les anciens parmi nous gardent à peu près l'équilibre, mais, par pitié pour eux, ne décrivons pas la descente, parmi les ténèbres, des nouveaux arrivés.

Peu à peu, le jour luit, et nous sommes sur la blanche route du littoral, traversant Djouni, la belle ville aux bonnes gens, et longeant la mer qui chante à notre droite. Malgré l'heure matinale, nous rencontrons des Maronites qui nous saluent gracieusement « fils de Dieu », et, plus loin, un musulman qui nous appelle farouchement « fils du diable » ; mais la nature ne

Digitized by Google

se contredit pas comme les hommes ; au souffle de la brise, les palmiers inclinent doucement leurs branches sur nos têtes, et le grand ciel clair du matin nous inonde de la sérénité de son sourire. Enfin, après quelques kilomètres d'une marche délicieuse, l'âme toute bercée dans des flots de poésie, nous arrivons à l'embouchure du Nahr-el-Kelb.

Nahr-el-Kelb signifie Fleuve du Chien, et ce cours d'eau doit son nom, d'après la légende, à un chien énorme qui gardait l'entrée de la gorge et qui aboyait à l'approche de l'ennemi. Avertis par ses longs hurlements, les montagnards prenaient les armes, couraient sus à l'envahisseur, puis retournaient paisiblement à leurs chasses et à leurs travaux champêtres, confiants dans la vigilance du fidèle animal. La légende est gracieuse, digne des imaginations orientales; mais la version de l'histoire est différente. Il y aurait eu là, au flanc du promontoire, l'image d'un Chien que les païens adoraient; les indigènes montrent en effet un roc taillé en socle qu'ils disent être le piédestal de l'idole immonde, et la divinité elle-même serait une lourde masse de granit où la mer brise sans fin et que ses lames auraient déformée.

La côte, en cet endroit, n'est composée que de granit, et l'on comprend sans peine que ces roches majestueuses aient donné la pensée aux conquérants d'y graver leur effigie et leurs exploits. Les stèles les plus nombreuses sont assyriennes. La tradition veut que l'une d'elles au moins représente le fameux Sennachérib, et, de fait, nous rencontrâmes un vieillard qui, charmé de voir des Français étudier les monuments de son pays, nous conduisit jusqu'à l'un de ces cadres, et qui, nous montrant une figure fruste, dit avec cet accent guttural dont les Arabes seuls ont le secret : Sennachérib !

Nous vîmes çà et là d'autres stèles dont quatre nous parurent identiques à la première : même bonnet à pointe, même angle facial, même barbe longue, même cheveux tombants, même pose du corps, même direction des bras et mêmes symboles dans les mains ; c'est-à-dire, une masse d'arme à la main droite, et, dans la main gauche majestueusement levée, un globe rayonnant en signe d'universelle souveraineté.

Digitized by Google

L'une d'elles est intacte, admirablement conservée, ornée d'inscriptions cunéiformes ; et, par elle, il semble facile de reconstituer toutes les autres.

Faut-il les attribuer toutes au seul Sennachérib ? Cette identité de formes demanderait, croyons-nous, une réponse affirmative ; plusieurs archéologues cependant, Robinson entre autres, inclinent à penser qu'elles sont l'œuvre de cinq rois qui étendirent, chacun en son temps, leur domination dans ce pays : Phul, Téglatphalasar, Salmanasar, Sargon et Sennachérib.

Si haute que soit l'antiquité de ces stèles, il en est pourtant deux autres plus vénérables encore : elles remontent au XIVe siècle avant Jésus-Christ, et on les attribue au célèbre roi d'Egypte dont la momie vient d'être découverte : Sésostrisou Ramsès II.

D'autres sont moins anciennes, dont une grecque et deux latines portant le nom du César Marc-Aurèle.

Les croisés à leur tour sont venus dans ces lieux, et, comme partout ailleurs, s'y sont battus en lions ; ils y ont laissé leur sang, mais aucun monument de leurs exploits.

Malgré sa date toute récente, il convient de mentionner l'inscription gravée sur le rocher même qui porte l'image de Sennachérib. Elle rappelle un souvenir trop honorable pour la France, chevaleresquement accourue à la défense d'un peuple opprimé, pour que nous hésitions à la transcrire tout entière :

1860-61
ARMÉE FRANÇAISE
GÉNÉRAL DE BEAUFORT D'HAUTPOUL
COMMANDANT EN CHEF
COLONEL OSMONT
CHEF D'ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL
GÉNÉRAL DUCROT, COMMANDANT D'INFANTERIE.

Il y a sur cette pierre un vivant contraste qu'une âme chrétienne découvre sans peine. Avant Jésus-Christ, on guerroyait pour éteindre la soif brutale des conquêtes ; le christianisme a su créer une nation qui combattît pour le droit, versât son sang pour une idée. Honneur à l'Eglise ! Honneur à la France !

Digitized by Google

Le croyant, au milieu de ces monuments historiques, éprouve une autre jouissance. Sur la rive droite du fleuve, presque à son embouchure, dans une propriété privée, sur un énorme rocher où suinte l'eau et pendent les ronces, on lit quelques fragments d'une inscription de Nabuchodonosor d'après laquelle, selon Mgr Meignan, se trouverait démontrée la réalisation longtemps contestée d'une prophétie de nos saints Livres.

Citons d'ailleurs le savant interprète :

« Kuenen fait cette objection : « La ville de Tyr, d'après « Isaïe (XXIII), devait être détruite et rétablie dans un délai « de 70 ans; rien de tout cela n'est arrivé. » — Les décou- « vertes modernes d'Assyrie nous apprennent que tout cela « est arrivé. La victoire de Sennachérib est gravée sur les « rochers du Nahr-el-Kelb, près Beyrouth. D'après ces bas- « reliefs, on voit que Sennachérib prit Tyr, qu'il y établit un « roi nommé Ithobaal, lequel se reconnut son vassal. Tyr se « releva, et quand Nabuchodonosor la vint assiéger plus « d'un siècle après l'invasion de Sennachérib, il la retrouva « dans tout l'éclat de son ancienne splendeur. » (*Prophètes d'Israël*, 31).

En cette partie du littoral, les stèles du Narh-el-Kelb n'attirent pas seules l'attention de l'historien. Plus au nord, entre Ghazir et Tripoli, se trouvent les ruines de l'ancienne Byblos, aujourd'hui Djebeil, que les savants viennent souvent interroger. Renan, dans sa mission de Syrie, y fit quelques fouilles qui n'eurent d'ailleurs que de médiocres résultats ; et on montre, non loin de là, dans le village d'Amchitt, la maison où il logeait.

C'est la demeure d'un scheik maronite du nom de Tobie qui se plaît toujours à recevoir les excursionnistes étrangers. Il nous accueillit avec une parfaite urbanité, nous présentant sa femme avec la couronne de ses enfants qu'il nous pria de bénir. Il nous montra la lettre laudative de l'empereur Napoléon III le félicitant d'avoir donné l'hospitalité à l'érudit français ; il nous fit voir aussi la photographie souvenir de Renan lui-même, et nous n'eûmes pas le moindre doute sur l'authenticité du portrait. Ce masque de prêtre défroqué, ce rictus de faux bonhomme, ces petites prunelles

Digitized by Google

aux rayons fuyants : tout respire la froide haine, et la mauvaise foi. Comme cette figure est bien la figure d'un renégat ! Judas devait avoir cette expression perfide quand baisa son maître !

La sœur de Renan, son mauvais génie, cette âme perdue qui lui ravit sa foi, logea aussi dans cette maison, et c'est même là qu'elle mourut. On dit qu'un prêtre maronite l'approcha sur son lit d'agonie. Son cadavre est endormi au cimetière du village, attendant la résurrection générale. Paix à ses cendres !

Cette famille hospitalière ignorait sans doute l'impiété de son hôte, car il n'est pas croyable qu'elle eût permis à ce blasphémateur immonde de souiller une demeure si chrétienne. Le scheik Tobie a fait construire dans la bourgade, à ses frais, un riche hôpital, desservi par les religieuses de saint Joseph de l'Apparition, et son dévouement pour ces saintes filles est si entier que, le jour de notre visite, il voulait appeler un médecin de Beyrouth même pour soigner une sœur indisposée, sachant bien qu'une telle démarche lui occasionnerait une dépense excessive. C'est lui-même qui disait, frappé par un malheur inattendu : « J'ai besoin que Dieu m'éprouve, car je ne m'établis dans la ferveur qu'au milieu des épreuves. » Il manifesta sa joie de recevoir chez lui des religieux, mais notre qualité de Français mit le comble à son bonheur. Portant sa main sur la poitrine, et nous regardant avec une expression d'absolue sincérité, il s'écria : « Je suis Français de cœur. »

La vue d'un tel chrétien nous adoucit l'amertume du souvenir de Renan, et fit naître en nous une consolante réflexion. L'odieux blasphémateur, dans son passage en Orient, n'a pu y étouffer une étincelle de foi ; son livre perfide, déjà presque oublié, n'aura guère causé plus de ravages en Occident. Pour éteindre au front du Christ l'auréole de la divinité, il ne suffit pas de lancer des blasphèmes, il faut supprimer l'Evangile, car tant que l'Evangile restera, chacun de ses mots clamera à l'adresse de Jésus ce témoignage de Pierre : « Vous êtes vraiment le Fils de Dieu. »

Dieu a jugé l'insulteur de son Fils. Laissons cette mémoire écœurante: à la remuer davantage nous éprouverions

Digitized by Google

la répugnance de ce général qui, voyant la main de Renan tendue vers la sienne, s'écria : « Arrière, Monsieur ; je ne toucherai pas la main qui a souffleté mon Dieu ! »

Longtemps avant d'arriver à Djebeil, et presque sur tout le parcours, on voit les restes d'un aqueduc construit par les Romains et qui atteste, dans ses ruines même, le vigoureux génie de ces maîtres du monde ; on rencontre aussi çà et là tantôt des citernes profondes creusées dans le roc vif, tantôt des sarcophages taillés en forme d'auge, et qui sont l'ouvrage des Phéniciens ; mais ce qui heurte littéralement le pied et l'œil, ce sont des fûts de colonnes brisés dont les champs sont presque encombrés et qu'on utilise pour la bâtisse des cabanes et des simples murs de soutènement. Voilà donc où l'on marche : dans une immense nécropole toute silencieuse, parmi les ossements d'une grande ville couchée dans la mort !

Cet humble village de Djebeil était donc autrefois la cité de Byblos, fille brillante de Tyr la superbe. Son port, vaste et commerçant, était renommé au loin, et ses habitants s'étaient rendus célèbres dans l'art des constructions. C'est de Byblos (Giblos), selon le témoignage de l'Ecriture, que Salomon fit venir les habiles ouvriers qui travaillèrent le bois et la pierre du temple de Jéhovah. Hélas ! ils réservaient à d'autres dieux leur encens sacrilège : outre Hercule et Vénus si chers aux Phéniciens, Adonis avait dans cette ville des autels sans nombre, et c'est là même qu'était le centre de son culte.

On connaît les données mythologiques sur le Bel Adonis. Quittant Vénus, il vint au Liban, patrie de sa mère, y chasser le sanglier. Il parcourait les bords escarpés du fleuve de Byblos, aujourd'hui le Nahr-Ibrahïm, sautant de roc en roc, parmi les aigles criants, au bruit des eaux grondantes, lorsque soudain un monstrueux sanglier qui n'était autre que le dieu Mars, courut sur lui et le blessa à mort. Folle de désespoir, Vénus le pleura longtemps, mêlant ses gémissements plaintifs au mugissement du fleuve et au glapissement des chacals ; enfin elle le transforma en rose blanche. Or, un jour, tandis que sa main fidèle en caressait les pétales, une épine s'enfonça dans les chairs vives et en tira du sang qui tacha

Digitized by Google

de rouge la fleur immaculée jusque-là, et c'est depuis lors que les roses blanches de la contrée ont du carmin à leurs corolles.

Byblos, théâtre de ce tragique événement, ne pouvait en perdre le souvenir ; aussi en célébrait-on la mémoire dans des fêtes splendides. Chaque année, vers l'automne, lorsque s'attriste la nature, les femmes surtout prenaient le deuil ; elles se coupaient les cheveux et se rendant en foule aux temples du dieu, elles éclataient en longues lamentations. Pourquoi faut-il ajouter que des Juives mêmes, infidèles au Seigneur, se faisaient initier aux mystères d'Adonis ?

Les empereurs chrétiens ont ruiné ces temples, aboli ce culte, mais le temps s'est chargé de renverser Byblos. C'est surtout au bord de la mer, dans cette anse qui fut le port, assis sur le roc, fondement naturel des monuments antiques dont on voit encore d'énormes pierres taillées au ciseau, à l'ombre de murailles démantelées, commencées peut-être par les Romains, achevées par les croisés ou les Arabes qui en auraient fait tour à tour leurs forteresses, à côté d'inscriptions syriaques, grecques, latines, près de citernes profondes creusées par les Phéniciens et qui ne devaient jamais tarir, c'est là que l'homme est comme étouffé sous le poids des souvenirs et des siècles.

Où est la ville phénicienne avec ses vaisseaux innombrables chargés des richesses des nations ? Elle est ensevelie sous la ville grecque, qui a disparu sous la ville romaine, qui s'est engloutie elle-même et sans retour. Toutes ces splendeurs sont maintenant des cendres muettes où Djebeil a bâti ses cabanes ! O néant de l'homme ! Comme la mer ronge la côte, le temps a démoli ses œuvres, et la poussière qui en demeure ne fait que célébrer l'humiliation de son orgueil !

Cependant, ce n'est pas le mépris de l'homme qui envahit le cœur, c'est une mélancolie toute faite d'amour. Tous ces peuples disparus étaient des frères en Adam ; le sang qui coulait dans leurs veines coule maintenant dans les nôtres. Sans effort d'imagination, par la seule pente de la nature, on remonte le cours des âges, et l'on vit avec ces morts, et l'on converse avec ces éternels silencieux.

Digitized by Google

Que dis-je ? il semble qu'en réalité on ait existé en ces temps-là et que l'on pleure sur des tombes à peine refermées. Oh ! comme l'humanité n'est bien qu'une même famille, et comme on se sent palpiter jusque dans ces cendres refroidies!

Hélas ! pourquoi donc était-ce alors le règne de l'erreur ?

Mais la vérité devait triompher à son tour ; et la vision des prophéties réalisées fait naître dans l'âme, un baume consolateur. C'est bien sur ces rivages que s'est élevée la statue symbolique du songe de Nabuchodonosor : et la tête d'or de l'empire chaldéen, et la poitrine d'argent de l'empire médoperse, et le ventre d'airain de l'empire d'Alexandre, et les jambes de fer de l'empire de Rome, car tous ces grands empires ont successivement englobé ces terres dans leur sein. Mais, un jour, une imperceptible pierre, sous un doigt invisible, s'est détachée de la montagne ; elle a heurté le colosse, l'a réduit en poudre, et, grossissant elle-même sans mesure, elle a rempli le monde : c'est l'empire de Jésus, sa catholique et immortelle Eglise. Au fait, les Croisés sont venus là, et si les Croisés ont disparu, les Maronites sont demeurés, les Maronites, irréductibles sujets du Christ et de Rome.

Le jour même où nous visitions ces ruines était précisément la fête de saint Maron. Toutes les cloches en branle chantaient leur joie, et les fidèles quittaient leurs demeures pour se rendre aux mille églises de la côte. Les mères, enfants sur le bras ou à la main, retardées par les travaux du ménage, accéléraient le pas, et demandaient anxieuses si la messe n'était point déjà commencée. Lorsque nous arrivâmes à l'église de Djébeil, ancien temple d'idoles, on célébrait les Saints Mystères. La foule était agenouillée, noyée dans des flots d'encens, et les visages ne se retournèrent que pour sourire religieusement à des frères, serviteurs du même Dieu. Le servant de messe, beau jeune homme de vingt ans, nous frappa surtout par son air pieux et recueilli : il était à nos yeux comme l'apparition d'un ange à l'autel. Quand nous sortîmes après l'office terminé, une femme dit joyeusement en arabe à ses voisines : « Ce sont des enfants de saint François ! » et, avec une simple assurance, elle s'approcha pour nous demander l'habit du Tiers-Ordre franciscain.

O Maronites, bénis soyez-vous de nous avoir tant conso-

Digitized by Google

lés ! Byblos était plus brillante que ne l'est votre Djébeil, mais Byblos adorait des idoles et Djébeil adore le vrai Dieu. O Maronites, dans votre humble pauvreté, vous êtes plus grands et plus heureux que ne le furent les illustres païens dont vous foulez la cendre. Non, dans leurs somptueux palais, sous leurs vêtements de pourpre, ils n'avaient pas ce sourire de bonheur qui éclairait votre visage en béatifiant notre âme, ce sourire céleste, récompense sans prix de la foi et de la vertu.

Fr. Désiré, des Planches,
O. M. C.

(A suivre).

Digitized by Google

REVUE DES REVUES FRANCISCAINES

Le Congrès franciscain de Rome est-il encore un sujet d'actualité ? Bien que l'événement soit déjà un peu loin, ses enseignements et ses conséquences n'en conservent pas moins pour nous un intérêt majeur. Il ne sera pas inutile de rechercher, dans nos revues franciscaines, les diverses appréciations auxquelles il a donné lieu.

La plupart de ces revues, il faut le constater tout d'abord, n'ont guère fait qu'enregistrer les divers actes du Congrès, sans même en donner l'idée d'ensemble, sans chercher à en dégager les enseignements principaux.

Les *Études Franciscaines*, en quelques lignes du P. Hilaire de Barenton, ont indiqué suffisamment le caractère et la physionomie de ce Congrès.

Mais voici que le *Messager de saint François* belge, au sujet de cet article, ou plutôt de cet entrefilet, sent le besoin de protester contre une insinuation qu'il y voit implicitement contenue, à savoir que les religieux des diverses branches de l'Ordre franciscain seraient séparés par de profondes divergences de vues au sujet de la direction à donner au Tiers-Ordre.

« Il est vrai qu'en France, dit-il, quelques individualités ont voulu transformer le Tiers-Ordre en une sorte d'école de sociologie ou d'économie politique, mais ce sont là des excès de zèle personnel, et il serait faux d'en conclure que ces opinions individuelles soient partagées par la généralité. » Ces opinions n'ont point été en tout cas partagées par les supérieurs, le P. Hilaire l'a constaté lui-même et tous les Congressistes l'ont bien vu. Le programme du Tiers-Ordre, tracé par le Congrès, il est dans ces mots du P. Hilaire, que le *Messager* transcrit littéralement : « Le but premier du Tiers-Ordre est de tra-
« vailler à la sanctification personnelle de ses membres ; l'action sociale
« n'en doit être que le témoignage et l'effusion de la charité au fond des
« cœurs. »

« Nous souscrivons à ces paroles, dit le *Messager*, jamais nous n'avons entendu contester ces vérités. Mais à son tour, le P. Hilaire vou-

Digitized by Google

dra bien nous concéder que le Tertiaire, tout en travaillant avant tout à sa sanctification personnelle, ne doit pas s'en occuper exclusivement, le Tertiaire doit être aussi un homme d'œuvres. » — Mais il vous le concède si bien qu'il vient de le dire dans les quelques lignes que vous venez vous-mêmes de reproduire. Vous êtes donc d'accord.

« Au fond, dit encore le *Messager*, il n'y a qu'une dispute de mots. Le Tertiaire doit-il premièrement travailler à la paix sociale et ensuite à sa propre sanctification : ou bien d'abord à sa sanctification propre et ensuite à la paix sociale ? Discuter là-dessus c'est simplement perdre son temps. En Belgique, nous n'aimons pas perdre notre temps ; nous estimons qu'il vaut mieux se mettre à la besogne. »

Nous y applaudissons ; mais encore faut-il se mettre en état de faire de bonne besogne. Comment le *Messager* ne voit-il pas qu'il y a ici une question de doctrine engagée ? l'Eminentissime cardinal président et les quatre généraux de l'ordre, tous d'accord sur ce point, n'ont pas cru perdre leur temps en repoussant les principes et les tendances des Congressistes de Bourges concernant la direction à donner au Tiers-ordre. Que dis-je ? Le Souverain Pontife a jugé à propos de parler à ce sujet, et sa parole coupe court à toute controverse. Comment ne voit-on pas que le fait de mettre la sanctification personnelle au second rang constitue une erreur funeste ? Ce serait oublier l'économie du monde surnaturel, le rôle prépondérant de la prière, l'action invisible de Dieu dans toutes les choses d'ici-bas, pour donner la première place à l'action de l'homme, et au travail purement extérieur, quand ce travail n'est fécond qu'en proportion de notre union à Dieu. Alors même que cette erreur n'irait pas jusqu'au *libéralisme de la vie privée*, si opportunément décrit par S. E. le Cardinal Vivès, elle n'en constituerait pas moins une invasion du *naturalisme* dans le domaine religieux.

*
* *

Un magnifique article de Fra Contadino, dans le *Petit Messager de saint François* traite cette même question, qui a, aux yeux de tous les théologiens, une importance extrême. Nous voudrions pouvoir le reproduire en entier.

« Au Congrès de Rome, ceux de nos amis qui sortaient de Bourges voulaient faire adopter cette formule, qu'ils croyaient irréprehensible autant que féconde : Le Tiers-Ordre est avant tout une association d'hommes s'occupant d'œuvres sociales, sous le patronage de saint

Digitized by Google

François d'Assise. De même qu'on avait dit à Bourges, dans un entraînement assez légitime : Le prêtre doit être avant tout un homme d'œuvres ; ainsi à Rome, on proclamait que le Tertiaire doit être avant tout un homme d'œuvres sociales.

« De graves raisons semblaient, sinon recommander, au moins conseiller pareille conception du Tiers-Ordre dans les temps modernes.

« Quand on entend craquer de toute part la membrure du monde surnaturel et moral : quand la société, vide du Christ Sauveur, menace de s'effondrer dans le sang et la boue... est-ce donc le moment de dire à chaque citoyen ; « Sauve qui peut ? Est-ce le moment de faire servir au salut de l'individu le plus puissant moyen de relèvement social, qui ait été mis par la Providence aux mains des catholiques ?

« Le vaisseau va sombrer, le feu est dans ses flancs ; que le capitaine crie : Tout le monde sur le pont, tout le monde à la manœuvre ! Après le danger immédiat conjuré, on reviendra à l'intérêt particulier, on reprendra la trame de sa fortune privée.

« La nature d'ailleurs travaille surtout à la conservation de l'espèce abandonnant à eux-mêmes les individus. Et puis la charité s'oublie pour ne penser qu'à la multitude des frères, c'est-à-dire à la société.

« Donc aux hommes de bonne volonté qui abordent le Tiers Ordre, n'allez point proposer à l'heure présente l'idéal d'une vie qui grandira dans la prière, l'oraison, la mortification, etc... Ainsi nous adopterons désormais la formule de certains abbés démocrates, pour la plupart Tertiaires zélés et nous dirons hardiment : le Tertiaire est avant tout un homme d'œuvres... Ces œuvres elles-mêmes par contrecoup les sanctifieront.

« Voilà qui est bien ! Voilà qui sent la poudre et les fiers combats ! Voilà qui va au caractère français ! Pourquoi donc la formule a-t-elle été accueillie avec froideur par le Congrès ? Pourquoi nos Pères l'ont-ils rejetée haut la main, pour en adopter une autre qui paraît lui être complètement opposée : le Tertiaire franciscain est avant tout l'homme du surnaturel ; le Tiers-Ordre doit avant tout procurer la sanctification personnelle de ceux qui l'embrassent ?

« Etre enté sur saint François, c'est être enté sur le Christ lui-même ; c'est sentir affluer en ses veines la sève salutaire de Celui qui a dit : Je suis le cep et vous êtes les rameaux.....

« Vous vouliez des œuvres ? En ne demandant que des Œuvres, vous n'en auriez pas eu ; de l'homme enté sur saint François, devenu avant tout l'homme surnaturel, comme d'une source qui ne tarira plus,

Digitized by Google

vont sortir pressées, brillantes, irrésistibles, toutes les œuvres. Or, toute œuvre est sociale.... Il n'y a qu'une seule puissance civilisatrice et par conséquent sociale : c'est le Christ Jésus, comme tous les siècles l'ont proclamé : n'essayons pas d'en trouver une autre, ce serait nous tromper grossièrement et travailler dans le vide.

« Donnez-nous des Saints !... Le Tiers-Ordre en fournira, ou il ne sera plus que le souvenir d'une grande chose : et s'il en fournit suffisamment, soyez sans inquiétude, il sauvera le monde. »

N'oublions pas cependant, pour être complet, de signaler un second article du P. Joseph de Lyon, dans le même *Messager*, qui traite la même thèse, et se termine par cette sage remarque.

« Ne soyons pas exclusifs, et gardons-nous de n'envisager qu'un côté de la question.... Evitons de créer une équivoque en disant comme certains, que les Tertiaires doivent être « des religieux *uniquement* « occupés de leur sanctification personnelle et du salut de leur âme. » Ce serait paraître oublier le but secondaire ou indirect, qui a bien son importance. »

*
* *

C'est bien l'avis aussi des *Franciscans Annals*, qui attribuent le peu de résultats, obtenus jusqu'ici par le Tiers-Ordre, à ce manque d'esprit surnaturel et de sainteté. « Nous croyons, dit le P. Cuthbert, que si le Tiers-Ordre n'a pas fleuri comme il le devait, c'est parce qu'il n'a pas été assez pris au sérieux par ses membres. Beaucoup de Tertiaires nous en sommes convaincus, ne savent pas qu'ils sont membres d'un Ordre, et le Tiers-Ordre, par leur faute, ne conquiert pas au-dehors l'estime qui lui est dûe. Le Congrès de Rome a attribué ce mal en partie au mauvais recrutement, au manque de formation et d'instruction des Tertiaires ; et en partie au fait que les Directeurs auraient souvent besoin eux-mêmes de mieux connaître le Tiers-Ordre, et de le diriger avec plus de zèle. »

*
* *

Ces défauts se remarquent aussi, paraît-il, en Espagne. Le *Mensajero serafico* les signale, et les attribue à trois causes différentes. 1° On ne fait pas suffisamment la distinction entre le Tiers-Ordre et les autres Congrégations ou Confréries, et cette association, au lieu de garder son rang et sa prééminence, est mise sur le même rang que toutes les autres, quelquefois même au-dessous des autres. 2° Quelques directeurs

Digitized by Google

ne connaissent de la Règle et n'inculquent aux Tertiaires que l'obligation des 12 *Pater*, *Ave et Gloria* ; 3° d'autres Directeurs et d'autres Tertiaires font tout consister dans le port du scapulaire et du cordon. Il faut l'étude et la pratique de la Règle.

*
* *

Si le Tiers-Ordre n'a pas donné tous les fruits qu'on en attendait, il y a cependant une autre cause plus générale, que signale l'*Etendard de saint François*. Il n'a pas été assez répandu. Entrant dans les détails, il dit comment ont été reçus, en Belgique, les appels du Souverain Pontife : beaucoup ont écouté et n'ont rien fait ou presque rien.... Cela n'est pas exagéré. Pour preuve, comparons le nombre des paroisses existantes avec le nombre des Fraternités. D'autres ont écouté et ont osé opposer des objections, suggérées le plus souvent par la paresse, par le découragement, quelquefois même par un sot orgueil qui a fait préférer ses idées propres aux idées du chef suprême de l'Eglise.

Hélas ! il en est bien un peu de même dans notre pays de France. Tout récemment, un jeune prêtre, chargé au début de son ministère de la direction d'une Fraternité dans une ville importante, nous disait : « C'est la première fois que j'entendais parler du Tiers-Ordre. Jamais pendant les années de mon grand séminaire on n'avait prononcé ce mot devant moi. Je ne savais pas ce que c'était »

Le Congrès de Rome, en même temps qu'il mettait le Tiers-Ordre dans sa voie traditionnelle, aura eu pour résultat de le faire mieux connaître, mieux apprécier Il marquera ainsi pour lui une période de nouvelle expansion et un accroissement de prospérité spirituelle.

Fr. E. M. de B.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

Nota. — L'Œuvre de Saint-François d'Assise se charge de procurer tous les ouvrages édités à **Paris** et annoncés dans les comptes rendus des *Etudes Franciscaines*

L'Aquitaine Séraphique. Notes historique sur l'ordre des Frères Mineurs et en particulier sur la province séraphique d'Aquitaine, par le R. P. Othon de Pavie, religieux profès de cette province, 1 vol. in-8°.

« Ce n'est pas une histoire que nous présentons à nos lecteurs : c'es un modeste recueil de faits, rattachés par ordre chronologique aux grandes lignes de l'histoire de l'ordre des Frères Mineurs et se rapportant particulièrement à la Province d'Aquitaine. Ces faits historiques, nous les avons glanés un peu partout : dans le champ des historiens ecclésiastiques et dans celui des historiens profanes.....

« Ces notes sont divisées en trois périodes, elles-même partagées en plusieurs chapitres.

La première période commence en l'année 1209 et finit en 1367. — La seconde ira jusqu'en 1517. — Enfin, la troisième se terminera en 1897, avec la bulle *Felicitate.* » (Avertissement de l'auteur).

Nous n'avons que la première partie, parue récemment. L'auteur reconnaît que malgré tous ses soins il y aura encore bien des lacunes dans son travail. C'est inévitable. Il a fait néanmoins une œuvre très utile en réunissant ces notes, et nous l'en félicitons. Dans cette première partie il se sépare franchement de plusieurs auteurs franciscains de marque tels que Wadding, Fodéré, Marc de Lisbonne, relativement

Digitized by Google

à l'élection de Clément V, à l'histoire des *Spirituels* et surtout aux rapports de Jean XXII avec l'ordre des Mineurs. A la suite du P. Eubel, Frère Mineur Conventuel, il s'applique à venger la mémoire du Souverain Pontife et à montrer sa grande bienveillance envers les enfants de saint François, et sa magnanimité envers l'apostat et le schismatique Pierre de Corbières.

Parmi les pièces justificatives de l'appendice, nous lisons (texte latin les Règles des trois ordres franciscains. Il nous suffit de signaler cette publication pour en montrer le haut intérêt historique. Nous faisons des vœux pour que l'auteur puisse mener promptement son œuvre à bonne fin. F. S.

*
* *

VOYAGES DE CORPS ET D'ESPRIT, par Marius Sepet, 1 vol. in-12, Tequi, 29, rue de Tournon. Paris.

Dans ce volume sont réunies sept études assez courtes mais variées. Ainsi que le dit l'auteur, c'est comme la suite de son précédent ouvrage : *En Congé, Promenades et Séjours*. Dans ces voyages, l'auteur nous conduit des pays de Saintonge et d'aunis, en passant par la Bretagne et la Forêt Noire, en Savoie où il s'arrête plus longtemps. Il nous découvre les sites, nous peint les types, nous décrit les mœurs et coutumes de ces pays. Il nous en conte les légendes dans un style varié, d'une façon très agréable et très intéressante.

Fr. Z.

*
* *

L'EPOPÉE DE L'EGLISE, par Charles Vincent : 1re partie : La Grande Aube. 1 vol. in-8°. illustré de nombreuses gravures, Paris, Maison de la Bonne Presse, 5, rue Bayard.

Sous une forme dramatique, l'auteur nous présente l'ensemble des Traditions des peuples sur la venue du Christ. Longho, enfant d'origine d'abord inconnue, est le principal personnage. Dans des situations variées, il donne le résumé suivi des prophéties de la Bible, puis les traditions druidiques, romaines, orientales et surtout celles des Mages. Le fréquent emploi de noms vieux et oubliés, de formes archaïques ou techniques rendent la lecture de cet ouvrage un peu difficile quoique intéressante. Fr. Z.

Digitized by Google

*
* *

La Bible, depuis ses origines jusqu'à nos jours, 2 fasc. in-18 de 60 pages, Paris, Bloud et Barral.

Monsieur l'abbé Chauvin, ancien professeur d'Ecriture Sainte au grand séminaire de Laval, actuellement supérieur du petit séminaire de Mayenne, vient d'ajouter deux petits fascicules d'exégèse biblique aux volumes déjà bien connus « L'Inspiration et Leçons d'Introduction générale ».

Il est vrai que l'histoire de la Bible depuis ses origines jusqu'à nos jours qui fait le fond de ces deux plaquettes, n'est que la vulgarisation d'une partie des Leçons d'Introduction. Mais, comme les qualités du docte professeur se retrouvent ici comme dans ses autres volumes — clarté dans l'exposé des idées, netteté dans les divisions, style toujours agréable et correct, modération dans les jugements — nous ne pouvons que recommander la lecture de l'historique du Canon des Saintes Ecritures.

Monsieur Chauvin n'est pas un exagéré dans le domaine exégétique, il est théologien scolastique.

Ce n'est pas lui non plus qui jamais sèmera la division entre exégètes et théologiens. Il peut donc être lu sans crainte et regardé comme un tenant des bonnes doctrines. Fr. Epiphane.

*
* *

L'Autre Vie, par Mgr Méric, Deux vol. in-12, 6 fr., Paris, Téqui.

L'esprit humain cherche le dénouement de la vie et le secret de notre destinée. Ce n'est pas là certes une vaine curiosité. Notre âme est-elle immortelle ? Qu'y aura-t-il au lendemain de la mort ? Que nous enseigne l'Eglise sur ces graves questions? En un mot, traiter par la raison et par la foi le problème passionnant de la vie future, voilà l'objet des études de Mgr Méric dans la douzième édition de « L'autre Vie ». L'auteur fouille ces matières délicates en théologien savant qu'il est, et en philosophe émérite ! Que de faux systèmes doivent être détruits, que

Digitized by Google

de superstitions renversées ! Et, à l'heure actuelle, le spiritisme n'est-il pas à son apogée ? On rejette le spiritualisme chrétien pour tomber dans l'évocation plus ou moins païenne des esprits. L'ouvrage de Mgr Méric a été approuvé par grand nombre d'évêques et traduit en plusieurs langues. C'est la meilleure recommandation du livre.

F. E.

*
* *

Vers l'Eternité, par l'abbé Poulin, 1 vol. in-12 de 423 p., 3 fr. 50, Paris, Téqui.

L'abbé Poulin et son ami Pierre l'Ermite sont suffisamment connus par leurs articles de la Croix et leurs conférences sur Dieu et sur l'âme.

Le premier de ces deux apôtres vient de lancer dans le public la seconde édition d'un livre, « qui est un bon livre », car il élève l'âme en haut « vers l'Eternité ». En vingt-neuf chapitres, l'écrivain nous fait voir les vanités de la terre, le vrai sens de la vie, l'utilité de la souffrance, de la lutte, les agonies du cœur loin de Dieu. Son livre nous fait croire, espérer, aimer ici-bas, pour nous mener au ciel et nous préparer à l'amour éternel.

Ce livre sera également utile aux âmes assoiffées de perfection et aux âmes inquiètes ; les unes y trouveront un noble excitant, les autres le calme et la paix.

F. E.

*
* *

La Loi du Divorce, par le R. P. Ladislas de Paris, 2e édition, in-18, de 114 pages (Œuvre de S. François d'Assise, 5 rue de la Santé, Paris).

La question *du divorce* est toujours à l'ordre du jour. Déjà nombre d'auteurs catholiques l'ont traitée avec autant de science que de vigueur, entr'autres le P. Didon, des Frères-Prêcheurs, et le P. Timothée, des Mineurs Capucins. Mais ils s'adressent surtout aux intellectuels, aux esprits spéculatifs ; et il faut aussi parler aux foules. C'est le motif qui a déterminé le P. Ladislas de Paris à élever la voix à son tour et à mêler sa note, une note populaire, aux arguments de la haute théologie.

Comment la loi du divorce est-elle entrée en France ? Peut-elle

Digitized by Google

atteindre, peut-elle briser le lien matrimonial ? Ses fruits, les devoirs du juge, les moyens préventifs. Voilà les principaux titres des chapitres contenus dans cet opuscule.

Pour un catholique, la question est depuis longtemps résolue. « Ce que Dieu a uni, que l'homme ne le sépare pas. » Le général André a beau s'insurger contre l'Evangile et déclarer le divorce « un des dogmes intangibles » de la République, il s'abuse. Il n'y a d'intangible que les lois de Dieu, « et toutes les lois dressées contre le code divin sont nulles de plein droit, quand on aurait un million de canons pour les faire exécuter » (Mgr Gouthe-Soulard).

On peut aller plus loin et avancer que tout ce qu'impose l'Evangile est bienfaisant et humain, tandis que tout ce qui l'attaque est nuisible à la société et dur comme les passions de l'homme. Ce principe s'applique surtout au mariage et au divorce.

La société repose sur la famille, et la famille elle-même sur l'indissolubilité du nœud matrimonial. Avec cette donation réciproque, l'époux n'a plus à craindre que son trésor lui soit ravi ; l'épouse est assurée du cœur de son époux. Plus de passions déréglées et dissipatrices, plus de folles et troublantes convoitises. L'amour que Dieu a sanctionné est désormais sacré ; qu'il brûle chaste et fort au cœur des conjoints ; qu'il s'épanche en tendresses enivrantes jusqu'au soir de la vie, et qu'il chante sous les cheveux blancs le bonheur des unions intimes.

Mais brisez ce lien sacré, et vous verrez reparaître toutes les horreurs du divorce antique : le mari s'abandonnant à tous les désirs de son cœur, les droits du faible méprisés, la femme répudiée, alors qu'elle est vieillie et fanée, les enfants livrés au vice, les familles séparées désormais irréconciliables, et la paix sociale profondément troublée.

Voilà le divorce sous son véritable aspect : outrageux et impie dans ses motifs, immoral dans sa cause, funeste dans ses effets, attentatoire à la paix du foyer domestique et par là même, avec le temps, au bien général de la nation. Aussi ne saurait-on trop flétrir l'impudence de ce cosmopolite, de ce juif Naquet, qui n'a pas rougi de dire en pleine France, dans cette fin de siècle : « Ce que Jeanne d'Arc a malheureusement empêché (l'anéantissement de la France), nous l'obtiendrons par la destruction de la famille française, par le divorce (p. 29). »

Prenez, lisez, méditez.

Léopold de Chérancé.

Digitized by Google

*
* *

La Constitution de l'Univers et le Dogme de l'Eucharistie, par le R. P. Leray, eudiste, Paris, Poussielgue, 1900, in-8°, 275 p.

Le Dogme de l'Eucharistie. Essai d'explication par le R. P. A. Leray, prêtre eudiste, Paris, Bloud et Barral, 1900, in-16 (collection *Science et Religion*, 64 p.)

Nous réunissons ces volumes parce qu'ils sont en réalité les fruits d'un même effort de pensée. Ceux de nos lecteurs qui aiment à s'occuper de philosophie, et particulièrement d'ontologie et de cosmologie, trouveront là plusieurs pages d'un intérêt très captivant. Et le R.P. Leray sait mieux que d'autres si les questions traitées par lui peuvent en effet passionner les natures inquiètes du vrai, du beau et du bien. M. Pierre Courbet, dans les numéros du *Cosmos* du 27 janvier et du 3 février 1900 ; M. Jean d'Estienne dans son *Nouveau système sur la constitution de l'Univers* (Paris, Savaète, 1900); le R.P. Leroy, dominicain (*Cosmos*, 1er septembre et 13 octobre 1900); ont pris à partie les nouveautés philosophiques du savant P. Eudiste, et même un peu rudement.

La première remarque suggérée par tous ces écrits, c'est qu'il y a dans la méthode d'étudier du R. P. Leray une très heureuse union de la philosophie, des sciences positives et de la théologie. Les scolastiques agissaient de la sorte, malheureusement leur physique et leur chimie étaient trop simples quand elles n'étaient pas erronées. Pour ce motif, le R. P. Leray rejette le système de la matière et de la forme, dont l'origine probable lui paraît être, dit-il, la fausse doctrine des générations spontanées. Mgr Sauvé n'était pas de cet avis. Et puisque l'auteur repousse l'antique théorie aristotélicienne, j'eus aimé à trouver dans son livre une réfutation en règle.

L'originalité du système proposé dans la *Constitution de l'Univers* se résume en deux points : premièrement, dans la notion de l'éon. L'éon est un fluide, plus subtil que l'éther, dont le R. P. admet l'existence pour expliquer l'élasticité de l'éther et la gravitation universelle. L'auteur est arrivé à cette notion nouvelle, de la même manière que Newton est arrivé à celle de l'éther, par induction. On sait tout le prix qu'attachait le P. Gratry à cette méthode de connaissance. Et qu'est-ce que

Digitized by Google

l'éon ? L'éon se compose des atomes les plus petits dont le volume représente le minimum de grandeur matérielle réalisée dans la création ; c'est l'agent de transmission des mouvements. Cet agent est sans pesanteur, sans élasticité et sans chaleur, et c'est précisément parce qu'il est privé de ces propriétés qu'il peut servir à les expliquer dans l'éther et les atomes chimiques.

La seconde originalité du système réside dans l'idée de l'espace. L'espace est défini par l'Ecole : *circumscriptio corporis a loci circumscriptione procedens*, c'est un accident. D'après Leibnitz, l'espace est la coexistence des corps ; d'après Newton, c'est le *Sensorium Dei*. Pour le R. P. Leray, c'est la triple dimension réalisée, c'est-à-dire une substance purement passive, il est vrai, mais réelle ; c'est la réalité substantielle étendue, quoique non corporelle. En sorte que dans l'esprit de l'auteur, il y a dans l'univers, en premier lieu, Dieu, acte pur, substance purement active ; en dernier lieu, la substance purement passive, l'espace réel. Entre ces deux extrêmes s'échelonnent toutes les autres substances, à la fois passives et actives à divers degrés. Cet espace, qu'on le remarque bien, n'est pas le néant, car le néant n'est ni actif, ni passif, et pour *pâtir*, il faut être, comme pour agir.

Les substances intermédiaires entre Dieu et l'espace sont les *monades*. Une monade localisée, c'est-à-dire, unie à un volume d'espace réel, forme un *atome*, c'est-à-dire un élément matériel et corporel, absolument insécable en raison de la simplicité de la monade qui le forme. L'espace et la monade sont joints comme le corps et l'âme, avec cette différence que la monade peut passer d'un espace à un autre, et rendre impénétrable tantôt une parcelle d'être spatial, tantôt la suivante.

Ce système a son air leibnitzien. Il a aussi des côtés mitoyens avec l'école scolastique : mêmes principes actif et passif constituant la substance corporelle, d'un côté la matière et la forme, de l'autre, la monade et l'espace. Les scolastiques admettent également la quantité dimensive comme accident absolu : tel est l'espace réel, sauf que le P. Leray lui donne la qualité de substance, et en range la possibilité d'existence dans l'ordre naturel. Enfin le P. Leray admet la pluralité des monades, dans les êtres vivants, avec une monade directrice dans chaque être, comme les scotistes admettent la pluralité des formes.

L'application de ces théories cosmologiques faite au sacrement de l'Eucharistie est le point le plus délicat du système. Le mode de transsubstantiation s'opère ainsi, d'après le R. P. Leray : Notre-Seigneur

Digitized by Google

substitue un élément analogue de son propre corps à la place de chacun des éléments du pain qui disparaît ; et il permet à cet élément analogue de son corps de modifier l'espace comme faisait l'élément du pain. Notre-Seigneur est présent tout entier sous chaque petit volume de l'hostie précédemment occupé par le pain ; mais un seul élément de son corps remplace le pain dans la question de rendre l'espace impénétrable.

Pour être logique avec soi-même il faut alors admettre aussi que la présence réelle se prolonge jusqu'au moment où les derniers produits de la digestion sont absorbés dans les intestins ; le R. P. Leray accepte cette conclusion de ses théories.

M. Brunetière se demandait dans son discours de Lille, en novembre 1900, si jamais la philosophie ferait encore des progrès. La métaphysique, avec le P. Leray, vient de faire un pas qui lui découvre un horizon tout nouveau. Mais ce pas qu'elle a fait, est-ce un pas de clerc, ou un coup de maître ?

On peut très bien, avec le savant eudiste, ne pas être partisan, en philosophie, de l'action à distance ; on peut rejeter même le transformisme modéré ; on peut fort bien — je serais mal venu de lui en faire un reproche, — admettre la thèse de Duns Scot (et non pas de S. Bonaventure) sur l'Incarnation.

Mais dire que le sacrement de l'Eucharistie eût existé d'une manière quelconque, même sans le péché, voilà qui est bien aventuré. Pour établir une telle proposition, il eut fallu recourir, non à la science, ou à la philosophie, mais à la théologie. Egalement, l'explication de l'origine de l'âme humaine me semble très hasardée. Non qu'elle soit apparentée avec les théories rosminiennes, mais parce qu'elle va contre les données habituellement reçues : la formation de l'âme suppose une création proprement dite ; et jusqu'ici la saine philosophie a toujours considéré les parents comme incapables de fournir quoi que ce soit pour la production de l'âme de l'enfant. Tout l'être de l'âme est tiré du néant par le pouvoir créateur (cf. *S. Bonv.* II, *Sent. d.* 18, *a.* 2, *q.* 3). Evidemment, dans l'esprit du R. P. Leray, la notion de simplicité n'inclue pas l'idée d'immutabilité de nature.

La scolastique n'accepte pas cette conception : comment prouverait-elle alors l'immortalité de l'âme ?

Par-dessus tout, j'aurais voulu une notion plus claire de l'espace. Le P. Leray oppose la substance purement active, Dieu, à la substance purement passive, son espace. Certainement dans son idée, cet espace

Digitized by Google

n'est pas la même chose que le néant. Et cependant est-ce que l'opposé radical de l'acte pur n'est pas le néant? Il aurait fallu, je crois, distinguer l'activité dans la causalité, et l'activité dans l'être, dire que l'espace est l'antipode de Dieu dans l'ordre de la causalité, non dans celui d'essence et d'existence; mais encore, eut-ce été plus clair ? Non, puisque la métaphysique applique les notions d'acte et de puissance à l'étude de l'être, tandis qu'elle réserve celles d'activité et de passivité à la cause, c'est-à-dire à la nature, à la substance prise comme principe d'action. Ce qu'il eut donc fallu préciser, ce sont les notions de substance et surtout de passivité.

Il eut fallu également préciser la nature de l'espace au point de vue de sa divisibilité. On reproche souvent aux scolastiques d'admettre, pour la quantité réelle, la divisibilité à l'infini. Le R. P. Leray, lui, emploie deux expressions très différentes, à notre avis : l'espace réel divisible à l'infini, et l'espace indéfiniment indivisible (id. p. 20).

Il y a un abîme entre l'infini et l'indéfini. Et, si les mathématiciens emploient indifféremment l'une ou l'autre de ces expressions, il n'en va pas de même des philosophes.

Autre hésitation que l'on éprouve en fermant le livre du R. P. Leray : *l'application de la théorie* à l'Eucharistie est vague. On voit bien, sauf le point du mystère, quand et comment Jésus-Christ vient sous les espèces du pain et du vin. On ne sait pas aussi exactement le moment où il disparaît. Notre-Seigneur s'attache en effet si fortement aux espèces que la présence réelle ne cesse pas forcément par la décomposition, dans l'appareil digestif, des espèces consacrées. Ceci me paraît le point faible et vulnérable de la théorie nouvelle. A la page 59 (*Le dogme de l'Eucharistie*), l'auteur se déclare même disposé à croire les affirmations de plusieurs auteurs spirituels disant que l'union *eucharistique* (je souligne) s'est prolongée d'une communion à l'autre pour certaines âmes privilégiées. Ce serait tout de même bon de ne pas confondre, d'une part, la présence surnaturelle, libre et volontaire de Jésus-Christ dans une âme, union qui se produit par la grâce et sur laquelle on peut encore discuter, et, d'autre part, la présence eucharistique. Celle-ci est liée à la présence des espèces non décomposées. La théologie nous enseigne, en effet, que l'eucharistie consiste dans les espèces et dans le corps et le sang du Christ ensemble, et non dans les seuls corps et sang. Il faut donc déterminer la présence eucharistique non en se basant sur la ferveur de l'âme du communiant, mais en calculant la durée physique des espèces dans le corps du fidèle. Et cette durée varie sui-

Digitized by Google

vant la nature des estomacs et des intestins, et non pas selon l'état d'âme de celui qui reçoit Notre Seigneur. Du reste, autre chose est savoir à quel instant précis les espèces sont décomposées, autre chose dire et affirmer que Jésus-Christ reste présent d'une manière eucharistique après la décomposition de ces espèces.

Par ailleurs, ce que j'aime à constater, c'est que le R. P. est inconsciemment porté à recevoir comme vrais plusieurs principes de la doctrine de Duns Scot, et d'une manière générale, à se ranger du côté de l'école franciscaine. Et de cela, *je le félicite sans* aucune arrière-pensée. On aime aussi à savoir que l'espace n'est pas un élément essentiel de la substance corporelle, que le corps peut cesser de rendre son espace impénétrable - d'où je conclus malicieusement que les corps ne sont pas essentiellement des êtres matériels — Le R. P. a pris trop au pied de la lettre le *corpus spiritale* de saint Paul.

La compétence du R. P. dans les matières scientifiques est bien certaine : voilà trente ans et plus qu'il y réfléchit : aussi me suis-je permis de lui soumettre respectueusement, de vive voix, toutes ces réflexions sur une théorie qui est bien risquée.

Fr. Ubald d'Alençon.

*
* *

Pourquoi faut-il croire en Dieu ? Réponse de la science, par D. L. de Saint-Ellier, Paris, Maison de la Bonne Presse, brochure in-12, 31 p.

On bat en brèche aujourd'hui non seulement la foi du peuple, mais encore la croyance aux vérités spiritualistes de l'ordre naturel. Cette brochure, digne de tout éloge, est faite pour combattre la néfaste influence des Universités populaires socialistes, pour conserver chez les ouvriers, chez les enfants sortis des écoles l'idée de l'existence de Dieu. Elle a le mérite particulier de tirer ses preuves du camp ennemi, et d'invoquer souvent le témoignage de la science, de cette science qui condamne la religion, si l'on en croit MM. Aulard, Anatole France et Sébastien Faure. F. U.

Digitized by Google

*
* *

Le Repos Dominical au point de vue religieux, hygiénique, moral, économique et social, par Auguste Morel, ingénieur, Paris, Maison de la Bonne Presse, in-16, p. 151.

Excellent petit volume qui n'a point la prétention de donner du nouveau, mais qui condense et coordonne tout ce qui a été dit de meilleur jusqu'à présent sur le repos dominical. Depuis onze ans, cette question fait partie des problèmes économiques étudiés par la majorité des esprits. Le bien produit depuis lors aurait été plus grand, si des voix timides ou haineuses n'avaient pas trouvé la formule du repos hebdomadaire. Un peu de réflexion ferait pourtant évanouir le fondement de cette mésintelligence. La loi du repos est une loi naturelle ; la loi du repos tous les sept jours est une loi divine ; ce jour de repos, on l'a appelé sabbat, puis dimanche. Du moment qu'on accepte le repos hebdomadaire, il est tout simple de le fixer au dimanche, puisque, en fin de compte, ce sont les hommes qui ont donné ce nom au jour de repos fixé par Dieu.

Est-ce à dire que l'Etat doit sanctionner par une loi le précepte du décalogue ? Oui, et non. Oui quand l'observance du dimanche sera entrée dans les mœurs ; non, tant qu'elle sera méconnue ; car alors cette immixtion de la politique pourrait avoir le sort de la loi de Louis XVIII contre le blasphème. C'est là l'opinion de plusieurs, et non des moindres.

Cette étude a été examinée au point de vue théologique par M. l'abbé Paul D. . , du grand séminaire de Cambrai. Fr. U.

*
* *

Lettre à un ami sur la loi scolaire, par Mgr Gouthe-Soulard, archevêque d'Aix, Paris, Maison de la Bonne Presse, brochure de 21 p.

La loi scolaire, si elle est votée, sera une loi de jalousie et de haine, une loi tyrannique, scélérate, criminelle, anti-libérable, anti-française et anti-républicaine. Mgr Gouthe-Soulard, de regrettée mémoire, ex-

Digitized by Google

pose ces idées dans un style nerveux. L'application anticipée de cette loi montre la justesse des craintes du vaillant archevêque d'Aix. Elle montre aussi que nos gouvernants se soucient de leurs principes de liberté, d'égalité et de fraternité, comme d'une guigne. Fr. U.

*
* *

La Pauvreté Religieuse. Réponse à de récentes attaques par le R. P. Henri Guillermin, des Frères Prêcheurs, doyen de la Faculté canonique de Théologie à l'Institut catholique de Toulouse, Paris, Maison de la Bonne Presse, in-12 p. 48.

MM. Bourgeois, Barthou, Brisson, Waldeck-Rousseau, Millerand et Cie font deux reproches aux Congréganistes au sujet du droit de propriété : premièrement, pour les individus, le reproche de s'interdire de rien posséder en propre, ce qui est inacceptable dans une nation de citoyens libres ; deuxièmement, le reproche, pour les Congrégations, d'accumuler des richesses, ce qui est dangereux pour l'Etat. Le R. P. Guillermin répond énergiquement à ces deux sophismes. Non, le vœu de pauvreté n'est pas contraire aux droits de l'homme ; il ne l'est ni dans son objet, ni dans sa nature, ni dans son but. C'est une erreur aussi de soutenir que, dans les contrats civils, on aliène seulement les objets du commerce. Et le mariage alors ? Et le contrat de naturalisation ? Et l'engagement volontaire à la caserne ?

Les biens des Congrégations ne sont pas nuisibles, non plus, à l'Etat. D'abord ces biens sont un fantôme colossal dressé pour ameuter la populace. Puis ces biens fort modiques en réalité sont légitimes dans leur origine, utiles dans leur emploi.

Il y aurait encore là-dessus une question très intéressante. Les Congrégations ont le droit de posséder et d'acquérir. De ce côté, l'Etat, ou si l'on veut, le droit général public a, par conséquent, des limitations, comme il en a du côté de l'organisation constitutionnelle, du côté de la société coopérative, du côté des droits individuels. Mais le droit pour la Congrégation de posséder, est-il sans bornes, ou n'a-t-il pas aussi ses restrictions ! La solution de ce problème eût montré, à son tour, les bienfaits publics de l'existence des ordres religieux. En effet, par les services d'ordre économique ou moral que rendent les Congrégations, elles, et leurs biens, sont utiles à la société.

Digitized by Google

Par la nature des relations qui assurent leurs rapports avec le droit public, elles sont utiles à l'État.

Cette question est analogue, sans être identique, à la question du droit de propriété pour les syndicats.

Contre les religieux tous les moyens sont bons pour nos adversaires, surtout la force. Et cependant, nous aimons à espérer contre toute espérance, ou du moins, à croire que la victoire sur nous ne durera qu'un moment, comme le laisse à deviner le vénérable auteur de cette brochure fortement pensée, la *Pauvreté Religieuse*. Fr. U.

*
* *

Le Prêtre. Conférences ecclésiastiques, par M. l'abbé Planus, vicaire général d'Autun, Paris, Poussielgue, 1899, petit in-8°, p. VIII-400.

Ce troisième volume complète la série des Retraites pastorales publiée par M. l'abbé Planus sous ce titre : *Le Prêtre*. Le premier volume traitait de la vocation sacerdotale ; le second, de Jésus-Christ, source et modèle de notre prêtrise. Celui-ci donne ce que l'on est convenu d'appeler *les conférences de trois heures*, c'est-à-dire, ces causeries plus libres, et surtout pratiques, que le prédicateur donne au milieu de l'après-midi, sur la vie ecclésiastique. Ces quatorze conférences roulent sur les vertus cardinales, les exercices de piété, les conversations, le travail, la prédication, les œuvres, l'église et le presbytère, l'enseignement. A propos des moyens de persévérance à employer pour conserver la foi dans les paroisses, M. l'abbé Planus recommande les catéchismes, les congrégations d'Enfants de Marie, les patronages, les cercles catholiques, les œuvres militaires, les bibliothèques pieuses, la presse. M. l'abbé Planus oublie — sûrement c'est un oubli — le tiers-ordre franciscain. Léon XIII l'a suffisamment prôné ; et quand on descend dans les détails jusqu'à mentionner, dans les œuvres paroissiales nécessaires, les conférences, le secrétariat du peuple, les caisses rurales, les sociétés coopératives, on pourrait peut-être souffler un mot discret au sujet du Tiers-Ordre.

Par ailleurs, M. l'abbé Planus se tient toujours du côté de la saine doctrine, et il a su se garder d'un défaut qui l'eût empêché de faire du bien aux prêtres qui l'écoutaient : l'exagération. Fr. U.

Digitized by Google

*
* *

SAINT YVES, avocat, justicier, ami des faibles et des petits (d'après les documents originaux), par Paul Henry, professeur à la Faculté de Droit, Angers, Lachèze, 1899, in-8°, p. 37.

SAINT YVES, prêtre et thaumaturge (d'après les documents originaux) par Paul Henry, professeur à la Faculté libre de Droit d'Angers, Angers, Schmit et Siraudeau. 1900, in-8°, p. 44.

Nous rendons compte de ces brochures avec la plus vive satisfaction. M. le Dr Paul Henry a entrepris de vulgariser les documents originaux concernant saint Yves, publiés par MM. de la Borderie, l'abbé Daniel, R. P. Perquis et Tempier, il y a déjà plusieurs années.

Saint Yves était breton, il était du pays trécorois, il était avocat, il était du tiers-ordre de Saint-François : autant de motifs qui ont attiré les sympathies du distingué professeur de droit vers la figure du modèle des prêtres et des avocats au XIIIe siècle. Cela se sent bien à l'émotion communicative du récit.

Il va sans dire que nous sommes tout à fait de l'avis de l'honorable auteur, quand il dit à la p. 16 de sa seconde conférence : « Nous ne nous contenterions pas de dire avec M. Arthur de la Borderie que l'ordre des Franciscains peut garder saint Yves dans son bréviaire comme l'un « de ses plus grands et illustres amis », ce dernier titre ne pouvant leur suffire pour l'insérer dans leur calendrier ». Sans parler de ce que raconte Bordoni, dans son *Historia Tertii Ordinis,* sans parler du fait de 1350 indiqué par M. Henry, et rapporté par Wadding, on peut affirmer hautement le tertiairat de saint Yves en s'appuyant sur les *Chroniques des Frères Mineurs de Guingamp ;* rédigées en 1647 *d'après les anciennes archives du couvent,* et dans lesquelles on lit que saint Yves, patron des Bretons, prit l'habit du Tiers-Ordre de Saint-François, audit couvent de Guingamp.

Je ne veux pas faire un crime à M. Henry d'avoir omis cette preuve de détail, capitale en l'espèce ; car c'est bel et bien à moi-même que je devrais faire ce reproche ; M. Henry est venu me demander s'il fallait raisonnablement douter de l'entrée de saint Yves dans le Tiers-Ordre. Dans ma réponse je n'ai pu lui indiquer les *Chroniques,* ne les ayant trouvées qu'ensuite, dans le livre de M. Ropartz : *Guingamp et le Pèlerinage de Notre-Dame de Bon-Secours* (Saint-Brieuc, 1851).

Digitized by Google

En réalité, les travaux de M. Henry se composent de deux parties : le texte, et les notes, qui divisent presque les pages en deux. En bas, sont les citations des documents originaux, les actes du procès de canonisation, sur lesquels s'appuie le texte placé en haut. C'est là une très heureuse idée. Elle donne à ce travail un cachet scientifique, sans trop lui enlever son caractère de vulgarisation.

F. U.

*
* *

NOTRE-DAME-SOUS-TERRE. L'ESVIÈRE. Rapport du R. P. Léopold de Chérancé au Congrès Marial de Lyon, Angers, 1900, in-32.

Création d'une famille religieuse, restauration de Notre-Dame-sous-Terre, résurrection du pèlerinage antique à l'Esvière : toutes ces merveilles sont dues à la grande foi et au grand cœur d'un Lyonnais, le P. Chrysostome. Le P. Léopold a redit tous ces événements dans le style charmeur auquel tout le monde reconnaît le gracieux écrivain de la *Vie* de saint François d'Assise.

F. U.

CUM LICENTIA SUPERIORUM

IMPRIMATUR :

Fr. Adulphus a Bouzillé,
Min. Prov. O. M. Cap.

Le Gérant :
CHARLES-JOSEPH BAULÈS,

Vannes. — Imprimerie LAFOLYE, 2, place des Lices.

Digitized by Google

LETTRE APOSTOLIQUE

DE

NOTRE TRÈS SAINT-PÈRE LÉON XIII

PAPE PAR LA DIVINE PROVIDENCE

Aux patriarches, primats, archevêques, évêques et autres Ordinaires en paix et communion avec le Siège apostolique.

A Nos vénérables frères les patriarches, primats, archevêques, évêques et autres ordinaires en paix et communion avec le Siège apostolique.

LÉON XIII, PAPE

Vénérables Frères, salut et bénédiction apostolique.

Les graves discussions, relatives aux questions économiques générales, qui, depuis longtemps, en plus d'une nation, sapent la concorde des esprits, deviennent de jour en jour si fréquentes et si ardentes, qu'elles peuvent retenir et inquiéter à bon droit l'attention des hommes prudents. Ces discussions, des erreurs d'ordre philosophique et d'ordre pratique, largement répandues, les ont soulevées tout d'abord. En outre, les nouveaux secours apportés à l'industrie par l'époque actuelle, la rapidité des communications, et les combinaisons de toute espèce qui ont permis de diminuer le travail et d'augmenter le gain, ont rendu le conflit plus aigu. Enfin, par les mauvaises passions d'hommes turbulents, la discorde ayant été excitée entre les riches et les prolétaires, les choses en sont venues à un tel point que les Etats, agités par des troubles plus fréquents, paraissent exposés, outre ces troubles, à de grandes calamités.

Pour Nous, dès les débuts de Notre pontificat, Nous avons

Digitized by Google

bien remarqué le péril qui, de ce chef, menaçait la société civile, et Nous avons pensé qu'il était de Notre devoir d'avertir publiquement les catholiques des graves erreurs qui se cachent sous les théories du socialisme, et du grand danger qui en résulte, non seulement pour les biens extérieurs de la vie, mais encore pour l'intégrité des mœurs et pour la religion. C'est à ce but que visait Notre Lettre Encyclique *Quod Apostolici muneris*, que Nous avons publiée le 28 décembre 1878. — Mais, ces mêmes périls s'aggravant chaque jour, au préjudice croissant des intérêts privés et publics, Nous Nous sommes efforcé une seconde fois d'y pourvoir avec encore plus de zèle. Dans Notre Lettre Encyclique *Rerum novarum*, en date du 15 mai 1891, Nous avons traité de même, et longuement, des droits et des devoirs par le jeu harmonieux desquels les deux classes de citoyens, celle qui apporte le capital, et celle qui apporte le travail, doivent s'accorder entre elles. Nous avons montré en même temps, d'après les préceptes évangéliques, les remèdes qui Nous ont paru pouvoir contribuer le plus utilement à sauver la cause de la justice et de la religion et à guérir toute dissension entre les classes de la société.

Grâce à Dieu, Notre confiance n'a pas été frappée de stérilité. Ceux-là mêmes en effet qui se séparent des catholiques ont avoué, poussés par la force de la vérité, qu'il faut reconnaître à l'Eglise le mérite d'étendre sa prévoyance sur tous les degrés de l'échelle sociale, et principalement sur ceux qui se trouvent dans une malheureuse condition. Les catholiques ont retiré de Nos lettres des fruits assez abondants, car non seulement ils y ont puisé des encouragements et des forces pour poursuivre les bonnes œuvres qu'ils avaient entreprises, mais encore ils y ont emprunté la lumière qu'ils désiraient, et grâce à laquelle ils ont pu s'adonner, avec plus de sécurité et de succès, à l'étude des questions de ce genre. Il en est résulté que les dissensions d'opinions qui régnaient entre eux se sont éteintes pour une part, et, pour une autre part, se sont atténuées et entrecoupées de trêves. Dans l'ordre pratique, la conséquence a été que, pour prendre soin des intérêts des prolétaires, surtout dans les endroits où ils étaient particulièrement lésés, de nombreux

Digitized by Google

organismes, grâce à des desseins persévérants ou à des desseins nouveaux, ont été créés ou utilement développés : par exemple, ces secours offerts aux ignorants, sous le nom de secrétariats du peuple ; les caisses rurales de crédit, les sociétés de secours mutuels ; celles qui ont pour objet de pourvoir aux nécessités des malheureux, les associations d'ouvriers et d'autres sociétés ou œuvres bienfaisantes du même genre.

Ainsi donc, sous les auspices de l'Eglise, une certaine entente pour l'action s'est manifestée entre les catholiques, qui ont tâché de combiner des institutions propres à venir en aide au peuple, exposé aux pièges et aux périls non moins souvent qu'à l'indigence et aux labeurs. Cette sorte de bienfaisance populaire, au commencement, n'avait pas coutume de se distinguer par une appellation particulière. Le terme de *socialisme chrétien*, introduit par quelques-uns, et les autres expressions dérivées de celle-là, sont tombés à bon droit en désuétude. Il plut ensuite à certains, et à bon droit, de l'appeler *action chrétienne populaire*. Il est des endroits où ceux qui s'occupent de ces choses sont dénommés *chrétiens sociaux*. Ailleurs, la chose elle-même est appelée *démocratie chrétienne* et ceux qui s'y adonnent sont les *démocrates chrétiens* ; au contraire, le système soutenu par les socialistes est désigné sous le nom de *démocratie sociale*.

Or, des deux dernières expressions énoncées ci-dessus, si la première, « chrétiens sociaux », ne soulève pas de bien grandes polémiques, la seconde, « démocratie chrétienne », choque beaucoup d'honnêtes gens, qui lui trouvent attaché un sens ambigu et dangereux. Cette appellation leur inspire des craintes à plusieurs points de vue. Ils craignent que, par ce mot, on ne favorise, par une sorte de propagande secrète, le gouvernement populaire, ou qu'on ne le déclare préférable aux autres formes de gouvernement. Ils craignent que la vertu de la religion chrétienne, tournée à l'avantage du peuple, les autres classes de l'Etat étant pour ainsi dire écartées, ne paraisse rapetissée. Ils craignent enfin que, sous ce terme insidieux, ne se dissimule le projet de décrier toute sorte de pouvoir légitime, soit civil, soit sacré. Comme cette matière soulève couramment trop de discussions, et des discussions parfois trop vives, la

Digitized by Google

conscience de Notre devoir Nous invite à poser des bornes à la controverse, en définissant ce que les catholiques doivent penser à ce sujet. Notre intention est, en outre, de leur prescrire quelques règles, par lesquelles leur action puisse devenir plus large, et beaucoup plus salutaire à la société.

Quel est le but de la *démocratie sociale*, et quel doit être celui de la *démocratie chrétienne*, c'est là un point qui ne peut en aucune manière être douteux. L'une en effet — qu'on se laisse aller à la professer avec plus ou moins d'excès — est poussée par beaucoup de ses sectateurs à un tel degré de perversité qu'elle ne considère rien comme supérieur aux objets terrestres ; qu'elle recherche les biens corporels et extérieurs, qu'elle fait consister le bonheur de l'homme dans la poursuite et la jouissance de ces biens. Pour ce motif, ils voudraient que, dans l'Etat, le pouvoir appartint au peuple, de telle sorte que, les classes sociales étant supprimées et les citoyens rendus égaux, on s'acheminât vers l'égalité des fortunes. Pour ce motif aussi, ils voudraient que le droit de propriété fût aboli, et que toutes les richesses qui appartiennent à des particuliers, les instruments de la vie eux-mêmes, fussent regardés comme des biens communs.

Au contraire, la démocratie chrétienne, précisément parce qu'elle se nomme chrétienne, doit s'appuyer sur les principes posés par la foi divine comme sur sa base même. Il lui faut pourvoir aux intérêts des petits de telle sorte qu'elle guide vers la perfection, comme il convient, les âmes créées pour les biens éternels. Il importe par conséquent que rien ne lui soit plus sacré que la justice ; qu'elle prescrive le maintien intégral du droit de propriété et de possession, qu'elle conserve les classes distinctes qui, sans contredit, sont le propre d'un État bien constitué ; enfin qu'elle veuille donner à la communauté humaine une forme et un caractère conformes à ceux qu'a établis le Dieu créateur.

Il est donc évident que la démocratie sociale et la démocratie chrétienne n'ont rien de commun ; elles diffèrent en effet l'une de l'autre autant que le système socialiste et la profession de la loi chrétienne.

Mais il serait injuste que le terme de démocratie chrétienne fût détourné vers un sens politique. Quoique la

Digitized by Google

démocratie, d'après l'étymologie même du mot et l'usage qu'en ont fait les philosophes, indique le régime populaire ; cependant, dans les circonstances actuelles, on ne doit l'employer qu'en lui enlevant tout sens politique, et en ne lui attachant pas d'autre signification que cette bienfaisante action chrétienne parmi le peuple. En effet, parce que les préceptes de la nature et de l'Evangile sont par leur autorité propre au-dessus des contingences humaines, il est nécessaire qu'ils ne dépendent d'aucune forme du gouvernement civil ; mais ils peuvent concorder avec n'importe laquelle de ces formes, pourvu qu'elle ne soit pas contraire à l'honnêteté et à la justice.

Ils sont donc et ils demeurent pleinement étrangers aux passions des partis et aux divers événements : de sorte que, quelle que soit en somme la constitution d'un Etat, les citoyens peuvent et doivent observer ces mêmes préceptes qui leur ordonnent d'aimer Dieu par-dessus toutes choses et leur prochain comme eux-mêmes. Telle fut la perpétuelle discipline de l'Eglise ; c'est celle qu'appliquèrent toujours les Pontifes romains vis-à-vis des Etats, quel que fût le mode de gouvernement qui régissait ceux-ci. Puisqu'il en est ainsi, les intentions et l'action des catholiques qui travaillent à promouvoir le bien des prolétaires ne peuvent assurément jamais tendre à préférer un régime civil à un autre et à l'apporter avec elles.

De la même manière, il faut écarter de la démocratie chrétienne un autre grief : à savoir qu'elle consacre ses soins de telle sorte aux intérêts des classes inférieures qu'elle paraisse laisser de côté les classes supérieures ; cependant l'utilité de celles-ci n'est pas moindre pour la conservation et l'amélioration de l'Etat. Cet écueil est évité grâce à la loi chrétienne de charité, dont Nous avons parlé plus haut. Celle-ci ouvre ses bras pour accueillir tous les hommes, quelle que soit leur condition, comme étant les enfants d'une seule et même famille, créés par le même Père très bon, rachetés par le même Sauveur, et appelés au même héritage éternel.

Certes, telle est la doctrine et telle est l'exhortation de l'apôtre. « Soyez un seul corps et un seul esprit, comme

Digitized by Google

vous avez été appelés à une seule espérance dans votre vocation. Il y a un seul Seigneur, une seule foi, et un seul baptême, un seul Dieu et Père, qui est au-dessus de tous, et au milieu de toutes choses, et en nous tous. » (Ephés., IV, 4-6.) Ainsi, à cause de l'union naturelle du peuple avec les autres classes, union qui est rendue plus étroite par la fraternité chrétienne, le zèle si grand qu'il soit qui est consacré au soulagement du peuple fait sentir assurément son influence parmi ces classes elles-mêmes, d'autant plus qu'il est convenable et nécessaire, pour obtenir un bon résultat, que celles-ci soient appelées à prendre part à l'œuvre, ainsi que Nous l'expliquerons plus loin.

On doit en outre être bien éloigné de cacher sous le terme de démocratie chrétienne l'intention de rejeter toute obéissance et de dédaigner les supérieurs légitimes. Respecter ceux qui à un degré quelconque possèdent l'autorité dans l'Etat, et se conformer à leurs ordres justes, c'est là ce que prescrivent également la loi naturelle et la loi chrétienne. Et pour que cette soumission soit digne d'un homme et d'un chrétien, on doit la témoigner du fond du cœur, par devoir, « par conscience », comme nous y a exhorté l'apôtre lorsqu'il a donné ce précepte : « Que toute âme soit soumise aux puissances supérieures. » (Rom., XIII, 1, 5.)

Il est d'autre part contraire à la profession d'une vie chrétienne de ne pas vouloir se soumettre et obéir à ceux qui possèdent l'autorité dans l'Eglise et d'abord aux évêques que — le pouvoir universel du pontife romain restant sauf — « l'Esprit-Saint a établis pour gouverner l'Eglise de Dieu, qu'il a acquise par son sang ». (Act., XX, 28.) Celui, en effet, dont les sentiments ou les actes seraient opposés à cette règle, celui-là serait convaincu d'oublier le précepte très important du même apôtre : « Obéissez à vos préposés et soyez-leur soumis. Car ce sont eux qui veillent, comme devant rendre compte de vos âmes. » Ces paroles, il importe très grandement que tous les fidèles les gravent au fond de leur âme et qu'ils s'appliquent à les réaliser dans toute la pratique de leur vie : il faut aussi que les ministres sacrés les méditent avec beaucoup d'attention, qu'ils ne

Digitized by Google

cessent pas d'en persuader les autres non seulement par leurs exhortations, mais surtout par leurs exemples.

Après avoir rappelé ces principes que Nous avons antérieurement mis en lumière, à l'occasion, d'une façon spéciale, Nous espérons que toute dissension concernant le terme de démocratie chrétienne disparaîtra, ainsi que tout soupçon de danger, quant à la chose elle-même exprimée par ce mot. Et c'est à bon droit que Nous concevons cette espérance.

En effet, en laissant de côté les opinions de certains hommes sur la puissance et la vertu d'une telle démocratie chrétienne, opinions qui ne sont pas exemptes de quelque excès ou de quelque erreur, assurément pas un seul homme ne blâmera ce zèle qui, selon la loi naturelle et la loi divine, tend uniquement à ce que ceux qui gagnent leur vie par un travail manuel soient ramenés à une situation plus tolérable et aient un peu de quoi assurer leur avenir ; à ce qu'ils puissent, chez eux et en public, pratiquer la vertu et remplir leurs devoirs de piété ; à ce qu'ils sentent qu'ils sont non des animaux, mais des hommes, non des païens, mais des chrétiens; enfin à ce qu'ils marchent ainsi avec plus de facilité et d'ardeur vers ce bien *unique* et *nécessaire*, vers ce bien suprême pour lequel nous sommes nés.

Tel est le but, telle est l'œuvre de ceux qui voudraient voir le peuple doué d'une âme chrétienne, heureusement soulagé et préservé du fléau du socialisme.

C'est à dessein que Nous avons fait mention tout à l'heure des devoirs que comporte la pratique des vertus et de la religion. En effet, certains professent l'opinion, qui se répand parmi la foule, que la *question sociale*, comme on dit, est seulement *économique* ; tandis qu'au contraire il est très exact qu'elle est principalement morale et religieuse, et que, pour ce même motif, elle doit être surtout résolue conformément à la loi morale et au jugement de la religion.

Admettons, en effet, qu'un salaire double soit accordé à ceux qui louent leur travail ; admettons que la durée de ce travail soit réduite ; admettons même que les vivres soient à bon marché : cependant, si l'ouvrier écoute ces doctrines qu'il entend exposer d'ordinaire, s'il suit ces exemples qui

Digitized by Google

l'invitent à s'affranchir de tout respect envers la Volonté divine et à adopter des mœurs dépravées, il arrivera nécessairement que ses biens et le fruit même de ses labeurs s'évanouiront. L'expérience et la pratique montrent qu'une existence étroite et misérable est le partage de la plupart des artisans qui, quoique ayant un travail d'assez courte durée et un salaire assez élevé, mènent cependant une vie corrompue et exempte de toute discipline religieuse.

Enlevez aux âmes les sentiments qu'y fait germer et qu'y cultive la sagesse chrétienne ; enlevez-leur la prévoyance, la tempérance, l'économie, la patience et les autres bonnes habitudes naturelles : c'est en vain, quels que soient vos efforts, que vous rechercheriez ensuite la prospérité. Tel est précisément le motif pour lequel en exhortant les catholiques à entrer dans les assemblées ayant pour but d'améliorer le sort du peuple et à organiser d'autres institutions semblables, Nous n'avons jamais manqué de les engager également à réaliser ces œuvres sous les auspices de la religion, avec son appui et sa collaboration.

Il Nous semble qu'à ce mouvement de bienveillance qui attire les catholiques vers les prolétaires, Nous devons accorder des éloges d'autant plus vifs qu'il se déploie sur le même terrain où l'on vit le zèle actif de la charité s'exercer avec constance et avec fruit, et d'une manière appropriée aux circonstances, sous la bienfaisante inspiration de l'Eglise. La loi de cette charité mutuelle, qui parfait pour ainsi dire la loi de justice, ne nous ordonne pas seulement d'accorder à chacun ce qui lui est dû et de ne point entraver ceux qui agissent suivant leurs droits. Elle nous prescrit encore de nous obliger les uns les autres « non pas de paroles, ni de langue, mais par les œuvres et en vérité » (I Jean, III, 18), nous souvenant des paroles, que très affectueusement le Christ adressa à ses disciples : « Je vous donne un commandement nouveau : que vous vous aimiez les uns les autres, et que, comme je vous ai aimés, ainsi vous vous aimiez. En cela tous connaîtront que vous êtes mes disciples, si vous avez de l'amour les uns pour les autres. » (Jean, XIII, 34-35).

Quoiqu'il importe qu'un tel zèle d'être utile au prochain se préoccupe d'abord de l'impérissable bien des âmes, il

Digitized by Google

ne doit cependant, en aucune façon, négliger les objets qui sont nécessaires ou profitables à la vie. Sur ce point, il convient de rappeler que quand les disciples du Baptiste demandèrent au Christ : « Etes-vous Celui qui doit venir ou devons-nous en attendre un autre ? », il invoqua comme preuve de la mission qui lui était confiée parmi les hommes ce point capital de la charité, évoquant la parole d'Isaïe : « Les aveugles voient, les boiteux marchent, les lépreux sont guéris, les sourds entendent, les morts ressuscitent, les pauvres sont évangélisés. » (Matth., XI, 5.)

Jésus encore, parlant du jugement dernier, des récompenses et des châtiments qui seraient décrétés, déclara hautement qu'il tiendrait un compte tout spécial de la charité que les hommes se seraient mutuellement témoignée. Dans ces paroles du Christ, un point certes ne laisse pas que d'inspirer de l'admiration : à savoir que, passant sous silence les œuvres de miséricorde spirituelle, il rappela seulement les devoirs de charité extérieure, et cela comme s'ils étaient remplis à l'égard de lui-même : « J'ai eu faim, et vous m'avez donné à manger ; j'ai eu soif, et vous m'avez donné à boire ; j'étais étranger, et vous m'avez accordé l'hospitalité ; j'étais nu et vous m'avez vêtu ; malade, et vous m'avez visité ; j'étais en prison et vous êtes venus à moi. » (Matth., XXV, 35, 36.)

A ces enseignements prescrivant les deux sortes de charité, celle qui tend au bien de l'âme et celle qui se préoccupe du corps, le Christ joignit ses propres exemples, et aussi éclatants que possible, ainsi que nul ne l'ignore. En traitant le présent sujet, elle est bien douce certes à rappeler la parole partie de son cœur paternel : « J'ai pitié de cette foule » (Marc, VIII, 2) ainsi que la volonté qu'il avait en même temps de secourir la multitude, fût-ce par un miracle. De la miséricorde du Christ il reste cet éloge : « Il passa en faisant le bien et en guérissant tous ceux qui étaient sous la puissance du diable. » (Act., X, 38.)

La loi de la charité qu'il leur avait transmise, les Apôtres d'abord la mirent en pratique avec un zèle pieux. Après eux, ceux qui embrassèrent la foi chrétienne prirent l'initiative d'imaginer des institutions nombreuses et variées pour soulager les misères de toute nature qui accablent les hommes. Ces

Digitized by Google

œuvres, qui ne cessèrent de s'étendre et de progresser, constituent les titres de gloire particuliers et éclatants de la religion chrétienne et de la civilisation dont cette foi fut la source, de telle sorte que les hommes doués d'un jugement sain ne peuvent assez admirer ces institutions, surtout lorsqu'ils songent combien chacun de nous est enclin à rechercher ses propres intérêts, à négliger ceux des autres.

Du nombre de ces bienfaits on ne doit pas retrancher la distribution des petites sommes consacrées à l'aumône. C'est à celle-ci que se rapporte le précepte du Christ : « De ce qui vous reste, donnez l'aumône. » (Luc, XI, 41.) Sans doute, les socialistes la condamnent, et veulent qu'elle disparaisse du monde, comme étant injurieuse pour la dignité naturelle de l'homme. Mais si elle est faite suivant les préceptes de l'Evangile (Matth., VI, 2-4) et d'une manière vraiment chrétienne, elle n'entretient certes nullement l'orgueil de ceux qui donnent, et elle n'est pas une honte pour ceux qui reçoivent.

Elle est si loin d'être déshonorante pour l'homme qu'elle entretient plutôt l'union de la communauté humaine en resserrant les liens que crée l'échange des services. Personne, en effet, ne possède assez de ressources pour n'avoir besoin d'aucun autre ; nul n'est assez dénué pour ne pouvoir en quelque chose être utile à autrui : c'est un fait naturel que les hommes se demandent avec confiance et se prêtent avec bienveillance un mutuel appui. Ainsi la justice et la charité liées l'une à l'autre, sous la loi juste et douce du Christ, maintiennent d'une manière admirable la cohésion de la société humaine, et amènent avec prévoyance chacun des membres à travailler à son profit particulier en même temps qu'à celui de tous.

Cependant, que le peuple qui travaille soit aidé non seulement par des secours temporaires, mais par un système d'institutions permanentes, c'est là un fait qui doit être regardé de même comme un titre de gloire pour la charité ; elle sera, en effet, ainsi mieux assurée et plus puissante au profit de ceux qui en auront besoin. On doit donc louer d'autant plus le dessein de former à l'économie et à la prévoyance les âmes de ceux qui exercent des métiers ou qui louent leur

Digitized by Google

travail, d'obtenir qu'au cours de leur vie ils assurent eux-mêmes au moins en partie leur avenir. Non seulement un tel but satisfait au devoir des riches envers les prolétaires, mais encore il rehausse le caractère des prolétaires eux-mêmes ; en même temps qu'il les anime à se préparer un sort plus clément, il les détourne de maints périls, il les préserve des excès des passions, et il les engage à pratiquer la vertu. Puisque donc ce système offre des avantages si grands et si bien appropriés à notre époque, il est digne certes d'être l'objet de la charité zélée et des sages efforts des hommes de bien.

Qu'il reste donc établi que ce souci ardent qu'ont les catholiques de soulager et de relever le peuple est pleinement conforme à l'esprit de l'Eglise et répond fort bien aux exemples que toujours elle a donnés. Quant aux moyens qui conduisent à ce résultat, il importe très peu qu'on les désigne sous le nom d'*action chrétienne populaire*, ou sous celui de *démocratie chrétienne*, pourvu toutefois que les enseignements que Nous avons donnés soient entièrement observés avec la soumission qui convient.

Mais ce qui importe grandement, c'est que, dans une affaire si capitale, les catholiques n'aient qu'un seul et même esprit, une seule et même volonté, une seule et même action. Il n'est pas moins nécessaire que cette action s'étende et se fortifie, grâce à la multiplication des hommes qui s'y consacreront et des ressources qu'on y emploiera.

Il faut surtout faire appel au bienveillant concours de ceux auxquels et leur situation et leur fortune et leur culture intellectuelle ou morale assurent dans la société une autorité plus grande. Si ce concours fait défaut, c'est à peine si l'on pourra accomplir quelque chose de vraiment efficace pour améliorer comme on le désire la vie du peuple.

Ce but sera d'autant plus sûrement et promptement atteint que les principaux citoyens voudront s'y employer plus nombreux et avec un zèle plus efficace. En ce qui concerne ceux-ci, Nous voulons qu'ils considèrent qu'ils n'ont pas à leur gré le droit de prendre soin de la condition des humbles et celui de les négliger, mais qu'ils sont tenus par un véritable devoir. L'homme, dans la société, ne vit pas en

Digitized by Google

effet pour ses propres intérêts seulement, mais aussi pour les intérêts communs, de manière que, si quelques-uns ne peuvent contribuer pour leur part à l'ensemble du bien commun, les autres, ceux qui le peuvent, y contribuent plus largement. L'intensité de ce devoir se manifeste par la grandeur même des biens que l'on a reçus, grandeur d'où résulte un compte plus strict à rendre à Dieu, le souverain bienfaiteur de qui on les tient. Ce qui avertit encore de ce devoir, ce sont les fléaux qui, lorsque le remède n'arrive pas en temps opportun, se déchaînent parfois désastreusement sur la société tout entière ; en sorte que celui qui néglige les intérêts du peuple souffrant se montre imprévoyant pour lui-même et pour l'Etat.

Si cette action sociale, exercée chrétiennement, s'étend au loin et se fortifie en demeurant irréprochable, il n'en résultera certainement pas que les autres institutions qui existent et fleurissent déjà grâce à la piété et à la prévoyance des précédentes générations, doivent devenir stériles ou périr, absorbées pour ainsi dire par de nouvelles institutions. Les unes et les autres, en effet, comme il est naturel pour des œuvres sorties de la même inspiration religieuse et charitable et qui, par leur essence, n'ont absolument rien de contradictoire, peuvent combiner utilement leur action et s'allier d'une façon si heureuse que, grâce au concert des bonnes volontés, on puisse pourvoir plus opportunément encore aux nécessités et aux périls des peuples, plus graves chaque jour.

Oui, la situation le réclame, et le réclame à grands cris : nous avons besoin de cœurs audacieux et de forces unies, à une époque où la moisson de douleurs qui se déroule devant nos yeux est certes trop vaste et où des révolutions destructrices, en raison surtout de la puissance croissante des socialistes, suspendent sur nos têtes leurs formidables périls. Ces socialistes, ils se glissent habilement au cœur de la société. Dans les ténèbres de leurs réunions secrètes et à la lumière du jour, par la parole et par la plume, ils poussent la multitude à la révolte ; ils rejettent la doctrine de l'Eglise, écartent les devoirs, n'exaltent que les droits, et sollicitent des foules de malheureux chaque jour plus pressées, foules

Digitized by Google

qui, par suite des difficultés de la vie, offrent plus de prise aux théories décevantes et sont entraînées plus facilement vers l'erreur. Il s'agit à la fois de la société et de la religion. Tous les bons citoyens doivent avoir à cœur de les sauvegarder l'une et l'autre avec honneur.

Pour que cette union des esprits se maintienne selon qu'il est désirable, il faut aussi que tout le monde éloigne les causes de dissension qui irritent et divisent les esprits. Par conséquent, soit dans les journaux, soit dans les réunions populaires, on doit s'abstenir de traiter certaines questions trop subtiles et qui n'ont presque aucune utilité, questions qui n'apportent aucune solution commode dans la pratique, et qui, même pour être comprises, réclament un développement intellectuel particulier ainsi qu'une application peu commune. Sans doute, c'est une chose humaine que cette multiplicité d'opinions où conduit le doute et cette diversité de jugements que portent les divers esprits. Toutefois il sied à des hommes qui cherchent le vrai du fond du cœur. de conserver, dans une controverse non encore tranchée, l'égalité d'âme, la modération et les égards mutuels, de crainte que la divergence des opinions n'amène la divergence des volontés. A quelque opinion que chacun, dans les matières qui comportent le doute, s'attache de préférence, qu'il soit toujours, au fond de l'âme, prêt à écouter très religieusement les enseignements du Siège apostolique.

Cette action des catholiques, quelle qu'elle soit, s'exercera avec une plus ample efficacité si toutes leurs associations, tout en conservant chacune leurs statuts propres, reçoivent d'une façon unique et première l'impulsion directrice. Nous voulons que ce rôle, en Italie, soit rempli par cet institut des congrès et des réunions catholiques, souvent loué par Nous, œuvre à laquelle Notre prédécesseur et Nous-même avons confié le soin d'organiser l'action commune des catholiques, sous l'égide et la direction des évêques. Qu'il en soit de même chez les autres nations, s'il s'y trouve quelque organisme principal de ce genre, à qui ce soin ait été régulièrement confié.

Dans toutes les choses de ce genre, qui se trouvent étroitement liées aux intérêts de l'Eglise et du peuple chrétien,

Digitized by Google

les fonctions sacrées et quelles ressources variées de doctrine, de prudence et de charité peuvent les aider à la tenir. Qu'il soit opportun d'aller au peuple et de le fréquenter salutairement, en s'accommodant aux temps et aux circonstances, c'est ce que Nous avons cru devoir affirmer plus d'une fois, en parlant à des membres du clergé. Plus souvent encore, par des lettres adressées, durant ces dernières années, à des évêques et à d'autres personnes d'un caractère sacré (1). Nous avons loué cette prévoyance affectueuse à l'égard du peuple et avons dit qu'elle convenait au clergé régulier comme au clergé séculier. Les prêtres doivent cependant, en remplissant de tels devoirs, être pleins de précautions et de prudence, à l'exemple des saints. Le pauvre et humble François, Vincent de Paul, père des malheureux, et bien d'autres dont l'Eglise conserve la mémoire, eurent ainsi coutume de déployer un zèle assidu au profit du peuple, en sorte que, sans s'oublier eux-mêmes ni se laisser absorber plus que de raison par les choses extérieures, ils travaillaient avec une égale ardeur à rendre leur âme parfaite en toute espèce de vertus.

Il est une chose sur laquelle il Nous convient d'insister un peu plus, et dans laquelle non seulement les ministres du culte, mais aussi tous ceux qui s'intéressent au peuple peuvent, sans difficulté, rendre service à celui-ci. Ils lui rendront service si, avec un zèle égal et en temps opportun, ils s'efforcent, en des entretiens fraternels, d'inculquer dans les esprits des maximes dont voici les principales : se garder constamment de toute sédition et des hommes séditieux, respecter inviolablement les droits d'autrui, accorder de bon gré aux supérieurs le respect et le travail qui leur sont dus, ne pas mépriser la vie domestique féconde en fruits variés, pratiquer avant tout la religion, et lui demander une consolation certaine contre les rigueurs de la vie. Pour mieux inculquer ces maximes, il est grandement utile de rappeler le modèle et de recommander le secours de la Sainte-Famille de Nazareth, ou encore de proposer l'exemple de ceux que l'humilité même de leur

(1) Au général des Frères Mineurs, 25 novembre 1898.

Digitized by Google

condition a élevés au faîte de la vertu, ou encore de nourrir chez le peuple l'espoir d'une récompense éternelle dans une meilleure vie.

Enfin, Nous renouvelons un avertissement déjà donné, en insistant sur son importance. Quoi qu'entreprennent, en ces matières, des hommes soit isolés, soit associés, qu'ils se souviennent d'être entièrement soumis à l'autorité des évêques. Qu'ils ne se laissent pas égarer par un certain emportement trop ardent de charité. La charité qui conseille des manquements à l'obéissance due aux pasteurs n'est ni pure, ni féconde en résultats solides, ni agréable à Dieu. Ceux que Dieu aime, ce sont ceux qui, sacrifiant leurs opinions, écoutent les chefs de l'Eglise comme ils l'écoutent lui-même. Ce sont eux qu'il assiste volontiers, même lorsqu'ils entreprennent des choses difficiles, et dont il conduit ordinairement les entreprises au succès désiré. Il faut ajouter à cela — pour conformer la vie aux principes — les exemples de vertu, surtout ceux qui montrent l'homme ennemi de l'oisiveté et des plaisirs, prêt à subvenir généreusement de son bien aux besoins des autres, constant et invincible dans le malheur. Ces exemples, en effet, ont une grande puissance pour exciter de salutaires dispositions chez le peuple, et cette puissance est plus grande encore lorsque ces vertus ornent la vie des principaux citoyens.

Nous vous exhortons, Vénérables Frères, à pourvoir à ces choses opportunément, avec votre prudence et votre zèle, selon les besoins des hommes et des lieux, et à mettre en commun vos conseils à ce sujet, lorsque vous vous rencontrerez. Que votre sollicitude soit éveillée en ces matières, et que votre autorité reste entière pour diriger, pour retenir, pour empêcher, de façon que, sous prétexte du bien à faire, des relâchements ne soient apportés à la rigueur de la discipline sacrée, et que nul ne trouble le système de hiérarchie que le Christ a établi dans son Eglise. Ainsi, que par le concours droit, harmonieux et croissant de tous les catholiques, on voie de plus en plus clairement que la tranquillité de l'ordre et la vraie prospérité fleurissent principalement chez les peuples sous la protection et la direction de l'Eglise,

Digitized by Google

cette Eglise dont la très sainte fonction consiste à avertir chacun de son devoir d'après les préceptes chrétiens, à unir les riches et les pauvres dans une charité fraternelle, à relever et à fortifier les cœurs dans les épreuves résultant du cours des choses humaines.

Que Nos prescriptions et Nos désirs reçoivent leur confirmation de cette exhortation de saint Paul aux Romains, pleine de charité apostolique : « Je vous en supplie... Réformez-vous dans la nouveauté de vos sentiments... Que celui qui donne, donne avec simplicité ; que celui qui préside, préside avec attention ; que celui qui exerce les œuvres de miséricorde, les exerce avec joie, que l'affection soit sans simulation. Haïssez le mal, attachez-vous au bien ; aimez-vous les uns les autres d'un amour fraternel ; prévenez-vous par des égards les uns les autres. Ne soyez pas inactifs dans la sollicitude, réjouissez-vous dans l'espérance, soyez patients dans la tribulation, persévérants dans la prière ; subvenez de vos biens aux besoins des fidèles, pratiquez l'hospitalité. Soyez joyeux avec ceux qui sont dans la joie, pleurez avec ceux qui pleurent, vous unissant tous dans les mêmes sentiments, ne rendant à personne le mal pour le mal, ayant soin de faire le bien, non seulement devant Dieu mais encore devant tous les hommes (1). »

Comme gage de ces biens, recevez la bénédiction apostolique, que Nous vous accordons très affectueusement dans le Seigneur, à vous, vénérables, frères, à votre clergé et à votre peuple.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 18 janvier de l'année 1901, de Notre pontificat la vingt-troisième.

LÉON XIII, PAPE.

Digitized by Google

LA BULLE D'INNOCENT VIII

AUX ABBÉS DE CITEAUX

POUR LES ORDINATIONS *in Sacris* (1).

Le Pape Innocent VIII a-t-il ou n'a-t-il pas accordé à quelques abbés Cisterciens le privilège de conférer à leurs sujets le sous-diaconat et le *Diaconat* ? Tel est le problème, à la fois historique et théologique, qui, depuis près de cinq siècles, reste *sub judice*.

L'étude que nous offrons au lecteur n'a point la prétention de trancher la question et de finir la controverse ; elle aura toutefois, nous l'espérons, entre autres avantages, celui de donner intégralement le texte en litige. Intégralement, disons-nous, et ce ne sera pas un mince appoint aux débats qui, sans le texte lui-même, ont forcément dévié et se sont perdus dans le vide. « La Bulle n'existe pas. — La Bulle existe, et j'en ai vu un passage ; mais, il n'y est parlé que du sous-diaconat et non point du diaconat. — Pardon : il y est parlé de l'un et de l'autre, mais en un sens tout différent de celui que lui ont attribué les Cisterciens. » Et c'est ainsi que, dans ce chassé-croisé d'affirmations, on s'est épuisé à soutenir le pour, le contre et le moyen terme, sans avoir sous les yeux l'objet même du litige, c'est-à-dire le texte dont on nie et dont on affirme l'authenticité, ou dont on veut discuter le sens.

Ce texte, à proprement parler, n'est pas inédit. Il fut imprimé, en 1491, dans la *Collecta Cisterciensis* (1), et quelques rares auteurs, notamment Henriquez et Rodericus, l'ont re-

(1) Nous ne donnerons pas la traduction française de la bulle, parce que le texte de l'article suffit pour comprendre très bien la question.

(2) Un exemplaire de cette *Collecta* se trouve, comme nous le dirons ci-dessous, à la Bibliothèque *Vittorio-Emmanuele* de Rome. Nous devons, à l'érudition si sûre et si active de notre confrère, le T. R. P. Edouard d'Alençon, archiviste général de l'ordre, la copie intégrale de la Bulle, que l'on chercherait vainement dans les ouvrages les plus étendus des théologiens et des Canonistes.

Digitized by Google

produit, au moins en partie, de deuxième ou de troisième main. A coup sûr, le compilateur de cette collection n'avait pas prévu, dans le silence et la poussière de son chartrier, que deux pages de son volume deviendraient le thème d'interminables discussions et d'exégèses contradictoires. Le problème, soulevé longtemps après lui, peut se résumer, ce nous semble, dans les trois termes suivants :

Quel est le texte de la Bulle ?

Ce texte est-il authentique ?

Ce texte est-il susceptible d'une interprétation théologiquement sûre ?

I

Donnons d'abord l'en-tête additionnel du compilateur, qui détermine l'objet de la Bulle :

« Gratia specialis ad Domum Cistercii et quattuor primas eius filias (1) quod pro ordinis decore possint perpetuis temporibus in locis ordinis pallas altaris, quaeque ornamenta ecclesiastica... benedicere... minores ordines personis ordinis conferre.... *Quod abbas Cistercii quibuscumque monachis sui ordinis, alii vero quattuor suorum monasteriorum religiosis idoneis,* SUBDIACONATUS *et* DIACONATUS *ordines conferre...*

Voici le texte de la Bulle :

INNOCENTIUS EPISCOPUS SERVUS SERVORUM DEI. *Dilecto filio Johanni* (2) *abbati Monasterii Cistercii, Cabilonen. diocesis, Salutem et apostolicam Benedictionem.*

(1) Ces quatre premières filles, ou filiations, de l'abbaye de Citeaux sont : La Ferté, Pontigny, Clairvaux et Morimont « Le premier de tous qui fut fondé la même année 1113, l'année même où saint Bernard entra à Citeaux avec trente de ses compagnons, fut celui de la Ferté, dans le diocèse de Châlons ; Pontigny, au diocèse d'Auxerre, fut fondé l'année suivante, et l'an 1115 on bâtit Clairvaux et Morimont dans le diocèse de Langres. Ces quatre premières abbaïes sont appelées communément les quatres *premières filles* de Citeaux. » (*Moreri* : v° Citeaux).

(2) Jean VIII de Cirey qui succéda, probablement en 1476, à Imbert de Laune, et abdiqua la charge abbatiale en 1501.

Digitized by Google

Exposcit tuae devotionis sinceritas et religionis promeretur honestas ut tam te, quem speciali dilectione prosequimur, quam tuum et alia quattuor principalia tui Cisterciensis Ordinis monasteria post praedictum monasterium tuum immediate fundata, primas quattuor illius filias nuncupata, condignis honoribus attollamus, ac specialibus favoribus et gratiis prosequamur. Cum itaque sicut exhibita nobis nuper pro parte tua petitio continebat ex privilegiis et indultis apostolicis, tibi et aliorum quattuor monasteriorum praedictorum abbatibus pro tempore existentibus ut omnes ordines minores personis ordinis ejusdem intra monasteria praedicta conferre, ac pallas altaris et alia ornamenta ecclesiastica benedicere, ac mitra et baculo et aliis pontificalibus insignis uti, nec non in ipsis et aliis monasteriis et prioratibus illis subjectis, ac parrochialibus et aliis ecclesiis ad eos communiter vel divisim pertinentibus, quamvis eis pleno jure non subessent, benedictionem solemnem post missarum, vesperarum et matutinarum sollennia, dummodo in benedictione hujus modi aliquis antistes, vel apostolicae sedis legatus praesens non foret, elargiri, ac ecclesias et monasteria dicti ordinis, quotiens foret oportunum, dummodo ex homicidiis illa polluta non forent, reconciliare, aqua prius per aliquem catholicum antistitem ut moris est benedicta obtenta, valerent, diversis vicibus ac partibus quandoque sigillatim quandoque simul prout ista privilegia edocent concessum fuerit, et ab aliquibus haesitetur an tu et dicti abbates pallas et alia ornamenta hujusmodi extra ipsius ordinis monasteria, et etiam illa quae ad monasteria et loca dicti ordinis non spectarent, et an possint in quibuslibet aliis monasteriis et locis dicti ordinis utriusque sexus benedicere, licet abbates praecessores a tanto tempore citra cujus contrarii hominum memoria non existit, praemissa omnia seu majorem partem facere consueverint. Nos qui ordinem ipsum prae caeteris in visceribus gerimus caritatis et

Digitized by Google

illum intendimus non minoribus gratiis et privilegiis quam praedecessores nostri fecerunt decorare, tuis in hac parte supplicationibus inclinati, tibi et successoribus tuis, ac dictis abbatibus aliorum quattuor monasteriorum praedictorum nunc et pro tempore existentibus, ut de caetero perpetuis futuris temporibus, praedicta et quaecumque alia vestimenta, ac ornamenta ecclesiastica, corporalibus vasculisque ad reponendam sacram eucharistiam ac imaginibus quibuslibet comprehensis, in locis et domibus dicti ordinis benedicere, et calices consecrare, tam de dicto ordine quam si ad vos aliunde nonnunquam deferantur, ac altaria de novo constructa, seu translata, restaurata, aut mutata in quibuslibet locis dicti ordinis, chrismate sacro prius ab aliquo catholico antistite recepto consecrare, et etiam benedictionem sollennem post missarum, vesperarum, et matutinarum sollennia in quibuslibet monasteriis, domibus atque locis dicti ordinis utriusque sexus, servatis gradibus superioritatis inter vos clargiri; ac ne monachi dicti ordinis pro suscipiendis *subdiaconatus* et *diaconatus ordinibus* extra claustrum hinc inde discurrere cogantur, tibi et successoribus tuis, ut quibuscumque dicti ordinis monachis, aliis vero quattuor abbatibus praefatis, ac eorum successoribus ut suorum monasteriorum praedictorum religiosis, quos ad id idoneos repereritis, *subdiaconatus et diaconatus ordines* hujusmodi alias rite conferre ; ac cum negotiorum qualitas pro tempore ingruentium id exegerit antequam illucescat dies, circa tamen diurnam lucem, ita quod id nec vobis nec sacerdoti taliter in praesentia vestra celebranti ad culpam valeat imputari, missam in vestram et cujuslibet vestrum, ac familiarium vestrorum vobiscum praesentia per vosmetipsos missam celebrare et per alium sacerdotem idoneum facere celebrari. Et quia interdum propter munus benedictionis quod per episcopos abbatibus et abbatissis dicti ordinis impenditur, contentiones ac privilegiorum ordinis vestri laesiones oriuntur, sub praetextu quod epis-

Digitized by Google

copi praefati et impensione muneris hujus modi praetendunt aliquam postmodum in eos et eorum monasteria jurisdictionem, et superioritatem, contra dicti ordinis vestri privilegia habere, tibi et successoribus tuis praedictis dumtaxat, ut munus benedictionis hujusmodi quibuscumque dicti ordinis abbatibus et abbatissis impendere, ac abbatibus et abbatissis praedictis ut dictum munus a te et successoribus tuis praefatis recipere, libere ac licite possitis et possint, auctoritate apostolica et ex certa scientia tenore praesentium de specialis dono gratiae indulgemus. Non obstantibus constitutionibus et ordinationibus apostolicis nec non omnibus illis quae in litteris privilegiorum et indultorum hujusmodi concessum est non obstare, caeterisque contrariis quibuscumque. Proviso quod hujus modi concessione ante diem celebrandi seu celebrari faciendi parce utamini, quia cum in altaris officio immoletur Dominus noster Dei filius Jesus Christus qui candor est lucis aeternae, congruit hoc non noctis tenebris fieri sed in luce. Verum quia difficile foret praesentes litteras ad singula quaeque loca in quibus expediens fuerit deferre, volumus et praefata auctoritate decernimus quod illarum transsumptis manu publici notarii inde rogati subscriptis, et sigillo tuo aut alicujus curiae ecclesiasticae, seu personae in ecclesiastica dignitate constitutae munitis, ea prorsus fides indubia adhibeatur quae praesentibus adhiberetur si essent exhibitae vel ostensae. Nulli ergo hominum..,

Datum Romae apud sanctum Petrum, anno incarnationis Dominicae millesimo quadringentesimo octuagesimo nono, V idus aprilis (9 aprilis 1489), Pontificatus nostri anno quinto.

Digitized by Google

II

Plusieurs auteurs résolvent, par une fin de non recevoir, le problème que soulève une telle concession : la Bulle, disent-ils, est apocryphe, tout au moins douteuse. D'autres, comme Navarrus, admettent l'authenticité de la Bulle, mais regardent la concession y stipulée comme exorbitante : ce qui, en termes plus clairs, revient à dire qu'Innocent VIII accorda ce qu'il ne pouvait ou qu'il ne devait accorder. Vasquez ne voit pas cette exorbitance et retient comme indéniable le privilège et comme pleinement authentique la Bulle *Exposcit* dont il a vu et lu, dit-il (Disp. 243, P. III, c. 4), un exemplaire *in collegio Complutensi*, c'est-à-dire au collège d'Alcala.

Dans ces dernières années, Mgr Gasparri, avec ce besoin d'exactitude qui caractérise sa science canonique, si solide et si vaste, a voulu remonter à la source première, et il a fait rechercher, à cette fin, sinon la Bulle originale qui dut être expédiée à Citeaux, au moins le *duplicatum* ou la minute d'archive. « D'un côté, dit-il, bon nombre d'auteurs doutent de l'authenticité de cette Bulle ; d'un autre, après recherche faite aux Archives du Vatican, il m'a été rapporté que la Bulle s'y trouve mais que, dans le texte, il n'est pas fait mention du diaconat. » (*De Sacra Ordinatione :* n° 798). Ces renseignements, que le docte Prélat n'a pu contrôler sur place, sont doublement inexacts : aux Archives du Vatican, nonobstant les recherches réitérées des érudits les plus diligents, on n'a trouvé ni Bulle, ni Duplicatum, ni minute de la Bulle; et, partant, on ne peut affirmer, autrement que sous forme de conjecture fantaisiste, que le texte ne fait pas mention du diaconat.

Au demeurant, la Bulle fait, à deux reprises, — on vient de le voir — mention expresse du sous-diaconat et du diaconat.

Même inconsistance dans l'objection soulevée par Tournely (*De Ordine :* Q. IV, art. 2, Concl. II, p. 132 de l'éd. de Paris 1742) et répétée presque *ad litteram* par les auteurs subséquents, à savoir que cette Bulle n'est pas insérée dans le *Bullarium magnum*.

Digitized by Google

Même pour le Bullaire actuel, j'entends la grande édition de Turin, y compris le supplément de Naples, et à plus forte raison pour les éditions anciennes, surtout pour celle de Cocquelines, c'est *par centaines* que l'on pourrait compter les Bulles authentiques, omises dans cette immense compilation.

Mais cette Bulle n'est même pas enregistrée aux Archives du Vatican parmi les *Regesta* d'Innocent VIII ? Soit : l'absence de ce *transumptum* n'est point une preuve péremptoire de non authenticité. Bien des Lettres pontificales, même sous forme de Bulle, n'étaient point consignées à l'enregistrement, surtout celles adressées aux Réguliers qui attribuaient une importance secondaire à cette formalité de chancellerie, ou qui, plutôt, voulaient en éviter les frais.

Un argument plus spécieux a été mis en avant par Hallier, contre l'authenticité de la Bulle ou tout au moins du privilège. « *Denique nec Cistercienses nostra aut patrum nostrorum memoria eo privilegio usi dicuntur : quod si hoc privilegium a Sancta Sede obtinuissent, nusquam ab ejus usu tamdiu se continuissent praesertim in Gallia...* » (*De Sacris Election. et Ordination.* — P. II, Sect. V, Cap. 1, art. 2, n° XXI. Cf. : *Theolog. cursus compl.* de Migne, vol. XXIV, col. 914).

Tournely (*l. c.* resp. 1°) fait siennes ces réflexions de son prédécesseur en Sorbonne, mais sans pouvoir leur donner, ce nous semble, une force démonstrative qu'elles n'ont pas. Gotti les transcrit textuellement, mais sans citer l'auteur (*De Sacram. Ord.* Q. II, Dub. IV, § XIII).

Hallier écrivait son admirable Traité *De Sacris Electionibus et Ordinationibus*, en 1636. Il y a lieu de croire que le docte sorboniste n'était pas allé minutieusement compulser, au chartrier de Citeaux, le registre des ordinations. Aussi ne dit-il pas, comme le lui prête Tournely en forçant le texte, que les Cisterciens *n'ont jamais fait usage* de ce privilège, mais tout simplement que « *nec nostra nec patrum nostrorum memoria, eo privilegio usi dicuntur* » : argument purement négatif, car les abbés de Citeaux, antérieurs au Concile de Trente, n'avaient aucun motif ni aucune obligation de faire savoir à leurs contemporains s'ils usaient ou s'ils n'usaient pas dudit privilège.

Digitized by Google

A plus forte raison devons-nous rejeter la preuve subsidiaire de Hallier, que les Cisterciens, s'ils avaient eu ce privilège, ne se seraient pas abstenus d'en faire usage, *praesertim in Gallia, in qua saltem a paucis annis concilii Tridentini decreta recepta, si tamen unquam recepta sunt : et quamvis recepta forent, cum tamen expresse, in Tridentino, privilegio isti derogatum non sit, jure sibi dato* (cisterciences) *gaudere utique voluissent.* Il y a, dans cette assertion, une erreur de fait et nous tenons à la relever, même au prix d'une digression, à l'honneur de l'Église de France : le synode provincial de Rouen en 1581, celui de Reims, de Tours et Bordeaux en 1583, de Bourges en 1584, d'Aix en 1585, de Toulouse en 1590, et bien d'autres dans les années subséquentes avaient formellement reçu le Concile de Trente et la formule de profession de foi de Pie IV (*Mém. du Clergé* : 1re partie, titre III, ch. I). Il est donc malaisé de comprendre et impossible d'admettre les étranges assertions de Hallier, écrites en 1636 : « *saltem a paucis annis Conc. Trid. decreta recepta, si tamen unquam recepta sunt* ». On fait aujourd'hui encore assez lourdement peser sur nous les torts du gallicanisme pour que nous ayons le droit et le devoir de protester contre des accusations gratuites. Le gallicanisme fut alors, comme il l'est aujourd'hui, le péché de la diplomatie et non point la péché de la France catholique.

Au demeurant, et pour ne pas trop charger cette brève étude de citations fastidieuses et de transcriptions superflues, nous nous contenterons de grouper sommairement en trois catégories, les dires des auteurs, théologiens et canonistes, sur l'authenticité et le sens de la bulle.

A). Le Pape ne peut pas conférer à un simple prêtre, fut-il abbé mitré et bénit, un tel pouvoir, au moins pour l'ordination diaconale ; donc la Bulle n'est pas authentique. Cette déduction, acceptée par bon nombre de thomistes, est basée sur une assertion très nette du Docteur angélique :

« *Dicendum quod papa, qui habet plenitudinem potestatis pontificalis, potest committere non episcopo ea quæ ad episcopalem dignitatem pertinent, dummodo illa non habeant*

Digitized by Google

immediatam relationem ad verum corpus Christi. Et ideo ex ejus commissione aliquis sacerdos simplex potest conferre minores ordines, et confirmare, non autem aliquis non sacerdos ; nec iterum sacerdos majores ordines, qui habent immediatam relationem ad corpus Christi, supra quod consecrandum papa non habet majorem potestatem quam simplex sacerdos. » Summa Theol. III, supplem. Q. XXXVIII, a. 1. ad 3.

Le Vén. Scot (*in IV sent. Distinct. 19, 6*) donne, en termes presque identiques, cette même raison pour dénier au Pape le pouvoir d'une telle délégation à un simple prêtre.

Saint Bonaventure refuse à tout autre qu'à l'évêque le pouvoir de conférer les ordres, surtout les ordres sacrés, parce que seuls les évêques, et non point les disciples, sont les successeurs des douze apôtres à qui le divin Maître conféra, à l'exclusion des autres, le pouvoir d'imposer les mains et de consacrer (*In IV Sent. Dist. XXV. Q. 1. art. 1*) : mais le docteur séraphique a bien soin de noter, au préalable, qu'il ne parle que *secundum jus commune.*

B) Comme on le présume aisément, ces deux raisons, précisément parce qu'elles n'ont rien de péremptoire, n'ont pas été agréées de tous les théologiens et canonistes. A cette déduction primesautière : Le Pape ne peut pas accorder ce pouvoir, donc la Bulle n'est pas authentique ; la plupart d'entre eux opposent une conclusion diamétralement contradictoire : La Bulle est authentique ; donc, le Pape peut conférer ce pouvoir.

Cette interprétation, suivant le grand canoniste Schmalzgrueber, est la plus commune :

Dub. 5. An ex vi delegationis a sede ap. factæ, sacerdos non episcopus conferre etiam ordines majores possit ?

Resp. cum distinctione inter presbyteratum et duos reliquos majores ordines : De Presbyteratu *satis convenit inter DD. illius collationem sacerdoti non episcopo delegari non posse ; quod confirmatur ex praxi Ecclesiæ ; neque enim ostendi potest a S. A. unquam concessum esse hoc privilegium sacerdoti non episcopo ; quod signum est, a posteriori, potes-*

Digitized by Google

tatem illam non esse delegabilem. Ad id, quod adducitur de chorepiscopis, qui diaconos et presbyteros ordinare poterant, facilis est solutio : dicendum enim illos chorepiscopos fuisse veros episcopos, similes illis qui hodie Titulares, *et episcoporum suffraganei appellantur.* »

De Subdiaconatu *et* Diaconatu *major est controversia. Negativam tenet cum aliis a se citt. Barbosa alleg. 3 n. 4. Sed* communior *sententia cum Rodrig., Faiman, Pirhing, affirmativæ adhæret; nec immerito : nam tale privilegium ordinandi subdiaconos et diaconos constat fuisse concessum abbatibus cisterciensibus, licet multi contendant (quamvis non satis bene, ut videre est apud P. Jacob. Uvex) eam potestatem a Trid. revocatam fuisse; quod si autem pontifex aliquando delegavit eam potestatem, ergo potuit eam delegare; alias gravissime errasset, quod dici non potest.* »

(Jus eccl. universum. *Edit. Rom. Rev. Camerae apost. 1844. vol. I^m, pars altera : pag. 26*).

C). Entre ces deux affirmations bien tranchées, vient le groupe assez nombreux des théologiens et canonistes qui, à travers le oui et le non, le mais et le peut-être, en arrivent à cette conclusion hypothétique : si la Bulle est authentique, il serait inconvenant et téméraire de mettre en doute le pouvoir du Pasteur suprême.

Mentionnons encore, mais uniquement pour l'écarter, l'opinion de quelques rares théologiens qui, persuadés de l'authenticité de la Bulle, ont cru pouvoir, comme Navarrus, se soustraire aux déductions logiques en criant à l'*exorbitance* ! A ceux-là, anciens ou contemporains, il n'y a qu'à rappeler la grave admonition de Vera-Cruz : « De potestate Pontificis, postquam dispensavit, dubitare, instar sacrilegii est ! » (V. *Bened. XIV.* De Synodo : VII, VII, 7).

Écartons aussi l'exégèse, moins téméraire, mais tout aussi peu fondée de quelques autres théologiens qui admettent l'authenticité de la Bulle et croient l'expliquer suffisamment en disant que le Pape, pour faire une telle concession, avait suivi une opinion alors probable. Alors, comme aujourd'hui et comme toujours, une décision doctrinale ou pratique du Pontife suprême n'était point et n'est pas une opinion mais

Digitized by Google

une certitude ; et ce n'est pas sans un douloureux étonnement qu'on lit dans quelques auteurs d'incontestable valeur, par exemple, dans Gazzaniga, des trouvailles comme celle-ci : *Difficile creditu est voluisse Pontificem tale privilegium concedere contra expressam doctrinam SS. Thomæ, et Bonaventuræ* (1) *aliorumque gravissimorum theologorum.* »

Comme le fait justement remarquer l'augustinien L. Berti (*De Theol. Discipl.* Libr. XXXVI, C. 13, IV, de l'éd. de Rome, 1745, vol. VIII, p. 437), le mal fondé et l'incohérence de toutes ces objections et de toutes ces interprétations seraient plutôt une preuve en faveur de la Bulle et de son authenticité.

Mais cette preuve n'est point la seule, ni la plus convaincante.

Le texte même porte, en soi, l'authenticité légale, c'est-à-dire la clause prudentielle qui revendique l'authenticité et la force même de l'original pour tout exemplaire ou copie de la Bulle, munie du sceau de l'abbé ou d'une curie ecclésiastique, ou d'un dignitaire ecclésiastique : « Verum quia difficile foret... »

Il y a plus : le texte, ci-dessus reproduit, a été tiré de la *Collecta quorumdam Privilegiorum Ord. Cisterciensis.* Or, cette *Collecta* fut imprimée, à Dijon, chez Pierre Metlinger en 1491, c'est-à-dire deux ans à peine après la date de la Bulle, et l'éditeur de la *Collecta* fut précisément cet abbé Jean à qui la Bulle était adressée et qui, sur mandat du Chapitre général, fit extraire « *ex copiosissimo privilegiorum Ordinis cumulo* » cette *Collecta* de diverses pièces « fidèlement transcrites et collationnées avec les originaux et les registres pour être diligemment imprimées. »

Et pour couper court, ajoute l'abbé Jean dans son *Proœmium*, à toutes machinations et fraudes de ceux qui trop souvent cherchent à troubler la paix des monastères, « nous

(1) Pour saint Bonaventure, cette assertion est tout au moins risquée : le Docteur séraphique, comme on l'a dit ci-dessus, accorde aux évêques seuls le pouvoir d'ordination *selon le droit commun :* donc, il a voulu expressément sauvegarder le droit exceptionnel ou privilégié.

Digitized by Google

protestons et décrétons qu'aucune créance ne doit être accordée aux exemplaires (de la *Collecta*) qui ne porteraient pas la signature de Fr. Conrad de Léonberg, profès de l'Ordre, notre secrétaire, ou celle d'un autre Religieux qui sera par nous désigné. »

Conformément à cette clause préservatoire, l'exemplaire de la *Collecta* que nous avons eu sous les yeux porte au *verso* du dernier feuillet, la signature requise : *Fr. Conradus Leonbergen*, avec le paraphe dudit Fr. Conrad, surmontée d'un chiffre à ses initiales. Or, la Bulle *Exposcit* est insérée intégralement au folio 168-169 de la *Collecta*. L'exemplaire est celui de l'ancienne Chartreuse de Rome : il se trouve aujourd'hui à la Bibliothèque Victor-Emmanuel, (70, 4, A, 35), en vertu du droit, très moderne, du voleur sur la chose volée.

Il ne reste donc plus aux adversaires de l'authenticité qu'une double échappatoire : l'abbé Jean de Cirey a pu inventer la pièce ou la falsifier ; ou bien, il a reproduit dans sa *Collecta* une pièce émanée du Saint-Siège, mais falsifiée à Rome même. La première hypothèse serait une injure révoltante au saint abbé de Citeaux. Chargé par le Chapitre de l'ordre Cistercien de collationner les diplômes du Chartrier, il aurait froidement fabriqué une Bulle, ou interpolé une Bulle authentique, pour accorder un privilège absolument exceptionnel ; et les autres abbés, et tous les religieux de l'ordre de Citeaux en recevant un exemplaire de cette *Collecta* auraient gardé devant cette falsification éhontée un silence criminel ! Qui ne sent l'absurdité de telles suppositions ?

Mais la Bulle aura été peut-être fabriquée ou interpolée à Rome même ? De fait, la Bulle est de l'an 1489 : or, il est avéré que, durant ladite année, plusieurs Bulles furent expédiées en divers endroits de la catholicité par des faussaires qui se faisaient ainsi de gros revenus. Telle est la pensée du savant historien Pastor (au t. v, p. 340), qui cite parmi ces faussaires de profession, deux employés de la Chancellerie pontificale, Dominique de Viterbe et François de Maldente. Nous complèterons cette donnée en ajoutant que ces deux faussaires avaient fabriqué de toutes pièces une Bulle accordant au clergé de Norvège la permission de célébrer la messe

Digitized by Google

sans vin, parce que le vin était très rare en Norvège ! Ladite Bulle était libellée en bonne et due forme et en pur latin de Chancellerie. Pourquoi la Bulle de Citeaux n'aurait-elle pas une provenance semblable ? L'objection porte en soi sa réponse. La prétendue Bulle de Norvège eut pour résultat presque immédiat de conduire les faussaires — qui n'avaient certes pas fait imprimer leur chef-d'œuvre — devant les tribunaux. Ils furent, dans cette même année 1489, jugés, convaincus et condamnés à la strangulation ; leurs cadavres furent brûlés au Campo di Fiori et les cendres jetées au vent. (*Bened. XIV.* De Beatif. et Can. II, cap. XXXI, n. 2, in fine). Jamais, que je sache, l'abbé Jean de Cirey ne fut pendu haut et court, non plus que son imprimeur, quoique les exemplaires de la *Collecta* aient été répandus dès l'année 1491 dans les nombreuses maisons de Cisterciens et au dehors. Jamais le clergé séculier de France, assez pointilleux cependant vis-à-vis des moindres privilèges des Réguliers : jamais la Cour Romaine, si justement sévère contre toute falsification ou interpolation des Lettres apostoliques, n'éleva le moindre doute contre la Bulle ni contre sa teneur, pour la raison toute simple que la Bulle était pleinement authentique, et que la *Collecta* de 1491 en donnait le texte absolument exact.

En force de ce texte, d'une évidente clarté, les abbés bénéficiaires de la Bulle exercèrent le privilège à eux concédés. Ysambert le Sorboniste, contemporain de Hallier, n'hésite pas à affirmer, à l'encontre de son collègue, que les abbés, même après le Concile de Trente, « ont usé de leur pouvoir et en usent encore aujourd'hui, au su et sans opposition, bien plus avec l'approbation des évêques respectifs. » (De Ord. Disp. VI : De Ministro. Ordinat.)

Les auteurs Cisterciens parlent de cette ordination par l'abbé comme d'un fait courant qui ne souffre aucune difficulté. Caramuel a connu plusieurs de ses confrères qui avaient reçu, de leurs abbés, le sous-diaconat et le diaconat. On mentionne surtout, parce qu'elles furent plus solennelles, les ordinations faites à Rome même en 1662 et à Gand en 1663 par l'abbé Général de Citeaux.

En un mot, l'exercice du privilège Cistercien n'a pu être un

Digitized by Google

fait d'exception, puisque les Rituels Cisterciens donnent les cérémonies de l'ordination par les abbés, et que le Rituel de 1686, minutieusement revu et discuté par le Chapitre Général, insère ce même rite pour les ordinations subdiaconales et diaconales. Nous le trouvons encore, intégralement reproduit, à la page 283 et suiv., dans le splendide *Collectaneum Cisterciense*, qui sort en ce moment des presses de Desclée, publié par mandement du Rme Père Sébastien Wyart, abbé général de Citeaux.

III

La Bulle étant authentique et garantie contre toute suspicion légitime d'interpolation ou manipulation de texte, il reste à expliquer le *comment*, pour ainsi parler, d'une telle concession.

Les Évêques, d'après le canon équivalemment exclusif du Concile de Trente (Sess. xxiii, C. vii) sont les ministres de l'ordination : comment ce ministère épiscopal a-t-il pu être accordé à des abbés non-évêques ?

Plusieurs explications sont mises en avant par les théologiens et les canonistes, sous la réserve, comme nous l'avons dit ci-dessus, d'un doute, à notre avis injustifié, au sujet de l'authenticité de la Bulle.

La première est celle de Benzonius (*De anno Jubilæi.*, L. ii, cap. 23) qui a vu, dans la Bulle, non pas le pouvoir accordé aux abbés de conférer le sous-diaconat et le diaconat, mais tout simplement celui de donner à leurs sujets des Lettres dimissoriales pour se faire ordonner par tout évêque et non plus seulement par l'évêque de leur province ou de leur abbaye respective. Cette explication, d'ailleurs fort commode, a un triple tort : 1° celui de ne rien expliquer du tout ; longtemps avant Innocent VIII, le privilège des dimissoires *cuicumque Episcopo* avait été accordé à la plupart des abbés et aux autres supérieurs réguliers ; il n'y avait donc pas lieu, de ce chef, à une nouvelle concession, moins encore à une

Digitized by Google

concession sous forme de Bulle; et, de plus, il s'agit, en l'espèce, d'expliquer la capacité ministérielle d'ordination accordée aux abbés qui, certainement, ne l'avaient pas d'office : c'est donc dire, en d'autres termes, que Benzonius passe à côté — ou plutôt bien loin — de la question ; 2° celui d'être en contradiction flagrante avec le texte qui ne dit pas le moindre mot de dimissoires, tandis qu'il parle formellement et à deux reprises de la collation, par les abbés destinataires, du sous-diaconat et du diaconat ; 3° celui de prêter à Innocent VIII une naïveté — qu'on nous pardonne le mot — passablement incohérente. En effet, la Bulle afin d'éviter « que les moines ne fussent obligés de courir, de ci, de là, hors du cloître, pour recevoir le sous-diaconat et le diaconat », aurait précisément octroyé aux abbés la faculté, et rien que la faculté, d'envoyer leurs moines courir le monde pour se faire ordonner !

Il serait superflu de s'arrêter, autrement que par une simple mention, à l'explication donnée par François Victoria et reproduite par les Salmanticenses (*De Ord.* C. IV, Punct., I, n° 27), à savoir que la Bulle parle seulement du sous-diaconat et non pas du diaconat. Victoria affirme avoir fait lui-même la vérification du texte et nous n'avons aucun motif de mettre en doute la loyauté de son dire, ni l'acuité de ses yeux ; seulement — et c'est là ce qui n'a pas été assez remarqué — Victoria parle de la concession « à un certain abbé d'un certain monastère cistercien en Allemagne : cujusdam monasterii cisterciensis *in Germania* » : rien donc de commun entre cette concession et la Bulle d'Innocent VIII à l'abbé Jean de Cîteaux, au diocèse *Cabilonensis* (Châlons-sur-Saône). Cette exégèse de Victoria serait plutôt une objection contre l'authenticité de la Bulle qu'une explication, d'ailleurs vaine, de la concession y stipulée.

*
* *

Laissant donc de côté ces explications qui s'arrêtent au seuil de la question ou qui s'en détournent, nous résumerons brièvement les interprétations théologiques qui, implicitement ou explicitement données par les auteurs, offrent quelque degré de probabilité.

Digitized by Google

Certains théologiens, on le sait, en urgeant outre mesure la donnée scolastique de la matière et de la forme des sacrements, ont trouvé aisément, dans les divers degrés du sacrement de l'Ordre, sacrement à la fois *un* et *hiérarchique*, autant de sacrements que de degrés, pour la raison toute simple que, dans chaque degré, il y a matière et forme et collation d'une certaine grâce. Barbosa, en particulier, ne recule pas devant les exigences de ce principe, et il admet bravement *neuf* sacrements d'Ordre depuis l'épiscopat jusqu'à la Tonsure inclusivement (*Collect. Doctor.* in Jus Pontif. vol. IV, p. 1 de l'édit. de Venise 1718). Selon cette théorie — que nous n'avons pas à juger en cette étude — la Bulle d'Innocent VIII s'explique le plus simplement du monde, ou, pour mieux dire, elle n'a besoin d'aucune explication. A ces abbés cisterciens qui, de l'aveu de tous, avaient et ont encore le pouvoir privilégié de conférer à leurs sujets réguliers (et même séculiers, pour les abbés *nullius*) la tonsure et les ordres mineurs, qui sont autant de sacrements, le Pape accordait tout uniment une capacité ministérielle non point différente mais un peu plus étendue, dans ce sens qu'elle embrassait sept sacrements au lieu de cinq.

Cette solution entre, on le voit, dans le vif de la question, mais non pas toutefois sans soulever, pour les esprits exigeants, une difficulté latérale qui a sa gravité. Si l'on admet, d'une part, que le diaconat et, avec certains théologiens, que le sous-diaconat lui-même est à la fois un ordre sacré et un sacrement ; et d'autre part, que le ministre de ce sacrement peut, par privilège papal, être un simple prêtre ; pourquoi nierait-on que le même simple prêtre puisse, en vertu du même privilège, conférer également la prêtrise ? La raison tirée de l'éminente dignité du sacerdoce (Salman. *De Ord.*, C. IV, P. I, n. 25), n'est pas péremptoire : cette dignité, relativement au diacre qui va la recevoir, n'est certes pas au-dessus de celle du prêtre qui l'a déjà. La volonté du Pontife suprême donne au prêtre la capacité ministérielle, si l'on peut ainsi s'exprimer, à l'égard du diaconat : pourquoi cette volonté du vicaire du Christ serait-elle frappée d'impuissance à l'égard de la prêtrise ?

Tous les tenants, d'ailleurs peu nombreux aujourd'hui,

Digitized by Google

de cette opinion démodée, pour ne pas dire insoutenable, iraient-ils jusqu'à admettre cette dernière conclusion ? Il n'y a pas lieu de le rechercher plus minutieusement, puisque, en fait, et comme nous l'avons fait remarquer ci-dessus après Schmalzgrueber, la discussion n'est même pas ouverte pour la collation de la prêtrise. Toujours est-il que cette objection jaillit d'elle-même contre cette singulière exégèse.

Les extrêmes se touchent : aux théologiens et canonistes qui admettaient ces neuf sacrements d'Ordre, nous opposons, pour arriver à la même conclusion, ceux qui voient le sacrement dans le presbytérat et rien que dans le presbytérat. Cette opinion des théologiens était assez commune. Elle fut même soutenue par des auteurs bien postérieurs à Innocent VIII, notamment par Cajetan et Martin d'Ayala (Voir Salmant., *De Ord.* C. I, n. 13). Le diaconat, même considéré comme ordre sacré, n'était donc pas sacrement, mais le degré suprême et immédiat au-dessous du sacrement ; à plus forte raison le sous-diaconat, qui, au XIIe siècle seulement, a été considéré comme ordre sacré dans l'Eglise latine (Chardon, *Histoire de l'Ordre*, CH. I, de l'éd. de Paris, 1745, vol. 5e, p. 15 et seqq.) et reste aujourd'hui encore, dans l'Eglise grecque, un ordre mineur.

Même après le Concile de Trente, cette opinion a échappé aux duretés coutumières des théologiens qui la rejettent. « Que l'ordination du diacre soit un sacrement, dit Bellarmin, cela n'est pas de foi certaine, car on ne peut le déduire sûrement ni de l'Ecriture Sainte, ni de la tradition, et il n'existe aucune décision expresse de l'Eglise sur ce point. » (Dans Tournely, *loc. cit.* p. 542). Saint Alphonse de Liguori regarde cette opinion comme insuffisamment probable, mais il ne va pas jusqu'à la qualifier d'improbable, moins encore d'erronée. (*De Ord.* C. II, n. 736).

Etant donné cette hypothèse, la concession « exorbitante » d'Innocent VIII n'aurait, on le voit, rien d'exorbitant : le Pape aurait octroyé à des abbés mitrés et rituellement bénits, le pouvoir de conférer un ordre, un rit sacré, mais non pas un sacrement d'ordre qui, de soi, requiert, dans celui qui le confère, la consécration épiscopale.

Digitized by Google

*
* *

Entre ces deux explications diamétralement opposées, vient l'interprétation, à notre humble avis, la plus solide, ou pour mieux dire la seule vraiment théologique. Elle s'appuie, non plus sur la distinction, très controversée autrefois et controversable encore aujourd'hui, entre les degrés de l'Ordre qui sont le Sacrement et ceux qui sont de simples sacramentaux, mais sur le double ministre du sacrement lui-même : le ministre *ordinaire* ou *d'office* et le ministre *extra-ordinaire* ou de *privilège*. A l'Évêque, et à l'Évêque seul, de par sa consécration épiscopale, le pouvoir absolu, officiel, intrinsèque, de conférer les Ordres à tous les degrés, sacrés ou mineurs, proprement hiérarchiques et d'institution divine, ou simples ascensions progressives vers la hiérarchie, et d'institution ecclésiastique. L'Évêque donc, et l'Évêque seul, répétons-le, est le ministre ordinaire du sacrement de l'Ordre, depuis l'épiscopat jusqu'à la Tonsure.

Mais le Vicaire du Christ ici-bas possède, en vertu de son pontificat souverain, non pas seulement un droit de réglementation rituelle des sacrements, comme le lui accordent trop parcimonieusement quelques auteurs plus riches de formalisme scolastique que de largeur de vues théologiques, mais encore un pouvoir décrétorial sur tout ce qui, en matière de sacrements, n'a pas été déterminé d'une façon concrète par le Christ lui-même. Il peut donc, de plein droit, accorder, même à un simple prêtre, une capacité ministérielle que le droit divin ne lui refuse pas. Et, dans ces conditions, cette capacité ne devient pas, pour le simple prêtre, un pouvoir d'office, un pouvoir ordinaire — l'exerçât-il chaque jour de l'année, — mais elle reste un pouvoir privilégié, une capacité d'exception. De là, et pour la collation du diaconat lui-même, comme pour le sacrement de confirmation, nous admettons sans hésiter cet axiome synthétique : *Minister Episcopus vel Presbyter de privilegio Primatis.*

Digitized by Google

A l'encontre de cette explication, on peut objecter que le pouvoir d'ordonner, comme celui de confirmer, est un pouvoir d'ordre et non un pouvoir de juridiction, et que, partant, ce pouvoir inhérent à un Ordre ne peut être exercé que par qui a reçu ledit Ordre. A cette difficulté, la seule vraiment sérieuse, nous répondons : que le prêtre, en recevant la prêtrise, reçoit *ipso facto* une capacité radicale ou, comme s'expriment quelques théologiens, virtuelle pour conférer le sacrement de confirmation, et les Ordres sacrés. Cette vertu latente de son sacerdoce devient une capacité effective, un pouvoir actuel, lorsque le Législateur suprême des sacrements la dégage de ses liens et lui attribue, par sa volonté souveraine, cette aptitude ultime sans laquelle elle resterait à tout jamais une immuable impuissance.

*
* *

Concluons : les difficultés inconsistantes contre l'authenticité de la Bulle ainsi que les explications insuffisantes des concessions y stipulées, laisseraient planer un nuage sur le bien-fondé doctrinal de l'acte d'Innocent VIII. Cet acte pontifical n'a pas à être légitimé, moins encore excusé : Innocent VIII a usé de son pouvoir suprême, soit qu'il ait voulu conférer aux abbés un ministère extraordinaire d'ordination sacramentelle, comme nous venons de l'exposer, soit qu'il ait entendu confirmer ou concéder à nouveau un privilège simplement rituel, comme il résulte des opinions ci-dessus relatées. Ajoutons que ce privilège ne fut point, avant le Concile de Trente, un fait exceptionnel, une concession inouïe, sans antécédents et sans rénovations ultérieures : le texte même de la Bulle indique implicitement que des concessions semblables avaient été faites par les prédécesseurs d'Innocent VIII aux Abbés de Cîteaux : « *Nos, qui Ordinem ipsum, præ cæteris, in visceribus gerimus caritatis, et illum intendimus non minoribus gratiis et privilegiis, quam prædecessores nostri fecerunt, decorare...* » Il y avait donc, au su d'Innocent VIII, des antécédents à ces privilèges de l'Ordre Cistercien, que la Bulle *Exposcit* avait pour but de renouveler et de confirmer. Hallier lui-même, malgré son animosité

Digitized by Google

quelque peu risible contre le privilège cistercien, fait allusion à d'autres concessions semblables en faveur d'autres monastères, et mentionne un privilège identique accordé à l'abbaye royale de Saint-Denis (*Hallier*, *loc. cit. XXII*). Il y en avait même dans les autres Ordres, notamment dans l'Ordre franciscain : Morin, Henriquez, Herincx, Tanner, Vasquez, Henno et autres théologiens (*Cf. Berti*, *loc. cit.*, *p. 438*), affirment que semblable concession avait été faite par les Papes aux supérieurs des Missionnaires Franciscains des Indes. Pour ceux-ci comme pour les Cisterciens, les solutions données ci-dessus, la dernière surtout, répondent, mieux que de faciles dénégations, à la vérité historique et à la vérité doctrinale de ce privilège, qui, pour archaïque qu'on veuille l'estimer, ne laisse pas d'être authentique et théologiquement inattaquable.

P. Pie de Langogne.
Fr. Min. Cap.

Digitized by Google

LA MYSTIQUE FRANCISCAINE

La mystique franciscaine n'est pas différente de celle que les saints ont enseignée depuis l'origine de l'Église. Nous en avons la preuve dans un savant ouvrage que vient de publier M. l'abbé Saudreau, premier aumônier de la Maison-Mère du Bon-Pasteur d'Angers. Ce livre est intitulé *La Vie d'union à Dieu et les Moyens d'y arriver, d'après les grands maîtres de la spiritualité* (1). C'est un beau volume in-12 de 613 pages qui expose lumineusement la doctrine mystique, telle que l'ont enseignée d'âge en âge les grands maîtres de la spiritualité. L'auteur fait ressortir la parfaite concordance de ces divers enseignements et il s'en sert pour réfuter les erreurs que propagent depuis trois siècles des écrivains ascétiques très ignorants du mysticisme.

Le docteur séraphique, saint Bonaventure, occupe une place importante au milieu de la pléïade d'auteurs mystiques cités par M. l'abbé Saudreau. Et quand on compare ses écrits à ceux des Pères de l'Église grecque, de Clément d'Alexandrie, de saint Basile, de saint Jean Damascène, etc., ou des Pères de l'Église latine, tels que Cassien, saint Grégoire le Grand, saint Bernard et tant d'autres qui ont traité du mysticisme depuis le IIe siècle jusqu'au XIIIe, cette comparaison justifie pleinement l'éloge que fait le Père Hervé de Sainte-Marie de la doctrine mystique de saint Bonaventure.

« Ses écrits, dit-il, sont comme le miroir fidèle, et une vive expression de la science des Pères et de l'ancienne tradition de l'Église touchant la vie contemplative. On peut

(1) On le trouve chez Germain et Grassin, 40, rue du Cornet à Angers, et chez Amat, 11, rue Cassette, à Paris. Prix, 3 fr. 50. Port, 0 fr. 60.

Digitized by Google

dire que la doctrine du séraphique docteur, en matière de spiritualité, a pour garant toute l'antiquité (1). »

Après saint Bonaventure, l'enseignement n'a pas varié. Les nombreux auteurs mystiques du XIVe, du XVe et du XVIe siècles dont M. l'abbé Saudreau apporte le témoignage en sont la preuve. Nous citerons un peu plus bas saint Pierre d'Alcantara, pour montrer la constante fidélité de la tradition franciscaine dans l'enseignement du même mysticisme.

Mais quel est cet enseignement ? Jamais il ne fut plus nécessaire de l'exposer; car, aujourd'hui, il n'est pas seulement ignoré ; hélas ! il est tombé parmi les dévots dans un grand discrédit. Des gens qui affectent de ne pas l'étudier s'en forment des idées absurdes et s'autorisent de ces idées pour le tourner en ridicule. Aussi croyons-nous devoir prendre les choses de haut. Nous allons surtout nous efforcer de les expliquer aussi clairement que possible, afin de rendre compréhensible à tous les esprits la vraie doctrine de l'Église sur le mysticisme.

La vie d'union à Dieu existe quand une âme est embrasée d'un tel amour pour son Créateur qu'elle ne cesse de penser à Lui avec tendresse.

Puisque l'ordre d'aimer Dieu de tout notre cœur se trouve en tête de la loi divine, il semble que la vie d'union à Dieu devrait être celle de quiconque a la ferme volonté d'observer cette loi. Car les commandements divins ont leur raison d'être tout entière dans la charité. Ils doivent aboutir à ce terme, dit saint Paul : *Finis præcepti est charitas* (I, Tim. I, 5). En effet, on nous défend ceci, on nous prescrit cela, uniquement pour rendre notre âme libre des attaches qui la retiendraient loin de Dieu, et pour l'introduire dans le chemin qui doit la mener jusqu'à Lui. Dès qu'elle arrive à aimer Dieu complètement, d'abord en Lui-même par un amour affectif, puis dans les créatures, dans le prochain, par un amour effectif, elle a rempli la loi. *Qui diligit proximum, le-*

(1) Cité par le P. Prosper, capucin, dans la *Scolastique et les Traditions Franciscaines*, puis par le P. Evangéliste dans ses articles sur saint Bonaventure qu'a publiés notre *Revue*, n° d'août 1900, page 105.

Digitized by Google

gem implevit. (Rom. XIII, 8). Et plus bas, au verset 10 : *Plenitudo legis, dilectio.*

Eh bien ! il n'est pas rare de rencontrer des âmes qui, voulant se sauver, ont la ferme résolution d'observer les commandements et qui, néanmoins, ne savent aimer ni Dieu, ni leur prochain. Elles se sont embarquées pour naviguer vers le port du salut, et voilà qu'elles restent en panne ; elles ne vont pas jusqu'au bout. Pourquoi cela ? Parce qu'elles ont peur d'aimer. Elles s'imaginent que la fidèle observation des autres commandements qui défendent le mal ou prescrivent le bien est une preuve suffisante de leur obéissance et que Dieu doit s'en contenter...

Oui, sans doute, si l'amour de Dieu pouvait seul produire cette observation des autres commandements. Mais on peut les pratiquer par respect de soi-même, par intérêt, par amour-propre, par vanité, etc., sans que rien ne rattache ces observances à une pensée, à un sentiment sincère d'amour de Dieu. C'est le cas de tant de braves gens qui, n'ayant pas la foi, sont incapables de motifs surnaturels et qui néanmoins ont une conduite morale irréprochable selon le monde.

Que de fois des chrétiens pratiquants ne s'élèvent guère plus haut ! La crainte de l'enfer, l'espoir d'aller au ciel les soutient, sans qu'ils montent jusqu'à l'amour de Dieu. S'ils font des actes de cet amour c'est du bout des lèvres ; le cœur n'y prend aucune part. Ce sont des âmes froides et tristes qui portent le joug du Seigneur comme un poids écrasant, parce qu'elles ont tout appris, sauf la science du pur amour.

Elles prétendent que l'amour ne se commande pas ; que celui de Dieu est un don — ce qui est vrai — et elles attendent qu'il s'allume tout seul dans leur cœur.

Cet amour est pourtant l'objet du premier et du plus grand de tous les commandements. Or, dit saint Augustin, Dieu ne nous commande pas l'impossible. Quand il semble le faire, ajoute-t-il, son commandement se décompose en deux parties, l'une qui ne dépasse pas la mesure de nos forces et à laquelle nous sommes obligés, l'autre qui la dépasse et pour laquelle nous devons réclamer son secours. *Jubet facere quod potes et petere quod non potes.*

Digitized by Google

Il y a là une distinction précieuse. Servons-nous-en pour éclairer la question de l'amour de Dieu. Voyons si, dans le premier commandement, il n'y a pas quelque chose qui, étant à notre portée, est faisable tout de suite, avant même que nous devions recourir à la prière pour rendre notre obéissance complète.

Rappelons d'abord quelques vérités élémentaires.

Il est dans notre nature d'aimer ce qui est aimable, ce qui est bon, ce qui donne à nos besoins une satisfaction pleine et entière. Mais deux conditions sont nécessaires pour faire naître l'amour.

Il faut en premier lieu que nous connaissions ce qu'il y a d'agréable et d'utile dans l'être ou l'objet qu'il est question d'aimer. C'est un axiome que l'inconnu nous laisse dans l'indifférence. *Ignoti nulla cupido*, et encore : *Nil volitum, nisi præcognitum.* On ne gagne pas le cœur, sans avoir d'abord charmé les yeux ou l'esprit.

En second lieu, il faut que nous nous rapprochions de cet objet ou de cet être qui nous paraît aimable, en sorte que nous puissions le voir de près, le posséder et en jouir. Tant qu'il est loin de nous, la connaissance de ses perfections peut bien exciter, dans notre cœur, le désir de le chercher et d'en obtenir la possession. Mais si ce désir n'est pas efficace, s'il ne nous met pas en marche vers l'idéal entrevu, notre amour est peu de chose. Il reste froid et platonique. Un rien peut le détruire en tournant notre cœur d'un autre côté.

Et maintenant, il est hors de doute que Dieu est un être souverainement bon et parfait dont la possession doit nous rendre entièrement heureux. Il est notre fin, non pas une fin qui détruit, comme nous le sommes pour les aliments créés pour nous faire vivre et que nous détruisons en les mangeant; mais il est notre fin qui nous complète, qui nous perfectionne, qui nous donne libéralement tout ce qui nous manque. Sans Lui, nous sommes inachevés. Avec Lui, nous avons tout. *Deus meus et omnia.* « Mon Dieu et mon tout », s'écriait saint François. Saint Augustin disait de son côté : « Seigneur, Vous nous avez fait pour Vous ; aussi, notre cœur est inquiet jusqu'à ce qu'il se repose en Vous. »

Quand donc il nous est ordonné d'aimer Dieu de tout notre

Digitized by Google

cœur, de toute notre âme et de toutes nos forces, ce commandement nous oblige d'abord à faire ce qui dépend de nous pour connaître les amabilités divines. Il nous oblige ensuite à chercher la présence de Dieu, à nous rapprocher de lui et à continuer nos poursuites jusqu'à ce que nous puissions dire avec l'épouse du Cantique : « J'ai trouvé celui qu'aime mon âme. Je l'ai pris dans mes bras et je ne le quitterai plus. » *Inveni quem diligit anima mea; tenui eum ; nec dimittam.* (Cant. III, 4).

Il y a là deux opérations très différentes : la première est celle de l'esprit qui cherche à connaître Dieu de mieux en mieux. La seconde est celle du cœur qui se tourne vers Lui, qui s'en rapproche par des élans d'amour, et qui les multiplie jusqu'à ce que, s'étant uni à Lui, il se repose dans la joie de le posséder.

Le mysticisme est tout entier dans ces deux opérations de l'esprit et du cœur. Les auteurs mystiques ne font pas autre chose que les décrire et en donner les règles. Ils enseignent que l'esprit doit travailler uniquement au profit du cœur. Ils disent que son travail diminue à mesure que celui du cœur augmente. Il s'arrête même dans une contemplation silencieuse, lorsque le cœur arrive à la plénitude de l'amour, par la possession de son Bien-Aimé.

Or, de ces deux opérations, il y en a une qui est toujours en notre pouvoir. Elle ne dépasse en rien les forces de notre nature. Nous avons un esprit capable de connaître tous les objets de la création et de remonter des effets à leur cause. Il peut donc facilement s'élever jusqu'à la cause première et connaître Dieu par le seul usage de la raison. Sans compter que la grâce est toujours offerte aux esprits droits qui se livrent à cette étude. *Exortum est in tenebris lumen rectis.* (Ps. CXI, 4), dit David. Alors la connaissance de Dieu grandit en étendue et en mérites. Elle est plus apte à faire naître l'amour.

Eh bien ! puisque cette connaissance est en notre pouvoir, puisque nous pouvons compter avec certitude sur les lumières que sa grâce ajoute à celles de notre raison, nous manquons gravement au premier précepte du Décalogue, quand nous n'appliquons jamais notre esprit à l'étude des amabilités di-

Digitized by Google

vines. Ne les étudiant pas, nous les ignorons, et comme nous sommes incapables d'aimer l'inconnu, cela seul nous met dans l'impossibilité d'aimer Dieu de tout notre cœur.

Voilà comment se trompent les chrétiens qui se contentent de fuir le vice pour en éviter les châtiments et de pratiquer la vertu pour en recevoir les récompenses. « *Bonorum meorum non eges* (Ps. XV, 2), disait le psalmiste. Vous n'avez pas besoin de mes biens ». Dieu n'a que faire de nos vertus. Elles ne lui plaisent complètement que lorsque elles sont le fruit de son amour ou du moins, lorsque son amour les accompagne et les encadre. Otez cet amour, elles recevront sans doute une récompense, mais ce ne sera pas celle de posséder Dieu, car Il ne se donne qu'à l'amour. » Mon fils, dit-il, donne-moi ton cœur. « *Præbe, fili mi, cor tuum mihi* ». (Prov. XXIII, 26). Quand nous le faisons, alors Il se donne de son côté et Il nous dit, comme au patriarche Abraham : « *Ego protector tuus sum et merces tua magna nimis* » (Gen. XV, 1.).

Donner notre cœur à Dieu n'est pas aussi facile que d'appliquer notre esprit à le connaître. Nous l'avons dit : l'amour vit de rapprochements. Quand on voit de près un être aimable, quand on peut l'embrasser et jouir de ses caresses, oh ! alors le cœur s'enflamme vite et l'amour l'envahit.

Voilà ce qui rend difficile l'amour divin. Dieu est si loin de nous, en apparence, puisqu'il est invisible ! Et puis c'est un être libre, indépendant. On ne peut pas s'en emparer de force. Il se donne à qui Il veut et comme Il veut. Nous savons bien par la foi que les trois personnes divines nous aiment, qu'Elles veulent être aimées de nous, et même que, pour nous faciliter cet amour, elles ont promis de venir habiter dans notre âme. « *Ad eum veniemus, et mansionem apud eum faciemus* ». (Joan. XIV, 23). Mais que faire pour obtenir ce grand bonheur ?

Saint Bonaventure va nous l'apprendre. Dans un petit traité, intitulé : *de triplici via*, qui est, dit le P. Évangéliste, « une véritable Somme mystique, une théorie merveilleuse, où sont développés les grands principes de la *manœuvre spirituelle*, le saint enseigne comment par la triple voie de la méditation, de l'oraison et de la contemplation, l'âme chré-

Digitized by Google

tienne peut arriver à la véritable sagesse, c'est-à-dire, à l'union avec Dieu par l'amour (1). »

Cette doctrine est donnée d'une façon plus complète dans l'*Itinéraire de l'âme vers Dieu*, œuvre immense, *Opus immensum*, dit Gerson, quoique ce livre soit d'une grande brièveté. Nous allons reproduire en entier l'analyse que fait de cet ouvrage M. l'abbé Saudreau. On verra par cet exemple comment il résume les nombreux auteurs qu'il cite dans son nouveau volume et on devinera les trésors que contient sa *Vie d'union à Dieu*.

« Le but du séraphique docteur, dit-il, est de tracer la voie qui conduit à la paix et au parfait amour. Or, c'est par une vraie connaissance de Dieu que l'on y arrive, et cette connaissance commencée dans l'étude et la méditation, se complète et atteint sa perfection dans les transports spirituels « *excessus mentales* » de la contemplation.

« Nous allons résumer ce traité. On remarquera l'analogie de cette doctrine avec celle de Richard de Saint-Victor.

I. — Prologue.

« Après une invocation à Dieu, à Marie et à saint François, saint Bonaventure s'exprime ainsi (2) :

« Il arriva, par la volonté divine, que la trente-troisième année après la mort de notre bienheureux Père, je me retirai sur le mont Alverne, comme vers un lieu de repos, dans le désir de trouver la paix de l'esprit

« Là, tandis que j'élevais mon âme vers Dieu à l'aide de pieuses considérations, je me rappelai, entre autres choses, la vision miraculeuse que le Bienheureux François eut en ce même lieu, je veux dire la vision du Séraphin crucifié qui avait des ailes. Il me sembla aussitôt qu'elle figurait notre Bienheureux Père, dans son amoureuse contemplation, et la voie qu'il faut suivre pour arriver à la contemplation. »

« Le saint Docteur, avant d'indiquer cette voie, si pré-

(1) *Etudes Franciscaines*, août 1900, page 108.

(2) L'*Itinéraire de l'âme à Dieu* a été publié et traduit par le P. Charles, frère mineur ; Vanves, Imprimerie Franciscaine, 1900.

Digitized by Google

cieuse à connaître, rappelle que ceux-là seuls y peuvent avancer, qui ont puisé au pied de la croix un ardent amour pour leur Dieu ; faute de cet amour, les considérations qu'il va présenter à ses lecteurs seraient impuissantes à conduire jusqu'à la contemplation.

« Par les six ailes du Séraphin on peut entendre les six degrés d'illumination, par lesquelles l'âme passe successivement et se dispose à atteindre, à l'aide des élans et transports amoureux, la véritable paix ; mais elle ne peut avancer dans cette voie que grâce à un amour très ardent de Jésus crucifié. Car, pour être disposé aux divines contemplations qui conduisent au transport mental, il faut être avec Daniel l'homme des désirs. Or, deux choses enflamment nos désirs, savoir : la prière ardente qui tire de nos cœurs des cris et des gémissements, et ces lumineuses considérations, grâce auxquelles l'âme dirige un regard attentif vers les rayons de la pure lumière.

« C'est pourquoi j'invite tout d'abord le lecteur au gémissement de la prière faite au nom de Jésus crucifié, dont le sang lave les souillures du péché. Qu'il ne croie pas que la lecture suffise sans l'onction, la méditation sans la dévotion, la recherche sans l'admiration, l'attention sans l'élan joyeux, le talent sans la piété, la science sans la charité, l'intelligence sans l'humilité, l'étude sans la grâce divine. C'est donc aux humbles, prévenus par la grâce divine, que je propose ces considérations, aux âmes pieuses et contrites, ointes de l'huile de la joie céleste, éprises de la divine sagesse et enflammées du désir de glorifier, d'aimer et de savourer Dieu. »

Digitized by Google

II. — Des degrés de l'élévation à Dieu, et de la considération de Dieu par les vestiges que l'action créatrice a laissés dans l'univers (Ch. Ier).

« Le saint Docteur insiste encore sur ce point capital de la doctrine mystique, qu'il faut beaucoup prier pour obtenir ce don de la contemplation.

« *Heureux l'homme, ô mon Dieu, qui a mis en vous son appui, et qui, en cette vallée de larmes, a placé dans son cœur des degrés pour s'élever au lieu qu'il veut atteindre* Ps. 83). Comme le bonheur n'est autre chose que la jouissance du souverain Bien, et que le souverain Bien est au-dessus de nous, nul ne peut être heureux, s'il ne s'élève au-dessus de lui-même, non corporellement, mais mentalement. Or, nous ne pouvons nous élever au-dessus de nous-mêmes, sinon par la vertu d'En-Haut; quels que soient les degrés que nous disposons dans notre âme, nous ne pouvons rien sans le divin secours. Mais le secours divin est accordé à ceux qui le demandent du fond du cœur, humblement et pieusement, c'est-à-dire, qui soupirent dans cette vallée de larmes, ce qui se fait dans la prière fervente. La prière est donc le principe de l'élévation à Dieu. C'est pourquoi, Denys, dans son livre de la théologie mystique, voulant nous disposer au transport mental, commence par la prière. Grâce à la prière, le jour d'en-haut nous illumine et nous fait connaître les degrés de la divine ascension. »

« Saint Bonaventure va maintenant indiquer quelles sont ces considérations graduées et progressives par lesquelles nous devons nous élever à la parfaite connaissance de Dieu. Mais, auparavant, il énumère les divers modes de perception, les diverses facultés que Dieu nous a données; il montrera ensuite comment nous devons en faire usage. Ces facultés ou puissances de l'âme ayant été détournées de leur but et viciées par le péché, il fera voir comment elles doivent être réformées et ramenées à leur juste destination.

« Étant donnée notre nature qui ne peut voir Dieu directement, c'est le monde créé qui nous servira comme d'une échelle pour monter à Lui. Or, la voie qui mène à Dieu com-

Digitized by Google

prend comme trois étapes : Il nous faut d'abord passer par les substances corporelles, puis par les substances spirituelles, et arriver enfin à la substance divine.

« Il y a, en effet, dans notre âme trois puissances distinctes ; l'une nous met en rapport avec les êtres sensibles, l'autre fait que nous nous regardons et que nous nous connaissons nous-mêmes, la troisième nous élève au-dessus de nous.

« Comme chacune de ces puissances se subdivise en deux, on doit compter six degrés des puissances de l'âme, par lesquels nous nous élevons des choses infimes aux choses supérieures ; des choses extérieures aux intimes ; des choses temporelles aux choses éternelles, savoir : les sens et l'imagination ; la raison et l'intelligence inférieure ; l'intelligence supérieure et la cime de l'âme. Ces facultés, formées en nous par la nature, déformées par le péché, réformées par la grâce, doivent être purifiées par la justice, exercées par la science, perfectionnées par la sagesse.

« Selon la première institution de la nature, l'homme avait été créé habile au repos de la contemplation, et c'est pourquoi Dieu le plaça dans un jardin de délices. Mais, s'étant détourné de la vraie lumière vers un bien périssable, il fut, par sa propre faute, ainsi que toute sa postérité, courbé par le péché originel, lequel empoisonna doublement la nature humaine : l'ignorance infecta l'intelligence, et la concupiscence infecta la chair. Ainsi maintenant, courbé vers la terre, aveuglé et assis dans les ténèbres, il ne voit pas la lumière du ciel, à moins que la grâce avec la justice ne le secoure contre la concupiscence, et la science avec la sagesse contre l'ignorance : ce qui arrive par Jésus-Christ, *qui nous a été donné pour être notre sagesse, notre justice, notre sanctification et notre rédemption* (I, Cor. I).

« Jésus-Christ donc, la force et la sagesse de Dieu, Jésus-Christ, le Verbe incarné, étant plein de grâce et de vérité, nous communique cette grâce et cette vérité : la grâce qu'Il a donnée, c'est la grâce de la charité... Quant à la science de la vérité, il nous l'a enseignée selon le triple mode de la théologie symbolique, propre et mystique, afin que par la théologie symbolique nous fassions un bon usage des notions sensibles ; par la théologie propre, des vérités intelli-

Digitized by Google

gibles ; et que, par la théologie mystique, nous soyons ravis jusqu'au transport supermental.

« Donc, quiconque veut s'élever à Dieu doit, évitant le péché qui déforme la nature, exercer les facultés de l'âme et les préparer : par la prière à la grâce qui réforme, — par une conduite sainte, à la justice qui purifie, — par la méditation à la science qui illumine, — par la contemplation, à la sagesse qui donne la perfection. Ainsi, comme nul n'arrive à la sagesse, sinon par la grâce, la justice et la science, nul n'arrive à la contemplation, sinon par une méditation profonde, une conduite sainte et une prière fervente. Donc, comme c'est la grâce qui rend la volonté droite et la raison éclairée, nous devons d'abord prier, ensuite vivre saintement, et enfin nous appliquer à la considération de la vérité, et monter ainsi graduellement jusqu'à ce que nous soyons arrivés, en présence de Dieu, sur la montagne élevée de Sion.

« Mais parce que, sur l'échelle de Jacob, on monte avant de descendre, posons en bas le premier degré d'ascension. Proposons-nous tout ce monde sensible comme un miroir, par lequel nous arriverons à Dieu, l'Ouvrier suprême... La Sagesse nous appelle et nous crie : *Venez à moi, vous tous qui me désirez avec ardeur, et remplissez-vous des fruits que je porte.* (Eccli, XXIV, 26). *Par la grandeur en effet et la beauté de la créature, on peut connaître le Créateur.* (Sag. XIII, 5). Sa puissance, sa sagesse, sa bonté infinie reluisent dans la création. »

« Ici viennent de belles considérations sur l'ordre et la richesse des œuvres de Dieu dans le monde visible, et le saint Docteur conclut :

« Ouvrez donc les yeux, prêtez l'oreille, déliez vos lèvres, appliquez votre cœur, afin de voir, d'entendre, de louer, d'aimer, d'adorer, de glorifier Dieu dans toutes les créatures, si vous ne voulez pas que l'univers entier s'élève contre vous, car *l'univers combattra les hommes stupides et aveugles*, (Sagesse, V, 21), et il sera un sujet de gloire pour celui qui peut dire avec le prophète : *Seigneur, vous m'avez comblé de joie par la vue de vos merveilles !* (Ps. LXXXXI, 5). *Que vos œuvres sont belles ! Vous avez tout fait avec sagesse, la terre est remplie de vos richesses.* (Ps. CIII, 24). »

Digitized by Google

III. — Dieu se manifeste dans les vestiges que son action créatrice a laissés dans le monde sensible (Ch. II).

« A l'œuvre on connaît l'artisan.

« Voilà pourquoi on peut se faire une idée de Dieu en considérant les créatures ; mais les artisans vulgaires vivent séparés de leurs œuvres ; l'artisan divin, au contraire, ne les quitte pas. Il est et demeure en elles, ou mieux elles demeurent en Lui. Aussi leur communique-t-il quelque chose de ses perfections infinies, et on trouve, en les étudiant, des propriétés qui sont les images et similitudes de ses propres attributs. Le Docteur Séraphique montre en effet comment on trouve ici-bas les images des perfections de Dieu, images de la paternité divine, image de la génération du Verbe, image du bonheur infini qui ne se trouve qu'en Dieu, image de la suprême et infaillible vérité.

« Toutes les créatures de ce monde sensible, dit-il, conduisent jusqu'à Dieu l'esprit du sage et du contemplatif, car elles sont comme les ombres, les échos et les images de Celui qui est la cause première, le Tout-Puissant, le très Sage, le très Bon, la source éternelle, la lumière, la plénitude, l'auteur, l'exemplaire et l'ordonnateur de toutes choses, elles en sont les vestiges, les ressemblances, les signes proposés à nos yeux pour qu'en elles nous voyons Dieu. »

IV. — Dieu considéré dans son image, qui est l'âme douée de ses facultés naturelles (Ch. III).

« Les deux degrés précédents, en nous conduisant à Dieu par les éclatants vestiges que son action créatrice a laissés dans le monde sensible, nous ont amenés à rentrer en nous-mêmes et à considérer notre âme, où reluit sa divine image. C'est là notre troisième étape. Laissant donc les parvis extérieurs du temple et entrant dans le lieu saint, c'est-à-dire dans la partie qui est devant le tabernacle (Exode, XXVI, 34), efforçons-nous d'y voir Dieu comme à travers un miroir ; là, la lumière de la vérité, semblable à celle du *chandelier d'or*,

Digitized by Google

reluit sur la face de notre âme et nous y fait découvrir l'image de la Trinité sainte... »

« Suivent de savantes considérations sur les facultés de l'âme et les rapports qu'elles ont avec les mystères divins. Le saint auteur montre comment on peut, par cette étude de l'âme, s'élever à la notion des trois Personnes divines et de leurs relations réciproques.

V. — Dieu contemplé dans l'âme en état de grâce, véritable image de Dieu (Ch. IV).

« Non seulement nous pouvons arriver à la contemplation du premier principe en nous servant de la connaissance de nous-mêmes, mais encore nous pouvons le contempler en nous ; or ce mode, étant plus élevé que le précédent, est le quatrième degré de la contemplation.

« D'où vient donc que si peu de personnes savent rentrer en elles-mêmes pour y contempler Dieu ? Cela vient de ce que l'âme, distraite par mille soins inquiets, ne rentre pas en elle par la mémoire ; aveuglée par les représentations sensibles, elle ne se recueille plus à l'aide de l'intelligence ; séduite par la concupiscence, elle ne revient plus à elle par le désir de la douceur intérieure et de la joie spirituelle ; et c'est pourquoi, ensevelie dans les choses sensibles, elle ne peut rentrer en elle-même pour y trouver l'image de Dieu...

« Quelque éclairée qu'elle soit des lumières de la nature et de la science acquise, elle ne peut rentrer en elle-même pour se délecter dans le Seigneur, que par l'intermédiaire du Christ qui dit : *Je suis la porte*. Celui qui entrera par Moi sera sauvé ; et il entrera et sortira et il trouvera des pâturages. » (Jean. X). Or, nous ne pouvons franchir cette porte que si nous savons concevoir envers Lui des sentiments de foi, d'espérance et d'amour.

« Notre âme, image divine, doit donc être revêtue des trois vertus théologales, par lesquelles elle est purifiée, illuminée, et perfectionnée. Elle doit donc faire naître en elle des sentiments de foi, d'espérance et d'amour pour Jésus-Christ qui est le Verbe du Père, Verbe incarné, incréé, inspiré et

Digitized by Google

comme tel, voie, vérité et vie. Tandis que par la foi, l'âme croit en Jésus-Christ, Verbe incréé, Verbe et splendeur du Père, elle recouvre l'ouïe et la vue, l'ouïe pour entendre les paroles du Christ, la vue pour contempler les splendeurs de sa gloire. En soupirant par l'espérance, après le Verbe inspiré, à force de désir et d'amour, elle retrouve l'odorat spirituel. Tandis que par la charité, elle embrasse le Verbe incarné, qui la remplit de délices, elle passe en Lui dans l'élan de son amour, et ainsi elle retrouve le goût et le toucher. Ayant de la sorte recouvré tous ses sens, l'âme voit, entend, respire, goûte et embrasse son divin Epoux ; elle peut alors chanter, comme l'Épouse, le Cantique des Cantiques, qui fut fait pour l'exercice de la contemplation, selon ce quatrième degré.

« C'est en effet quand elle est arrivée à ce degré de contemplation, après avoir recouvré les sens intérieurs pour voir la souveraine bonté, pour entendre l'ineffable harmonie, respirer les divins parfums, goûter la suprême douceur et toucher le souverainement délectable, que l'âme est disposée aux transports amoureux, *excessus mentales*, transports produits par la dévotion, l'admiration et la joie.

VI. — De la considération de la divine Unité, selon son nom principal, qui est l'Etre. (Chap. V.)

« Dieu se manifeste à nous de trois manières : hors de nous, en nous, et au-dessus de nous : hors de nous par les vestiges (le monde sensible), en nous par l'image, au-dessus de nous par la lumière divine... Ceux qui se sont exercés dans le premier mode sont entrés dans le vestibule du tabernacle ; ceux qui se sont exercés par le deuxième mode sont entrés dans le lieu saint ; mais ceux qui s'exercent par le troisième entrent avec le grand-prêtre dans le Saint des Saints, où les deux chérubins de gloire, placés au-dessus de l'arche, ombragent de leurs ailes le propitiatoire. Les deux chérubins figurent les deux modes, les deux degrés selon lesquels on peut contempler les attributs éternels de Dieu ; le premier mode regarde les attributs de l'essence divine, et le second les propriétés des trois Personnes.

Digitized by Google

« Dans le premier mode, l'âme considère l'*Etre* lui-même et elle se dit que le premier nom de Dieu est *Celui qui est.* Dans le second, elle fixe son regard sur le bien en lui-même, disant : le premier nom de Dieu c'est l'*Etre bon.*

« Le premier de ces noms se rapporte surtout à l'Ancien Testament, qui proclame principalement l'unité de l'Essence divine ; car il a été dit à Moyse : *Je suis celui qui suis.* (Exode. III). Le second convient au Nouveau Testament, qui détermine la pluralité des personnes par le baptême donné au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit. C'est pourquoi le Christ, notre maître, voulant élever à la perfecfection évangélique un jeune homme qui avait observé la loi, attribue exclusivement à Dieu le nom de *bon. Personne n'est bon*, dit-il, *si ce n'est Dieu*, (Marc. X). Jean Damascène, suivant Moyse, dit : *Celui qui est*, est le premier nom de Dieu ; et Denys, suivant le Christ, dit : *L'Etre bon, voilà le premier nom de Dieu.* »

« Suivent de hautes considérations sur l'Etre divin, qui est nécessaire, qui est le principe et la fin dernière de toute chose, qui est éternel, omniprésent, etc.

« L'Etre souverainement pur et absolu, qui est l'Etre simplement, est le premier et le dernier, et par conséquent l'origine et la fin de toutes choses. Parce qu'Il est éternel et souverainement présent, Il renferme et pénètre toutes les durées. Il en est donc tout à la fois le centre et la circonférence. Parce qu'Il est infiniment simple et infiniment grand, Il est tout entier au dedans et tout entier au dehors de toutes choses ; Il est la sphère intelligible dont le centre est partout et la circonférence nulle part. Parce qu'il est infiniment actuel et immuable, Il reste toujours stable et donne à tout de se mouvoir.

« Parce qu'Il est infiniment parfait et immense, Il est en toutes choses sans y être renfermé, en dehors de toutes choses sans en être exclu, au-dessus de toutes choses sans être élevé, au-dessous de toutes choses sans être abaissé ! Parce qu'Il est souverainement un et souverainement tout, Il est tout en toutes choses, quoique toutes les choses soient nombreuses et qu'Il soit un, parce qu'Il a en Lui toute vertu, toute forme exemplaire, toute puissance de se communiquer;

Digitized by Google

ainsi tout est de Lui, tout est par Lui, tout est en Lui; parce qu'il est tout-puissant, infiniment sage, infiniment bon. Le voir tel qu'Il est, c'est posséder le souverain bonheur selon ce qui fut dit à Moïse : *Je te montrerai tout bien.* (Exode, XXXIII). »

VII. — De la contemplation de la Très-Sainte Trinité (Ch. VI).

« Après avoir considéré l'unité de l'Essence divine, l'œil de l'intelligence doit s'élever à la contemplation de la Très-Sainte Trinité ; ainsi, le deuxième chérubin sera placé près du premier (Exode, XXV, 19).

« De même que l'Etre pur est le principe radical de tous les attributs essentiels, et le nom qui nous conduit à les découvrir ; de même le souverain Bien est le principe fondamental sur lequel nous devons reposer la doctrine des émanations divines. Le bon tend à se communiquer, *Bonum est sui diffusivum.* C'est parce qu'Il est infiniment bon que l'Être divin se communique infiniment... Aussi il y a éternellement dans le Souverain Bien une production actuelle et consubstantielle, le principe éternel produisant éternellement son égal, par voie de génération et de spiration.

« Ainsi, dans l'idée du souverain Bien, on peut voir le dogme de la Trinité Sainte : de la suprême bonté résulte la souveraine communication, la souveraine communication demande une souveraine consubstantialité, la souveraine consubstantialité entraîne une ressemblance parfaite, et par suite une entière égalité ainsi qu'une coéternité souveraine. De tout cela résulte l'absolue cointimité en vertu de laquelle une personne est nécessairement dans l'autre par circumincession et opère avec l'autre par l'unique substance, l'unique vertu, l'unique opération de la Bienheureuse Trinité. »

« Suivent de hautes considérations sur ce grand dogme de la Trinité et sur celui de l'Incarnation, après lesquelles le saint Docteur conclut : Dans cette considération est le comble de l'illumination de l'âme... Après le sixième degré, qui est comme son sixième jour, elle n'a plus qu'à attendre le jour du repos où, s'abandonnant entièrement à l'extatique contemplation, elle se reposera de ses recherches et de ses travaux. »

Digitized by Google

VIII. — Du transport mental et mystérieux dans lequel, le repos étant donné à l'intelligence, l'affection passe toute en Dieu. (Chap. VII).

« Nous avons donc parcouru les six considérations qui sont comme les six degrés qui mènent au trône du vrai Salomon, et qui sont aussi comme les six ailes du Séraphin, sur lesquelles l'âme du vrai contemplatif, pleine des clartés de la Sagesse divine, peut s'élever à Dieu ; qu'on peut comparer encore aux six premiers jours dans lesquels l'âme doit travailler avant d'arriver au Sabbat, au vrai repos de l'esprit. Notre âme a considéré Dieu en dehors d'elle-même dans les œuvres de la création, qui sont comme les vestiges divins au dedans d'elle-même, car elle est l'image de Dieu ; et au-dessus d'elle, grâce à la lumière qui reluit sur nous, et dans la lumière même, autant qu'il est possible, selon la condition de notre vie mortelle et la faiblesse de notre indigence. Parvenue au sixième degré, elle considère, dans Celui qui est le Principe premier et suprême, le Médiateur de Dieu et des hommes, Jésus-Christ, des mystères ineffables, tels qu'on ne peut rien trouver de comparable dans les créatures, et qui surpassent la portée de l'intelligence humaine.

« Il ne lui reste donc plus qu'à s'élever par un passage sublime, non seulement au-dessus de ce monde sensible, mais au-dessus d'elle-même. Or, dans ce passage sublime, le Christ est la voie, Il est la porte, Il est l'échelle sacrée, le véhicule. Il est comme le propitiatoire qui s'élève au-dessus de l'arche sainte, le secret caché aux siècles précédents. Or, celui qui a (comme les deux chérubins) le visage entièrement tourné vers le propitiatoire, celui qui contemple avec foi, espérance et charité, avec dévotion, admiration, louange, adoration, joie et ravissement Jésus crucifié ; celui-là fait avec lui la pâque, c'est-à-dire le passage ; il passe la mer Rouge, grâce à la verge de la croix; il sort de la terre d'Égypte pour entrer dans le désert et goûter la manne cachée. Avec Jésus-Christ il repose dans le tombeau, car il est comme mort aux choses extérieures, et cependant il ressent, autant qu'il est possible ici-bas ce bonheur qui fut promis au bon larron,

Digitized by Google

qui demeurait uni à Jésus-Christ : *Aujourd'hui tu seras avec moi dans le Paradis.*

« Ce fut là aussi ce qui arriva au bienheureux François, alors que sur la montagne élevée (où j'ai médité autrefois ce petit livre que j'écris) il vit étendu sur la croix un Séraphin qui avait six ailes, comme nous l'avons appris, plusieurs autres et moi, du compagnon qui alors était avec lui. Là, il passa en Dieu dans le transport de la contemplation, et il devint le modèle de la contemplation parfaite, comme auparavant il avait été le modèle de l'action. Dieu changea en Israël ce nouveau Jacob, pour inviter par l'exemple plus que par la parole, toutes les âmes vraiment spirituelles à ce passage, à cet admirable transport de l'amour divin.

« Or, dans ce passage, s'il est parfait, il faut laisser en repos toutes les opérations intellectuelles, il faut transporter et transformer en Dieu toute l'affection de notre cœur. Mais ce don est mystique et très secret; nul ne le connaît, si ce n'est celui qui le reçoit; nul ne le reçoit, si ce n'est celui qui le désire; nul ne le désire si ce n'est celui qu'enflamme jusqu'au fond des entrailles le feu du Saint-Esprit, que le Christ envoya sur la terre. C'est pourquoi l'Apôtre dit que cette mystique sagesse a été révélée par le Saint-Esprit. Puisque la nature ne peut rien pour acquérir cette sagesse, et les efforts humains fort peu, il faut donner peu à la recherche et beaucoup à l'onction, peu à la langue et beaucoup à la joie intérieure; il faut donner peu à la parole et aux lèvres, et tout au don de Dieu, c'est-à-dire à l'Esprit-Saint; il faut donner peu, ou plutôt ne donner rien à la créature, et tout au Créateur, au Père, au Fils et au Saint-Esprit. »

Telle est l'analyse de l'*Itinéraire de l'âme vers Dieu*. M. l'abbé Saudreau la termine en disant que le saint Docteur résume sa pensée avec le célèbre texte dionysiaque où l'âme fidèle est invitée à renoncer à toutes les opérations de l'entendement pour s'abîmer en Dieu et s'unir, d'une ineffable union d'amour, à celui qui est au-dessus de toute essence et de toute notion. (*La Vie d'union*, p. 280-301).

Voici ce texte : « Pour vous, ô bien-aimé Timothée, exercez-vous sans relâche aux contemplations mystiques; laissez de côté les sens et les opérations de l'entendement, tout ce

Digitized by Google

qui est matériel et intellectuel, toutes les choses qui sont et celles qui ne sont pas et, d'un essor surnaturel, allez vous unir, aussi intimement que possible, à Celui qui est élevé par-delà toute essence et toute notion. Car c'est par ce sincère, spontané et total abandon de vous-même et de toutes choses, que, libre et dégagé d'entraves, vous vous précipiterez dans l'éclat mystérieux de la divine obscurité. » (*Théologie mystique*, ch. II).

Bien que saint Bonaventure donne la doctrine sur la contemplation à propos de la vision séraphique durant laquelle notre père saint François reçut les sacrés stigmates, on aurait tort de croire qu'il parle d'une contemplation extraordinaire faite de ravissements. Ce qu'il dit s'applique à la contemplation ordinaire qui succède presque toujours à la méditation et à l'oraison affective. Car les saints qui nous apprennent à redouter les extases, sont unanimes à nous dire que nous devons désirer la contemplation ordinaire, la demander et nous préparer à la recevoir.

Un texte de saint Pierre d'Alcantara précise cette doctrine et donne les conseils les plus pratiques sur la manière de s'élever à cette contemplation et de s'y maintenir. Ce texte n'est pas dans *La Vie d'union à Dieu*, parce que M. l'abbé Saudreau l'avait déjà cité dans son premier ouvrage sur *les degrés de la vie spirituelle*. C'est là que nous le prenons. Il couronnera dignement ce que nous venons de dire sur la mystique franciscaine.

« Le dernier et principal avis, dit saint Pierre d'Alcantara, est que nous devons nous exercer à joindre ensemble la méditation et la contemplation, *en faisant de la première une échelle pour monter jusqu'à la seconde*. Il sera donc bon de savoir que l'exercice de la méditation consiste dans la considération attentive et réfléchie des choses divines et à passer des unes aux autres pour leur faire produire dans notre cœur des mouvements et des sentiments affectueux ; à peu près comme lorsqu'on frappe un caillou avec le briquet, on en tire des étincelles, tandis que, pour la contemplation, il faut avoir déjà tiré de ces étincelles ; j'entends qu'il faut être sous l'impression de ces mouvements et de ces tendres sentiments, se tenir en repos et en silence dans leur jouissance,

Digitized by Google

sans faire usage de l'esprit pour raisonner et pour chercher la vérité que l'on contemple d'une simple vue...

« Il faut donc dire, avec tous les maîtres de la vie spirituelle, que, de même qu'après avoir atteint la fin, on cesse de faire usage des moyens, qu'après être entré au port, on cesse le travail de la navigation ; de même, quand celui qui médite est parvenu au repos et au goût de la contemplation, il doit laisser les pieuses mais laborieuses recherches de la méditation, et, content d'une vue simple et d'un souvenir de Dieu, comme s'il le voyait présent, jouir du sentiment de sa présence, selon qu'il lui est accordé ; qu'il soit d'amour, d'admiration, de joie ou de toute autre nature. La raison de ce conseil, c'est que la fin de tout ce travail consistant dans l'amour et les saints mouvements du cœur et non dans la spéculation de l'entendement, lorsque le cœur est touché et épris du saint amour, nous devons écarter tous les raisonnements et toutes les recherches de l'esprit, autant qu'il nous est possible, afin que notre âme emploie à cet amour toutes ses forces et que les actes des autres puissances ne viennent pas la distraire.

Voici, à ce sujet, le conseil d'un docteur : dès qu'on a le cœur enflammé de l'amour de Dieu, on doit aussitôt abandonner les pensées et les raisonnements de l'esprit, quelque élevés qu'ils soient, non parce qu'ils sont mauvais, mais parce qu'ils sont un obstacle à un bien plus grand. Cela veut dire qu'il faut cesser le mouvement quand on est arrivé au terme, et laisser la méditation pour l'amour de la contemplation. C'est ce que l'on peut faire en particulier vers la fin de l'exercice, après la demande de l'amour de Dieu, parce qu'alors on peut supposer que le travail et la méditation qui viennent de finir ont dû produire quelque affection et quelque sentiment pour Dieu. Il faut alors renoncer à toutes les images qui se sont présentées à l'imagination, défendre l'esprit, débarrasser la mémoire et la fixer en Notre-Seigneur, considérant que l'on est en sa présence, sans toutefois *rien envisager de particulier*, *relativement à Dieu*, se contentant de la connaissance qu'on a de Lui par la foi, et appliquer sur Lui le cœur et la volonté. C'est le seul moyen de s'embraser du divin amour, et c'est en cela que consiste le fruit de la méditation.

Digitized by Google

« CE QUE L'ENTENDEMENT PEUT CONNAÎTRE DE DIEU N'EST PRESQUE RIEN, MAIS LE CŒUR PEUT L'AIMER BEAUCOUP. Il faut s'enfermer au milieu de soi-même, dans le fond de son âme où est l'image de Dieu, et là lui être attentif, comme celui qui en écoute un autre qui lui parle du haut d'une tour élevée, ou comme si on l'avait dans son cœur, ou comme si dans le monde entier il n'y avait que soi-même et Dieu seul. Or, ce n'est pas seulement *à la fin de l'exercice mais encore au milieu*, mais en tout autre endroit que nous devons prendre ce sommeil spirituel où l'entendement est endormi par la volonté. *Lorsqu'il vient, nous devons faire une pause et jouir de ce bienfait*, puis retourner à notre travail lorsque nous n'avons plus rien à digérer ni à goûter de cet aliment. Ce que l'âme éprouve alors, la joie qu'elle trouve dans la lumière et *le rassassiement de la paix ne sauraient s'exprimer par des paroles*. C'est là qu'est *la paix qui surpasse tout sentiment et toute la félicité* dont on peut jouir en cette vie.

« *Il en est qui sont si épris de l'amour de Dieu qu'à peine ont-ils commencé à penser à Lui que le souvenir de son doux nom leur enflamme les entrailles*. Ceux-là n'ont pas plus besoin pour l'aimer de discourir et de raisonner que la mère ou l'épouse pour se réjouir du souvenir de son fils ou de son époux lorsque quelqu'un lui en parle, etc., etc. » (*Les degrés de la Vie spirituelle*, par l'abbé Saudreau, t. II, p. 136-140).

Ainsi parlent nos maîtres formés à l'école de saint François. Suivons leurs enseignements au lieu d'écouter ces écrivains ascétiques modernes qui ne veulent pas que la méditation puisse conduire à la contemplation et lui céder la place. D'après eux, il faudrait que toute la vie et chaque jour les âmes désireuses de s'unir à Dieu par l'amour fissent l'exercice méthodique de la méditation avec préludes et divers points contenant chacun la considération du sujet, des réflexions sur soi, des affections, etc. Il faudrait dès la veille préparer cet exercice et garnir l'esprit de tout cet arsenal de pensées.

Certes les mystiques n'ont jamais condamné la méditation ; ils estiment au contraire que le vrai contemplatif médite jour et nuit sur la loi de Dieu : *In lege ejus meditabitur die*

Digitized by Google

ac nocte (Ps. I). Ils trouvent bon qu'il écoute attentivement et les instructions pieuses et les lectures de méditation qu'on a l'habitude de faire en communauté. Quand ces lettres ou ces discours l'éclairent et le touchent, ils enseignent que le contemplatif doit profiter de la grâce qui lui rend alors la possibilité de méditer. Mais quand tout cela ne lui dit rien, quand au contraire il a le cœur tout plein d'amour et sent un vif besoin de regarder Dieu et de se reposer en Lui, ils sont unanimes à dire qu'alors il doit laisser la méditation pour se livrer à la contemplation. Agir autrement, ce n'est plus se servir de la méditation comme d'un *itinéraire* pour sortir de soi et aller à Dieu, c'est en faire une simple promenade sur le domaine religieux, après laquelle on rentre invariablement en soi-même, sans jamais se perdre dans l'union divine.

Le vrai directeur des âmes est le Saint-Esprit. Quand il est manifeste que le Saint-Esprit attire une âme par l'amour au repos de la contemplation, retenir cette âme dans un travail intellectuel, c'est la tyranniser et la priver sans raison des trésors de grâce dont la contemplation l'aurait enrichie. Saint Jean de la Croix menace des plus grands châtiments les directeurs qui usurpent ainsi la place du Saint-Esprit et tiennent les âmes en esclavage. Arrachons-nous à cette servitude et gardons-nous bien d'y soumettre les autres. Souvenons-nous pour cela de ces paroles de saint Paul : « *Tous ceux qui se laissent conduire par le Saint-Esprit sont les enfants de Dieu. Car, vous n'avez pas reçu un esprit de servitude qui vous tienne encore dans la crainte, mais vous avez reçu l'esprit d'adoption filiale, qui vous fait crier : Mon père, mon père* ! (Rom. VIII ; 14, 15).

Fr. LUDOVIC de Besse.
F. M Cap.

Digitized by Google

EXCURSION EN SYRIE

(*Suite*) (1)

BAALBEK ET SES RUINES

Baalbek est située au nord de la plaine de la Békaa, entre le Léonthès et l'Oronte, à plus de 1100 mètres d'altitude. Son origine se perd dans la nuit des temps. Les légendes lui assignent divers fondateurs, mais toutes lui accordent une haute et mystérieuse antiquité. Les uns y jettent les assises de la Tour de Babel ; d'autres, les fondements de constructions antédiluviennes, édifiées par les géants, servis eux-mêmes par les mastodontes géologiques ; plusieurs y font élever par Caïn maudit des remparts monstrueux pour se protéger contre la colère du Seigneur ; les plus audacieux montrent dans ces blocs démesurés qui écrasent les forces humaines, l'œuvre surnaturelle d'esprits infernaux. En présence de ces récits fabuleux, quiconque a vu les ruines de Baalbek perd le courage de sourire.

D'après les données les plus probables de l'histoire, Baalbek (étymologiquement ville du Soleil) a été fondée par les premiers Phéniciens, qui élevèrent dans ses murs un temple colossal en l'honneur de Baal (le Soleil). Le culte du dieu prit une telle extension, acquit une telle célébrité que les Pharaons, devenus pour un temps maîtres du pays, transportèrent d'Héliopolis l'Egyptienne à Baalbek leur propre

(1) Voir le fascicule de janvier 1901.

Digitized by Google

divinité solaire, et on vit jusqu'à Salomon, séduit par les femmes étrangères, y bâtir à la gloire de l'idole un somptueux monument.

Arrachée au pouvoir des Pharaons, la ville subit toutes les vicissitudes de la Phénicie. Les Séleucides, héritiers d'Alexandre, changèrent le nom de Baalbek en celui d'Héliopolis de Syrie. Quand les Romains en prirent possession, ils construisirent, sur les soubassements des anciens édifices, la célèbre acropole, orgueil de l'humanité, merveille de l'univers. Baalbek relevait de Byzance lorsque, sous le califat d'Omar, au VIIe siècle, elle fut prise par les Musulmans, qui lui rendirent son ancien nom. Depuis, si l'on excepte le court intervalle durant lequel les Croisés l'occupèrent, elle est restée sous la domination du Croissant. Aujourd'hui elle est une bourgade ouverte, simple chef-lieu de caza (canton), du vilayet (province) de Damas, et dormant en silence à l'ombre de ses ruines.

Lorsque, après avoir quitté la station de Maalaka, faubourg de Zahlé, sur les racines du Liban, on se rend par la plaine à Baalbek ; de loin, les ruines se dressent, solennelles et majestueuses, versant dans l'âme je ne sais quelle impression d'antiquité, d'immensité, de mystère, qui la plonge dans un muet recueillement ; mais à mesure qu'on approche, le recueillement devient une sorte de terreur. Vous vous enfoncez dans un souterrain grandiose, à plusieurs bouches, ce qui lui donne l'aspect d'un labyrinthe, et sous des caissons élevés ornés de fines moulures, entre des chambres profondes où des esclaves allument des feux de paille pour vous montrer des sculptures plus magnifiques encore ; sortis de terre, vous rencontrez une poussière de débris qui encombrent le sol, et vous rampez comme un vermisseau parmi cette poussière dont les grains sont des fûts, des chapiteaux, des stylobates de granit rose, de travertin, de porphyre, toutes masses aux proportions énormes, dont l'imagination est effrayée et la pensée confondue ; vous franchissez des restes de portes majestueuses dont les bordures sont des ciselures indescriptibles, dont la largeur est de 7 mètres, dont la hauteur est inconnue ; vous longez des pans de murs dont les pierres sont des roches taillées, mais ébranlées,

Digitized by Google

trueux pilastres cannelés, le long de niches et sous des voûtes superbement sculptées où s'étalent des inscriptions, des symboles, des figures d'animaux et de dieux ; vous arrivez à de fières colonnes dont le seul soubassement dépasse la taille humaine, dont la hauteur atteint plus de 20 disjointes, menaçantes, où s'appuient péniblement des tambours de colonnes renversées, d'une effroyable pesanteur ; vous pénétrez dans de vastes péristyles, à travers de monsmètres, et qui, faites seulement de trois blocs, dominant tous ces décombres, perdant leur entablement de frisures dans le ciel ouvert, écrasent l'âme d'étonnement et d'effroi. Après un tel spectacle, vous sentez comme un besoin de repos, et voici qu'une merveille suprême, mais absolument unique au monde, se dresse à vos regards épouvantés : dans le mur cyclopéen, fondement de l'acropole, à 6 mètres au-dessus du sol, transportées là, hissées là par une force incompréhensible, vous voyez trois pierres, le *Trilithon*, dont les dimensions trouvent l'œil même incrédule. Hautes et larges chacune de 5 mètres et longues de 20 mètres, il faudrait, pour mouvoir cette triple montagne de granit, une armée de 120. 000 hommes.

De telles constructions devaient braver l'effort de l'homme ; ce n'est point non plus sous l'action de l'homme qu'elles se sont écroulées ; elles n'ont cédé qu'avec le sol, lors des formidables tremblements de terre qui ont marqué les années 1158, 1203 et 1759.

Ces secousses n'ont pas tellement déraciné les temples qu'il soit impossible de les reconstituer : après des recherches attentives et consciencieuses, un catholique du pays, jeune homme plein d'intelligence, M. Michel Alouf, en a pu retrouver la structure et le plan (1).

Ce n'est pas au niveau de la plaine que les anciens ont édifié l'acropole : pour qu'elle dominât avec plus de majesté, ils ont formé une colline artificielle avec étages inférieurs dont les corridors seuls, sans compter les chambres latérales, ont encore 120 mètres de longueur, 7 de hauteur et

(1) *Histoire de Baalbek*, imprimerie catholique de Beyrouth.

Digitized by Google

5 de largeur. Ce sont les souterrains où nous nous sommes engagés en arrivant.

Au-dessus des souterrains, s'élevait le temple du Soleil. Il était précédé d'un portique s'ouvrant sur l'est avec un escalier de 8 mètres de haut et dirigé du sud au nord sur une longueur de 50 mètres et une largeur de 11 ; ces propylées étaient ornés de douze colonnes de granit rose et de deux ailes ou pavillons. Au portique succédait une première cour formant un hexagone régulier de 60 mètres de diamètre, ayant aux six angles six salles irrégulières séparées les unes des autres par des exèdres devant chacun desquels régnaient quatre colonnes. Trois portes monumentales donnaient accès sur une deuxième cour de forme carrée, mesurant 117 mètres de longueur sur 112 mètres de largeur ; c'était probablement un panthéon, car, sur tous ses côtés, aux parois des exèdres courent deux étages de niches avec frontons triangulaires qui devaient abriter toutes les idoles secondaires honorées dans la contrée. Enfin à cette cour amorçait un escalier qui montait sous des arcades grandioses jusqu'au sanctuaire proprement dit, le temple du dieu Baal. Le temple mesurait 94 mètres de longueur, de l'est à l'ouest sur 45 mètres de largeur, et il était entouré de cinquante-quatre colonnes dont six encore restent debout, celles mêmes qui dominent les décombres et dont l'aspect nous émerveillait tout à l'heure. L'édifice donc, toutes dépendances comprises, avait une longueur totale de près de 300 mètres.

Au sud du grand temple, se trouvait un autre temple de moindre dimension, consacré à Jupiter. Son péristyle comptait quarante-deux colonnes dont la hauteur, entablement compris, était de 18 mètres, la circonférence de 6, et composée chacune de cinq pierres seulement. Le pronaos ou partie antérieure consistait en un large escalier montant vers huit colonnes cannelées, régnant elles-mêmes dans le vestibule qui précédait la porte du temple. Cette porte, qui par la délicatesse et la variété de ses moulures fait toujours l'admiration des touristes, avait une largeur de plus de 7 mètres sur une hauteur qu'on estime à 14 ; elle était flanquée de deux pylônes qui servaient à monter à la galerie supérieure recouvrant le péristyle, par des escaliers tournants dont l'un contient actuel-

Digitized by Google

lement quatre-vingt-neuf marches, et les plus élevées, au nombre de seize, dans le cœur même d'une pierre unique occupant le sommet. Le temple proprement dit se composait d'un naos ou nef et d'un sanctuaire ; aux murailles latérales du naos s'engageaient quatorze colonnes cannelées reposant sur un piédestal de 3 mètres et couronnées de chapiteaux et de corniches artistement décorés ; dans le sanctuaire s'élevaient deux autels, et, au milieu, la grande statue de Jupiter au-dessous de laquelle étaient pratiquées deux ouvertures sur deux chambres souterraines. Quelle était la destination de ces chambres ? est-ce que le peuple y jetait ses offrandes ? est-ce que les prêtres y faisaient parler dans l'ombre l'idole muette, priée de rendre ses oracles ? Trésor de piété ou repaire de supercherie : entre les deux, libre à chacun de choisir.

Dans la même direction, vers le midi, on rencontre un troisième sanctuaire beaucoup plus petit, celui de Vénus. Il est de forme semi-circulaire et tout indique qu'il était surmonté d'un dôme. Le péristyle se compose de colonnes monolithes de 8 mètres de hauteur sur 3 de circonférence, et il laisse voir dans les entre-colonnements, superbement ciselés, tous les emblèmes de la déesse. Le dedans répond au dehors : colonnettes, corniches, frontons, frises, tout est d'un admirable travail ; mais de combien d'infâmies humaines ces beautés sculpturales ont été les témoins !

La description a été longue, détaillée ; mais le lecteur nous aura su gré sans doute d'avoir reconstitué devant ses yeux cette incomparable merveille.

Quel monde de sentiments et de réflexions jaillissent de la contemplation de ces ruines ! L'orgueil de nos contemporains est véritablement terrassé : que sont nos ouvrages à nous, comparés à ceux de nos pères ? Nos forces, nos conceptions, notre génie ne sont-ils pas dépassés par ces hommes que notre théorie d'évolution voudrait retenir à la base de cette échelle ascendante dont nous occuperions

(1) Contre ceux qui prétendent qu'on a glissé le trilithon sur une chaussée en plan incliné unissant la carrière avec les temples, les objections ne manquent pas.

Digitized by Google

le sommet ? Quels étaient donc leurs moyens de locomotion, quelles étaient donc leurs machines pour ébranler, soulever ces blocs titanniques et les adapter avec tant d'art qu'il serait impossible encore aujourd'hui d'introduire dans les interstices une feuille de papier ? Problème qui se pose à l'esprit, le fatigue, le tourmente, et qui demeure sans solution (1). Quelle humiliation aussi pour notre inconcevable athéisme ! car c'est l'idée de la divinité, cette idée, gloire et inspiration de l'homme, qui a jeté dans les airs ces sublimes chefs-d'œuvre.

Mais quoi ! c'est l'humanité de tous les temps qui doit recueillir dans ce qui fait son orgueil et son triomphe une leçon d'humilité et un aveu d'impuissance. Qu'est notre force devant celle de l'aveugle nature ? une secousse terrestre : et ces œuvres que nous voulions immortelles s'écroulent de fond en comble. Ces monuments de Baalbek si fiers, si hardis, si solides, se sont ébranlés, renversés, et leurs majestueux débris encombrent et le sol où ils s'élevaient superbement, et le lit du torrent qui roulait ses ondes à leur pied, et jusqu'aux champs mêmes trop éloignés pour se couvrir de leur ombre. Ces débris sont devenus des remparts déjà ruinés, des mosquées déjà branlantes, des murs d'étables et des auges pour les bêtes. Fourmis que nous sommes, nos fourmilières si péniblement et si longuement entassées s'effrondreront toujours au souffle d'un orage ou sous le bâton capricieux d'un passant. Cette toile de la terre où s'abritent nos générations voyageuses, ne sera-t-elle pas elle-même au dernier jour repliée dans l'étendue, semblable à l'humble tente du pasteur nomade qu'il roule et qu'il emporte après l'heure du repos ?

O néant de l'homme ! néant de l'humanité ! néant de l'univers ! Nous ne sommes quelque chose que dans nos rapports avec Dieu ; et le salut de notre âme est bien la seule œuvre digne de notre estime et de nos efforts.

Si absorbantes qu'elles soient pour l'esprit, ces pensées laissent place à d'autres pensées. C'est l'instinct religieux l'artisan de ces merveilles, mais combien l'orgueil a profané ce sentiment ! Que d'inscriptions, que d'effigies d'empereurs superbes jaloux de léguer à la postérité des témoignages de

Digitized by Google

leur piété ou de leur génie ! et sur quelle pierre de ces gigantesques édifices ne lit-on pas cette parole de l'homme à l'homme : Vois comme je suis fort ? Quel abîme des païens aux chrétiens ! Nos cathédrales restent muettes éternellement sur le nom de leurs humbles architectes, mais elles chantent à Dieu ce cantique de l'homme : Vois comme je t'aime ! D'ailleurs, c'étaient des mains libres, instrument de libres volontés qui construisaient nos basiliques, tandis que ces monstrueux blocs des temples païens ont entendu le fouet du maître cinglant l'esclave épuisé qui demandait du repos, ont vu pleurer le chrétien condamné aux carrières, sous les blasphèmes des bourreaux. Orgueilleux édifices, vos splendeurs sont tachées de sang !

Elles sont aussi maculées de fange. L'instinct religieux était dévié, corrompu, l'homme ployait sous l'erreur et des idoles recevaient son encens. Quelles idoles ! ce n'était pas que le Soleil, source de lumière et de vie, c'était Vénus, la Vénus des Phéniciens, c'est-à-dire le culte de la chair. Les historiens racontent les ignominies des pèlerins au sanctuaire de l'ignoble déesse, où ce qu'il y a de plus vénérable dans l'espèce humaine, celles qui deviennent nos mères étaient condamnées et se condamnaient elles-mêmes à la flétrissure du déshonneur. O l'abîme où gisait l'humanité et qu'elle avait besoin que la Vierge de Juda enfantât le Rédempteur !

Hélas ! trois siècles après sa venue, les mêmes flots de boue coulaient à Baalbek ; il fallut l'autorité de Constantin pour abolir le culte idolâtrique et transformer les temples des fausses divinités en basiliques du vrai Dieu. Le triomphe de la vérité parut complet : les idoles furent englouties sous terre, et le piédestal où trônait l'immonde Vénus porta la chaste image d'une vierge, sainte Barbe. Ce souvenir engendre dans l'âme je ne sais quelle indéfinissable impression de bonheur : ce sont des fleurs remplaçant un cloaque, des parfums qui voyagent où se répandait l'infection, c'est l'humanité purifiée qui monte recevoir le baiser de Dieu.

Mais pourquoi n'est-ce là que le rêve de l'illusion ? Non ! l'erreur n'est point détrônée, et le vice, fils de l'erreur, doit régner encore.

Quand le sceptre du grand Constantin fut tombé dans les

Digitized by Google

mains de Julien l'Apostat, le paganisme releva la tête, et l'on vit une fois de plus ce que contient de férocité un cœur épris de volupté. Le diacre Cyrille avait particulièrement attiré sur sa personne, par un zèle indomptable, la haine des païens : avec des cris de bêtes fauves, ils se ruèrent sur lui, ouvrirent ses entrailles, et, plongant la tête dans la blessure saignante, ils se repurent de son foie. Les vierges chrétiennes, dont le seul crime avait été de faire resplendir autour d'elles la pure lumière de la chasteté, avaient allumé une plus grande soif de vengeance : ils les dépouillèrent, les exposèrent sur la place publique, les infâmes ! et leur ayant arraché les entrailles, ils les jetèrent aux pourceaux ; mais, comme les pourceaux hésitaient devant ces chairs chaudes et palpitantes, ils les couvrirent d'orge, et ils ne goûtèrent de repos que lorsque les bêtes immondes eurent dévoré ces perles du Christ.

Théodose heureusement occupa le trône de Julien et, à son avènement, le paganisme disparut.

Le paganisme ne tarda pas de reparaître sous les traits de l'islamisme : c'est l'erreur encore, quoique moins profonde, c'est le vice toujours quoique moins adoré. Il faut donc attendre le ciel pour assister au triomphe définitif de la vérité et à l'éternelle apothéose de la vertu.

Cependant, même à Baalbek, le Christ-Dieu a des autels : sur 5.000 habitants, plus de 1000 sont Grecs-catholiques ou Maronites. Nous dîmes la messe chez les religieuses Mariamètes, qui seules y suivent le rite latin. Ces religieuses ont été fondées par les Pères de la Compagnie de Jésus ; elles sont indigènes, enseignantes, et, très répandues dans la Syrie, elles y contrebalancent très heureusement l'influence protestante et antifrançaise. Leur école est de chétive apparence, comparée à l'école américaine qui se dresse orgueilleusement en face ; elles sont pauvres, ne recevant pas les secours des sociétés bibliques des Etats-Unis et de Londres ; mais elles ont de nombreuses enfants, et voilà le trésor qu'elles préfèrent à tout autre trésor. Comme toutes les femmes qui portent le voile des vierges, elles ont pour leurs élèves des cœurs de mères : elles sont saintement joyeuses au sein du renoncement, de la privation, de la fatigue ; et, bien que la

Digitized by Google

gloire de Dieu et la gloire de la France, soldat de Dieu, fleurissent de leurs humbles travaux, elles ne soupçonnent même pas la fécondité de leurs efforts ni l'héroïsme de leur vie.... (1).

Fr. DÉSIRÉ, des Planches,
Capucin.

(1) Cet article et le précédent viennent de paraître dans un volume intitulé : ORIENT, *excursions, descriptions, récits, études*, par le R. P. Désiré des Planches, O. M. C. 1 vol. in-12, illustré, en dépôt à l'œuvre de Saint-François. Prix : 2 fr. 50.

Digitized by Google

LES FORCES CATHOLIQUES

EN FACE

DES FORCES ENNEMIES

A l'entrée du siècle nouveau, nous avons cru être agréable à nos lecteurs en leur présentant le dénombrement des forces chrétiennes. L'Église est une armée ; au soir d'une bataille, à la veille de nouveaux combats, il est bon de calculer ses forces, de vérifier ses succès ou ses pertes, et de se comparer à son adversaire. On constatera ce qui a été accompli par dix-neuf siècles d'évangélisation, dans l'ensemble du monde d'abord, puis dans notre France en particulier ; et l'on verra ce qui reste à faire. Les uns y trouveront une cause de déception, d'autres y puiseront un motif d'espérance ; mais tous reconnaîtront l'exactitude de la parole du Christ, vérifiée jusqu'à ce jour au moins quand on l'applique à l'Église visible : *Multi sunt vocati, pauci vero electi*, la multitude est appelée, mais le petit nombre obtient la grâce de l'élection. Daigne la miséricorde de Dieu s'étendre sur les autres, et sauver la multitude de ceux qui vivent dans la bonne foi.

Les chiffres que nous donnons dans le premier tableau ci-dessous sont tirés du *New-York Freeman's journal* (1) ; ils sont dûs à Michaël G. Mulhall, que ce même journal appelle le premier statisticien du monde. Ils exposent l'état du monde en 1898 ; comme on le montrera dans un autre tableau plus détaillé, ils accusent un chiffre trop réduit de chrétiens. Néanmoins ils constatent que les chrétiens forment à

(1) N° du 24 novembre 1900.

Digitized by Google

peu près le tiers de la population totale du globe terrestre, tandis que plus de la moitié reste encore païenne.

	Chrétiens	Juifs	Mahométans	Payens
Europe...	348.500.000	6.500.000	6.600.000	.....
Amérique.	126.400 000	.....	.....	1.300.000
Asie.	12.600.000	200.000	109.500.000	667.800.000
Afrique...	4.400.000	400.000	36.000.000	91.000.000
Océanie. .	9.700.000	.....	24.700.000	4.400.000
Total....	501.600.000	7.100 000	176.800.000	764.500.000

Si maintenant l'on essaie de localiser ces confessions religieuses dans les diverses races, on arrive à cette conclusion remarquable : les descendants de Japhet sont presque tous chrétiens ; les fils de Sem, juifs et Arabes, sont monothéistes ; le grossier polythéisme règne encore dans les terres de Cham, l'enfant de la malédiction. Enfin les Juifs sont restés à peu près en même nombre qu'ils étaient au temps de Notre-Seigneur. Ils sont demeurés stationnaires pendant dix-neuf siècles, au milieu du progrès universel. C'est une des conséquences de la malédiction qui pèse sur eux. Ce n'est pas que cette race ne soit apte à se multiplier, et éminemment prolifique, mais le surplus, les restes comme dit l'Écriture, se convertissent au christianisme *reliquiæ salvæ fient.* On peut admirer aussi la belle part faite à Japhet dans ses descendants ; partout les paroles de Dieu apparaissent merveilleusement justifiées. « Dieu répandra au loin Japhet, et il habitera dans les tentes de Sem (1). »

Demandons-nous maintenant comment se répartissent les diverses confessions chrétiennes, plaçons-les les unes en face des autres, et mesurons leur mouvement ascensionnel durant le siècle qui vient de s'écouler. Le tableau suivant, dressé d'après les plus récentes statistiques, satisfera à toutes ces questions.

(1) Genèse, cap. IX, v. 27.

Digitized by Google

PAYS	POPULATION		CATHOLIQUES
	En 1800.	En 1900.	En 1900.
France.	24.000.000	38.500.000	35.500.000
Iles Britanniques. .	16.000.000	42.000.000	5.400.000
Allemagne. . . .	26.000.000 (en 1825)	56.000.000	18.600.000
Autriche-Hongrie. .	30.000.000 (en 1825)	47.000.000	33.800.000
Russie.	35.000.000	110.000.000	11.000.000
Italie.	21.000.000 (en 1825)	32.000.000	31.100.000
Espagne et Portugal.	12.900.000	22.700.000	22.700.000
Scandinavie. . . .	7.000.000 (en 1825)	9.300.000	10.000
Suisse.	1.567.000	3.120.000	1.120.000
Belgique.	4.000.000 (en 1825)	6.800.000	6.800.000
Hollande.	2.500.000 (en 1825)	5.000.000	1.650.000 (en 1895)
Balkans-Turquie-Bosnie	10.000.000	18.000.000	720.000
Europe.	190.000.000	390.000.000	168.370.000
Etats-Unis. . . .	5.000.000	76.000.000	9.900.000
Canada.	260.000	5.500.000	2.200.000
Amérique latine. .	13.500.000	56.500.000	56.000.000
Antilles et Guyanes.	3.300.000 (en 1825)	6.500.000	5.000.000
Australie.	6.000 européens	3.800.000	900.000
Philippines, etc. (1).	40.000.000(?)	41.000.000	5.920.000
Asie.	500.000.000	820.000.000	4.500.000
Afrique.	130.000.000(?)	130.000.000	2.700.000
Univers.	897.206.600	1.529.300.000	255.270.000

Ces chiffres sont assez éloquents par eux-mêmes. Nous voulons nous borner à interpréter leur langage, afin d'en tirer quelques pronostics pour l'avenir du catholicisme. La prospérité d'une religion pour l'avenir, à considérer les seules influences naturelles, dépend en grande partie de sa force d'expansion dans le présent. Or, quelle est aujourd'hui,

(1) Nous comprenons dans ce chiffre les Philippines, Sumatra, Java et les îles. Pour les Philippines seules, il y avait en 1830 4.500.000 habitants, en 1898, 9.500.000 (et en 1885, 5.840.000 catholiques), soit une augmentation annuelle de 9 par mille.

Digitized by Google

CATHOLIQUES	PROTESTANTS		GRECS
En 1800.	En 1800.	En 1900.	En 1900.
23.000.000.	800.000 (1).	700.000.	.....
5 120.000.	10 300.000.	34.700.000.	.....
9.500.000. (en 1825)	16.000.000 (en 1825)	32.000.000. (en 1895)	.....
20.000.000. (en 1825)	9.000.000 (2). (en 1825)	4.100.000.	3.300.000 90.800.000 (3).
8.900 000.	?	6.000.000.	
21.000 000.	.....	60.000.	....
12.900.000.	.....	10.000.	.....
6.600. (en 1890)	La totalité.	9.290.000	.....
542.000.	1 025.000.	1.930.000.	.....
4.000.000.	.....	.....	.....
350.000.	950.000.	2.600.000 (en 1895)	.....
242.000.	.....	.....	12.300.000.
105.500.000.	42.600.000.	91.400.000.	106.400.000.
100.000.	4.900.000.	62.300.000.	.....
137.000.	120.000.	2.800.000.	.....
13.000.000.	.....	100.000.	.....
3.000.000(?).	?	500.000.	.....
.....	6.000.	2.900.000.	.....
4.003.000.	200.000.	220.000.	.....
1.419.000.	?	700.000.	8.800.000.
48.000.	20.000.	1.700.000.	4.000.000.
127.107.108.	47.850.000.	162.500.000.	119.200.000.

quelle a été durant tout le siècle qui vient de s'écouler, la force expansive du catholicisme, du protestantisme et du schisme grec ? Interrogeons les chiffres et ils nous répondront encore.

(1) Ces chiffres comprennent l'Irlande et la Grande-Bretagne. Les catholiques ont diminué en Irlande par suite de l'émigration en masse, qui atteint près de 45.000 par an. En Grande-Bretagne la progression des catholiques a été très remarquable. Ils étaient 120.000 en 1800 ; ils sont aujourd'hui 1.860.000.

(2) Ce chiffre comprend les grecs orthodoxes avec les protestants.

(3) Contre 25.000.000 en 1800.

Digitized by Google

AUGMENTATION ANNUELLE

	PAYS	MOYENNE DU SIÈCLE PAR MILLE		
		POPULATION TOTALE	CATHOLIQUES	PROTESTANTS
Pays catholiques	Autriche	5	7	- 2,35
	Belgique	6,84	6,84	.....
	Italie	6,13	6	.....
	Espagne et Portugal	5,55	5,50	.....
	France	4,35	4,30	- 1,32
pays non catholiques	Russie	10,40	2,40	?
	Allemagne	9,75	9,52	9,52
	Iles Britanniques	8,96	0,60	10,80
	Balkans	8,14	0,22	?
	Hollande	7,75	10	6,20
	Suisse	7.05	7,50	6,20
	Scandinavie	3,80	?	3,75
	Europe	7,36	4,35	7,32
pays catholiques	Amérique latine	12,30	12,13	?
	Antilles	9,50	8	?
	Manilles	9	?	?
pays non cathol.	Australie	19,50	18,80	20
	Etats-Unis	18.	22	15,80
	Canada	17,66	15,50	16,30
	Pays chrétiens	7,70	6,50	10,49

Toutefois, pour résoudre le problème, il faut distinguer un double facteur produisant accroissement au sein d'une confession religieuse, les naissances d'abord et la diffusion à l'intérieur, dans le pays chrétien même ; le prosélitisme au dehors, au milieu des contrées païennes, ou des pays d'une autre confession.

On ne peut nier que l'augmentation numérique en pays chrétien, proportion gardée, ne soit plus en faveur des protestants que des catholiques. Voici, en effet, l'accroissement annuel des catholiques et des protestants dans les principaux pays chrétiens.

Digitized by Google

DE LA POPULATION

MOYENNE A L'ÉPOQUE ACTUELLE POUR LA POPULATION TOTALE		ÉVALUATION PAR MILLE A L'ÉPOQUE ACTUELLE	
CATHOLIQUES	PROTESTANTS	CATHOLIQUES	PROTESTANTS
365.000.	45.000.	10,80	10,96
55.000. (1)	.....	8,25	.....
319.000.	1.000	10,28	16,66
130 000.	.. ..	5,72	.....
10.000.	?	0,26	.....
80.000.	30.000.	9,63	9,67 (3)
240.000.	420.000.	12,90	12,56
55.000. (2)	385.000.	10,18	11,08
6.000.	3.000.	3,15	0,72 (4)
25.000.	38.000.	15,15	14,60
10.000.	14.000.	8,30	7,75
420.	104.000.	42	10,97
1.295.000.	1.400 000.	7,42	11,36 (5)
796.000.	8.000.	17,30	80
20.000.	9.000.	8	8,18
?	?	3,80	? (6)
17.000.	58.000.	18,88	20
210.000.	1.230.000.	21,20	19,74
26.000.	35.000.	12,38	12,50
2.360.000.	2.380.000.	10,37	14,81

(1) Ce chiffre et le suivant comprennent l'augmentation pour la Belgique et la Hollande à la fois.

(2) A ce chiffre il faudrait ajouter les 45.000 Irlandais, qui émigrent chaque année en Amérique. Pendant que la Grande-Bretagne a vu durant le siècle sa population augmenter dans la proportion de 11,50 par mille (la plus forte de l'Europe), — l'Irlande a subi les fluctuations suivantes par suite de l'oppression où elle est réduite : (1800) 5.395.000 — (1820) 6.800.000 — (1840) 8.175.000 (c'est-à-dire une augmentation moyenne annuelle de 10.50 par mille) — (1860) 7.800.000 (1880) 5 174.000 (1891) 4.700.000.

(3) L'accroissement des schismatiques est de 11,40.

(4) L'accroissement des schismatiques est de 8,10.

(5) L'augmentation des schismatiques est de 10.

(6) Il y a en ce moment aux Manilles 92.000 protestants.

Digitized by Google

L'accroissement des protestants en pays chrétien, malgré leur infériorité numérique, dépasse donc de 20.000 l'accroissement des catholiques. Les 160 millions de protestants, qui vivent en pays chrétien, donnent à leurs sectes 20.000 adeptes de plus que n'en produisent les 228 millions de catholiques. Quelle est la cause de cet appauvrissement relatif des catholiques ? Faudrait-il, nous aussi, avec M. Demolins, reconnaître une certaine déchéance des races latines, généralement catholiques, vis-à-vis des races saxonnes et germaines, en grande majorité protestantes ? Non, l'expérience condamne cette odieuse accusation. Il faut plutôt, croyons-nous, en chercher la cause dans la situation géographique et les conditions politiques où se trouvent les deux races en question. Personne n'ignore qu'il y a des terres spécialement fertiles en hommes, comme il en est d'autres qui furent toujours pauvres en habitants. Au nombre des premières ont toujours figuré avant comme depuis l'ère chrétienne les contrées du nord et de l'est de l'Europe. N'est-ce pas de là que sont parties ces innombrables invasions qui se sont succédé de temps immémorial, et ont recouvert les unes après les autres nos pays d'Occident. Les flots de la mer reviennent à époque fixe, chaque année, sur les mêmes plages, portés par la force des grandes marées ; ainsi périodiquement on vit toujours dans l'antiquité les plaines de la Germanie et les rivages de la Scandinavie déverser sur la Gaule et l'Ibérie le trop plein de leurs populations mobiles.

Mais, chose curieuse, en touchant ces terres démoralisantes, la race nouvelle perdait sa force et sa fécondité et elle finissait par être envahie à son tour. Voici en effet ce qu'enseigne l'histoire : les Ibères vinrent les premiers ; les Ligures les refoulèrent. Ils furent eux-mêmes remplacés par les Celtes ou Gaulois. Après eux vinrent les Cimbres et les Teutons. La puissante organisation romaine arrêta l'invasion pour quelques siècles ; mais le flot des Barbares rompit enfin les digues du Rhin et du Danube, et le Moyen-Age est tout entier occupé à donner à l'Occident géographique de nouveaux peuples et de nouveaux noms : Burgondes, Vandales, Visigoths, Francs, Normands, Anglais, etc.

Pour étrange que paraisse ce phénomène à cause de sa

Digitized by Google

régularité inéluctable, il ne semble pourtant pas impossible de lui assigner sa cause et même de lui indiquer un remède. En ces pays, en effet, la nature, à la fois prodigue et marâtre, a fait la vie facile pour qui veut vivre dans un égoïsme solitaire ; mais cette même vie devient dure et pénible à qui veut vivre pour une famille. Dans ces conditions la stérilité devient un calcul. Elle est *cause de la déchéance* des peuples en ces contrées.

L'Italie, la France et l'Espagne en devenant catholiques réussirent à conjurer la fatalité du sort. Grâce à la sagesse des gouvernements, attentifs à multiplier pour leurs peuples les sources de bien-être au lieu de les accabler d'impôt comme aujourd'hui ; grâce aussi à l'énergie des populations formées à comprendre la vie de sacrifice, ces trois nations gardèrent longtemps la supériorité sur les races moins chrétiennes : la foi suppléait à la nature, et donnait des forces. Elle était *le remède contre leur déchéance.*

A égalité de christianisme, les pays du Nord et de l'Est reprennent leurs avantages. L'histoire du Saint-Empire Romain d'un côté, la chevauchée de la guerre de Cent-Ans de l'autre en sont des témoignages irrécusables. Si, aux XVIe et XVIIe siècles, l'Espagne et la France ont pu reprendre leur supériorité et atteindre à leur apogée, c'est que le Nord et l'Est perdaient leur force en cessant d'être catholiques. Mais, hélas ! dans ces deux contrées depuis deux siècles, les classes dirigeantes d'abord, puis la masse du peuple en diverses régions ont abandonné la foi pratique, elles sont tombées au point de vue religieux au niveau, sinon au-dessous des nations protestantes ; aussitôt la décadence est venue immédiate, irrésistible. La loi énoncée plus haut recevait son application : à égalité de christianisme ou dans la circonstance présente à égalité de déchristianisation les peuples du Nord et de l'Est reprennent leur supériorité départie par la nature.

Un contraste singulier rendra cette vérité plus évidente et plus sensible encore. N'a-t-on pas vu en ces deux pays pendant que la force politique, appuyée sur l'impiété, tombait de plus en plus, le petit noyau des catholiques restés fidèles accomplir des merveilles d'expansion inouïes de tous les siècles,

Digitized by Google

et créer par ses seules ressources et sa seule énergie cet immense réseau des Missions catholiques qui a fini par enlacer le monde entier ? Le sang chrétien gardait sa fécondité.

Pourquoi encore, en ces dernières années, l'armée nous a-t-elle conquis un brillant empire colonial, malgré nos gouvernants eux-mêmes ? La réponse reste la même : notre armée est redevenue catholique par la piété de ses officiers.

Pourquoi enfin, dans notre France, rencontre-t-on quelques oasis où la race garde une fécondité supérieure à celle des races du nord elles-mêmes ? Ces pays sont demeurés sincèrement catholiques. Il y a deux France, deux Espagne, deux Italie ; la première, la nôtre, restée chrétienne, a gardé sa force et sa supériorité ; l'autre, tombée dans un christianisme amoindri, dans l'indifférence, ou même dans l'athéisme, flétrit tout ce qu'elle touche, et le frappe de faiblesse, d'infécondité, de stérilité, de mort. Bien plus, elle nous emprunte même les hommes dont elle a besoin pour se soutenir et nous faire la guerre : les Waldeck, les Millerand, les Jaurès ne sont-ils pas sortis de nos rangs? En outre, incapable d'imaginer des œuvres fécondes et utiles, elle copie les nôtres, incapable encore, malgré l'argent et les lois qui sont à son service, de soutenir la concurrence avec les œuvres chrétiennes de charité, d'enseignement, de presse, elle les supprime, ou elle les confisque à son profit. C'est l'essaim de frelons déchaîné contre la ruche d'abeilles ; c'est la France stérile qui veut détruire la France féconde.

Est-il permis d'espérer que bientôt s'apaisera cette lutte ? Elle ne peut finir que de deux manières, par la conversion de la France impie, ou par l'écrasement de la France chrétienne, car espérer la paix entre ces deux adversaires, c'est poursuivre l'impossible, c'est vouloir que le malade vive sans plaintes avec le chancre qui le ronge ; ou mieux encore, c'est espérer que les abeilles et les frelons pourront cohabiter en paix dans la même ruche. Or la disparition de la France chrétienne, c'est la porte ouverte toute grande à l'invasion séculaire des peuples de l'Est et du Nord : l'Anglais prendra les colonies, l'Allemand prendra les provinces déjà entamées.

Il n'y a donc espérance de salut pour les peuples latins que

Digitized by Google

dans leur retour au catholicisme. Est-il permis de l'attendre ? Nous répondrons à cette question dans la seconde partie de ce travail, après avoir dépeint les efforts de relèvement accomplis pendant le siècle écoulé. Mais, quelque soit le sort de notre pays et des pays latins en général, nous n'avons rien à craindre pour l'Église. Si la foi nous quitte graduellement, elle semble ressusciter toute brillante de jeunesse dans les pays du Nord, et les nations païennes accourent avec empressement : on dirait qu'elles ont hâte de réparer le temps perdu pour elles. Tous ces mouvements, si consolants qu'ils soient, ne sont pas sans nous inspirer quelque inquiétude au sujet de notre propre salut, car ils font penser à la parole de l'Apocalypse : *Movebo candelabrum tuum*, je déplacerai le chandelier de la foi.

Quittons les terres catholiques et passons dans les pays de mission; là l'Église retrouve sa supériorité incontestable sur les autres confessions chrétiennes.

*
* *

Tout le monde connaît le mouvement ritualiste né en Angleterre dans la première moitié du dix-neuvième siècle ; tous ont encore présentes à la mémoire les démarches faites par lord Halifax (1) dans le but de faire reconnaître par le pape la validité des ordinations anglicanes. Ce sont là deux pas considérables du protestantisme anglais pour se rapprocher du catholicisme et de Rome. Ce mouvement se poursuit et se propage. « Il n'est plus rare aujourd'hui, lit-on dans les *Missions Catholiques* (2), d'entendre des clergymen, surtout dans la High Church (Haute Eglise) confesser loyalement qu'en dehors de l'autorité *légitime et indéniable* du pape, successeur de saint Pierre, l'unité religieuse est impossible. Il en est qui n'hésitent pas à exprimer l'espérance qu'un jour toutes les bonnes volontés s'uniront et que d'un commun accord ils pourront entrer dans le giron de l'Église catholique romaine pour marcher comme leurs aînés sous la houlette du pasteur des âmes et ne former

(1) Son chapelain, le docteur Bird, vient de passer au catholicisme.
(2) T. XXV. p. 423.

Digitized by Google

qu'un seul troupeau : *unum ovile, unus pastor*. C'était notamment le vœu du docteur anglican Lee exprimé dans son livre écrit en faveur de l'Immaculée Conception. »

Du côté de la Scandinavie le mouvement, après avoir été plus difficile à décider, se précipite plus irrésistible encore. Nous donnerons comme preuve les passages suivants d'une lettre de Mgr Fallize, insérée l'année dernière dans les *Missions Catholiques*. La bonne foi et l'ignorance des populations restées catholiques par le cœur y éclatent d'une manière touchante. Mgr Fallize est à Hitterdal, il parle aux habitants, et leur rappelle que leurs pères ont été catholiques :

« Y a-t-il encore des catholiques au monde ? me demanda mon interlocuteur.

— Quelle demande ! mais bien sûr ! plus de 250 millions.

— Est-ce possible ! Mais les catholiques sont-ils chrétiens ? adorent-ils Notre-Seigneur Jésus-Christ comme nous ?

— Sans doute ?...

— Mais les catholiques n'ont-ils pas adoré Marie, les saints et l'antechrist qu'ils appellent pape ?

— Mais non. Ils ont adoré et adorent comme toi Dieu seul...

— Ah ! voilà exactement ce que me disait mon père, qui avait un ancien livre catholique. Vois-tu, cela me fait du bien au cœur d'apprendre qu'il avait raison. Lorsque je répétais ces choses, on s'est toujours moqué de moi, et on m'a dit que comme Luther l'a prédit, le Pape est mort et que l'Église catholique était morte aussi. J'avais donc eu raison contre tous. »

Ce fait prouve qu'en ces pays le peuple au fond est resté catholique et n'attend qu'un signal pour revenir à la foi de ses pères. Ce qui augmente les espérances c'est que les ministres eux-mêmes en grand nombre partagent cette candide droiture du peuple. « Bien des ministres protestants luttent ouvertement pour la réunion à l'Eglise catholique, écrit encore Mgr Fallize. Il y a quelques années seulement le chef de cette école, le docteur Tonning, terminait une série d'articles sur l'Église luthérienne en pleine dissolution, disait-il, en déclarant que seule

(1) *Missions Catholiques*, 1900, p. 56.

Digitized by Google

l'Église catholique a conservé intactes toutes les vérités révélées nécessaires au salut. Il y a deux ans, le même théologien éminent a publié en latin un ouvrage qui démontre, à l'encontre du déterminisme de Luther, que la doctrine de l'Église catholique sur la grâce est la seule vraie et que les théologiens luthériens sérieux y étaient revenus. Cet ouvrage a été imprimé aux frais de la Société Scientifique de Christiania.

« Un autre théologien luthérien, M. Sœrensen, a prouvé que les livres symboliques de l'Église de l'État Norvégien étaient remplis de contradictions, il ne dissimule pas que seule l'Église catholique a des dogmes qui s'enchaînent.

« Il va de soi que ces courageux théologiens ne manquent pas de contradicteurs ; mais ces contradicteurs sont tellement divisés entre eux que leurs attaques deviennent de plus en plus faibles. Nous assistons à chaque instant à l'édifiant spectacle d'évêques et de pasteurs luthériens s'entredéchirant au sujet des bases fondamentales du christianisme. »

Les deux docteurs nommés ici, M. Tonning et M. Sœrensen, ont abjuré l'hérésie dans le courant de cette année même : « J'ai la joie de vous annoncer, écrit Mgr Fallize, le 16 juin dernier, que le grand théologien luthérien, M. le docteur Krogh Tonning, jusqu'au 1er janvier dernier curé protestant à Christiania, vient d'être reçu dans la sainte Église catholique. Comme il est chef de toute une école théologique, sa conversion fera époque dans les annales ecclésiastiques de la Norvège (1). » L'abjuration du docteur Sœrensen avait eu lieu le jour de l'Épiphanie.

Quant à l'Allemagne, personne n'ignore la situation prospère des catholiques en ce pays, au point de vue politique comme au point de vue religieux. A l'intérieur, le jeune César cherche à s'appuyer sur le Centre catholique ; à l'extérieur, il rêve du rôle de protecteur des chrétiens. Il n'est pas jusqu'au Tzar et au Sultan, qui n'essaient de se rapprocher de cette puissance protectrice des trônes qu'est la papauté. Seuls les pays latins persistent dans une guerre absurde à ce même catholicisme. Quand on pense que ce

(1) *Missions Catholiques*, 1900, p. 291.

Digitized by Google

retour des nations protestantes a commencé avec les persécutions révolutionnaires en nos pays, et s'accentue avec le redoublement de ces persécutions, on ne peut s'empêcher de reconnaître que Dieu a ses desseins. S'il permit la persécution en Judée aux premiers temps de l'Église ce fut afin d'obliger les Apôtres à porter l'Évangile aux païens ; quand il disperse ses Apôtres par la persécution c'est qu'il veut semer ; or en France, en Espagne, en Italie, même en Allemagne la semence est abondante et féconde. On l'empêche de produire en son pays d'origine, elle sera transportée en d'autres contrées pour y fructifier. Heureux ceux qui doivent être ces semences ! car depuis quelques années la terre des pays païens, abreuvée depuis si longtemps du sang des martyrs, commence à payer au centuple les sueurs de ces missionnaires. C'est là que nous allons constater le triomphe de l'Eglise catholique dans sa plénitude. Consultons encore les faits et les statistiques.

	Catholiques.	Protestants.	Total.
Indes.....	2.006.000.	534.000.	2.540.000.
Chine.....	750.000.	88.900.	837.000.
Sibérie.....	70.000.	20.000.	90.000.
Japon.....	55 000.	.....	50.000.
Tonkin.....	600.000.		600.000.
Cochinchine et Siam.....	220.000.	.....	220.000.
Perse.....	24.000.	.....	24.000.
Asie Mineure..	555.000.	20.000.	575.000.
Asie.....	4.280.000.	662.000.	5 000.000.
Afrique (1).....	2.820.000.	1.740.000.	4.560.000.
Australie (Iles).	6.466.000.	220 000.	6.686.000.
Total.....	13.570.000.	2.622.000.	16.192.000.

Les progrès les plus remarquables se sont accomplis en Asie, ainsi qu'au centre de l'Afrique. La Chine, les Indes et l'Indo-Chine semblent enfin vouloir devenir chrétiennes.

(1) Ce chiffre est même trop faible. Nous avons omis la mission des Jésuites à Madagascar, les Italiens émigrants en Tunisie, les catéchumènes, qui sont jusqu'à 80.000 au Nyanza, etc.

Digitized by Google

En dix années le nombre des catholiques dans la Chine et l'Indo-Chine a grandi par centaines de mille. Au Kouang-Tong, Mgr Chausse dans une lettre, où il racontait le massacre du P. Chanès, faisait ces réflexions : « Avant le massacre de notre vénéré confrère nous avions 40 à 50.000 catéchumènes dans la province ; depuis sa mort, nous en avons 60 à 70.000... Nos chapelles sont envahies chaque jour par de nouveaux adorateurs et tous les missionnaires sont accablés de travail. Or en 1890 le Kouang-Tong comptait seulement 30.000 caholiques. A la même date (Août 1899) le P. Bertrand Cothonay, des frères prêcheurs, écrivait : « Plusieurs jeunes missionnaires espagnols, récemment arrivés d'Europe, sont attendus ici (à Fo-Kien) de Hong-Kong. Ils viennent renforcer le clergé de la mission, qui est cette année de 24 prêtres et un évêque dominicains espagnols, et 21 prêtres indigènes. Qu'est ce petit nombre pour prendre soin de 40.000 chrétiens, et préparer au baptême presque autant de catéchumènes et convertir 15 millions de païens (1). ?

Le 11 mars de la même année, le P. Doré, de la Compagnie de Jésus, envoyait des nouvelles aussi réconfortantes du Kiang-Nan : « Le nombre croissant des convertis menace, à brève échéance, de rendre la position intenable. Chaque semaine m'apporte des listes de villages qui demandent à embrasser notre sainte religion (2). »

A côté de ces succès consolants, le protestantisme apparaît frappé d'une impuissance à peu près absolue. En 1888 le *Fornightly Review* déclarait qu'au train où allaient les conversions, il faudrait vingt sept mille ans pour convertir la Chine, et il était d'avis qu'on ferait beaucoup mieux d'appliquer l'argent dépensé pour les Missions à des œuvres de charité publique. Une commission gouvernementale fut établie avec mission de faire une enquête, et de chercher les moyens de remédier à une telle situation.

Cette impuissance n'est pas spéciale à un temps ou à un pays ; en 1858 sir James Brooke déclarait que ses coreligionnaires ne faisaient aucune conquête, et, en 1863, un mis-

(1) *Missions Catholiques*, 22 septembre 1899.
(2) *Missions Catholiques*, 1899, p. 281.

Digitized by Google

sionnaire protestant, M. Minton, avouait un échec complet pour lui-même et pour tous ses collègues (1). Dans une brochure parue en 1888 (2), le R. Liston, ancien chapelain écossais de Madras, avoue n'avoir jamais vu une conversion opérée dans les établissements de la mission durant les vingt années qu'il a habité cette ville. Les protestants de l'Inde sont les restes des anciennes chrétientés fondées par l'Église catholique aux XVIIe et XVIIIe siècles, et perverties de force par l'Angleterre après la conquête. Au XVIIe siècle, il y avait déjà aux Indes deux millions et demi de catholiques.

L'échec du protestantisme dans les pays de Missions est aggravé par ce fait qu'ils disposent de ressources plus de dix fois supérieures à celles dont jouissent nos missionnaires; d'après le chanoine anglican Isaac Taylor ces ressources dépasseraient soixante-quinze millions de francs. Aussi, en présence de ces faits, les Allemands, gens pratiques avant tout, ont-ils pris l'habitude de favoriser les œuvres catholiques souvent au détriment des œuvres protestantes. Au Zanguebar, nous disait il y a deux ans à peine un missionnaire de ce pays, les employés du gouvernement, quoique protestants eux-mêmes, conseillent aux familles, en les pressant au besoin, de confier leurs enfants à la mission catholique et non aux écoles luthériennes. Ils ont reconnu, en effet, que seule l'Église catholique possède la vertu de transformer et de relever les populations dégradées des contrées païennes.

Jusqu'à ce jour le protestantisme ne s'est multiplié que par la perversion des catholiques, et par la voie naturelle d'une natalité considérable. Et il faut ajouter que cette natalité puissante ne tient point au fait de la religion, mais au fait du climat et du sol. Nous l'avons déjà démontré, mais il est facile d'ajouter de nouvelles preuves. Dans ces mêmes pays, en effet, les familles catholiques s'y montrent d'une fécondité supérieure à la fécondité des familles protestantes. L'Irlande, le Canada, la Hollande, la Suisse, l'Alsace, l'Allemagne, l'Autriche, la France même rendent témoignage

(1) Cf. *Missions Catholiques*, t. XXI, p. 4.
(2) *Quelques faits à propos de nos Missions étrangères.*

Digitized by Google

à cette vérité d'expérience. Afin de la mettre hors de toute contestation, nous allons encore donner des chiffres.

Nous prenons l'augmentation moyenne annuelle par mille.

	PAYS	CATHOLIQUES	PROTESTANTS
De 1811 à 1841 (1).	Grande Bretagne.	38,20	13,50
	Irlande.....	13,50	13,50
De 1895 à 1900. .	Allemagne.....	12,90	12,56
	Hollande.....	12,40	14,60
	Suisse.....	8,30	7,75
Pendant le siècle(2).	Autriche.....	7,50	— 2,35
	France.....	4,30	— 1,32

De tous ces faits accumulés, de toutes ces statistiques, nous pouvons maintenant tirer des conclusions et formuler des lois, qui ont toute la force des lois physiques expérimentales les mieux établies.

1° Partout où le catholicisme se trouve en présence du protestantisme dans *des conditions à peu près semblables*, toujours il manifeste une vitalité bien supérieure. Nous disons dans des *conditions à peu près semblables*, car dans les cas étudiés plus haut les protestants avaient la protection et les catholiques une simple tolérance toujours précaire et intermittente, et cependant ces derniers ont distancé leurs adversaires. Quand

(1) Nous choisissons ces dates parce que, dans la seconde moitié du siècle, l'émigration irlandaise empêche d'établir un parallèle tant soit peu exact. Ainsi l'émigration en dehors des Iles Britanniques est chaque année d'environ 45.000 — Il faut ajouter l'émigration en Grande-Bretagne. En sachant qu'en 1891 il y avait dans la grande île plus de 650.000 Irlandais nés en Irlande, on peut estimer le chiffre de l'émigration annuelle à plus de 20.000. L'augmentation annuelle de la population irlandaise, s'il n'y avait pas d'émigration, serait donc majorée de 65.000 habitants, et élevée à 6 par mille habitants. Il reste encore un écart de plus de moitié en face de la Grande Bretagne ; mais l'esclavage féroce où la grande île maintient sa petite sœur donne une explication suffisante de cet état de choses.

(2) Nous ne tenons pas compte de l'augmentation du protestantisme en ces pays durant ces dernières années. Il s'est manifesté, en effet, par un réveil extraordinaire, pour les causes que nous expliquerons tout à l'heure, et qui tiennent au prosélytisme et non à la natalité.

Digitized by Google

les conditions deviennent entièrement égales, le protestantisme tend à disparaître rapidement.

2° Si la natalité chez les nations protestantes dépasse d'une manière écrasante la natalité dans les races catholiques, la raison en est tout entière dans les conditions diverses des pays actuellement habités par les différentes confessions religieuses.

3° Les succès du protestantisme en pays païen ont jusqu'ici été absolument nuls. Ils ont pu détruire les races païennes comme en Amérique, ils n'en ont converti aucune.

4° Dans les pays chrétiens et catholiques le protestantisme et l'hérésie ne se sont développés jusqu'à présent que par les moyens violents, la contrainte physique ou morale, c'est-à-dire pas la méthode musulmane : ils achètent les âmes et violentent les consciences.

5° En résumé, le protestantisme jusqu'à présent n'a su que pervertir les pays catholiques, il n'a point su convertir.

Comme nous le disions plus haut, l'hérésie semble avoir compris ces faits de l'expérience. Elle se désaffectionne de plus en plus de la propagande ingrate et stérile au milieu des païens, elle reporte ses efforts vers les pays restés catholiques ou croyants. Une propagande effrénée soutenue par tout l'or de John Bull et de l'oncle Tom s'est déchaînée non seulement sur les contrées schismatiques d'Asie Mineure, mais encore sur la France, l'Autriche, l'Italie et les autres pays catholiques. Du reste les temps sont favorables. Les gouvernements de ces pays manifestent des dispositions qui ne sont pas sans analogie avec celles qui animaient au temps de Luther les princes du Nord.

En France surtout la main-mise du pouvoir civil sur les choses religieuses s'étend de plus en plus ; parmi les gouvernants il en est qui semblent rêver d'une nouvelle constitution civile du clergé. Il existe à Sèvres une espèce de séminaire protestant dont les élèves sont des prêtres révoltés. Que font-ils dans leur solitude ? Ils attendent peut-être, pour rentrer dans leurs paroisses, le jour où, le Concordat dénoncé, l'État s'arrogera le droit de distribuer les bénéfices ecclésiastiques à ceux qui consentiront à être ses fonction-

Digitized by Google

naires et les ministres de l'Église d'État. Nous exagérons peut-être le danger, mais comment ne pas voir le but poursuivi ? La loi, qui doit abolir les congrégations sous le prétexte qu'elles ont un chef à l'étranger, en annonce une autre. Celle-là déclarera l'Église catholique, société contraire au droit, parce qu'elle entend se réclamer du pape, chef étranger.

La seconde constitution civile du clergé, après cent ans d'intervalle, a-t-elle plus de chance d'aboutir que la première? Un schisme en France serait-il aujourd'hui chose possible ? En un mot qu'est devenue la France de 1900 par rapport à la France de 1800 ? C'est ce qu'il nous reste à examiner.

(A suivre.) Fr. HILAIRE de Barenton.

Digitized by Google

A TRAVERS LES REVUES

QUESTIONS DU JOUR. — A TRAVERS LES REVUES — LA LOI D'ASSOCIATION

Parmi les revues qui ont traité la loi d'association, les *Etudes religieuses* des Pères de la Compagnie de Jésus sont une de celles qui l'ont étudiée avec le plus de conscience. Dès le mois de janvier de l'année dernière, le R. P. Prélot se posait la question de l'*opportunité d'une loi d'association*. Il ne s'agit pas de savoir si la loi en elle-même est désirable, mais si le moment de la demander est bien choisi. Il se fait l'écho des sages paroles de M. Lucien Brun, prononcées le 9 août 1898, au Congrès des jurisconsultes catholiques réunis à Angers. Voici ces paroles : « La loi générale sur le droit d'association n'est pas faite, et je ne crois pas même qu'elle soit faite aussitôt que le désirent non seulement les ennemis de la religion, ce qui est tout naturel, mais même quelques catholiques dont les illusions tiennent du prodige... Vous en connaissez de ces belles âmes confiantes et vous vous êtes peut-être entendu dire comme moi par ces solliciteurs impétueux : Vous n'aimez donc pas la liberté ; vous ne voulez donc pas la liberté d'association, que vous ne pressez pas le gouvernement de présenter et de faire voter une loi qui supprime les entraves actuelles et règle à nouveau tout ce qui concerne ce point essentiel ? Et si, nous aimons la liberté, et c'est parce que nous l'aimons, que nous redoutons la loi, que vous demandez à des législateurs incapables de nous donner la liberté. »

Les lois existantes paraissent au Révérend Père meilleures que les lois en projet ; bien interprétées elles suffiraient à sauvegarder la liberté d'association. Quelles sont ces lois ? Quelles sont les doctrines qui prétendent les interpréter ?

Les lois qui régissent le droit d'association sont les suivantes :

1° Un décret du 3 Messidor an XII ainsi conçu dans ses points essentiels :

Article 1. — Seront dissoutes toutes agrégations formées sous prétexte de religion et non autorisées.

Digitized by Google

Article 4. - Aucune agrégation d'hommes ou de femmes ne pourra se former à l'avenir sous prétexte de religion, à moins qu'elle n'ait été formellement autorisée par un décret impérial.

2° La loi de 1811, article 291 du code pénal :

Nulle association de plus de vingt personnes, dont le but sera de se réunir tous les jours ou à certains jours marqués pour s'occuper d'objets religieux, littéraires, politiques ou autres ne pourra se former qu'avec l'agrément du gouvernement et sous les conditions qu'il plaira à l'autorité publique d'imposer à la société.

Dans le nombre de personnes indiquées par le précédent article ne sont pas comprises celles domiciliées dans la maison où l'association se réunit.

La Restauration et le Gouvernement de Juillet maintinrent et aggravèrent ces dispositions. Les lois du 3 janvier 1817 et du 24 mai 1825 exigèrent une loi pour autoriser les ordres religieux, au lieu d'un simple décret. La loi de 1834 décida que l'article visant les associations s'appliquait aux associations de plus de vingt personnes alors même qu'elles seraient partagées en sections d'un nombre moindre, et qu'elles ne se réuniraient pas à époque fixe.

La République de 1848 avait accordé par un article de sa constitution même la pleine liberté d'association. L'empire ne conserva que la liberté d'enseignement primaire et secondaire décrétée par une loi du 15 mars 1850. La loi du 12 juillet 1875 organisa l'enseignement supérieur libre.

La loi du 25 mars 1864 abrogeant l'article 414 du code pénal a autorisé les coalitions de patrons et d'ouvriers dans le but de faire varier les prix ; c'est le droit aux grèves et aux syndicats d'accaparement.

La loi du 21 mars 1884 donne la liberté aux syndicats professionnels ou associations formées dans le but d'étudier et de défendre des intérêts économiques, industriels, commerciaux et agricoles. L'article 2 semble même étendre ce droit aux professions libérales, car il déclare libres « les associations professionnelles même de plus de vingt personnes exerçant la même profession ». Il n'exclut aucune profession, selon la remarque du R. P. Prélot.

Telle est *notre législation écrite* à l'heure actuelle, concernant les associations et les congrégations. Les sociétés et associations poursuivant des intérêts matériels ont leur liberté assurée par des textes certains. Les sociétés et associations en faveur d'œuvres libérales ne sont favorisées que par un texte douteux attendu qu'elles ont contre elles

Digitized by Google

l'article 291 non abrogé. Enfin les Congrégations religieuses voient toujours suspendus sur leurs têtes les fameux décrets de Messidor, confirmés par les lois de 1817 et de 1825.

Est-ce à dire que les associations, sociétés, congrégations religieuses non autorisées n'existent que par simple tolérance ? Le R. P. Prélot ne le pense pas. D'après lui ces lois et décrets ont été abrogés par le non usage pendant de longues années, et par *la coutume*, qui a prévalu, de laisser se former librement des sociétés, des associations pour des œuvres libérales, et des congrégations. Vouloir ressusciter ces textes, c'est renouveler la tentative de Jules Ferry en 1880, tentative condamnée par l'opinion publique et par les tribunaux eux-mêmes, notamment par les cours de Bordeaux, d'Aix et de Caen.

« Les magistrats firent observer, écrit le R. P. Prélot, que le document impérial (contre les congrégations) n'était pas une loi votée par le Corps législatif et le Sénat ; mais un de ces décrets édités au début de l'empire, et qui tiraient leur autorité du silence seul du Sénat ; ils firent observer, que, visant un cas particulier, comme l'indique son intitulé, il avait un caractère manifeste d'exception... Que c'était une mesure transitoire.., »

Ces raisons ne manquent pas de valeur, mais la meilleure à notre avis et la seule décisive en faveur des Congrégations, et des sociétés poursuivant des œuvres libérales est qu'elles ont pour elles *la pratique du droit public*. C'est ce droit, qu'aucune loi ne peut prescrire ni proscrire, parce qu'il est fondé sur un besoin incoercible, irrésistible de la nature, qui sauvera les congrégations, quoiqu'on fasse. Le besoin de libre association est comme un courant violent qu'on peut diriger, endiguer, mais qu'on ne saurait détruire. « Le jour où un despote, s'écriait Me Barboux dans une plaidoirie, en 1879, en faveur des Pères du Saint-Sacrement, veut arrêter ce courant et remonter vers le passé, il peut le faire un instant ; mais bientôt les eaux amoncelées ont emporté ce fragile obstacle ; le droit public passe, reprenant paisiblement son cours. »

Cette prétention du reste à soumettre ce droit primordial à une autorisation tyrannique est une importation contre nature du droit païen et romain dans notre monde chrétien et germain. Les légistes en gratifièrent l'ancien régime. L'ancien régime en est mort ; les nouveaux régimes qui ont succédé et ont voulu ressusciter cet abus de pouvoir, en sont morts à leur tour, car toutes les révolutions se sont faites au nom de la liberté. On s'est trompé sans doute ; on a donné

Digitized by Google

au peuple une liberté frelattée, la liberté politique dont il ne sait que faire, dont il ne sait pas se servir ; la liberté dont il avait faim et soif, c'était la libre association.

Les républicains eux-mêmes n'ont dû leur popularité qu'à l'heureuse tactique adoptée par eux de se faire les champions de ce droit. Ce droit, avons-nous dit, était un des articles de la Constitution de 1848. Le 1er mars 1873 Gambetta disait : « Nous voulons la république avec ses libertés, c'est-à-dire ses droits primordiaux de presse, de réunion, *d'association* mis au-dessus des lois elles-mêmes. » M. Brisson disait en 1872 : « J'ai à vous présenter deux déclarations : la première c'est que ni de ma part, ni de la part d'aucun des membres qui siègent sur les mêmes bancs que moi on n'élèvera la prétention de faire revivre des lois répressives de la liberté des *associations religieuses*. Nous nous présentons ici pour réclamer l'égalité entre toutes les associations, mais l'égalité dans la liberté ».

Cette liberté aujourd'hui enfin on veut bien la donner à tous, on prétend la refuser aux seules congrégations et associations religieuses. C'est donc leur cause qu'on plaide ou poursuit de divers côtés.

Le R. P. Prélot, dans son article du 20 février, distingue justement deux écoles en politique, l'école libérale qui prétend favoriser l'initiative individuelle, et l'école autoritaire, qui tend à tout remettre à l'initiative de l'Etat. La première prévalut dans nos chambres jusqu'en 1883 ; la seconde prévaut aujourd'hui, et a toujours pour chef M. Waldeck-Rousseau. En général l'école libérale est d'avis d'accorder la liberté d'association pour cause religieuse comme pour tout autre motif. Trois projets ont été élaborés dans ce sens depuis 1870 : le projet Bertauld discuté en 1872, puis interrompu ; le projet Dufaure, non discuté, le projet Jules Simon, qui n'est que le précédent modifié par celui dont il porte le nom. Il fut discuté en mars 1883. « MM. Corbon, Tolain, Clamageran se relayèrent pour fulminer contre les congrégations de véritables réquisitoires. MM. Jules Simon, Chesnelong, de Gavardie soutinrent vaillamment l'assaut. L'issue restait indécise. L'intervention du gouvernement, représenté par le ministre de l'intérieur, Waldeck-Rousseau, fit pencher la balance en faveur des sectaires... l'article premier fut repoussé par 169 voix contre 122 (1). »

Aujourd'hui c'est Waldeck-Rousseau lui-même qui présente le projet de l'école autoritaire. Il soumet à l'autorisation préalable les

(1) *Etudes religieuses*, 20 février, p. 469.

Digitized by Google

associations dont les membres vivent en commun, et qui ont leurs chefs à l'étranger. Une amende de 500 à 5000 francs, un emprisonnement de 6 jours à un an menacent les membres de toute association non pourvue de cette autorisation dans le délai de six mois. Cela signifie en bon français : Liberté pour tous, excepté pour les catholiques.

Les raisons invoquées sont très bien exposées par le P. Prélot (1) et ramenées à quatre chefs : elles sont d'ordre historique, d'ordre social ou moral, d'ordre politique, d'ordre économique.

1° *Raisons d'ordre historique.* — « L'autorisation par le Souverain des ordres religieux et de leurs maisons a été la loi de tous les siècles et de toutes les nations chrétiennes, dit-on. On ne saurait appeler lois de haine et d'impiété des lois que Justinien a faites, que Charlemagne a reprises, que saint Louis a approuvées, que Louis XIV a confirmées, etc...

Le R. P. Prélot répond, sur l'autorité de M. Glasson, que le régime de l'autorisation ne remonte qu'au seizième siècle ; et si le roi prétendait approuver les statuts des ordres religieux c'est parce qu'il assumait la charge de les faire respecter, il en faisait des lois d'Etat. « Ce serait commettre un contresens historique, ajoute-t-il très bien, que de chercher dans l'usage légitime ou les abus de la tutelle royale une justification des lois de proscription dont les congrégations sont menacées. » Mais, comme nous le disions plus haut, le droit régalien d'approbation des instituts religieux, pas plus que le droit d'enregistrement pour les bulles de la Cour Romaine ne sont point justifiés en eux-mêmes, ils sont et ont été des abus, ils ne sauraient donc justifier M. Waldeck-Rousseau. Ils n'ont point leur fondement dans l'ancien droit chrétien ; c'est une importation des légistes (2). Les princes chrétiens sont toujours allés, on le sait, en exagérant cette usurpation, jusqu'aux excès du gallicanisme, la Révolution paraissait nous en avoir délivrés, on semble vouloir la ressusciter.

Mais un abus, une usurpation n'est pas un droit. L'affirmation précédente n'est donc pas seulement un contresens historique, mais encore un faux en histoire.

2° *Raisons d'ordre moral.* — Comme raison d'ordre moral, M. Wal-

(1) *Études religieuses*, 5 mai, p. 320.

(2) Quand les premiers franciscains s'en allaient à travers l'Europe et l'Asie même fondant des couvents, on ne les voit point solliciter l'autorisation des princes temporels. L'approbation du Souverain Pontife et la bénédiction des évêques leurs suffisaient.

Digitized by Google

deck-Rousseau allègue que l'association religieuse, au lieu de développer l'individu, le diminue et le supprime ; celui-ci n'en profite pas, il s'y absorbe. A cette accusation, en contradiction avec la suivante, le Révérend Père répond avec justesse : « Les ennemis de l'association congréganiste sont-ils bien convaincus quand ils l'accusent de diminuer, d'annihiler la personne humaine ? Est-ce bien l'abdication des moines qu'ils redoutent ? N'est-ce pas plutôt leur action qu'ils voudraient entraver à tout prix par des lois de restriction, de dissolution ou d'expulsion ? »

3° *Raisons d'ordre politique*. — Ce n'est point la compassion pour les moines qui les anime, mais la haine contre leur œuvre. Voici, en effet, comment on se plaît à les peindre. Ils sont tour à tour ou tout à la fois « complices ou artisans de machinations secrètes — agitateurs politiques qui se servent de la religion pour pousser leur cause — soldats fanatiques de la cour de Rome et de l'ultramontanisme — adversaires déclarés des idées modernes — Etat dans l'Etat... — s'exonèrent des charges communes... — éléments de trouble et de malaise jusque dans la société religieuse (1). » Trop facile est la réponse à ces accusations enfantines pour s'y arrêter : elles ne sont appuyées sur aucun fait, tous les faits au contraire témoignent de leur fausseté et de leur fantaisie.

4° *Raison d'ordre économique*. — Quant au danger d'ordre économique, il est plus imaginaire encore que les autres. La fortune de toutes les congrégations est estimée un demi-milliard par les agents du gouvernement, chiffre beaucoup trop fort. Nous ne parlons pas de l'autre demi-milliard imaginé par le fisc et qui comprendrait les biens occupés à titre de location par les congrégations. Puisque ces biens sont loués aux congrégations, c'est bien la preuve qu'ils ne leur appartiennent pas. Mais qu'est-ce qu'un demi-milliard pour 150.000 congréganistes et leurs œuvres (2) ? La fortune de Rothschild n'est-elle pas estimée 1 milliard, celle de Jay Gould 1 milliard

(1) *Études religieuses*, 5 mai 1900, p. 327.

(2) D'après M. de Meaux dans un article du *Correspondant*, *Le milliard des Congrégations*, les religieux donnent l'enseignement primaire à 1.245.000 enfants, et l'enseignement secondaire à 68.000 élèves ; ils élèvent 83.000 orphelins et soignent plus de 30.000 vieillards et infirmes. Ce qui représente une dépense *annuelle* de 120 millions. Or ces œuvres ne sont qu'une partie de celles que soutiennent les congrégations. En face de pareilles œuvres qu'est-ce qu'un *capital* de 4 ou 5 cent millions ?

Digitized by Google

250 millions ? Les six principales familles juives de l'Europe n'ont-elles pas ensemble neuf milliards ? Les dix-sept compagnies d'assurance sur la vie ont un actif de 1 milliard 700 millions. La seule compagnie des assurances générales possède 572 millions. Les actions du Paris-Lyon-Méditerranée montent à 1 milliard 200 millions. Les sociétés anonymes ont ensemble un actif de 30 milliards. S'il y a péril économique quelque part, il n'est pas du côté des congrégations. Aussi cette accusation semble-t-elle abandonnée. Les attaques se sont concentrées à la Chambre et dans la presse sur le côté prétendu immoral des vœux.

Pour répondre à cette dernière accusation le P. Prélot a consacré deux nouveaux articles : *Qu'est-ce qu'un religieux* ? et *Le religieux prêtre* (2). Nous ne le suivons point dans cette lutte corps à corps qu'il livre aux diatribes de Waldeck-Rousseau ; la victoire est facile si pour vaincre il suffit d'avoir raison. En Chine autrefois il suffisait de dire que les missionnaires recueillaient les petits enfants dans le but de leur arracher les yeux, pour soulever le peuple contre les chrétiens, et encore ces calomnies ne réussissaient pas toujours. A entendre certaines accusations portées contre les religieux à la tribune du Palais-Bourbon on se demande si vraiment les orateurs et le président du conseil lui-même ne prennent pas les députés pour des chinois.

Les calomnies, si ridicules soient-elles, s'accréditent facilement ; l'adage de Voltaire reste vrai : Mentez, mentez, il en restera toujours quelque chose. Les méchants croient facilement au mal chez les autres. Il devenait donc nécessaire de répondre amplement à ces accusations. Beaucoup l'ont fait avec le plus grand bonheur.

*
* *

Dans la *Revue des Deux-Mondes* M. Crépon défend *le droit d'association* (2). Voici comment il caractérise les 33 projets déposés ou préparés depuis 30 ans : « Tous ou presque tous sont dirigés contre les associations religieuses ; on y trouve entière la gamme de ce qu'on appelle les précautions prises pour en empêcher le développement et l'action, en réalité pour mettre à la place de la liberté de naître et de vivre la liberté de mourir. » Il donne la raison de cette préoccupation sectaire : « Congrégations, monachisme, ces mots suffisent pour re-

(1) *Etudes*, 20 décembre 1900, — 20 janvier 1901.
(2) *15 janvier 1901*, p. 376.

Digitized by Google

veiller les passions de toutes les plus violentes, à savoir les passions religieuses. Les membres des congrégations étant, pour l'idée catholique des instruments particulièrement actifs de propagande, il est naturel qu'ils provoquent les haines des hommes qui ne veulent voir dans toute religion qu'un foyer de fanatisme et de superstition, les terreurs des esprits toujours disposés à croire la société civile menacée par des entreprises ayant plus ou moins un parfum de moyen-âge. »

Il passe au texte du projet Waldeck-Rousseau : « Le seul motif que donne le projet de loi pour justifier les mesures prises contre les associations religieuses, c'est que leurs membres vivent en commun. Rien autre, il paraît que cela suffit... Comment se fait-il qu'on ne se préoccupe pas ou qu'on n'ait pas l'air de se préoccuper du but poursuivi par l'association, qu'on s'arrête à la forme, aux conditions pour ainsi dire extérieures ? Mais, si le but poursuivi est bon, la forme de l'association est d'autant meilleure qu'elle permettra de l'atteindre plus complètement et plus vite. Il est vrai qu'à l'inverse si le but est mauvais, la forme avec ses effets intensifs, deviendra détestable ; mais la conséquence sera toujours que c'est le but qu'il faut voir. Or, encore une fois, pourquoi laisse-t-on de côté l'objet de l'association ? Ne serait-ce point que, si on se plaçait bien en face, si on le soumettait à un examen fait dans des conditions d'impartiale justice, on se trouverait mal à l'aise pour justifier des mesures destinées à porter la mort là où la vie est toujours dans sa plénitude (1).

L'éloquent défenseur du droit d'association passe ensuite en revue les buts divers poursuivis par l'association :

« Les associations religieuses prient : — apparemment ce n'est pas un crime.

Elles chantent jour et nuit les louanges de Dieu : — il ne semble point que cela soit subversif, etc., etc.

C'est ainsi que, durant tout un long article plein de force et de bon sens, M. Crépon défend la cause et le droit des Congrégations.

Le *Correspondant*, l'ancienne tribune des Montalembert, des Lacordaire, des Dupanloup, des Falloux, de la brillante pléiade qui fit triompher les libertés de l'Eglise en 1850, n'est pas resté en retard.

Dans le numéro du 10 octobre 1900, M. Charles de Lacombe parle ainsi du projet Waldeck, dont M. Trouillot est rapporteur : « Nous

(1) *Revues des Deux-Mondes*, p. 237.

Digitized by Google

sommes convaincu pourtant que ce projet de loi ne sera pas discuté ; il ne peut pas soutenir l'épreuve d'un débat public. Son titre seul est un mensonge. Ce n'est pas un projet de loi sur les associations ; c'est un projet de loi contre les associations... Il pose des principes qui menacent non seulement l'existence des Congrégations religieuses, mais l'existence du culte catholique lui-même. Car en interdisant les associations « emportant renonciation aux droits qui ne sont pas dans le commerce », et en particulier « au droit de se marier », il poursuit du même coup le clergé séculier, dont il n'ignore pas que le célibat est le premier vœu. »

En attendant la discussion du projet ministériel, qu'il ne croit pas possible, M. de Lacombe fait connaître les délibérations inédites de la commission chargée en 1871 de préparer une loi d'association. Devant cette commission furent entendus MM. Tolain, Louis Blanc, Léon Say, Steinhel, Dupanloup, Delaborde, Littré favorables à la liberté plus ou moins absolue, Deseilligny, Mathieu, tous les deux directeur et ingénieur au Creusot, Mettetal, ancien chef de police, adversaires de la libre association.

Malgré le gouvernement, qui ne voulait pas de la liberté, la discussion commença le 14 mai 1872. Brisson fut le principal adversaire du projet de M. Berthauld. Il réclamait la liberté pour toutes les associations, même pour les associations religieuses, mais à ces dernières il refusait le droit de devenir personne morale : « Ah ! lui disait M. Berthauld, vous accordez à l'association (religieuse) le droit de vivre, et vous lui en refusez les moyens. Vous ne voudriez pas qu'elle pût acheter même l'asile dans lequel elle veut abriter les misères... »

La loi pourtant ne fut point votée. Comme on hésitait à poursuivre la discussion, M. Kerdrel motiva ainsi son vote : « Nous sommes un grand nombre de membres dans cette assemblée — je pourrais dire la plupart des membres de cette assemblée — qui avons, sous le régime déchu, demandé les libertés nécessaires... Eh bien ! je ne veux pas que répétant avec un changement de chiffre, un mot célèbre, on puisse dire de nous que nous avons été des comédiens de dix-huit ans. »

Les députés, par 454 voix contre 160, votèrent le passage à une seconde délibération, non par amour de la loi, mais par respect humain, pour ne pas paraître comédiens. Hélas ! cette seconde délibération ne vint jamais.

Au dix novembre, dans la même revue, M. de Lamarzelle présente un éloquent plaidoyer en faveur de la *Grande Liberté*. Il rappelle la

Digitized by Google

parole de Jules Simon : « Sans le droit d'association on peut avoir toutes les libertés en théorie, avec lui seulement on les a en fait et en pratique. » Puis il montre que la France ne possède en fait que la liberté de la presse, de réunion et de suffrage. Cependant l'association est le droit naturel le plus nécessaire. C'est elle qui a fait la France jusqu'à la monarchie absolue : féodalité, communes etc. La royauté réunit toutes ces associations. Sera-ce pour les protéger ? Si oui, « la France pourra ainsi marcher sûrement sans secousse dans la voie du progrès politique et social. Cela se fera-t-il ? Non, cela n'aura pas lieu. On sait comment le roi, grisé de son œuvre d'unité, conçoit le rêve que malheureusement il réalise, de ne tolérer aucune force à côté de la sienne (1). »

Dans son second article (2), M. de Lamarzelle met en évidence ce principe de droit, à savoir qu'une association, dès là qu'elle existe, obtient la personnalité morale avec tous les droits inhérents. Il montre que ç'a toujours été la doctrine du droit romain, du droit au Moyen-Age. La doctrine contraire, qui permet à l'association d'exister, sans droits à posséder, à ester en justice, telle que la réclamait M. Brisson en 1872 pour l'Eglise, est une invention d'un juriste allemand du XVIIIe siècle. La Révolution se l'est appropriée, dans le but de légitimer ses confiscations. Elle laisse se constituer les biens d'Eglise puis elle les confisque en supprimant ou limitant la personnalité morale. C'est un progrès... dans l'art de voler légalement.

La première Révolution française, la révolution italienne d'il y a quelque vingt ans, avaient apporté quelque ménagement dans ce vol légal. L'Etat avait prélevé sur les biens des congrégations une pension viagère au profit des associés. Dans le projet Waldeck il en est autrement : « Une première disposition, dit M. Trouillot, avait été votée, attribuant à des œuvres analogues les biens des congrégations, en cas de dissolution volontaire ou judiciaire. La Commission en revenant sur cette décision a estimé qu'il y aurait quelque singularité à prolonger en quelque sorte par une telle disposition l'existence estimée dangereuse d'une association dissoute, et à remettre après elle, entre des mains que dirige le même esprit, des ressources affectées au même but. »

« Quant à prélever, comme on l'a fait en Italie, ajoute M. de Lamar-

(1) *Correspondant*, 10 nov., 1900, p. 457.

(2) *Correspondant*, 25 décembre 1900, p. 1063.

Digitized by Google

zelle, sur ces biens des congrégations dissoutes, les sommes nécessaires pour constituer des rentes viagères aux religieux et religieuses dispersés désormais, la Commission n'y songe même pas. Après les avoir expulsés de leurs biens, biens constitués librement pour eux et pour l'accomplissement de leurs œuvres, par de légitimes propriétaires, de ces biens qui sont devenus plus encore leurs biens et ceux de leurs œuvres par leur travail, leur économie, leurs privations de toutes sortes, on les jettera sans doute ces religieux et ces religieuses sur le pavé sans feu ni lieu ! Il y a des degrés dans l'iniquité : le projet de la commission nous paraît avoir atteint du premier coup le sommet de l'échelle. »

La *Quinzaine* envisage un autre point de vue de la question par la plume de Mgr Charmetant : « Voici que la Chambre française, écrit-il, va ouvrir le solennel débat sur les congrégations religieuses. Les divers partis escomptent d'avance l'issue de la lutte. Quel serait l'avenir de la France, si la loi passait, c'est ce que nous voudrions marquer ici (1). Il expose d'abord les efforts accomplis par les missionnaires français, et qui ont valu à notre patrie ses colonies, son protectorat, son influence extérieure. Ensuite il montre l'Allemagne, avec une ambition déclarée et insolente, puis les autres pays plus discrètement, quoique avec la même intention arrêtée, l'Autriche, l'Italie, l'Angleterre, la Belgique organisant des congrégations de missionnaires catholiques, dans le but de nous supplanter. C'est une nouvelle et dernière défaite que se prépare la France . « demain peut-être, sûrement après demain, succédera à la suprématie économique (de l'Allemagne sur la France) la suprématie religieuse ».

Mgr Charmetant termine son éloquent article par une allusion à l'antagonisme entre séculiers et réguliers, mis en avant par nos sectaires pour couvrir leur hideuse besogne : « Ici la richesse, la distinction, la faveur, la popularité, l'empire sur les âmes ; là une presque misère, la médiocrité, le discrédit et la faiblesse. Le curé serait devenu un conservateur du culte, un bureaucrate de sacristie, un enterreur. Les religieux, eux, tiennent le confessionnal, la chaire, l'enseignement à tous les degrés... Deux Frances et deux Églises ; tel serait le régime du pays. »

(1) *Quinzaine*. 1er janvier, p. 1. *La Politique extérieure et la loi sur les associations*.

Digitized by Google

Il n'examine pas la valeur de ces diatribes ; mais il fait remarquer justement que, si le gouvernement veut remédier à cette inégalité, ce ne doit pas être en abaissant les réguliers, mais en relevant les séculiers « par une interprétation loyale et catholique du Concordat. » Il rappelle que les curés Allemands viennent de voir élever leur traitement entre 2000 et 6000 francs. L'Italie donne un minimum de 1000 francs, malgré sa pauvreté. La république veut pour le clergé catholique, séculier et régulier, l'égalité dans la misère et la servitude.

Nous achevons ici cette Revue des revues. L'importance de la question nous a obligé d'être long. Nous citerons encore pourtant la liste des principaux discours et travaux intéressant les congrégations dans ces derniers temps. C'est une reconnaissance que nous devons à nos défenseurs de leur montrer que, dans leurs luttes livrées pour nous, nos regards sont fixés sur eux.

Citons d'abord : L'admirable Lettre du Souverain Pontife à Son Eminence le cardinal archevêque de Paris au sujet des Congrégations menacées.

La réponse, sympathique aux Congrégations, de tout l'épiscopat Français à la lettre du Souverain Pontife.

La conférence de Mgr Rumeau, évêque d'Angers, faite le 11 janvier à l'université catholique.

L'acte de Mgr Chapon, évêque de Nice, refusant, des mains du gouverment qui la lui offrait, la croix de la Légion d'honneur.

La consultation de Me Rousse, ancien bâtonnier des avocats, de l'Académie française, à propos du projet déposé par Waldeck-Rousseau, le 14 novembre 1900 (1).

Le discours de M. Piou sur la liberté d'association prononcé à Lyon le 8 mai 1900 (2).

Le discours de M. Lemaître sur le même sujet. (Programme de la Patrie Française) prononcé à Grenoble le 23 décembre 1900 (3).

La conférence de M. le comte d'Haussonville sur le Droit d'association (4).

Enfin tous les magnifiques discours prononcés à la Chambre depuis l'ouverture des débats, le mardi 15 janvier (5).

(1) Voir : *Questions actuelles* LVI, p. 266.
(2) *Ibid.* LIV, p. 103.
(3) *Ibid.* LVII, p. 49.
(4) *Vie catholique*, 16 janvier 1901.
(5) *Ibid.* LVII, p. 188.

Digitized by Google

Discours de M. Renault-Morlière (15 janvier). — Discours de M. Jacques Piou (17 janvier). — Discours de M. de Mun (21 janvier). — Discours de M. Ribot (22 janvier). — Discours de MM. Lerolle et Puech (23 janvier),— Lasies et Gailhard Bancel (25 janvier).—Discours de M. l'abbé Gayraud (25 et 28 janvier).

Pour terminer, nous empruntons ces paroles au discours prononcé par M. François Coppée chez les Frères des Ecoles chrétiennes. Nous les faisons nôtres. Après avoir parlé de la loi débattue en ce moment, et de l'exemple édifiant que donnent les élèves des Frères, il achève ainsi :

« Mesdames et Messieurs, en présence de ces jeunes français, qui sont de si bons chrétiens (nous pourrions ajouter, en présence de ces discours si courageux prononcés partout pour notre défense) prenons confiance et regardons sans épouvante les nuages orageux qui s'accumulent en ce moment sur l'Eglise et sur la patrie.

Des persécutions nous menacent et ce mot barbare de déchristianisation de la France a même été prononcé. Quelle folie !

En ce moment même, nous assistons incontestablement dans les classes cultivées à une renaissance religieuse ; et beaucoup d'esprits, dégoûtés de l'orgueil scientifique, retournent éperdûment vers la prière et vers la foi.

Oui, nos angoisses auront un terme. Il sera prompt si nous redoublons de courage dans la lutte et de ferveur dans la prière.

Oui la croix triomphera et le drapeau avec elle ; et, dans le ciel enfin pacifié, nous verrons flotter nos couleurs comme un nouvel arc-en-ciel attestant que Dieu protège toujours la France et n'a pas rompu son alliance avec elle. »

Fr. HILAIRE de Barenton.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

Nota. — L'Œuvre de Saint-François d'Assise se charge de procurer tous les ouvrages édités à **Paris** et annoncés dans les comptes rendus des *Études Franciscaines.*

LA FILLE DES BOERS, par A. Geoffroy, 1 vol. in-12. Prix 3 francs ; *franco* 3 fr. 45. (Téqui, libraire de l'Œuvre Saint-Michel, 29, rue de Tournon, Paris).

Un roman bien insignifiant. La lecture des premières pages, les meilleures du livre, fait croire au lecteur qu'il va trouver un roman *social*, un récit qui éveille le goût de la colonisation, comme *La Terre qui meurt* fait aimer la charrue, comme *La Socialiste* met au cœur la haine des grèves ouvrières. Or, en fermant le livre, on se demande si les Montravers sont allés au sud de l'Afrique pour refaire leur fortune, ou pour faire pièce à l'Anglais. Elle a également un caractère d'une unité bien douteuse, cette Sabine de Montravers, fille et garçon, ange gardien de sa famille, fiancée d'Octave Argenton, et qui n'en fait pas moins perdre le bon sens au digne M. Legrattoir, l'homme aux « utilités », pour courir avec un jeune fils de roi nègre à la recherche d'une mine d'or incomparable. Le grand talent de l'auteur, c'est de profiter de l'intérêt qui s'attache aujourd'hui au vaillant peuple des Boërs et au Transvaal ; c'est de flatter les sentiments d'antipathie que provoque le naturel égoïste et mercantile de nos voisins d'outre-mer.

F. U.

*
* *

QUO VADIS

MON CHER DIRECTEUR,

Vous trouvez que je vous fais attendre mes lettres. J'avoue que cela me flatte. Oh ! pas beaucoup pourtant et je ne l'aurais peut-être pas été davantage si vous aviez ajouté que les lecteurs de votre Revue réclament à cors et à cris ma prose. Voyez-vous, je me fais vieux ; et j'ai beaucoup de choses que je ne crois plus tout à fait ou que je crois autrement qu'on ne me le dit. Ceci n'importe pas outre mesure, et il vous faut satisfaire.

Digitized by Google

Je veux vous entretenir de *Quo Vadis*, du livre à la mode, à la dernière mode ; peut-être est-ce maintenant à l'avant dernière ? Nous autres, provinciaux, nous ne sommes pas toujours au courant du dernier caprice de cette reine démocratique. Il convient de nous le pardonner. J'ai vaguement lu et ouï dire qu'on lisait beaucoup ce livre-là, qu'on parlait, qu'on écrivait beaucoup à propos de ce roman néronien. Ce fut toujours la mode en France de s'engouer de ce qui vient d'ailleurs, surtout lorsque nous avons chez nous la même chose faite incomparablement mieux par quelque Français. Eh bien ! je pense et je dis tout simplement que *Quo Vadis* est un mauvais livre, un — très mauvais livre — et, un livre mal fait. Pour mon compte, j'aimerais mieux faire dix ans de purgatoire qu'avoir écrit une pareille œuvre et, s'il me rapportait honneur et argent, je demanderais vingt ans de purgatoire pour expier ce malheur. Le succès d'un livre semblable est un malheur public et l'annonce d'autres malheurs.

Vous me trouvez sans doute sévère. Mais souvenez-vous que je suis prêtre, et que j'ai été, hélas ! obligé de constater les ravages que ce livre a faits en certaines âmes. Je suis de ceux qui croient absolument que le péché est le plus grand des maux et qui appellent du nom de scandale le malheur encore plus grand d'induire le prochain à offenser Dieu : je suis de ceux qui en croient Jésus-Christ et son Evangile et qui répètent : malheur à celui qui scandalise les petits, il lui serait plus avantageux d'être jeté au fond de la mer avec au cou (1) une meule de moulin.

Dans notre jeunesse, il ne nous était pas permis de lire les *Martyrs* à cause de l'épisode de Velleda. Qu'est-ce pourtant que cet épisode en comparaison du festin chez Néron et de la nuit de débauche offerte par Tigillin à Néron et à toute Rome impériale tous deux décrits si longuement et d'un pinceau, qui à se tremper dans l'ordure, ne se lasse pas aisément.

Ce livre, dira-t-on, n'est point fait pour les pensionnaires. Alors, l'écrivain serait le dernier des imbéciles ! Se figure-t-il apprendre quelque chose aux personnes âgées et instruites, aux seules par conséquent à qui les tableaux dont je parle ne peuvent faire aucun mal (2) ? Il n'est fait au contraire que pour ceux qu'il peut instruire et ceux-là il les corrompt. Ah ! qui leur rendra la sainte ignorance du

(1) Ceci est pour montrer que j'ai lu le livre dont je parle et en souvenir de l'aurochs se précipitant dans l'arène avec aux cornes une femme nue.

(2) Encore il faudrait voir. Il y a des débauchés vieux et instruits.

Digitized by Google

mal que ce livre leur a ravie et la grâce que cette ignorance leur procurait de passer à côté du mal sans le voir, sans en être atteint : un peu plus tard ces mêmes âmes auraient appris, en conservant tout leur éloignement du mal, ce qui leur a été enseigné trop tôt et d'une manière qui ôte l'horreur du péché et en insinue l'attrait. Elles n'auraient pas eu besoin pour cela d'étudier Suetone et les autres *épongiers* de scandales. Il leur aurait suffi de lire avec attention la fin du premier chapitre de l'épître de saint Paul aux Romains. Toute la société païenne est là décrite de manière à épouvanter. On la voit telle en punition de ses crimes, surtout de son athéisme ; on devine que toute société sans Dieu est nécessairement cela ; on a horreur de cette société, de ses crimes, de son athéisme et l'on tremble pour la société contemporaine presque aussi athée, aussi immorale et peut-être plus coupable... Il y a même dans saint Paul quelques traits qui ne se retrouvent pas dans *Quo Vadis*. Il est vrai que, par compensation, il y en a un — le mariage au marbre — qui n'est pas dans saint Paul. Que voulez-vous, il fallait bien que l'auteur ne laissât pas ignorer au genre humain qu'il avait lu certains passages de Pline l'Ancien (1). En lisant ce petit morceau jeté négligemment à la fin d'un chapitre, je me suis demandé si l'auteur de *Quo Vadis* était vraiment un Polonais de la Pologne ; sa tranquille inconscience me l'aurait fait prendre pour un Cafre.

Ce que saint Paul défend aux Chrétiens de nommer s'étale cyniquement d'un bout à l'autre du livre et rien jamais ou à peu près rien qui arrache le lecteur à ce cauchemar de la luxure perpétuelle. On dirait que ni les personnages du livre ni le peuple romain qui les regarde faire, ni l'auteur même n'ont conservé écrit dans leur cœur le mot — cependant ineffaçable — du décalogue : *non mœchaberis !* Nous n'avions pourtant pas besoin de cet étalage de cynisme ou d'inconscience dans la luxure pour savoir à quel point la prédication de l'Evangile trouva à cet égard la conscience humaine cautérisée : les conclusions du concile de Jérusalem l'avaient appris depuis longtemps à tout homme capable de réflexion.

Quo Vadis est donc inutile à ceux à qui il n'a pas fait du mal et il a fait beaucoup de mal à ceux qu'il a instruits. Je ne puis pas assez m'étonner que cette vérité n'ait pas été proclamée bien haut dans

(1) Les curieux pourront retrouver ce passage en latin dans les discours de *Combat* de F. Brunetière.

Digitized by Google

toutes les revues, dans tous les journaux, qui font profession d'être chrétiens. S'il faut dire toute ma pensée, j'ajouterai simplement : cela prouve que, si les chrétiens ne sont pas pornographes, ils ont pour les pornographes des indulgences ou des complaisances coupables. Hélas ! l'air contemporain à cet égard est mauvais à tout le monde.

Je vous ai dit aussi que ce livre est mal fait. Pour moi cela n'importe pas beaucoup. Que le vase soit beau ou laid, bien ou mal ciselé, dès que la liqueur qu'il renferme empoisonne, c'est assez. L'art n'est pas pour l'art, mais pour la morale. Mais peut-être cela importe à d'autres au moins en ce sens qu'ils pardonnent beaucoup — beaucoup trop — à l'auteur d'un livre qu'on dit bien fait et qu'ils s'autorisent à le lire parce qu'on le dit bien fait. Il faut ôter ce prestige.

Ou l'auteur n'a rien voulu prouver du tout et alors pourquoi a-t-il écrit ? ou il a voulu pour le contraste pénétrer les esprits de la supériorité du christianisme naissant sur le paganisme mourant, de sa supériorité aussi bien à former une société qu'à transfigurer une armée. Y a-t-il réussi ? Je dis nettement : non ! Ce qu'il a réussi à mettre en lumière c'est la supériorité de Pétronne sur tout ce qui l'entoure, y compris Vinicius qui du reste le reconnaît vingt fois. Le véritable héros du livre c'est Pétronne ; il le remplit de son esprit, de son élégance, de son scepticisme, de sa bonté, de sa force, de son courage. Celui-là vraiment est bien doué et en profite. Le caractère est tracé et son œuvre ne se dément jamais. Il meurt parfait comme il a vécu et son suicide est le plus beau du monde — quoiqu'il soit une dernière ordure, une dernière et suprême impudicité, un dernier et suprême égoïsme. Aucun personnage de ce livre ne séduira autant un jeune homme dont les passions commencent à troubler la foi — et vous savez s'ils sont légion à toutes les époques et surtout maintenant. Par là peut-être plus encore que par ses tableaux licencieux, disons le mot, pornographiques, ce livre a fait du mal. Il passera puisque les modes passent, mais en laissant derrière lui bien des âmes ruinées, peut-être pour toujours. Etre si charmant, si parfait, et en même temps si absolument immoral, cynique, dans son épicuréisme. N'avoir aucune raison dans l'intelligence, aucune force dans la volonté, et être en même temps incomparablement distingué, parfaitement courageux, souverainement intelligent ! Mais c'est le rêve de Mahomet perfectionné et poétisé, c'est le rêve, hélas ! de bien des cœurs troublés et qui sentent en eux vivants, bien vivants et luttant l'un contre l'autre les deux hommes dont parle saint Paul, ces deux hommes qu'on serait heureux de satisfaire égale-

Digitized by Google

ment mais qui ne peuvent vivre qu'aux dépens l'un de l'autre ! Le romancier qui sait produire de tels héros est sûr du succès. Il a flatté la nature humaine dans son orgueil et dans sa lâcheté tout ensemble — et il l'a rendue plus lâche et plus orgueilleuse. On gagne argent à ce métier, puisque tout flatteur vit aux dépens de qui l'écoute, et l'on fait du bruit, mais on a renoncé à la gloire parce que l'on a trompé les hommes et trahi Dieu et l'art.

Ne trouvez-vous pas que la conversion de Vinicius ressemble à celle du fameux Taxil ? Celui-ci était vaniteux, de la pure des vanités, la vanité littéraire ; ne faisant plus ses frais parmi les mécréants il vint aux catholiques pour y trouver le succès épuisé ailleurs. Vinicius, n'ayant pu avoir Lygie de la manière la plus païenne, va au Christ pour avoir Lygie chrétiennement. A mon sens ce n'est pas ainsi que l'on se convertit. Il est vrai que la grâce de Dieu prend toutes les formes et je n'insiste pas sur la parole du Seigneur : « Quiconque veut venir après moi, qu'il se renonce » quoique je n'aie lu nulle part : venez à moi et vous éviterez de vous renoncer. Mais j'allais oublier qu'il s'agit maintenant de montrer que le livre est mal fait.

Louis Veuillot assure que la rencontre d'Eudore et Tymodocée et les premières paroles qu'ils échangent ouvrent l'action des martyrs par une beauté de premier ordre. « Dans ce livre bien des mots, dit-il, comme des coups de lances, ont fait couler l'eau et le sang. Les beautés sont nombreuses et grandes, mêlées... Tymodocée a bien de la peine à devenir chrétienne ; la grâce agit moins que l'amour, qui, je crois, n'a pas coutume d'agir en ce sens. Il échappe à Tymodocée des mots malheureux... Eudore est trop amoureux et trop chrétien. Il y a quelque chose de manqué. Ni le chrétien ne tomberait dans cette folie amoureuse, ni l'amoureux à ce point de folie ne resterait chrétien » (1).

Voilà justement en changeant les rôles ce qu'il faut dire de Lygie et de Vinicius. Vraiment cette Lygie est terriblement chrétienne pour le pardon des injures et elle persévère à arriver d'une façon qui n'indique pas précisément toute la dignité qui conviendrait à tant de beauté et de christianisme. L'honneur de l'éducation que lui a donnée Pomponia Grœcina en est un peu compromis.

L'intention de l'auteur de faire preuve de profondeur psychologique est indiscutable. Je ne trouve pas cependant que ce soit là qu'il brille. Aussi ne se tirerait-il pas d'affaire sans le concours précieux d'Ur-

(1) *Çà et là*, tome II. Vues prises du *Cloître*.

Digitized by Google

sus. Trois fois pour le moins, non c'est quatre qu'il faut dire, la force surhumaine de ce brave Lygien raccommode la psychologie qui ne peut pas se tirer d'affaire toute seule.

On dit que le juif manque de délicatesse, je le veux bien, mais ce n'était pas à saint Pierre de le prouver étant Galiléen. Je ne connais pas de trait plus odieux que la confession publique, qu'il demande au Lygien devant Vinicius et les autres, de la persévérance de son amour pour ce Vinicius. Et après, il ne prend pas à l'égard des deux amoureux le quart des précautions que le dernier des confesseurs exigerait d'une mère de famille qui aurait fiancé sa fille. Vraiment on dirait qu'il n'est là que pour bénir et encourager les fiancés et leur amour. Il avait mieux à faire, par exemple dire au moins une fois la sainte messe. Est-ce que l'auteur de *Quo Vadis* ne serait pas catholique ? J'avoue que je n'en serais nullement fâché.

Et cette Ennice ! que dites-vous de ce comble d'amour bestial et désintéressé de tout, même de la vie ?

J'attribue aux traducteurs un véritable blasphème qui se trouve vers la fin, lorsqu'on parle de ce *conte* inouï d'un Dieu qui aime les hommes. Mais ce que je suis bien forcé d'attribuer à l'auteur, c'est le tableau de la société chrétienne de Rome. En vérité, autant il est prodigue de détails quand il s'agit de Rome païenne et de ses mœurs infâmes, autant il en est avare quand il est question de Rome chrétienne. Pomponia Grœcina qui ne fait que paraître et qui ne peut laisser voir sa foi, et Vinicius qui n'est pas encore chrétien, voilà Rome chrétienne, patricienne. L'auteur sait bien pourtant que le sénateur Pudens, Pudentienne et Praxède, ses filles, d'autres membres de la famille de Cornelius sont chrétiens. Pourquoi ne nous introduit-il pas dans une demeure patricienne pour nous montrer la vie sainte et paisible que le christianisme apprend à pratiquer, lui qui nous a introduits au Palatin et ailleurs et nous a fait voir, trop fait voir, les sentiments et les œuvres qu'enfante l'idolâtrie. Cela ressemble beaucoup à un tableau flamand où l'on aurait mis au premier plan ce qui devrait servir de repoussoir, et noyé dans le noir ce qui devrait briller à la lumière. C'est assez. Je ne contesterai pas les beautés réelles qui se trouvent dans ce mauvais et méchant livre. S'il ne contenait rien de bon, il n'existerait pas. et il faut bien certaines qualités sinon pour justifier l'engouement du moins pour l'expliquer. Tout ce qui se rapporte à la persécution m'a paru admirable, j'aime à le dire.

Il y a quelques autres belles pages encore qui ont été plus que

Digitized by Google

suffisamment signalées au public. On me dirait que cet ouvrage a fait du bien à certaines personnes, à celles par exemple qui n'avaient, avant de le lire, aucune idée du christianisme, que je le croirais sans peine. C'est ainsi que Renan a fait penser à son faux Christ bien des gens qui n'avaient jamais eu auparavant le nom de Jésus sur les lèvres et son souvenir dans le cœur. Ainsi encore M. Sabatier a fait connaître et aimer saint François à bien des protestants qui auparavant le détestaient sans le connaître.

Lorsque vous aurez le temps de faire une étude vraiment intéressante et instructive après *Quo Vadis*, relisez les *Martyrs* et *Fabiola*, et, tout à fait à la fin, *Britannicus*. Sur l'art, les différentes manières de l'entendre et de l'employer, ses résultats sur l'âme et son action sur l'intelligence, vous aurez beaucoup appris après ce travail qui ne vous fatiguera pas. Vous verrez surtout ainsi combien fondés sont les blâmes que j'ai la douleur et le devoir d'adresser à l'auteur de *Quo Vadis*. Je ne lui demanderai, ni à lui ni à personne de suivre Racine dans les régions sublimes et lumineuses où il habite, je ne lui demanderai pas le talent de mettre dans un seul mot chaste toute la cruauté ou toute l'impudicité du monde romain : il n'y a pas deux Racines. Peut-être, puisqu'il n'est pas prêtre comme l'auteur de *Fabiola*, était-il impossible à l'auteur de *Quo Vadis* de faire un roman dont l'amour ne serait pas le nœud — et de le faire comme *Fabiola*, dans sa chasteté absolue, plus intéressant et plus instructif que ne l'est *Quo Vadis*. Mais il aurait pu choisir pour modèle Chateaubriand plus tôt que Balzac de qui procède son Pétronne et d'Alexandre Dumas qui est le vrai père d'Ursus.

*
* *

VIE DE LA BIENHEUREUSE MARIE-MADELEINE MARTINENGO, par le R. P. LADISLAS de Vannes (œuvre de saint François d'Assise et Poussielgue). — In-8° de X-336 pages. — Prix : 3 fr. ; franco 3 fr. 75.

« Les Saints sont la gloire de l'Eglise, et cette gloire ne lui a jamais manqué. Chaque génération lui fournit des cœurs généreux, hommes, femmes ou même vierges délicates, qui ont marché d'un pas ferme et résolu, à la suite du Christ, dans les âpres sentiers de la vertu (1). »

(1) Bref de béatification *Nulla unquam*.

Digitized by Google

Ces paroles solennelles, tombées des lèvres de Léon XIII au moment où il s'apprêtait à prononcer le décret de béatification de la servante de Dieu dont il est ici question (3 juin 1900), nous pouvons les appliquer dans une certaine mesure à toutes les familles religieuses, et en particulier à celle de saint François, si étendue et toujours si féconde. Sans parler des autres rameaux de l'Ordre séraphique, la branche des Capucins a vu les Souverains Pontifes couronner des honneurs du triomphe, au cours du XIXe siècle et dans un espace de temps assez restreint, plusieurs de ses enfants : Laurent de Brindes, le marteau des Musulmans, Félix de Nicosie, l'humble quêteur, et Diégo de Cadix, l'apôtre de l'Andalousie. Ces Bienheureux sont l'honneur de leur congrégation, la preuve irrécusable de sa vitalité, son espérance et sa protection au milieu des luttes du temps présent.

A ces héros de l'amour chrétien, Léon XIII vient d'adjoindre un nouveau nom, qui brillera désormais de l'immortelle clarté des élus : celui de Marie-Madeleine Martinengo, Clarisse du monastère de Notre-Dame des Neiges, à Brescia, dans la première moitié du XVIIIe siècle.

Il convenait de faire écho à la parole pontificale et de mettre en relief les actions héroïques d'une vierge jusqu'alors à peu près inconnue. C'est ce qu'a entrepris un des rédacteurs des *Annales Franciscaines*, le P. Ladislas de Vannes ; avec beaucoup de bonheur, à notre avis, mais non sans difficultés. Car comment présenter à notre génération une vie mystique, toute faite de pénitence et d'abnégation, et n'ayant pour théâtre qu'une ville, et dans cette ville, trois résidences, le palais de ses pères, la maison du pensionnat et le couvent des Clarisses ? Il a résolu le problème, en racontant simplement les faits et en y joignant cette sage réflexion du Pasteur universel : « La Bienheureuse a laissé des exemples de pénitence et d'abnégation qui dépassent les limites de l'ordinaire et sont plus admirables qu'imitables. » Ainsi prévenus, ouvrons le volume avec confiance.

Marie-Madeleine appartient aux régions septentrionales d'Italie. Née à Brescia, fille des comtes de Barco, qui portaient le titre de patriciens de Venise et de Brescia, ayant perdu sa mère avant d'avoir pu la connaître, elle saisit vite, à l'école de la douleur, le néant des grandeurs humaines et aspire à des félicités meilleures et plus durables. A la fleur de l'âge, elle renonce au monde, court ensevelir sa jeunesse et sa beauté sous la bure des Clarisses Capucines de sa ville natale, et se consacre pour toujours au service de Dieu. C'est là, derrière les grilles du Monastère de Notre-Dame des Neiges, que se déroule, pen-

Digitized by Google

dant vingt ans, le drame de son existence, au milieu d'épreuves et de péripéties de tout genre. Car sa vie, comme celle de tous les contemplatifs, n'est pas un lac tranquille, une sorte de Mer morte aux eaux dormantes et aux rivages inhabités, mais plutôt un lac de Génésareth accessible à toutes les tempêtes. Seulement, au lieu des passions et des convoitises du monde, c'est l'amour de Dieu qui domine tout, l'amour qui crucifie, transfigure et console de tout.

Novice, tourière, maîtresse des novices, abbesse, la Bienheureuse se montre en toute circonstance la disciple de saint François et l'émule de sainte Claire d'Assise.

Nous aurions désiré que l'auteur eut mieux marqué l'ordre chronologique. En dehors de là, l'ouvrage est excellent, le cadre bien dessiné, le style solide, les épisodes bien choisis et coupés de réflexions autobiographiques qui donnent un grand charme au récit. Les filles de sainte Claire dévoreront ces pages et les lecteurs étrangers à l'Ordre verront jusqu'à quels lumineux sommets peut monter une âme docile aux sollicitations de la grâce.

Que l'auteur nous prépare souvent des festins de ce genre.

LÉOPOLD de CHÉRANCÉ.
Min. Cap.

*
* *

LA PSYCHOLOGIE DES ÉLUS — par l'abbé J.-A. Chollet, *Docteur en Théologie*, Professeur aux Facultés catholiques de Lille. — Paris, P. Lethielleux, libraire-éditeur, 10 rue Cassette, 10. — Une édition de piété vient de paraître intitulée : NOS MORTS, PRIÈRES LITURGIQUES, 2 fr.

Sous l'un ou sous l'autre de ces deux titres, le nouvel ouvrage du sympathique et religieux écrivain renferme, avec un Avant-propos, neuf chapitres, et, à la tête de chacun d'eux, un sommaire qui en résume le développement avec une sévère précision. Mais pourquoi la psychologie des élus ? Ils nous échappent dans l'invisible ; ils ne souffrent, ils ne luttent plus, qu'y a-t-il à observer dans leur état surnaturel. Ils vivent, nos morts, plus que nous ; ils jouissent de Dieu par la vision béatifique ; ils aiment ; ils nous aiment plus qu'en ce monde parce qu'ils reçoivent de Dieu quelque chose de sa souveraine sagesse, et de son infini dans l'amour. Les élus, ce sont des anges ; ils remplacent les anges déchus ; leur esprit, jadis au cachot sur la terre, s'est *émancipé*, et

Digitized by Google

voit *par lui-même*, sans avoir besoin des sens. Sa prévoyance va beaucoup plus loin dans l'avenir, qu'au temps où il était retenu dans un cercueil de chair. Si l'ange gardien est chargé de nous protéger, que dire d'un père, d'une mère, d'un ami, élevés au rang de purs esprits, et qui nous parlent à leur manière, par les élans de la grâce passés de leurs cœurs dans le nôtre ! Et le monde des esprits n'est séparé de nous que par un léger voile impénétrable aux sens, mais non à l'amour. Et c'est ce voile que semble soulever saint Thomas d'Aquin, commenté par M. l'abbé Chollet, avec la science d'un docteur, la plénitude de la foi, une délicatesse toute française et la douceur de Jean l'Evangéliste.

A. Charaux. T.

*
* *

Histoire abrégée de la Littérature Française, par A. Charaux ; in-12, 400 pages, Vitte, Lyon.

Nous avons, dans ces pages, un résumé aussi lumineux que substantiel de vingt années d'enseignement public. L'auteur, doyen de la faculté des Lettres à l'Université catholique de Lille, connaît et aime la jeunesse. Il la voudrait studieuse, éprise du vrai comme du beau et capable de prononcer un jugement raisonné sur les hommes et sur les choses. C'est dans ce dessein qu'il lui adresse et lui dédie l'abrégé des leçons de littérature données dans l'enceinte de la grande Université du Nord.

Il prend la littérature française à son origine, et la suit dans ses développements en prose ou en poésie. L'ouvrage est divisé en quatre parties, Moyen-âge, Renaissance, XVIIe et XVIIIe siècles, et enfin XIXe siècle, avec un coup-d'œil d'ensemble sur les progrès de notre langue et des jugements très nets sur la valeur de nos écrivains. L'auteur ne cache pas son drapeau catholique, il affirme résolument ses convictions. La jeunesse goûtera cette franchise d'allures, comme nous l'avons goûtée les premiers ; car nous sommes de ceux qui croient qu'il n'y a pas plus de critique indépendante que de morale indépendante, et que l'un et l'autre relèvent de principes supérieurs et immuables. Aussi désirons-nous que ce volume prenne rang parmi les ouvrages classiques, soit dans l'enseignement secondaire, soit même dans l'enseignement primaire.

F. Léopold de Chérancé.
O. M. C.

Digitized by Google

*
* *

La France au dehors. — Les Missions Catholiques Françaises au XIXe siècle, par J. B. Piolet, S. J. — Tome premier : Missions d'Orient.

Cet important ouvrage comprendra six grands volumes de 512 pages chacun, illustrés d'après des documents originaux. Il paraît à son heure. Au moment où la secte antichrétienne qui gouverne la France se prépare à étrangler les congrégations religieuses, il est opportun de présenter un tableau général des travaux magnifiques accomplis par les missionnaires français dans le monde entier pendant le XIXe siècle. Le livre du P. Piolet prouvera que, avec l'amour du Christ et de la religion, ces prêtres, ces frères, ces religieuses qui sont légion, ont partout répandu l'amour de la France et de notre drapeau.

Ce livre est un livre vécu. Le R. P. Piolet n'a pas décrit les missions, tranquillement assis dans sa chambre, à l'aide de quelques livres de voyages et d'histoires. Pour la description de chaque mission il cède la plume à des prêtres qu'un long séjour dans les pays étrangers a familiarisés avec la langue et les mœurs de ces contrées.

Le magnifique volume que nous avons sous les yeux, orné d'illustrations originales et nombreuses, contient de très intéressantes descriptions des Missions de l'empire turc, de la Perse et de l'Egypte. La lecture en est attrayante et fait vivement désirer l'apparition des cinq autres volumes.

*
* *

Conférences prêchées a Nancy, en 1842 et 1843, par le R.P. Henri-Dominique Lacordaire, de l'Ordre des Frères Prêcheurs, publiées par les soins du R. P. Tripier du même ordre. — Deux vol. pet. in-8. — Paris, Poussielgue.

C'est avec une véritable satisfaction que nous annonçons à nos lecteurs la publication des conférences prêchées à Nancy par le R. P. H. D. Lacordaire.

« Pendant la station de Nancy, dit le R. P. Tripier dans sa préface, un groupe d'ecclésiastiques et de laïques s'étaient entendus pour le saisir au vol. Sa conférence terminée, ils comparaient les notes, et, la

Digitized by Google

fraîcheur du souvenir aidant, ils arrêtaient un texte qui serrait d'aussi près que possible la parole tombée de la chaire. Le R. P. Bayonne eut en main plusieurs exemplaires de cette rédaction : sa critique exercée et clairvoyante lui permit d'en assurer l'exactitude et la sincérité, et il se proposait de la livrer à l'impression quand la mort le surprit. C'est son travail, soumis à un nouvel examen, que nous offrons au public. » On ne saurait nier la grande utilité de cette édition.

Malgré « des faiblesses de style, des expressions inexactes, des répétitions superflues, des phrases inachevées » qui peuvent être le fait soit des rédacteurs, soit de l'orateur lui-même « il est incontestable que les conférences de Nancy offrent un intérêt très grand. En effet, si l'on veut se former une idée assez exacte de la parole *parlée* de l'illustre dominicain il faut le chercher là où sa parole fut prise vivante au sortir de son cœur et de ses lèvres et fixée par un crayon fidèle ». De plus ces mêmes conférences « forment un tout assez complet et comme une synthèse des principaux dogmes du christianisme ». — Le P. Lacordaire a traité plusieurs de ces questions à Notre-Dame, mais très différente est sa manière de prêcher à Nancy. « Grandiose et solennelle sous les voûtes de la Métropole de Paris, sa parole se fait à Nancy plus simple, plus familière ; elle paraît descendre de moins haut sur son auditoire. Elle est plus *causante*, selon l'expression de Mme de Sévigné, et, quittant volontiers les sommets du raisonnements s'abandonne à des confidences personnelles pleines de charme, à des exhortations d'une chaleur et d'une onction pénétrantes. On aime à suivre l'évolution de sa pensée et la diversité de sa manière ; on admire sa facilité merveilleuse à adapter ses idées et ses sentiments aux besoins et aux caractères de ses différents auditoires. »

Il y aurait beaucoup de remarques intéressantes à faire au point de vue simplement doctrinal. Ainsi, dans la 13e conférence, notre orateur utilise fort bien la solution *bonaventurienne* relativement au grave problème du mode de transmission du péché originel. Traitant des causes de l'Incarnation tout en donnant la prééminence au motif allégué par les thomistes, il ne néglige pas de mettre en pleine lumière le point de vue scotiste. Nous avons parcouru également avec une particulière jouissance le discours intitulé : *De l'impuissance de la raison à résoudre le problème de nos destinées* et surtout, le 17e où, sans même que nous songions à lui faire un reproche d'appeler Jésus-Christ « le décrotteur de l'humanité », le célèbre dominicain proclame fièrement qu'on ne peut trouver la solution de la question sociale en dehors des

Digitized by Google

dogmes chrétiens. « Il y a longtemps, dit-il, que nous avons résolu tous les problèmes sociaux qui nous préoccupent tant aujourd'hui. Tout ce que vous faites (il s'adresse aux philosophes, aux rationalistes) tout ce que vous écrivez ne sera juste, raisonnable qu'autant que vous chercherez à tous ces problèmes une solution chrétienne. » On nous permettra de ne pas insister sur la grande utilité qu'il y a pour tout le monde à lire ces deux volumes de Conférences. C'est après l'avoir entendu à Nancy que le grand Veuillot disait de Lacordaire : « Je suis ravi de ses conférences. J'en ai déjà entendu deux, qui sont inexprimement belles. »

Nous croyons avec l'illustre écrivain et avec l'éditeur que le public ratifiera ce jugement. F. Evangéliste, de Saint-Béat.

*
* *

Bourdaloue. — Lectures spirituelles pour le temps de l'Avent, disposées par le P. Gœdert, E. M. — Paris, Garnier, 6, rue des Saints-Pères. — Saint Augustin. — Lectures spirituelles pour Noël et l'Epiphanie, par le même.

Nous ne pouvons qu'applaudir avec Monseigneur l'évêque de Saint-Dié, au dessein de P. Gœdert, E. M. de donner à la piété des fidèles un aliment aussi substantiel que celui de ses *Lectures spirituelles*.

Il a fait œuvre vraiment utile en puisant aux sources les plus autorisées, et en groupant en un volume tout ce qui a été dit de plus remarquable et de plus complet sur chaque sujet.

Nous avons entre les mains les *Lectures spirituelles* pour la Noël et l'Epiphanie, tirées de saint Augustin, et celles pour le temps de l'Avent empruntées à Bourdaloue. Si les volumes à paraître sont dignes de leurs derniers, nous pouvons prédire à cette nouvelle collection le plus encourageant succès. Nul doute qu'il n'en résulte pour les personnes séculières ou religieuses, qui auront la bonne fortune de les lire, des fruits abondants de sanctification. « Ces bons livres, dirons-nous, empruntant le langage d'un vieil et illustre écrivain, sont les guides de notre voyage, et les conseillers de notre conduite ; ils nous montrent nettement en quoi consiste la perfection, et de combien nous en sommes éloignés... Ils pénètrent jusque dans l'intérieur pour y régler les intentions, ils nous facilitent le moyen de discerner les faveurs

Digitized by Google

de Dieu, de reconnaître ses volontés, de nous conformer aux desseins qu'il a sur nous ; de lui rendre ce que nous lui devons, d'hommages, de fidélité, d'obéissance. Ce sont des pilotes expérimentés qui nous instruisent à baisser quelquefois les voiles sous un vent trop favorable, ils nous montrent les écueils où plusieurs se sont perdus, les phares trompeurs, les pirates déguisés, les belles actions en apparence, dont la vanité, l'amour-propre, l'indiscrétion, se servent pour notre ruine. Hélas ! votre dévotion vous paraîtra bien refroidie quand vous lirez les méditations, les soliloques de saint Augustin, de saint Bonaventure... et que vous verrez les transports sublimes de ces séraphins ; vous direz : à quoi pensez-vous, mon âme, et que vous servent toutes les subtilités des sciences si vous n'en faites pas votre salut ? vous n'en serez que plus criminelle d'avoir beaucoup de connaissance du bien et peu d'affection pour vous y porter ? Voulez-vous être comme les démons, subtils et à jamais misérables, savants et damnés ? » Ainsi par le le P. Yves, de Paris, capucin, dans sa *Conduite* du Religieux, chapitre XXI, p. 107 (Rennes, MDCLIII). Lisez, cher lecteur, les beaux traités que nous offre M. P. Gœdert ; vous y trouverez lumière, amour, et sainteté.

F. Ev. de S.-B.

CUM LICENTIA SUPERIORUM
IMPRIMATUR :
Fr. Adulphus à Bouzillé,
Min. Prov. O. M. Cap.

Le Gérant :
CHARLES-JOSEPH BAULÈS.

Vannes. — Imprimerie LAFOLYE. 2, place des Lices.

Digitized by Google

SOIT LOUÉ NOTRE-SEIGNEUR JESUS-CHRIST TOUJOURS !

UNE NOUVELLE BROCHURE

DE

M. PAUL SABATIER (1)

M. Sabatier continue avec un amour vraiment passionné l'étude des sources de l'histoire franciscaine. Il défend ce qu'il croit la vérité, il démolit ce qu'il croit une erreur. Comme la critique des documents est encore à ses débuts, il s'expose lui-même à des mécomptes, mais il a le bon esprit de reconnaître ses torts dès qu'ils lui sont démontrés. L'occasion de cette nouvelle brochure mérite d'être signalée. « J'ai quelque peu hésité, dit-il, avant d'entreprendre ce travail, mais il est bon sans doute qu'on voie un critique, que certains représentent comme un iconoclaste, défendre la tradition contre un Jésuite d'une impeccable orthodoxie (2) ».

Le Jésuite en cause, c'est le R. P. Van Ortroy, savant bollandiste, chargé de suivre concurremment avec d'autres travaux, le développement nouveau et presque incroyable à notre époque, des productions scientifiques sur les origines franciscaines. C'est peut-être trop pour un seul homme. Toujours est-il qu'il s'est jeté dans la mêlée. Une idée nouvelle, mais déjà ancienne, (3) s'est fait jour dans son esprit : « La légende des Trois Compagnons, est un habile pastiche datant au plus tôt de la fin du XIIIe siècle ». Cette idée est longuement développée dans les *Analecta Bollandiana* (4). Quand

(1) De l'authenticité de la légende de saint François dite des Trois Compagnons par Paul Sabatier (extrait de la Revue historique, tome LXXV, année 1901.

(2) P. 4.

(3) *Vide Acta SS. 4. Oct* p. 472 n° 18

(4) Tome XIX p. 119-197, 1900.

Digitized by Google

un bollandiste donne des coups, il faut avoir les reins solides pour soutenir le choc et le repousser. M. Sabatier et M. l'abbé Salvatore Minocchi, de Florence, n'ont pas désespéré de la lutte. Celui-ci estime la nouvelle théorie « *temeraria e assurda* ». L'idée nouvelle ne serait donc pas des plus heureuses. M. Sabatier, avec la plus grande courtoisie montre aussi au savant bollandiste, son ami, toute la témérité de son hypothèse. Comme de pareils savants laissent de côté les questions d'amour-propre, espérons qu'ils finiront par s'entendre.

L'argumentation serrée de M. Sabatier, appuyée sur une entière connaissance des documents, nous semble mettre hors de doute que la traditionnelle légende des Trois Compagnons ne peut pas être un pastiche datant au moins de la fin du XIIIe siècle. Mais qu'elle soit réellement des Trois Compagnons, nous nous avançons sur le terrain brûlant de la critique, et nous ne sommes pas en mesure de prendre parti. La question est encore *subjudice*, le contraste frappant remarqué par tous les critiques entre la légende et la lettre-préface des Trois Compagnons ne nous semble pas encore suffisamment éclairci.

Qu'il nous soit cependant permis de faire une petite remarque, oh ! bien petite, sur un des arguments de M. Sabatier, c'est celui qu'il appelle « le dosage du merveilleux ». Cette remarque, pour être exposée, demande cependant une assez longue explication.

Cet argument a pour fondement le principe admis par la critique moderne, et ainsi exprimé par le savant écrivain : « Le rôle du merveilleux dans un document est en raison inverse de l'âge de ce document. Un document contemporain des faits qu'il raconte ne contient guère que des germes de merveilleux. Celui-ci tend naturellement à se développer, et, si l'on a sur un seul et même fait dix documents différents ne portant aucune date, on peut les classer chronologiquement, presque sans aucune chance d'erreur, en observant seulemeut la place occupée par le merveilleux. » (1)

« Or que l'on veuille bien comparer à cet égard *2 Cel.*

(1) P. 5.

Digitized by Google

1, et *3 Soc.*, et l'on n'aura pas de peine à voir d e quel côté est l'original et de quel côté est le remaniement.

. . . . . .

« Voici, à titre d'exemple, quelques-uns des passages où la succession se montre avec une clarté particulière.

Dès le chapitre premier, les Trois Compagnons nous montrent la mère de François entourée de ses voisines qui allaient lui signaler les écarts de conduite de son fils. A ces assauts répétés, la bonne Pica répondait de la façon la plus naturelle, comme répondent toutes les mères en pareil cas : « Vous vous méprenez, j'espère bien qu'il deviendra un enfant de Dieu. » Rien là-dedans d'exagéré, c'est beau à force d'être simple et humain.

C'était trop simple pour Thomas de Celano, et d'un trait de plume il le transforma. Les voisines complimentent Pica sur les belles manières de son fils, et celle-ci devient tout à coup une prophétesse. Voici les textes :

3. Soc. 1.	*2. Cel. 1, 1.*
Mater autem ejus quum de prodigalitate suâ sermo a convicinis fieret, respondebat : « Quid de filio meo putatis ? Adhuc erit filius Dei per gratiam. »	Nam Francisci magnanimitatem et morum venustatem admirantibus convicinis, quasi divino instructa oraculi, sic aiebat : « Quid putatis iste filius meus erit ? Meritorum gratia Dei filium ipsum noveritis affuturum. »

Devant de pareils textes, il n'est pas nécessaire d'être grand clerc pour voir lequel découle de l'autre, un bon sens élémentaire suffit (1) ».

Nous avons donné tout l'argument, à part un passage sur lequel nous reviendrons ; nous laissons de côté le deuxième exemple, car les remarques que nous allons présenter pour le premier ont aussi leur portée pour le second.

Nous ne sommes pas grand clerc, et nous voulons bien qu'un texte découle de l'autre, mais nous ne voyons pas que l'addition de Celano modifie et augmente le merveilleux. Il ne fait que mettre en lumière la parole des Trois Compagnons.

(1) P. 5 6 et 7.

Digitized by Google

Si le principe de la critique moderne cité plus haut est bon, ce dont nous doutons fortement, il y en a un autre, il nous semble, dont il faut tenir compte. Quand deux auteurs contemporains parlent d'un même fait et ne semblent pas d'accord, avant d'affirmer leurs divergences, il faut chercher à les concilier. C'est ce que l'on a fait pour les saints Evangiles, ne nous serait-il pas permis d'user ici du même procédé ? La conciliation semble d'autant plus facile que Celano se sert du document des Trois Compagnons. Or Thomas de Celano a-t-il transformé, « d'un trait de plume » la parole des Trois Compagnons pour y joindre de son fond la note du merveilleux ? Il nous est permis au moins d'en douter.

Nous pensons que Thomas de Celano était en meilleure position que nous pour juger le sens et la portée des mots employés dans le latin courant de son époque. On lui reconnaît, croyons-nous, d'être meilleur latiniste que les Trois Compagnons. Certainement les voisins s'entretenaient avec la bonne dame Pica de la conduite de François. Les Trois Compagnons nous le disent, mais leur légende ne nous donne pas le ton de ces conversations. Etait-ce le ton des délations malveillantes ou celui de l'étonnement qui va jusqu'à l'admiration ?

M. Sabatier interprète les paroles des voisins en mauvaise part ; il nous dit : « lorsque ses voisines lui contaient les désordres de son fils » (1) ou « les écarts de conduite de son fils (2) ». Celano ne les interprétait pas aussi méchamment, disons plutôt il prend en bonne part l'intervention des voisins. « Les voisins, dit-il, s'étonnaient de ses largesses et admiraient la pureté de ses mœurs, ses manières distinguées. » Certes la différence est sensible. Lequel des deux a raison ?

M. Sabatier, en employant de pareilles expressions, est logique avec lui-même, il s'est fait une bien triste idée de la jeunesse de saint François, et il parle en conséquence. « Thomas de Celano et les Trois Compagnons sont d'accord dit-il, pour nous le montrer allant jusqu'aux pires excès. »

(1) *Vie de saint François*, p. 8.
(2) *De l'Authenticité*, etc., p. 6.

Digitized by Google

Mais si nous ne nous trompons, M. Sabatier s'abuse. Il lit entre les lignes consacrées par les Trois Compagnons à la jeunesse de François, les idées qui se trouvent déjà dans son cerveau. Que disent donc les Trois Compagnons :

« *Erat tamen quasi naturaliter curialis in moribus, et in verbis juxta cordis sui propositum, nemini dicentis verbum injuriosum, vel turpe ; imo cum sic esset juvenis jocosus et lascivus proposuit turpia sibi dicentibus minime respondere, unde ex hoc fama ejus quasi per totam provinciam est adeo divulgata, ut à multis, qui cognoscebant eum, diceretur aliquid magni facturum.* »

« La courtoisie des manières lui était comme naturelle ; fidèle à ses résolutions, jamais il ne prononçait une parole blessante ou déplacée, bien plus, d'un caractère joyeux et pétulant, il se promit de ne jamais répondre à un mauvais propos. Cette conduite lui acquit un bon renom dans toute la province ; ceux qui le connaissaient lui présageaient un grand avenir. »

Ces paroles nous donnent un tableau de la vie de saint François moins noir que celui du savant ami du P. Van Ortroy. Certes, dans ce paragraphe des Trois Compagnons nous ne trouvons pas le jeune homme qui se livre « aux pires excès. » Il nous est plutôt dépeint comme une exception, comme une perle égarée au milieu de la fange ; perle si brillante qu'elle attire tous les regards ; les habitants d'Assise et des alentours, émerveillés de la conduite de François, présageaient pour lui le plus bel avenir.

Les Trois Compagnons donnent eux-mêmes leur pensée sur la conduite de François quand ils ajoutent : « *A quibus virtutum naturalium gradibus ad hanc provectus est gratiam...* » C'étaient à leurs yeux des vertus naturelles. Nous voilà loin « des pires excès ».

Notons maintenant que les paroles citées des Trois Compagnons ne nous donnent pas un fait, elles dépeignent une période de l'existence de François : les mœurs de sa jeunesse. Ne serait-ce pas à cette lumière que nous pouvons mesurer la portée des paroles des voisines de dame Pica, et la ré-

Digitized by Google

ponse de celle-ci ? Viennent-elles faire un reproche, alors que les habitants d'Assise avaient présagé pour François une grande destinée ! Nous ne le pensons pas ; d'ailleurs dévoiler ou reprocher à des parents « les écarts de conduite » de leur fils est un sujet qu'il est souvent imprudent d'aborder, et, si on le fait, ce n'est qu'avec mille et mille précautions pour ne pas froisser un amour maternel légitimement susceptible.

D'un autre côté, M. Sabatier a encore écrit : « Thomas de Celano trace un effrayant tableau de l'éducation d'alors. Il montre les parents devenus les instigateurs des vices de leurs enfants et les poussant au mal de vive force. François ne profita que trop de ces tristes leçons. » Le tableau de Celano est-il si noir, si effrayant ? Nous croyons qu'un orateur catholique d'aujourd'hui pourrait faire, sur l'éducation contemporaine, un tableau plus noir et plus effrayant encore. Tout dépend du point de vue. Noircir les couleurs pour mieux établir un contraste, c'est facile, mais est-ce faire de l'histoire ? C'est un procédé oratoire très commode pour flageller le vice et n'accuser personne. Mais l'historien n'est pas un orateur, il veut des faits précis, et s'il s'avise de mettre des noms dans une peinture générale des mœurs, il risque d'y trouver une pierre d'achoppement et d'imprimer une dénonciation calomnieuse. M. l'abbé Le Monnier a vu le danger, et il a mieux compris Celano quand il dit : « A travers le vague des paroles, nous croyons entendre que cette éducation manqua de sève ou de force. L'enfant était gracieux et aimable : on l'aima avec excès et on le gâta. Il put, dès l'âge le plus tendre, suivre ses caprices sans être arrêté par aucun frein... (1) » C'est toujours le même reproche que les prédicateurs de tous les temps adressent d'une manière générale aux parents chrétiens de tous les temps. Au lieu de donner à leurs enfants une éducation forte et chrétienne, ils les élèvent « dans la vanité du siècle », comme dit Celano, ils suivent « la mode du temps », comme on dirait aujourd'hui. C'est ainsi, croyons-nous, qu'il faut comprendre le tableau de Celano. De là à pousser au vice

(1) *Histoire de saint François*, t. 1er p. 9.

Digitized by Google

et au mal, tels que nous entendons ces mots aujourd'hui il y a loin.

Mais acceptons pour vrai l'effrayant tableau tel que nous le résume en deux mots l'illustre critique. Si effrayant qu'il soit, est-il acceptable dans toute sa généralité, pour les parents de François et pour François lui-même? Notons tout d'abord que Celano n'emploie jamais dans son tableau le mot de vice. Ses expressions énergiques et imagées ne peuvent être équivalentes au vice que dans leur acception la plus défavorable. Ainsi il écrit : « *sic enim voluntaria servitute servi effecti peccati. arma iniquitatis exponunt membra sua*... Ainsi par une servitude volontaire, ils sont esclaves du péché, et de leurs membres ils font des instruments d'iniquité. » Ces expressions, prises dans leur sens le plus pessimiste, nous font soupçonner les vices honteux. Or, prises ainsi, nous sommes obligé d'en exclure les parents de François et François lui-même. Pour celui-ci le doute est impossible après la citation que nous avons faite des Trois Compagnons. « Jamais il ne prononça une parole déshonnête, et jamais ne répondit à une parole semblable. » D'où nous pouvons conclure légitimement que ses chants nocturnes dans les rues d'Assise n'étaient pas des chansons grivoises. La bonne dame Pica était, au témoignage de Celano lui-même, « *honesta moribus* (dame de bonnes mœurs). » Pour Pierre Bernardone, le silence des historiens est complet et nous n'avons pas le droit de lui infliger une note infamante.

Nous voilà donc réduit à appeler « vices » dans François, ses dépenses, ses joyeux festins, ses chants, ses promenades nocturnes, et ses originalités de costumes. Ce sont là les seuls points pour lesquels nous pourrions trouver une note de reproche dans Thomas de Celano et les Trois Compagnons. Nous trouvons l'expression ici encore exagérée. Ce sont peut-être des vices pour un puritanisme à collet-monté, qui ne saurait s'acclimater au milieu des populations enjouées et vivaces de l'Italie. Jamais les premiers légendaires ne taxent de « vicieuse » la conduite de François, ils ne nous disent pas que dans ses repas François a passé les bornes de la tempérance. Leur blâme, si blâme il y a, est relatif :

Digitized by Google

Ils regardent comme un temps malheureusement perdu pour l'éternité toutes ces fêtes et ces plaisirs (1). Ils ne vont pas plus loin, et c'est à ce point de vue, croyons-nous, que l'on doit envisager toutes leurs expressions, ainsi que celles du tableau effrayant de Celano. Il faut se mettre dans la mentalité des auteurs du moyen-âge pour bien les comprendre. C'est le principe de M. Sabatier ; malheureusement, malgré tous ses efforts, il ne peut se dépouiller d'une certaine mentalité du XIXe siècle qui nous est venue d'Outre-Rhin. C'est là le défaut capital de ses œuvres, et vraiment, nous le déplorons, il lui fait grand tort. (2)

Allons plus loin. Le savant critique englobe, dans le tableau de Celano, les parents de François, en disant que celui-ci « ne profita que trop de ces tristes leçons ». Mais alors nous arrivons à une conclusion singulière et cependant logique. Si les parents poussaient leurs enfants aux vices, plus ceux-ci étaient vicieux plus ceux-là devaient s'enorgueillir du succès de leurs leçons ; et ainsi les voisines de dame Pica ne pouvaient que lui adresser des compliments sur « les écarts de conduite de son fils ». Dans cette situation, la réponse de la mère de François n'en deviendrait que plus étrange et plus incompréhensible, même avec la traduction de M. Sabatier. Vraiment il nous faut chercher une autre explication.

Comment peut-on comprendre les Trois Compagnons et Thomas de Celano ? Nous voyons les parents de François lui reprocher ses dépenses, nous ne disons pas *dépenses exagérées*, pourquoi ? parce qu'ils pouvaient payer, sans craindre la ruine, les fantaisies et les largesses de François. Si la rubrique commerciale de Pierre Bernardone avait été en jeu,

(1) « Tempus suum miserabiliter perdidit et consumpsit. » *Celano*, p. 18 édit. Amoni.

(2) Citons à ce propos les paroles d'un écrivain pour lequel l'orthodoxie catholique n'est pas le premier souci. « Le François d'Assise de M. Sabatier n'est pas un homme c'est un saint. M. Sabatier nous dit bien dans un *appendice* qu'il n'admet pas la possibilité des miracles : ce qui est assez déraisonnable, pour peu qu'on croit davantage à Dieu qu'à la science humaine. Mais, sans doute, il n'a joint à son livre cette déclaration que pour se mettre en règle avec l'esprit de son temps car il ne manque pas de nous raconter quand il les trouve sur son chemin les grands miracles de saint François.. » *Nos Maîtres*, par Théodore de Wyzewa, p. 319.

Digitized by Google

il est bien certain vu son caractère, qu'il aurait mis le holà même par la force à une véritable dissipation. Quelle était la portée de leur reproche ? Les Trois Compagnons nous la font connaître : c'était de dépenser pour lui et pour les autres, comme s'il était le fils d'un grand prince et non le fils d'un marchand (1). Dépenser largement semblait être le privilège des nobles, et vouloir les imiter, était pour les parents de François sortir de sa caste. (2) C'est le même reproche que l'on adresse aujourd'hui aux petites ouvrières de vouloir vivre et s'habiller comme les grandes dames. Le reproche ici n'est légitime que parce que les ressources font défaut.

C'est ainsi que nous entendons les paroles des Trois Compagnons et de Thomas de Celano, quand ils nous parlent de la prodigalité de François. Ce n'était pas une prodigalité absolue, mais une largesse qui pouvait étonner les habitants d'Assise, parce qu'il n'était pas dans les mœurs du temps de voir un marchand marcher ici de pair avec la noblesse. Mais le peuple, toujours simpliste, se laisse prendre par les brillants dehors, il aime, il admire la grandeur d'âme, la générosité du cœur ; son blâme n'arrive qu'après la dissipation complète d'une fortune.

Venons maintenant à la scène des voisines parlant avec dame Pica. La réponse de celle-ci est ainsi interprétée par M. Sabatier : Elle répond « comme répondent toutes les mères en pareils cas : « Vous vous méprenez, j'espère bien qu'il deviendra un enfant de Dieu ».

Jusqu'à présent, nous avions cru sur la foi des critiques que les légendaires du moyen-âge laissaient volontiers de côté les détails vulgaires et communs ; pour donner à leur héros une auréole plus lumineuse, ils ne recueillaient que les faits insolites et extraordinaires. Sans doute la remarque ou le principe doit être assez élastique pour permettre à dame Pica de répondre « comme toutes les mères ». Nous croyons que les Trois Compagnons si concis dans leur légende ne se seraient pas attardés à relever un détail si commun.

(1) P. 10 *Edit Anoni.*

(2) Quand, plus tard, François se mêlera aux pauvres, vivra dans la pauvreté, il recevra encore les reproches de Pierre Bernardone, car pour celui-ci, son fils s'avilissait, il ne maintenait plus son rang.

Digitized by Google

Mais la traduction de M. Sabatier rend-elle bien l'idée des Trois Compagnons ? N'y a-t-il pas une nuance de plus et précisément la nuance du merveilleux que M. Sabatier ne veut pas admettre. La mère de François ne dit pas « j'espère »; elle affirme tout simplement; et nous croyons encore que la force du mot « *adhuc erit* » a échappé à l'œil perspicace de l'auteur de la *Vie de saint François*. Pour nous, en raison des explications précédentes, nous croyons mieux rendre le texte des Trois Compagnons, en disant que la conversation des voisines était un épanchement d'admiration devant la générosité de François et dame Pica leur répond : « Vous vous étonnez de mon fils ? Vous verrez plus encore, il sera fils de Dieu par la grâce. » Elle répond comme saint François répondra lui-même à ses compagnons de captivité : « Et quoi ! vous vous étonnez de ma joie ! Sachez donc que je serai encore honoré par toute la terre. » Ainsi nous arrivons à mettre d'accord les Trois Compagnons et Thomas de Celano ; celui-ci n'a pas « d'un trait de plume » transformé le récit des premiers. Il les a bien interprétés. Cette assurance, cette réponse ferme, excluant toute hésitation ne revêtait-elle pas pour les auditeurs le caractère d'une prophétie ? Il nous semble qu'on peut le soutenir légitimement.

Si l'on ne veut pas voir dans ces paroles une inspiration prophétique immédiate, il faut trouver une autre explication plausible. Serait-ce une conviction de dame Pica, fondée sur les grandes qualités de François, mais qui ne sait que ces jugements maternels ne bannissent pas le doute. Toute mère, dans de semblables circonstances aurait pu dire: « J'espère ». Mais la mère de François, en répondant avec tant d'assurance, ne devait pas parler comme une imprudente. Elle pouvait avoir des connaissances particulières que les légendes ne nous ont pas transmises. A-t-elle jamais été interrogée sur l'enfance de François ! Jamais nous ne voyons son témoignage invoqué. Nous nous trompons, il l'a été au moins une fois. C'est à propos de ce pèlerin ou de l'ange qui fit tant d'instances pour voir le nouveau-né, et qui, le prenant dans ses bras, prédit qu'il serait « un des meilleurs parmi les hommes ». Elle pouvait se rappeler cette prophétie, y avoir foi, et y puiser l'assurance certaine de la conversion de Fran-

Digitized by Google

çois. Thomas de Celano semble marquer cette nuance en disant qu'elle était « *comme* instruite par un oracle divin, *quasi divino instructa oraculo* ». Les Bollandistes ont vu aussi la connexion de ces paroles avec le fait précité. (1)

Cette apparition du pèlerin inconnu ne se trouve pas, il est vrai, dans la plupart des manuscrits de la Légende des Trois Compagnons; quelques-uns cependant la contiennent.

Ce silence des manuscrits et le principe du « dosage du merveilleux » suffisent à M. Sabatier pour la regarder comme une invention du XIVe siècle n'ayant aucune autorité. Sa décision est peut-être prématurée, alors que « la critique des origines franciscaines en est encore à ses débuts », comme il le dit lui-même (2). Avant de la rejeter dans le domaine de l'amplification merveilleuse, il faudrait prouver la non-valeur et l'impossibilité de l'autorité invoquée par Barthélemy de Pise. Celui-ci l'a puisée dans une ancienne légende, nous ne savons laquelle, mais il ajoute « et frère Nicolas d'Assise, qui fut gardien de Spolète, l'a appris de dame Marguerite sa mère, qui fut la voisine et l'amie de la mère du bienheureux François, et celle-ci ainsi que sa servante le lui aurait révélé. » (3) Ici on invoque le témoignage de la mère de saint François, et, jusqu'à preuve du contraire, nous tenons ses paroles comme prophétiques ou au moins comme conséquence d'une prophétie, et nous regardons dans ce cas M. Sabatier comme quelque peu « iconoclaste », pour employer son expression : tout cela est peut-être bien long, par rapport à la petite brochure de M. Sabatier, cependant nous avons encore à dire un mot.

Nous avons laissé de côté, dans l'argumentation de M. Sabatier un paragraphe qui n'est que l'application pratique du

(1) 4. Act. p. 480.

(2) P. 42.

(3) « Et frater Nicolaus de Assisio guardianus post Spoleti, habuit a domina Margarita, matre sua, vicina et nota matri beati Francisci, matre referente et pedissequa seu famula beati Francisci. » *Lib. Conf. Edit. de Milan* 1510. p. XXVIII. Quel était ce frère Nicolas d'Assise ? Peut-être un des obscurs compatriotes de François, enrolé dans son ordre, et, sur lequel, l'histoire ne nous fournira aucune indication. Son souvenir a pu disparaître avec des documents aujourd'hui perdus ou détruits.

Digitized by Google

« dosage du merveilleux ». Nous allons le reproduire, en nous permettant de mettre en regard une supposition semblable.

« Supposons la légende des Trois Compagnons privée de la lettre d'envoi, dépouillée de son *incipit* et de tous les indices qui nous la montrent provenant de l'entourage de saint François ; imaginons même qu'elle n'ait laissé aucune espèce de trace dans la littérature franciscaine, et que tout à coup aujourd'hui, elle nous tombe du ciel : en vertu du principe qui précède, nous serions conduits à la placer après les nombreuses biographies publiées dans les années qui suivirent la canonisation de saint François, et un peu avant la nouvelle tentative de Celano pour compléter son œuvre »

Supposons la Vie de saint François, écrite par M. Sabatier, privée de son introduction, de son étude critique des sources, de ses nombreuses notes de renvoi et de tous les indices qui nous la montrent comme provenant du XIX• siècle ; imaginons même qu'elle n'ait laissé aucune espèce de trace dans la littérature contemporaine, et que tout à coup, aujourd'hui son texte nous tombe du ciel, en vertu du principe qui précède, nous serions conduits à la placer après les nombreuses biographies qui suivirent la canonisation de saint François, et (comme elle contient encore un peu moins de merveilleux que la légende des Trois Compagnons), un peu avant celle-ci et avant la nouvelle tentative de Celano pour compléter son œuvre.

Si le principe est vrai, la conclusion semble s'imposer.

F. LADISLAS de Vannes.

F. M. cap.

Digitized by Google

L'HISTOIRE ET L'ETHNOGRAPHIE

Etudes d'Histoire ethnique depuis les temps préhistoriques jusqu'au commencement de la Renaissance, par le comte Paul de Leusse, 2 vol. in-8°. Paris chez Bloud et Barral.

On a toujours cherché à faire sortir l'histoire du domaine de l'érudition pure, à dépasser la sphère aride et stérile des faits, des noms et des dates, et à dégager, de l'étude des événements qui se déroulent, les grandes lois qui en règlent la marche.

Rien de plus juste ; il y a sous le dessin diversifié des choses humaines comme une trame invariable, et, au sein du tourbillon incessant, des points fixes et arrêtés ; derrière les effets innombrables et compliqués, des causes simples et peu nombreuses.

C'est ainsi que l'on a essayé et non sans succès de rattacher l'organisation de la cité antique aux idées religieuses qui dominaient à ces époques lointaines et en imprégnaient toutes les institutions (1).

Nous avons entendu bien souvent un éminent professeur de l'Université expliquer toute l'histoire, ou à peu près, par des considérations géographiques.

Récemment s'est fait jour une conception ploutocratique de l'histoire : ce qui rend compte de tout, c'est la force de l'or, c'est la lutte des riches et des pauvres, des spéculateurs et des laborieux (2).

Les études de Le Play ; qui dégagent d'une manière si lumineuse l'influence sociale de l'organisation du travail et de la famille, ont apporté à l'histoire générale une contribution d'une valeur inappréciable.

(1) Fustel de Coulanges, *La Cité antique*.

(2) M. Brooks Adam, *La loi de la civilisation et de la décadence* (*Réforme sociale*, du 16 juin 1899).

Digitized by Google

M. le comte de Leusse, dans un livre intitulé *Etudes d'Histoire ethnique depuis les temps préhistoriques jusqu'au commencement de la Renaissance* nous présente une explication ethnographique de l'histoire, non pas que les autres facteurs soient laissés de côté : après la race, ce qui joue dans l'histoire générale le rôle le plus important, ce sont les questions géographiques, économiques, théologiques ; mais c'est la race qui est au premier plan.

Et l'auteur s'efforce de prouver les assertions suivantes :

1. La race blanche ou aryane, peu nombreuse, mais très supérieure à la race jaune et à la race noire, a agi sur ces dernières et les a conduites à la civilisation. C'est elle qui a mené le monde jusqu'à présent et a fourni l'élite dirigeante qui seule peut assurer la hiérarchie nécessaire à la vie normale d'une société.

2. Toute contrée où naissent les hommes de race mêlée est bientôt détruite, ainsi que ceux qui l'habitent — comme le proclame Manou, le premier législateur humain connu — Les masses médiocres et envieuses, appuyées sur l'incoercible force du nombre, dirigent seules les destinées du pays. Et quand la démocratie qui, suivant le mot de Proudhon, n'est pas autre chose que la médiocratie, vient à triompher, tout est perdu : la démocratie, voilà l'ennemi.

3. Le principe chrétien est seul capable avec sa base de charité universelle de soutenir l'édifice social que le XXe siècle essaiera sans doute de construire.

Tel est le résumé de la thèse de M. le comte de Leusse, et c'est à démontrer cette puissance inexorable des lois ethniques qu'il emploie ses deux volumes et ses quinze cents pages.

L'auteur, tout en parlant d'un christianisme très affirmatif et très orthodoxe, élimine l'action divine des facteurs de l'histoire. Il ne nie point son action, il y croit très fermement, mais il prétend que l'homme ne peut pas encore discerner dans l'histoire de l'humanité quelle est la loi divine qui la régit (p. 3) et il confesse avoir été profondément déçu par la lecture du *Discours sur l'histoire universelle* de Bossuet.

Digitized by Google

Certes, l'histoire forme une science à part, elle a ses méthodes à elle, les faits humains ont un ressort intime, un lien propre que l'historien doit mettre en lumière ; mais ce n'est pas une science séparée ; comme toutes les autres, et plus que d'autres, parce qu'elle nous révèle le jeu de l'activité de l'homme, être moral et libre, elle se rattache à la science de Dieu ; elle est une des principales formes sous lesquelles se manifeste la Providence, étant donné que Dieu a fait de l'histoire le véhicule de la vérité révélée, étant donné surtout qu'il s'est placé personnellement tout au milieu d'elle, et a ordonné tous les événements à ce fait central qui domine et éclaire tous les autres.

Bossuet a précisément entrepris de montrer que l'histoire ne pouvait pas s'expliquer sans la Providence et n'achevait de s'éclairer qu'à la lumière de la révélation. Sans doute, il faut étudier les causes secondes, les lois historiques d'ordre purement terrestre, mais, sans oublier que Dieu est au-dessus de l'humanité et « conduit toutes choses, les plus grandes comme les plus petites, faisant tout cadrer avec ses grands desseins (1). » La lecture de Bossuet ne peut donc décevoir que ceux qui veulent chercher dans son œuvre un fil conducteur d'ordre humain. Il a fait moins de l'histoire que de la théologie de l'histoire. L'historien, tout en suivant sa méthode et en marchant dans sa voie, ne doit jamais perdre de vue Celui qui est la suprême explication des choses, il doit réaliser ce que M. de Leusse dit, en termes très heureux, de Pasteur ; « Jamais le savant ne sortait de son domaine, jamais il ne parlait philosophie, mais Dieu sait qu'il y pensait toujours. » (p. 10).

Ces réserves faites, il reste vrai que les causes secondes dont l'histoire est tributaire peuvent faire l'objet d'une étude vraiment scientifique et donner aux peuples comme aux rois « de grandes et de terribles leçons ? »

L'auteur part du Monogénisme enseigné par la Bible et autorisé par la science ; car, dit M. de Quatrefages, « Tout est comme si l'ensemble des hommes avait commencé par

(1) V. F. Brunetière, *Etudes critiques sur l'histoire de la Littérature française*, 5e série, p. 74.

Digitized by Google

une paire primitive et unique » ; et il divise l'humanité en trois grandes races.

I. La race aryane ou indo-européenne. Elle se rattache à Japhet, a sa source dans la Bactriane et la Sogdiane, et présente les caractères suivants : « Grands, blonds, robustes, colériques, généreux et braves.» (p. 69). De cette race sont sortis les Grecs, les Latins, les Celtes, les Germains, les Slaves, les Scandinaves, les Perses, l'aristocratie des Mèdes, les castes supérieures de l'Inde.

A l'origine, ils sont pasteurs, ils habitent, en effet, les hauts plateaux asiatiques où cette forme de vie s'impose, ce n'est que quand la population devient plus dense que l'agriculture apparaît et que le nomade devient sédentaire. Ils étaient monothéistes, et une inspiration pure et élevée circule à travers les Védas ; on trouve au début des lois de Manou une définition de Dieu qui rappelle celle de l'Exode : « Celui qui est par lui-même... se manifesta, repoussant les ténèbres. »

II. La race noire, issue de Cham, est la plus humble et gît au bas de l'échelle. Elle peuplait primitivement l'Asie occidentale et méridionale, puis elle fut refoulée par les Sémites, de la Chaldée, de l'Assyrie, de la Palestine, de l'Arabie, et par les Aryas, de l'Inde et de la Perse. C'est donc l'Afrique qui est le réservoir des races noires et c'est par le pourtour méditerranéen qu'elles ont exercé leur influence sur l'Europe. A elles se rattachent en particulier les civilisations égyptiennes, éthiopiennes, phéniciennes et carthaginoises.

Chez les hommes de race noire, prédominent, au détriment de l'intelligence et de la générosité, les passions sensationnelles et imaginatives, la mobilité, la paresse, la corruption, la férocité.

III. La race jaune compose la moitié de l'espèce humaine, et en a composé les trois quarts. Les jaunes manquent d'imagination et leur tendance unique se porte sur les choses humblement positives, esprits étroits et terre-à-terre, ils n'ont d'autre préoccupation que celle de se nourrir, de se vêtir et de se loger. Avec cela, superstitieux, cruels et

Digitized by Google

menteurs. La Chine est aujourd'hui le principal habitat de la race jaune.

Ces préliminaires posés, l'auteur fait cette remarque que chaque race possède une constitution mentale et des aptitudes qui la distinguent des autres, et les combinaisons multiples des différents caractères primordiaux fixés par l'hérédité donnent leur âme aux différents peuples. Le lien du caractère avec la race est tellement étroit, que, si l'on veut maintenir le premier, il faut éviter tout mélange. Et c'est un fait saillant que tous les peuples arrivés à un haut degré de civilisation ont évité soigneusement de se mêler avec des étrangers. Sans le régime des castes, la petite poignée d'Indiens qui envahit l'Inde il y a trois mille ans se fut vite noyée dans l'immense foule de la civilisation noire.

Dès que l'histoire apparaît, nous voyons se produire le conflit des races, car elles ne sont pas restées isolées, elles ont réagi les unes sur les autres, et c'est ce mélange des races qui a constitué l'histoire de l'humanité et des civilisations diverses, et dans tous les cas le blanc apparaît comme un héros, un homme puissant de corps, doué de grandes facultés intellectuelles et morales, un initiateur de la civilisation.

L'histoire nous montre donc que toute civilisation découle de la race blanche, qu'aucune ne peut exister sans le concours de cette race, et qu'une société n'est grande et brillante qu'à proportion qu'elle conserve plus longtemps le noble groupe qui l'a créée, et ces peuples ne dégénèrent qu'à proportion et par suite des mélanges qu'ils subissent. Le coup le plus rude dont puisse être ébranlée la vitalité d'une civilisation c'est quand les éléments développés par les faits ethniques arrivent à une multiplicité telle qu'il leur devient impossible de s'harmoniser, d'obtenir ces instincts et intérêts communs, seules et uniques raisons d'être du lien social.

Parmi les civilisations complètes qui ont passé ou qui vivent encore sur la terre, il ne se trouve pas un seul élément de vie qui soit étranger à l'impulsion blanche, pas un élément de mort qui ne provienne des races annexées aux civilisateurs. En résumé :

Digitized by Google

Toute civilisation vient de l'invasion blanche.

Toute civilisation décroît au fur et à mesure que les traces de cette invasion diminuent.

Dans toutes les civilisations la période de mélange absolue où aucun élément ne domine, ou bien celles où les éléments inférieurs dominent, est la période de mort.

La démocratie qui se base sur l'égalité des hommes est une erreur tant que l'égalité n'est pas réelle, et un malheur dernier quand l'égalité est réellement obtenue, et elle ne l'est jamais que par l'assimilation aux portions de la race inférieure.

Suivons l'application de ces principes dans les principales civilisations :

L'Inde. — Environ 4000 ans avant Jésus-Christ, les Aryans descendirent vers l'Inde occupée alors par les tribus mélaniennes. Voyant le danger de vivre au sein des innombrables habitants de race noire, et partant inférieure, ils imaginèrent un état social hiérarchisé suivant le degré de pureté du sang, et répartirent les habitants en catégories appelées *Varna*, qui signifie *couleur*, et que nous nommons castes, mais dont le nom indique abondamment l'origine et la cause.

Et, depuis ces temps reculés, le système s'est maintenu. La division des castes est encore si bien entrée dans les mœurs, qu'à Pondichéry, dans les églises catholiques, deux nefs séparées reçoivent les fidèles ; dans l'une vont les gens de caste et les Européens, dans l'autre les parias ou hors caste. Les jours de fête, deux prêtres donnent simultanément la communion, et, afin qu'aucune confusion ne soit possible, le même vase sacré est toujours réservé aux parias.

Quoiqu'il en soit, c'est la loi de Manou qui a son origine dans la connaissance des lois fatales de l'hérédité, qui est la cause, sinon unique, du moins principale de l'étonnante vitalité de la civilisation brahmanique. Il suffit d'aller à Goa pour voir la contre-épreuve de la loi de Manou, on y verra que tous les peuples supérieurs qui se sont mélangés avec une race inférieure, ont été dégradés ou absorbés par elle.

Digitized by Google

Les descendants des fiers aventuriers portugais, qui autrefois conquirent une partie de l'Inde, n'y exercent plus aujourd'hui que des emplois de domestiques, et le nom de leur race est devenu un terme de mépris.

L'Egypte. — Le système des castes a existé dans l'Egypte comme dans l'Inde, mais d'une manière moins parfaite. Dans l'Inde, le père et la mère doivent être de même caste, et c'est avec raison qu'on exige cette double pureté pour obtenir le droit de caste. En Egypte on admit que l'enfant était de la caste du père, quelle que fut celle de la mère. Ce seul fait suffit à expliquer comment la civilisation égyptienne a disparu depuis 2000 ans, tandis que la civilisation brahmanique, fondée sur la vraie théorie du pur sang, brave encore aujourd'hui les atteintes des siècles.

A chaque instant, nous voyons dans l'Ecriture sainte la condamnation des mariages entre les Hébreux et les races infidèles ; il y avait là un intérêt religieux : le danger d'idolâtrie, et en même temps un intérêt national : le maintien de la race.

Mèdes et Perses. — Sur les ruines de Ninive, (606 avant Jésus-Christ) s'élevèrent l'empire Mède et l'empire Chaldéo-Babylonien ; mais, cinquante ans après, les Perses, d'une race plus pure, et plus rapprochée de la source aryenne, se révoltèrent contre les Mèdes et héritèrent de leur empire. Cyrus, le chef des Perses, était mède par sa mère, et il semble qu'il y ait eu fusion facile entre les vainqueurs et les vaincus, peu distants au point de vue ethnique. « La caste sacerdotale des Mages, abaissée par l'élévation des tribus guerrières de la Perse, fut toujours disposée à secouer le joug, et ne put être réduite que par une extermination ; le reste des Mèdes se confondit peu à peu avec les Perses qui adoptèrent leur costume et une partie de leurs usages. (1) »

Les Perses devaient absorber, dominer par des conquêtes successives les peuples de races mélangées et fortement saturées de sang noir, avec lesquels ils se trouvèrent en contact ; en 546 Cyrus bat Crésus, roi de Lydie, et le fait prison-

(1) Prévost-Paradol, *Essai sur l'Histoire universelle*, tome I, p. 63.

Digitized by Google

nier ; en 538 il s'empare de Babylone où s'était concentré tout ce que la civilisation mélanienne avait de plus monstrueux et de plus corrompu. L'histoire de l'Asie vient se confondre finalement avec l'histoire des Perses, et c'est sous leurs drapeaux que le monde oriental ira se heurter contre l'Europe.

Ici nous aurions voulu que l'auteur fît allusion au changement considérable qui s'introduisit dans l'histoire à l'époque de la domination persane. Avant elle, les conquérants asiatiques transportaient en masse les peuples vaincus loin de leurs foyers, afin, semble-t-il, de détruire plus sûrement la nationalité en coupant tout contact entre le sol et le peuple. Le système des Perses est tout différent et marque une étape bienfaisante dans la civilisation. Les peuples conquis restent et sont gouvernés sur place, par des représentants du souverain, les satrapes ; au système de la transportation en masse a succédé le système des satrapies. C'est par là que l'Empire perse, fortement organisé et centralisé, a pu amalgamer et unifier, pour un temps, les peuples de l'Asie occidentale, jusqu'à ce qu'elle tombe entre les mains d'Alexandre.

Plus loin, il est vrai, l'auteur fait allusion à cette unification de l'Empire perse, mais au détriment des races supérieures, les vaincus ayant une fois de plus absorbé les vainqueurs.

Carthage. — Elle fut fondée tout d'une pièce par l'aristocratie de Tyr, forcée de s'expatrier. Tyr fut alors livrée à la plus effroyable anarchie, et périt enfin sous les coups d'Alexandre.

La Grèce. — La civilisation grecque entre en scène. Les Grecs ont une origine aryane pure ou presque pure, mais ils se sont mélangés d'éléments sémitiques. Par sa facilité de compréhension et sa ténacité dans ses projets, il est aryan ; son sang sémitique se montre quand il devient artiste ou quand il négocie au lieu de combattre. La race pure, trop jeune et trop inexpérimentée devant les Sémites arrivés déjà à une civilisation raffinée et riche, devait fatalement subir les inconvénients de ces alliages inférieurs.

Digitized by Google

Quand le sang sémite se fut infiltré à haute dose dans les veines des Grecs, et qu'ils eurent ou supprimé la royauté ou annulé ses effets par le reste des institutions ; quand le sang des nobles fut bien près de celui des Ilotes, on sentit le besoin d'avoir un maître, et comme le maître ne se trouvait pas souvent, on en inventa un, être de raison que l'on nomma Patrie, et on ordonna à l'homme, au citoyen, par tout ce qu'on put imaginer de plus sacré, d'obéir aveuglément à cette personne fictive. Le système grec reposait ainsi sur la substitution de la patrie à l'homme, c'était la négation de la dignité de l'individualité humaine ; cela seul dit combien peu de sang blanc coulait dans les veines des Grecs méridionaux et maritimes, car l'homme blanc n'est fait que pour l'indépendance et la domination.

Ce qui prouve aussi le mélange du sang aryan et du sang sémitique chez les Grecs, c'est d'une part, la dégénérescence sensuelle de leur culte ; d'autre part, leur caractère artistique. C'est par leurs établissements coloniaux qui couvraient tout le littoral de la Méditerranée et les mettaient en contact avec l'Afrique et l'Asie que les Grecs se sont mélanisés et sémitisés au point de revêtir une forme d'esprit et de mœurs si contraire aux origines de la race blanche dont elle dérivait.

Les colonies ont toutes la tendance à faire remonter très haut leur origine. Ce n'est point là seulement amour du nébuleux et de l'héroïque, mais désir très conscient de se rattacher à la mère-patrie à un moment où son sang aryan était relativement pur. C'est cette pureté qui constituait la supériorité des émigrants sur les indigènes.

Quant à l'œuvre d'Alexandre, on peut la résumer en disant qu'il se substitua purement et simplement aux grands rois perses, et qu'il fit le mariage entre la Hellade et l'Asie, mariage qui était conclu sur les côtes, qu'il poursuivit dans l'intérieur des terres, qui ne fut jamais complet que sur le littoral, mais qui asiatisa la Grèce bien plus qu'il ne grécisa l'Asie.

Rome. — La civilisation romaine ne fut pas réalisée tout d'un coup ; avant elle, existait une civilisation très avancée,

Digitized by Google

où l'élément jaune semble avoir eu une part prépondérante, de là le sens pratique, utilitaire qu'on a relevé chez les Etrusques, et dont les Romains, leurs vainqueurs, recueillirent l'héritage.

La composition ethnique et bigarrée, qui est à la base de la création de Rome, explique comment le principe de gouvernement qui lui servit à soumettre le monde, put être, et fut autre que le principe grec. Ils conquérirent par assimilation, tandis que les Grecs, plus purs, conquérirent en se superposant.

Rome ne se sentait aucune supériorité intrinsèque sur les peuples qu'elle soumettait par les armes ; la conquête une fois faite et brutalement faite, elle s'assimilait aux vaincus, autant qu'elle se les assimilait. Les Français opèrent de même ; les Anglais, eux, ne s'assimilent jamais le peuple vaincu, ou ils le gouvernent, ou ils le détruisent.

Depuis la conquête de la Sicile jusque dans les temps chrétiens, l'Italie n'a cessé de recevoir d'innombrables apports de l'élément gréco-sémitique, et l'esprit sémitique étouffa sans rémission son rival ; les races utilitaires, mâles, vigoureuses, disparurent pour faire place à un peuple plus artiste, plus corrompu, bien éloigné de l'austérité primitive. On en vint à ne plus porter les armes et les empereurs ne furent plus gardés que par de vrais soldats venus du Nord.

L'incohérence ethnique s'affirme dans l'acte le plus considérable de la politique : le choix des empereurs. En Assyrie, en Perse, en Macédoine, il y eut hérédité, parce que la suprématie ethnique des vainqueurs et les droits qui en découlaient étaient reconnus ; il n'en pouvait être de même à Rome. Plus on étudie Rome, plus on voit que la Romanite n'avait rien en propre, ni religion, ni langue, ni littérature. Sa mission semble avoir été de fondre les éléments les plus hétérogènes.

L'auteur ne considère pas que ce soit là un idéal. Soit ; mais constituer en un seul faisceau presque toutes les nations du monde connu ; dans un seul gouvernement, sans rien sacrifier à l'unité, laisser une grande part de vie personnelle à tous ces peuples soumis, n'est-ce point là une œuvre grandiose.

Digitized by Google

La Gaule. — Les Français actuels sont une race bigarrée, composée d'éléments autochtones, gaulois, germaniques et latins.

Les Celtes ou Galls, dont on a fait *Galli*, les Gaulois, probablement issus de Gomer, fils de Japhet, descendirent des hauts plateaux de l'Asie, et envahirent les Ibères et les Ligures; ils avaient les mœurs et les traditions des Aryas, et en particulier nous retrouvons chez eux, au point de vue politique, l'organisation féodale et le pouvoir incomplet d'un chef électif. Le sens artistique leur manquait, et nous savons qu'il est l'apanage d'une race ayant avec du sang blanc une certaine dose de sang noir. Les Druides veillèrent bien sur les traditions ancestrales, mais n'étant pas séparés, comme les Hindous, de la tourbe populaire des aborigènes par une barrière infranchissable, ils en vinrent à être pénétrés par un sang inférieur, et c'est ainsi que l'aristocratie et le sacerdoce n'ayant plus assez de pouvoir, l'union contre les Romains ne put jamais se faire complète, et cela explique les succès obtenus par César.

Mais ce qui romanisa surtout la Gaule, ce fut le droit de cité, les privilèges, l'admirable politique romaine, des lois supérieures, et les avantages immenses de la *pax romana.*

Le sud de la France n'est pas Gaulois, et ne l'a jamais été; il est constitué d'éléments très mélangés. Les Gaulois sont pressés entre les Romains et les Germains, dont ils se séparent de plus en plus par les croisements successifs. Et quand les invasions germaines se font jour, les peuples de la rive gauche du Rhin se demandent s'ils doivent implorer l'aide des Romains pour rejeter au delà du fleuve ces nouveaux venus qui ne sont presque plus des frères, ou si, au contraire, songeant à leur origine première, ils doivent se joindre à ces hommes nobles et braves, dont ils descendent, pour repousser le Latin, le Romain, l'ennemi séculaire.

César organisa la Gaule conquise avec un incontestable talent d'administration, et tandis que le Midi, plus exclusivement latin, tenait pour Pompée, les légions gauloises devenaient le fidèle soutien de leur vainqueur. Suivant la remarque de M. Boissier et de Mommsen, c'est de la conquête

Digitized by Google

romaine que date chez nous l'unité nationale. Auparavant il n'y a pas d'histoire commune, Rome n'a pas détruit la nationalité gauloise, c'est elle qui l'a créée. Et en même temps, l'esprit latin pénétrait notre pays de plus en plus ; et, si nous sommes des Gallo-Romains et des Gallo-Germains ethniquement, nous sommes moralement des Romains et des Latins.

Le Christianisme et les Barbares. — Enfin le Christ paraît, apportant l'Evangile, c'est-à-dire la loi d'amour, et élargissant les barrières séculaires de cité, de caste et de clan, qui enserraient l'humanité. C'est Lui qui va donner à l'histoire une direction nouvelle, et c'est au moyen d'un nouvel apport de sang aryan qu'il va régénérer la société antique. Pour nous borner en effet à notre pays, que sont devenus les nobles Gaulois d'avant César ? Ils sont corrompus par la civilisation romaine, ils ont pris les habitudes des vainqueurs, et, ce qui est pire, ils ont dans leurs veines le sang de ce peuple formé de tous les débris de tout le monde antique et qui, avec son sang, lui a infusé ses vices. Il est temps que les barbares arrivent et balayent toute cette décomposition romano-gauloise.

L'influence romaine va décroissant peu à peu, elle ne reparaîtra que bien des siècles plus tard avec la Renaissance, et nous allons voir maintenant la Germanité, unie au Christianisme, renverser l'édifice romain pour se substituer à lui.

Les Germains appartiennent à la souche aryenne. Leur religion est élevée, et ils ont une croyance très nette à la vie future, la mort est un passage, étroit il est vrai, mais insignifiant, ouvert sur l'autre monde. La propriété est familiale, plus que personnelle, et le testament est inconnu ; les femmes sont exclues de l'héritage. Le propriétaire exerce sur son domaine une véritable souveraineté, d'où naquit l'idée d'indépendance individuelle si fidèlement gardée en Angleterre.

L'esclavage existait, mais l'esclave demeurait à part et avait sa famille à lui ; il n'avait qu'une redevance à payer. Les affranchis formaient une classe à part, et ne se mêlaient point, comme à Rome, aux hommes libres.

La famille restait une et indivise dans les deux actes les

Digitized by Google

plus importants de la vie : la culture du sol et le combat, elle avait un pouvoir très étendu : elle était vraiment la base de l'organisation sociale.

Telle est la race jeune et vigoureuse qui devait régénérer l'Europe et en particulier notre pays.

La France. — On a voulu nous rattacher uniquement à la civilisation romaine et réduire l'invasion germanique à de simples infiltrations. C'est là une erreur : les Gallo-Romains ont été parfaitement supplantés et les barbares ont conquis notre sol, politiquement partout, ethniquement au nord, à l'est, à l'ouest et au centre. Les Germains semblent du reste avoir été accueillis plutôt en sauveurs qu'en ennemis, et en particulier le clergé et les évêques, qui étaient presque les seuls représentants de l'ancien ordre de choses et de l'élément gallo-romain sentirent que dans ce renouveau des peuples, les Germains seuls avaient la force et l'avenir, et que, une fois convertis, ils seraient les plus loyaux champions de l'Eglise et le noyau solide et sain de la société nouvelle. C'est à cette vue juste et habile que les Francs doivent beaucoup de leurs succès, et Clovis eut l'immense mérite de fonder le royaume des Francs et des Francs catholiques.

Nonobstant la conquête germaine, il resta toujours en France un reste du vieil état de choses, de là cette dualité qui s'est poursuivie pendant toute notre histoire et dont les traces n'ont pas entièrement disparu : c'est toujours la lutte entre le principe germain de la liberté individuelle et le principe romain de la souveraineté de la loi.

Charlemagne, venu à son heure et résultante des diverses forces qui agitaient et menaient le monde d'alors, fit pour un temps l'œuvre d'unification de la pensée germanique et de la pensée romaine, mais son œuvre disparut avec lui, et le démembrement de l'empire de Charlemagne se fit d'après les inéluctables lois ethniques : les Francs d'Austrasie sont allés vers les gens de l'est parce qu'ils étaient des frères du même sang, et quasi sans différence, voilà l'Empire germain expliqué. La Neustrie n'est point allée à l'Allemagne, parce qu'elle était un pays où les éléments des deux races étaient parfaitement pondérés, où la race germanique était balancée

Digitized by Google

par la culture romaine, où les deux races et civilisations étaient réellement mariées et non juxtaposées.

Tandis que les Sarrazins sont définitivement repoussés et ne laissent dans le midi que de faibles traces, les invasions normandes viennent apporter un nouvel élément aryen dans notre pays, et la cession de province qui leur fut consentie, ne fit que constater le fait accompli ; ils avaient vraiment pris possession du sol.

Le Moyen-Age. — Nous arrivons ainsi au moyen-âge. L'auteur en a bien vu le caractère et la beauté lorsqu'il dit : « Le moyen-âge a produit la chevalerie, les grandes cathédrales, les corporations et les croisades. » « Maintenir la chrétienté vis-à-vis de l'Islam, permettre au bénédictin de travailler dans sa cellule et conserver la science au monde, c'était incontestablement un noble but ; un moine, un chevalier, un laboureur, se donnant la main, donnent une image très vive d'une société complète, c'est celle dont je parle. » « Quant à la féodalité, elle était indispensable, voilà une qualité qui permet de ne plus parler des autres. » — « La foi au surnaturel, voilà le nerf du moyen-âge, cette foi a tout produit : couvent, ordre religieux, cathédrales, croisades, etc.., elle a imposé son cachet à une longue période que chacun doit trouver superbe s'il est impartial. »

Puis, après avoir très sainement apprécié l'art du moyen-âge, l'auteur nous donne une galerie de tableaux, destinés à illustrer et à confirmer sa thèse, mais d'une manière parfois un peu éloignée, il faut en convenir.

Signalons tout d'abord saint François d'Assise.

M. le comte de Leusse a bien vu son rôle et compris sa mission : « Saint François est tout simplement un fils de l'Evangile, il est une émanation directe de l'Evangile de saint Jean, rien de plus, rien de moins, et de tous ses titres de gloire c'est le plus beau. » La haine de l'argent et l'amour des hommes, venant d'une nature aimante, mais aussi de l'amour immense de Dieu, telles sont, avec son admiration de la nature, les caractéristiques de saint François. Or, de quoi souffre notre siècle ? De la puissance de l'argent, de la dureté de ceux qui possèdent pour les déshérités de la for-

Digitized by Google

tune : son cachet n'est-il pas aussi l'amour du laid sous toutes ses formes industrielles, et la négation de Dieu sous toutes ses formes scientifiques. La doctrine franciscaine est donc bien un antidote de la maladie moderne.

Relevons aussi les pages consacrées au Tiers-Ordre (1) et qui en montrent bien la portée sociale.

Auprès de saint François, saint Antoine de Padoue, saint Bonaventure, puis sainte Catherine de Sienne.

Ensuite la singulière figure de l'empereur Fédéric II dont la complexité s'explique justement par le mélange des races qui convergent en lui. « C'est un goth sicilien, arabe par la pensée et l'instruction. »

Puis les réformateurs, Geiler et Savonarole : les poètes, Dante et Boccace ; les écrivains, Rabelais, Machiavel : les artistes, Albert Dürer, Ghiberti, Giotto, Fra Angelico, Mantegna, Michel-Ange, Raphaël, Benvenuto Cellini, etc... Enfin la série des papes d'Urbain V à Léon X.

Le livre se termine par une description assez étendue de Venise dont l'histoire confirme les données ethniques précédemment développées.

Nous sommes ainsi arrivés à la Renaissance. Elle s'est implantée d'autant plus tôt, d'autant plus vite et d'autant plus complètement que le sang de chaque pays était devenu plus ou moins pauvre en éléments aryano-germains. Elle a marqué un mouvement de recul de la civilisation chrétienne, dont les conséquences éloignées se font encore sentir dans notre France démocratique actuelle plus apte que d'autres pays, en raison de sa composition ethnique très mélangée, à en subir l'influence néfaste.

Tel est cet ouvrage, qui sera lu avec grand profit par les hommes curieux des choses de l'histoire. Il est peut-être un peu long et touffu et l'on a une certaine peine à se conduire au milieu de cette encyclopédie historique faite de fragments parfois disparates, mais il dénote un esprit observateur, judicieux et assez impartial. Cependant l'auteur nous a semblé d'une sévérité exagérée pour le droit en général et pour le

(1) Par erreur typographique, l'auteur dit : le tiers-ordre fondé par saint Thomas.

Digitized by Google

droit romain en particulier. « L'étude du droit fausse complètement l'esprit des hommes qui s'y vouent », dit-il. Cette partie lui semble en effet moins familière que les autres ; il n'a vu que l'abus et l'excès là où il faudrait envisager pourtant une force sociale de l'ordre le plus élevé. Quant au droit romain, on n'a pas pour lui assez d'anathèmes, il est étrange alors que la définition de la justice donnée par les *Institutes* de Justinien (1) soit précisément celle de nos manuels de Théologie. Un droit, qui grâce à son caractère à la fois conservateur et progressif s'est maintenu durant de si longs siècles à travers les fortunes les plus diverses et les révolutions les plus profondes, méritait autre chose que ce dédain systématique. Certes son principe de la souveraineté absolue de l'empereur est détestable, mais, en combinant cette idée de la souveraineté avec la doctrine chrétienne, il est facile de le ramener à la juste mesure.

Avant d'apprécier la thèse, disons tout de suite que rien n'est plus légitime ni plus utile que d'envisager ainsi les choses et en particulier les choses de l'histoire à la lumière d'une idée générale (j'allais dire : préconçue). « Ne nous défions pas, dit M. Brunetière, des idées générales ; ce sont elles qui font progresser la pensée comme ce sont les grandes hypothèses qui font progresser la science » (1).

La théorie développée par M. de Leusse renferme à coup sûr une grande part de vérité, mais il ne faut pas la pousser trop loin, et il semble exagéré de dire avec l'auteur : « Dans l'antiquité et jusqu'à la fin du moyen-âge, c'est le sang qui a tout fait, tout dirigé, tout permis, qui a constitué le droit et qui n'a jamais été discuté. » Qu'aux époques reculées, il en ait été ainsi, c'est possible et encore il faudrait se demander si la supériorité de telle ou telle race tient au sang, ou si elle ne s'explique point par un état social plus parfait résultant lui-même du climat, du milieu, du genre de vie et surtout d'une civilisation morale plus haute. Mais plus l'histoire avance, plus s'atténue le rôle de l'élément ethnique pour

(1) *Instit.*, Liv. I Tit. I. *Justitia est constans et perpetua voluntas jus suum cuique tribuendi.*

(2) *L'Evolution des genres*, I, p. 201.

Digitized by Google

faire place à des causes où la pensée et la liberté humaine ont une part prépondérante.

Comment expliquer, si l'on s'en tient aux raisons ethniques, par exemple, la durée du Bas-Empire ? Il est traditionnel de le décrier et l'auteur n'y manque pas. Il a cependant duré de 252 à 1453 dans le calme et le repos (1). Cependant il avait, dit l'auteur, le sang le plus mélangé qui se puisse trouver sur un point du globe.

Comment expliquer les divergences si complètes qui déparent le Français (même celui de l'est) de l'Allemand ; ils se rattachent pourtant tous les deux à la branche germanique, et au contraire malgré cette dualité qu'il ne faudrait pas exagérer, d'où vient cette unité de pensée et d'aspiration qui fait vibrer d'accord le Provençal et le Breton ?

Comment expliquer l'antagonisme, ou, comme on l'a dit, le duel du Germain et du Slave, ils sont cependant frères au point de vue de la race.

Et puis, est-il absolument vrai que le mélange soit préjudiciable à une race. Contenu dans de justes limites, le croisement semble au contraire lui être favorable. Parlant précisément des Germains, Ozanam (2) a écrit : « Comme il fallait que cette race devint forte, il fallait qu'elle fût mêlée, qu'elle fût contenue, qu'elle trouvât autour d'elle des alliances et des résistances, qu'elle connût ces commerces féconds, ces luttes salutaires qui font grandir les peuples. »

Quant à cette formule : « La démocratie, voilà l'ennemi ! » elle nous semble tout au moins bien sommaire. La démocratie n'est ni l'ami ni l'ennemi, c'est un fait et voilà tout, et il faut bon gré mal gré s'en accommoder. Certes avec son suffrage universel inorganique, sa presse sans frein, la démocratie actuelle a besoin d'une transformation profonde, mais M. de Leusse lui-même indique le grand facteur de cette transformation, le christianisme, il est venu en son temps, dit-il à bon droit, pour donner aux peuples où l'amalgame ethnique allait se faire et où l'influence du sang tendait à disparaître, un principe nouveau d'organisation et de vie.

(1) Voir Haurion, la *Science Sociale traditionnelle*.
(2) *Etudes germaniques*, I, ch. V.

Digitized by Google

On ne doit donc pas dégager de l'histoire une conclusion forcément pessimiste en ce qui concerne notre pays, il faut en rabattre beaucoup de cette prétendue supériorité des hommes du nord.

« C'est une loi de l'histoire, remarque M. Fouillée (1), que les facteurs intellectuels et moraux l'emportent de plus en plus, avec le progrès des civilisations modernes, sur les facteurs ethniques, géographiques et de climat. L'avenir n'est pas aux Anglo-Saxons ou aux Latins, il est aux plus savants, aux plus industrieux et aux plus moraux. »

Nous terminerons par cette citation de Tocqueville, qui fera bien comprendre les réserves qu'il faut faire en présence de toute généralisation historique. « J'ai vécu, dit-il, avec des gens de lettres qui ont écrit l'histoire, sans se mêler aux affaires, et avec des hommes politiques qui ne se sont jamais occupés qu'à produire les événements sans songer à les décrire. J'ai toujours remarqué que les premiers voyaient partout des causes générales, tandis que les autres, vivant au milieu du décousu des faits journaliers, se figuraient volontiers que tout devait être attribué à des incidents particuliers. Il est à croire que les uns et les autres se trompent. Je hais pour ma part ces systèmes absolus qui font dépendre tous les événements de l'histoire de grandes causes premières se liant les unes aux autres par une chaîne fatale et qui *suppriment pour ainsi dire les hommes de l'histoire du genre humain.* »

Oui, l'homme, voilà avec Dieu le grand facteur de l'histoire, l'homme avec ses passions, ses vertus, ses crimes, ses héroïsme, l'homme tout entier avec sa nature et surtout sa liberté.

P. Venance, de l'Isle-en-Rigault.
Fr. Min. Cap.

(1) *Races latines.* (*Revue des Deux-Mondes*), 1er décembre 1899.

Digitized by Google

DE L'OBLIGATION

POUR

LES MONASTÈRES DE TENIR LE CHŒUR (1)

Mille problèmes naissent, chaque jour, et s'entrecroisent. Leur solution occupe toutes les publications, toutes les revues.

N'y a-t-il pas quelque inconsidération à jeter, au milieu de ces questions brûlantes, une étude plus calme, toute raisonnée, toute positive ? N'est-ce pas s'exposer à passer inaperçu, et à faire œuvre inutile ?.... Peut-être ! Aussi, je ne me serais guère hasardé à demander l'hospitalité de cette revue, si plusieurs prêtres et religieux ne m'avaient, à diverses reprises, sollicité de traiter la question désignée par l'entête de cet article.

Les honorables consultants trouveront donc ici les éclaircissements demandés.

Et puis, la question, si placide soit-elle, n'est pas dénuée de tout intérêt. Son utilité pratique s'étend, spécialement aux monastères habités par un nombre resteint de prêtres adonnés aux travaux du saint ministère.

Désireux de traiter notre sujet à fond, et avec toute la lucidité désirable, nous partagerons la présente étude en trois questions connexes entre elles.

Ces questions, les voici :

1° Combien de religieux faut-il dans un couvent pour qu'il y ait obligation locale du chœur ?

2° Quelles sont les causes qui excusent de l'assistance au chœur ?

(1) Cet article ne concerne que les religieux ayant obligation de chanter l'office divin au chœur.

Digitized by Google

3° Les religieux exempts ou dispensés de cette assistance, font-ils nombre pour constituer la dite obligation ?

Avant d'entrer dans le sujet, quelques observations préliminaires :

a). Les solutions, présentées dans le cours de cette étude, font abstraction du droit particulier, consacré par les diverses règles ou constitutions des différents ordres monastiques.

Elles sont donc, uniquement, basées sur le droit commun. Nous prévenons, par là, toute confusion entre le *précepte* qui oblige et le *conseil* qui laisse libre.

Quelques mots, concernant la pratique à suivre, formeront, croyons-nous, la conclusion naturelle et finale de l'article.

b). L'obligation de tenir le chœur, remarquons-le bien avec l'immense majorité des théologiens et des canonistes, est une obligation, non point *personnelle*, affectant chaque religieux pris individuellement, mais *réelle et locale*.

Elle lie donc l'ensemble des religieux, considérés comme formant corps, comme communauté. Le supérieur étant le chef responsable de ce corps, c'est avant tout sur lui que retombe l'obligation.

Avec saint Alphonse de Liguori (l. 5, n. 143), et la plupart des théologiens nous soutenons qu'aucun religieux, considéré comme individu n'est tenu, sous peine de péché grave, et *per se* (1), à l'assistance du chœur, à moins, toutefois, que son absence ne rendit le chœur impossible.

c). Les frères mineurs ont l'obligation de tenir le chœur au même titre que les autres religieux. Mais, cette obligation se trouve-t-elle aggravée pour eux, par les prescriptions de leur règle ? Nous nous prononçons pour la négative, suivant en cela l'opinion plus commune et plus probable (2).

(1) Nous disons *per se*, parce qu'il peut y avoir faute mortelle à s'absenter du chœur, même lorsque la présence d'un religieux, en particulier, n'est pas nécessaire. Cela a lieu, lorsque le mépris formel est la cause de cette absence ou qu'elle produit scandale (justifié), ou entraîne une désobéissance grave.

(2) Corduba (*Expos. Regul. Seraph. S. P. Francisci*, cap. III, Q. 1), Anton. Cajetan. a D. Bonavent. (*Exam. Regul. pro Confessar. FF. Min. instruend.s*, part. I, n. 70, sqq), Cypr. Crousers (*Lect. parænæticæ ad Regul. P. S. Franc.*, cap. III, lect. I, p. 143) et Bernard. Gandav. (*Nitleg-*

Digitized by Google

I

Abordons maintenant la première question :

Quel est le nombre de religieux requis dans une communauté pour y introduire l'obligation réelle ou locale du chœur ?

— Lorsqu'il s'agit d'un monastère appartenant à un ordre tenu au chœur, pour que la dite obligation existe, il faut

ging op den Regel der Minderbroders, III capittel n. 5) enseignent que les frères mineurs sont tenus *sub gravi* à la récitation de l'office divin, *en chœur*, et cela, *en vertu de leur Règle*. De fait, disent ces auteurs, la Règle prescrit de réciter l'office *juxta ordinem S. R. Ecclesiæ*. Or l'ordre, dans l'Eglise, est la récitation *en chœur et au chœur* par les clercs. Cet ordre repose sur une coutume remontant aux premiers siècles de l'Eglise. Tout cela se déduit du chap. *Dolentes* de celebratione Missæ. Conséquence : chacun des frères est obligé *sub gravi* à l'office du chœur.

A l'autorité de ces auteurs, nous opposons celle de : Marchant. (*Expos. litteral. in Regul. S. Franc.*, cap. III, q. 5,) Kerckhove (*Comment. in gener. statut. Ord. S. Franc.*, cap. 2, § 2, n. 20), Neusser (*de Horis Canon.*, disp. 13, n. 36). Santorus (*Mor. Comment. in Statut. Ord. S. Franc.*, cap. 3, stat. III, dub. 1), Bernard. Bonon. (*Lez. sopra la Regola dei Frati Minori di S. Franc.*, lez. VIII, n. 4), Viator a Coccaglio (*Tracce di Tradit. sopra la Regola dei Frati Minori*, cap. III, sposiz. 1, n. 4-6), August. de Gabrielis *Comp. Seraph. Regul. Exvos.*, cap. III, q. 3, Dico 3°), Kazenberger (*Liber vitæ seu comp. Expos. litteral. in S. Regul. S. P. Franc.*, cap. III, q. 1. infert. 8), Albert. a Bulsano (*Expos. Regul FF. Minor.*, § 38, n. 4), Georges de Villefranche (*Expos. de la Règle des FF. Mineurs*, n. 105), etc. Tous ces auteurs nient absolument l'existence d'une telle obligation ayant sa source dans la Règle. L'obligation de réciter l'office en chœur existe ; c'est incontestable. Mais elle émane uniquement d'une coutume introduite dans l'Eglise, et corroborée par les saints canons, les Ordonnances Apostoliques, l'usage et les constitutions de l'Ordre. Dès lors, elle a force de loi pour la communauté et plus spécialement pour le Supérieur, mais nullement pour les religieux considérés distinctement.

A leurs raisons nous opposons les arguments suivants : 1° La règle prescrit la récitation de l'office divin ; très bien ! Cette prescription entraîne une obligation *personnelle* ; très bien encore ! Mais ne peut-on satisfaire à cette obligation personnelle que par la récitation publique au chœur ? Evidemment, non ! Sans quoi, il faudrait admettre que la non-assistance au chœur n'est rien moins, pour les Frères, qu'une violation grave de la règle. 2° Les Pontifes Romains, qui ont donné une énumération détaillée des préceptes de notre règle, n'ont fait aucune mention du précepte supposé. 3° Il est indéniable que la Règle ordonne la récitation des Heures Canoniales, selon l'usage et le rit de la sainte Eglise romaine. Seulement, ce rit ne consiste pas dans

Digitized by Google

pour le moins quatre religieux parfaitement aptes à s'en acquitter. Telle est l'opinion commune que défendent saint Alphonse de Liguori (1), Roncaglia (2), Rotario (3), Tamburin (4), Bordonus (5), Pellizarius (6), Sporer (7), Leander (8), Neusser (9), Antonius a Spiritu sancto (10), Salmanticenses (11), Kazenberger (12), Diana (13), Viva (14), Holzmann (15), Kerckhove (16), Clem. Marc (17), Piat de Mons (18), Ferrari (19), Ballerini-Palmieri (20), Genicot (21), etc.

Certains auteurs excusent même de cette obligation les communautés qui ne sont pas composées de *cinq* religieux absolument aptes au chœur (22). Nous n'oserions leur dénier une grande probabilité.

Voici les principaux motifs sur lesquels les auteurs fondent l'opinion exigeant quatre au cinq religieux aptes :

la récitation *publique au chœur* ; mais bien dans la récitation conforme au formulaire du bréviaire romain. Effectivement, s'il fallait comprendre le rit romain dans le sens que nous combattons, tous les ordres qui n'ont pas le chœur, et la foule des prêtres, diacres et sous-diacres ne satisferaient pas au précepte de l'office.

N. B. — C'est à tort, que le R. P. Piat (*Prælect. Jur. Regul.*, tom. I. p. 310. 2e édit.) cite, pour appuyer la première opinion, plusieurs auteurs qui se rangent, au contraire, du côté de la deuxième.

(1) *Theol. Mor.* lib, 5, n. 143, édit. P. Heilig.
(2) *Univers. Mor. Theol.*, Tract 5, q. 2, c. 1. q. 1.
(3) *Theol. Mor. Regul.*, tom. 3, l. 2, c. 1, p. 5, q. 11.
(4) *Theol. Mor. S. Thom. Decal.* l. 2, c. 5, § 1, n. 10-12.
(5) *Tom. 2, P. 1. Resol. XXX, n. 8.*
(6) *Man. Regul.* tom. I. tr. 5, c. 8, n. 50.
(7) *Theol. Mor.* tom. 3, tr. app. de Hor. Canon., c. 1, n. 17.
(8) *Quæst. Mor. Theol.*, in 10 Decal. Præc.' tr. 8, disp. 6, q. 11.
(9) *Tract. de Hor. Canon.*, disp. 13, n. 35.
(10) *Direct. Regul.* tr. 2, disp. 2, n. 151 et tr. 3, disp. 6, n. 1597.
(11) *Curs. Theol. Mor.*, tr. 16. cap. 1, n. 6.
(12) *Expos. Regul. S. Francisci,* cap. III, q. 1, infertur 8°.
(13) *De Hor. Canon.*, tr. 6, Resol. 15, n. 3 et tr. 12, Resol. 31.
(14) *Curs. Theol. Mor.*, P. 2, de Præcept. Decal., q. 3, art. 1, n. 6.
(15) *Tr. 3 de Præcept. partic.*, art. 4, n. 471.
(16) *Mor. Comment. in gener. Statuta FF. Minor. Observ.*, cap. 2, § 2 21.
(17) *Instit. Mor. Alphons.*, tom. 2, n. 2205.
(18) *Prælect. Jur. Regul.*, tom. 1, pag. 312, 2e edit.
(19) *De Statu Relig. Comment.*, pag. 185.
(20) *Opus Theolog. Mor.*, vol. IV, n. 355.
(21) *Theol. Mor. Institut.*, tom. 2, n. 48, 3e edit.
(22) Ainsi Roncaglia, Tamburin, Bordonus, Pellizarius, Sporer, Leander, Salmanticenses, Kazenberger, Viva, Kerckhove, aux endroits déjà cités.

Digitized by Google

1. Il ne saurait y avoir chœur, s'il n'y a pas alternation décente et posée des voix. Or, cette alternation décente et édifiante ne se peut trouver que dans la réunion d'au moins quatre ou cinq religieux. Donc...

2. Ce qui ne peut se faire aisément est réputé impossible en droit (1). Or cette alternation chantée se trouvant limitée à deux ou trois religieux, n'est ni commode, ni aisée. Donc...

Et puis, il est imprudent de faire peser une charge quotidienne si onéreuse sur deux ou trois sujets seulement.

3. L'obligation du chœur ne lie certes pas aussi étroitement les religieux que les bénéficiaires dans les églises cathédrales ou collégiales. Pour ces derniers, à l'usage et aux Ordonnances Apostoliques, s'ajoute un devoir de stricte justice. Or, il en est qui considèrent l'obligation du chœur provenant de l'usage général comme si peu rigoureuse qu'ils vont jusqu'à exempter, généralement, les communautés ne comptant que quatre ou cinq membres capables de tenir le chœur (2).

On aura, remarqué les mots « *religieux absolument aptes au chœur* ». Nous les avons répétés avec préméditation.

Il est temps de leur assigner leur valeur propre.

Il faut considérer comme absolument aptes à l'office du

(1) Nous donnons ici les axiomes de droit, auxquels l'argument fait allusion : *a*) Impossibile dicitur quod, salva dignitate, fieri non potest ; — *b*) Impossibile dicitur, quod tantum fieri potest per remedium extraordinarium ; — *c*) Impossibilium et valde difficilum idem est judicium ; impossibilitati enim æquiparatur difficultas magna. Ita Barbosa, *Axiomat. usu frequentiora*, axiom. 118.

(2) Autre chose est, *d'être en nombre suffisant pour satisfaire à l'obligation du chœur* ; autre chose, *d'être en nombre suffisant pour amener cette obligation*. C'est de la dernière question que nous nous occupons dans le cours de l'article. Quant à la première question, je cite Tamburinus (loc. supra. cit.) : « Dico primo, quatuor vel quinque, multo magis plures satis esse, unum non esse satis. Ita Diana (P. I, tr. 12, resol. 31, in fine). Ratio est, quia illi faciunt recte chorum ; unus nequaquam, siquidem essentia chori consistit in alternatione cantantium. Quare, si prælatus monasterii permittat in choro officium recitari ab uno solo, suæ obligationi non satisfacit. Quid si a duobus vel tribus tantum ? Resp., licet non negem fore scandalum aliquod, si id in monasterio frequenter permittat Prælatus, tamen ex natura sua videri posset alicui probabile satisfieri ; quia in rigore jam servatur essentia chori, scilicet cantus alternus ». Sporer, Viva, et l'annotateur d'Albert de Bolsen, tiennent à peu près le même langage.

Digitized by Google

chœur, les religieux *profès*, qui ne sont pas légitimement excusés de l'assistance au chœur.

Donc les religieux infirmes, les religieux retenus par quelque occupation légitime doivent être regardés comme non aptes, d'après le témoignage de saint Alphonse (1), de Roncaglia (l. c.) (2), Rotario (3), Salmanticenses (4), Ferrari (*de Statu Relig. comment.*, pag. 185, (5) Ballerini-Palmieri (6) et Genicot (7).

On le voit, les auteurs allégués sont unanimes à exclure du nombre des religieux *aptes*, ceux qu'un motif raisonnable tient éloignés du chœur.

Mais n'empiétons pas sur le second problème. Il y a, en effet, entre cette question et la seconde que nous allons traiter, des relations intimes (8).

(1) Voici les paroles du saint Docteur : « Diximus *expediti*, nam si sint infirmi vel legitime occupati, nec etiam si quatuor sint, ad chorum obligantur » loc. cit.).

(2) Ce théologien s'exprime de la sorte : « Immo si vel tam pauci sint Religiosi in aliquo monasterio, seu ita impediantur infirmitatibus, aut alia justa causa, ut quatuor vel quinque non sint expediti ad persolvendas horas canonicas, cessat obligatio eas recitandi » (loc. cit.).

(3) Cet auteur n'est pas moins clair : « Unde *(dit-il)*, si non adsit saltem quatuor expediti in monasterio, detractis infirmis et impotentibus, non est obligatio chori » (loc. cit.).

(4) Leurs paroles font autorité. Nous citons donc : « Et idem dicendum est (*i. e. Communitas excusatur ab obligatione chori*), quando tametsi plures religiosi sint in monasterio, sunt aliqui infirmi, vel in eorum assistentia occupati, aliisve obligationibus gravibus præpediti, si quatuor vel quinque non remaneant expediti ad officium in choro debite persolvendum »(loc. cit.).

(5) Ferrari à l'endroit cité, dit : « Obligatio chori cessat, si non adsint ad minus quatuor choristæ idonei et expediti, id est, nec infirmi, nec aliis necessariis aut saltem gravis momenti ministeriis irretiti ».

(6) Nous trouvons dans cet ouvrage : « *Expeditos*, inquit (S. Alphonsus nempe) ; nam si infirmi sint, vel legitime occupati, etsi plusquam quatuor sint, non obligantur ad chorum » (loc. cit.).

(7) « Communitati incumbit obligatio, dit l'éminent Jésuite, ut Horæ in choro persolvantur, dummodo numerus sufficiens religiosorum adsit, qui numerus, juxta sententiam probabiliorem, poscit quatuor religiosos ad chorum aptos et nullo legitimo impedimento detentos » (loc. cit.).

(8) Aussi Tamburinus (l. c.) dit très justement : « Circa numerum religiosorum ad constituendam obligationem chori duplex est difficultas. Prima, quotnam religiosi satis sint ad satisfaciendum in choro ? Secunda, quæ paucitas religiosorum requiratur ad excusandum monasterium a chori obligatione ? *Hæc posterior difficultas pertinet ad ultimum caput de causis excusantibus ab Officio* ».

Digitized by Google

Avant de nous engager dans la deuxième question, nous voudrions toucher le point suivant.

Peut-on ranger les frères novices et les religieux à vœux simples, parmi les expeditos ad chorum.

Dans le sens qu'ils soient obligés au chœur, les novices ne tombent pas sous la dénomination, puisque les lois de l'Ordre ne les atteignent pas (1).

J'en dis, autant des frères convers ou lais, pour le motif que l'obligation introduite par la coutume, ne concerne que les Religieux astreints au chœur.

Autre est le cas des religieux (clercs) à vœux simples, dans les ordres où existe, avec les vœux solennels, l'obligation du chœur.

Sur ordre de Pie IX, la Sacrée Congrégation *Super Statu Regularium* déclara, en date du 6 août 1858, que les dits Religieux se trouvent sur un pied d'égalité avec les Profès de vœux solennels, par rapport à l'assistance au chœur.

Nous ne voyons donc pas pourquoi ils ne seraient pas *expediti ad chorum* (2).

II

Quelles sont les causes qui peuvent dispenser de l'assistance au chœur ?

D'après l'opinion commune, les religieux en particulier, nous l'avons vu, ne sont pas tenus *sub gravi* et *per se* à réciter les heures canoniales au chœur, à la condition, tou-

(1) « D'après Viva (d. n. 6), les théologiens de Salamanque (ibid.), Pelliz. et Anton. a Spir. S., opposés à Wigandt, il est probable que les Novices peuvent à eux seuls satisfaire à l'obligation du chœur », ce sont, à peu près, les termes de saint Alphonse (l 5, n. 143).

De plus, dit le P. Piat de Mons (*Prælect. Jur. Regul.*, t. I, p. 313, édit. 2), quoique les novices ne fassent point corps avec la communauté, ils en constituent néanmoins une partie, d'une certaine façon. A ce titre, ils jouissent de toutes les faveurs et grâces de la communauté. En conséquence, ils peuvent acquitter une obligation de la communauté.

Nous rappelons encore de ne point confondre la satisfaction au chœur et l'introduction de l'obligation au chœur.

(2) Cfr. Ballerini Palmieri *Opus Theol. Mor.*, vol. IV, n. 336) et Genicot (*Theol. Mor. Instit.* tom. II, n. 48).

Digitized by Google

fois, que le chœur ne soit pas rendu impossible, précisément par leur absence (1).

Il suit de là qu'on peut se dispenser plus facilement de l'assistance au chœur que de la récitation même de l'office divin, qui est une obligation grave, *personnelle*. Nous prenons pour notre compte les déductions de notre savant confrère, Albert de Bolsen (2) : « Une infirmité de la gorge ou de la poitrine, ou tout autre indisposition légère, retenant un Frère alité ou en sa cellule, suffit pour exempter du chœur, mais non de la récitation du saint office. Les labeurs multiples du saint ministère peuvent exempter quelquefois, de la récitation même de l'office. Ils dispensent plus aisément de la fréquentation du chœur ».

Les motifs qui excusent de l'assistance au chœur les Religieux *indispensables à sa tenue*, ou plutôt à constituer l'obligation du chœur, et les motifs qui excusent de la récitation de l'office sont les mêmes. Ils doivent être d'une gravité égale : dans l'un et l'autre cas, il y va d'une obligation grave.

Or ces motifs peuvent être ramenés à une triple espèce : *a*). Impuissance physique ; — *b*) impuissance morale ; — *c*) dispense légitime du supérieur.

L'*Impuissance physique* provient de l'impossibilité de dire publiquement l'office au chœur. Un religieux éloigné du couvent, ou incapable de se rendre au chœur, se trouve dans cette impuissance.

Une maladie sérieuse, ne permettant l'assistance au chœur qu'au risque de s'aggraver, constitue une véritable *impuissance morale*. Il en est de même de toute occupation importante et honnête qu'on ne peut ajourner sans scandale, ou sans péché, ou encore sans dommage notable pour soi ou pour autrui, pour l'âme ou pour le corps, pour la réputation, etc.

Dans tous ces cas, le législateur est censé ne pas forcer à l'observance de sa loi, au prix de tels sacrifices (3).

(1) Cfr. S. Liguori, l. 5, n. 143.

(2) *Exposit. Regul. FF. Minorum*, § 38, n. 4.

(3) Rappelons ici, la proposition 54e condamnée par Innocent XI, Il découle de cette condamnation que celui qui peut réciter une partie de son office, y est tenu. L'office divin, en effet, est divisible dans son obligation.

Digitized by Google

Reste *la dispense légitimement concédée par le supérieur.*

Dans les ordres religieux, les supérieurs ne peuvent, d'après le sentiment le plus commun et le plus vraisemblable, dispenser leurs subordonnés que dans les seuls cas prévus par le décret de Clément VIII. En dehors de là, il faut recourir au Pape. La lecture réfléchie de ce décret confirme pleinement cette manière de voir. Voici sa teneur (1).

« Personne, sous prétexte de n'importe quel privilège ou de n'importe quelle supériorité, fût-elle généralice, ne peut se croire libre du service choral. Il n'y a d'exception que pour le temps où l'on est retenu, *hic et nunc*, par les devoirs de sa charge. Les supérieurs ont la faculté de dispenser les lecteurs et les prédicateurs, mais uniquement les jours de leurs leçons ou de leur prédication. Il leur est accordé un pouvoir égal sur les religieux malades ou sur ceux que les études empêchent légitimement d'assister au chœur. Les supérieurs séviront contre les Religieux négligents ou récalcitrants en ce point. Ils leur imposeront une pénitence salutaire conformément aux prescriptions de la règle et des constitutions. S'il le faut, ils pourront même châtier les dits religieux par la privation de nourriture ».

« Les lecteurs doivent être considérés comme donnant *actu* leur leçon, dit Peyrinus (*de Privil. Regul. Const. II Julii II*, n.° 21), dans les temps de vacances, et lorsqu'on les désigne pour donner leur leçon, à brève échéance. C'est alors en effet, qu'ils s'appliquent davantage à l'étude. Jamais ils

Ce même principe est-il applicable à l'obligation du chœur? Voyons, à ce sujet, Ballerini-Palmieri (*Opus Theol. Mor.*, vol. IV, n. 335) : « An quæ est pars notabilis respectu officii per se sumpti, sit pariter notabilis respectu solemnis recitationis in choro, ut e. g. omissio unius parvæ horæ, quæ habetur materia gravis, sit omissio notabilis in choro. Res non videtur certa, si præsertim non ex consueto fiat ; non enim magna in hac omissione in choro appareat turpitudo, quoad cultum externum, qui ab Ecclesia intenditur per chorum. » — Saint Alphonse semble ne point partager l'avis de ces théologiens. A ses yeux, cette sentence n'est pas probable. (Lib. 5, n. 143. Notand. 2°).

(1) Diei 25 Julii 1600, relatum in Bullario Romano, tom. V, P. II, pag. 340, § 1 et confirmatum a S. Congr., jussu Urbani VIII, anno 1624, apud Bullar. Rom. tom. V, P. V, pag. 249, § I. — Cfr. etiam P. Piat. Montens. (*Prælect. Jur. Regul.* tom. I, p. 314, edit. 2) ; Viator a Coccaglio (*Tentam. Theol.*, tom. 2, dissert. 6, cap. 4, n. 28) ; Leander (*Quæst. Mor. Theol.* in 10 Decal. Præcept., tr. 8, disp. 6, q. 19).

Digitized by Google

ne sont moins vacants, qu'en temps de vacances ; du moins, s'ils veulent remplir consciencieusement leur tâche ».

On peut, croyons-nous avec le R. P. Piat de Mons (*Prælec. Jur. Regul.*, t. I, p. 297, not. 4, edit. 1). appliquer aux prédicateurs les paroles de Peyrinus sur les lecteurs (1).

Les auteurs considèrent comme *ægroti*, non seulement ceux qu'une maladie afflige transitoirement, mais ceux aussi qu'une infirmité frappe indéfiniment. Ils considèrent même comme tels les religieux arrivés à la vieillesse (2).

Lezana (tom. I, cap. 18, n. 70) ajoute : « La dispense doit s'étendre, de plein droit, à tous les religieux livrés aux œuvres de charité soit corporelles — et les infirmiers rentrent dans cette catégorie — soit spirituelles, comme sont les séances du confessionnal. A ces œuvres-ci, tout doit céder le pas. (Suarez, tom. 4 *de Relig.* tr. 10. lib. 1 cap. 8) ».

En résumé donc, les supérieurs réguliers peuvent dispenser de l'assistance au chœur, en vertu du droit commun, ou, si l'on veut, en vertu des pouvoirs accordés par le Saint-Siège, les infirmes et les vieillards, les lecteurs et les prédi-

(1) D'ailleurs Santorus de Melfi (*Mor. Comment. in Statuta*, etc. *Ord. FF. Minor. de Observ.*, cap. III. stat. III), commentant le Décret de Clément VIII, arrivé aux mots : « *diebus quibus legunt vel prædicant* », se pose la question : « An excipiat solum actuale exercitium, an vero totum tempus lecturæ et prædicationis ? » — Et il répond : « Concernere totum tempus, quo occupatur in officio lectoris, aut concionatoris, etiamsi actu non prædicet vel legat. De actuali enim exercitio fatuum esset interpretari, cum simul et semel choro interesse, et prædicare impossibile sit. Totum enim tempus illud, vel studio pro futuris functionibus pro dignitate obeundis, vel animi laxationi, ad easdem viriliter arripiendas occupatum præsumitur. Verum, si per longum tempus exercitio deesset, ut fieri solet tempore æstatis, vel propter aliquod aliud impedimentum, tunc hoc privilegio non gaudere certum est, quia datum pro causa cessare debet, causa non existente. Silvius (V. *Privil.* q. 10), Roderic., (tom. I, q. 9. art. 10) ». Albert de Bolsen semble embrasser l'opinion de Santorus (§ 38, n. 14).

(2) Pellizar. (*Man. Regul.*, tom. I, tr. 5, c. 8, sect. 1, q. 5, n. 10) Lezana (*Summa Quæst. Regul.*, tom. I, c. 10, n. 20) ; Leander (*Quæst. Mor. Theol.*, in 10 Decal. Præcepta, tr. 8, disp. 6, q. 19) ; Peyrin, (*de Privil. Regul.*, tom. 2, Const. 10 Urbani VIII, n. 3 et 4) ; Kerckhove (*Comment. in gener. Stat. Ord. S. Fr. Fratrum minorum*, cap. 2, § 2, n. 17) ; Piat. Montens. (loc. cit.).

Les mêmes auteurs opinent que les religieux, travaillant à la publication de livres pour le bien de l'Eglise et de la religion, doivent passer comme *légitimement empêchés par l'étude.*

Digitized by Google

cateurs en fonction, les sujets retenus par l'étude ou publiant un livre, les gardes-malades et les confesseurs.

Pour prévenir tout abus, en même temps que pour garder l'uniformité et la paix entre les religieux, il est d'usage, de fixer les libertés du chœur par des statuts généraux ou provinciaux. En pratique les religieux doivent s'y conformer. Ce qui n'empêche pas que, dans un cas particulier, le supérieur local ne puisse accorder une dispense spéciale, surtout lorsqu'elle est limitée à un court espace de temps.

III

En troisième et dernier lieu : *Faut-il ranger, parmi les religieux aptes à la tenue du chœur, ceux qu'un des motifs ci-dessus exposés exempte ou dispense* ?

Nous nous sommes étendus assez longuement sur le cas, où l'on est dispensé du chœur, alors qu'il reste un nombre suffisant de religieux pour rendre le chœur possible. Nous n'insistons pas.

Le cas à examiner, présentement, est celui-ci :

Une communauté compte assez de membres pour avoir la charge du chœur, mais, quand on défalque ceux qui jouissent d'une exemption ou d'une dispense légitime, elle peut se trouver réduite à moins de quatre ou cinq sujets.

L'obligation du chœur persévère-t-elle dans ce cas ?

Nous ne le pensons pas.

Les infirmes, les exempts et dispensés ne tombent pas sous la rubrique « *expediti ad chorum* ». Telle est la proposition défendue par les auteurs les plus autorisés (1), du moins en ce qui concerne les infirmes, ceux qui se trouvent dans quelque impossibilité (physique ou morale), qui sont légitimement occupés, ou qui bénéficient d'une exemption.

Mais combien plus raisonnablement peut-on rendre participants de cette interprétation bénigne les religieux dûment dispensés comme sont les lecteurs, les prédicateurs,

(1) Saint Alphonse, Roncaglia, Rotario, les théologiens de Salamanque, Ferrari, Ballerini-Palmieri, Genicot, etc. Cfr. supra.

Digitized by Google

et autres ? — Les supérieurs leur accordent la dispense, au nom du Pape, en vue des travaux auxquels ils se dépensent. Ce serait une contradiction de compter comme *aptes* les exempts et les dispensés ! Soutenir cette thèse, c'est soutenir que les sujets en question sont, en même temps, tenus au chœur et n'y sont pas tenus.

Mais, dira-t-on, dans le cas qu'on vient de supposer, le maintien de l'observance régulière n'exigera-t-il pas la renonciation aux libertés et dispenses ?

Pour répondre à cette objection, inspirée par un excellent esprit, nous nous permettrons de la convertir en la question suivante :

En cas de conflit, faut-il préférer la tenue du chœur à l'enseignement, à la prédication, à l'audition des confessions, etc..?

L'Eglise nous donnera la réponse. En plus d'une circonstance, elle s'est prononcée ouvertement, et toujours elle a donné la préférence aux labeurs apostoliques contre la fidélité au chœur.

Déjà, au VIe siècle, l'immortel et très saint Pontife Grégoire le Grand, dans une espèce de concile, tenu devant les reliques insignes du Prince des Apôtres, s'exprimait en ces termes :

« Une coutume, en tous points répréhensible, a surgi, depuis peu, dans la sainte Eglise romaine, dont Nous sommes le chef, par la volonté divine. Certains clers appelés au ministère de l'autel sont choisis comme chantres ; et même des diacres qui ne devraient s'occuper que de la prédication et de la distribution des aumônes, usent leur temps aux modulations harmoniques ».

Dans la suite, ce même Pape chargea les sous-diacres et les clers-minorés du chant des offices (1).

Le Docteur Angélique, dans l'examen de ce Décret, nous dit (2.2. q. 91, art. 2) : « Il faut reconnaître que l'enseignement et la prédication sont un plus noble stimulant à la piété que le chant. C'est pourquoi les diacres et les prélats aux-

(1) Ita habetur lib. 4 Registri cap. 88, alias Epist. 44, et in quodam Conc., quod post 12 lib. Registri refertur, et in cap. *In sancta*, dist. 92.

Digitized by Google

quels incombe le devoir de ramener les cœurs des hommes à Dieu par la doctrine et la parole divine, ne doivent pas s'occuper du chant. De la sorte, ils ne sacrifieront pas le principal au secondaire ».

« Dans ces paroles (de saint Thomas), dit Suarez (tom. IV *de Relig. tr. 10 de Soc. Jesu*, lib. 1, cap. 8, n, 6), il faut s'arrêter au motif, plutôt qu'aux personnalités. Que les personnes visées soient prélats ou diacres, ce n'est là que le côté matériel, si je puis ainsi dire ! Le côté formel est, qu'à raison de leur charge, ils sont obligés d'annoncer la parole de Dieu. Cette charge implique tout ce qui sert directement à procurer le salut des âmes. Ces témoignages nous prouvent, en plus, qu'il faut priser davantage l'enseignement et la prédication, que la psalmodie et le chant ecclésiastique, quand on ne peut s'acquitter convenablement et avec persévérance des deux fonctions à la fois ».

Les Pontifes Romains ont inculqué, avec une minutieuse sollicitude, l'assiduité au chœur. Pourtant, combien ils ont montré de générosité à accorder des dispenses à raison des travaux spirituels (1).

Santorus (*Mor. Comment in Stat.* etc., cap. III, stat. III) prouve ingénûment la supériorité de la prédication et de l'enseignement, sur la fréquentation du chœur :

« La première fonction, dit-il, est d'origine divine. Le Christ et les Apôtres l'ont exercée et prescrite pour le salut du monde : « *Vous m'appelez Maître, et vous faites bien, etc... Prêchez l'Evangile à toute créature, enseignant les hommes à pratiquer tout ce que je vous ai ordonné...* » La seconde fonction, au contraire, prend sa source dans le droit positif. Aussi les Apôtres n'ont-ils pas tardé de conclure : « *Il n'est pas juste que nous délaissions la parole de Dieu, pour le service de la table* » (Act. 6). Pourtant ce dernier ministère est plus relevé encore que la psalmodie, parce qu'il a pour but l'alimentation des pauvres.

Mû par cette raison, notre séraphique Père, dissertant sur la préférence à accorder à la prière ou à la prédication, se vit

(1) Cfr. etiam Albert a Bulsano (*Expos. Regul. FF. Minor.*, § 38, n. 4) et Gaud. Kerckhove (*Comment. in gener. stat.* etc., cap. 2, § 2 n. 25.

Digitized by Google

forcé de dire : « Il semble plus agréable à Dieu, qu'oubliant mon propre repos, je me lance dans le monde, pour y travailler à sa gloire » (2). Enfin le Bienheureux Sylvestre et sainte Claire, consultés par notre séraphique Père, énoncèrent un avis conforme. Ces saintes âmes avaient été instruites par Dieu.

Et maintenant les conclusions :

1° Il peut arriver que les labeurs pour le bien des âmes et l'exercice du chœur soient incompatibles, ou à peu près. En cette occurrence on peut renoncer, au chœur pour s'acquitter convenablement des œuvres de zèle.

2° Il peut arriver que, abstraction faite des religieux privilégiés, on ne soit plus en nombre pour chanter l'office divin. Dans pareil cas, il est des supérieurs qui permettent la simple récitation des heures canoniales et dispensent de la psalmodie proprement dite. Ou bien ils font réciter matines et laudes, au chœur, la veille, au soir, surtout quand ils prévoient que leurs religieux seront retenus par les confessions ou la prédication, aux heures matinales. Ces pratiques sont hautement recommandables. De cette manière on sauvegarde à la fois la santé des religieux et les intérêts des âmes.

3° On ne saurait trop cependant engager les religieux à assister au chœur, avec le plus de fidélité possible, lors même qu'il n'y a pour eux nulle obligation.

Le chant de l'office divin est une œuvre souverainement agréable à Dieu, fort utile à l'Église ; une œuvre vraiment angélique.

Quand l'heureux Bethléem eut vu naître le Sauveur du monde, les Anges vinrent en chœur chanter au-dessus de l'humble cité :

« Gloire a Dieu, au plus haut des cieux ! »

Ils étaient multitude, dit l'évangile, à jeter aux échos de la nuit, l'hymne joyeuse. « *Facta est multitudo militiæ cœlestis laudantium Deum* ».

(2) C'est ce qui nous est rapporté dans les Opuscules collationnés par le P. Wadding. Le P. Antoine de Gaëte en a donné une édition plus soignée tom. 3, collat. 14.

Digitized by Google

Et dans le chœur du temple céleste, du Paradis, les esprits bienheureux ne font qu'alterner le chant de la Divinité :

« SAINT, SAINT, SAINT EST LE SEIGNEUR, LE DIEU DES ARMÉES ! »

L'éternité ne suffira pas à les rassasier de ce chant sublime.

Par ce pieux exercice nous ressemblons aux saints Anges ; nous jouissons de leur honorable compagnie. C'est ce que le Prophète royal nous donne à entendre, par ces mots : « Les Princes (de la cour céleste) s'unissent à ceux qui chantent en chœur les louanges de Dieu » (Ps. 67). La psalmodie réjouit plus particulièrement le cœur de Dieu en tant qu'elle est l'action d'une assemblée, d'une réunion de religieux. Or une telle réunion ne peut ne pas être sainte et agréable au divin Maître.

De plus elle réchauffe la sainte charité. Par la psalmodie on apprend à prier tous et pour tous, dans une parfaite concorde d'esprit.

Mais laissons aux saints de nous retracer la bienfaisante fécondité de la psalmodie.

« Le chant des Psaumes, dit saint Isidore, console la tristesse du cœur, met l'esprit en joie, dissipe l'ennui, rappelle de l'inaction, provoque les larmes du repentir » (1).

Saint Justin ne relève pas moins la vertu de la psalmodie : « Cette belle chose (qu'est la psalmodie), allume dans le cœur le désir ardent de ce qu'on célèbre dans les chants ; elle étouffe les convoitises naissantes de la chair, chasse les pensées dépravées, et rafraîchit l'âme d'une douce rosée (2) ».

Saint Grégoire de Nazianze l'appelle « le prélude de la gloire et de la musique célestes » (3).

Enfin le grand Augustin atteste, pour l'avoir expérimenté, « que son âme s'enflammait, que ses larmes coulaient abondantes, au son mélodieux des Psaumes ». Si tels étaient les fruits produits par le chant, terrestre après tout, sur un homme aussi consommé en sainteté que l'était Augustin, de quelle utilité ne sera-t-il pas pour des hommes moins parfaits, moins spiritualisés ?

(1) Lib. 3, sent. cap. 7.
(2) Q. 107 ad Orthodoxos.
(3) Orat. 40 in fine.

Digitized by Google

Saint Thomas va nous le dire : « Le chant des louanges divines a été établi pour exciter les cœurs faibles à la dévotion », bien plus « pour détourner et distraire l'homme, absorbé par les louanges de Dieu, de tout ce qui est opposé à Dieu, selon le mot d'Isaïe (40) « Ma louange (dans ta bouche) sera le frein qui t'arrêtera sur la voie de la perdition (1) ».

Non ! il ne peut se trouver de plus noble appât à nos ambitions, que de louer Dieu au chant des hymnes et des cantiques, lorsque cet office angélique n'enraye pas les œuvres de dévouement et de zèle pour le salut des hommes, nos frères ! !

Fr. Victorius d'Appeltern,
Capucin de la Province Belge.

(1) 2. 2. q. 91, art. 1 et 2.

Digitized by Google

LE LUXE ET LA CONSCIENCE

Une étude sur le luxe ? Par le temps qui court ! — Le temps qui court n'est guère différent des autres. Lisez ces quelques lignes : saint Bernardin de Sienne les écrivait au commencement du quinzième siècle.

« Considérez la tête d'une femme du monde, (1) et le soin « qu'exige sa toilette. Passons sous silence les lotions de « tout genre qui ne finissent jamais. Qui dira le travail, la « sueur qu'il leur faut pour s'abîmer la tête pendant les « chaleurs de l'été ? Très souvent, dans la journée, en plein « soleil, elles lavent la tête et les cheveux avec des eaux « de senteur et des essences particulières ; la nuit elles se « servent de leurs fers à friser pour tortiller et boucler ces « pauvres cheveux. On dirait qu'elles se plaisent à faire « mentir Jésus-Christ, la Vérité infaillible, qui a jeté ce défi : « Vous ne pouvez pas rendre blanc ou noir un seul de vos « cheveux ; elles ne savent que faire et qu'imaginer pour « changer la couleur, non pas d'un cheveu, mais de tous « les cheveux de leur tête. »

Si je ne craignais de m'attarder, je ferais passer sous les yeux du lecteur une autre page où le même saint considère la femme mondaine de la tête aux pieds. On se convaincrait du moins que les dames du quinzième siècle ressemblaient fort aux élégantes de nos jours. Rien n'est nouveau sous le soleil ; ou, s'il y a quelque nouveauté, elle doit consister en

(1) Notre dévoué collaborateur, dans cet article, s'attaque principalement au luxe des vêtements chez la femme. Il serait facile d'appliquer ces enseignements moraux au sexe qui se prétend fort, mais qui sur ce point, hélas ! n'est souvent ni plus raisonnable, ni plus chrétien que les « vaniteuses ». Il profite de ce luxe, il le soutient et l'exige. Or le luxe anti-moral dont il est parlé ici est condamnable partout et chez tous. Nous prions nos lecteurs de ne point perdre de vue cette pensée dans la lecture des pages qui vont suivre.

N. D. L. D.

Digitized by Google

ce qu'au siècle de saint Bernardin on ne craignait pas de dire du haut de la chaire chrétienne leur fait à toutes ces vaniteuses, et l'on arrivait à en convertir du moins quelqu'une. Aujourd'hui la tactique est différente : on ménage, on voile, on dissimule prudemment ces enseignements moraux, et cette hideuse plaie du luxe envahit le monde dans une proportion effrayante, et personne n'a envie de pleurer, encore moins de cesser les débordements de ce vice.

Dans le monde instruit, tous s'occupent du luxe ; tout le monde parle de ses excès comme on étudie la dépopulation, l'alcoolisme, l'abus du tabac, l'émigration des campagnes vers les villes ; les revues dressent des statistiques, les journaux publient leurs conseils. N'y aurait-il donc que nous à n'avoir pas la liberté ou le droit de parler ? Si l'on accepte les enseignements et les conseils d'un publiciste, le prêtre, le religieux seront-ils seuls privés du droit d'être entendus ?

Les âmes de bonne volonté feront bon accueil à ce travail qui a pour unique but le bien de tous. Ce serait se rendre un bien mauvais service que de demeurer dans une ignorance plus ou moins volontaire sur ce point : l'erreur ne servirait guère d'excuse devant Dieu, si l'on avait cherché à l'entretenir dans le but de pécher plus librement. Qui consentirait à être du nombre de ces personnes, adonnées à la vanité, dont saint Bernardin disait que chez elles l'amour de Dieu est supplanté par l'amour du luxe ?

Un grand nombre de ceux sous les yeux desquels tomberont ces pages sont tertiaires. Le congrès franciscain de Toulouse (1899) a formulé un vœu qui doit être considéré comme bien important puis qu'il est l'unique vœu spécial concernant les sœurs. Ce vœu a pour objet le luxe : on ne saurait mieux entrer dans l'esprit de nos congrès qu'en publiant un travail sur la question. De plus — pourquoi taire ce précieux encouragement ? — les moteurs de ce vœu ont été, non point les prêtres directeurs ni les frères tertiaires, mais les sœurs du Tiers-Ordre elles-mêmes. Tant il est vrai que tout le monde est forcé de reconnaître l'opportunité, la nécessité même d'une étude sur le présent sujet.

Digitized by Google

I

Avec de la bonne volonté, il est toujours facile de s'entendre entre gens de bien ou pour mieux dire entre gens qui veulent le bien.

Croirait-on qu'il est extrêmement simple — pour n'apporter qu'un exemple — de mettre d'accord le plus fougueux anarchiste, avec les plus saints et les plus savants de nos docteurs ? Et, de fait, est-ce que souvent on n'entend pas les socialistes étayer leurs systèmes avec des textes de saint Jean Chrysostome ? Ce dernier a dit en toutes lettres que cette parole de glace « le mien et le tien » est la source empoisonnée de presque tous les péchés. Pour peu qu'on feuillette saint Ambroise, on trouvera des textes aussi clairs que le précédent. Quelle superbe aubaine pour l'anarchie qui déclare que, tant que subsistera ce *distinguo* du mien et du tien, les hommes vivront continuellement à couteaux tirés !

Voilà donc la Commune d'accord avec nos saints ! Hélas ! l'entente ne durera guère. Saint Chrysostome et saint Ambroise étaient sincèrement détachés de toutes les choses terrestres, ils aimaient les pauvres et la pauvreté ; mais ils n'étaient pas tendres pour l'usure, pour le vol, pour tout ce qui portait atteinte à la propriété toujours sacrée en elle-même, malgré l'abus qu'on en fait. Les socialistes prétendent que la propriété des autres, c'est le vol ; mais quand il s'agit d'eux mêmes, mais en pratique... Il n'y a qu'à se rappeler le culte qu'ils professent à peu près tous pour l'usure juive. De fait, en théorie comme en pratique, l'idée chrétienne admet la propriété, la maintient et la défend ; l'idée anarchiste, en théorie du moins, ne sait de quels anathèmes l'envelopper.

Ces doctrines sont donc on ne peut plus contradictoires. Voulez-vous trouver le point où elles se séparent pour aboutir l'un au matérialisme athée, l'autre au spiritualisme catholique ? Le simple énoncé de la théorie de Scot vous éclairera mieux que tous les discours. Lisez donc la concep-

Digitized by Google

tion de la propriété individuelle,d'après, ce grand docteur franciscain,qui est le simple et fidèle écho de l'enseignement catholique.

Avant le péché originel, déclare-t-il, tous les biens étaient communs. Il ne pouvait en être autrement: la propriété n'avait aucune raison d'être. Tant que l'homme fut libre de toute passion, de par la volonté expresse de Dieu, le communisme était de droit naturel. Il suffisait au maintien de la paix et à la perpétuité du travail qui doit procurer les choses nécessaires à la vie

Mais après le péché originel, ce communisme fut abrogé et remplacé par la propriété individuelle. Cette substitution s'imposait absolument. Il fallait éviter que la paresse ne fît de la terre un véritable désert où personne n'aurait pu vivre. Sans la propriété, les méchants plus forts ou plus rusés auraient pris la meilleure part et laissé aux bons la pire ; on n'aurait plus trouvé la paix sur la terre à cause des convoitises et des compétitions de tous.

Ainsi, d'après le docteur franciscain, la propriété serait une injustice, une contravention au droit, si l'homme n'avait point péché ; mais, à raison du péché originel, elle est une institution nécessaire et indispensable, parfaitement légitime, voulue de Dieu, véritablement sainte à la condition qu'elle n'aille pas à l'encontre du droit naturel : c'est-à-dire qu'on se serve selon la nécessité des objets possédés, mais qu'on les rende à l'usage de la communauté quand une cause raisonnable le commande.

Prenez donc le communiste, vous pouvez l'accorder avec l'enseignement catholique. Qu'il admette seulement le fait du péché originel, qu'il accepte les conséquences de ce péché, la loi de la pénitence, la mortification pour expier les fautes personnelles et pour prévenir l'effet des tendances naturelles qui entraîneraient au mal : vous avez du coup un catholique. Qu'un homme baptisé, aussi pratiquant, aussi pieux que vous le voudrez, nie en principe ou de fait le péché originel ou ses conséquences, il faut qu'il abonde dans les idées des socialistes et des anarchistes sous peine de rompre avec toute logique.

Bien que peu comprise, une différence semblable se

Digitized by Google

trouve entre la personne adonnée à la vanité et la chrétienne modeste et simple dans sa mise et dans ses manières. Sans même s'en douter peut-être, la première nie pratiquement le péché originel, la seconde lutte avec courage et persévérance contre les conséquences de ce même péché.

Voulez-vous vous en convaincre ? Accompagnez-moi sur les boulevards : un simple coup d'œil suffira.

Les demoiselles vêtues
De leurs habits d'arlequins
Se promènent dans les rues
Sur leurs petits brodequins.

Ne vous offensez pas de ce petit quatrain : je le cite du bienheureux Grignon de Montfort qui n'a pas craint de l'escorter d'une demi-douzaine d'autres couplets dont je vous ferai grâce.

Je ne vous dis pas si ces personnes font mal. Mais saint Bernardin de Sienne n'a-t-il pas été heureusement inspiré en comparant tout ce petit monde aux *sauterelles* que l'auteur de l'Apocalypse voyait monter du puits de l'abîme ? Vraies sauterelles qu'on voit surtout en été : les vanités naissent et se multiplient avec l'abondance. Bonnes en tout à chanter des romances libres ou des chansons légères et à exécuter des danses plus ou moins tourbillonnantes, il leur faut des ailes, et quelles ailes avec leurs manches de toutes formes et de tout nom ! La sauterelle n'a que du ventre : le luxe rend sensuel dans les pensées, dans les paroles, dans l'attitude, dans toute la conduite. Comme la sauterelle, la vaniteuse est insatiable : jamais assez d'atours, jamais assez de dépenses. La sauterelle dévore tout ce qui est vert : la vanité abîme toute vertu, toute grâce non seulement dans la personne qui s'y livre, mais aussi dans tout son entourage. Mais la fin des vaniteuses ne ressemblera-t-elle pas à la fin des sauterelles ?

Laissons-les plutôt. Voyez cette jeune tertiaire. Souvent bien plus riche que l'élégante, elle est simple dans sa mise. Elle s'habille sans doute convenablement selon son état ; mais on voit qu'elle est préoccupée d'être modeste et

Digitized by Google

de plaire à Dieu plutôt que d'attirer les regards de ceux qui la rencontrent sur leur passage.

L'une et l'autre se disent chrétiennes : toutes les deux auront fait la communion le matin même, côte à côte. L'une et l'autre ont chanté avec un égal entrain le même cantique sur la vanité du monde ou sur l'amour de Jésus-Christ, et certainement toutes les deux prétendent sauver leur âme et gagner le ciel.

Nous pouvons faire mieux encore. Suivons la mondaine que nous avons laissée tout à l'heure, la voilà dans un couvent de clarisses : quelqu'une de ses parentes, sa sœur peut-être a depuis des années dit adieu au monde ; elle est là ensevelie derrière la grille sous la pauvre bure franciscaine. C'est une de ces âmes dont le bienheureux Montfort, que nous citions il n'y a qu'un instant, eût volontiers chanté :

Quel changement !
Des rubans changés en cilices !
Quel changement
Dans un faible tempérament !
Les biens, la gloire et les délices,
Ce n'est pour vous que supplices ;
Quel changement !

Quel changement, en effet ! mais quelle différence aussi entre les deux sœurs ! L'une continue sa vie mondaine en disant qu'elle veut se sauver ; l'autre est cette pauvre recluse pénitente dont la pensée suffirait à arracher des larmes au cœur le plus endurci.

Quelle différence ? Pratiquement, la jeune tertiaire et la clarisse claquemurée dans le cloître admettent le péché originel avec ses conséquences ; la mondaine vaniteuse, malgré ses communions et même certaines pénitences volontaires, nie le péché originel.

Je sais bien que cette pauvre mondaine ne s'imagine pas être une hérétique ni une renégate ; je n'ignore pas qu'elle aime les consolations d'une vie pieuse et que ce lui serait un bien grand sacrifice que de renoncer à ses dévotions. Mais est-ce qu'on ne trouve pas aussi des avares et des usuriers

Digitized by Google

capables de faire la leçon à beaucoup d'autres en fait de pratiques religieuses ? quoi qu'ils disent et quoi qu'ils fassent, la mondaine et l'usurier sont, l'un comme l'autre, complètement en dehors d'une vie sérieusement chrétienne ; et pour l'un comme pour l'autre, c'est la négation pratique du péché originel qui est la source de toute misère morale.

Car si la mondaine croyait pratiquement au péché originel, elle se sentirait par le fait même soumise à une loi d'expiation ; la pénitence lui paraîtrait également obligatoire par suite d'une multitude de péchés actuels ; elle croirait encore que tous ces péchés laissent des prédispositions au mal qu'il est de son devoir de brider ; ces mêmes tendances, elle se garderait bien de les flatter, de les solliciter chez les autres et de s'exposer à devenir pour son prochain une occasion de péché.

Vous admiriez le renoncement de la tertiaire, vous vous demandiez quel pouvait être le secret de l'héroïsme de la recluse. La conviction profonde du dogme du péché originel explique tout. C'est elle qui est capable d'inspirer une vie de mortification et de pénitence par la privation volontaire, même de choses permises, dans le but d'expier les péchés ; c'est elle qui fait un devoir de fuir la vanité et l'orgueil, origine de tous les péchés et de ne pas exposer à des occasions les passions toujours mal éteintes ; de là aussi la force de s'ensevelir au fond d'un monastère et de se mettre ainsi dans l'impossibilité de donner ou de recevoir des scandales.

Le luxe que nous combattons, c'est-à-dire le soin exagéré de se parer avec des habillements de prix, le choix d'étoffes moelleuses et recherchées, l'application à se faire remarquer par des formes ou des couleurs à part, tout cela est l'antipode du détachement des choses de la terre, de l'esprit de mortification, de la charité pour le prochain, et de l'humilité ; c'est la négation pratique du péché originel. Vérité qui paraîtra plus manifeste encore quand on se rappellera la signification et la raison d'être de ces vêtements.

Le premier vêtement, c'est Dieu lui-même qui daigna le confectionner. Il avait revêtu les animaux et même les lis des champs. Il ne voulut pas laisser à d'autres d'en faire autant

Digitized by Google

pour l'homme. Aussitôt après le péché, disent les livres saints, Dieu fit à Adam et à son épouse des tuniques de peaux d'animaux dont Il les couvrit. Il les fit, c'est-à-dire selon saint Chrysostome, Il en commanda l'usage. Concluons avec Hugues de Saint-Cher que Dieu défend, non point l'usage convenable des vêtements, mais la vanité qu'on en tire et leur superfluité. Dieu a commandé l'usage des vêtements : mais pourquoi un ordre semblable ? En l'imposant, Il voulait faire sentir à l'homme la perte de ce vêtement de gloire qui le couvrait avant son péché ; étant la Bonté même, Il n'a voulu laisser l'homme ni dans une trop grande confusion à la vue de sa nudité corporelle, qui lui rappelait le honteux dépouillement de son âme, ni exposé à des chutes, déplorables conséquences de son premier péché.

Remarquons en passant que l'habit rappelle le sexe : Dieu l'a fait différent d'après le sexe : *Adæ et uxori ejus*, dit le texte sacré ! Honte donc et malédiction à ces modes qui tendent à confondre les vêtements des deux sexes ! Malheur à qui se permet, pour une raison ou pour une autre, de ne point faire cas de l'anathème formulé par Dieu même : « Que « la femme ne prenne jamais les habillements d'un homme, « ni l'homme ceux de la femme : ce serait une abomination « aux yeux de Dieu que de se le permettre ! »

Une abomination ! c'est-à-dire — selon le commentaire de Nicolas de Lire dans la Glose — une pratique idolâtrique. Nos chrétiennes qui ne rougissent pas de paraître avec des habillements et des coiffures que les hommes pourraient presque confondre avec ceux dont ils usent eux-mêmes ne se doutent pas qu'elles imitent en cela les païennes. Celles-ci célébraient les fêtes du dieu Mars en se parant des armes des hommes ; ces derniers, à leur tour, prenaient les habits et les ornements des femmes pour honorer la déesse Vénus. Que penseraient-elles, ces vaniteuses, si on leur rappelait qu'au dire de graves auteurs, un travestissement de cette nature eût été considéré par les juifs observateurs de la Loi comme un péché mortel ? Car enfin ne conviendrait-il pas que des chrétiens eussent autant de modestie, autant de respect d'eux-mêmes que n'en ont eu les enfants d'Israël ?

La confusion dans les modes relatives aux vêtements

Digitized by Google

entraîne malheureusement la confusion dans les habitudes. On comprend aujourd'hui trop peu qu'il y a des travaux et des métiers naturellement faits pour l'homme, et qu'il y a des habitudes et des occupations qu'on doit réserver aux femmes. On veut émanciper la femme et en faire, non plus la compagne, mais l'émule et l'égale — sinon la maîtresse — de l'homme. L'armée du Salut nous présente déjà des femmes faisant métier de prêcher malgré la défense de l'Apôtre, et usurpant le rôle de capitaines, de colonels, etc. En attendant le jour où l'on prendra les femmes pour avocates et où des demoiselles siégeront à la Chambre des députés ou au Sénat, il nous faut assister au douloureux spectacle de femmes empoisonnées par la nicotine de leurs cigarettes, à demi-disloquées et parfois misérablement stérilisées par d'inconvenants exercices de violente gymnastique, ou alcoolisées dans les clubs et cafés de femmes existants déjà dans certains départements. Quelles familles, grand Dieu ! quelles familles doit-on attendre de tels parents ! Le luxe et l'avarice semblent s'être donné le mot pour dépouiller la femme de ses forces physiques et pour lui ravir ce prestige de modestie, de pureté, de retenue qui est son plus bel apanage.

Le désordre ne s'arrêtera pas en si beau chemin. La confusion que l'on constate à l'extérieur dans les vêtements n'est-elle pas le contre-coup ou peut-être la cause d'une révolution semblable dans l'ordre moral ? Est-ce que le monde ne semble pas renversé ? Est-ce que la vie sensuelle ne domine pas la vie de la foi et même celle de la raison ? Est-ce que cette dernière ne prétend pas avoir le pas même sur Dieu ?

Et pourtant, s'il faut humilier l'homme aux pieds de Dieu et les sens sous l'empire de la raison, est-il symbole plus expressif que le vêtement ? Les Pères de l'Eglise s'accordent à trouver dans le vêtement la punition et le signe du péché originel. A ceux que l'on condamne aux travaux forcés on empreint un fer rouge sur l'épaule : à l'homme pécheur Dieu a imposé le vêtement. Il a revêtu nos premiers parents de tuniques faites de peaux d'animaux pour leur rappeler perpétuellement leur désobéissance, dit saint Chrysostome. Selon saint Grégoire, Il a voulu couvrir nos membres pécheurs

Digitized by Google

et signifier le péché de notre premier père. Saint Augustin dit qu'après leur péché, nos premiers parents, ayant perdu la gloire de leur innocence, durent voiler la honte de leur nudité.

Un galérien a parfois raison de se glorifier du signe de sa captivité. On peut se trouver aux travaux forcés pour une chose noble et généreuse, pour un motif même glorieux. Les Apôtres se réjouissaient d'avoir été trouvés dignes de souffrir pour le Nom de Jésus-Christ ; les martyrs étaient fiers, et à bon droit, au milieu des fers, dans l'horreur des cachots : ils marchaient triomphants à la mort. Tout cela se comprend ; mais conçoit-on de la même manière qu'une personne humaine se flatte des stigmates de la déchéance ? Or tel est le luxe des vêtements, telle est la vanité.

Négation pratique du péché originel, ce n'est donc pas assez dire. La personne adonnée au luxe ne se contente pas de faire comme si le péché n'existait pas ; pour elle ce péché originel est un objet d'ostentation, de bravade devant Dieu ; elle s'en glorifie à la face du monde. Un enfant illégitime n'est pas coupable de sa naissance ; supporterait-on néanmoins qu'il s'enorgueillit de la faute de ses parents et qu'il en tirât vanité ? Nous devons porter des vêtements : Dieu l'ordonne, notre misérable état le requiert ; mais cette nécessité de nous vêtir devrait produire en nous une humiliation salutaire. La vaniteuse, sans même s'en apercevoir peut-être, tourne cette miséricorde divine contre son auteur et semble dire à Dieu : vous voudriez, Seigneur, que mes vêtements de péché m'humiliassent à vos pieds ; il n'en sera rien. Je suis au contraire fière, heureuse de ces marques de l'infidélité de mes pères. Devant le monde entier je me glorifie d'être née pécheresse.

Adam n'entrait pas dans de tels sentiments quand, répondant à la voix de Dieu qui l'appelait du milieu du paradis, il hasardait en tremblant ces paroles : « J'ai bien entendu votre voix dans le paradis ; mais j'ai eu peur parce que j'étais nu, et je me suis caché. » Adam a peur et le vaniteux est fier ! Adam se cache et le mondain se pare ! Etait-ce la nudité qui commandait à Adam de se cacher ? Nul-

Digitized by Google

lement : Adam avait été nu avant le péché, c'est vrai ; mais depuis qu'il avait eu le malheur de le commettre, ses yeux s'étaient ouverts, il s'était aperçu de sa nudité corporelle, et il avait cousu ensemble des feuilles de figuier dont il avait fait une sorte de manteau.

Adam rougissait, Adam se cachait, et Dieu eut compassion de sa peine. En eût-il été ainsi si notre premier père se fût présenté à son Créateur tout plein d'arrogance, et s'il eût répondu en présentant avec ostentation son manteau de feuilles de figuier ? Or c'est là d'une certaine manière la conduite de la mondaine. Elle ferait bien mieux de méditer et de s'appliquer ces paroles de saint Chrysostome : « Les vêtements « peuvent couvrir et embellir un corps, ils ne sauraient faire « l'ornement de la conscience. Mais rien n'est plus honteux « que d'embellir le corps et de laisser le cœur dans la fange « du vice. »

Dieu répondit à Adam : Mais qui t'a fait entendre pue tu étais nu ? Tu as mangé du fruit défendu ! On pourrait de même dire à la mondaine : « Pourquoi tant de vanité, tant de « soin à vous ajuster, à vous parer ? Vous n'avez donc aucun « souci de votre âme : toute votre application se reporte sur « votre corps. » Croyons-en l'Esprit Saint : « On connaît « une personne à la vue et l'on discerne à l'air un homme de « bon sens. Le vêtement du corps, le ris des dents et la dé- « marche de l'homme font connaître quel il est. » On ne peut guère s'y tromper. La chair et l'esprit sont des ennemis irréconciliables : donner à l'un c'est arracher à l'autre. L'âme vient du ciel, le corps est issu de la terre ; chacun tend à retourner dans son lieu d'origine : impossible donc de favoriser la marche de l'un sans forcer l'autre à reculer. Or peut-il être vertueux celui qui ne comprend pas même cette maxime de saint Ambroise : Il vaut bien mieux orner son âme de vertus que son corps de parures ?

Alors même que le monde entier se tromperait et croirait qu'on puisse associer le luxe et la vertu, Dieu ne s'y méprendra pas : les Livres Saints sont formels. D'après eux le luxe est un des signes auxquels on reconnaît les pécheurs. *Filiæ eorum compositæ.* Les voyez-vous, ces filles toutes fardées, toutes compassées, toutes composées ? Leurs mains

Digitized by Google

gantées ne sont bonnes à rien ; incapables de faire un pas ou de tourner la tête à droite ou à gauche, ce sont des êtres aussi embarrassés qu'embarrassants, parfaitement inutiles, de véritables poupées ; mais des poupées vivantes, et par conséquent responsables de leur vie inutilisée par le luxe. Elles sont toutes *composées*, c'est-à-dire qu'il n'y a dans toute leur personne rien qui rappelle la vérité, la simplicité si chère aux amis de Dieu ; tout est fard, tout est mensonge : elles sont aussi incapables de franchise que de travail utile, que de noblesse ou de générosité.

Le Psalmiste continue *Circumornatæ ut similitudo templi.* autour d'elles, ce n'est qu'ornements : il est vrai qu'elles n'ont pas le temps d'en garnir aussi leur intérieur. Mais voyez donc ces temples ambulants. Vous les trouvez dans nos églises. — Ici du moins elles peuvent faire quelque chose de bon : elles prient sans doute ? — Allons donc ! y vont-elles pour autre chose que pour se faire voir, admirer, adorer elles-mêmes ? Les malheureuses ! Quel compte elles rendront à Dieu pour tant de distractions, de pensées inconvenantes, de désirs criminels que volontairement elles font naître dans le lieu saint, n'y respectant ni la majesté de Dieu ni le caractère sacré des personnes ! Et combien d'églises pourraient envier les ornements de ces mondaines ! Il est vrai que lorsque ces parures seront fanées ou démodées, elles consacreront à Dieu ces restes de leur vanité ; après qu'elles auront fait admirer ces objets autour de leur personne, elles iront elles-mêmes les contempler dans l'église qu'elles profanaient, sur quelque autel ou autour des reliques d'un saint. Elles auraient pu être les temples de l'Esprit-Saint, et elles n'ont été que de ces temples dont parle saint Ambroise : *Mulier sic ornata est domus omnium dæmonum infernalium.*

L'inconscience, je veux bien l'espérer, sera une excuse pour plusieurs ; les vanités, quand on les aime, aveuglent et font commettre toutes sortes de sottises. Saint Bernardin dit qu'elles vont même jusqu'à faire perdre la raison. Mais, s'il y a inconscience ou ignorance, la faute n'en est pas à Dieu qui a multiplié les précautions et les moyens afin de nous instruire sur le rôle et la signification des vêtements.

Ce n'est pas sans motif qu'il a voulu nous faire savoir de

Digitized by Google

quelle matière se composaient les premiers habillements de l'homme pécheur. Jusqu'à la fin des temps on saura partout que Dieu fit remplacer les feuilles de figuier cousues par nos premiers parents par des peaux de bêtes. Mais pourquoi une telle substitution ? Il fallait que tous les hommes vissent, dans le vêtement qui les couvre de la tête aux pieds, un avertissement et un signe perpétuel de la mort à laquelle ils sont tous condamnés par suite du péché. Ces dépouilles de bêtes mortes lui signifient qu'il est condamné à mort, dit notre Père Nicolas de Lyre. On trouverait le même enseignement dans saint Chrysostome et en général dans les Pères de l'Eglise. Si l'on savait se rappeler cette leçon, oserait-on vraiment mettre de la complaisance et de la recherche dans les vêtements ? Les beaux habillements, au fond, c'est la toilette d'un condamné à mort.

Vraiment; si, conformément à l'intention de Dieu, les habits luxueux rappelaient à cette jeune mondaine la mort et l'état où se trouvera ce corps, aujourd'hui si bien paré, mais demain devenu un cadavre au fond du tombeau, aurait-elle le courage d'y attacher son cœur ? Pourrait-elle mettre ses complaisances dans cette bière de soie qui a été le tombeau d'un ver et qui prépare et annonce la bière où en dernier lieu elle reposera ? Aux heures de ses plus beaux triomphes, un païen fameux se faisait accompagner d'un officier qui ne cessait de lui crier : « souviens-toi que tu es mortel. » Plus heureux que ce général, le chrétien porte avec lui un missionnaire infatigable qui accompagne tous ses pas, et lui redit à chaque instant, en toute occasion, son sermon sur la mort. Mais que l'on comprend peu ses enseignements !

La sœur Marianne de Jésus, religieuse de notre Ordre, morte en odeur de sainteté, étant jeune encore, vivait dans le siècle adonnée à la vanité. Un jour il lui apparut une personne qui lui ressemblait entièrement, sous tous les rapports, même vêtement, même parure : « me reconnais-tu ? lui dit l'apparition. — Mais, quoi ! vous me ressemblez tout à fait. — Bien mieux que cela, reprit l'inconnue, je suis une autre toi-même : vois ce que tu es. » A ces mots, elle tourna le dos et laissa voir sous le contour des vêtements un affreux squelette tout desséché. Ce spectacle convertit du coup la vani-

Digitized by Google

teuse qui entra en religion et y mena une sainte vie. Cette même leçon, le mondain la trouve dans ses vêtements, tous les jours, et à toutes les heures ; et, au lieu de se dégoûter de la vanité, il ne fait qu'y enfoncer son cœur tous les jours davantage !

La vanité abuse des grâces de Dieu d'une manière plus considérable encore que ne le donnent à entendre toutes les considérations précédentes. Le luxe ne trouve nulle part des tissus assez fins, des étoffes assez délicates, des fourrures assez moelleuses pour contenter la sensualité ; et pourtant, le vêtement est destiné par Dieu, à marquer cette haie de mortification dont il est indispensable d'abriter notre âme et notre corps, si nous ne voulons pas qu'ils périssent l'un et l'autre. Les expositeurs que nous citions tout à l'heure s'accordent à l'enseigner : le vêtement doit nous rappeler que victimes du péché et esclaves de la mort, nous sommes en lutte perpétuelle avec la nature entière révoltée contre nous, et obligés, bon gré mal gré, à une vie de mortification et de pénitence. Le froid, la chaleur, le vent, la pluie, sont autant de choses gênantes contre lesquelles on cherche à se garantir au moyen des habits, mais sans jamais réussir complètement.

Ainsi Dieu a mis tout autour de chacun de nous un missionnaire impitoyable qui, l'été comme l'hiver, toute la journée et durant la vie entière, ne cesse de nous crier de faire pénitence et de nous mortifier. Voulez-vous entendre sa voix : Considérez ces vêtements qui vous coûtent tant d'argent, ces habits qui vous serrent et gênent de mille manières, embarrassent et entravent tous vos mouvements, vous baignent dans la sueur durant l'été, et pendant l'hiver vous garantissent mal du froid. La leçon sera comprise et le souhait de saint Jean Chrysostome sera réalisé : que les habits qui nous recouvrent nous soient un avertissement continuel nous rappelant les biens que nous avons perdus, et les châtiments dont le genre humain est affligé depuis sa désobéissance.

Le malheureux esclave de la vanité ne comprend aucune de ces grandes leçons. Oubliant qu'à raison du péché originel il naît pécheur, condamné à la mort et astreint à la loi

Digitized by Google

de la pénitence, il continue à se parer superbement de ce dont il devrait rougir, et cherche son plaisir et sa perte dans les mêmes objets qui devraient le porter à Dieu et à la pénitence.

Or le péché originel est le fondement de la religion catholique ; la reconnaissance pratique des conséquences de ce péché de nos premiers pères est la pierre de touche des disciples de Jésus-Christ ; ce péché est, selon une grande école, la cause de l'Incarnation et sûrement aux yeux de tous la raison d'être de la Rédemption. Il faut donc convenir que l'amour du luxe et de la vanité — oubli et négation, mépris même de ce dogme fondamental — est le contre-pied de tout esprit chrétien, et qu'il est impossible qu'une personne adonnée au luxe ne soit par le fait ennemie de Dieu. Le monde a beau protester ; le sentiment chrétien aura toujours raison contre lui ; en tout temps, partout le bon sens dira avec saint Cyprien : « Une femme couverte de « soie et de pourpre ne peut revêtir Jésus-Christ : cet or, « ces perles, ces bijoux lui ont ravi les ornements du cœur « et du corps à la fois. »

FR. MICHEL-ANGE.
O. M. Cap.

Digitized by Google

LES FORCES CATHOLIQUES

EN FACE

DES FORCES ENNEMIES (1)

SITUATION DE LA FRANCE

Un livre vient de paraître, écrit par la plume, dicté par le cœur de Mgr Baunard, l'éminent et sympathique recteur de l'Université catholique de Lille. Il a pour titre *Un Siècle de l'Eglise de France*. Inutile d'en entreprendre l'analyse ; s'il n'est déjà dans toutes les mains, il ne saurait tarder de l'être. Ceux qui ont aimé ce siècle d'efforts généreux, ceux qui l'auront haï à cause des ruines entassées, des bouleversements multipliés, le retrouveront dans ce livre, vivant une seconde vie de luttes et d'agitations fébriles ; ils le retrouveront digne une seconde fois des mêmes amours et des mêmes haines. Ce qui se déroule sous les yeux du lecteur durant les 500 pages de ce grand volume c'est bien, en effet, notre XIXe siècle, mais tel que l'a vu, ou *plutôt tel que l'a vécu* un homme qui sait voir, contempler par les sommets, admirer, sentir, juger, craindre, espérer, aimer, bénir, pardonner, bénir toujours sans maudire jamais. En disant ces mots nous avons fait l'éloge et ajouté la critique, si ce mot de critique était permis en la circonstance. Nous nous servirons de ce livre pour parler de la France, estimer ses forces, sa vitalité religieuse et augurer son avenir.

Il est difficile de lire, au front des nuages colorés par les feux du soleil couchant, le temps qu'il fera le lendemain ; qui oserait prévoir les événements que le siècle nouveau nous réserve, événements qui dépendent de la libre volonté de Dieu et des hommes ? Le ciel dès le matin empourpré de sang est l'annonce de malheurs, *rutilat triste cœlum*, disaient

(1) Voir n° de février, p. 180.

Digitized by Google

les anciens et répète l'Ecriture (1); le même signe au soir présage des temps heureux : *Serenum erit, rubicundum est enim cœlum.*

Le siècle dernier se coucha dans le sang. Dans toute l'Europe occidentale il avait présenté un renouvellement de la scène du Golgotha. Sur la tombe de Pie VI enterré à Valence sans les prières de l'Église, l'administrateur de la Drôme avait écrit : « Le ci-devant pape vient de mourir, ce sera le dernier et la fin de la superstition. » Mais cet autre Christ était mort comme le premier : en expirant le pape prisonnier avait élevé son cri vers le Ciel pour le supplier « de pardonner aux Français, recommandant à son successeur inconnu de pardonner de même. »

Le sang de 1793 fut d'un heureux augure, il fut le prix de la rédemption de la France et des nations sœurs, par elle entraînées dans le schisme régalien. La marche silencieuse vers l'apostasie avait duré cent ans ; après cent autres années, son relèvement n'est pas complet encore, mais il a fait des progrès décisifs ; ce relèvement a été l'œuvre de quatre grands papes. Mgr Baunard divise cette œuvre en quatre étapes, marquées par des signes caractéristiques. Il distingue en effet la papauté réparatrice, la papauté militante, la papauté constituante et la papauté conquérante.

La papauté réparatrice c'est Pie VII. Pie VII, c'est l'agneau en face du lion, mais « le lion fut vaincu en combattant, l'agneau avait vaincu en souffrant (2). » L'œuvre réparatrice fut le Concordat, elle eût été complète si les articles organiques n'étaient venus frauduleusement retrancher dans la pratique, ce qu'on venait d'accorder en principe. Qu'importe ? l'Église de France peut vivre, elle conquerra ses libertés. Dieu visiblement combattra avec elle, et tant qu'elle restera soumise aux directions de son chef, le Pape, elle marchera de triomphes en triomphes. Il faut lire la page où Mgr Baunard montre cette vérité établie par les faits et les coïncidences les plus frappantes, dès les premières années du siècle : « si l'œuvre de la paix de l'Église avait porté bonheur et honneur au Con-

(1) *Matth.*, XVI, 2-3.

(2) *Un Siècle de l'Eglise de France*, p. 16.

Digitized by Google

sulat, dit-il, l'œuvre de la guerre à l'Église fut le commencement et le signal des désastres de l'Empire. »

A partir de l'Empire les gouvernements se succèdent en France, rejetés comme autrefois Saül, ou agréés comme David, dans la mesure de leur fidélité à l'Église.

Voici comment l'éminent prélat apprécie le gouvernement de la Restauration : « La Charte avait proclamé que la religion catholique était religion d'État. Elle le fut trop et trop peu. Elle le fut trop en ce sens qu'à ce titre on la tint comme chose propre de l'État et lui appartenant. Elle le fut trop peu en ce sens que l'État la couvrant du manteau de son autorité se crut ainsi dispensé de lui donner la liberté (1). »

Cette liberté qu'on ne pouvait attendre des gouvernements, il fallait la conquérir contre eux. La lutte durera vingt années (1830-1850); et c'est toujours la lutte pour rendre à l'Église ses libertés, et Grégoire XVI reste un représentant de la papauté réparatrice.

Il est écrit au livre des Macchabées que deux généraux des juifs, Joseph et Azarias, jaloux des succès de Judas et de ses frères, et désireux de se faire un nom, sortirent contre son ordre pour engager le combat avec Gorgias un des généraux d'Antiochus. Ils furent vaincus et avec eux périrent dans la défaite et la honte deux mille soldats d'Israël. Et l'Écriture ajoute ces graves paroles : « Ils sont tombés et le peuple avec eux a été mis en déroute parce qu'ils n'ont point voulu écouter Judas et ses frères. Ils n'étaient de la race de ces héros marqués pour apporter le salut à Israël (4). » On a vu la même justice se renouveler plusieurs fois durant les luttes de l'Église de France en notre siècle.

Le premier promoteur de la lutte a été Lamennais, fondateur du journal l'*Avenir*. On connaît sa chute lamentable, il tomba parce qu'il ne voulut point écouter Grégoire XVI, *quia non audierant Judam*. Du moins son exemple servit d'une salutaire leçon. Et à partir de ce jour, parmi ses com-

(1) *Loc. cit.*, p. 15.

(2) *Ibid.*, p. 17.

(3) I, Cap. V, vers. 55-62.

(4) « Quia non audierunt Judam et fratres ejus... Et ipsi non erant de semine virorum illorum per quos salus facta est in Israel. I. *Macchab.*, loc, cit.

Digitized by Google

pagnons et disciples il n'y eut plus qu'un mot d'ordre : Rome d'abord puis l'opinion publique : « Rome et l'opinion publique, j'ai bâti là-dessus », écrira Lacordaire au cardinal Sala en 1838.

Nous ne raconterons point leurs combats, il nous suffit d'avoir montré l'arme qui les rendit victorieux. Malgré leur petit nombre, malgré les ennemis nombreux au dehors, nombreux au dedans, cette arme leur donna les succès les plus inespérés. Du reste ils avaient foi en elle. Mgr Baunard rapporte cette riposte de Lacordaire au journal *Le Globe*, qui raillait leur faiblesse : « Nous marcherons devant ceux qui nient notre mouvement. Et puisque nous sommes jeunes les uns et les autres, nous donnons rendez-vous au *Globe* à la cinquantième année du siècle dont nous sommes les enfants. » Ces paroles furent dites en 1830. Or, ajoute Mgr Baunard, « cette année 1850, celle de ce rendez-vous, devait être précisément celle de la conquête de la liberté d'enseignement. Lacordaire avait prophétisé. » (1) Il avait combattu avec l'arme invincible, la soumission aux directions romaines : il avait eu sa victoire, comme il l'avait espérée.

« La papauté *militante*, mais *constituante* aussi, celle qui par de longs combats livrés au gallicanisme, au libéralisme et au césarisme s'achemine vers son grand œuvre : le couronnement de sa constitution par le concile du Vatican : c'est le pontificat de Pie IX (2). » La grande œuvre de Pie IX est ainsi trop bien résumée pour que nous y ajoutions quoi que ce soit. Nous voulons nous arrêter davantage à étudier la *papauté conquérante*.

« Enfin la papauté conquérante, la papauté grandissante, celle qui, sur ce champ de 30 ans de batailles, tend une main pacifique aux puissances terrestres, celles d'en haut et celles d'en bas, se les réconcilie et les ramène à elle par l'attrait de la sagesse et de la vérité..., c'est le pontificat de Léon XIII, aujourd'hui glorieusement régnant (3). »

(1) *Loc. cit.*, p. 58.
(2) *Ibid.*, p. 3.
(3) *Ibid.*, p. 4.

Digitized by Google

Les victoires de Grégoire XVI et de Pie IX avaient été remportées contre les puissances terrestres, esclaves de la franc-maçonnerie. A l'acte du Vatican, qui brisait leur puissance régaliste, et liait pour toujours, par une foi indissoluble et un amour inviolable, l'Église au Pontife de Rome, les rois avaient répondu par une tentative de schisme, avortée heureusement dans le tumulte des guerres de 1870, puis par la spoliation du pouvoir temporel, et le vol des biens ecclésiastiques en divers pays.

C'est l'éternel recommencement du protestantisme : les rois au moyen-âge étaient faux-monayeurs, les princes temporels depuis la réforme se sont faits voleurs de biens d'Eglise. C'est ainsi qu'ils prétendent réformer l'Église et la ramener à sa perfection native de pauvreté et de détachement. Malheureusement, cette perfection, ils n'en veulent point pour eux-mêmes! « Ainsi ont fait successivement tous les pouvoirs politiques, dit Mgr Baunard (1), de manière à ce que finalement tout fût enlevé à l'Église : ses temples, ses presbytères, ses écoles (ses hôpitaux), ses tribunaux, ses immunités, ses tombes mêmes, surtout sa liberté. »

Il fallait réconcilier l'Église avec les rois. C'a été l'entreprise de Léon XIII, entreprise difficile entre toutes.

Le pouvoir politique, en effet, partout aujourd'hui sauf à Saint-Pétersbourg et à Constantinople, est une démocratie. Or ce régime nouveau, issu du philosophisme impie du siècle dernier, élaboré dans les loges sectaires de la franc-maçonnerie, s'était manifesté, dès sa première apparition, lors de la Révolution française, avec des instincts qui ne trouvent de comparaison que dans ceux qui animèrent autrefois les barbares du moyen-âge, ou les empereurs de Rome, ou les princes, disciples de Luther et de Calvin. Les esprits les mieux trempés se trouvèrent déconcertés, mais l'Église regarda cette nouveauté en face, elle trouva une œuvre d'apostolat à recommencer, elle ne recula pas devant l'entreprise. Pendant qu'à côté d'elle on discutait sur la légitimité, les inconvénients ou les avantages de la nouvelle forme sociale, elle prit sur elle de la christianiser, de la soumettre aux lois de l'Évangile.

(1) *Ibid.*, p. 195.

Digitized by Google

Dans une lettre pastorale pour Noël de 1797, au moment où la Révolution française venait de faire son entrée en Italie, celui qui devait être le pape de demain, et s'appeler Pie VII, écrivait à ses diocésains : « Non, M. C. F., non, la forme de gouvernement démocratique, introduite aujourd'hui parmi nous, n'est pas en opposition avec les maximes de l'Église et ne répugne pas à l'Évangile. Elle exige, au contraire, toutes les vertus sublimes qui ne s'apprennent qu'à l'École de Jésus-Christ... (1). »

Christianiser la démocratie : cette grande idée a été reprise par Léon XIII. Il a semé les paroles de vie surtout en faveur de la France, de la Belgique, de l'Espagne, de l'Allemagne elle-même. Dans notre pays la voix du Pontife a été étouffée entre les clameurs de droite et de gauche. Mais la semence jetée en cette terre fertile, qui s'appelle le cœur de la France, ne saurait y périr tout-à-fait; comme toute semence, il faut qu'elle y meure avant de se multiplier (2). C'est la condition de sa résurrection. La pourriture même qui accompagne cette mort ne nous décourage pas. Cette pourriture, c'est à l'extérieur le renouvellement d'impiété et de cynisme sectaire chez ceux qui nous gouvernent, ce sont les lois du divorce contre la famille, les lois scolaires et surtout la loi annoncée du monopole universitaire, la création des lycées de filles contre l'enfance ; c'est la loi militaire, la loi contre les processions, la loi des fabriques, les suppressions de traitement contre le clergé séculier ; c'est la loi d'expulsion, la loi de suppression et de spoliation discutée en ce moment sous le titre de loi d'association ; c'est la loi d'accroissement contre les œuvres catholiques d'enseignement et d'assistance ; au dedans c'est l'infiltration protestante parmi le clergé, signalée de divers côtés, et ici même à la fin de notre dernier article. Nous mesurerons la profondeur de ce danger. Mais parlons d'abord des périls du dehors.

Voilà la pourriture ; mais regardons au-dessous : une magnifique fermentation de vie s'y déclare, s'y manifeste.

Commençons par le clergé, on avait craint que la loi militaire ne tarît la source des vocations, les auteurs de cette

(1) *Un Siècle de l'Eglise de France*, p. 8.
(2) Evangile selon saint Jean, XII, 24

Digitized by Google

loi l'avaient espéré. Voici les résultats. De 1864 à 1889 le chiffre des ordinations avait oscillé entre 4000 et 4800. Les premières années qui ont suivi l'application de la loi, ont marqué une diminution sensible dans le recrutement du clergé ; 4441 ordinands en 1890 — 4.171 en 1891 — 3614 en 1892 — 3.319 en 1893—3.311 en 1894. Mais ce fléchissement était plus apparent que réel, il était causé en grande partie par le retard imposé à l'ordination de ceux qui se trouvaient sous le coup de la loi militaire. Aussi à partir de 1895 le relèvement s'est-il opéré graduellement : 3.505 ordinands en 1895 — 3.946 en 1896 — 4.219 en 1897 — 4.289 en 1898 et 4.681 en 1899.

Ajoutons à cela le bien réel opéré par les séminaristes à la caserne, bien constaté avec dépit par les sectaires eux mêmes, au point que le Ministre de la Guerre vient de prendre une décision pour éloigner les séminaristes du contact des autres soldats et les reléguer dans le service des infirmiers. La raison apportée, c'est qu'ils entraînaient les camarades au cercle catholique.

Quant aux congrégations religieuses on sait que c'est leur développement continu, et leur succès dans l'enseignement, la presse, la prédication, les œuvres, qui motive la loi d'exclusion débattue en ce moment au Palais-Bourbon.

En 1789, il y avait en France 26,674 religieux, répartis de la manière suivante :

ORDRES	MAISONS	RELIGIEUX
Bénédictins	691.	6.434.
Augustins non mendiants	403.	3.521.
Franciscains	1.052.	9.820 dont 4.397 capucins.
Dominicains	336.	2.599.
Carmes	191.	2.169.
Mineurs	153.	975.
Divers	140.	1.381.
TOTAL	2.966.	26.674.

La Révolution détruisit tout, mais pour permettre de tout renouveler. Ainsi dès 1861, il y avait en France, y compris l'Alsace-Lorraine 18.000 religieux et 90.000 religieuses. Au-

Digitized by Google

jourd'hui il y a plus de 35.000 religieux et plus de 125.000 religieuses. Leurs œuvres ont une fécondité qu'on ne connut jamais en aucun siècle.

Le tableau suivant, indiquant le développement pendant le siècle de l'Institut des Frères des Ecoles chrétiennes, fondé par saint Jean-Baptiste de la Salle, donnera une idée du progrès de tous les ordres religieux en général :

ANNÉE	MAISONS	MEMBRES
1789.	126.	800.
1845.	.....	4.000.
1878.	.....	9.800.
1888.	1.286.	12.245.
1899.	1.500.	20.000.

Dans ce nombre de 20,000 sont compris les grands et petits novices.

En ce moment, ils instruisent 214,721 élèves en France et aux Colonies, et dans le monde entier 326,578. A côté d'eux, il faut placer les Frères de la Mennais, au nombre de 2,000, instruisant 100,000 enfants ; les Frères de Marie qui sont 8.500 et instruisent plus de 130,000 enfants, etc. Les Instituts de Frères constituent la grande majorité des religieux français.

Au point de vue de l'enseignement congréganiste, donnons encore quelques chiffres. La secte avait espéré que la loi du brevet rendrait impossible le recrutement des instituteurs et institutrices congréganistes. Or, en 1886 il y avait 11,754 écoles congréganistes, et en 1897 il y en avait 16,129. En dix ans, ils ont augmenté de près d'un tiers malgré les laïcisations journalières. Les congrégations, en effet, se sont reportées vers l'enseignement libre, dont voici la progression:

ANNÉE	INSTITUTEURS	INSTITUTRICES	ÉLÈVES
1886.	9.046.	24.664.	907.246.
1897.	9.685. (1)	33.791.	1.477.310.

(1) En ajoutant ceux qui sont retenus à la caserne par le service militaire, on arrive au chiffre de 11.000.

Digitized by Google

Evidemment ce million et demi d'élèves est peu de chose en présence des 4.200.000 qui fréquentent les écoles de l'Etat. Mais, si la liberté est laissée aux catholiques, ils ne tarderont pas à renverser cette proportion à leur avantage. Dans l'espace de cinq années en effet 1892-1897 ils ont vu le nombre de leurs élèves augmenter de 65.811 tandis que les élèves de l'Etat diminuaient de 90.863.

Du reste, ce succès, que nous prédisons aux écoles primaires catholiques, est un fait accompli dans l'enseignement secondaire. Le tableau suivant en est la consolante constatation.

ANNÉE	ÉLÈVES CONGRÉGANISTES	ÉLÈVES UNIVERSITAIRES
1876.	78.650.	72.259.
1897.	84.659.	84.839.
1900	91.140.	81.321.

L'enseignement supérieur n'a pas suivi cette ascension. Nos universités catholiques n'ont que 1400 élèves en face de 29.377 qui fréquentent les facultés d'Etat.

Venons maintenant aux œuvres de charité. Ici le monopole appartient presque entièrement aux maisons de femmes. Elles resteront la gloire la plus pure du XIXe siècle. Empruntons, pour peindre leur action bienfaisante les paroles de Mgr Pie : « Ce qui n'a commencé qu'avec notre siècle, disait-il, et ne s'est produit nulle part plus que chez nous et de nos jours ce sont ces innombrables familles de pauvres sœurs, qui, fondées depuis 30 ou 40 ans, et multipliées avec une incroyable fécondité, se sont répandues jusque dans les quartiers les plus délaissés des villes, et jusque dans le fond des campagnes les plus abandonnées pour y instruire les enfants », et y panser les blessures.

Mgr Baunard (1) résume ainsi leurs travaux: « Veut-on savoir combien, durant l'année 1899, les congrégations religieuses ont hébergé, vêtu, nourri de personnes dans leurs asiles, leurs refuges, leurs alumnats, leurs maisons de retraite ?

(1) *Loc. cit.*, p. 282.

Digitized by Google

environ 250.000 pauvres, parmi lesquels 60.000 orphelins et plus de 100.000 vieillards, y compris 28.000 entretenus par les Petites Sœurs des Pauvres. En 1897 l'œuvre de l'hospitalité de nuit avait reçu à coucher dans ses diverses maisons un personnel de 140.067 pauvres gens sans feu ni lieu. » Cela fait un français sur 150 nourri, entretenu par la charité des sœurs, sans compter les autres secours en nature, les soins à domicile prodigués à un nombre bien plus considérable encore.

Veut-on savoir une forme, moins connue sous laquelle les sœurs exercent leur charité ? Prenons les patronages à Paris pour les jeunes filles. Par cette œuvre la religieuse se substitue à la mère, occupée au travail, pour être la sauvegarde et l'éducatrice de son enfant. Voici les progrès de cette œuvre :

ANNÉE.	PATRONAGES.	JEUNES FILLES REÇUES.
1851.	4.	500.
1858.	24.	3 000.
1868.	76.	9.000.
1878.	92.	10.000.
1900.	171.	25.000.

Le flot de la charité chrétienne, de la vie chrétienne sous toutes ses formes, on le voit, s'avance à travers les années du dix-neuvième siècle, semblable à ces fleuves qui parcourent de riches contrées ; ils grossissent à mesure qu'ils s'éloignent de leur point d'origine, par l'apport continuel de nouvelles rivières, de nouveaux ruisseaux.

Voici un exemple de ce progrès des œuvres catholiques donné par Mgr Baunard (1). Il indique les fondations de congrégations depuis 1830 jusqu'à 1860. Il ne comprend que les communautés ayant au moins cent membres :

1830 : Sœurs de la Croix, dans le Forez; — Sœurs de la Sainte-Enfance de Marie (Nancy).
1833 : Sœurs de Notre-Dame du Calvaire, dans le Lot.
1834 : Sœurs du Saint-Sauveur, à Limoges.

(1) *Ibid.*, p. 272.

Digitized by Google

1835 : Sœurs de l'Immaculée-Conception de Buzançais (Indre).
1840 : Sœurs Franciscaines de Saint-Philbert-de-Grandlieu ; Sœurs de Notre-Dame de la Croix, à Murinais (Isère); — Trinitaires déchaussées, à Marseille ; — Sœurs, Filles de Marie à la Besse (Aveyron).
1842 : Sœurs du Sacré-Cœur de Marie, à Nancy.
1843 : Sœurs du Saint Nom de Jésus, à Grandfontaine (Doubs).
1844 : Sœurs de la Compassion, à Rouen.
1846 : Sœurs des Sacrés-Cœurs de Jésus et de Marie, à Paramé (Ille-et-Vilaine).
1849 : Filles de la Croix, de Casseneuil (Lot-et-Garonne).
1850 : Sœurs du Bon-Secours, de Troyes ; — Sœurs du Très-Sacré-Cœur de Marie-Immaculée, à Béziers; — Sœurs de Notre-Dame-Auxiliatrice, de Montpellier; — Sœurs de Mlle Babet, à Paris ; — Sœurs de Sainte-Marthe du Périgord ; — Les Frères Agriculteurs de Saint-François-Régis (Le Puy) ; — les Sœurs de Saint-Joseph, de Saint-Etienne de Lodarès.
1851 : Sœurs des Sacrés-Cœurs de Jésus et de Marie, à Recoubeau (Drôme).
1852 : Sœurs Aveugles de Saint-Paul, à Paris.
1853 : Sœurs de Notre-Dame de Chartres.
1854 : Servantes de Marie, à Blois ; — Sœurs de Marie-Auxiliatrice pour les ouvriers, à Paris ; — Filles de Jésus, à Moissac.
1855 : Sœurs de Saint-François d'Assise, à Amiens ; — Sœurs de la Compassion, à Domfront (Oise) ; — Petites Servantes de Marie, à Gaudechart (Oise).
1856 : Dames Auxiliatrices du Purgatoire (Nord).
1860 : Sœurs de la Compassion à Saint-Firmin (Oise) ; — Petites-Sœurs des Malades à Saint-Projet (Corrèze).

Si l'on veut avoir le total des communautés autorisées dans la première partie du siècle sans parler des non autorisées, nous donnons les chiffres suivants :

Digitized by Google

DATE	Nombre de Communautés.	Moyenne par an.
Sous le premier Empire. . .	1261.	157.
Restauration.	648.	45.
Louis-Philippe	15.	0,83.
IIe République.	207.	51.
Second Empire jusqu'en 1860.	982.	109.

Devant ces chiffres, les sectaires voient un danger qui les effraie. Nous y voyons la marque certaine d'un besoin grandissant de l'âme française, qui nous console. Toutes ces maisons religieuses sont nées sous l'impulsion d'un besoin de dévouement, de sacrifice, d'apostolat, de charité. Il est à remarquer, en effet, que plus la congrégation tourne son zèle vers les œuvres de charité, d'apostolat extérieur, plus son recrutement est facile, plus son extension est rapide. Les Petites Sœurs des Pauvres, nées en 1840, sont aujourd'hui 4.000 et soignent 28.000 pauvres dans 260 maisons ; les missionnaires français en pays infidèles sont 6.000 ; les Frères pour les Ecoles chrétiennes, nous l'avons dit, sont plus de 25.000. Les impies se plaisaient autrefois à appeler les couvents des maisons d'oisiveté, aujourd'hui bien peu l'osent encore ; la vérité a vaincu la calomnie, chacun doit le reconnaître : les couvents sont des ateliers du plus dur labeur.

L'Écriture a cette belle parole : « Ne vous laissez pas vaincre par le mal, mais triomphez du mal par un redoublement de bienfaits (1). » Et elle ajoute : « Votre charité pèsera sur le cœur de votre ennemi comme des charbons ardents.» (2) Au contact de la charité de l'Église les cœurs les plus durs se sont laissés attendrir. Beaucoup ont ouvert les yeux; d'autres continuent à s'obstiner dans le mal, Ceux-ci attendent un redoublement de charité, la charité dans le martyre peut-être, pour se convertir à leur tour, perdre leurs préjugés, et ouvrir les yeux à la lumière.

La charité dans l'Église est comme la chaleur dans nos lampes à incandescence, en s'exaltant, elle produit la lumière. C'est une des plus douces consolations pour nous

(1) *Epist. ad Rom.*, XII, V. 21.
(2) *Ibid.* V. 20.

Digitized by Google

en ce moment, au milieu de tant de vilenies accumulées autour de nous avec un cynisme révoltant par les apostats du catholicisme, que de voir nos adversaires d'autrefois devenus nos frères d'armes, nos défenseurs. Tout le monde a encore présent à la mémoire les admirables discours prononcés à travers la France et à la chambre des députés, soit à propos de la loi d'association, soit à propos de la loi d'enseignement. Les Montalembert, les Lacordaire, les Veuillot, les Dupanloup, dans la période qui précéda 1850 ne trouvèrent pas de plus beaux accents, de plus nobles paroles que celles que viennent de faire entendre les de Mun, les Lemire, les d'Haussonville, les Brunetière, les Lerolle, les Piou, les de Marcère, les Jules Lemaître, les Rousse, les Renault-Morlière, les Méline, les Ribot. Plusieurs de ceux-là étaient hier nos ennemis, la charité des congrégations les a touchés, les a éclairés.

Cependant les compagnons de Montalembert vainquirent il y a cinquante ans, et nous, selon toute vraisemblance, nous devons être vaincus ! Faut-il accuser l'indiscipline dans l'assaut livré, ou plutôt dans la défense ? Tomberons-nous comme autrefois la Pologne, comme l'Irlande ? A-t-on livré bataille à la manière de Joseph et d'Azarias, contre les ordres du chef ? Il y a du vrai dans toutes ces accusations, il faut l'avouer, puisque Léon XIII nous en a fait le paternel reproche. Mais enfin tant de courage sera-t-il dépensé en vain ?

Non ; c'est une défaite qui s'annonce ; mais, comme disait Paul Bert, « l'Église n'en est pas à une défaite près, elle est une éternelle recommenceuse. » L'Église recommencera la lutte, et sur des positions meilleures ; car il est des défaites qui valent des victoires. Celle-ci sera de ce nombre. Cette guerre poursuivie par Brisson, le rageur, par les Waldeck, les Trouillot, les Millerand, les Jaurès contre ceux-là mêmes qui furent leurs maîtres contre la mère qui les réchauffa dans son sein, a fini par étonner. Beaucoup d'indifférents comme au jour du Sauveur se sont posé la question : *Quid enim mali fecit ?* (1) Qu'ont donc fait de mal les congrégations ? Ils ont interrogé, et tous ont dû répondre, tous,

(1) *Matth.*, XXVII, 23.

Digitized by Google

même leurs ennemis, ont répondu en face de leurs œuvres : *Bene omnia fecit* (1). Elles n'ont fait que du bien. Elles ont instruit les ignorants, consolé les affligés, guéri les malades nourri les affamés. Ce regard jeté vers les congrégations persécutées sera le commencement du retour à la justice.

Il est des yeux, en effet, qui, pour s'ouvrir, des cœurs qui, pour s'amolir, ont besoin d'être replacés en face d'un nouveau Calvaire. Ce sont les cœurs juifs, dont le prophète disait : *aspicient in quem confixerunt* (2). Ils ne reconnaîtront le Christ qu'après l'avoir frappé. Or les cœurs juifs sont de plus en plus nombreux dans notre société. Le calvaire qu'on prépare aux congrégations leur apportera le salut.

Telles sont nos espérances, parce que telle a été la loi de notre siècle : en 1812, en 1830, en 1848, en 1870 le salut est arrivé au moment où tout semblait perdu. Dieu s'est plu selon la remarque faite déjà au siècle dernier (3) à réparer en ces nuits de troubles ou de malheurs le mal que la France commettait tout le jour.

Si nos espérances étaient trompées, il faudrait alors regarder plus haut, laisser s'accomplir le destin, la loi constatée dans la première partie de ce travail. Les barbares du dedans ne seraient que l'annonce des barbares du dehors. Le nord et l'est encore une fois viendraient renouveler, dans la force et la violence, le sang gaulois qui n'aurait pas voulu se renouveler dans la charité du Christ. Et l'Église travaillerait sur ces nouveaux païens avec plus de fruit peut-être ; ils semblent las, en effet, aujourd'hui du sang chrétien versé depuis si longtemps. Ce n'est plus nous seulement qui les supplions de revenir ; ce sont eux qui tournent avec anxiété autour de la maison paternelle, se demandant s'ils entreront. A ce sujet, nous livrons à nos lecteurs les faits suivants, qui n'ont pas besoin de commentaire :

Au mois de juillet 1898, au séminaire des missions protestantes de Dorchester le révérend Currie prononça ces paroles devant une réunion des principaux membres de

(1) *Marc*, VII, 37.
(2) *Zach.* XII, 10.
(3) Benoît XIV.

Digitized by Google

l'œuvre : « L'église d'Angleterre a la prétention d'être une grande Église de missionnaires..... Il y a deux ans notre réunion avec l'Église de Rome paraissait sur le point de s'accomplir. Nos espérances de ce côté ont été ajournées. Pourquoi ? Nous ne pouvons pénétrer les secrets de la Providence. » — Nous avons vu en Norvège, chez les protestants, une propagande de presse et *de prières* en faveur de cette réunion. — Les Américains suivent le mouvement. Un protestant distingué, M. Sedgwiek, écrivait dans une grande revue des Etats-Unis ces significatives paroles :

« L'Église romaine a toujours été internationale. Il y a eu des papes anglais, hollandais, allemands, espagnols, français, italiens. Ses temples élèvent leurs crêtes lumineuses depuis la Norvège jusqu'à la Sicile, du Canada à la Patagonie.... Son universalité fait sa force. Seule,elle a été capable de réaliser l'idéal d'une Église embrassant toute l'humanité. Voilà la cause première de sa puissance d'attraction ; et au cours du siècle nouveau, quand les barrières qui séparent les peuples seront en grande partie tombées, ses prétentions à l'obédience universelle seront plus fortes et plus efficaces que jamais. Les Américains ne peuvent s'agenouiller devant une reine d'Angleterre, ni s'humilier devant un tsar ; mais beaucoup feront l'un et l'autre devant le haut prêtre de l'humanité.

Toute idée d'union prépare les voies vers Rome.... La démocratie américaine et l'Eglise de Rome ne tarderont pas à harmoniser leurs forces et à s'entendre. Les événements préparent cet accord... Nous n'avons aucun *Credo* national à opposer aux croyances catholiques ; et Rome n'a aucune ambition commerciale contradictoire de la nôtre.

Les problèmes internationaux seront résolus à l'aide de conseils d'arbitrage. C'est alors que la médiation de l'Église de Rome, à laquelle revient le rôle d'amphictionie sera l'égide de la société en général, et en particulier des travailleurs qui souffrent plus que les autres de leurs conflits avec les capitalistes (1). »

Ainsi, c'est l'Église protestante qui se fait le champion de nos revendications, de nos espérances.

(1) *Missions Catholiques, 1901*, p. 29.

Digitized by Google

Il faut que l'Église de Dieu soit libre, il faut que le pape, son chef, soit libre, il faut que le clergé soit libre, il faut que les congrégations soient libres. Or, au milieu du monde latin aujourd'hui le pape est prisonnier ! le clergé est salarié' et tous les jours cassé à gages ! les congrégations voient en ce moment forger les chaînes de leur esclavage !

De divers côtés déjà on a crié : la liberté, comme en Amérique ! La honte nous empêchait de mêler notre voix à ces clameurs. Mais Léon XIII vient de crier à son tour en notre nom : La liberté, comme en Angleterre ! Mais non, nous n'osons encore désespérer de la France. N'est-ce pas elle qui à tant de peuples tous les jours encore porte la liberté ? Quelles que soient les chaînes qu'on lui forge, l'Église de France les brisera.

(A suivre.)

Fr. HILAIRE de Barenton.

Digitized by Google

COUPS D'ŒIL SUR LA RENAISSANCE

LES SAVANTS

(*Suite* (1).

Pibrac, de Thou et Scevole de Sainte-Marthe, des amis et savants, avaient recueilli, en 1585, les œuvres de l'Hospital, entre autre son *Traité de la Réformation de la justice*, ses *Harangues* et *Remontrances*, son *Mémoire au Roi*, ses *Epitres*, ses *Poésies latines*, « triviales et rampantes, » et son *Testament*. C'est une sorte de parlementaire, en somme, qui hésite à dire que les parlements ont excédé leurs droits, en plus d'une circonstance, jusqu'à aborder le domaine de la politique. Il ne l'affirme pas, il s'enveloppe. C'est l'homme...

« Les remontrances ont toujours été bien reçues par les rois et leur conseil, mais quelquefois ont *passé l'office de juger*, et ce parlement de Paris qui est le premier et plus excellent de tous les autres, y dut mieux regarder ; et toutefois est advenu qu'en délibérant sur les édits, *il a tranché du tout ou en partie*; et, après avoir fait remontrance et en la volonté du roi, a fait le contraire. Aucuns cuident que cela se fait de bon zèle ; autres pensent *que la cour outre-passe sa puissance...* »

Pourquoi ne pas dire résolûment que les parlementaires sont parfois des séditieux ?

Un savant plus sympathique, dont la science s'allie même avec la candeur, c'est Jacques Amyot, dit le bon Amyot, pauvre d'abord, puis heureux à la cour, puis malheureux sur son siège d'évêque. C'est banal, tant c'est ordinaire ; c'est l'ordre. Fils d'un boucher de Melun, et né en 1513, il étudie à Paris et à Bourges. Prêtre et professeur dans cette ville,

(1) Voir le fascicule de janvier 1901.

Digitized by Google

plus savant qu'édifiant, il traduit l'*Histoire éthiopique* de Théagène et Chariclée (1547) qui valut sa déposition à l'Evêque Héliodore, son auteur. Le traducteur y trouvait « de beaux discours tirés de la philosophie naturelle et morale et les passions humaines peintes au vif, avec grande honnêteté... »

Ce n'est encore rien. Quelques années après, Amyot traduira *Daphnis et Chloé* (1).

Chargé de porter au Concile de Trente une lettre de Henri II, Amyot passa, à son retour, quelque temps à Rome, et revit les textes de *Plutarque* au Vatican. Le cardinal de Tournon, charmé de son savoir, le recommanda au roi Henri II qui en fit le précepteur de ses enfants (2). Amyot, sans négliger sa charge, mit à profit ses loisirs, et se plut à traduire, en français, le grec du vieux Plutarque, de Chéronée (3). S'il avait rendu, à Rome, sa vraie figure au texte grec, il transfigura Plutarque à Paris. Il tourna sa gravité antique, disons sa sévérité, à la bonhomie, et le fit, « d'épineux et ferré (4), » simple et naïf comme il était lui-même pour la « pureté du langage (5) », un vrai Gaulois de la Gaule, un peu plus périodique, à la mode des Grecs, parfois obscur et mêlé de quelques italianismes. Ce fut un enthousiasme universel, et l'on vit, dit Brantôme, les princesses de la maison de France qui, « entourées de leurs gouvernantes et filles d'honneur, s'édifiaient grandement aux beaux dits des grecs et des romains, remémoriés par le doux Plutarchus ». Elles ne prenaient pas garde aux nombreuses infidélités faites à l'historien grec devenu doux sous la plume du doux Amyot 6).

Le même Brantôme accuse Amyot, grand aumônier de France, dès 1560, et devenu évêque d'Auxerre en 1571, d'une avarice sordide. Il ne semble pas avoir rien ajouté aux dons faits par ses prédécesseurs à son église cathédrale ; mais on

(1) Cet ouvrage licencieux a été complété par P.-L. Courrier, sur un manuscrit qu'il avait retrouvé lui-même au commencement de ce siècle.

(2) Amyot a laissé un souvenir de cette époque de sa vie : c'est le *Projet de l'éloquence royale* composé pour Henri III.

(3) *Vies des Hommes Illustres Grecs et Romains, comparées l'une avec l'autre*, par Plutarque de Chéronée.

(4) Montaigne, *Essais*. L. 2 et 4.

(5) id. id.

(6) Amyot est encore traducteur de sept livres de Diodore de Sicile.

Digitized by Google

n'est pas avare pour cela. Il n'était peut-être pas très généreux ; et Brantôme n'est qu'un médisant. Comblé d'honneurs et de bénéfices par Charles IX, fait commandeur de l'ordre du Saint-Esprit, il dut expier, en même temps que sa traduction des tristes amours de Daphnis et Chloé, une fortune si haute et née de si bas. Car il avait été domestique des écoliers au collège du cardinal Lemoine. Accusé par des calomniateurs d'avoir été l'un des conseillers de Henri III, lors du meurtre du duc de Guise, il se déroba, non sans peine, dans sa ville épiscopale, au fer des assassins Il consentit même à se faire absoudre par le cardinal Caïétan d'un crime dont il n'était ni l'auteur, ni l'instigateur. C'était faiblesse. Il n'en fut pas moins dévoué à son diocèse où il n'avait, un temps, connu que des ennuis. Il prêchait même ses ouailles, presque tous les dimanches, avec une éloquence naturelle et savante. C'était de la vertu. Vers la fin de sa vie, en 1589, le vieil évêque, dont on avait pillé les biens, se disait lui-même « le plus affligé, détruit et ruiné prêtre qui soit en la France ». Il mourut d'une fièvre lente, en 1593, à quatre-vingts ans (1).

Ce qu'il a fait de mieux, ce sont ses *Vies de Plutarque*. Elles lui appartiennent. Il n'y a que Mme Dacier qui ait traduit, en « paraphraste, » (2) *Homère*, avec la même infidélité et naïveté qu'Amyot. Encore est-ce toujours Homère ; tandis que Plutarque s'est comme fondu dans Amyot, lui-même une sorte d'Hérodote.

Le bon Evêque est moins heureux dans les *Traités de morale*. Son défaut, l'obscurité, et aussi l'embarras d'un style entortillé, y paraissent davantage. C'est un conteur qui veut philosopher. Il s'y perd ; et cette vieille langue gauloise, la sienne, si douce au cœur qu'il nous semble en la lisant entendre nos pères dans les entretiens de la vie privée, ne se prête point à rendre « les expressions métaphysiques » (3) du rhéteur grec.

Amyot n'en a pas moins enrichi de synonymes, à l'excès,

(1) Vers cette époque, en 1590, mourait à 73 ans Ambroise de Paré, grand chirurgien, auteur d'*Apologie et Voyages*, de la *Méthode de traiter des playes faictes par arquebutes*. Ecrire en mots « propres et significatifs », pour servir les malheureux, c'est l'unique but de cet homme de bien.

(2) Le mot est de du Bellay.

(3) Châteaubriand.

Digitized by Google

dit-on, et orné la langue d'une plus grande « politesse et subtilité » (1).

De tous les prosateurs du XVIe siècle que nous avons esquissés, il est le seul qui soit encore de ce temps-ci. Nous sommes toujours curieux; et le scepticisme de nos mœurs modernes n'exclut pas la crédulité. Il est nôtre, en un mot, par une bonhomie qui ne vieillit point, en même temps qu'il satisfait le goût éternel du peuple français pour les *histoires*. C'est « notre bréviaire » (2), dit Montaigne. Une citation achèvera cette courte étude. Amyot compare Lycurgue et Numa :

« Au demeurant, quant à l'établissement de leur police et la distribution des états de leur chose publique, celle de Numa était merveilleusement basse et accommodée au gré du plus menu populaire, faisant un corps de ville et un peuple composé, pêle-mêle, d'orfèvres, ménétriers, fondeurs, cordonniers, et de toute autre manière de gens mécaniques; mais celle de Lycurgue, à l'opposite, était austère et plus tirant du gouvernement de la noblesse, rejetant tous métiers et arts mécaniques entre les mains de serfs et des étrangers, et mettant en main de ses citoyens l'écu et la lance, sans leur permettre l'exercice d'autre métier que de celui des armes, comme à vrais suppôts de Mars, qui ne savaient ni n'apprenaient autre science en toute leur vie, sinon d'obéir à leurs capitaines et de commander à leurs ennemis. Car *le ménager* (3), *marchander* et *trafiquer* y était défendu aux hommes libres, afin qu'ils fussent absolument et entièrement libres; et tout artifice pour amasser l'argent y était permis (4) aux esclaves et aux Ilotes, étant estimé aussi vil, comme le métier d'habiller, à souper et de faire la cuisine. »

On sent quelque embarras dans cette dernière phrase trop grecque et qui ne reflète pas notre naturelle tournure. Mais c'est bien, malgré l'apparence d'une syntaxe antique, Amyot qui parle, en son nom et d'après les documents certains

(1) Suivant Huet.
(2) Montaigne, *Essais*. Liv. 2. ch. 4.
(3) C'est la forme grecque τo avec l'infinif.
(4) Lycurgue et Numa Pompilius.

Digitized by Google

qu'il semble avoir dépouillés lui-même. C'est bien Amyot qui a discerné, non sans profondeur, l'orgueil de Sparte et l'esprit positif de Rome (1).

Encore un savant, et des plus illustres, pour finir. C'est Jacques David Duperron, né en 1556, du seizième et du dix-septième siècles, à la fois. Par la hauteur de sa pensée et par la gravité de son style ; en certains endroits, il fait penser à ceux qui l'ont immédiatement suivi, aux véritables réformateurs des lettres à Balzac, à Descartes, à Malherbe qui ne lui survécut pas même dix ans, en un mot, à ces laborieux réformateurs qui, du temps de Louis XIII et de Richelieu, reprirent l'œuvre mal ébauchée durant les guerres civiles et religieuses par les imitateurs fanatiques de l'Italie, de l'Espagne et surtout de l'antiquité.

On ne sait trop si Duperron était Suisse ou Normand ; il naquit, en tout cas, de parents calvinistes. Après avoir étudié le grec, le latin, l'hébreu, la philosophie, les Pères de l'Eglise, saint Augustin, les scolastiques, et en particulier, saint Thomas, dont sa prodigieuse mémoire retint, ou peu s'en faut, la *Somme* entière, il abjura le protestantisme. Il n'était pas encore prêtre quand, sur la renommée de son éloquence naissante, il fut chargé, à vingt-sept ans, en 1583, de prononcer l'*oraison funèbre de Ronsard*. Il le fit au collège de Boncour, à Paris, du haut d'un perron, l'épée au côté, et d'une voix tellement sonore qu'on put l'entendre, si loin qu'on fût de lui, dans cette foule qui l'entourait, serrée à ce point que l'orateur n'avait pu pénétrer jusqu'à l'estrade (2). C'est la première oraison funèbre qui ait quelques passages écrits en vrai et noble français. Mais le pédantisme (3) et la trivialité y luttent avec l'éloquence d'une façon singulière. Le jour n'est pas encore, tant s'en faut, séparé

(1) La mort de Pompée est, dit-on, le chef-d'œuvre d'Amyot encore plus que de l'historien grec. Elle est très connue. Le calme du général vaincu ne reflète rien d'une âme païenne ; on dirait d'un prince chrétien dont la mort grande et pathétique émeut encore son historien. Plutarque semble avoir disparu.

(2) Le cardinal de Bourbon et plusieurs grands seigneurs, pour n'avoir pu fendre la presse, durent se retirer.

(3) Il est question, dans l'Oraison funèbre de Ronsard, d'Osiris, d'Amphidamos, d'Argos, d'Apollon, des Muses, d'Athènes, de Sophocle, de Bacchus, etc.

Digitized by Google

des ténèbres. On peut en juger par quelques lignes du discours : Heureux Ronsard ! « il n'a pas vu de ses yeux charnels et passibles les guerres civiles et domestiques allumées en ce royaume pour la neuvième fois, et tout ce lamentable état achevé de ruiner par les prétextes et contentions de la religion. Il n'a point vu la cinquième inondation des Reistres et autres estrangers en sa province. Il n'a point vu la dissipation des Lettres et des Universités. Il n'a point vu l'Église, pour la défense de laquelle il a autrefois si heureusement combattu, plus cruellement menacée, si Dieu n'envoie quelque *remède inespéré* à nos malheurs. Et, en somme, il n'a point été contraint de polluer son regard du sac et des funérailles de sa patrie, et de craindre non seulement la domination des méchants, mais même d'appréhender l'avantage et la victoire des bons, pour la perte d'une infinité de gens de bien qui y est inévitablement conjointe. »

La période, encore imparfaite, cherche sa beauté définitive, en attendant Bossuet.

L'homme, au sentiment de Duperron, est un « phantôme, une ombre d'un songe d'une nuit, un exemple de misère et d'imbécillité, un jouet de fortune ». On croirait presque entendre Pascal. Mais pourquoi faut-il lire, à quelques pas de là, qu'en mourant, « nous déchaussons les souliers de notre âme » ?

Quatre-vingts ans après, Bossuet à son début aura gardé quelque chose de cette trivialité... Et nous sommes tentés parfois, même au XIXe siècle, en lisant Fléchier, de regretter certains écarts d'une langue imparfaite, devant la glace d'une éloquence où l'art se sent trop, où l'âme ne se sent point. Duperron tira encore des larmes de son auditoire par la pathétique *Oraison funèbre de Marie Stuart*, en 1587. Mais le savant théologien, le prêtre, rendit bien d'autres services.

Duplessy Mornay (1) avait fait un *Traité sur l'Eucharistie* ; *contre* serait plus vrai. Il prétendit s'appuyer de cinq mille passages tirés des Pères et des plus fameux théologiens. D'après le désir du Pape, et sous les yeux de Henri IV, Duper-

(1) Philippe de Mornay, né en 1549, mort en 1623, durant un demi-siècle, chef du parti protestant de France. Ce *Pape des huguenots* a écrit : *De l'Institution de l'Eucharistie*.

Digitized by Google

ron le confondit sur tous les points, dans une assemblée nombreuse, tenue à Fontainebleau. Duplessy alla cacher sa honte à Saumur. Un autre protestant, Agrippa d'Aubigné, se flatte, dans ses *Mémoires*, d'avoir été plus heureux (1). Mais il n'y a que lui qui le dise.

Duperron, dans des conférences particulières, avait éclairci les derniers doutes du roi Henri IV et achevé sa réconciliation avec le Pape. C'est d'Ossat et lui qui, à Rome, offrirent leur tête à la baguette du grand pénitencier. Il les toucha, au lieu et place de Henri IV, et l'affranchit en leur personne, du crime d'hérésie, après qu'ils eurent abjuré en son nom les doctrines contraires à la foi catholique.

Duperron, évêque d'Évreux depuis 1593, essaya d'autres conversions, mais ne réussit ni auprès de Sully, ni auprès de Catherine, sœur du roi. Son plus beau jour, devant l'histoire, c'est celui où, comme orateur à la chambre ecclésiastique, en 1615, il répondit, dans une harangue (2), au Tiers-Etat, sur la *loi dite fondamentale*, qui mettait le Pape au-dessous du roi, et menaçait de séparer Rome et la France. Il était alors cardinal et représentait cinq cardinaux, sept archevêques présents, avec quarante-sept évêques, sans compter les simples théologiens. C'était, en réalité, tout le clergé de France... Suivant le Tiers-Etat inspiré par son chef Miron, et suivant l'Université de Paris (3), le Roi « ne relevait que de Dieu. Aucune puissance sur la terre n'avait le droit de le priver de son royaume... de dispenser ou absoudre ses sujets. »

Le cardinal Duperron répondit, entre autres choses :

« Non seulement toutes les autres parties de l'Église catholique, voire même tous les docteurs qui ont été en France, depuis que les écoles de théologie y ont été instituées, ont tenu l'affirmative ; à savoir que quand un prince

(1) Il prétend, dans sa *Vie*, que l'angoisse de Duperron était telle, que de grosses gouttes de sueur tombaient de son front sur un *Saint Jérôme*, tenu entre ses mains.

(2) Harangue faite de la part de la chambre ecclésiastique, en celle du tiers-état, sur l'article du serment.

(3) Voir, sur le même sujet, les prétentions de l'Université de Paris, au synode de 1406. (*L'Histoire et l'esprit de la littérature française au moyen-âge.*)

Digitized by Google

vient à violer le serment qu'il a fait à Dieu et à ses sujets, de vivre et de mourir en la religion catholique, et non seulement se rend arien ou mahométan, mais passe jusqu'à déclarer ouvertement la guerre à Jésus-Christ, c'est-à-dire jusqu'à forcer ses sujets en leur conscience et les contraindre d'embrasser l'arianisme ou le mahométisme, ou autre semblable infidélité, ce prince-là peut être déclaré déchu de ses droits, comme coupable de félonie envers celui à qui il a fait le serment de son royaume, envers Jésus-Christ, et ses sujets être absous en conscience et au tribunal spirituel et ecclésiastique du serment de fidélité qu'ils lui ont prêté ; et que, le cas arrivant, c'est à l'autorité de l'Église résidant en son chef qui est le Pape, ou en son corps qui est le Concile, de faire cette déclaration....

Un des inconvénients de votre doctrine, ajoute-t-il, c'est de nous précipiter en un schisme évident et inévitable ; c'est de faire de l'Église « non l'épouse de Jésus-Christ, mais l'épouse du diable ».

C'est net, catholique, malgré une digression sur les vierges milésiennes qui s'étranglaient par une haine furieuse de la vie ; c'est dit en français très intelligible (1). En fin de compte, Miron et le Tiers-Etat furent battus ; et le vieux Pasquier mort, cette année-là, dut mourir de douleur.

Le rapporteur de l'assemblée de 1682, Bossuet (à ce que l'on croit), s'étonne « qu'un homme qui avait été inviolablement attaché à Henri IV, dans sa mauvaise fortune, et qui en avait aussi reçu mille bienfaits, ait prononcé un discours si véhément contre l'autorité royale » (2).

C'est une flatterie à l'adresse de Louis XIV, un coup malheureux porté par un homme de génie à la tradition de l'Église et au Pape, vicaire infaillible de Jésus-Christ.

Bossuet est bien vieux... pour notre temps ; et Duperron est plus grand que Bossuet. Il semble pour la doctrine appartenir au clergé français du XIXe siècle.

Avec cette harangue, un *Traité des vertus morales*, un *Bref Traité de l'Eucharistie*, pour la conversion de M. de Sancy,

(1) Par ordre de Marie de Médicis, l'article qui concernait le roi, fut entièrement ôté du cahier du Tiers-Etat.

(2) Rapport à l'assemblée du clergé.

Digitized by Google

un *Traité d'éloquence*, des lettres assez emphatiques, sont les principaux ouvrages du cardinal Duperron, ambassadeur pour le Pape à Venise, poète à ses heures, auteur de poésies tantôt frivoles, hélas! tantôt lyriques, d'après les Psaumes, protecteur de Malherbe, et Procureur général du Parnasse (1). Accablé d'infirmités dans ses derniers jours, il était prêt à « changer tous ses bénéfices, toute sa science, toute sa réputation pour la santé du curé de Bagnolet. » C'est à Paris qu'il mourut, en 1618, à l'âge de soixante-deux ans.

Après tant de savants, nous aurions tort de négliger le plus modeste de tous, Olivier de Serres (2) qui étudia l'agriculture dans Hésiode, Caton, Columelle, Varron, et dans le Virgile des *Géorgiques*, voire même dans le *de Senectute* de Cicéron. Nous lui devons, à la date de 1604, le *Théâtre d'agriculture*, souvent lu par Henri IV et le *Ménage des champs*. Il est d'avis, dans un charmant éloge de la campagne, qu'il vaut mieux « estre le premier au village que le second à Rome. » Comme un beau jour après l'hiver, il nous délasse du fratras de l'érudition.

En résumé, malgré les désordres de l'esprit, nés de la Réforme, malgré l'abus de l'érudition indigeste qui embrouille le style et la pensée, malgré d'innombrables et répugnantes obscénités ou impiétés, la langue semble avoir fait, chez quelques-uns, au point où nous sommes arrivés, un certain progrès, même si nous négligeons, pour l'heure, Rabelais et Montaigne ; ou plutôt, elle a conservé dans leurs écrits le naturel gaulois, la vieille et agréable bonhomie de nos pères, leur fine raillerie, avec un peu plus de netteté et de lumière, en certains endroits; ajoutons même, en dépit de phrases inextricables (3), avec un peu plus d'art dans la construction de la phrase, et d'harmonie dans la période.

Henri Estienne, le philologue, est le précurseur de Malherbe et de Balzac qui vont « éplucher » la langue. Mais classique, elle ne l'est point. Trop familière dans le bonhomme Amyot qui nous parle du bonhomme Egée (on sourit), elle

(1) Le mot est de Bayle

(2) 1539-1619.

(3) Harangue à la chambre ecclésiastique. Voir le passage cité plus haut. Voyez Duperron.

Digitized by Google

y est encore déparée ici et là par l'obscurité, et par un accent étranger, celui de l'Italie ; elle semble énervée, par la fadeur dans Honoré d'Urfé. C'est à peine si, avec Duperron, elle s'élève, par éclair, jusqu'à la noblesse, mais à quelle distance de l'idéal réalisé, plus tard, au XVIIe siècle. Et puis elle retombe bientôt dans la trivialité ! Chez d'autres, elle est lourde et traînante, plus latine que française, et jusqu'au ridicule, témoin Blaise d'Auriol, ou surchargée d'impropriétés et d'incorrections, hésitante, et, enfin d'une gravité sans agrément (1). Dans peu, nous entendrons Rabelais se moquer de la langue en usage, parmi les écoliers de l'Université de Paris ; et Ronsard nous donnera, à son tour, la preuve éclatante du mauvais goût de son époque, dans sa poésie bariolée de grec et de latin. Mais il s'agit surtout de la prose.

Si le goût manque, c'est que le jugement fait défaut, qui forme le goût, et le cœur sans lequel il n'y a pas de jugement ; car les meilleurs écrivains de la Renaissance sont enivrés de la science des mots, de cette liberté fausse de tout lire, d'examiner, de tout commenter, de tout contester ; l'orgueil de l'hérésie, les égare, et les souvenirs si souvent impurs du paganisme... Leur langue est cynique. On est stupéfait quand on parcourt les impiétés de H. Estienne dans son *Apologie pour Hérodote* ; c'est à peine si l'on en croit ses yeux, quand on lit la traduction de *Daphnis et Chloé* faite par un prêtre, par un précepteur des enfants de France ! Il était même, dit l'un de ses biographes, à ce point versé dans l'étude de la langue grecque, ce bon Amyot, qu'il dût, élevé à l'épiscopat, se faire suppléer par un de ses prêtres pour prêcher ses ouailles, en attendant qu'il ait pu lire ou étudier les auteurs *sacrés* indispensables au ministère de la parole, et se remémorer la doctrine et les Pères de l'Église. Voilà où conduisirent nos ancêtres l'amour furieux de l'antiquité, l'érudition païenne et la fausse théologie de la Réforme.

Si nous sortons, un instant, de notre domaine, pour entrer dans celui des arts en particulier, de l'architecture ; si nous entrons, sur les bords de la Moselle, dans un ancien

(1) Témoin L'Hospital.

Digitized by Google

couvent de Prémontrés, aux proportions harmonieuses, nous rencontrons encore le paganisme de la Renaissance prolongé jusqu'au XVIIIe siècle (1). Nous nous arrêtons, à l'intérieur, devant un escalier magnifique supporté par un Hercule colossal. Nous sommes bientôt dans une gracieuse chapelle ; et nous nous étonnons d'y voir sculptées, à la voûte, des têtes de Césars, sans doute couronnées.

En un mot, la Renaissance païenne a mis là, et ailleurs, plus encore, son empreinte jusque sur les monuments du génie le plus religieux (2). Là où Jésus-Christ avait réveillé la vie, elle a voulu ressusciter la mort.

A. CHARAUX,
Professeur aux Facultés catholiques de Lille.

(1) Ce monument ne fut achevé qu'en 1711.
(2) Dans la cathédrale de Lausanne, en particulier.

Digitized by Google

QUESTIONS D'HISTOIRE

A TRAVERS LES REVUES

LE JOACHISME. — LES ORIGINES DE L'ÉPISCOPAT

La figure énigmatique de Joachim de Flore n'est pas un des moindres mystères du douzième siècle. Dans son action, dans sa doctrine d'aucuns ont vu une préparation et une annonce de l'action franciscaine. Nous sommes donc heureux de présenter à nos lecteurs la belle étude que lui consacre dans la *Revue des Questions Historiques* (1). M. Paul Fournier. « Montrer comment se sont formées les idées de l'abbé de Flore, comment son système de théologie dogmatique a réagi sur la conception qu'il s'est faite de l'histoire et des destinées de la société chrétienne, déterminer la situation de Joachim vis-à-vis de la foi orthodoxe et apprécier l'influence qu'il a exercée telle est la tâche que je m'efforcerai d'accomplir dans le présent mémoire » (2) Ce sont les déclarations de l'auteur : il nous avertit que ses conclusions seront appuyées sur l'examen des œuvres authentiques du célèbre abbé : l'*Expositio in Apocalypsim*, le *Psalterium decem chordarum*, le *Concordia Novi et Veteris Testamenti*, le *Concordia Evangeliorum*, le *Liber de Vera Philosophia*.

D'après ce travail il résulte que Joachim de Flore fut une sorte de tribun mystique. D'abord ami du faste et de l'élégance, il se convertit dans un voyage à Constantinople et depuis lors poursuivit l'idéal de la perfection évangélique, d'abord, chez les Cisterciens, ensuite à la tête d'une congrégation fondée par ses soins, la Congrégation de Flore. Mais son zèle n'est point, comme sera quelques années plus tard celui de saint François, fait de douceur, de charité et d'humilité, il dé-

(1) *Revue des Questions Historiques*, avril 1900.
(2) *Ibid.*, p. 458.

Digitized by Google

borde au contraire en invectives d'amertume, de mépris parfois et de dénigrements.

Dans la société chrétienne de son temps, il distingue les laïques et les ecclésiastiques. Il ne pardonne pas aux premiers d'avoir négligé la meilleure part, la vie religieuse. « Ils ne font aucun état des biens célestes quand ils les comparent aux biens de la terre ». Il flagelle surtout les puissants : « Les grands et les riches s'abandonnent pour la plupart aux inspirations de l'orgueil le plus dur ; quand, accablés sous le poids de la servitude, les pauvres serfs se permettent quelques murmures, leurs maîtres n'y répondent que par les plus grossiers outrages. »

Parmi les ecclésiastiques ses préférences sont pour les réguliers, « Les séculiers sont représentés par saint Pierre ; les réguliers par saint Jean : or le Seigneur préféra Jean à Pierre. *Christus Jesus Petrum genuit ex odiosa. Johannem ex dilecta* » (1). C'est, on le voit, la lutte ouverte entre les séculiers et les moines. Joachim du reste la constate et reproche amèrement aux premiers de refuser à ceux-ci leur sympathie, et, chose étrange, il ne s'aperçoit pas que, par ses paroles, il attire le feu de la discorde. Voici le tableau qu'il trace du clergé séculier. « L'Eglise de Dieu est devenue une maison de commerce ; on n'y cherche plus le bien des âmes, mais tout y est discussion sur l'importance des revenus qu'on en peut tirer.... Les prêtres et les clercs sont vendus de leur plein gré ; ceux qui élisent comme ceux qui sont élus participent au même crime. » (2).

Aux religieux sont réservés les éloges : « Les moines sont les prémices des disciples de l'Esprit-Saint. Tandis qu'aux laïques convient la crainte, et aux clercs le souci du prochain, les moines passent en ce monde le regard tourné vers Dieu, que leur profession est d'aimer parfaitement (3). » Mais là encore le regard de Joachim devait découvrir le mal. En Orient, la vie religieuse est en pleine décadence, en Occident « les moines ont voulu amasser des trésors et rechercher toutes les délicatesses, alors qu'ils étaient voués à la pauvreté. »

Signalons les autres fléaux dont, aux yeux de l'abbé de Flore, l'Eglise est accablée ; c'est, au dedans, l'orgueil des docteurs et des savants et les progrès de l'hérésie, c'est, au dehors, les menaces des païens et de l'Islam. Les docteurs orgueilleux, ce sont les scolastiques : « Très fré-

(1) *Revue des Questions Historiques*, p. 462.
(2) *Ibid.*, p. 464.
(3) *Ibid.*, p. 465.

Digitized by Google

quemment dans ses ouvrages il oppose ceux qu'enfle la doctrine scolastique, qui *scholastica inflantur disciplinâ*, aux hommes spirituels qui doivent régénérer l'Eglise ; il s'exprime en termes amers sur ces théologiens contemporains qui méprisent toute doctrine autre que la leur ; il censure Abélard, Hugues de Saint-Victor, et surtout Pierre Lombard qu'il combat avec un acharnement particulier (1). » Le Droit Canon avec le *Décret de Gratien*, était alors avec la scolastique un nouveau-né destiné comme sa sœur à un brillant avenir. Joachim, incapable de tendresse, ne trouva pour lui non plus aucun sourire, mais seulement de dures paroles. « Considérons, dit-il, le livre des Décrets où l'on a réuni les maximes des saints Pères, et voyons quelle distance il y a entre la science qu'il contient et la science nécessaire en tout temps, mais surtout à une époque où la fin du monde approche. A la vérité, nous ne désapprouvons pas la science du Décret, mais nous en préférons une autre. Sans doute, elle est juste la règle qui, entre deux maris qui se disputent une femme, détermine celui auquel elle doit appartenir ; mais j'aime mieux les paroles de l'Apôtre : Que celui qui n'est point marié ne prenne point de femme (2) »

Toutes ces sombres peintures ne sont qu'un préambule pour le mystique réformateur. Il a dénoncé le mal, il va proposer le remède. Auparavant il pose la théorie de ce mal et de ce remède. « L'histoire sera pour lui partagée en trois âges, ou pour mieux parler son langage, en trois états : celui du Père, qui commence avec Adam et porte ses fruits depuis Abraham ; celui du Fils qui s'ouvre avec Ozias et se développe depuis l'Incarnation ; enfin celui de l'Esprit, dont le germe est jeté depuis saint Benoît et dont la végétation ne saurait tarder. Le premier est le temps des gens mariés ; le second le temps des clers, et le troisième celui des moines. »

Jusque-là, cette conception de l'histoire du monde, pour étrange et extravagante qu'elle soit, n'a rien de bien inquiétant. Mais bientôt apparaît le venin. Pour expliquer ces trois âges, Joachim sent le besoin de les mettre sous le patronage de chacune des trois personnes divines, et de séparer ces personnes comme il a séparé les époques. Le premier âge est l'œuvre du Père ; le Fils a opéré dans le second, le Saint-Esprit remplira le troisième.

(1) *Revue des Questions Hisioriques*, p. 466.
(2) *Ibid.*, p. 468.
(3) *Ibid.*, p. 474.

Digitized by Google

Quoiqu'on ait attribué à Joachim toute sorte d'hérésies, le trithéisme, au dire de M. Fournier, qui invoque le témoignage du P. Denifle, serait à peu près sa seule erreur. Il fut toute sa vie ami de l'unité et de Rome, ennemi des Grecs, des Cathares, des Manichéens, des Vaudois, des Juifs. « S'il aspire à la réforme, il veut que cette réforme s'accomplisse par l'action des chefs de l'Eglise (1). » Il est un infatigable champion de la foi chrétienne.

Comment donc expliquer la chute, l'hérésie de l'abbé de Flore ? Il se trompa de bonne foi ; en voulant sauver le mystère des trois Personnes contre les scolastiques, qu'il accuse de rationalisme et de sabelliénisme, il tombe dans l'erreur du trithéisme ; en poursuivant un fantôme d'erreur il tomba dans une hérésie véritable. Sa campagne contre Pierre Lombard fut une campagne désastreuse ; son traité contre le célèbre auteur *du Livre des Sentences* fut condamné par Innocent III au quatrième concile de Latran.

La seconde partie de sa doctrine, l'annonce du règne du Saint-Esprit, de l'Evangile éternel, eut une destinée plus durable. Les circonstances du reste le favorisèrent étrangement. Il annonçait le renouvellement de l'Eglise par une expansion universelle de la vie monastique. Or au treizième siècle la naissance des Ordres mendiants, l'établissement des Tiers-Ordres put faire croire aux esprits simples que la prophétie de Joachim recevait un accomplissement. Un apocryphe, le *Commentaire sur Jérémie*, parut bientôt sous son nom ; les deux ordres franciscain et dominicain y étaient clairement désignés. C'était plus qu'il n'en fallait pour lui attirer les sympathies d'un grand nombre d'esprits parmi les Mineurs et les Prêcheurs.

M. Fournier range au nombre de ses disciplines Jean de Parme, Hugues de Digne, Salimbene, Pierre-Jean Olive et en général les Spirituels parmi les franciscains. Les premiers chroniqueurs de l'ordre de Saint-Dominique, Gérard de Flachet, Galvagni de la Flamma, Vincent de Beauvais lui-même racontent avec complaisance comment Joachim de Flore avait prédit la fondation de leur ordre. Nous donnons dans son intégrité la page consacrée aux franciscains ; elle nous a paru réclamer quelques observations.

« Lorsque, trente ans plus tard, une scission, dont je n'ai pas ici à raconter l'histoire, partagea l'ordre franciscain en deux partis, celui des modérés et celui des rigoristes, on sait que ceux-ci s'attachèrent avec

(1) *Ibid* p. 487.

Digitized by Google

ardeur aux écrits de Joachim où était proclamée avec tant d'énergie la nécessité d'une réforme qu'ils voulaient austère au point de la rendre irréalisable ; ils vont jusqu'à faire des écrits de Joachim cet Evangile éternel que lui-même croyait impossible d'exprimer en une forme matérielle et sensible. En même temps qu'ils adhéraient à ses vues sur l'histoire et l'avenir de l'Eglise chrétienne (Ce fut au milieu du XIIIe siècle le trait caractéristique des *Joachites*), ils adoptaient aussi ses doctrines théologiques ; mais, quand il s'agit de les défendre, tous ne suivent pas une conduite identique. Les uns, comme Jean de Parme, général des franciscains de 1247 à 1257 et joachite avéré, déclaraient conforme à l'orthodoxie la doctrine de Joachim sur la Trinité. A les entendre, l'écrit de Joachim frappé par la sentence d'Innocent III n'avait point été condamné, à raison des doctrines qui y étaient contenues mais parce qu'il attaquait le Maître des Sentences ; au surplus, ajoutaient-ils, l'abbé de Flore avait eu bien tort de s'en prendre à Pierre Lombard, qui enseignait exactement la même doctrine que lui (1). Les autres, comme le Frère mineur Hugues de Digne, l'un des principaux joachites au milieu du XIIIe siècle (souvent cité par la chronique de Salimbene) défendaient Joachim en poursuivant la campagne par lui commencée contre Pierre Lombard. C'est ainsi que Hugues avait rédigé un écrit où il signalait huit passages erronés dans la *Somme* du Maître des Sentences (2).

« En tout cas, la doctrine trithéiste de Joachim n'était pas abandonnée par ses héritiers.... Nous savons d'ailleurs que le franciscain Pierre-Jean Olive, qui conservait à la fin du XIIIe siècle la tradition des joachites, et fut le chef de la secte des Spirituels, passait pour enseigner que les trois personnes divines se distinguent par leur essence : d'après les religieux de son ordre qui, longtemps après sa mort, à la veille du concile de Vienne, se firent ses accusateurs, il affirmait *quod essentia divina in tribus personis est triplicata* ; il ajoutait afin de contredire plus complètement les propositions de ses adversaires que chez le Père l'essence est *generans* qu'elle est *generata* chez le Fils et *producta* chez le Saint-Esprit (3).

(1) Voir l'*Historia tribulationum ordinis Minorum* d'Angelo Clarino, publiée par le P. Ehrle dans l'Archiv für Literatur-und Kirchengeschichte II. Le passage concernant Jean de Parme et à la page 276.

(2) *Salembene*, p. 103.

(3) Voyez ce reproche dans l'accusation formulée en 1311 par les Frères

Digitized by Google

Les Joachites qui défendirent la mémoire de Pierre d'Olive, et parmi eux Ubertin de Casale, le firent en attestant sa foi au dogme de l'unité et de la simplicité de l'Être divin ; ils essayèrent de sauver l'enseignement de leur confrère par une distinction entre *l'essentia quæ stat communiter et absolute* et *l'essentia in quantum est propria hujus et illius* (1). A plus de cent trente ans de distance, ces polémiques semblent un écho fidèle de celles qui s'étaient produites entre l'abbé de Flore d'une part, et d'autre part les disciples de Pierre Lombard et des théologiens scolastiques du XIIe siècle (2). »

Plus loin, après cette étude sur les héritiers du trithéisme de Joachim, M. Fournier ajoute : « Au surplus, la théologie du dogme de la Trinité était moins menacée encore par les doctrines tirées des écrits de Joachim de Flore que ne l'étaient les principes essentiels de la constitution de l'Eglise (3). » Ici les principaux propagateurs de l'hérésie sont encore des franciscains.

« Pas n'est besoin de dire que les franciscains rigoristes, soulevés au milieu du XIIIe siècle contre l'autorité ecclésiastique, s'accommodaient trop bien des idées fondamentales de Joachim : désir d'une réforme sévère et annonce d'une transformation complète et prochaine de l'Eglise, pour ne pas travailler à répandre partout ses écrits. En réalité c'est à cette circonstance que Joachim de Flore doit sa grande notoriété : les mécontents de l'ordre franciscain furent trop heureux de s'abriter sous le patronage d'un saint homme, qui à la fin du XIIe siècle, avait fondé une congrégation monastique. Ils puisaient une belle assurance dans les écrits de l'abbé de Flore, qu'ils colportaient sous le nom d'Evangile éternel, non sans les faire précéder de l'introduction écrite par un joachite de marque, Gérard de San-Donnino (4). »

En 1255, la commission d'Anagni examina les œuvres de Joachim de Flore. Mais elle ne condamna que l'introduction de Gérard. Toutefois quelques années plus tard, le concile d'Arles présidé par l'archevêque Florent, secrétaire de la commission d'Anagni, les condamna et

Mineurs demeurés orthodoxes contre les Spirituels. Ehrle zur Vorgeschichte des Concils von Vienne dans l'Archiv fur Literatur und Kirchengeschichte, II, p. 369.

(1) Ehrle, *loc. cit.* p. 389.

(2) *Revue des Questions Historiques*, *loc. cit.*, p. 491 et suiv.

(3) *Ibid.*, p. 493.

(4) *Ibid.*, p. 496. Gérard de San-Donnino était frère Mineur.

Digitized by Google

en interdit l'usage. Mais « cette sentence tardive ne devait point arrêter le développement des idées joachites.... sur ce point comme sur les autres Pierre d'Olive recueille, en la transformant, la pensée de l'abbé de Flore.... Avec Joachim il enseigne que le temps est venu de la phase gouvernée par l'Esprit-Saint. Or il la conçoit à peu près comme Joachim de Flore avec cette différence que la personne de saint François d'Assise prend dans son opinion une importance extraordinaire, et que l'ordre des spirituels, destiné à répandre la doctrine du pur amour, n'est autre, que l'ordre franciscain. »

L'Eglise romaine, hostile aux spirituels, était selon eux appelée à disparaître, comme la loi de Moïse avait cédé la place à la loi de grâce. « C'est ainsi que les partisans extrêmes de la pauvreté franciscaine se vengeaient des supérieurs ecclésiastiques qui, en modérant l'application de certains principes, avaient rendu possible et pratique le développement de l'ordre franciscain : c'est ainsi que les idéalistes purs punissaient les prélats des moyens termes auxquels se résignent facilement les hommes de bon sens, éclairés par la pratique de la vie. En tout cas ces appréciations si dures devaient être recueillies et aggravées encore s'il est possible par les disciples d'Olive. Dans le cercle des adhérents à cette secte qui, par l'intermédiaire d'Olive et de Jean de Parme, prétend se rattacher à Joachim de Flore, on répéta couramment pendant la première moitié du XIVe siècle (et c'est une affirmation contre laquelle Joachim eût vivement protesté), que l'Eglise romaine n'est autre que la Babylone nouvelle, la grande courtisane de l'Apocalypse... Lorsque deux siècles plus tard, Luther écrira à Léon X que le siège romain surpasse en corruption Babylone, et que le vrai roi de la Ville éternelle c'est Satan, il ne fera que s'inspirer de la tradition et des exemples du groupe extrême des Franciscains spirituels (1). »

On ne peut nier que le joachisme n'ait rencontré de nombreux adhérents dans la famille franciscaine. Salimbene en est un témoin authentique. Les prophéties du reste, et surtout l'annonce d'un règne de paix et de vertu, ont toujours eu le don de séduire les âmes simples, les esprits affamés d'idéal et de justice. Qui ne se souvient de l'avidité avec laquelle furent reçues il y a quelque vingt-cinq ans les prédictions concernant le grand pape et le grand roi ? Aujourd'hui encore il en

(1) *Revue des Questions Historiques*, p. 198.

Digitized by Google

est qui attendent un siècle de paix sous le drapeau du Sacré-Cœur. Le millénarisme mitigé de Mgr de Ségur traduisait les mêmes aspirations. Ces illusions s'expliquent aisément. Les âmes croyantes, soupirant après les définitifs triomphes de la vérité et de l'amour, sont portées à en devancer les temps ; ce qui doit être le partage de l'éternité, elles en font l'œuvre du temps, comme si l'Eglise de la terre pouvait cesser d'être l'Eglise *militante*. Au jour de l'Ascension, l'Ecriture nous montre les Apôtres entourant le divin Maître et lui demandant si bientôt il rétablirait le royaume d'Israël. Cette attente s'est conservée : le millénarisme aux premiers siècles, le joachisme au moyen-âge, l'utopie socialiste de nos jours en sont les manifestations les plus saillantes.

L'Eglise ordinairement se contente de sourire à ces naïves illusions ; elle intervient si elles dégénèrent en révolte ou en erreurs contre la foi. C'est ce qui arriva pour le joachisme. Comme cette superstition désespérait d'entraîner l'Eglise romaine, elle conçut l'audace de se substituer à elle. En conséquence elle annonça la déchéance de l'Eglise des Papes, et la fin de cette nouvelle Babylone. Cette transformation d'une erreur inoffensive fut l'œuvre de quelques esprits exaltés et mécontents, appartenant, pour quelques-uns, à la famille franciscaine, comme l'a exposé M. Fournier.

Ce que nous voulons faire remarquer ici et ce que ne contredira pas M. Fournier, c'est que la famille franciscaine elle-même resta toujours indemne de ces exagérations de l'erreur. Elle réprouva et corrigea, autant qu'elle put, l'obstination de ceux de ses membres qui se laissèrent séduire. Les faits sont là pour en témoigner, et ils sont aussi manifestes que ceux qui attestent la chute elle-même. Ecoutons à ce sujet la chronique de Salimbene.

« A l'époque du premier voyage du roi de France en Terre-Sainte, alors que j'habitais Provins, il y avait en ce couvent deux frères, ardents joachites, qui firent tous leurs efforts pour m'entraîner à cette doctrine. L'un était de Parme et s'appelait frère Barthélemi Giusculus... l'autre était frère Ghirardin (ou Gérard) de Burgo Sancti Donnini.... Ils me sollicitaient, tous les deux, d'ajouter foi aux écrits de l'abbé Joachim, et de les étudier. . . . . .

« Il y avait encore en ce temps-là au couvent de Provins, un frère Maurice, bel homme, de noble race, fort versé dans les lettres. Car dans le siècle il avait fait toutes ses études à Paris ; reçu dans l'ordre il avait continué à suivre le même enseignement pendant huit années...

Digitized by Google

Ce frère Maurice était depuis peu devenu mon ami, et il me dit : « Frère Salimbene, ne crois donc pas à tous ces joachites, car ils « troublent leurs frères avec leur doctrine ; mais aide-moi à écrire « le livre que je veux faire ; c'est un livre de distinctions, destiné « à rendre de grands services aux prédicateurs. » Mais les trois joachites se séparèrent d'eux-mêmes, car, moi j'allai habiter à Autun ; le frère Barthélemi à Sens, et le frère Ghirardin fut envoyé à Paris. Il devait y étudier pour la province de Sicile, qui se l'était agrégé. Il y étudia quatre années, pendant lesquelles il imagina une sotte doctrine, composa un libelle, publia ses insanités et les répandit au milieu de ses frères ignorants. Je parlerai de nouveau de ce libelle, quand je traiterai du Pape Alexandre IV, qui l'a condamné. Et parce que ce livre fut pour l'Ordre à Paris et ailleurs un sujet de confusion, Ghirardin, son auteur, fut privé de l'office de lecteur, des pouvoirs de confesseur et de prédicateur et de tous les offices de l'Ordre. Et parce qu'il ne voulut pas se repentir, avouer humblement sa faute, mais s'obstina dans son erreur avec entêtement et opiniâtreté il fut jeté en prison et dans les fers et nourri au pain de la tribulation et de l'angoisse. Ce malheureux, malgré ces châtiments, ne voulut pas revenir de son obstination ; il se laissa mourir en prison, et fut privé de la sépulture ecclésiastique ; on l'enterra dans un coin du jardin. Que chacun sache donc que toutes les rigueurs de la justice sont maintenues dans l'Ordre des Frères Mineurs contre ceux qui troublent cet Ordre : que les folies d'un seul ne retombent donc pas sur l'Ordre tout entier. »

Ces dernières paroles de Salimbene, écrites en 1284 doivent être sans cesse présentes à la mémoire de l'historien, quand il raconte les luttes et les erreurs qui troublèrent la paix de l'Eglise à la fin du XIIIe siècle et durant le XIVe. Il se rencontra dans l'Ordre franciscain, qui comptait plus de 200.000 religieux, quelques dévoyés, mais l'Ordre lui-même resta toujours fidèle à l'Eglise et à la vérité.

*
* *

Dans la *Revue Bénédictine* (1). D. U. Baltus rend compte d'un livre de M. l'abbé Michiels, professeur de dogme au grand séminaire de Malines, L'*Origine de l'épiscopat*. Voici les principales conclusions signalées par

(1) Janvier 1901

Digitized by Google

le docte bénédictin : « dans toutes ses missions apostoliques saint Paul, avant son départ, organisait les communautés qu'il fondait, et y établissait un collège de prêtres. Quand il devait quitter avant d'avoir pu achever l'organisation, il laissait ce soin à un disciple choisi, muni des pouvoirs nécessaires. Pour pourvoir aux besoins qui réclamaient l'autorité apostolique, il multipliait les visites personnelles, ou déléguait en son lieu et place un disciple revêtu des pouvoirs épiscopaux. Il gardait ses églises sous sa juridiction immédiate, car il avait la sollicitude de toutes (II Cor XI-28). Il n'y établissait pas d'évêque de son vivant. Pour plusieurs cette situation se prolongea jusqu'au IIe siècle. — Il avait pourvu, néanmoins, à la succession du ministère apostolique. A cet effet il avait par l'imposition des mains communiqué la plénitude de l'ordre à des disciples éprouvés et illustres. De plus il avait statué qu'à sa mort sa mission leur serait dévolue. Aussi quelques-uns établirent-ils aussitôt leur siège épiscopal comme Denis dans Athènes et Caïus à Thessalonique. (1) »

Il résulterait encore de ce travail que les termes de *presbyteri* et *episcopi* désignaient la même autorité à l'origine, l'autorité presbytérale. Il n'y eut pas d'abord d'autres évêques que les Apôtres. C'est ce qu'avait déjà enseigné Mgr Duchesne dans ses origines chrétiennes.

« Si l'épiscopat n'est pas mentionné dans le Nouveau-Testament, il y a une autre raison que l'indétermination des termes et la conception collective du corps presbytéral ; c'est que l'épiscopat n'existait pas encore. Le corps épiscopal dans l'Eglise universelle, l'évêque dans l'Eglise locale se présentent à nous non pas comme les auxiliaires mais comme les continuateurs du collège apostolique. Les évêques sont les successeurs des Apôtres. Il est tout naturel que les successeurs ne fonctionnent pas concurremment avec les prédécesseurs. (2) »

« Dès le commencement du second siècle en Asie-Mineure, dit encore D. Baltus, et certainement un demi-siècle plus tard dans toute l'Eglise le titre *episcopus* était réservé au dignitaire ecclésiastique que nous nommons évêque, pasteur unique d'une église, supérieur aux simples prêtres ou *presbyteri*. Les lettres d'Ignace et de Denys de Corinthe, les mémoires d'Hégésippe, les écrits d'Irénée, de Polycrate et de Tertullien, en rendent témoignage. » (3)

(1) *Revue Bénédictine*, loc. cit., p. 38.
(2) *Origines Chrétiennes*, p. 62.
(3) *Revue Bénédictine*, loc. cit., p. 32.

Digitized by Google

Dans la *Revue des Questions Historiques*, (1) M. F. Ermoni, étudie le même problème, et il apporte une solution quelque peu différente et que nous approuvons davantage. Son article a pour titre *Les Origines historiques de l'épiscopat monarchique*. L'auteur commence par consulter les textes scripturaires et les textes des écrivains ecclésiastiques du premier et deuxième siècles. Après avoir passé en revue les premiers, il se résume en ces termes : « Concluons cette revue du Nouveau Testament en synthétisant en deux mots nos résultats : les épîtres paulines ne distinguent pas entre le prêtre et l'évêque actuels, qui constituent les deux premiers degrés de la hiérarchie. — Dans l'Apocalypse, livre de visions, de figures et de métaphores, on ne trouve pas, il est vrai, le mot *évêque*. Cependant la chose s'y trouve, car il est presque impossible de voir autre chose que l'évêque dans l'ange de chacune des sept églises..... Les paroles du Prince des Apôtres ne nous tirent pas de la confusion des autres textes scripturaires » (2)

Les textes patristiques sont plus décisifs : « Parmi les Pères apostoliques Ignace d'Antioche est certainement le témoin attitré et irrécusable de l'épiscopat monarchique. Ses textes sont à la fois trop nombreux et trop clairs pour qu'il puisse rester le moindre doute sur ce sujet... Chez l'évêque d'Antioche on trouve le nom et la chose. » (3).

Après Ignace d'Antioche, il faut descendre jusqu'à saint Irénée, Hégésippe, saint Denys de Corinthe, la lettre des Eglises de Vienne et de Lyon aux Eglises d'Asie. On y voit qu'au IIe siècle l'épiscopat monarchique existait partout, et que partout il était regardé comme d'origine apostolique. Les documents plus anciens toutefois et contemporains d'Ignace d'Antioche, la *Didaché*, la I *Clementis*, l'épître de Polycarpe aux Philippiens, le Pasteur d'Hermas ne font pas de distinction entre les prêtres et les évêques.

Les protestants *presbytériens*, saint Jérôme (4) lui-même, ont conclu de ces textes qu'à l'origine il n'y avait pas de distinction entre les prêtres et les évêques, et que la subordination des premiers aux seconds était d'origine ecclésiastique. Cette opinion, insoutenable au point de vue théologique, paraît encore et à bon droit à M. Ermoni insoutenable au point de vue historique. Les textes équivoques des

(1) 1er Octobre, 1900.

(2) *Revue des Questions Historiques*, octobre, 1900, p. 343 et 344

(3) *Ibid*. p. 345.

(4) *In Tit.* cap. 1 — *Patrol. lat.* t. XXVI. — 562-563.

Digitized by Google

écrivains sacrés et de quelques Pères ne peuvent enlever leur force décisive aux textes certains de saint Ignace et des Pères du IIe siècle. Il s'agit simplement de trouver une explication plausible de la manière de parler des auteurs inspirés.

M. Ermoni nous donne cette raison qui nous paraît plausible. « Il faut, en effet, se rappeler quels étaient à cette époque les rapports de l'évêque avec son collège presbytéral. Le *presbyterium* était un corps moral dont l'évêque était la tête ; c'est ainsi qu'il apparaissait et agissait partout. » L'évêque aimait par humilité à se considérer comme le premier de ses prêtres et à se confondre avec eux en un même nom, quoiqu'il s'en distinguât par la dignité : « Nous avons un exemple frappant de ce fait, ajoute M. Ermoni. Il est certain que Polycarpe était évêque de Smyrne. Ignace d'Antioche l'appelle de ce titre dans la lettre qu'il lui adressa, et l'histoire n'a jamais élevé la moindre contestation sur ce point. Or, Polycarpe, dans sa lettre aux Philippiens, cache pour ainsi dire, sa dignité et ses prérogatives d'évêque ; il se conduit tout simplement comme n'étant que le chef, le premier membre du *presbyterium*. »

Cette explication ne résout pas encore entièrement le problème. La difficulté vient du sens à donner aux mots *presbyter* et *episcopus* dans le style sacré. « En somme, ce mot *presbyter*, dont il faudrait déterminer avec certitude l'origine historique, psychologique et même philologique, a introduit une confusion de laquelle il n'est pas facile de sortir avec les maigres informations dont dispose l'histoire. Le jour où l'on aura en main un fil conducteur pour s'orienter sûrement à travers les flexibilités de cette terminologie, on pourra se flatter de résoudre d'une manière définitive le problème historique de l'épiscopat unitaire (1). »

Nous souscrivons pleinement à cette conclusion. Mais nous nous demandons pourquoi le savant rédacteur de cet article s'est arrêté devant la solution ou du moins un essai de solution, qui se présente de prime abord, et semble sortir naturellement de ses prémisses. L'étymologie et la psychologie ne suggèrent-elles pas une réponse toute simple, confirmée par de multiples analogies dans l'histoire des idées et des langues ?

Etymologiquement le mot *presbytres* signifie des *vieillards*, des *anciens*,

(1) *Revue des Questions Historiques*, loc. cit., p. 349.
(2) *Ibid.*, p. 363.

Digitized by Google

comme le mot *épiscope* désigne des *surveillants*. Ces deux mots, à en juger simplement par ce sens étymologique, durent désigner en même temps à l'origine, les prêtres et les évêques ; car les uns et les autres étaient généralement choisis parmi les anciens par l'âge ou par la doctrine ; d'un autre côté ils remplissaient également le rôle de surveillants : les prêtres avaient la charge des fidèles, les évêques avaient le soin des fidèles et des pasteurs de second ordre.

Voyons maintenant comment ces deux mots durent de bonne heure prendre la signification restreinte qu'ils ont actuellement. Essayons de suivre le *processus psychologique* de cette transformation.

C'est là une loi bien connue en psychologie comme en logique, l'esprit perçoit d'abord les objets par ce qu'ils ont de commun. Plus tard un regard plus attentif lui révèle les caractères spécifiques et différentiels. L'enfant désigne d'abord tous les grands végétaux du nom d'arbre, puis il apprend à donner à chacun son nom spécial. Quand donc, à l'enfance de l'Eglise, on appliqua au corps presbytéral, présidé par l'évêque, les titres de *presbytre* et d'*épiscope*, l'usage premier dut attribuer ces termes indifféremment à tous et à chacun des membres de ce corps. On les voyait en effet remplir tantôt collectivement, tantôt personnellement les fonctions ou les attributions exprimées par ces termes, il n'y avait donc pas de raison pour refuser aux uns ou aux autres un titre dont ils exerçaient les fonctions, quoique à des degrés divers et subordonnés. Les supérieurs eux-mêmes par humilité, comme l'a très bien fait ressortir M. Ermoni, favorisaient cette espèce de confusion au profit de leurs inférieurs.

Dans la suite l'usage plus fréquent de la juridiction spéciale des évêques, et la nécessité d'un langage clair obligèrent les chrétiens à désigner le chef du *presbyterium* par un nom spécial. Le nom, choisi parmi ceux qu'on employait déjà, fut tout naturellement celui d'*épiscope* ou de *surveillant*. Seuls en effet les évêques exerçaient la fonction de *surveillant* d'une manière absolue et universelle, sur les clercs comme sur les fidèles. Ils étaient les *surveillants*, *les épiscopes*, *les évêques*, des uns et des autres. Les prêtres, au contraire, n'étaient surveillants que des seuls fidèles ; ils perdirent donc un titre qu'ils ne méritaient qu'à moitié, et gardèrent le nom générique et inférieur de prêtre.

Les lois de la philologie pourraient venir, elles aussi, fortifier ces conclusions. Nous pourrions montrer une évolution parallèle dans l'usage d'une foule de mots, désignant des objets stables et immuables de

Digitized by Google

leur nature. Sans sortir de la sphère de l'Eglise, on en trouverait de nombreux et curieux exemples. Les mots employés pour désigner les principaux dignitaires de sa hiérarchie, les mots de pape, abbé, curé etc, ont une histoire analogue à celle du mot évêque L'erreur des presbytériens, et des hypercritiques est de voir une évolution réelle atteignant la chose elle-même, là où il n'y a qu'une évolution psychologique et philologique.

F. HILAIRE de Barenton

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

Nota. — L'Œuvre de Saint-François d'Assise se charge de procurer tous les ouvrages édités à **Paris** et annoncés dans les comptes rendus des *Etudes Franciscaines*.

Vie intérieure de Jeanne d'Arc, par Olivier Lefranc Paris, Poussielgue, in-18, p. XX-332.

Une vie *intérieure* de Jeanne d'Arc ! Le plus difficile à connaître en nous, n'est-ce pas précisément le cœur, ce sanctuaire fermé dont l'homme lui-même ne possède pas tous les secrets ? Comment alors analyser finement les mouvements délicats d'une âme aussi naïve et aussi cachée que le fut celle de la Pucelle ? M. Lefranc s'est heureusement tiré de ce mauvais pas. Son héroïne est bien la jeune fille, pieuse et droite, belle et pure, fidèle au Christ et au roi, que nous nous imaginons. Et si tous les traits de cette peinture sont ressemblants, c'est qu'ils nous apparaissent à travers le cristal ou le prisme des événements. L'auteur nous fait revivre la vie et la mentalité de Jeanne d'Arc. Et jusqu'à l'en-tête des chapitres, rempli d'une odeur bien archaïque, tout nous reporte vers des temps qui ne sont plus les nôtres.

A n'en pas douter, ce livre qui vise surtout à l'édification, mérite d'obtenir un bon accueil auprès du public. Il flatte deux de nos plus nobles passions : l'amour de la religion et l'amour de la patrie.

Fr. Ubald.

*
* *

La Fraternité du Sacerdoce et celle de l'Etat religieux, par le R. P. Edouard Hugon, des Frères Prêcheurs. Paris, Lethielleux, in-12, p. 90, 1 fr.50.

Si nous succombons sous les coups de nos adversaires, ce ne sera pas faute de nous être défendus par la presse. C'est depuis plusieurs mois une véritable pluie de livres, de brochures, d'articles de revue et de feuilles de propagande.

Voici une nouvelle œuvre, un véritable petit chef-d'œuvre de polémique. Le R. P. Hugon, bien campé sur le terrain théologique, donne un

Digitized by Google

coup vigoureux au sophisme le plus spécieux qui ait été présenté à la tribune : la division des prêtres et des religieux. Comme le disait un éminent prélat dans une réunion privée, « le lendemain du jour où l'on se sera attaqué aux religieux, on s'attaquera au clergé et au Concordat, et le surlendemain aux propriétaires. » Le prêtre a donc le devoir de s'intéresser au religieux, son frère dans le sacerdoce.

Cette fraternité, elle provient du sacrement de l'Ordre, commune à tous, et elle s'est affirmée dans tout le cours des siècles. Le R. P. le dit « en fort bons termes », et si excellemment qu'une revue religieuse de Paris, des mieux cotées, n'a pas hésité à lui emprunter, souvent mot pour mot, ses doctrinales affirmations pour défendre le religieux-prêtre. Le R. P. Hugon est rangé parmi les *probatos auctores*.

Mille félicitations !

F. Ubald.

*
* *

Œuvres Posthumes. — Sermons de l'Abbé Henri Perreyve. Sermons inédits. — Une station à la Sorbonne, 4me édition. Paris, Ancienne maison Douniol, P. Téqui. lib. éditeur, 29, rue de Tournon, 1900.

Le présent ouvrage est déjà arrivé à sa quatrième édition. Cela seul suffit à démontrer que Monsieur Téqui, en publiant les sermons de l'abbé Perreyve a bien mérité de la vraie science ecclésiastique. Les lecteurs de l'illustre écrivain ont été nombreux jusqu'ici ; ils le seront encore davantage à l'avenir, c'est notre conviction. Plus que jamais en effet on sent la nécessité de revenir à la véritable éloquence chrétienne : savoir l'éloquence qui éclaire et qui embrase ; à l'éloquence qui détache l'esprit des choses d'ici-bas et fait germer dans les âmes la paix et le désir de la bienheureuse patrie.

Parmi les instructions données à la Sorbonne il nous plaît assez sans cependant prétendre faire un choix de signaler celle qui a pour titre : Marie. Reine des sciences : instruction pleine de grâce, de doctrine et d'onction.

Et parmi les sermons inédits, — celui qui traite de la Passion de Notre Seigneur Jésus-Christ où l'auteur, dans le premier point notamment, semble s'être inspiré de saint François d'Assise et de son grand disciple le docteur séraphique saint Bonaventure.

Digitized by Google

Écoutez la fin : « Pascal a dit : « Le cœur a ses raisons que la raison ne connaît pas. » Souffrez, Messieurs, que le cœur ait ses raisons qui déconcertent la raison de l'homme et pénétrés d'admiration et de reconnaissance, adorez avec moi, dans le projet de la rédemption, la folie de l'amour divin », (page 86). — Les discours de l'abbé Perreyve aideront puissamment à comprendre les raisons du cœur de notre Dieu.

Fr. Ev. de S.-B.

*
* *

GUIDE CANONIQUE POUR LES CONSTITUTIONS DES SŒURS A VŒUX SIMPLES, avec les modifications pour les instituts d'hommes, par Mgr Albert Battandier, 2e édition, Paris, Lecoffre, 1900. Vol. in-8°, Prix : 3 fr. 50.

Cet ouvrage est le manuel nécessaire de tous ceux qui ont à rédiger des constitutions religieuses en vue d'obtenir une approbation de Rome. Les supérieurs et supérieures de communauté y trouveront aussi les règles canoniques qui déterminent l'étendue en même temps que les restrictions de leurs pouvoirs. La première édition a été bien vite épuisée, et la seconde est apparue avec le même succès. Le talent de l'auteur n'est pas à louer ; sa compétence n'est pas discutable ; Mgr Battandier est consulteur de la Sacrée Congrégation des Evêques et Réguliers.

La seconde édition ajoute à la première des améliorations sensibles. Si une troisième édition paraît, nous croyons qu'elle sera encore plus parfaite. Sans critiquer le détail, nous nous permettons d'émettre une réserve sur l'ensemble. Mgr Battandier semble donner trop d'autorité aux réflexions et opinions des consulteurs, la Sacrée Congrégation des Evêques et Réguliers ne les fait pas toujours siennes. De plus, le livre est écrit avec un esprit français, méthodique. Or celui-ci a une tendance à tout faire plier sous la lettre de la loi, nous pensons que l'esprit romain a plus de souplesse. Si on appliquait à la lettre, en France, les principes émis dans cet ouvrage, on verrait disparaître quelques abus, ce qui serait un bien, mais plusieurs congrégations de femmes seraient condamnées à disparaître ou du moins à se transformer. Serait-ce alors un bien ? Rome, croyons-nous, en voyant les résultats, aurait plus de condescendance.

FR. LADISLAS DE V.

Digitized by Google

*
* *

Du Nombre des Élus, par dom B. Maréchaux, O. S. B., dissertation suivie du Traité de la Prière de saint Alphonse de Liguori, publiés par A. M. P. Ingold, Ch. Poussielgue, Paris, 1901. Vol. in-18.

Les Etudes Franciscaines ont publié plusieurs articles sur la question toujours discutée du nombre des élus. Nous sommes heureux de trouver dans cet opuscule la même doctrine, les mêmes idées, qui ont pour fondement inébranlable l'enseignement traditionnel de l'Eglise. « C'est une des questions, dit le savant bénédictin, qui excitent le plus les susceptibilités et soulèvent le plus les répugnances de la raison humaine.

Eh quoi ! s'exclame la raison, les élus seraient le petit nombre ? La masse du genre humain serait éternellement perdue ? La rédemption opérée par le sang de Jésus-Christ serait fustrée pour la plus grande partie des hommes ? La miséricorde de Dieu serait en quelque sorte vaincue par sa justice ?

Ainsi parle la raison, suivant l'impulsion d'une sensibilité naturelle. Or ce langage n'est pas sobre et judicieux. Le nombre des élus est une question de fait, sur laquelle le raisonnement perd tous ses droits. »

L'auteur, pour développer en quelques pages son sentiment, prend dans le saint Evangile l'enseignement de Notre-Seigneur sur la porte étroite, et la vie large et spacieuse. Il en fournit l'interprétation par le recours à la tradition, l'enseignement des Pères, des théologiens et des prédicateurs. Dans une deuxième partie, il met la doctrine au point, par des considérations théologiques sur la grâce et la gloire, sur *les grâces de la dernière heure,* sur le *peu* et *beaucoup,* et sur l'harmonie des textes scripturaires. C'est toujours en suivant cette méthode que s'éclaircissent les questions relatives à la foi. C'est à la lumière de cet enseignement qu'il se trouve en droit de taxer de *modernisme en théologie,* l'opinion du grand nombre des élus relativement à la masse de l'humanité. Cette opinion avait déjà vu le jour au siècle dernier, et le P. Gravina, jésuite sicilien, l'avait mise en circulation. « Aujourd'hui ces mêmes erreurs sont réveillées, remises en vogue, et même lancées dans le public avec un grand fracas de réclame, par le R. P. Castelein, jésuite belge, et quelques auteurs moins connus qui se parent du nom de *scientifiques.* »

Digitized by Google

Mais ils ne peuvent échapper à la condamnation portée par l'Index contre l'œuvre du P. Gravina. M. l'abbé Ingold, éditeur de l'opuscule de dom Maréchaux, a eu une heureuse idée en nous donnant en appendice l'histoire de cette condamnation, écrite par D. Augustin Larcher dans le *Bulletin de Notre-Dame de la Sainte Espérance*. Elle mériterait d'être entièrement reproduite. Résumons-la en quelques mots.

En 1762 parut à Palerme un livre sur le *Paradis*[1]. C'était un ouvrage posthume du P. Benoît Plazza, jésuite sicilien. Le P. Joseph Gravina en était l'éditeur, mais il y ajouta de son fonds le dernier chapitre traitant *du Nombre des élus, beaucoup plus grand que celui des réprouvés*. Il avoue lui-même que pour appuyer sa thèse il n'a que des conjectures. Ses modernes imitateurs vont plus loin.

Le livre fit du bruit. Il fut vivement attaqué par le camaldule Antoine Gardini, par les professeurs du séminaire de Palerme, et enfin condamné par Rome. Le décret de l'Index est du 22 mai 1772. Voici les paroles de la Congrégation : « OMNINO DAMNATUR caput quintum operis...in quo asseritur : verisimile est, electos homines, respectu hominum reproborum, longe numerosiores esse. » « NOUS CONDAMNONS ABSOLUMENT le chapitre cinquième de l'ouvrage... dans lequel se trouve l'affirmation suivante : « Il est vraisemblable que les élus sont beaucoup plus nombreux que les réprouvés. » Nous n'avons rien à dire du *Traité de la prière* de saint Alphonse de Liguori. Ce livre est au-dessus de toute louange et de toute critique.

Si nous nous sommes étendu sur la première question, c'est pour répondre à l'étonnement de quelque-uns de nos lecteurs qui trouvaient trop durs les articles parus dans les *Etudes franciscaines* sur ce problème. Nous sommes des récidifs ; mais nous le sommes avec les Pères, avec l'Eglise, avec le Souverain Pontife Léon XIII, disant dans la bulle d'indiction du Jubilé. « Mais, si, détournant nos regards (du côté des bons), nous les portons d'un autre côté, quelles ténèbres ! que d'erreurs ! quelle vaste multitude d'âmes courant vers le trépas éternel ! Une angoisse particulière nous étreint... etc. » Cette vaste multitude c'est le grand nombre, bien que les bons chrétiens soient aussi un grand nombre.

F. LADISLAS DE V.

(1) Ce livre est intitulé : *Dissertatio anagogica, theologica, parænetica de Paradiso*. vol. de 728 p. in-4°.

Digitized by Google

*
* *

MÉDITATIONS SUR LA RÈGLE DES FRÈRES MINEURS ET SUR LES SAINTS DES TROIS ORDRES DE SAINT FRANÇOIS D'ASSISE par le R. P. Ladislas de Paris. (Œuvre de Saint François d'Assise, 5, rue de la Santé, Paris) fort volume in-8°, prix, 5 fr. net.

Donner en quelques lignes un compte rendu d'un volume de près de 1200 pages n'est pas chose facile. Il faut s'attendre, sinon à des inégalités, du moins à des différences notables, dans un ouvrage qui est le résultat de longues années de travail ; et cela explique la difficulté d'en donner brièvement une idée exacte

L'ouvrage se divise en deux parties :

Méditations sur la Règle et Méditations sur les Saints Franciscains. La première partie comprend des séries de méditations sur la lettre de la règle, sur l'esprit de la règle dans la vocation, dans la pratique des vœux, dans les relations entre religieux, dans les emplois, missions, etc.. La qualité principale de cette première partie, de beaucoup la plus considérable, ce sont les notions précises de théologie ascétique et mystique mises à la portée de tout le monde et s'imposant au bon sens du lecteur. De telle sorte qu'en rassemblant les méditations qui traitent d'une même vertu, on aurait dans un ordre logique les éléments d'un excellent traité de perfection. Il manquerait fort peu de choses à cet ouvrage pour devenir le manuel du bon religieux et même du bon tertiaire, surtout si ce tertiaire est prêtre.

Cette première partie est heureusement couronnée par une série de méditations sur le Testament de saint François.

La seconde partie est une série de méditations sur la vie des saints des trois ordres franciscains. C'est la règle en action qui nous est présentée avec toute la force dans l'exemple, infiniment plus puissant que la démonstration théologique, car comme le dit sainte Thérèse, citée par l'auteur : « Si la foi entre par les oreilles, la charité entre par les yeux. »

Comme méthode, ces méditations offrent l'avantage d'une grande simplicité. C'est d'abord une invitation à la présense de Dieu, puis un énoncé des points de la méditation, en général au nombre de deux seulement : le premier est une exposition et le second une application. Ensuite, l'exemple ; puis une petite prière qui ne dépasse guère la forme d'une oraison jaculatoire, enfin un résolution pratique.

Digitized by Google

La méditation se termine par une parole remarquable de quelque saint qui sert de bouquet spirituel.

Parlerons-nous du style? Un ouvrage semblable, qui a demandé certainement des années de travail, doit forcément présenter quelques inégalités. Mais ce qui se soutient toujours, c'est le ton de conviction pénétrante et communicative avec lequel l'auteur fait passer, dans l'âme du lecteur, l'ardeur dont son cœur déborde, et qu'il a puisée dans le cœur même de notre Père saint François. On sent que ce n'est pas là l'œuvre d'un auteur se hâtant d'arriver au bout d'une tâche qu'il s'est imposée, mais d'un apôtre plein de zèle qui veut « faire du bien, beaucoup de bien à ses frères ».

ANT. SAUBIN.
Tertiaire.

*
* *

UN SIÈCLE DE L'EGLISE DE FRANCE 1800-1900, par Mgr Baunard, recteur de l'Université catholique de Lille — Prix, 15 fr. broché, chez Poussielgue à Paris.

Nous avons fait l'éloge de ce livre dans notre article, *Les Forces catholiques en face des forces ennemies*, publié dans le présent numéro des *Etudes*. Nous n'y reviendrons donc pas. Nous voulons noter seulement le bref élogieux que vient de lui décerner Sa Sainteté Léon XIII. En voici un extrait : « Le présent nous a été agréable d'abord parce qu'il nous apportait l'expression de vos sentiments dévoués ; mais plus agréable encore parce que le livre lui-même, que vous Nous adressez, est écrit de telle sorte qu'il met en éclatante lumière combien la religion catholique a excellemment mérité de la nation française durant le siècle qui vient de s'écouler ».

Nous osons pourtant exprimer non un reproche mais un désir ; nous voudrions avoir de ce livre une édition sous un format moins encombrant, plus maniable que le format in-4° adopté, pour la première édition déjà épuisée, et pour la seconde en préparation.

Fr. HILAIRE de B.

Digitized by Google

*
* *

UN CRIME ANTISOCIAL. — Conférences par le docteur Frestier, 1 vol. in-16, 74 pages. — Prix franco, 0 fr. 60, librairie Séraphique. Bourg-de-Péage (Drôme) et à l'Œuvre de Saint-François d'Assise.

Philosophes, Théologiens, Médecins, Publicistes, Economistes, tous se préoccupent de la grave question de la dépopulation de la France. M. le docteur Frestier, dans une série de conférences données à un Cercle d'Etudes de Saint-Etienne, nous dit les causes et les effets de ce mal qu'il nomme avec raison : un crime antisocial. Dans cette question si délicate, le conférencier s'exprime toujours en termes empreints d'une sage discrétion et d'une parfaite convenance.

Il nous montre d'abord que la foi seule peut imposer aux passions le frein salutaire qui retient dans le devoir. En effet, c'est elle qui rappelle à l'homme sa dignité, sa grandeur, en tant qu'il est l'image de Dieu, le membre d'un corps dont le Christ est la tête, et le temple du Saint-Esprit.

Si l'on connaissait mieux les conséquences ordinaires du vice honteux, on ferait tous ses efforts pour se mettre en garde contre la contagion de cette vraie peste noire.

Ce crime solitaire s'est introduit au foyer conjugal et rend les unions infécondes. Aux doctrines positivistes, aux audaces de l'impiété, l'Eglise oppose le précepte du Décalogue. Si l'homme et la femme ont le droit de ne faire qu'un en une seule et même chair, c'est à la condition expresse que la loi établie par le Créateur ne sera jamais exclue de l'union conjugale.

Les obligations des époux sont nettement exprimées dans les Saintes Ecritures, dans les Epîtres de saint Paul. Et, c'est à bon droit que le Pape Léon XIII redisait naguère au monde « que les prétentions impies de la vaine sagesse du siècle ne sauraient prévaloir contre l'immuable enseignement de la foi. Le temps lui-même, dans lequel nous vivons, nous avertit de chercher les remèdes là où ils se trouvent, c'est-à-dire de rétablir dans la vie privée et dans toutes les parties de l'organisme social, les principes et les pratiques du christianisme. »

Le croirait-on ? Des catholiques qui admettent les commandements de Dieu, repoussent opiniâtrément le plus transcendant de la loi na-

Digitized by Google

turelle. Ce qui dans le mariage n'est qu'un moyen, ils en font leur but unique. Quant à la fin établie par le Créateur, ils la suppriment. Aussi Bossuet, en parlant de ce désordre, n'hésitera-t-il point à s'écrier : « Soient maudites de Dieu et des hommes les unions dont on ne veut pas de fruit. »

Le conférencier étudie la malice du crime par rapport à Dieu, et ses conséquences funestes par rapport aux individus et à la famille. L'expérience prouve que les coupables ont à subir une double peine : le châtiment les atteint dans leur propre personne et les frappe dans leurs plus chères espérances.

Après avoir constaté les suites déplorables du vice, après avoir dit ce qu'il fallait penser de la guerre acharnée faite par les utopistes du siècle à l'institution divine du mariage, le conférencier se demande si le mal de consomption qui mine les forces vitales de la France n'atteint pas la période voisine de la catastrophe suprême ? Mais il se hâte de bannir de son esprit la pensée que tout espoir est perdu. Ce mal a des causes, il faut travailler à les déraciner.

L'affaiblissement de l'esprit chrétien, la contrainte morale créée par la Révolution, les exigences sociales, les aberrations légales n'ont pas peu contribué à élargir la place, il faut travailler à détruire les causes du mal qui mènerait notre pays à sa ruine.

Nous souhaitons que ces conférences soient méditées par les pères de famille, et, suivant le vœu de l'auteur, spécialement par les Tertiaires de Saint François d'Assise, dont la maison doit être comme le modèle de la famille chrétienne.

Fr. Philippe.
O. M. C.

*
* *

Demain. La Dépopulation de la France. Craintes et Espérances, par D. M. Couturier. Paris, Maison de la Bonne Presse, 5, Rue Bayard.

La Maison de la Bonne Presse nous donne encore aujourd'hui un de ses ouvrages destinés à éclairer les hommes de bonne volonté. En quelques pages, Monsieur D. M. Couturier nous fait un lamentable exposé de la dépopulation de la France. « La France se dépeuple s'écrie-t-il ? » Pourquoi pousser un cri d'effroi ? Ce cri, hélas ! n'est que trop justifié, et la crainte est parfaitement légitime. En effet, les familles

Digitized by Google

nombreuses se font rares aujourd'hui. « La dynastie du fils unique, écrivait Louis Veuillot, remplace aujourd'hui la dynastie du fils aîné. »

L'ennemi de notre patrie n'est pas au dehors, il est dans nos murs, il s'est installé dans la demeure du pauvre et dans la demeure du riche. Partout, il porte la mort, l'extinction de la race, la ruine de la nation.

Ceux qui montent à l'assaut de la société chrétienne, s'aperçoivent-ils qu'après avoir travaillé à la destruction du roc sur lequel repose l'Eglise, ce sont les fondements de la France qu'ils ont ébranlés ? Ils ont voulu ruiner la foi et les mœurs dans les cœurs catholiques et dans l'âme des enfants, et c'est la famille française qui s'affaisse, c'est la population qui cesse de croître.

Monsieur Couturier nous démontre que lorsqu'un peuple cesse de croître et de se multiplier il commence bientôt à descendre les pentes de la ruine. Si la France ne veut plus d'enfants où donc ira-t-elle prendre des soldats ?

L'auteur rappelle plusieurs projets de lois émis par de savants économistes ; pris en considération par nos législateurs, ces projets auraient une influence certaine sur l'accroissement de notre population.

Quelque malade que soit la France, dirons-nous avec Monsieur Couturier, son cas n'est pas désespéré. La France est catholique, c'est par le catholicisme qu'elle vivra. La doctrine catholique du mariage et de la famille est telle que, en quelques années, si les Français y sont fidèles, la population croîtra avec une rapidité inouie C'est la pensée consolante que l'on retirera de la lecture de ce livre : *Demain*.

FR. PHILIPPE.
O. M. C.

CUM LICENTIA SUPERIORUM

IMPRIMATUR :

Fr. Adulphus a Bouzillé,
Min. Prov. O. M. Cap.

Le Gérant :
CHARLES-JOSEPH BAULÈS.

Vannes. — Imprimerie LAFOLYE. 2, place des Lices.

Digitized by Google

LA LOUISIANE

L'étude que nous offrons au lecteur est le résultat d'un voyage à la Nouvelle-Orléans. Nous ne nous sommes point contenté de puiser aux meilleures sources (1); nous avons longuement interrogé et observé de notre mieux. Nous espérons donc intéresser tous ceux qui se complaisent aux vieux souvenirs de notre patrie et de notre Ordre.

Nous diviserons, pour plus de clarté, ce travail en trois parties. Après avoir jeté un coup d'œil général sur la Louisiane contemporaine, nous esquisserons rapidement l'histoire politique et religieuse de l'antique colonie française.

*
* *

La première impression qu'éprouve le voyageur en débarquant à la Nouvelle-Orléans est assurément peu favorable. Rien ne répond à ses espérances ; ni le climat, banal intermédiaire entre la molle langueur des tropiques et l'âpre vigueur du nord ; ni la ville, où l'on ne retrouve point la noble et pittoresque beauté de la Havane, pas plus que l'opulente grandeur de New-York ou de Washington.

Des rues étroites mal pavées, où roulent les eaux infectes des égoûts ; des maisons en bois, basses, souvent délabrées ; une foule grouillante de négrillons prenant leurs ébats dans la poussière : tel est le spectacle peu réjouissant que présentent la plupart des quartiers de la basse ville.

Hâtons-nous d'ajouter, pour être juste, que, à la Nouvelle-Orléans, comme partout, à côté de la vieille cité, une cité nouvelle s'est dressée, fière de ses quartiers opulents, et percée d'avenues magnifiques.

Partout, dans le sous-sol marécageux on a enfoncé d'immenses pilotis destinés à porter de beaux édifices ; et dans

(1) Elisée Reclus, *Géographie Universelle.*
Randall, Me Nally, *Atlas des Etats-Unis.*
Charles Gayarré, *Histoire de la Louisiane.*
Gilmary Shea, *Colonial Church of America.*
Rev. F. Prim, *Histoire ecclésiastique de la Louisiane* (En préparation).

Digitized by Google

quelques années, un nouveau système de drainage, fort bien compris, remplacera le système actuel, si offensif de l'odorat et de la vue, et déversera, au moyen de puissantes machines, les eaux d'égoûts dans les lacs voisins.

Déjà les principaux boulevards de la ville, les rues Canal, Saint-Charles, Tulane, Claibome, Rempart et Esplanade, sont asphaltés et desservis par des lignes de tramways électriques.

Enfin, quelques routes macadamisées avec des écailles d'huîtres, la seule pierre que l'on possède dans ces pays d'alluvions, conduisent de la cité aux bords du lac Pontchartrain, où, chaque soir, des milliers de citadins viennent se reposer de leurs fatigues, humer l'air marin et prêter une oreille distraite aux accords de nombreuses bandes de musique.

La vraie beauté de la Nouvelle-Orléans est son fleuve, sur les bords duquel elle s'étend, en un énorme croissant d'une longueur de vingt kilomètres. C'est à lui qu'elle doit sa naissance et sa prospérité.

Ce n'est pas que le Mississipi, lui-même, au premier abord, ne nous fasse éprouver quelque désappointement. Ce colossal cours d'eau, qui ne le cède en importance qu'à l'Amazone, et dont le bassin comprend sept fois la superficie de la France, ne surpasse point en majesté le spectacle de notre Gironde à Bordeaux. Il n'est large que de sept ou huit cents mètres.

Seulement ses flots bourbeux et rapides ont de mystérieuses profondeurs ; la sonde y descend devant la cité jusqu'à quatre-vingts mètres, et les plus gros vaisseaux y évoluent sans peine. Puis, lorsqu'on réfléchit que, sur des milliers de kilomètres, il est couvert d'énormes steamboats qui montent et descendent sans obstacles, peu-à-peu on se sent saisi d'une admiration révérentielle pour le *Père des eaux*.

Le niveau du Mississipi est plus élevé que celui de la ville. Il la domine d'une hauteur de huit à douze pieds. N'étaient les puissantes levées qui endiguent ses bords, il transformerait la Louisiane tout entière en un vaste lac. Autant il est bienfaisant d'ordinaire, autant, lorsque quelque crevasse se pratique dans ses jetées, devient-il destructeur.

Digitized by Google

Le spectacle vraiment curieux et pittoresque que présente la Nouvelle-Orléans est celui de ses quais. Là, sur toute la longueur de la levée, sont amarrés des navires de tout tonnage et de toute forme, depuis les énormes steamboats fluviaux chargés presque jusqu'à couler, et les transports transatlantiques aux écoutilles béantes, jusqu'à la flottille des goëlettes de pêche qui apporte chaque matin à la ville sa cargaison de poissons, d'huîtres et d'écrevisses.

Les hangars sont encombrés de sacs de sucres et de ballots de coton que roulent à grand'peine des débardeurs haletants ; et le voyageur qui s'aventure dans le perpétuel entrecroisement des trains et des chariots, distrait et inquiet, parvient à peine à se garer contre les chutes ou les heurts.

C'est qu'en effet, il entend, au milieu de cette multitude, toutes les langues de la terre, et contemple, sur les visages, les diverses dégradations des couleurs, depuis le teint de rose jusqu'au noir d'ébène. A côté du blond Norvégien, de l'Anglais roux et de l'Allemand à la face placide, on trouve le Français brun et l'Espagnol basané. Mais ce sont les Italiens et les hommes de couleur qui dominent et qui forment le fond de cette population bigarrée. Eux seuls portent aisément le poids de la fatigue sous les rayons du soleil louisianais ; eux seuls se trouvent à l'aise dans l'énervement du climat.

La chaleur est, en effet, fort lourde à la Nouvelle-Orléans. Non qu'elle soit plus intense qu'ailleurs ; les observations atmosphériques témoignent, au contraire, de sa modération relative : moyenne pour l'hiver + 16 degrés centigrades, et + 28° pour l'été ; mais elle est continuelle et ne connaît point de relâche.

Il est vrai que, depuis quelques années, l'on a noté, l'hiver, de subits abaissements de température qui ont fait descendre le thermomètre jusqu'à — 9 degrés. Mais ces refroidissements n'apportent que de nouvelles souffrances, sans compensations. Ils font mourir les arbres, éprouvent les santés anémiées, et sont trop passagers pour tonifier le sang.

D'ailleurs, l'usage du moustiquaire, qui s'impose l'été, contribue grandement à rendre la chaleur plus pénible.

Digitized by Google

Le moustique est une des plaies de cette nouvelle Egypte. Terre d'alluvions, comme l'Egypte, marécageuse, coupée de bayous sans nombre. percée de lacs, la Louisiane, avec ses forêts impénétrables, ses crocodiles et ses serpents venimeux, serait un pays désert, si ses campagnes n'étaient célèbres dans le monde entier pour leur admirable fertilité.

Sur les plateaux, les planteurs cultivaient le plus beau coton qui soit en Amérique ; sur les bords du fleuve s'échelonnent de magnifiques plantations de canne à sucre ; enfin, dans les terres inondées, la culture du riz fait de nouveaux progrès chaque année. Il n'est pas jusqu'aux immenses prairies, qui s'étendent à perte de vue dans la direction du Texas, et qui étaient restées abandonnées à la vaine pâture, que le cultivateur cadien ne commence à défricher.

La terre, d'ailleurs, ne manquera point de longtemps aux colons. Les forêts de pin, de cyprès, de chêne-vert couvrent encore presque la moitié du territoire et sont l'objet d'une exploitation des plus actives.

L'Etat ou province de Louisiane a passé dans ces quarante dernières années par une série de crises, qui ont failli le ruiner à tout jamais. Après la guerre de Sécession et l'abolition de l'esclavage, son agriculture fut complètement anéantie. Pour comble de malheur, le gouvernement tomba aux mains d'aventuriers du Nord, les fameux *carpet baggers* soi-disant protecteurs des nègres, qui conduisirent le pays à la banqueroute. Il a fallu des insurrections sanglantes pour que les blancs du pays reprissent possession du pouvoir. Depuis vingt ans qu'ils y sont parvenus et que, par des mesures plus légitimes, peut-être, que légales, ils ont écarté de la politique l'influence nègre, l'ordre règne, le pays cicatrise graduellement ses plaies, et la prospérité renaît.

Le nègre, libre aujourd'hui, reçoit sur les plantations, pour son travail, un salaire quotidien de trois francs. Plusieurs planteurs que nous avons interrogés nous ont affirmé que le système actuel de travail leur est beaucoup plus avantageux que l'ancien. Un esclave, en effet coûtait quatre mille francs d'achat, fort capital, mal garanti, de plus il devait être logé, nourri, vêtu, soigné comme un animal précieux, ce qui constituait un total de frais fort su-

Digitized by Google

périeurs à la somme moyenne de huit cents francs qui est annuellement déboursée par les propriétaires. Voilà assurément un résultat de la guerre auquel les abolitionistes ne s'attendaient point.

Quant à l'état moral des nègres, il ne paraît point s'être amélioré. Presque tous ceux qui étaient jadis catholiques sont baptistes aujourd'hui : ou plutôt ils ont perdu toute religion ; et l'on assure que sur les neuf millions d'hommes de couleur vivant aux Etats-Unis, deux millions, à peine, sont chrétiens de nom.

De ces deux millions de chrétiens, deux cent mille sont encore catholiques, soixante mille en Louisiane, trente mille au Maryland. Triste et suggestive constatation ! Le tout soit dit sans vouloir réhabiliter l'esclavage.

Depuis les désastres de la guerre, la propriété foncière, en Louisiane, a totalement changé de mains. Les anciens Créoles ruinés ont été remplacés par de riches Américains du Nord. De plus, l'industrie s'est développée. On s'est enfin aperçu que rien ne s'opposait à la manufacture du coton au pays même de sa culture, et des millions de dollars ont été placés fructueusement dans des entreprises de toute sorte, usines, raffineries, scieries, etc, etc.

Toutefois, si la Louisiane prospère, le port même de la Nouvelle-Orléans diminue. Il souffre, en effet, de la concurrence des lignes de chemins de fers, et des ports voisins de Mobile et de Galveston. La navigation fluviale, surtout, trop lente, n'est plus que l'ombre de ce qu'elle était autrefois. Voici, d'ailleurs, la statistique du commerce maritime de la Nouvelle-Orléans pour l'année fiscale de 1896 :

	Navires	Tonnes	Valeurs en dollars
Entrées. . .	1.205	1.665	$ 13.643.000
Sorties. . .	1.205	1.670	$ 83.622.000
Totaux. . .	2.410	2.335	$ 87.265.000

Comme on le voit, le commerce maritime est tout d'exportation. La Nouvelle-Orléans envoie à l'Europe pour $ 76.451.000 de balles le coton. Qant aux récoltes de sucre et de riz, elles sont consommées dans l'Union Américaine et suivent la voie des chemins de fer.

Digitized by Google

La population de la Louisiane s'élevait en 1891, à 1.118.587 habitants. On estimait, en 1897, la population de la Nouvelle-Orléans à près de 300.000 âmes. Quant aux deux petites villes de Shreveport et de Bâton-Rouge, elles ne comptent chacune qu'une douzaine de mille habitants.

Nous allons décomposer maintenant cette population de l'Etat, de notre mieux, d'après les renseignements recueillis sur place ; en faisant, toutefois, observer aux lecteurs que nos chiffres n'ont qu'une valeur approximative.

POPULATION TOTALE.

Nègres et mulâtres :	600.000	= 1.100.000
Blancs :	500.000	
Créoles de race française : de 150.000 à	200.000	

POPULATION CATHOLIQUE.

Créoles français	200.000
Catholiques non créoles	95.000
Catholiques de couleur	60.000
Total des catholiques	355.000

En examinant de près ces chiffres, nous trouvons que à part les nègres et les créoles de race française, il se trouve en Louisiane près de cent mille catholiques de provenance européenne. Ces catholiques quels sont-ils ? Ce sont d'abord des Allemands et des Irlandais, puis des Français, la plupart Gascons, et enfin, des Italiens.

Ces derniers sont les plus nombreux. Ils se sont emparés en ville de certains métiers, et du commerce des fruits et des marchés. A la campagne, ils travaillent sur les plantations, comme les nègres. On les appelle *dagos* et on les tient en médiocre estime. Les Gascons sont bouchers, laitiers, etc. Gascons et Italiens sont en général de pauvres catholiques. La religion s'appuie surtout sur les Créoles et sur les fidèles de langue anglaise, qui, comme partout, se montrent fort dévoués.

Le lecteur s'attend sans doute à quelques réflexions sur la population la plus intéressante du pays, c'est-à-dire sur la race créole ; nous allons satisfaire à sa légitime curiosité.

Digitized by Google

L'histoire des Créoles de Louisiane restera comme un éternel monument de la vitalité et du génie de la nationalité française.

Quand on pense qu'à l'époque de la cession de la colonie à l'Espagne, en 1763, la Louisiane ne comptait encore que cinq à six mille habitants de race blanche, et que cette poignée de Français, enrichie plus tard de quelques milliers d'émigrés acadiens et dominicains, parvint, non seulement à absorber les Espagnols, mais à lutter pendant cent ans contre le flot envahisseur de l'émigration américaine, et à conserver, jusqu'à ces dernières années, son autonomie religieuse et nationale, en même temps qu'une véritable supériorité sociale, on ne peut s'empêcher d'être pris d'admiration et de la plus vive sympathie pour les Créoles.

En 1805, un collège français fut fondé dans la ville, mais vingt-ans plus tard, l'administration en ayant été confiée au trop fameux apostat Lakanal, les familles retirèrent leurs enfants et l'établissement tomba.

Dès lors, les Créoles aisés envoyèrent à Paris leurs fils, tandis que les jeunes filles étaient confiées aux soins des dames Ursulines. C'est ainsi que se perpétuèrent, à la Nouvelle-Orléans, les traditions des bonnes manières et du beau langage, et aussi malheureusement, pour les hommes, celle d'une morale aisée et d'indifférence religieuse.

Le coup qui ruina, en 1860, lors de la guerre de Sécession, la Louisiane et les vieilles familles des planteurs, n'a point été tout-à-fait sans compensation. L'adversité, en éprouvant l'homme, le rapproche de Dieu. Les femmes, surtout, se montrèrent admirables d'énergie et de résignation.

Aujourd'hui le respect humain, cette plaie de la religion en France, est en passe de disparaître de la Louisiane, et les Créoles commencent à témoigner dans leur foi la même tranquille sérénité que les catholiques de langue anglaise.

Dans nos rapports avec les paroissiens de Saint-Augustin, nous avons été frappé de rencontrer partout cette distinction de manières et de langage, cette délicatesse de sentiments qui font en France l'apanage des classes élevées.

Malheureusement la fortune a disparu ; les protestants et

Digitized by Google

les juifs sont devenus les maîtres du commerce et s'emparent de la terre. Notre race décline visiblement. Elle ne conserve plus qu'une supériorité, celle qui éclate dans les salons ; elle ne triomphe plus, hélas ! que dans les fêtes du carnaval. C'est ainsi qu'elle s'étourdit pour n'avoir point trop à pleurer.

Et avec la fortune la langue s'en va. Les écoles publiques sont toutes anglaises ; les petits enfants ne comprennent plus le langage des aïeux ; l'anglais a même envahi les églises.

La campagne, quoique plus lentement, suit le mouvement qu'a donné la ville. Encore quelques années et les générations nouvelles ne conserveront de la France qu'un douloureux souvenir.

Rendons ici hommage au clergé séculier, presque entièrement français, qui, pendant tant d'années, a soutenu sans fléchir une lutte fatalement destinée à l'insuccès.

*
* *

Les premiers découvreurs de la Louisiane furent, comme chacun sait, des aventuriers espagnols, partis de l'île de Cuba. On possède une vieille carte espagnole, datée de 1502, sur laquelle sont grossièrement dessinés les trois grands canaux du delta mississipien. Dès 1513, Ponce de Léon découvrait la presqu'île de Floride. Six ans plus tard, en 1519, Alvaret de Pineda longeant les côtes du golfe du Mexique, pénétra dans les bouches du Mississipi et y demeura six semaines. Ce fut probablement le premier Européen qui soit entré dans le fleuve. Le nom de Rio del Espiritu Santo qu'il lui donna ne devait point prévaloir sur le nom sauvage.

Dix ans après Pineda, 1529 Pamfilo Narvaez, ayant, dans une expédition malheureuse en Floride, perdu sa flotte, se dirigea, dans des embarcations improvisées, vers les côtes de la Louisiane ; mais il ne parvint en vue du Mississipi que pour périr misérablement avec ses compagnons.

Le dernier et le plus fameux des explorateurs espagnols fut Hernando de Soto.

Digitized by Google

Parti, en 1539, de la Havane, il débarqua en Floride, dans la baie de Tampa, à la tête d'une véritable petite armée, composée de deux cent trente-trois cavaliers et de trois cent trente-sept fantassins, tous hommes d'élite. Séduit par le mirage trompeur des mines d'or que son imagination et les récits des Indiens faisaient sans cesse passer sous ses yeux, l'intrépide aventurier se fraya, à travers la forêt vierge, un chemin par les Etats actuels de Floride, de Géorgie, de Caroline du Sud, d'Alabama et de Mississipi. Après trois années de fatigues et de combats il atteignit, 1541, la rive gauche du grand fleuve, un peu au-dessus de l'Arkansas, et lui donna le nom de Rio Grande de Florida. Sans se laisser décourager par un tel obstacle, il le franchit en radeaux, et se plongea de nouveau dans les solitudes de l'ouest. Enfin, à bout de forces et d'espoir, le héros donna ordre de rebrousser chemin. Il regagna le Mississipi, non loin de la Rivière Rouge, juste à temps pour mourir. Son corps fut, par ordre de Luis de Muscoso qui avait pris le commandement de l'expédition, déposé dans le lit profond du fleuve, et les débris de sa troupe, descendant le courant jusqu'à la mer, parvinrent à se construire quelques barques et à gagner, sans fâcheuse aventure, les côtes du Mexique.

Le mauvais succès de ce grand voyage effraya les conquérants, et, pendant cent trente-deux ans, la Louisiane, inconnue et redoutée, demeura à l'état de terre légendaire. Il était réservé à la France de prendre pied la première, dans la vallée du Mississipi.

C'avait toujours été le rêve des colonisateurs du Canada de découvrir une voie directe qui conduisit de Québec à la Chine. Sous l'impulsion de cette pensée, ils gagnaient sans cesse vers l'ouest, et ils avaient visité successivement tous les grands Lacs, à la recherche d'un fleuve puissant, dont leur parlaient les Indiens, et qui devait, pensaient-ils, les porter à l'océan Pacifique.

L'honneur de la découverte et de l'exploration du Mississipi revient pourtant principalement à trois hommes : au coureur des bois Joliet, au jésuite Marquette, et au normand Robert Cavelier de la Salle.

Dès 1669, ce dernier avait commencé ses voyages dans

Digitized by Google

le but bien déterminé de parvenir jusqu'au grand fleuve. Ce ne fut pas lui, cependant, qui l'atteignit le premier. La gloire en était réservée à Marquette et à son compagnon.

En effet, partis au printemps de 1673, de Mickillimakinac, où le Père avait sa mission, les deux vaillants voyageurs, accompagnés de cinq hommes, gagnèrent, en canots d'écorce le lac Michigan et la Baie Verte ; puis, remontant la rivière Fox, ils *portagèrent* jusqu'à la rivière Wisconsin, laquelle ils descendirent jusqu'à son embouchure dans le Mississipi. Une fois arrivés sur le fleuve, nos explorateurs se laissèrent emporter au courant et ne s'arrêtèrent qu'à la bouche de l'Arkansas. Parvenus à ce point, et convaincus désormais que le flot les menait, non à l'ouest, mais au sud, ils jugèrent prudent de mettre un terme à leur course, et reprirent péniblement le chemin du Canada.

Cependant Cavelier de la Salle n'avait point renoncé à ses projets. Après de longues années de retards et de campagnes avortées, pendant l'une desquelles son compagnon, le récollet Hennepin, fait prisonnier par les Sioux, découvrit les chutes de Saint-Antoine, actuellement Minnéapolis, sur le haut Mississipi, 1680, il parvint à organiser une expédition de cinquante-quatre hommes, à la tête de laquelle il s'engagea résolument sur l'Illinois. Cette rivière le porta rapidement sur le Mississipi. De la Salle, au comble de ses vœux, résolut de pousser à fond l'aventure et de ne point s'arrêter qu'il n'eût atteint la mer.

Il atteignit effectivement le golfe du Mexique le 9 avril 1682. Après avoir rendu grâces au ciel, nos voyageurs prirent solennellement possession du pays auquel ils donnèrent le nom de Louisiane, en l'honneur de Louis XIV. Un procès-verbal de la dite prise de possession fut dressé, et une croix fut plantée, au pied de laquelle on enterra une plaque de plomb portant les armes du roi de France et cette inscription : *Ludovicus Magnus regnat.*

Ces formalités accomplies, l'expédition reprit joyeusement le chemin du Canada, d'où Cavelier de la Salle, partant en grande hâte, s'empressa de faire rapport à la cour de sa découverte.

Louis XIV fit à l'illustre voyageur l'accueil qu'il méritait,

Digitized by Google

et, comprenant l'importance du pays dont il avait enrichi sa couronne, il le mit à la tête d'un armement considérable, avec mission d'établir une colonie en Louisiane.

La Salle quitta donc le port de la Rochelle en juillet 1684, avec une flottille de quatre navires et une troupe de deux cent quatre-vingts colons.

Cette première tentative de colonisation finit par un désastre. La Salle avait mal relevé la longitude du Mississipi, faute, sans doute, d'instruments ; il se trompa de route et vint débarquer sur les côtes du Texas, à Matagorda. Après deux années d'efforts héroïques, la malheureuse colonie, succombant à la maladie et à la famine, se trouva presque anéantie. Les survivants prirent alors le parti de gagner à pied le Canada. Mais de la Salle, dont le caractère altier avait aigri quelques-uns de ses compagnons, fut assassiné par eux. Bref, tous périrent, sauf le prêtre Joutel, l'abbé de la Salle et un petit nombre d'hommes fidèles, qui réussirent, après dix-huit mois de marche forcée dans la forêt, à rejoindre les postes français.

La cour de France ne se laissa point décourager, néanmoins, par un aussi fâcheux accident ; et dès que la paix de Ryswick, 1697, lui laissa le loisir de penser aux affaires d'Amérique, Louis XIV donna ordre de préparer un nouvel armement. L'âme de cette nouvelle entreprise fut le comte de Pontchartrain, Ministre de la marine, assisté du comte de Maurepas, son fils et son secrétaire.

Ces deux habiles ministres, cherchant un homme à qui ils pussent confier, en toute sécurité, la direction de l'expédition. jetèrent les yeux sur un Canadien illustre, le capitaine de vaisseau Pierre Lemoyne d'Iberville. Celui-ci accepta, et, prenant avec lui deux de ses frères, Sauvolle et Bienville, pour lieutenants, il hâta les préparatifs du départ, car il savait que les Espagnols et les Anglais s'efforçaient de le gagner de vitesse. Le 24 octobre 1698, il quitta donc le port de Brest avec quatre navires, et le 27 février 1699, il jeta l'ancre dans la baie de Mobile. Quelques jours plus tard, des vaisseaux anglais faisaient, en effet, leur apparition dans les passes du Mississipi ; mais, voyant la place prise, ils durent, à leur grand chagrin, reprendre la mer sans rien entreprendre.

Digitized by Google

L'histoire des commencements de la Louisiane, avec ses mortels tâtonnements, son ignorance des véritables conditions d'une colonisation avantageuse, ses querelles intestines, serait du plus haut intérêt pour tous ceux qui ont à cœur le succès de nos entreprises coloniales actuelles, nous ne saurions l'entreprendre dans un article de revue, et nous nous contenterons d'en retracer ici les grandes lignes.

Les Français débarquèrent donc en février 1699, à Biloxi ; et d'Iberville, avant de retourner en Europe, donna à son frère Sauvolle le commandement de la petite colonie.

L'année suivante, 1700, d'Iberville reparut à Biloxi, apportant avec lui des vivres et amenant quelques renforts. C'est à cette époque que remonte la construction du fort Maurepas, sur les bords du Mississipi.

En 1701, d'Iberville revint, et nomma gouverneur de la colonie, à la place de Sauvolle, emporté par une fièvre pernicieuse, août 1701, son autre frère, le jeune Bienville, qu'on peut, à juste titre, appeler le fondateur de la Louisiane.

En 1702, Biloxi fut abandonnée, et les Français allèrent s'établir, non loin de là, à Mobile, malgré Bienville qui déjà prétendait que les passes du Mississipi étaient navigables et qui songeait à bâtir une ville sur le fleuve.

Le voyage de cette année fut le dernier que d'Iberville fit en Louisiane ; il mourut, quatre ans plus tard, de la fièvre jaune à la Havane.

En 1703, grand événement dans la colonie naissante. La cour envoie pour la première fois à Mobile vingt-trois filles à marier.

Les années qui suivirent se consumèrent en vaines querelles entre les principaux magistrats de la colonie ; tellement que le roi, fatigué des plaintes incessantes portées contre le gouverneur, le releva de son office, et envoya un commissaire pour enquêter sur son administration. Mais comme, d'un côté, l'enquête le justifia complètement, et que, de l'autre, son successeur de Muys, mourut en chemin, à la Havane, Bienville ne quitta point la colonie et continua à gouverner par intérim.

Enfin, en 1712, la couronne, fatiguée des dépenses considérables qu'elle faisait pour une colonie qui ne progressait

Digitized by Google

point, la céda, par une charte, au sieur de Crozat, lequel en prit la souveraine administration, comptant, pour rentrer dans ses débours, sur les profits que lui procurerait le monopole du commerce.

Crozat nomma gouverneur de Louisiane Lamothe Cadillac. Lamothe Cadillac était un brave officier qui s'était distingué au Canada, où il avait fondé le Détroit ; mais il se montra administrateur déplorable. Brouillé avec Bienville, qu'on avait relégué dans le petit fort de Natchez mais qui conservait dans la colonie un fort parti, il faillit perdre le pays. Après quatre ans il fut rappelé. Son successeur, de l'Epinay, ne resta qu'un an gouverneur, 1717-1718. L'année 1717, en effet, Crozat, ruiné, passa la main à la célèbre Compagnie des Indes, mieux connue sous le nom de Compagnie du Mississipi, fondée par l'Écossais John Law, de désastreuse mémoire.

Lorsque la Compagnie des Indes prit la Louisiane, on peut dire que la colonie n'en était encore qu'à la première période de l'existence, puisque, en 1712, elle ne comptait en tout, soldats compris, que trois cent quatre-vingts habitants.

La Compagnie, qui ruina la France, fut, au contraire, la providence de l'Amérique. Elle y envoya une foule d'émigrants et d'esclaves ; si bien que, au recensement de 1721, la Louisiane avait déjà une population de 5.420 blancs et de 600 nègres, en tout 6.020 habitants.

Il est vrai que cette population, ramassée sans discernement, même dans les rues de Paris, était peu propre au genre de vie auquel on la destinait, ce qui explique l'effrayante mortalité dont elle fut frappée et le peu de progrès des premiers défrichements.

On a reproché également à la Compagnie d'avoir expédié dans la colonie, en même temps que les filles de l'Hôpital Général de Paris, *les filles à la cassette*, recommandables à tous égards et mises sous la protection des dames Ursulines, des femmes de mauvaise vie dont on débarrassait la capitale aux dépens de la Louisiane.

Cependant Bienville, rétabli en 1718 dans ses fonctions de gouverneur, était parvenu enfin à réaliser son rêve

Digitized by Google

depuis si longtemps caressé, et avait jeté les fondements d'une cité qu'il voulut nommer, en l'honneur du régent, la Nouvelle-Orléans. Il n'eût pas de repos que le siège du gouvernement, transféré, en 1720, de Mobile à Biloxi, ne fût fixé définitivement, 1723, dans la ville nouvelle. C'est ainsi que Bienville mérite le double titre de fondateur de la Louisiane et de sa capitale.

A cette même époque la colonie fut divisée en neuf districts.

Bienville ne jouit point longtemps de son triomphe. Dénoncé et calomnié par des ennemis puissants, il reçut, en 1724, des lettres de rappel et dût quitter le pays.

Son successeur, Périer, qui ne connaissait point les mœurs des sauvages, s'étant brouillé avec les Natchez, ceux-ci envahirent les campagnes et égorgèrent une foule de colons. Tel fut le commencement des malheureuses guerres indiennes qui, pendant de longues années, désolèrent la Louisiane.

En 1731, la Compagnie des Indes, découragée, remit sa charte entre les mains du roi, et la Louisiane redevint colonie de la couronne. Périer, repoussé dans une expédition contre les Chickasaws, tomba en disgrâce, 1733, et Bienville, réhabilité, rentra triomphant dans cette Nouvelle-Orléans qu'il avait fondée. Mais il trouva les choses bien changées. Les Indiens, ses anciens alliés, étaient devenus des ennemis irréconciliables qu'il dut songer à réduire par la force. Après plusieurs campagnes peu décisives et un sanglant échec le vieux gouverneur miné par le chagrin et les déceptions demanda lui-même son rappel définitif, 1743. On lui donna pour successeur un autre Canadien, le marquis de Vaudreuil.

A l'administration du marquis de Vaudreuil se rattachent deux événements importants dans l'histoire de la colonie : l'introduction, par les Jésuites, de la culture de la canne à sucre et la construction des premières levées du Mississipi dont les crues ravageaint périodiquement les plantations.

Depuis plus de vingt ans la Louisiane végétait, les colons se décourageaient et quittaient le pays. Le recensement de 1745, qui donne 4000 blancs et 2020 nègres, témoigne, en effet, d'un recul dans le chiffre de la population européenne.

Digitized by Google

En 1753, M. de Vaudreuil ayant été nommé gouverneur du Canada, la cour le remplaça par M. de Kerlerec, 1753-1763.

On sait le reste, et comment la France, follement entraînée dans des guerres où elle n'avait nul intérêt, succomba et dut signer le traité de Paris qui livrait le Canada à l'Angleterre.

La Louisiane nous restait encore, avec d'immenses territoires inconnus qui s'étendaient jusqu'aux rivages du Pacifique. Mais, soit lassitude et sentiment de son impuissance à conserver une colonie trop faible et trop exposée aux coups des Anglais, soit désir d'offrir une compensation à nos alliés les Espagnols, lesquels venaient de perdre la Floride en combattant pour notre cause, l'indigne Louis XV jeta par dessus bord nos dernières possessions d'Amérique. Par un traité secret signé à Fontainebleau le 6 novembre 1762, il fit donation de la Louisiane au roi d'Espagne, Charles III, son parent.

Restait à communiquer la terrible nouvelle aux colons. On n'osait. Kerlerec, révoqué en 1763, fut remplacé par deux magistrats intérimaires, le directeur général d'Abbadie qui mourut l'année suivante, et le commandant des troupes Aubry. Lorsque enfin la vérité fut connue à la Nouvelle-Orléans, 1764, il y eut une explosion d'indignation. Des protestations s'élevèrent de toutes parts. Un planteur, Jean Milhet, fut envoyé, par ses concitoyens en ambassade à Versailles pour faire révoquer l'acte de cession. Tout fut en vain. Choiseul lui fit un accueil poli mais ne tint aucun compte de sa pétition.

Les choses traînèrent en longueur sans que les Louisianais consentissent à se résigner à leur sort ; et lorsque, en 1767, le premier gouverneur espagnol, don Antonio de Ulloa arriva enfin à la Nouvelle-Orléans, le Conseil supérieur de la colonie, cédant à la pression de l'opinion publique, refusa de le reconnaître et lui signifia d'avoir à reprendre le chemin de la Havane.

Ce fut un malheur ; car, l'année suivante, le général O'Reilly, un Irlandais au service de l'Espagne, débarqua avec trois mille hommes de troupes et fit cruellement exécuter six des principaux citoyens de la colonie accusés de rébellion, 28 septembre 1769. Le nom d'O'Reilly est resté,

Digitized by Google

depuis ce jour, en exécration dans la Louisiane. La colonie comptait, en 1766, 5562 blancs et un chiffre sensiblement égal de population de couleur.

Après le départ d'O'Reilly, 1770, son successeur, don Luis Unzaga, et les gouverneurs espagnols qui suivirent, et qui furent tous des hommes distingués, s'efforcèrent de gagner, par des bons procédés, les sympathies de la population française. Ils y réussirent pleinement, si bien que les colons espagnols qui survinrent ne tardèrent pas à se fondre avec les anciens Créoles dont ils adoptèrent la langue et les mœurs. C'était l'époque où les Acadiens, arrachés à leur patrie par la perfidie anglaise, couraient les mers à la recherche d'une terre hospitalière. Il en vint plusieurs milliers en Louisiane où ils furent accueillis comme des frères.

Unzaga, ayant été nommé gouverneur général de Caracas, fut remplacé à la Nouvelle-Orléans par un officier qui s'illustra, don Bernardo Galvez, 1717-1785.

C'était, en effet, l'époque de la guerre d'Indépendance. La France et l'Espagne, ayant pris parti pour les Etats-Unis contre l'Angleterre, Galvez se mit à la tête de ses troupes et enleva aux Anglais Mobile, Pensacola et la Floride. La Floride au rétablissement de la paix, 1783, resta à l'Espagne.

Galvez fut nommé, 1785, en récompense de ses services, vice-roi du Mexique, et le colonel don Esteban Miro lui succéda en Louisiane. Sous l'administration de ce dernier gouverneur un recensement fut fait, 1789, qui donna pour la population de la colonie le chiffre de 31,433, dont la moitié environ de race blanche.

Cette population blanche ne cessa point de s'augmenter dans les vingt années qui suivirent, par l'afflux d'émigrés français et surtout de réfugiés de Saint-Domingue, île alors en proie aux horreurs de l'insurrection des nègres.

A Miro succéda, 1792, le baron flamand de Carondelet, lequel, voyant que les idées républicaines et subversives prenaient faveur dans certaines classes et étaient encouragées par les Américains, fortifia la ville et la mit en état de défense.

Les successeurs de Carondelet ne firent que passer à la Nouvelle-Orléans. Voici leurs noms : Gayoso de Lemos, 1797, le marquis de Casa Calvo 1799, et don Juan Manuel de Salce-

Digitized by Google

do 1801-1803. Déjà les Américains occupaient tout le haut du fleuve ; et campés à Natchez, ils attendaient impatiemment l'occasion favorable pour se ruer sur la Louisiane. L'Espagne n'ignorait point leurs agissements. Aussi se résigna-t-elle sans peine à rétrocéder la colonie à la France.

Ce fut en 1800 que Napoléon, premier consul, négocia, par un traité secret avec Charles IV, l'échange de la Toscane contre la Louisiane. Pendant un an, ce traité ne fut point divulgué, par crainte des entreprises de l'Angleterre. Mais les Etats-Unis ne pouvaient demeurer indifférents à ce qui se passait. Le président Jefferson envoya donc à Paris le célèbre Monroe, qui de concert avec l'ambassadeur américain, demanda au gouvernement français la cession de la Louisiane moyennant une compensation pécuniaire. Ce n'était ni plus ni moins qu'un achat qu'il proposait. Napoléon prêta l'oreille à ses avances. Il prétendait, non sans raison, que la France, dépourvue de marine, serait impuissante à défendre la Louisiane, soit contre l'Angleterre soit contre les Etas-Unis et qu'il fallait à tout prix consolider la position de ceux-ci, nos alliés naturels. Une autre raison qu'il ne donnait point et qui était peut-être la principale à ses yeux, c'était le besoin d'argent. Le marché fut donc conclu, et les Etats-Unis achetèrent, pour la somme de quatre-vingts millions, un pays grand comme plusieurs fois la France, 30 avril 1803.

Le commissaire du gouvernement français, Laussat, ignorait encore ce marché quand il arriva à la Nouvelle-Orléans le 26 mars 1803. Il y fut reçu avec des transports de joie. Mais, lorsque le résultat des négociations fut publié, ce peuple que l'on vendait ainsi pour la seconde fois sans son consentement, en éprouva un vif sentiment d'amertume.

Le 30 novembre 1803 le gouverneur espagnol Salcedo remit solonnellement à Laussat l'administration de la Louisiane et vingt jours plus tard, 20 décembre, l'envoyé français accomplit la même cérémonie en faveur des commissaires américains, Claiborne et Wilkinson, délégués du président. La Louisiane faisait désormais partie intégrante de l'Union américaine.

Toutefois elle n'y fut point d'abord admise avec les droits d'un Etat. On la réduisit à ses dimensions actuelles, on la

Digitized by Google

déclara territoire et le président lui donna Claiborne pour gouverneur, 5 octobre 1804. La Nouvelle-Orléans comptait alors huit mille habitants et le pays annexé soixante mille.

Sept ans plus tard, 1811, la Louisiane fut enfin proclamée Etat autonome, et le même Claiborne, dont on était satisfait, fut confirmé dans sa charge par le vote populaire.

Désormais l'histoire de la Louisiane se confond avec celle des Etats-Unis, aux prodigieux accroissements desquels elle participe. En 1812 le premier bateau à vapeur qui descend le fleuve vient s'attacher à ses quais. En 1815, le général Jackson remporte, sur une armée anglaise d'invasion, la fameuse victoire de la Nouvelle-Orléans. En 1840 la ville compte déjà cent deux mille habitants ; son commerce est immense et ses levées sont bordées de navires ; elle est le port où convergent toutes les exportations des Etats du Centre et du Sud.

Malgré l'invasion toujours croissante des Américains dans la Louisiane, on peut dire que les Créoles conservèrent jusqu'en 1860 leur prééminence dans le pays. Ils possédaient le sol et les esclaves, et vivaient magnifiquement dans la ville et sur leurs plantations. Ils étaient envoyés tout jeunes à Paris pour y faire leur éducation, et ils y retournaient fréquemment pendant les pénibles saisons d'été.

La guerre de Sécession les surprit non préparés et les ruina. Tout l'Etat d'ailleurs fut ruiné. Tombée aux mains des *carpet baggers* et des nègres, l'administration de la Louisiane devint pendant quelques années le scandale des Etats-Unis. Il fallut une véritable insurrection des blancs pour rétablir les choses. Aujourd'hui, et depuis vingt ans, tout est revenu dans l'ordre. Une nouvelle constitution a enlevé virtuellement aux nègres leurs droits électoraux. Tout renaît, tout prospère. Malheureusement l'ère de la grandeur des Créoles semble close, et ils disparaissent de plus en plus dans le flot montant de la nationalité américaine.

Comme on l'a vu plus haut, la Louisiane comptait, en 1891, 1.118.587 habitants, dont 242.000 habitaient la Nouvelle-Orléans.

Digitized by Google

*
* *

Comme nous l'avons dit plus haut, le Mississipi fut découvert, en 1673 par un jésuite, le Père Marquette. Après lui, en 1680, le récollet Hennepin visita le cours supérieur du fleuve. Enfin nous savons que, dans son expédition de 1682, de la Salle était accompagné d'un autre récollet, le P. Cenore Mambré.

Dans son second et dernier voyage, l'infortuné explorateur eut pour compagnons deux ecclésiastiques : son frère l'abbé Cavelier de la Salle, et le prêtre Joutet, qui lui survécurent.

En 1699, d'Iberville amena avec lui en Louisiane un récollet attaché à la flotte, le P. Anastase Donaty. Un an plus tard, ce fut le tour du Père du Ru, jésuite.

La Louisiane, depuis son origine, fut incorporée à l'immense diocèse de Québec. La cour avait, d'abord, eu d'autres vues. Elle avait demandé et obtenu de Rome des bulles pour l'érection de plusieurs vicariats apostoliques dans la vallée du Mississipi. Mais Monseigneur de Saint Vallier, évêque de Québec, eut la malencontreuse idée de réclamer comme siens les nouveaux territoires, alléguant qu'ils avaient été découverts par ses diocésains, et qu'il lui était facile d'en faire la visite et l'inspection.

Le gouvernement du grand roi, qu'on accuse si facilement de nos jours d'arbitraire, se garda bien de passer outre aux réclamations du prélat. L'affaire fut référée à une Commission composée de trois membres : l'archevêque de Paris, le confesseur du roi, et le marquis de Seignelay, ministre de la marine, laquelle, donnant malheureusement gain de cause à l'évêque de Québec, fit révoquer les bulles d'érection des vicariats apostoliques. Grave erreur dont les conséquences furent déplorables pour l'Eglise de la Louisiane. Pendant cent ans, en effet, aucun évêque ne visita le pays, la division se mit entre ses divers missionnaires, et les fidèles, victimes de l'anarchie religieuse, s'abandonnèrent aux mauvaises mœurs.

Digitized by Google

Les premiers prêtres attachés à la colonie furent des membres de la Société des Missions Etrangères, à laquelle, comme on sait, appartenait le séminaire de Québec.

Nous trouvons, à la date de 1702, un de ces prêtres, M. Huré, chargé d'une mission chez nos alliés les Appalaches, lesquels, poursuivis par les Anglais, s'étaient réfugiés sous les murs de Mobile où ils édifiaient par leur piété les colons et les soldats français.

A la même époque, des pères Jésuites vivaient échelonnés le long du fleuve. Le P. Davion, chez les Tunicas, disait la messe au point nommé longtemps la Roche-Davion, aujourd'hui Fort Adams. Nicolas Foucault, établi chez les Arkansas, était assassiné par ses guides en descendant à Mobile. Plus haut, aux Illinois, le P. Gravier, successeur du P. Allouez, exerçait chez ces sauvages les fonctions de vicaire général de Québec.

Ce fut l'année suivante que commença formellement l'organisation paroissiale en Louisiane. Le 20 juillet 1703, en effet, Monseigneur de Saint-Vallier érigea officiellement en paroisse le poste de Mobile, et l'unit aux séminaires des Missions Étrangères de Paris et de Québec, avec charge, pour ceux-ci, de la fournir régulièrement de clergé. Deux prêtres furent chargés de la nouvelle paroisse : M. Henri Roulleaux de la Vente, curé, et M. Alexandre Huré, vicaire, dont nous avons dit un mot plus haut.

Mais on ne tarda point à comprendre qu'il était prématuré de confier au clergé séculier, isolé de sa nature, des missions si nouvelles et si dépourvues. Aussi lorsque, en 1717, la Compagnie des Indes eut pris possession de la Louisiane, elle se hâta de s'adresser à des Ordres religieux.

Mgr Duplessis-Mornay, capucin, gardien du couvent de Meudon, venait précisément d'être sacré, 1714, évêque coadjuteur de Québec, avec charge de gouverner, depuis Paris, en qualité de vicaire général, les régions mississipiennes. Le nouveau prélat songea donc naturellement à envoyer en Louisiane des religieux de son ordre.

Plusieurs arrangements furent faits avec la Compagnie, successivement, depuis 1717. Tout d'abord, la même ordonnance royale qui divisa la Louisiane en neuf districts civils

Digitized by Google

la partagea en trois provinces ecclésiastiques, sous la juridiction de trois ordres religieux.

L'évêque de Québec donna aux capucins tous les établissements et missions à l'ouest du Mississipi, depuis le delta du fleuve jusqu'à l'embouchure de l'Ohio. Leur supérieur, le P. Matthieu, qui arriva sur les lieux le 18 janvier 1721, résidait à la Nouvelle-Orléans et jouissait des pouvoirs de vicaire général.

Les territoires à l'est du Mississipi, depuis l'Ohio jusqu'au Golfe, avec résidence principale à Mobile, étaient dévolus aux Carmes. Enfin, les Jésuites étaient chargés des pays du haut Mississipi

L'impossibilité où se trouvèrent les Carmes, faute de sujets, de satisfaire à leurs engagements les fit promptement évincer ; et leur territoire fut donné aux Capucins, 19 décembre 1721. Ces derniers durent renoncer, à leur tour, et pour la même cause, à étendre leur juridiction au-dessus de Natchez, décembre 1722. Le reste de la province passa donc aux Jésuites, avec lesquels travaillèrent deux prêtres séculiers.

Nous avons le plaisir d'offrir ici au lecteur le texte de l'acte de concession finale de la Compagnie des Indes aux Capucins, avec la sanction royale datée du 15 juillet 1725. Ce texte n'est point malheureusement celui du document original, c'est une version abrégée d'un texte latin fort embrouillé que nous avons découvert dans le Bullaire de l'Ordre, Rome 1752, tome septième, page 328.

Ordonnance de la Compagnie Royale des Indes relative a l'établissement des Capucins en Louisiane

« La Compagnie Royale des Indes, considérant que, par ordonnance des 17 mai et 19 décembre 1722, son Conseil d'administration avait confié, aux Révérends Pères Capucins de la Province de Champagne, la charge, sous l'autorité de l'évêque de Québec, des paroisses et missions qui leur seraient assignées, par le Conseil supérieur de la colonie de Louisiane, dans tout le territoire compris entre les

Digitized by Google

bouches du Mississipi et son confluent avec la rivière Ouabache, ainsi que dans tous les postes établis aux environs de la Louisiane et des fleuves voisins.

« Qu'il avait été stipulé également que la Compagnie construirait à ses frais, tant à la Nouvelle-Orléans qu'à Mobile, une église paroissiale avec une maison pour quatre religieux, munie d'une pièce de terre assez considérable pour y établir cour et jardin, dont les dits Pères Capucins seraient mis en possession ; et que, dans tous les lieux où ces Pères s'établiraient, on leur fournirait l'habitation et toutes les choses nécessaires à l'exercice du culte.

« Considérant que la Compagnie s'est chargée de l'entretien de chacun des religieux établis dans les lieux susdits, et qu'elle se fait une si haute idée de l'importance de l'établissement des Pères Capucins, par rapport à l'accroissement du culte divin et au salut des habitants de la colonie, qu'elle ne veut rien négliger de ce qui peut contribuer à rendre plus efficace le succès de leurs efforts ; et que l'un des meilleurs moyens pour atteindre ce but est de réduire à des bornes plus restreintes et plus proportionnées au nombre des missionnaires l'étendue des territoires qui leur sont confiés.

« A ces causes, et en vertu des Lettres patentes accordées par Sa Majesté, en date du mois d'avril 1717, ladite Compagnie déclare et statue que toutes les paroisses et missions qui sont ou seront fondées dans la Louisiane et dans tout le territoire compris entre le fleuve Saint-Louis (Mississipi) et Natchez, et sur tous les affluents du fleuve au-dessous de Natchez, ainsi que sur tous les fleuves circonvoisins, appartiennent aux Capucins de la Province de Champagne et doivent être administrées par eux, sous l'autorité de l'évêque de Québec ou de son coadjuteur, sans qu'aucun autre religieux ou prêtre séculier puisse s'y établir en dehors de leur consentement ; à charge toutefois pour les Capucins de remplacer, par quelques-uns des leurs, tous les prêtres qui auraient été appelés à desservir lesdites paroisses ou missions.

« En conséquence la Compagnie ordonne que les Capucins soient mis en possession des églises, presbytères et chapelles bâtis ou à bâtir dans les missions du territoire déli-

Digitized by Google

mité plus haut, et qu'ils en jouissent sans empêchement ni contradiction, selon la teneur des actes de propriété et de bornage, et les procès-verbaux qui en seront faits à l'époque de la prise de possession, et enregistrés par le Conseil supérieur de la colonie.

« De plus, la Compagnie ordonne qu'à chaque presbytère soit adjoint un terrain convenable pour la cour et le jardin ; et que à la Nouvelle-Orléans, il soit construit, à côté de l'église paroissiale, un couvent suffisamment vaste pour les religieux qui doivent y demeurer et pour ceux qui seront de passage, avec une cour et un jardin de grandeur proportionnée.

« La Compagnie confirme, en même temps, autant qu'il est nécessaire, toutes les clauses des Ordonnances de son Conseil en date du 16 mai et 19 décembre 1722, auxquelles par les présentes il n'a point été dérogé, voulant qu'il soit pourvu à l'entretien desdits religieux en la façon que lesdites Ordonnances y ont pourvu ; à moins qu'ils ne préfèrent faire un autre arrangement avec la Compagnie.

« Enfin, la Compagnie ordonne au Conseil supérieur de la Louisiane et au Conseil Royal Général de la colonie d'enregistrer les présentes et de tenir la main à leur exécution ; car telle est son intention. En foi de quoi... Paris, aux bureaux de la dite Compagnie, 21 juin 1725. »

Cette ordonnance reçut l'approbation royale comme suit :

« Ce jourd'hui 16 juillet 1725, le Roi étant à Chantilly, il a été représenté à Sa Majesté, de la part des Pères Capucins de la Providence de Champagne, lesquels, en vertu des Ordonnances des 16 mai et 19 décembre 1722, émanées du Conseil de la Compagnie Royale des Indes ont reçu l'établissement de la Louisiane, que, pour s'adonner avec tout le zèle possible, sous l'autorité de l'évêque de Québec, non seulement à la conversion des sauvages encore infidèles, mais à l'exercice des fonctions curiales qui leur incombent, et à l'édification de tous les chrétiens en général, les dits Pères Capucins ont besoin de la même protection que Sa Majesté a coutume d'accorder à tous les autres missionnaires placés dans de semblables circonstances. C'est pourquoi ces religieux supplient humblement Sa Majesté qu'Elle veuille bien témoigner que leur mission en Louisiane Lui est agréable et en approuver la fondation.

Digitized by Google

« Ce que Sa Majesté ayant considéré mûrement ; et voulant, de plus, contribuer à l'accroissement de la gloire de Dieu, Elle a approuvé qu'ils acceptassent les conditions que leur fait la Compagnie pour leur établissement en Louisiane. Et c'est la volonté de Sa Majesté qu'ils jouissent, sans opposition, de tous les droits et privilèges qui leur sont ou seront concédés par arrangements entre eux et la Compagnie. C'est pourquoi Elle les prend sous sa protection, et a donné l'ordre de leur expédier comme gage de sa volonté le présent brevet signé de sa main !

LOUIS ».

Enfin un dernier et définitif arrangement fixa la double juridiction des jésuites et des capucins. Ces derniers cédèrent aux premiers toutes les missions sauvages et se consacrèrent exclusivement au ministère parmi les colons.

Nous avons dit que les capucins arrivèrent à la Nouvelle-Orléans en 1721. Les jésuites ne tardèrent point à les suivre dans cette ville. Quoiqu'il leur fût interdit d'y exercer aucun ministère sans l'autorisation des capucins, on comprend que les besoins de leurs missions dans le haut du fleuve leur rendit indispensable l'établissement d'un pied-à-terre dans le port de débarquement et d'embarquement de la colonie, soit pour y recevoir leurs confrères venant de France, soit pour leur Procure, soit, enfin, pour entretenir le gouverneur et son conseil des affaires chez les sauvages.

Ils s'installèrent donc à la Nouvelle-Orléans en 1727, en même temps que les ursulines.

Le malheur voulut que des jalousies ou des malentendus allumassent une longue querelle entre les deux ordres rivaux. Les jésuites avaient obtenu des évêques de Québec des lettres de grands vicaires; les capucins prétendaient jouir des mêmes droits. Bref, il y eut conflit, les habitants prirent à l'envi l'un ou l'autre parti, et la querelle se prolongea jusqu'en 1763, date de l'expulsion des Jésuites, chassés par l'impie Choiseul.

Ces malheureuses contestations n'auraient jamais eu lieu si un vicaire apostolique eût été établi dans le pays.

Digitized by Google

Nous avons vu que les ursulines arrivèrent à la Nouvelle-Orléans en 1727. Le 13 septembre 1726, en effet, la Compagnies des Indes avait signé un traité avec les ursulines de Rouen par lequel ces religieuses s'engageaient à envoyer en Louisiane six de leurs sœurs qui devaient prendre charge de l'hôpital et ouvrir des écoles. Telle fut l'origine de l'établissement des ursulines qui a rendu jusqu'à nos jours des services inappréciables à la colonie.

Mgr Duplessis-Mornay ayant donné sa démission d'évêque de Québec en septembre 1733, ses successeurs, les évêques Dosquet, de l'Auberivière, de Pontbriand et Briant, continuèrent à administrer de loin l'église de Louisiane. Les deux derniers, de 1741 jusqu'à la chute de la domination française, confièrent cette charge à un homme éminent, l'abbé de Ville-Dieu, M. de la Rue, qui demeurait à Paris et portait le titre de vicaire général pour cette portion du diocèse de Québec.

L'année 1763 fut signalée en Louisiane par l'expulsion des Pères jésuites que poursuivait alors, sur toute la terre, la haine des philosophes et des libres penseurs appuyés par le ministre Choiseul. En effet, sur un ordre venu de la cour, ces zélés religieux furent chassés. Leurs biens confisqués et vendus à l'encan rapportèrent au trésor la somme de cent quatre-vingts mille piastres.

La domination espagnole trouva l'Eglise louisianaise sous la direction du P. Dagobert, capucin, curé de la Nouvelle-Orléans et vicaire général de l'évêque de Québec. Le roi d'Espagne ne tarda point à la faire changer de juridiction et à la rattacher au diocèse de Santiago de Cuba.

En conséquence, dès 1772, l'évêque de Santiago envoya des capucins espagnols qui devaient prendre la succession de leurs confrères français. Mais les choses ne se passèrent point comme il le souhaitait. L'arrivée des Pères espagnols excita une telle émotion dans la population, qui était toute dévouée au P. Dagobert et à ses religieux, que le gouverneur Unzaga, homme sage et conciliant, se vit obligé de promettre que les capucins français ne seraient point troublés dans leur ministère jusqu'à leur mort. Les religieux des deux nationalités vécurent donc paisiblement ensemble sous la supé-

Digitized by Google

riorité d'un nouveau vicaire général, le P. Cirilo de Barcelona.

Cependant le roi d'Espagne, si zélé pour la religion, ayant appris que jamais la confirmation n'avait encore été donnée dans le pays, s'empressa de demander au Saint Siège pour le supérieur local le droit d'administrer ce sacrement ; puis, sur le refus de la curie, se ravisant, il demanda et obtint que le P. Cirilo fût nommé évêque auxiliaire de Cuba pour les possessions espagnoles de Floride et de Louisiane, avec résidence à la Nouvelle-Orléans.

Le nouvel évêque, sacré avec le titre de Tricali, retourna en 1781 dans sa mission. Le gouvernement lui fit un traitement de quatre mille piastres, comme en témoigne une lettre du gouverneur Galvez à l'évêque de Cuba, 1785.

La Louisiane comptait à cette époque, 1781, un assez grand nombre de paroisses ou missions, dont voici d'ailleurs la liste :

Paroisse de la Nouvelle-Orléans : un curé et cinq vicaires.

Paroisses de Terre-aux-Bœufs, de Saint-Charles, de Saint-Jean-Baptiste, Saint-Jacques, l'Ascension, Saint-Gabriel, Pointe Coupée, Attacapas, Opelousas, Natchitoches, Natchez, Saint-Louis, Sainte-Geneviève, Saint-Bernard. Total quinze paroisses et dix-neuf prêtres, probablement tous capucins. Mais le temps approchait de la constitution définitive de l'Eglise de Louisiane.

Par lettre du 30 novembre 1792, Sa Majesté Catholique notifia à Mgr Cirilo que, vu l'érection imminente de la mission de Louisiane en diocèse, il eût à quitter la Nouvelle-Orléans et à se retirer dans sa province. Le saint vieillard obéit volontiers à l'ordre du roi, car sa charge lui avait procuré plus de déboires que de consolations. Il se retira donc à la Havane où il termina ses jours dans la pratique de toutes les vertus.

Dès lors, le terme de la mission des capucins en Louisiane ne pouvait être éloigné. D'ailleurs, les horreurs de la Révolution, en France, et des guerres d'Indépendance, en Espagne, ayant tari la source des vocations religieuses, les missionnaires qui moururent successivement ne furent plus remplacés.

Digitized by Google

Le 25 avril 1793, Sa Sainteté le pape Pie VI fulmina la bulle d'érection du nouveau siège de la nouvelle-Orléans, donnant pour motif à la dite érection : « le misérable état de la religion et de la discipline ecclésiastique dans cette province. » La bulle marquait que la résidence du nouvel évêque serait la Nouvelle-Orléans et qu'il devrait avoir un chapitre ou conseil de deux chanoines.

L'évêque élu fut don Luis Peñalver y Cardenas, d'une noble famille de la Havane. Il fit son entrée dans la ville épiscopale le 17 juillet 1795.

On a conservé le premier rapport de l'évêque au roi. Il y est fait un tableau peu flatteur de l'état de la religion dans le diocèse : « Beaucoup d'adultes, dit le rapport meurent sans sacrements. Des onze mille âmes dont se compose cette paroisse, à peine quatre cents accomplissent le devoir pascal. Pas plus d'un quart de la population de la ville entend la messe, et cela les dimanches ou quelques grands jours de fête. La plupart des hommes mariés vivent en concubinage, et il se trouve des pères de famille qui procurent des maîtresses à leurs fils pour les empêcher de songer au mariage (1). »

L'administration du zélé Mgr Peñalver fut malheureusement trop courte pour le bien de l'Eglise. Il fut, en effet, transféré, 20 juillet 1801, à l'archevêché de Guatemala.

Son successeur, le P. Porro y Peindo, un franciscain du couvent des Saints-Apôtres à Rome, ne vint jamais en Louisiane. Le bruit s'était répandu de la cession du pays par l'Espagne, et l'on jugea prudent de suspendre le départ de l'évêque. Selon certains historiens le P. Porro aurait alors été transféré au siège de Tarrazona ; selon d'autres, il n'aurais jamais été consacré ; d'autres enfin, prétendent qu'il fut sacré à Rome en 1802, mais qu'il mourut au moment où il se préparait à rejoindre son diocèse.

Quoi qu'il en soit, le diocèse de la Nouvelle-Orléans tomba pendant quelques années dans un état de complète anarchie. Les légendes nous rapportent que le parti créole se groupait autour du P. Antonio de Sedella, le dernier des capu-

(1) *Gilm. Shea. Life of Archbishop Carrol* p. 572-575.

Digitized by Google

cins, mieux connu sous le nom de P. Antoine, tandis que les américanisants avaient le P. Walsh pour porte-étendard.

Le P. Antoine a laissé une mémoire fort discutée. Tandis que le peuple le vénérait comme un saint, les autorités ecclésiastiques avaient de lui une opinion toute contraire. Elles finirent même par l'interdire. Il mourut en 1829, et la population lui fit de magnifiques funérailles.

A la mort du P. Walsh, 1806, et sur les instances de la Propagande, l'archevêque de Baltimore, Mgr Carrol, prit en main la direction du diocèse, et nomma successivement administrateurs apostoliques l'abbé Olivier, 1806, et l'abbé Dubourg. Mais leur autorité fut méconnue par une partie de peuple.

Dans ces circonstances, M. Dubourg, laissant des lettres de vicaire général à l'abbé Sibour, prit le parti d'aller à Rome rendre compte au Saint Père de l'état de son église désolée, veuve de son premier pasteur et presque totalement dénuée de clergé.

Le pape, voulant mettre un terme à tant de maux, nomma l'abbé Dubourg lui-même évêque de la Nouvelle-Orléans, comme le plus apte à remédier aux désordres. Mais la tâche sembla au nouvel évêque au-dessus de ses forces. Sacré le 24 septembre 1817 il s'attarda deux ans en France malgré les objurgations de la Propagande, sous prétexte d'y chercher des ouvriers apostoliques. Puis il s'arrêta à Saint-Louis ; et ce ne fut que la veille de Noël 1820 qu'il fit son entrée dans sa ville épiscopale. Il est vrai qu'il amenait avec lui un certain nombre de prêtres et de jeunes clers qui furent les prémices de ce clergé séculier français auquel la Louisiane est redevable de la conservation de sa foi.

Cependant l'immense région baignée par le Mississipi se peuplait rapidement. Mgr Dubourg, qui ne parvenait point à surmonter les difficultés qui se présentaient devant lui, se choisit d'abord un coadjuteur dans la personne de Mgr Rosati 26 mars 1824 ; puis, perdant courage, il donnna sa démission, et partit pour la France, où il mourut archevêque de Besançon, en 1833.

Mgr Rosati, à son tour, ayant fondé l'évêché de Saint-Louis, 20 mars 1827, le siège de la Nouvelle-Orléans échut à Mgr de

Digitized by Google

Neckerc : 4 août 1829 — 4 septembre 1833. A la mort de ce dernier Mgr Blanc lui succéda, 22 novembre 1835.

En 1850, 19 juillet, le siège de la Nouvelle-Orléans fut érigé en archevêché et en métropole d'une province ecclésiastique. Mgr Blanc mourut le 20 juin 1860.

Il eut pour successeur Mgr Odin, évêque de Galveston. Ce dernier étant mort en France, 25 mai 1870, Mgr Perché, son coadjuteur, qui venait d'être sacré le 21 mars précédent, lui succéda. Lui-même mourut en décembre 1883. Il avait pour coadjuteur, depuis plusieurs années, l'ancien évêque de Natchitoches, Mgr Leray, qui prit naturellement en mains les rênes du gouvernement.

A la mort de Mgr Leray, 23 septembre 1887, Mgr Janssens, évêque de Natchez fut promu au siège de la Nouvelle-Orléans Il mourut à son tour le 10 juin 1897, et a eu pour successeur, 1er décembre 1897, l'ancien archevêque de Santa-Fé, Mgr Chapelle, actuellement régnant.

Mgr Chapelle, ayant été nommé délégué apostolique aux Philippines, n'a point voulu partir pour sa lointaine mission sans confier son diocèse à la garde d'un vigilant pasteur et son choix est tombé sur un de ses plus anciens et vénérables prêtres, Mgr Rouxel, dont il a fait son auxiliaire, 1899.

La province ecclésiastique de la Nouvelle-Orléans compte actuellement dix diocèses ; mais l'Etat de la Louisiane n'en comprend que deux : la Nouvelle-Orléans et Natchitoches. Terminons notre travail par les tableaux suivants.

POPULATION CATHOLIQUE DE LOUISIANE :

Diocèse de la Nouvelle-Orléans	325.000
» de Natchitoches	30.000
	355.000

Population catholique de race blanche : 295.000, soit plus de la moitié de 500.000 blancs résidant dans l'Etat.

Clergé séculier en Louisiane :	150
» régulier »	81
	231

Digitized by Google

Parmi les nombreuses institutions religieuses, citons les établissements des Bénédictins, Sainte-Croix, Jésuites, Lazaristes, Maristes, Rédemptoristes, Frères des Ecoles Chrétiennes et du Sacré-Cœur.

On compte trente-cinq paroisses dans la ville de la Nouvelle-Orléans.

Fr. ALEXIS,
Cap.

Digitized by Google

LES BASES DE LA MORALE

ET LA

RELATIVITÉ DE LA CONNAISSANCE

« Aujourd'hui, rien n'est plus parmi nous vérité ni erreur ;
« nous ne voyons plus partout que degrés et que nuances,
« nous ne connaissons plus la religion, mais des religions,
« la moralité, mais des mœurs, les principes, mais des faits. »

Il y a 40 ans que Schérer écrivait ces lignes dans la *Revue des Deux-Mondes* (1). Les doctrines allemandes commençaient alors à prendre droit de cité chez nous ; les plus grands esprits se laissaient séduire ; un instant même on vit l'éclectisme de Cousin se nuancer d'un semi-panthéisme tout germanique. Ce mouvement premier s'est accentué avec le temps. Après un demi-siècle, nul ne peut douter que l'introduction du principe de la relativité de la connaissance en philosophie ne soit le fait capital de l'histoire de la pensée contemporaine, celui dont les conséquences ont été les plus subversives.

En philosophie morale, la révolution fut encore plus grave que dans le domaine de la spéculation. Le principe nouveau admis, on devait renoncer à fonder la morale sur l'absolu, renoncer aux antiques notions spiritualistes de bien, de liberté, de devoir, renoncer même à « l'impératif catégorique » de la morale kantienne.

Mais détruire ne suffit pas ; la philosophie veut surtout édifier. Les penseurs ont cherché les fondements nouveaux qu'il fallait donner désormais aux règles de l'activité humaine. De ces recherches sont nés plusieurs systèmes. Nous vou-

(1) *Revue des Deux-Mondes*, 15 février 1861.

Digitized by Google

drions étudier celui qui de tous nous paraît le plus ingénieux, le plus complet et aussi le plus curieux. Il est signé : Alfred Fouillée, membre de l'Institut.

Tout en exposant sa doctrine nous chercherons la valeur scientifique qu'elle peut avoir. Le plan de cette étude est déterminé par son objet : le bien, la liberté, le devoir, les trois fondements de l'ordre moral.

I

Qu'un philosophe, en quête de gloire et de renom, invente un système aux allures audacieuses, ce n'est pas chose bien étonnante en ce siècle ; mais qu'il n'écrive qu'après avoir longuement médité et mis à jour l'absurdité ou du moins l'insuffisance de tout ce qui a été dit avant lui, c'est un cas extrêmement rare.

M. Fouillée se présente au public avec ces dehors de sincérité intellectuelle, voire même d'humilité d'esprit. Il s'attribue un rôle modeste : « réunir en une notion synthétique « les résultats les plus légitimes de la philosophie évolu- « tionniste et de la philosophie critique (1) » Il se fait presque une gloire d'emprunter à ses devanciers ; mais, ce qui est digne de louange, il ne veut emprunter qu'à bon escient. Pour cela, il consacre l'un de ses ouvrages à la critique des systèmes de morale contemporaine. De toutes ces doctrines évolutionnistes et positivistes, criticistes et esthétiques l'auteur retient quelque principe destiné à entrer dans la synthèse nouvelle. Seul le Spiritualisme se fond et se volatilise complètement dans le creuset de sa critique : il ne reste plus de la philosophie traditionnelle, qu'un peu de fumée, un mince tourbillon d'hypothèses métaphysiques. C'est l'anéantissement, et M. Fouillée annonce, sans tristesse aucune, la prochaine disparition du spiritualisme : « déjà, il ne peut plus se soutenir », il entre en voie de décomposition « et les antiques notions de Dieu, de l'âme, du libre arbitre, du bien en soi ont dû se transformer. » (2)

(1) *Idée Moderne du Droit*, Préface, p. 4.

(2) *Ibidem*, Préface, I.

Digitized by Google

Le spiritualisme nourrissait, au dire de nos modernes philosophes, les germes d'une maladie mortelle. Croyant à l'absolu, il n'était en réalité qu'un mysticisme déguisé. On le vit bien, le jour, où, la lumière venant d'Allemagne, la pensée humaine s'éclaira d'un soleil nouveau et reconnut que la science était toute relative. Le spiritualisme n'était pas scientifique : il devait descendre au tombeau.

Rigoureusement, très rigoureusement scientifique au contraire le système moral de M. Fouillée.

A sa base un fait positif et universel : tous qui que nous soyons, nous cherchons le bonheur. « C'est lui que notre « volonté vise toujours, alors même qu'elle prétend viser « ailleurs : le bonheur est la fin de notre volonté, il est « bon. (1) » Ajoutons sans plus tarder : seul le bonheur est un bien, et ce bien unique « consiste dans le sentiment « que la vie a d'elle-même et de son développement. L'exer- « cice de l'intelligence devient un bien en tant qu'il cause une « joie intérieure ; de même pour l'exercice de la volonté, il « devient bon en tant que produisant chez nous une jouis- « sance intérieure inséparable du surcroit de vie. Il faut « toujours en revenir à la sensibilité, au désir et à la satisfac- « tion du désir pour trouver quelque chose qui mérite posi- « tivement le nom de bon. » (2)

Voilà le langage d'un vrai positiviste. En soi les choses ne sont pas bonnes : elles ne méritent ce qualificatif qu'au moment où elles nous apportent une jouissance. La vie elle-même n'est un bien que si elle « apporte un surcroit de joie ». Parmi les joies intimes qui résultent du déploiement de l'activité humaine, la plus profonde, sans aucun doute, est celle que procurerait l'indépendance absolue. Quand on peut se dire, avec l'assurance tranquille de la vérité :

Je suis maître de moi comme de l'univers,

n'est-ce pas alors qu'on ressent la joie de vivre pleinement par soi sans tenir son bonheur d'un autre. Aussi comme l'esprit se plaît à rêver d'un état idéal où la volonté, libre de tout

(1) *Critique des Systèmes de Morale*, p. 305.
(2) *Ibidem*, p. 305.

Digitized by Google

motif inférieur et borné exercerait son activité en toute indépendance, un état, où, méprisant les attraits exclusifs de l'égoïsme, « elle voudrait le bien de l'humanité entière et réaliserait l'idéal de la fraternité humaine » (1).

Ici M. Fouillée laisse entrevoir le caractère original de sa philosophie. Il reste positiviste mais avec des restrictions ; il est encore évolutionniste, mais à sa manière. Ainsi il paraît mettre en doute l'axiome de Spencer : le plaisir est « un élément inexpugnable de la conception morale » ; il ne croit pas non plus à l'irréfragable vérité de la maxime bien anglaise de Bentham : « ne croyez pas faire lever à quelqu'un pour un autre, le petit bout du doigt, s'il n'a quelque intérêt, quelque plaisir à le faire », il n'a pas une foi entière dans la doctrine darwiniste qui compare l'âme du héros à une boussole dont les deux pôles, moi et toi, sont intervertis. L'altruisme qu'il conçoit et qu'il enseigne se dégage de la sensibilité ; ce n'est plus « l'égoïste sentiment de sympathie par lequel on jouit personnellement du bonheur d'autrui. »

Au bien *senti*, M. Fouillée substitue ou plutôt ajoute un bien *moral*. Ce bien moral n'est pas senti, il est pensé ; cependant il n'a pas la moindre ressemblance avec le bien moral des spiritualistes. Celui-ci est absolu, fondé sur des relations objectives, imposé par les lois de finalité ; celui-là hypothétique, ce n'est qu'un idéal, l'idéal de l'universel bonheur de l'humanité, conçu par l'esprit de l'homme, idéal qui n'existe pas encore, mais qui s'objective par son propre concept. Cet idéal est le vrai bien moral parce qu'il est fondé sur l'altruisme. L'altruisme est plus « humain » que l'égoïsme car il repose plus immédiatement sur la pensée, « et la pensée humaine par son caractère impersonnel est essentiellement altruiste (2). »

D'ailleurs « les motifs égoïstes expriment non la direction normale et essentielle de la volonté raisonnable, mais la direction que les fatalités du dehors lui font subir. (3) » A l'altruisme, à la pensée « plus humaine » de donner à l'homme sa vraie direction. C'est l'enseignement de la biologie : « nos

(1) *Idée Moderne du Droit*, p. 243.
(2) *Critique des Systèmes de Morale*, p. 18.
(3) *Idée Moderne du Droit*, p. 243.

Digitized by Google

viscères intérieurs nous sont personnels et leur unique loi est l'égoïsme, mais notre tête, que nous croyons à nous seuls, a une foule de points de contact avec tous les cerveaux de nos semblables... nous sommes tous frères Siamois, par la tête et par le cœur. »

De la « conciliation de l'égoïsme et de l'altruisme » sort donc le bien complexe qui fait l'objet de notre activité ; bien *sentir* : joie et plaisir ; bien strictement *moral* : idée du bonheur universel en voie de réalisation.

Il faut louer M. Fouillée d'avoir bien compris l'insuffisance des systèmes positivistes et évolutionnistes. Stuart Mil et Spencer n'ont pas pu trouver une explication rationnelle des actes de désintéressement : l'analyse positiviste la plus minutieuse laissera toujours en cette matière une inconnue que ne peut résoudre la loi fameuse « de la gravitation sur soi ».

Et cependant M. Fouillée ne sort pas du relativisme ; le fantôme de la métaphysique lui fait peur, et ses pieds tremblants n'avanceront point sur le domaine de l'absolu. Il se tient sur les frontières et de là jette un défi au « bien en soi ». Afin de s'assurer la victoire, il enlève les armes à son adversaire : « pour procéder avec rigueur, mettons soi-« gneusement à part toute hypothèse métaphysique et n'usons « que de l'analyse psychologique.(2) » Pourquoi cet exclusivisme ? Pourquoi les vrais arguments du spiritualisme sont-ils mis en dehors de la discussion ? Sans aucun doute, à cause du principe de la relativité de la connaissance admis *a priori*. M. Fouillée est hypnotisé par la doctrine allemande. Sa critique du « bien moral » spiritualiste est d'une pauvre logique. Il ne connaît d'ailleurs cette doctrine que par ses dehors, par les propositions hasardées émises par Janet dans sa *Morale*, par quelques principes de Malebranche et de Leibnitz sur « l'intensité de l'être, la coordination des puissances, les idées de puissance et d'ordre intelligible. » Il condamne le spiritualisme diminué, dégénéré ; il ne dit rien contre le vrai spiritualisme que nous ont légué les Docteurs du moyen-âge.

(1) *Critique des Systèmes de Morale*, p. 4.
(2) *Ibidem*, p. 298.

Digitized by Google

Mais sur le terrain du raisonnement psychologique où il se retranche, M. Fouillée peut-il se vanter d'avoir solidement établi ses préférences marquées pour « l'idéal moral », « le vrai bien moral » ? Prouve-t-il la prétendue noblesse des motifs supérieurs de l'altruisme ? Explique-t-il leur prééminence sur les motifs inférieurs de l'égoïsme ? En soi, si les uns sont meilleurs que les autres, nous ne pouvons le savoir : ce serait une connaissance absolue. Une intuition nous apprendrait-elle leur valeur respective ? M. Fouillée a une horreur extrême pour l'intuitionnisme intellectuel qui attribue aux choses un qualificatif dont la raison ne sait rendre compte ; d'un autre côté l'intuition expérimentale par le plaisir et la sympathie ne peut fournir un dogme aussi absolu. En quoi l'universalité du vouloir est-elle supérieure à l'individualité égoïste ? Cette assertion devrait s'appuyer sur une preuve.

Peut-être trouverait-on cette preuve dans les passages divers où M. Fouillée déclare le bonheur, l'indépendance et la liberté de nos semblables nécessaires à notre propre bonheur ! « la liberté idéale d'autrui est la condition nécessaire de ma liberté idéale et au fond vouloir votre liberté « c'est encore vouloir la mienne (1). » Mais qui ne voit la gratuité de cette assertion ! L'indépendance absolue est un rêve chimérique ; elle peut être une condition partielle du bonheur général de l'humanité, mais elle est d'une médiocre nécessité pour mon bonheur actuel et possible, surtout elle ne démontre pas la supériorité d'un motif d'action universel sur un motif particulier.

Pourquoi enfin le motif égoïste n'exprime-t-il point « la « direction normale et essentielle de la volonté raisonnable « mais la direction que les fatalités du dehors lui font subir » ? Les spiritualistes donnaient à cette question une réponse très claire, fondée sur la nature de l'homme et ses relations nécessaires. Par crainte de l'absolu, pour être fidèle au principe de la relativité, M. Fouillée ne pouvait les suivre. Nous attendons encore sa réponse.

Ainsi cette doctrine du bien moral ne sort pas du relati-

1) *Idée Moderne du Droit*, p. 307.

Digitized by Google

visme : relativisme subjectif du bien *senti* ; relativisme du bien prétendu *moral* qui n'est qu'un idéal, un concept de fraternité universelle et d'indépendance. En réalité le bien senti seul est un bien pour nous actuellement, et nous sommes ramenés aux sentiments égoïstes du moi. La seule espérance qu'il soit permis d'emporter de la doctrine de M. Fouillée c'est qu'un jour, après de longs siècles, se réalisera cette activité désintéressée dans laquelle on doit placer le vrai bien, le seul bien moral, c'est qu'un jour l'âme humaine sera soustraite à la « gravitation sur soi ». Comment cela se fera-t-il ! M. Fouillée va nous l'apprendre : voici la doctrine de l'Idée-force qui entre en scène.

II

Toute idée, de sa nature, est représentative. La philosophie traditionnelle ne lui avait même reconnu que cette propriété essentielle : au point de vue de nos actions libres, son rôle se bornait à représenter les biens capables de solliciter notre activité, et c'était tout. Selon M. Fouillée, ce n'était pas assez. On aurait dû montrer : « que les grandes idées directrices « de notre pensée et de notre volonté sont des forces réelles « par le désir même qu'elles enveloppent et traduisent, « comme par la tentation motrice qui est la contrepartie phy- « siologique de ce désir. »(1) Les idées ont donc une puissance efficace par elles-mêmes ; elles sont des forces qui tendent à se réaliser dès lors qu'elles sont conçues : elles ont une puissance d'objectivation immanente.

La pensée n'est pas seulement un reflet, une réverbération de l'objet dans la conscience, c'est « une puissance motrice, « c'est le ressort qui se développe par un mouvement interne. »

Aussi est-ce en vertu de ce déterminisme intellectuel que l'idée de bien moral absolu, de liberté et de droit idéal se réalise en fait : « le fait de la liberté se constitue en se « pensant » ; l'idée de puissance indépendante, par sa force intrinsèque, crée l'indépendance elle-même. Nous pensons notre bonheur, nous avons l'idée du bonheur d'autrui, identique au nôtre. Penser c'est déjà vouloir efficacement ; penser la li-

Digitized by Google

berté idéale, c'est commencer la réalisation de l'amour désintéressé d'autrui.

Réalisation fatale. M. Fouillée parle souvent de liberté, mais mal avisé qui traduirait par libre arbitre. Le libre arbitre ! Encore un fantôme de l'ancienne métaphysique. Notre auteur l'a exorcisé en bonne et due forme scientifique. A sa place il a mis le plus pur et le plus parfait déterminisme ; le déterminisme mécanique et extérieur de l'évolution physique et physiologique, mais surtout le déterminisme intellectuel, « le déterminisme du psychique, du mental, de l'idée-force ».

Quand il est question d'idées-forces, M. Fouillée parle en maître. Parfois même, il est si plein de son sujet qu'il n'a aucune pitié pour le pauvre vulgaire attaché à ses pas. Nous autres profanes, nous aimons les idées claires avant d'obéir aux idées-forces et M. Fouillée joue plus facilement avec les secondes qu'avec les premières. Ce n'est qu'un détail.

Il n'y a donc plus de libre arbitre : la volonté ne se détermine pas ; elle est déterminée. Le déterminisme commence au bas de l'échelle des êtres et se fait sentir jusqu'au sommet : A ce point culminant, le facteur du déterminisme est l'idée, le motif. Si encore l'idée-force, le motif nécessitant était le libre fruit d'un libre vouloir, comme l'avaient enseigné Leibnitz et quelques spiritualistes ! Vaine illusion ! ces motifs sont miens, parce que je les subis et non parce que je les fais. Ils sont produits par le déterminisme rigoureux de l'association intellectuelle des pensées et par l'attention qui est, elle-même, le fruit d'un désir dominant.

Mais puisque le monde marche ainsi courbé sous la fatalité immanente, M. Fouillée ne semble-t-il pas extrêmement optimiste en saluant déjà ce beau jour où l'homme agira avec un complet désintéressement, pour le bonheur de la fraternité humaine, dans l'égalité des droits et des libertés ? Pourquoi l'idée-force du désintéressement de l'humanité, doit-elle, par une évolution toujours ascendante, remporter la victoire sur l'idée-force de bonheur individuel et d'égoïsme ? La simple affirmation de M. Fouillée doit certainement avoir quelque valeur, mais une preuve aurait plus d'autorité.

A consulter l'expérience, on arrive précisément à une

Digitized by Google

conclusion diamétralement opposée à celle de notre auteur. L'histoire du passé ne permet aucune conjecture favorable, aucune induction sérieuse pour la prépondérance des motifs désintéressés. De toutes les doctrines qui condamnent l'égoïsme absolu, seule la doctrine chrétienne a eu des résultats efficaces. D'où venait donc la puissance de l'idée chrétienne ? De la grâce d'abord qui fortifiait les volontés, et ensuite de la connaissance d'une loi morale absolue avec ses conséquences immédiates : la double perspective d'une vie heureuse ou malheureuse. Toute philosophie qui admet la loi naturelle et un Dieu rémunérateur peut encore dans une certaine mesure étouffer l'égoïsme, mais, dans une société athée, le « moi haïssable » devient le seul mobile de l'activité humaine. Sans doute, même dans cette société, des âmes d'élite, que j'appellerais volontiers des « esthètes en matière morale », pourront agir pour la seule beauté de l'acte désintéressé, mais ils seront l'exception. La masse du peuple obéira aux instincts égoïstes : ils sont les plus violents, et les doctrines athées qui nient l'au-delà, leur donnent une force nouvelle.

Et il importe de bien préciser ici ce qui fait la force de l'idée. Quel que soit le sens que l'on attribue à l'idée-force, elle n'est force qu'à la condition de représenter bien un bonheur possible, certain, assuré pour nous ou pour des personnes avec lesquelles nous sommes étroitement unis. M. Fouillée pense-t-il donc sérieusement que la seule idée d'altruisme, d'humanité réalisera un jour le fait d'une liberté qui sacrifie ordinairement ses motifs intéressés aux motifs de l'universelle fraternité !

L'histoire du présent conduit aux mêmes conclusions. A mesure que diminuent les influences chrétiennes, les sentiments désintéressés s'en vont. Depuis un siècle, on parle beaucoup de fraternité ; on l'inscrit comme un dogme nouveau dans les constitutions politiques et sur les murs des monuments publics ; cependant l'égoïsme étend chaque jour son empire sur les hommes. Mais alors, et toujours d'après la théorie de l'idée-force, l'idée-force d'égoïsme, éveillée par les exemples que nous avons sous les yeux doit augmenter continuellement. Tout fait donc prévoir que l'égoïsme ne

Digitized by Google

sera jamais vaincu, au contraire tout nous présage sa victoire sur l'idée de fraternité et de désintéressement : l'idée d'altruisme est sans énergie quand elle ne repose par sur l'idée d'une loi absolue et d'un au-delà. Le rêve de la liberté idéale est un rêve charmant, mais ce n'est qu'un rêve.

D'ailleurs l'idée de fraternité universelle eût-elle quelque influence sur la volonté humaine, on ne saurait admettre le déterminisme fatal défendu par M. Fouillée. Pour condamner le libre arbitre, M. Fouillée n'a point trouvé d'arguments nouveaux. Il s'en tient aux lieux communs des déterministes ; il critique la liberté nouménale de Kant et s'efforce surtout de démontrer que le sentiment intime de notre liberté est une illusion. « La prétendue conscience de notre « indépendance vis-à-vis des motifs et des mobiles est simplement une inconscience de notre dépendance. »

Les spiritualistes n'ont donc pas le droit de passer de « l'absence de toute connaissance de causes étrangères à « la négation de l'existence des causes étrangères (1) » qui nous nécessitent : plus clairement : nous sommes toujours nécessités, mais nous l'ignorons parfois et alors nous avons l'illusion de nous déterminer nous-même. Argument subtil, mais peu solide ; les arguties ne peuvent rien contre le sentiment intérieur de notre liberté. Je sais que je suis libre parce que je me sens le pouvoir de ne pas faire actuellement ce que je fais, ou de faire son contraire, j'agis toujours d'après un motif, je ne suis jamais déterminé par le motif. Le motif est mien parce que je le fais mien et il n'a d'autorité sur moi, *hic et nunc*, que celle que je lui donne en m'offrant à lui dans la délibération, en le préférant dans la décision finale.

Toute l'argumentation de M. Fouillée contre le libre arbitre est empreinte de la doctine du relativisme. Il est impossible que nous ayons conscience du libre arbitre, parce que cela suppose « une science *exhaustive* » de tout motif et de tout mobile étranger à la volonté. Un acte qui ne serait contenu dans aucun état antérieur demanderait « une spontanéité *absolue* », expliquerait l'existence d'un moi

(1) *Critique des Systèmes de Morale*, p. 284-286.

Digitized by Google

noumène » sous les phénomènes de la conscience, serait « une sorte de *création* « ex nihilo » ; bref « être moralement libre ne serait pas autre chose qu'être Dieu » (1).

Les spiritualistes, malgré leur science de l'absolu, ont encore la vertu d'humilité, et, pour croire au libre arbitre, ils ne s'imaginent point être des dieux, ni même des demi-dieux. Ils suivent simplement, jusqu'au bout, les raisonnements logiques de l'esprit humain et ne craignent pas d'enseigner scientifiquement leurs conclusions, même lorsque ces conclusions ne diffèrent en rien des maximes intuitives et primesautières du bon sens.

M. Fouillée d'ailleurs essaie de se réconcilier avec le sens commun en affirmant (2) que l'idée de liberté crée le libre arbitre lui-même. Voyez donc et admirez la puissance de l'automatisme de l'idée ; avoir l'idée d'indépendance, c'est être indépendant. Sous l'étreinte magique de l'idée-force, la liberté et le déterminisme s'embrassent, non pour s'étouffer mais pour se faire vivre mutuellement et simultanément. Puissance merveilleuse, s'il en fût. Cependant jusqu'à preuve du contraire, nous garderons fidèlement la notion du libre arbitre spiritualiste, et quand M. Fouillée nous aura clairement démontré que ce libre arbitre n'existe pas, le pouvoir de l'idée-force sera notre planche de salut et notre consolation. O pouvoir de l'idée !

La doctrine de l'idée-force n'est donc qu'un complément du déterminisme physiologique et extérieur. A l'évolution et à la nécessité qui pousse l'homme par en bas, elle ajoute une évolution et une nécessité qui le titre par en haut. Ces deux forces réunies ne pourront faire triompher l'altruisme ; avec ces deux facteurs, qui suppriment la responsabilité, le vrai bien moral restera toujours à l'état d'idéal et de rêverie.

Mais quittons le paradis enchanté de la liberté idéale et de la fraternité humaine, se réalisant par la puissance de l'idée-force, et descendons sur la terre, dans l'arène où se livre le combat de chaque jour. M. Fouillée, qui prophétise l'avenir,

(1) *Critique des Systèmes de Morale*, p. 285-288.
(2) *Idée Moderne du Droit*, p. 255-257.

Digitized by Google

nous donne encore pour le présent un très ingénieux critérium de la moralité de nos actions : il nous apprend notre devoir.

III

Comment l'homme doit-il se conduire vis-à-vis des biens présents? Qui règlera ses rapports avec ses semblables? Quel sera le fondement de ses droits et de leurs droits ?

M. Fouillée répond : chaque homme personnellement devra tendre vers la liberté idéale, bien suprême et suprême bonheur, sous-entendu, s'il en a l'idée-force. Dans ses rapports avec autrui, il est obligé de respecter la liberté : la liberté est chose sacrée, mais son caractère sacro-saint vient de ce que cette liberté se réalise automatiquement. D'ailleurs le respect de la liberté individuelle trouve un fondement solide dans le fameux axiome de la relativité de la connaissance. Cela paraît étonnant parce qu'on ne sait plus réfléchir. En effet dans l'ignorance où nous sommes du fond des choses, pouvons-nous agir, sans manquer à la logique, comme si nous possédions le dernier mot de tout ?

Non. Aussi le principe de la relativité « limitatif de notre « connaissance sensible est-il également limitatif de notre « activité sensible... il pose une limite, un *non plus ultra* « à notre volonté..... Puisque nous ne savons pas le fond « de tout, il n'est pas rationnel d'agir comme si nous connais- « sions ce fond, comme si nous étions certains que le plaisir, « l'intérêt ou la puissance sont la réalité fondamentale et « essentielle, le dernier mot et le secret de l'existence. (1) » Voilà pour notre direction personnelle : le principe de la relativité refrène, chez l'individu, l'attachement *absolu* aux biens sensibles.

C'est encore le même principe qui limite notre activité dans nos rapports avec autrui et lui impose des restrictions dont la règle est la justice. « Faire de son égoïsme et de « son moi un *absolu*, c'est dogmatiser en action comme en « pensée.... l'idée de l'irréductible — du fond inconnu — im- « pose une restriction à nos motifs sensibles, et cela en vue

Digitized by Google

« d'autrui (1). La règle commune de la justice se trouve donc « dans la limitation individuelle des libertés, limitation réci- « proque et égale pour tous. Je puis faire tout ce que je veux « à la condition de ne jamais blesser la liberté de mes sem- « blables. Les autres ne peuvent donc intervenir contre ma « liberté extérieure que si mes actions sont contraires à « l'égalité de mes libertés et encore faut-il dans la société « réelle que les conditions de cette égalité soint détermi- « nées par une loi au nom de tous (2). »

Le devoir unique de cette morale peut se résumer ainsi « je ne suis catégoriquement certain que d'une seule chose : « c'est que je ne puis m'ériger en absolu, sans me mettre « en contradiction avec la relativité de ma connaissance « même (3) ». M. Fouillée ne reconnaît pas d'autreimpératif. Le devoir trouve son fondement dans un doute. Qu'importe ? « Un scepticisme raisonné sur ce point est infiniment supérieur au dogmatisme. »

Cette très moderne conception du devoir surpasse de beaucoup celle des positivistes et des évolutionnistes. L'autorité morale impérative et le sentiment de l'obligation ne sont, d'après cette école, qu'une imitation de l'autorité extérieure et sociale : nous repoduisons en nous le milieu social et nous finissons par nous commander. « Ce qui n'é- « tait qu'une métaphore pour les anciens, le tribunal de la « conscience, devient pour nous l'expression de la vérité : « les jugements de la conscience sont en effet l'imitation « en nous des tribunaux extérieurs . L'individu est un petit « état où se retrouvent le pouvoir législatif, le pouvoir « judiciaire (4) ».

Il y a là une part de vérité, non toute la vérité, dit M. Fouillée, et il se propose de donner l'explication rationnelle et scientifique de l'autorité morale, du devoir. Cette explication est-elle inattaquable et suffisante ? L'impératif *relatif* peut-il vraiment remplacer l'impératif *absolu* catégorique ? Reprenons la doctrine de M. Fouillée.

(1) *Idée Moderne du Droit*, p. 269.
(2) *Ibidem*, p. 327.
(3) *Critique des Sytsèmes de Morale*, p. 390.
(4) *Ibidem*.

Digitized by Google

Les hommes ont un devoir, un seul, mais un vrai. Sous sa forme négative, il se traduit ainsi : ne pas agir pratiquement comme si on possédait une connaissance absolue de toute chose. De ce dogme fondamental jaillissent deux lumineux principes : l'un dirige la morale privée : « on ne peut avoir un attachement absolu aux biens sensibles ; » l'autre détermine les rapports sociaux : « la liberté d'autrui étant sacrée, on ne peut la violer ». D'aucuns pourront aimer le vague de ces axiomes pratiques : à notre avis ils sont trop indéterminés pour être efficaces. Remarquons d'ailleurs que l'inconnaissable n'est peut-être qu'un problème, « le vrai « positiviste, comme le vrai criticiste et le vrai sceptique (1) « doit garder, au fond de sa pensée, un que sais-je, un peut-être » devant les êtres dont il saisit les relations. Et sur « ce peut-être » M. Fouillée pense appuyer solidement la morale actuelle, il est vraiment persuadé que ce « non-ultra » inconnu, imposera des limites à l'égoïsme, que l'idée problématique d'une réalité ultime, immanente à l'être et à la pensée mettra un frein aux convoitises humaines ! Sans nul doute, M. Fouillée a une excellente idée des hommes et une confiance illimitée dans la force de la pensée qui s'objective elle-même, mais cela est insuffisant et sa confiance est trop naïve.

Et puis, quel est le sens exact de cette règle morale : « le principe de la relativité de la connaissance refrène l'attachement absolu de la volonté aux biens sensibles. » J'ignore si le fond de mon être a pour but le plaisir ; dois-je en conséquence vivre en ascète, en bon bourgeois, en grand seigneur, en libertin ? Le principe admet sans peine ces quatre solutions, même la dernière. Rien n'empêche de mener une existence très débauchée et de se dire en même temps avec une très grande conviction : peut-être y aurait-il quelque meilleur emploi de mon temps et de mes biens ! Peut-être le but de la vie, s'il y en a un, est-il autre que le plaisir ! Je ne m'atttache pas absolument à ces biens, mais jusqu'à ce que M. Fouillée, mon maître en philosophie, m'ait enseigné ce vrai but de la vie, je suivrai ses leçons premières : je suis fait pour le plai-

(1) *Idée Moderne du Droit*, p. 265.

Digitized by Google

sir : volupté ou dilettantisme, je me désaltère autant que je le puis.

Le droit est-il appuyé sur des bases plus solides ? Assurément, « car le frein est encore plus fort quand il s'agit de l'égoïsme d'un individu en face d'un autre individu (1). » On devra donc en matière de justice, s'abstenir plus rigoureusement qu'en matière de morale privée. « La science « physique n'a pas pour ainsi dire percé l'homme à jour « et démonté rouage par rouage la machine humaine. Elle ne « pourra donc sans inconséquence traiter l'homme comme « une chose transparente et intimement connue(2). » Pourtant nous savons que ces hommes, dont la nature intime nous échappe, ont tout au moins l'idée de liberté idéale. Cette idée, réalisatrice d'elle-même, fait la dignité suréminente de l'homme : on lui doit un respect inviolable.

Essayons de préciser cette seconde règle. Elle établit l'inviolabité de la liberté humaine. Or l'inviolabilité morale ne se conçoit pas sans limites qu'on ne peut franchir. Où sont donc ces limites de notre activité ? M. Fouillée n'a su les indiquer ;... si, je me trompe ; mais on voudra bien pardonner cette erreur. Ce point de la doctrine, que nous étudions, est si peu original ! « Dans la société réelle, il est « nécessaire que les conditions de l'égalité des libertés « soient déterminées par une loi au nom de tous. (3) » En un mot, nous devons obéir aux lois établies, et M. Fouillée veut des lois démocratiques, émanant de la volonté de la majorité « déterminées au nom de tous. » Pourquoi ce devoir d'obéissance ? pourquoi les lois donnent-elles les vraies conditions de la liberté ?

D'autre part, avec la théorie déterministe de M. Fouillée on s'explique assez difficilement un commandement aussi absolu : « respectez la loi, ne violez pas la liberté d'autrui » ; il devrait être subordonné à la condition toute relative : si vous en avez l'idée-force prédominante. » Le précepte de la loi ne commande réellement l'action et ne produit le res-

(1) *Idée Moderne du Droit*, p. 268

(2) *Ibidem*.

(3) *Ibidem*, p. 327.

Digitized by Google

pect effectif que dans les cas où la puissance de l'idée l'emporte sur les mobiles et les motifs contraires. Si ces mobiles et ces motifs sont les plus forts, la volonté est nécessairement déterminée à violer la loi. Mais alors quelle est la faute du criminel? Pour le dire sans détour, le criminel n'est qu'un pauvre malheureux, en retard sur l'évolution commune. Plaignons-le et ne lui jetons point la pierre.

La société toutefois ne partage point notre pitié humanitaire : elle punit le pauvre infortuné ; elle viole sa liberté idéale qui n'existe encore qu'en puissance, mais très réellement dans l'idée-force d'indépendance absolue qu'il doit avoir. De quel droit la société agit-elle ainsi? Est-ce pour faire entrer très efficacement l'idée-force de respect dans les cerveaux où elle ne règne pas encore en souveraine? Peut-être. Mais voici pourtant une explication plus scientifique. La condamnation d'un coupable n'est qu'une phase de la lutte pour la vie, une nécessité naturelle et sociale inévitable, de tout point semblable à celle qui nous contraint à tuer les animaux afin d'assurer notre conservation physique. Il est bon de noter en passant que M. Fouillée reconnaît aux animaux des droits identiques, quoique moins déterminés, à ceux de l'homme et nous impose des devoirs de justice à leur égard. La lutte pour la vie autorise la peine, la mort même, mais, « en franchissant ces frontières, protestons-nous « encore contre la nécessité de la nature... nous concevons, « nous rêvons un idéal supérieur, un état de choses où la « vie des uns ne serait pas la mort des autres, où le plaisir « d'un être ne serait pas la souffrance d'un autre être. (1) » Encore la vision de l'idéal, de l'âge d'or des temps futurs.

Mais les rêves ne sont pas des raisons. L'impératif relatif et sceptique de M. Fouillée ne donne pas à l'obligation du devoir une base suffisante, son efficacité pratique est nulle, le devoir est absolu ou il n'est pas.

Telle est la doctrine nouvelle. Aux trois notions fondamentales de l'ancienne morale spiritualiste, M. Fouillée substitue trois idées nouvelles. Le *bien absolu* n'existe pas, notre bien, c'est notre bonheur sensible, notre joie intellec-

(1) *Critique des Systèmes de Morale*, p. 892.

Digitized by Google

tuelle ; notre bien moral, c'est la liberté idéale, l'indépendance absolue, la volonté universelle de la fraternité humaine. — Ces idées-forces de liberté et d'indépendance s'ajoutent aux motifs et aux mobiles d'action, accumulés en nous par l'évolution des idées et de la nature et réalisent parfois la liberté et l'indépendance dont elles sont les représentations. Elles constituent l'équivalent du *libre arbitre* spiritualiste. — Le *devoir* catégorique et absolu disparaît pour faire place à une limitation toute relative de notre activité ; conséquence rationnelle de l'ignorance où nous sommes des essences et des réalités.

Ce système moral nous est présenté, par son auteur, comme étant le seul scientifique. Il synthétise les données les plus « certaines de la science actuelle ». A sa base, il est positiviste et n'admet que le fait du bonheur ; il accepte toute « la physique des mœurs », les influences biologiques historiques et évolutionnistes; il se pose en morale indépendante et immanente. A côté de ces élements matérialistes prend place un élément rationnel, un idéal esthétique se réalisant par la propre force de sa conception ; enfin, intimement mélangé à ses doctrines de provenances diverses, informant le tout de sa force souveraine, le résultat le plus indubitable de la science moderne, le principe de la relativité de la connaissance.

C'est lui qui est l'âme du système. En son nom M. Fouillée condamne le bien moral, « le bien en soi » : rien n'est bon que la jouissance ; en son nom le libre arbitre est frappé d'excommunication : la conscience du libre arbitre supposerait une science exhaustive qui montrerait un vide absolu entre l'être agissant et le monde ; en son nom enfin on exclut le devoir catégorique pour n'admettre qu'une obligation indéterminée.

Du moins cette conception de la moralité marque-t-elle un progrès sur la morale évolutionniste de Darwin et de Spencer, sur la morale positive de Littré, sur l'utilitarisme de Bentham et l'épicuréisme de d'Holbac et de La Mettrie ? Nous n'osons l'affirmer. Sous des formes nouvelles, plus brillantes que solides, avec l'espérance souvent affichée de donner une doctrine morale efficace, capable de fonder une

Digitized by Google

« société sociable, une vie viable, » M. Fouillée n'a su éviter les inconvénients des systèmes antérieurs. Le déterminisme des idées-forces n'arrivera point à étouffer les excès de l'égoïsme et la liberté idéale ne sortira jamais du domaine de la rêverie. Il nous semble enfin trop naïf de fonder, sur l'existence problématique d'une inconnue, cachée sous les phénomènes psychiques et mécaniques, « un droit véritable, immanent, infranchissable à l'égoïsme, un droit que l'intérêt et la force à eux seuls ne sauraient fonder (1) ».

L'impuissance en matière morale sera toujours l'écueil, où viendra sombrer la philosophie moderne, qui admet l'axiome fondamental de la relativité de la connaissance ; la barque de M. Fouillée s'y est brisée, comme celle de ses prédécesseurs.

F. RAYMOND.
O. M. C.

(1) *Idée Moderne du Droit*, p. 270.

Digitized by Google

SAINT FRANÇOIS

ET

LA CONVERSION DE L'ANGLETERRE

(Suite) (1).

Si nous recherchons la cause qui a provoqué, en Angleterre, cet élan d'admiration envers le Pauvre d'Assise, nous la trouverons dans les deux traits caractéristiques de sa vie : son affection tendre et compatissante envers les créatures et spécialement envers les pauvres et les affligés et son mépris des richesses et du bien-être.

Tout d'abord, les Anglais ont rencontré en saint François l'idéal de ce nouvel esprit *d'altruisme* qui, ces dernières années a surgi en Angleterre et a gagné toute la nation. Il y a vingt-cinq ans, on aurait pu dire, sans manquer à la vérité, que la charité était entièrement inconnue en Angleterre. Ce lien antique qui unit par l'amitié et la sympathie riches et pauvres, puissants et faibles avait complètement disparu. L'extension du commerce et les compétitions individuelles avaient creusé un abîme, entre les classes de la société : les indigents étaient délaissés, tandis que les riches ne cessaient d'accroître leur fortune. La pratique de la charité, telle qu'elle était conçue par un Anglais à cette époque, se bornait à souscrire une légère somme pour un hôpital ou un asyle et à contribuer modérément à l'entretien des Maisons de Travail (*Workhouses*). Les pauvres incapables de gagner leur vie, les paresseux, réfractaires au travail, étaient séquestrés et gardés dans ces maisons, où ils vivaient dans la honte et la misère jusqu'à la fin de leurs jours. A l'heure présente, nous nous ressentons encore

(1) Voir la livraison d'octobre 1900.

Digitized by Google

des douloureuses conséquences produites par cette longue et néfaste période, durant laquelle les riches négligeaient les pauvres.

Désormais, il ne sera plus vrai de dire que la classe fortunée se désintéresse de la classe nécessiteuse. Grâce à l'impulsion donnée et par Lord Beaconsfield, notre illustre premier ministre, et par Lord Shaftesbury, le grand philanthrope, et par le général Booth, le fondateur de l'Armée du Salut et surtout par le cardinal Manning, l'Angleterre est enfin sortie de sa froide et égoïste indifférence à l'égard du pauvre, pour embrasser résolûment la voie autrement large et noble de la charité chrétienne et de la véritable philanthropie, considérée, à juste titre, comme l'un des signes les plus rassurants pour la condition sociale de notre nation.

De nos jours, tout le monde est forcé d'en convenir, tant le fait est évident, les patrons désirent ardemment traiter leurs ouvriers avec justice et humanité. Beaucoup, parmi ceux qui peuvent disposer de leur temps, visitent volontiers, à domicile, les malades pauvres, les consolent et les réconfortent. Le Parlement lui-même prend en main la cause des indigents et propose des lois pour l'amélioration de leurs logements. D'innombrables associations privées se sont formées depuis, dans le but de subvenir aux divers besoins de la classe ouvrière. Notre littérature s'occupe activement de la question sociale ; elle étudie constamment tout ce qui peut, de près ou de loin, apporter au miséreux une part de bonheur. Partout la charité prend la place de l'individualisme égoïste des temps passés.

Mais qui a aimé les pauvres plus que saint François ? N'est-il pas le Patriarche des Pauvres ? Le peuple anglais a reconnu à François ce glorieux titre que la piété catholique lui avait décerné, et, tous, sans distinction de sectes et de partis l'ont adopté pour modèle dans l'exercice de la charité. Dernièrement, un correspondant d'un journal socialiste écrivait ces lignes : « Je souhaiterais vivement que Dieu permît « à saint François de revenir parmi nous. Le besoin s'en fait « grandement sentir. Nous aurions en lui un chef, un guide « hors ligne. » La généralité des Anglais de nos jours, partagent le même sentiment. Ah ! si saint François revenait, à

Digitized by Google

notre époque, prêcher à la société une nouvelle croisade, l'amour des pauvres, tel qu'il a été enseigné et pratiqué par lui, nous aurions enfin la solution de la question sociale.

La vénération profonde que les Anglais ont vouée à saint François provient, non seulement de l'amour que ce saint a toujours témoigné à ses semblables, mais encore du mépris des richesses et du luxe dont il a donné une exemple si admirable. Cette nation, si riche et si prospère, se tourne instinctivement vers le saint dont la mission principale fut de prêcher, durant sa vie, la pauvreté. Or, le premier effet de l'enthousiasme religieux pour le Séraphin d'Assise qui s'est emparé naguère du peuple anglais, a été de lui faire reconnaître que la richesse et la prospérité commerciales bien que bonnes en elles-mêmes, pour assurer la prédominance temporelle d'une nation, constituent néanmoins un danger grave pour les individus qui veulent vivre en bons chrétiens et travailler au salut de leur âme. Désormais, Mammon n'est plus l'idole favorite de tout Anglais. Sans doute, beaucoup lui restent attachés du plus profond de leur être, et lui prodiguent l'hommage de leurs adorations : mais, le plus grand nombre, fermement convaincus que l'espoir du salut pour l'Angleterre réside dans le retour à une vie plus simple et moins luxueuse, viennent puiser dans la pauvreté de saint François l'inspiration d'une vie plus chrétienne et plus conforme à l'Évangile.

A ce propos, il sera du plus grand intérêt de rappeler la prédiction du Père Faber, et d'observer en même temps, comment la suite des événements commence déjà à donner raison au prêtre de l'Oratoire célèbre dans l'Univers entier par ses œuvres spirituelles. « Je crois, écrit-il dans son livre « *Le Progrès de l'Ame*, que si notre patrie infortunée (l'Angle- « terre) doit être convertie, grâce que tout nous fait espérer « bien qu'aucun signe ne paraisse encore, elle le sera « par le moyen d'un ordre ou de plusieurs ordres religieux « qui montreront à ce peuple dégradé et vicieux la vision de « la pauvreté angélique dans sa perfection la plus pure. » Mgr Weathers, mort évêque coadjuteur de Westminster, expose la même idée d'une manière plus saillante et plus explicite. Elle est relatée en ces termes dans le *Tablet*, le prin-

Digitized by Google

cipal organe des catholiques anglais. « On parle souvent de la conversion de l'Angleterre, mais croyez-moi, le peuple « anglais ne se convertira jamais à moins que Dieu ne fasse « surgir un grand saint qui, comme saint François d'Assise « aille vers le peuple, présentant dans sa personne un « exemple vivant de la doctrine et de la vie du Maître qu'il « prêche. » Par ces paroles, Mgr Weathers a exprimé ce que tant d'autres, qui adressent à Dieu des prières ardentes pour la conversion de l'Angleterre, avaient déjà pensé bien souvent en eux-mêmes. L'Angleterre a besoin d'un second saint François ou plutôt d'une génération de vrais disciples de saint François, de saints religieux qui soient un exemple vivant de la simplicité et de la pauvreté évangéliques. Tels sont les apôtres qui ramèneront l'Angleterre à la foi catholique.

Fondé sur les témoignages émanés de sources si différentes, nous nous sommes cru suffisamment autorisé à avancer que saint François et l'esprit franciscain, seraient l'agent le plus puissant à ramener l'Angleterre à la vraie foi. D'ailleurs tout ce que nous voyons autour de nous sert admirablement à justifier et à corroborer notre assertion.

Aussi, nous sommes donc en droit de conclure qu'un brillant avenir s'ouvre à l'ordre franciscain, en Angleterre. Nous savons avec quel merveilleux succès florissait l'ordre Séraphique avant la révolution du XVIe siècle. Les Franciscains étaient très répandus ; ils avaient des couvents dans presque toutes les villes. Le Tiers-Ordre comptait, lui aussi, ses membres très nombreux dans toutes les classes depuis la plus basse jusqu'à la plus haute. Et cette vénération croissante pour saint François ne nous promet-elle pas une nouvelle ère de prospérité pour cet ordre ? Assurément, pourvu que marchant sur les traces de saint François, l'Ordre chérisse vraiment la pauvreté et donne l'exemple de la charité. Il ne suffit pas de revêtir les livrées de la pénitence et de prêcher la charité ; il faut de plus que, tertiaires et religieux se montrent de dignes disciples de leur séraphique Père et des imitateurs fidèles de ses vertus. Alors seulement l'Ordre franciscain aura de nouveau une action puissante en Angleterre, comme par le passé.

Digitized by Google

Toutefois, gardons-nous de nous laisser éblouir par la perspective de ce magnifique avenir de notre Ordre en Angleterre ; gardons-nous surtout de tomber dans l'illusion. Le Père Faber a écrit les paroles suivantes : « la pauvreté qui « convertira l'Angleterre n'est pas la pauvreté dans l'attirail « grotesque des pratiques du moyen-âge ; car aujour- « d'hui elles n'offriraient qu'un aspect repoussant et n'ins- « pireraient que mépris. » (*Le Progrès de l'Ame*, chap. XI). Dans ce passage le Père Faber fait allusion aux faux-frères paresseux et sales, désapprouvés par l'Ordre et condamnés par l'Eglise. Malheureusement beaucoup d'Anglais mal renseignés sur l'histoire attribuent à l'Ordre entier les vices de quelques pseudo-frères mineurs et se figurent que la pauvreté franciscaine implique nécessairement paresse et ignorance. C'est pourquoi le premier devoir qui s'impose à l'Ordre franciscain en Angleterre est de prouver que les religieux sont vraiment pauvres et nullement paresseux ou ignorants. Aussi bien les religieux franciscains devraient suivre l'avis donné par saint Grégoire le Grand aux premiers apôtres de l'Angleterre et partant se conformer aux usages du pays quand ces usages ne sont point opposés à l'Evangile. Une condition essentielle au succès de l'apostolat du Frère Mineur est d'adopter les idées et les coutumes nationales compatibles avec l'observation parfaite de la pauvreté et des autres point de la Règle séraphique. Cette règle de tact et de prudence doit être suivie dans tous les pays que les Franciscains sont appelés à évangéliser et d'une manière plus spéciale en Angleterre ; car les Anglais comme les Français d'ailleurs acceptent difficilement les coutumes étrangères.

On a dit parfois que l'Ordre n'était pas encore acclimaté en Angleterre, précisément parce qu'il présentait un aspect trop étranger. Cela explique *peut-être* pourquoi l'influence exercée par l'Ordre sur les Anglais n'a pas été aussi universelle et aussi prépondérante qu'elle aurait pu l'être. Ce fait a été récemment l'objet d'une discussion insérée dans un journal catholique « *The weekly Register* ». Après avoir exalté le Tiers Ordre dont l'esprit est si admirablement approprié aux temps présents, l'auteur de l'article déplore que le Tiers-Ordre n'ait point exercé, jusqu'à présent, sur la vie des catholiques an-

Digitized by Google

glais l'influence qu'on était en droit d'attendre de cette institution. Quelle en peut être la cause ? se demande-t-il. Voici sa réponse à sa propre question. « L'expérience du passé « a constamment démontré qu'il est extrêment difficile de « transplanter chez nous les œuvres créées pour obvier aux « besoins des autres nations. Il est bien rare que nous les « admettions aisément. Les conférences de saint Vincent de « Paul nous en fournissent un exemple frappant. En France, « elles ont prospéré rapidement et partout elles ont opéré « un grand bien : de ce côté de la Manche, elles s'établissent « péniblement et progressent avec une lenteur désespérante. « Prenons encore l'Œuvre de la Propagation de la Foi. La « simplicité et la régularité de son organisation permettent « de recueillir en France des sommes considérables. Elle « serait absolument impraticable en Angleterre. Il serait cer- « tainement injuste de mettre le Tiers-Ordre franciscain sur « le même rang que les œuvres pieuses mentionnées : il « mérite la première place d'honneur. Pris dans sa notion la « plus large et la plus nouvelle, le Tiers-Ordre n'est autre « chose qu'une vie plus sérieuse, plus fervente et plus con- « forme à l'Evangile que celle que mènent des chrétiens dé- « générés, dont la conduite est remplie d'étranges, contradic- « tions. Le sentiment national ne saurait jamais élever les « âmes à l'idéal de perfection que propose le Tiers-Ordre. « Cependant, puisque chaque institut doit avoir des règles « pratiques et une limite d'action, nous sommes fondés à « rechercher si les règles en vigueur, dans les fraternités « du Tiers-Ordre franciscain sont les plus aptes à atteindre « le but, pour lequel elles sont établies, ou si quelques légères « modifications de la règle actuelle ne faciliteraient pas da- « vantage l'extension de l'esprit de saint François. Ne serait- « il pas possible de permettre, en des points de moindre « importance, d'adopter la règle aux désirs et au caractère de « chaque nation différente ? Cette question se présente tout « naturellement à l'esprit de ceux qui chérissent du plus « profond de leur cœur l'idéal franciscain : elle pourrait « même servir de base à d'utiles discussions au futur con- « grès franciscain de Rome. »

L'auteur de ce passage a exprimé les difficultés que beau-

Digitized by Google

coup d'autres avaient remarquées, en étudiant la restauration de l'Ordre franciscain en Angleterre. Quelque admiré et aimé que soit saint François, néanmoins son Ordre n'est pas aussi répandu qu'il pourrait l'être ; parce que, à notre humble avis, l'Ordre, jusqu'à présent n'a pas su, dans les points secondaires, condescendre suffisamment aux exigences du caractère anglais.

Cependant, pour être juste et impartial, nous devons ajouter que des obstacles particuliers à l'Angleterre ont entravé, jusqu'à ce jour, les efforts de l'Ordre et nui considérablement à son développement. Trois siècles de persécution religieuse continue avaient brisé la chaîne des traditions franciscaines. Tout dès lors était à reconstituer. Or, les commencements sont toujours pénibles. Enfin, après cinquante ans de patience et de généreux efforts, l'Ordre est parvenu à triompher de toutes les difficultés et à se rétablir solidement ; et, on peut affirmer que, maintenant, il est en état de faire sentir son influence. Il y a trois ans, un premier essai a été tenté ; il a donné les meilleurs résultats. On a tenu un congrès à Liverpool, ville la plus importante du nord de l'Angleterre, où les religieux ont toujours exercé une grande influence depuis leur retour. Or, ce congrès a été un immense succès pour la cause franciscaine. Plusieurs milliers de personnes, la plupart tertiaires étaient présentes. De nombreux rapports, bien rédigés y furent lus. Les auteurs s'appliquèrent surtout à mettre en relief l'ascendant que les Tertiaires devaient prendre sur le peuple, afin d'amener une nouvelle réforme sociale. Ce congrès a été le premier grand effort de la renaissance du mouvement franciscain ; et il est considéré, à juste raison, comme le principe d'une nouvelle ère dans l'histoire du Tiers-Ordre en Angleterre. Par ce Congrès les idées franciscaines sont parvenues à la connaissance des différentes régions du pays. Les tertiaires, excités par un enthousiasme plus vif, se sont retirés décidés à travailler avec ardeur à la diffusion du Tiers-Ordre et à l'observation de la Règle. Toutefois, il reste encore beaucoup à faire. Saint François a conquis, en grande partie, le cœur de la nation anglaise. Un devoir incombe à tous ses enfants, aux religieux du premier ordre

Digitized by Google

comme aux membres du Tiers-Ordre : nous devons saisir le moment opportun de rappeler plus vivement à la conscience de toute la nation la mission de notre glorieux Père. Nous devons prouver par notre vie que l'idéal sublime et héroïque de saint François n'est point un fait des temps passés, mais une réalité toujours vivante.

Si nous accomplissons fidèlement ce devoir, nous contribuerons dans une large mesure à ramener l'Angleterre au bercail de l'Eglise Catholique, à l'unité de la foi et à l'obéissance au seul pasteur légitime, dépositaire de l'autorité de saint Pierre.

FR. CUTHBERT.
O. M. Cap.

Digitized by Google

LA THÉORIE
DE LA PLURALITÉ DES FORMES
ET LA CHIMIE MODERNE

I

La notion de l'existence des atomes est certainement l'une des théories qui ont rendu le plus de services à cette branche importante des connaissances humaines qui a nom la Chimie. D'après cette doctrine dont les faits mettent chaque jour davantage en relief la prodigieuse fécondité, les corps composés sont formés de particules extrêmement minimes ou atomes de différentes grandeurs qui leur donnent naissance par le fait de leur affinité. Ainsi l'eau, pour prendre un exemple peu compliqué, est composée d'un atome d'oxygène uni à deux atomes d'hydrogène. Ce fait peut être facilement mis en évidence par l'expérience du voltamètre dans lequel on trouve après le passage du courant électrique un volume d'oxygène au pôle positif et deux volumes d'hydrogène au pôle négatif. L'oxygène est donc dans l'eau bivalent, c'est-à-dire qu'il s'unit à deux atomes d'hydrogène. C'est pourquoi cette eau répond à la formule H^2O ou encore H — O — H.

Si aucun moyen d'investigation ne nous permet de voir directement ces particules matérielles, s'il nous est impossible, comme le disait un chimiste, de les percevoir avec les grossissements les plus puissants vu leur extrême ténuité, cependant l'expérimentation nous fait découvrir indirectement leur existence. Ce que nous avons dit pour l'eau peut se répéter pour tous les corps composés, aussi peut-on dire que la théorie atomique constitue le fondement sur lequel repose l'admirable édifice de la chimie moderne. Avant l'ap-

Digitized by Google

plication de la théorie des atomes cette dernière était plongée dans d'épaisses ténèbres, les erreurs de l'ancienne alchimie en sont un exemple frappant, et c'est à la théorie atomique, éclairant les faits observés de la plus vive lumière, que la science est redevable des plus belles découvertes dans ce domaine. Cependant, sur ce point comme ailleurs, un malentendu regrettable règne parfois entre observateurs et philosophes. Les premiers, forts de toute la puissance que donnent les faits, soutiennent avec raison la théorie atomique, tandis que trop souvent certains parmi les seconds entrent en guerre sans même s'être donné la peine de s'assimiler le sens réel de la doctrine qu'ils combattent. Cette lutte regrettable repose le plus souvent sur le fait que les uns et les autres, se cantonnant dans le domaine de leurs études, discutent sans se comprendre et surtout sans se demander s'il n'existe pas un moyen de s'entendre. Mais pour cela il faut que les observateurs daignent devenir un peu philosophes et les philosophes un peu observateurs, ce qui n'est pas souvent le cas. Un exclusivisme exagéré est d'ailleurs fatal en toute occasion. Pour nous le terrain de conciliation n'est autre que la théorie scolastique de la matière et de la forme. Dans la suite de ce travail nous chercherons à établir : 1° que la théorie de la matière et de la forme s'accorde parfaitement avec la notion des atomes en chimie ; 2° nous nous demanderons laquelle des deux doctrines de l'unité ou de la pluralité des formes peut établir cet accord.

II

D'après la doctrine de l'Ecole, toute substance est composée d'un substratum permanent, *la matière première* (η πρωτη υλη) uni à un principe qui la spécifie, qui lui assigne le rang qu'elle doit occuper dans la nature, qui est en un mot le principe de son essence, de son entité, c'est la forme, (ειδος). Ainsi, par exemple, si nous prenons l'hydrogène qui est un corps simple, nous voyons que cet hydrogène est formé d'une matière première possédant les propriétés d'être inflammable par l'étincelle électrique ou le contact de

Digitized by Google

la flamme d'une allumette, d'éteindre les corps en combustion, de produire de l'eau en brûlant, d'être inflammable à froid en présence de l'oxygène par la mousse et le noir de platine ou de palladium, de détonner lorsqu'il est mélangé à l'oxygène ou à l'air par l'étincelle électrique ou la compression brusque, de n'être pas dangereux pour la respiration mais de ne pouvoir entretenir la vie, de réduire à chaud beaucoup d'oxydes et de chlorures métalliques, enfin d'être gazeux et très diffusible, vu la petitesse des atomes qui le composent. Ces diverses propriétés sont l'émanation de la forme substantielle de l'hydrogène, de sorte que le chimiste, expérimentant sur une certaine quantité de matière informée de façon à ce que l'analyse lui démontre qu'elle est douée de ces propriétés, est en droit de dire qu'il est en présence du corps dont nous nous occupons en ce moment.

Si l'on fractionne une certaine quantité de ce gaz de façon à obtenir les portions les plus petites que l'on puisse avoir en employant des moyens mécaniques, chacune d'elles se montrera encore informée de la même façon que toute la masse. Prenons maintenant une certaine quantité du gaz et faisons agir sur lui les températures les plus élevées connues. S'il a un espace suffisant à sa disposition, les atomes s'écarteront les uns des autres, il y aura dilatation, mais ces atomes ainsi traités présenteront toujours les propriétés caractéristiques de l'hydrogène. Donc, si nous tirons les conclusions qui émanent directement de cet exemple, nous pourrons dire que l'atome des corps simples, qui tous restent réfractaires comme l'hydrogène à l'action dissolvante des forces naturelles, est formé d'une certaine quantité de matière spécifiée par une forme substantielle qui l'élève au rang d'une entité chimique déterminée et lui donne les propriétés essentielles de cette dernière. La réunion de tous les atomes d'un corps simple donne naissance à une masse plus ou moins considérable de ce corps, mais sans lui ajouter de nouvelles propriétés, car les réactions caractéristiques des atomes réunis se reproduisent *simultanément* lorsque l'expérimentation cherche à les mettre en évidence. C'est donc sur le terrain représenté par la théorie de la matière et de la forme que chimistes et philosophes pourront se mettre d'accord.

Digitized by Google

Mais il s'agit maintenant de savoir laquelle des deux doctrines scolastiques de l'unité thomiste ou de la pluralité franciscaine répond aux données de la chimie ; ce sera l'objet de la troisième partie.

III

Reprenons le raisonnement que nous venons de faire en l'appliquant cette fois à un corps composé, l'eau, ou protoxyde d'hydrogène. Ce corps est liquide à la température ordinaire mais, si nous le soumettons à l'expérience du voltamètre, nous retrouvons à sa place deux corps présentant des propriétés toutes différentes, l'oxygène et l'hydrogène qui sont gazeux à la température ordinaire. Donc en appliquant sur l'eau des forces naturelles comme nous l'avions fait pour l'hydrogène pris isolément, nous obtenons cette fois non plus des atomes présentant les mêmes propriétés émanant d'une forme substantielle unique, mais deux sortes de propriétés différentes émanant par conséquent de deux formes substantielles, celle de l'hydrogène et celle de l'oxygène. Chaque molécule d'eau est donc composée de la réunion de deux formes substantielles et, appliquant le même raisonnement que plus haut, nous pouvons dire que l'agrégat de toutes ces molécules maintenues en présence par la force connue sous le nom de cohésion constituera une masse corporelle répétant simultanément toutes les propriétés mises en évidence par l'expérimentation à laquelle on voudra la soumettre.

Mais ici des propriétés nouvelles apparaissent cachant celles des éléments formateurs : la molécule d'eau présente des réactions toutes différentes de celles des atomes d'hydrogène et d'oxygène. C'est ici qu'apparaît encore la fécondité de la théorie franciscaine de la pluralité des formes.

L'eau est spécifiée par une forme substantielle *propre* qui lui donne ses propriétés caractéristiques, tenant sous sa dépendance les formes substantielles de l'hydrogène et de l'oxygène qu'elle dissimule à l'observation directe, mais que l'expérimentation fait apparaître comme existant réellement. C'est seulement en admettant cette doctrine franciscaine

Digitized by Google

que le scolastique pourra dire avec le chimiste et par conséquent avec la science moderne, que l'eau répond à la formule H — O — H. Appliquant ce raisonnement à tous les corps chimiques en général, nous dirons que *les corps composés* sont informés par une forme substantielle *principale* tenant en son pouvoir les formes substantielles *secondaires* (par rapport à elle) des corps simples qui entrent dans le composé. Nous prions le lecteur de rapprocher ce raisonnement de celui que nous avons tenu par rapport à la substance humaine dans le mémoire que nous avons présenté au dernier congrès scientifique international de Munich et publié en janvier dernier dans les *Études Franciscaines*.

IV

Si l'on veut s'en tenir malgré tout à la théorie de l'unité de forme substantielle envisagée au point de vue de la transmutation des corps, on en arrive à des conséquences très singulières.

La première est l'impuissance où l'on se trouve pour expliquer, d'une manière satisfaisante, l'apparition de nouvelles formes substantielles dans un composé nouveau ; car, et ceci est important à noter, la théorie de la pluralité des formes permet seule d'admettre que la forme principale du composé existe *virtuellement* dans les éléments formateurs au même titre, par exemple que la forme de l'œuf fécondé existe virtuellement dans les éléments générateurs.

En second lieu que deviennent les lois magistrales de la chimie organique surtout, dont la compréhension a eu pour fruit les plus grandes découvertes et qui reposent toutes sur la théorie des atomes. De deux choses l'une : ou l'on admettra malgré tout la théorie thomiste de l'unité de forme substantielle et l'on devra faire abstraction des plus belles conquêtes de la science moderne, ou l'on admettra la théorie franciscaine de la pluralité des formes substantielles et l'on pourra seulement alors parler de mettre d'accord les connaissances actuelles et la doctrine de l'Ecole. Nous résumerons notre thèse en disant : 1° la théorie atomique et celle de la

Digitized by Google

matière et de la forme loin de se contredire s'expliquent; 2° cet accord peut se faire seulement en admettant non la théorie de l'unité, mais celle de la pluralité des formes substantielles.

CONCLUSION

Notre conclusion sera facile à tirer, car elle n'est que la synthèse de tout notre travail. Nous dirons que pas plus qu'en biologie la théorie de l'unité de forme n'est en accord avec la science particulière qui s'occupe de la transmutation des corps et qui porte le nom de chimie, la théorie franciscaine de la pluralité des formes répondant *seule* aux faits et aux lois mis en évidence dans ce domaine important des connaissances humaines. Nous espérons pouvoir démontrer dans la suite que ce qui est vrai pour la biologie et la chimie l'est aussi pour les autres sciences d'observation (1).

N. D. L. R.

MARCEL MONIER,
tertiaire Franciscain.

(1) Voir S. Bonavent. II. Sentent. Dist. XVII Art. I, q. 2, ad sextum. Scot Theorema XVI, tome III de l'édition de 1639.

Digitized by Google

CAPUCIN, GÉOGRAPHE ET ASTRONOME

La bibliothèque d'Angers possède deux lettres autographes d'un de nos anciens Pères, le Père Chrysologue de Gy, qui mérite de trouver place dans la galerie des savants. Ce ne sont pas des lettres inédites. Mais qui donc songerait à aller les chercher dans le second volume des *Miettes littéraires, biographiques et morales*, publié à Paris par M. Fr. Grille, chez Ledoyen, en 1853? L'abbé Morey, dans ses *Capucins en Franche-Comité*, (p. 346 et suiv.) ne paraît pas les avoir connues.

André (Noël, ou Noé), en religion le Père Chrysologue de Gy, était né à Gy, en Franche-Comté, le 8 décembre 1728. Il avait déjà pris l'habit de capucin quand il se lia à Paris, d'amitié scientifique avec le célèbre astronome Lemonnier (1). Sous les yeux de cet habile maître, le Père entreprit divers travaux astronomiques entre autres, plusieurs planisphères. En 1781, il alla dans les Vosges faire des observations géographiques, et lever dans ce pays le plan d'une nouvelle carte perfectionnée.

Au cours de ses études, le Père Chrysologue avait été frappé de l'imperfection des sphères célestes dont il avait été obligé de se servir. Il en composa une à son usage. Lemonnier le détermina à la publier. Ce planisphère parut en 1778, en deux grandes feuilles. Il est projeté sur l'équateur, et on y trouve les 900 étoiles du *Cœlum australe* de la Caille. Mais on prétend que Lemonnier, mu par un sentiment de jalousie, empêcha le Père Chrysologue d'y dessiner la figure des quatorze nouvelles constellations australes (2).

(1) Lemonnier (Charles-Pierre), né à Paris, le 19 novembre 1715, mort le 2 avril 1799.

(2) *Biographie universelle ancienne et moderne*. Paris, Michaud, 1813, tome 8, art. *Chrysologue de Gy*.

Digitized by Google

Un second planisphère suivit bientôt, puis une instruction sur la manière de s'en servir. Je l'ai eue entre les mains. Elle a pour titre :

Abrégé d'Astronomie pour l'usage des planisphères dédié et présenté au roi, par le Père Chrysologue de Gy, en Franche-Comté, Capucin.

Ces deux grands planisphères célestes, projetés sur le plan de l'équateur, et l'instruction relative eurent les éloges des savants. On trouvait sur ces planisphères tous les cercles que l'on avait coutume d'y mettre. L'auteur y ajoutait, et c'était là son mérite, 1° à côté de l'écliptique, une graduation correspondante de l'équateur sur le même cercle pour en connaître l'ascension droite ; 2° un parallèle à l'équateur sur chaque planisphère : savoir, celui du planisphère boréal qui passe au bord septentrional de l'horizon de Paris, et renferme toutes les étoiles qui sont toujours visibles sur l'horizon de cette ville ; l'autre passe au bord méridional du même horizon, et renferme les étoiles que l'on ne voit jamais à Paris. 3° Il y a encore un troisième parallèle à 'équateur, décrit par le point du zénith de Paris, qui indique les étoiles qui passent, chaque jour, successivement sur cette ville. 4° On y trouve cinq cercles, au dehors de chaque planisphère, qui renferment quatre intervalles relatifs à la période bissextile de quatre années, et qui sont numérotés de jour en jour ; ce qui donne une grande précision dans les usages pour l'année, le jour et l'heure auxquels on veut se servir des planisphères. 5° On y voit aussi un cercle des longitudes terrestres qui, étant extérieur à tous les autres, ne nuit en aucune façon à l'ouvrage, mais y ajoute, au contraire, une propriété très utile sur terre et sur mer, savoir, la facilité de trouver pour tous les moments donnés, sur quel point de la terre répond chaque étoile, et par conséquent le vertical et la distance de ce point à celui où se trouve l'observateur. 6° La moitié de l'horizon se manifeste d'abord sur chaque planisphère, l'un et l'autre gradués depuis l'*Est* et l'*Ouest* ; celle du planisphère boréal jusqu'au *Nord* et l'autre jusqu'au *Sud*. Par le moyen de ce cercle ainsi gradué, on pouvait trouver facilement les amplitudes des astres, la différence entre leurs levers réel et apparent, et l'effet de la réfraction.

Digitized by Google

Le Père Chrysologue décrivit et gradua lui-même tous ces cercles sur le cuivre ; il posa également le centre de toutes les étoiles, crainte d'erreur en les calquant.

L'instruction, relative à cet ouvrage, renferme deux parties. La première traite des catalogues, des constellations, et des planisphères. La seconde traite de la manière de monter les planisphères de l'auteur et de leurs usages. Dans la première, après avoir donné une idée succincte de l'origine et des progrès de l'astronomie, l'auteur indique les principaux catalogues avec le nombre des étoiles de la plupart. Le Père Chrysologue se réservait à plus tard pour donner dans un ouvrage spécial les variantes du britannique, de Flamstead et d'Hévélius. Mais je n'ai pas connaissance qu'il ait jamais réalisé ce dessein.

L'auteur passait ensuite aux constellations, faisant l'histoire des anciennes, à tour de rôle. Il indiquait le nombre de leurs étoiles ; il y ajoutait des notes intéressantes et surtout des variantes très utiles à savoir.

A la fin de cette première partie, le Père Chrysologue se range à l'avis de Schikard, Flamstead et Hévélius, et dit qu'il faut suivre les anciens astronomes. En conséquence, il s'est déterminé à la projection stéréographique qui représente la convexité du globe céleste.

Les planisphères étant beaucoup plus utiles quand ils sont montés chacun sur un chassis séparé, avec une échelle attachée au centre, l'auteur commence la seconde partie par une manière fort détaillée et facile de monter les siens : il a fait graver, pour cela, des figures à côté, sur les planches : il propose ensuite beaucoup de problèmes, (1) pour les usages de ses planisphères tirés des meilleurs auteurs et expliqués fort clairement : il y en a aussi plusieurs nouveaux relatifs aux cercles qu'il a ajoutés sur les planisphères.

« Nous avons cru cet ouvrage, dit le rapport du 7 sep-
« tembre 1777, digne des éloges de l'Académie et d'être
« imprimé sous son privilège, l'auteur, par son travail opi-

(1) Douze.

Digitized by Google

« niâtre et assidu, méritant de nous tous les encouragements « qu'il est possible de lui procurer (1) ».

Un *Extrait de l'Abrégé d'Astronomie*, en 23 pages, fut plus tard composé par le Père Chrysologue, *pour l'usage des commençans et même des jeunes gens qui désirent avoir quelques connaissances d'Astronomie*.

Précédemment, en 1774, avait été publiée une *Mappemonde* projetée sur l'horizon de Paris, en deux grandes feuilles, chef-d'œuvre de correction, en même temps qu'une brochure explicative : *Description et usages de la Mappemonde*, projetée sur l'horizon de Paris, et dédiée à Monseigneur le Dauphin. J'ai pu trouver cet ouvrage, ainsi que l'*Extrait de l'Abrégé d'Astronomie*.

Dans sa séance du 28 août 1773, l'Académie priée d'exprimer ses sentiments sur ce travail géographique, s'expliqua en ces termes :

« Nous avons examiné par l'ordre de l'Académie une mappemonde projetée sur l'horizon de Paris présentée par le Père Chrysologue de Gy, en Franche-Comté, capucin. Elle renferme toutes les propriétés de celles qui sont projetées sur le premier méridien, et elle en a beaucoup d'autres dont ces derniers ne sont pas susceptibles. 1° Toutes les parties des quatre continents y sont autour du centre de l'hémisphère supérieur dans la même proportion qu'elles sont sur la terre autour de Paris : de là un rayon gradué et mobile sert d'échelle, au moyen de laquelle on trouve facilement la distance de tous les endroits de la terre à Paris, tant en degrés d'un grand cercle qu'en lieues communes de France, leurs angles de position, et l'air de vent auquel ils sont situés respectivement à cette ville ; ce qui fixe très justement l'imagination, et facilite la connaissance de la géographie universelle. 2° On trouve aussi la distance entre les villes qui sont sous chaque vertical de Paris et l'on distingue celles qui en sont également éloignées par les almicantarats (2) que le rayon décrit en le faisant tourner

(1) Ce rapport de l'Académie des Sciences est signé : Cassini de Thury, Lemonnier et Pingré. Condorcet était alors secrétaire perpétuel. Le Père Chrysologue a édité ce rapport en tête de son livre.

(2) De l'arabe : *almocantharat*. Cercles parallèles à l'horizon menés de degré en degré, de l'horizon au zénith. Ils servent à faire connaître la hauteur du soleil et des étoiles.

Digitized by Google

autour du centre où il est attaché. 3° On y trouve la longueur des crépuscules, le lever, le coucher, les amplitudes du soleil, les arcs semi-diurnes et la grandeur des jours ; 4° Les méridiens étant décrits de $7^d\ 30^m$, en $7^d\ 30^m$, la zone torride devient un cadran, qui, combiné avec un autre cadran commun horizontal tracé sur la même méridienne, s'oriente de lui-même et avec lui toute la carte. Toutes ces questions de la sphère sont réduites en problèmes par l'auteur. L'écrit qu'il a joint à sa carte et qu'il destine à l'impression contient, outre le discours général et préliminaire sur ce genre de projection, dix-neuf problèmes appliqués à des exemples dont il donne par ce moyen une prompte solution.

« Cette mappemonde est dans la grandeur convenable des grandes qui ont paru jusqu'ici ; elle est remplie suffisamment.

« L'auteur s'est servi des longitudes et des latitudes marquées dans les derniers volumes de l'Académie comme d'autant de points fixes, pour placer ensuite les autres points selon les meilleures cartes dressées d'après les observations des voyageurs et particulièrement celles de MM. d'Anville, d'après la nouvelle carte du Mexique, l'Atlas de Russie, et dans le Sud, celles de MM. de Bougainville, Bank, Solander.

« La projection de Ptolémée, qui est si connue, a été variée dans le seizième et le dix-septième siècles à l'occasion des astrolabes : enfin il en parût une en 1760, à peu près semblable à celle-ci. Que si l'auteur l'eut faite plus grande, elle différerait encore de celle qu'on présente aujourd'hui, parce qu'il y manque des cercles et autres explications nécessaires, et qu'elle est projetée sur le 45° degré, et non pas sur le $48°\ 51^m$, ce qui empêche que le rayon puisse servir d'échelle pour Paris ; mais elle est si petite qu'on n'a pas pu y mettre un détail considérable et concevable à une mappemonde. Les longitudes n'y étant marquées que sur l'équateur, il est très difficile de trouver celles des arcs des méridiens qui ne coupent pas ce cercle sur chaque hémisphère, et l'horizon n'étant pas gradué, on n'y peut pas connaître facilement les angles de position.

« L'avantage sur le globe, que l'auteur allégue en faveur de sa projection, est en peu de mots, que, celui-là étant séparé de l'horizon, on ne peut pas y résoudre si précisément plusieurs problèmes, et qu'à cause de sa convexité on perd de vue un endroit, quand on en regarde un autre quoi qu'assez proche : au lieu que sur sa carte on voit tout notre hémisphère d'un coup d'œil.

« Cette projection, bien loin d'empêcher l'usage des cartes des

Digitized by Google

quatre continents données jusqu'à présent, y paraît au contraire très nécessaire, et à plus forte raison à celui des cartes particulières, puisqu'elle rectifie nos idées en enseignant leur situation respective à notre égard. Nous avons cru cet ouvrage, qui paraît fait avec un très grand soin, digne des éloges de l'Académie, et d'être imprimé sous son privilège. Cassini, le Monnier, et d'Anville. »

Une nouvelle carte, celle de la Franche-Comté, parut en 1791.

Comment le Père Chrysologue arriva-t-il à payer les frais de ces coûteuses impressions ? Je l'ignore. Pendant la Révolution il fut réduit à donner des leçons de mathématiques pour vivre. Ses ouvrages ne l'avaient probablement pas enrichi. Les petits planisphères se vendaient ensemble ou séparément, chacun, avec l'*Extrait de l'abrégé d'astronomie* et l'hémisphère supérieur d'une petite mappemonde projetée sur le même plan que la grande. Le plus grand de ces planisphères, d'environ 14 pouces de diamètre, enluminé, monté et prêt à s'en servir valait 4l 10s ; le plus petit, 3l 10s. Ce second planisphère avait environ 5 pouces de diamètre ; il était enluminé monté, prêt à s'en servir, attaché à la petite mappemonde, de manière que les deux renfermaient l'*Extrait de l'Abrégé d'Astronomie*, et pouvaient se fermer comme un livre, pour qu'on les puisse porter facilement avec soi.

On vendait aussi ces deux planisphères, en feuilles, avec la petite mappemonde, le plus grand enluminé, 2 livres, le plus petit, 1 livre 5 sous.

Quant aux grands planisphères, ils valaient dix livres, et l'*Abrégé d'Astronomie* deux livres. La mappemonde de 1774, avec l'instruction relative, se vendait six livres.

La tourmente révolutionnaire est une époque désastreuse. Pendant huit années, de 1792 à 1800, le Père Chrysologue ne donna rien au public.

A la fin de 1801 le Père eut le dessein de faire paraître un nouveau travail, de rééditer ses cartes. Il s'adressa à la générosité de l'Institut national. Sur sa demande le général Vergnes, préfet de la Haute-Saône (1), voulut bien le recom-

(1) Vergnes (Jean-Paul), né à Tonneins en 1755, mort après 1809. En 1793 il était chef de l'état major de l'armée de Canclaux dans l'Ouest.

Digitized by Google

mander à Chaptal, alors Ministre de l'Intérieur (1), par une lettre expédiée sous cachet volant :

« Vesoul le 2 complémentaire an IX de la

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE,

« Vergnes Général de brigade, préfet du département de la Haute-Saône, au Ministre de l'Intérieur.

CITOYEN MINISTRE.

« Le citoyen André de Gy se transporte lui-même à Paris, pour vous remettre la carte dont je vous ai parlé et que vous désirez soumettre à l'examen de l'Institut. Je ne doute pas que ce respectable vieillard ne soit favorablement accueilli par vous qui êtes l'ami des arts et des sciences. Je pense que la connaissance du citoyen André sera lui (*sic*) auprès de vous la plus puissante recommandation.

Salut et respect.

VERGNES. »

Le 2 complémentaire an IX répond au 18 septembre 1801. Peu après, le Père André de Gy arrivait à Paris. Il écrivit lui-même au ministre le 29 décembre. Dans sa lettre, il prend le titre d'ex-capucin. C'est tout à son honneur. Le courage lui était nécessaire pour mentionner le nom de sa profession dans un temps et dans un milieu encore tout frais des souvenirs de 1793.

(1) Chaptal (Jean-Antoine) Comte de Chanteloup, né le 4 juin 1756 à Nozaret dans la Lozère, mort à Paris le 30 juillet 1832. Il vulgarisa la science de la chimie.

Digitized by Google

« A Paris le 9 nivôse an X de la R. F.

Le citoyen André de Gy, ex-capucin, au citoyen Chaptal, Ministre de l'Intérieur.

« Citoyen Ministre,

« Par votre lettre du 9 frimaire an X, vous avez eu la bonté de me renvoyer au citoyen Molard (1) au sujet de ma grande mappemonde : ce citoyen a cru que cet ouvrage méritait l'attention de l'Institut national ; et il vous en a fait son rapport le premier nivôse courant. J'attends vos ordres à ce sujet ; et je vous prie de vouloir bien inviter l'Institut national de s'en occuper et de vous en rendre compte le plus tôt qu'il pourra. Il y a déjà trois mois que je suis à Paris pour cette affaire, et ce séjour m'est beaucoup à charge.

« En proposant cet ouvrage au Gouvernement pour le faire graver, je n'entends pas qu'il serait à mon profit, mais que les planches gravées resteraient au dépôt des cartes de la République. Si j'étais plus fortuné, je lui en ferais, avec plaisir, la remise pure et simple ; mais avec une pension annuelle de 266[l], exposé d'ailleurs aux infirmités de la vieillesse à l'âge de soixante-quatorze ans, j'ai besoin de quelques secours que j'ai remis et que je remets encore à la bienfaisance du gouvernement.

« Citoyen Ministre, je vous prie aussi de vous rappeler que je vous ai dit qu'avec la grande mappemonde je remettrais au gouvernement les planches gravées de mes planisphères terrestres et célestes déjà gravées, avec les brochures relatives. »

« Je me recommande de nouveau, à vos bontés, avec la confiance que mérite votre zèle connu pour le progrès des sciences. J'ai l'honneur d'être avec un profond respect,

Citoyen Ministre,

Votre très humble et obéissant serviteur,

le citoyen André de Gy, ex-capucin.

« *A Paris rue de Seve, vis-à-vis les Incurables, n° 1264.*

(1) Molard (Claude-Pierre), né aux Cernoisses, commune des Bouchoux (Jura) le 6 juin 1758, mort à Paris le 13 février 1837. Il fut directeur du cabinet des machines de Vaucanson, puis du Conservatoire des Arts et Métiers (1796) dont il avait été l'un des principaux fondateurs.

Digitized by Google

Le lendemain, il envoyait cette autre missive au chef de la Division des Sciences. Je la copie sur le texte original, comme je l'ai fait pour la lettre précédente et pour le billet du général Vergnes.

« A Paris, le 10 nivôse an X de la R. F.

CITOYEN,

Le citoyen Molard m'a conseillé de vous voir ou de vous écrire au sujet de son rapport sur mon ouvrage qui lui a été renvoyé. Je le fais d'autant plus volontiers que je sais que vous accueillez gracieusement et que vous aidez même tous ceux qui courent la carrière des sciences et des arts. Je joins ici une copie de la lettre que j'adressai hier au citoyen ministre, parce que je crois qu'elle ne vous est pas encore parvenue. Vous y verrez la droiture de mes intentions, et la situation gênante où mettraient de plus longs retards sur ce que je demande.

« C'est pourquoi je vous prie de vouloir bien accélérer cette affaire et de tâcher de la finir avant le départ du ministre. Vous obligerez beaucoup celui qui a l'honneur d'être avec un profond respect,

« Votre très humble et obéissant serviteur,

le citoyen ANDRÉ DE GY, ex-capucin.

« *A Paris, rue de Seve, vis-à-vis les Incurables, n°. 1264*

Ces démarches ne demeurèrent pas tout à fait infructueuses. Au mois de mars, la classe des sciences physiques et mathématiques de l'Institut national des sciences et des arts recevait la communication d'un rapport sur les mappemondes, planisphères et autres cartes du *citoyen André de Gy*, rapport ainsi conçu, et lu, au nom d'une Commission, dans la séance du 26 ventôse de l'an X. (16 mars 1802) :

« Une lettre du Ministre de l'Intérieur, en date du 17 nivôse, invite la classe à examiner les ouvrages que lui soumettra le citoyen André de Gy. Le 21 du même mois, le cit. André présenta sa mappemonde.

Digitized by Google

ses planisphères et une grande carte d'Europe projetée comme la mappemonde sur l'horizon de Paris, mais d'une échelle neuf fois plus grande.

« Dès l'année 1773 cette même mappemonde avait été présentée à l'Académie des sciences, approuvée, gravée et publiée sous le privilège de cette académie avec une brochure explicative en tête de laquelle on lit le rapport fait par Cassini, Lemonnier, et Danville. On y voit que la mappemonde du Père André est la première dont Paris occupe exactement le centre, qu'elle est plus complète et plus commode qu'une autre carte de ce genre faite treize ans auparavant pour le 45e degré. On y détaille les divers avantages que cette mappemonde a même sur le globe terrestre. Il ne nous reste donc rien à ajouter sinon que l'auteur, sur la demande qui lui en a été faite par plusieurs personnes, s'est déterminé à la tracer de nouveau sur une échelle beaucoup plus grande, puisqu'elle a maintenant plus d'un mètre de rayon, au lieu qu'elle n'était ci-devant que de format grand aigle. Des dimensions aussi considérables ont bien aussi leurs inconvénients et l'auteur donne les moyens de les éluder jusqu'à un certain point, et il prie la classe de considérer de quelle utilité une carte aussi grande pourrait être dans les Ecoles où elle servirait à faire connaître de loin à tous les élèves à la fois la position de tous les points de la terre.

« Par la nature de la projection stéréographique, les pays qui occupent le centre sont beaucoup plus resserrés que ceux qui sont vers les bords ; la différence d'étendue est à peu près du simple au double. Il en résulte que dans les mappemondes de cette espèce l'Europe ne peut être représentée avec les mêmes détails que d'autres parties qui ne nous intéressent pas autant. Cette considération a porté l'auteur à faire à part sur la même projection une carte de l'Europe sur une échelle neuf fois plus grande.

« Les planisphères célestes ont paru en 1777 avec une explication précédée d'un rapport fort avantageux de Cassini de Thuri, Lemonnier, et Pingré. L'auteur n'a fait aucun changement à ces deux cartes qui vont être projetées sur le plan de l'Equateur. Nous ne pouvons donc que répéter les conclusions des commissaires de l'Académie et dire avec eux que tous ces ouvrages nous ont paru faits avec grand soin, et que l'auteur par son travail assidu mérite de nous tous les encouragements qu'il nous est possible de lui procurer. »

Digitized by Google

Ce rapport élogieux était signé : MESSIER ET DELAMBRE. Il rallia les approbations de tous, et les académiciens en adoptèrent les conclusions.

On peut rendre au Père André de Gy le témoignage d'avoir été toujours très désintéressé. La nécessité seule l'obligea à tendre la main, ce qui était du reste dans l'esprit de sa vocation. C'est seulement en 1806 que le Gouvernement accorda au Père une pension de six cents livres, juste assez pour un capucin, mais vraiment trop peu pour un astronome.

Peu de temps avant cette date, en l'an XIII, et non en l'an VIII, comme le dit à tort la biographie de M Weiss, dans le dictionnaire de Michaud, le Père publia, dans le *Journal des Mines*, un très long article intitulé : *Construction et usage d'un baromètre portatif destiné au nivellement, suivis des résultats des principales observations barométriques qui ont été faites dans les Alpes, le Jura, les Vosges, le Morvant et dans les plaines qui séparent ces chaînes de montagnes par M. André de Gy, membre de l'Académie de Cassel, et de la ci-devant Académie de Besançon* (1).

Ce baromètre, dont il s'agissait, était celui dont Toricelli et le P. Valérianus Magnus, chacun de leur côté, étaient les inventeurs. Mais le Père Chrysologue l'avait perfectionné d'après ses propres observations.

En 1806 (2), parut son dernier ouvrage dont l'Académie des Sciences fit encore une mention très honorable : *La théorie de la surface actuelle de la terre*, in-8°. Haüy, Lelièvre et Cuvier furent chargés d'examiner cet ouvrage. Le 11 août, ils firent un rapport dont on peut lire un extrait dans *les Capucins en Franche-Comté* (3). Ce rapport fut inséré tout entier dans le *Journal des Mines* (4).

Ce livre était le fruit d'un travail acharné et persévérant. Le Père avait parcouru à pied des routes assez nombreuses

(1) *Journal des Mines*, thermidor et fructidor de l'an XIII, t. XVIII, p. 321-434. — Le Père était aussi membre de la Société Libre d'Agriculture, Commerce et Arts du département du Doubs.

(2) Et non pas en 1800, comme le dit notre P. Léon Patrem, dans son *Tableau synoptique*, p. 132, col. 4.

(3) p. 353.

(4) *Journal des Mines*, tome XXI, 411-430.

Digitized by Google

et assez étendues ; il les avait parcourues en observateur éclairé notant avec soin les observations et les abaissements de terrain, la nature des pierres, leurs dispositions entre elles et par rapport à l'horizon. Il prit pour modèle le géologiste qui méritait le mieux cet honneur, le célèbre Saussure, c'est-à-dire, qu'il décrivit les objets qui l'avaient frappé sur sa route tels qu'il les avait vus et dans l'ordre où ceux-ci s'étaient présentés.

Tour à tour, le livre de 1806 nous fait connaître la partie des Alpes entre le Saint-Gothard et le Petit Saint-Bernard, le Jura, les Vosges, les montagnes à partir du Haut-de-Salins jusqu'à Cluny, les plaines des Alpes au Jura, le Valais. La description du Mont-Blanc se lit avec intérêt, même après celle de Saussure. Elle est méthodique, précise et très claire.

En général, le Père Chrysologue, dans ce livre, se montrait favorable à l'idée du déplacement des couches.

Dans le même *Journal des Mines* (tome XXI, p. 431-444) M. Brochand, ingénieur, publia les remarques les plus flatteuses sur la *Théorie de la surface actuelle de la terre*.

Le Père Chrysologue ne fut pas longtemps à jouir de la pension accordée par l'Empire. Retiré à Gy, il y mourut le 8 septembre 1808

On a calomnié sa mémoire en écrivant de lui (1) qu'il s'était vite fatigué des austérités du cloître pour rentrer bientôt après sa profession religieuse dans les douceurs de la vie du monde. Cette affirmation est absolument fausse. Jusque vers 1784 ou 1785, le Père Chrysologue appartint à la province de Franche-Comté. Il fut ensuite agrégé à la province de Paris, e vint habiter au couvent de la rue Saint-Honoré. Le 20 avril 1790, à l'interrogatoire qui lui est fait, il demande à rester dans son Ordre, et à « faire un élève de

(1) *Biographie nouvelle des Contemporains*, Paris, 1820, tome I, art. *André (Noël)* Le tome I de la *Biographie* de MM Rabbe, Vieille de Boisjolin et Sainte Preuve, Paris, 1836, dit aussi : « Un travers de jeunesse le fit jeter dans l'ordre des Capucins .... mais il eut honte du froc ignoble qu'il avait revêtu, et abandonna son cloître. » M. Gérin, juge au tribunal de la Seine, s'est fait un peu l'écho de cette calomnie, dans son article sur *Les monastères franciscains et la Commission des réguliers*. (*Revue des Questions Historiques*, juillet 1875, p. 126.) De même le P. Léon Patrem, *Tableau synoptique*, p. 56, col. 2.

Digitized by Google

notre ordre, pour m'aider et pour achever (mes ouvrages) en cas que je vienne à mourir auparavant. » En 1791, il est obligé de quitter Paris, et il sollicite du directoire du département du Doubs la permission de se réunir à ses anciens confrères, au couvent de Pontarlier. Les souvenirs du Père Raphaël de Besançon conservés par M. l'Abbé Morey nous montrent enfin le Père Chrysologue menant, depuis cette époque jusqu'à sa mort, la vie la plus édifiante, autant que c'était possible à un religieux pendant la période de la Terreur et la Révolution. (1).

Pour donner une idée complète de la science du Père Chrysologue, je n'ai pas cru mieux faire que de donner la liste de tous ses ouvrages. Je dois à ce sujet des remerciements à Monsieur le Conservateur en chef de la Bibliothèque de Vesoul, et suis heureux de les lui offrir ici.

CATALOGUE DES ŒUVRES DU PÈRE CHRYSOLOGUE DE GY.

1° *Hémisphère de la Mappemonde projetée sur l'horizon de Paris*, Paris, 1774. Deux feuilles grand aigle.

C'est une représentation de la terre partagée en deux parties égales par l'horizon de Paris. Chacune est comprise dans un cercle divisé en 360 et numéroté à sa circonférence de 5 en 5.

2° *Description et usages de la mappemonde projetée sur l'horizon de Paris* et dédiée à Monseigneur le Dauphin. A Paris, chez Mérigot l'aînée... MDCCLXXIV. Avec l'approbation et sous le privilège de l'Académie royale des Sciences de Paris, p. VIII, 48 ; — Plus, 12 tables relatives à la mappemonde ; — Plus, deux additions (3 pages) faites en 1778, in-8° (Imprimé chez Hérissant).

3° *Planisphères célestes projetés sur le plan de l'équateur*. Paris 1778.

4° *Abrégé d'astronomie pour l'usage des planisphères*, dédié et présenté au roi, à Paris, chez Mérigot l'aîné.... M.D.C.C.LXXVIII. Avec l'approbation et sous le privilège de l'Académie Royale des Sciences

(1) Morey, *Les Capucins en Franche-Comté*, p. 349 et 353, et un article publié peu de temps après 1808 dans le troisième volume des *Mémoires de la Société d'Agriculture de la Haute-Saône*, par M. Weiss.

Digitized by Google

de Paris, p. IV — 148. Plus : Additions pour l'abrégé d'Astronomie, 4 pages. — in-8°. (Imprimé chez Hérissant.)

5° *Deux petits planisphères célestes*, Paris, 1779. Ils ont pour centre le Pole Boréal du Monde, et sont projetés sur le plan du cercle parallèle à l'Equateur qui passe par le 33e degré de déclinaison Australe.

6° *Extrait de l'Abrégé d'Astronomie* du P. Chrysologue de Gy, en Franche-Comté, Capucin, pour servir d'instruction relativement à deux petits planisphères par le même auteur. Paris, Mérigot aîné, M.D.C.C.LXXIX. avec approbation et permission. (Achevé d'imprimer le 2 décembre chez la veuve Hérissant) in-8° :

7° *Hémisphère supérieur d'une Mappemonde projetée sur le plan de l'Horizon de Paris*, pour servir d'accompagnement aux deux petits Planisphères célestes, 1779.

Cette carte fut gravée en noir. Après coup, on y dessina, en trois couleurs, le contour des continents.

8° *Carte de la Franche-Comté*, 1791.

9° *Description d'un baromètre portatif*, publiée dans le *Journal des Mines*, thermidor et fructidor an XIII.

10° *Réédition de la mappemonde de 1774, et des planisphères célestes de 1778-1802.*

11° *Carte d'Europe, 1802.*

12° *Théorie de la surface actuelle de la terre*, ou plutôt recherches impartiales sur le temps et l'agent de l'arrangement actuel de la surface de la terre, fondées uniquement sur les faits, sans système et sans hypothèse. Paris, 1806, in-8°.

Cet ouvrage est comme un supplément aux *Voyages de Saussure*. Il a été réédité à Paris, chez J. J. Blaise en 1818, in-8°.

Prix : 5 francs, par L. (Lecos) qui a mis en tête la Vie de l'Auteur.

13° *Planisphères terrestres.*

Je n'ai pu fixer la date exacte de la publication de ces planisphères auxquels le Père Chrysologue fait allusion dans sa lettre du 9 nivôse an X.

Fr. UBALD d'Alençon.

Digitized by Google

ITERUM « QUO VADIS ? »

Mon cher père,

Ecce iterum « Quo Vadis ? » Vous me faites sans doute l'honneur de vous souvenir que le premier j'ai signalé cet ouvrage comme un mauvais et méchant livre. Je n'avais chargé personne de me donner raison, convaincu que le livre et son action prendraient soin de le faire d'eux-mêmes. Eh bien ! c'est fait. Voilà ce méchant pornographe qui finit, comme il le devait, sur les planches, en cabotin. Et le théâtre qu'il a choisi lui convient à merveille : La *Porte Saint-Martin* qui jamais ne fit profession d'être prude et collet monté.

« Il y avait deux façons, dit un critique, d'adapter à la scène le roman en vogue. La première était d'écrire un drame dans lequel l'adaptateur ne perdît pas de vue certaine idée générale qui se dégage de l'œuvre en lui donnant toute sa force historique et philosophique.... Le Christianisme poussant comme un lis sur le fumier de ce monde romain. » Corneille aurait fait ainsi. Sans doute, mais il aurait fallu, pour faire comme Corneille, la foi et le génie de Corneille. Car cette idée générale ne se dégage pas, du moins avec assez de force et de netteté, du roman à la mode. Pour le plus grand nombre de ceux qui l'ont lu, le véritable héros du livre, je vous l'ai déjà dit, c'est Pétronne. Et, après sa vie de scepticisme, la mort affreuse qui la couronne dignement, affreuse pour un chrétien, est au contraire ce qu'il y a de plus raisonnable pour ceux dont le cœur et l'intelligence sont gâtés. Pour faire jaillir d'un roman une idée générale propre à faire du bien, et conforme à la vérité historique qui n'est pas dans le roman, il faut du génie.

Aussi l'adaptateur s'est-il empressé d'adopter la seconde manière qui consiste à découper tout bonnement « cette

Digitized by Google

œuvre qui offre l'aspect attachant d'une chronique du temps de Néron en un certain nombre de tableaux, et de compter sur les ressources d'une prodigieuse mise en scène pour achever de captiver le public. Dans cet encombrement de scènes, au cadre chatoyant, l'idée générale de l'œuvre devait être étouffée. C'est ce qui est arrivé. »

Je vous assure, mon cher père, que ce n'est pas moi qui ai dicté à M. Jean Drault, de la *Libre Parole*, ce que vous venez de lire. Je vous prie seulement de remarquer ces expressions : premièrement, l'aspect attachant d'une chronique du temps de Néron, et secondement qu'en découpant l'œuvre de l'écrivain polonais en un certain nombre de tableaux (où on réussit au fond à la mettre tout entière) l'idée générale de l'œuvre devait être étouffée, et l'est.

Vous voyez que je ne suis plus le seul de mon avis. Demandez-vous pour qui peut être attachante une chronique du temps de Néron ? Demandez-vous encore pour quelle espèce de lecteurs ? Demandez-vous encore si les lecteurs qui n'appartiennent pas à cette espèce et que la mode ou l'indulgence exagérée de certains critiques a conduits à lire cet ouvrage, n'en recevront pas du mal ? Demandez-vous si le jeune homme, la jeune fille chastes seront, après cette lecture, aussi purs qu'ils étaient avant d'avoir eu le malheur de l'entreprendre ? Demandez-vous enfin si un père de bon sens, une mère chrétienne, pourront avoir jamais le courage de conduire à la *Porte Saint-Martin* leurs enfants contempler le tableau du festin du Palatin ou celui de la fête que Tigille offre à Néron ?

Hélas ! il faut bien dire toute la vérité. Si l'adaptateur dont je ne veux pas même savoir le nom, avait eu le génie, il n'aurait point fait ses frais, et peut-être aucun directeur n'aurait consenti à monter sa pièce. Hélas ! comme l'écrivain polonais, l'adaptateur français fera de l'argent, beaucoup d'argent, parce que, s'il n'a pas fait œuvre de génie, il aura fait œuvre de pornographe ; parce que s'il n'a pas travaillé à élever les âmes, peu nombreuses toujours, il est vrai, qui veulent s'élever, il aura travaillé à abaisser les foules trop nombreuses qui aiment toujours à se vautrer, sauf à mépriser ensuite celui qui a eu le malheur de faire

Digitized by Google

servir le talent que Dieu lui a donné, à flatter les instincts les plus bas, les passions les plus hideuses de cette foule.

Je me demande ce que deviennent sur le théâtre, grâce aux exagérations que le zèle et le désir des applaudissements peuvent inspirer aux comédiens et surtout aux comédiennes, des scènes qui, sur le livre déjà étaient ignobles. Qu'en a fait l'adaptateur et qu'en feront les cabotins ? J'aurai la consolation de mourir sans l'avoir su.

Permettez-moi de m'arrêter sur cette pente. Je devrais dire, pour obéir à ma conscience, beaucoup de choses que vos lecteurs trouveraient certainement exagérées. J'aime mieux me taire.

Mais je ne veux pas terminer cette lettre sans me livrer à un ordre de réflexions plus calmes. C'est à propos de ce brave Ursus qui ressemble tant à Quadratus, le centurion herculéen de *Fabiola*, lequel ressemblait à Portos d'Alexandre Dumas, sauf la vanité de ce dernier, lequel ressemblait à tant d'autres dont il serait long de faire ici l'énumération. C'est à propos d'Ursus et de ses pareils que je veux philosopher avec vous.

Comment se fait-il que tant d'écrivains aient jugé nécessaire de se servir, pour dénouer des situations difficiles, de ce *Deus ex machina* ? En d'autres termes, comment ont-ils eu la pensée de dénouer, par l'emploi d'une force surhumaine, des situations créées par le mouvement naturel des passions, et de leur donner ainsi une solution toute différente, quelquefois tout opposée à celle que le mouvement des passions aurait dû comme nécessairement produire ? Je vais probablement vous étonner un peu en disant ce que je pense là-dessus.

L'instinct de l'art, si ce n'est la profondeur de l'observation et de la réflexion, ont fait sentir que l'illogisme ou, si vous aimez mieux, la dualité que le péché originel a établi à demeure dans le cœur de l'homme, devait comme nécessairement créer des situations ou inextricables ou à dénouement fatal, sans que ceux qui ont créé ces situations aient été entièrement coupables ou aient entièrement prévu le résultat des premières démarches qui les ont conduits dans cette situation douloureuse. Le mal ou le malheur qui les attend

Digitized by Google

leur apparaît tout à coup, et ils sont épouvantés. Se rejeter en arrière, ou bien c'est moralement impossible, ou bien demanderait un héroïsme qui ne germe que rarement dans le misérable cœur humain. Et l'on voudrait cependant éviter le mal ou le malheur qui, par une imprévoyance qui n'est pas tout à fait exempte de faute, sont devenus tout à coup visibles et imminents. Ou bien encore le même instinct de l'art devine ce qu'il y aurait d'odieux, même de désespérant, à laisser éternellement opprimer la faiblesse innocente par la force et l'injustice violente. Et dans ces deux cas ou autres analogues, l'artiste devine que d'un côté la victime de sa propre imprudence ou de l'injustice d'autrui se tournera vers un idéal miséricordieux, tout-puissant et juste, implorera et obtiendra un secours providentiel qui se manifestera d'une façon quelconque, ou que le sentiment intime du lecteur se révolterait s'il ne dénouait pas, même avec l'aide du *Deus ex machina*, la situation, d'une manière conforme à la justice ou qui donne, sinon un triomphe, du moins un répit, à l'innocence opprimée.

Si je ne me trompe, ce sont des réflexions de ce genre, ou plutôt la constatation de cet état d'âme dans la masse des hommes, (sauf pourtant les rares Pétronnes que l'humanité peut rencontrer dans son sein,) qui faisait dire à Tertullien que l'homme est naturellement chrétien. Il pourra, hélas! trop oublier Dieu dans le mouvement ordinaire de la vie et quand toutes choses marchent au gré de ses désirs et de ses passions. Mais devant les manifestations effrayantes des forces de la nature, devant les exagérations évidentes de la force injuste des méchants, dans les moments où il est forcé de constater sa fragilité et sa faiblesse, lorsque le mal qu'il ne voudrait pas, du moins entièrement parce que sa foi le repousse, et que des circonstances en partie volontaires et en partie involontaires semblent devoir lui imposer, le cri de l'âme humaine s'élève jusqu'à Dieu, et elle l'invoque alors, ce Dieu très grand et très bon, avec une foi et une confiance que rien ne peut ébranler, une foi, une confiance que Dieu, d'une manière ou d'une autre, exauce toujours.

Comme l'homme est naturellement chrétien, je veux dire, sans s'en douter en quelque sorte, lorsque les circonstances

Digitized by Google

le mettent dans l'entière possession de lui-même et que toutes ses puissances se trouvent concentrées dans une merveilleuse unité, l'artiste, lui aussi, devient naturellement chrétien et se trouve forcé de faire intervenir des forces surhumaines pour donner satisfaction à l'âme naturellement chrétienne de ses lecteurs.

Fr. EXUPÈRE de Prats-de-Mollo.

P. S. — Je viens d'apprendre qu'à la *Porte-Saint-Martin*, Vinicius et Lygie couvrent de violettes Pétronne et Eunice qui se suicident. C'est le dénouement.

Il n'est pas possible que l'adaptateur en donnant ce sens au livre qui nous occupe, n'ait pas eu soin de demander à l'auteur s'il l'avait bien compris. Je n'ai pas appris en tout cas que l'écrivain ait protesté. Pourquoi l'aurait-il fait ? C'est bien là sa pensée, la pensée, qui domine tout l'ouvrage : le héros, Pétronne, incarne nécessairement la doctrine préférée de l'auteur. Le christianisme de Vinicius et de Lygie devient ainsi une niaiserie sentimentale entrelacée sinon d'impiété, du moins d'un manque absolu de foi, et cette niaiserie, ils ont la bonté de l'étaler en public. C'est sans doute ce qu'il fallait démontrer. Mais avouez que le procédé est exquis. On donne d'abord à entendre que l'homme parfait est sceptique sur bonnes raisons, et qu'on se fait chrétien — quand on n'a ni instruction, ni élégance, ni bons sens — pour l'amour d'une femme. Puis, — les esprits préparés, — on leur sert sur le théâtre la chose en clair.

Et maintenant, bons Français, continuez à enrichir ceux qui corrompent votre cœur, gâtent votre intelligence, détruisent votre bon sens, afin qu'ils puissent à leur aise, les pieds sous la table, continuer à se moquer de votre religion et de vous. — nous prions les journaux et les Revues catholiques de ne point cesser leur propagande, — aux moins aux annonces, — en faveur de ce pieux ouvrage !

Digitized by Google

REVUE DES REVUES FRANCISCAINES

Complétant le sujet de la direction à donner au Tiers-Ordre, traité dans notre dernière revue, nous signalerons encore un travail intéressant du R. P. Pierre-Baptiste de Saint-Bonnet, dans le *Petit Messager de Saint-François*. « Quiconque voudra connaître l'état de nos fraternités s'apercevra bien vite que si quelques imprudents ne s'informent pas assez, avant de suivre un mouvement, ni d'où il vient, ni où il va, hélas ! hélas ! la masse reste enlizée dans l'impassibilité. Si les aventureux doivent être gourmandés et ramenés aux leçons de la sagesse, nous avons à débusquer, à prendre corps à corps un individualisme inquiétant qui se loge partout, jusque derrière l'appareil des pratiques religieuses... Sont-ils donc si loin de la sainteté ces vaillants Tertiaires qui gémissent de nos indolences, trépignent de nos lenteurs, brûlent de mener nos fraternités à la grande bataille sociale ; qui parlent du peuple, vont au peuple et nous crient : en avant »

*
* *

Sainteté personnelle et œuvres extérieures ne peuvent, en effet, se séparer, et si les hommes d'actions ne sont pas si loin de la sainteté, les saints, de leur côté, savent bien que la vertu n'est pas oisive, et que l'apostolat et la charité demandent des œuvres. En avant donc ! Aux œuvres ! Le Pape le demande, et c'est encore un fruit du Congrès de Rome dit la *Revue Franciscaine* que d'avoir inculqué aux Tertiaires une obéissance plus prompte, plus exacte, aux directions du Vicaire de Jésus-Christ. L'esprit d'obéissance passait sur nos âmes comme un souffle vivifiant, « l'obéissance était comme un mot d'ordre ».

« Quand nous parlons de l'obéissance au Pape, nous n'entendons pas cette soumission que l'on doit aux vérités révélées, aux dogmes proclamés par le magistère infaillible du Vicaire de Jésus-Christ. La question d'autorité est différente de celle d'intaillibilité. Le Pape a-t-il le droit de donner des ordres ? Possède-t-il la puissance législa-

Digitized by Google

tive? Est-il juge souverain de son droit d'intervenir en telle et telle matière? Le Pape est-il le chef suprême de l'Eglise militante? Dans les luttes de l'Eglise contre le mal, peut-il indiquer la tactique à suivre ? Il nous semble que ces questions sont faciles à résoudre et que nous devons au Pape l'obéissance que le soldat doit à son chef, que l'enfant doit à son père et le sujet à son roi... A force d'entendre critiquer la direction du Pape, amoindrir l'importance de ses prescriptions, contester son droit, formuler des plaintes contre son ingérence, qu'on ne craint pas d'appeler abusive, les Tertiaires auraient pu se montrer hésitants. Notre conviction est que l'un des fruits, l'un des meilleurs résultats du congrès sera d'avoir réagi contre cette tendance funeste. »

∴

L'action sociale de saint François inspire encore *L'Echo di S. Francesco*. « Mille expédients sont mis en œuvre aujourd'hui par nos législateurs modernes pour guérir les grandes plaies sociales ; mais tous ces expédients sont de nulle valeur, quand ils n'aggravent pas la misérable condition des peuples, parce qu'on les prend en dehors du grand code de la régénération humaine, qui est l'Evangile, et sans la soumission qui est due aux grands interprètes vivants de cet Evangile, les successeurs de saint Pierre, les vicaires de Jésus-Christ.... Les temps dans lesquels vécut saint François, le grand Poverello d'Assise, n'étaient pas différents des nôtres, et cet illustre Père de la démocratie chrétienne, d'abord par l'exemple d'une vie humble et pauvre, les maximes de l'Evangile à la main, prêchées de cité en cité, de bourgade en bourgade, appela à la véritable fraternité chrétienne les riches et les pauvres ; inspirant paternellement aux uns le désintéressement et la générosité du cœur, aux autres une bienveillante subordination et une respectueuse déférence... Mais l'action généreuse du saint ne se borna pas aux limites quoique très vastes, de cette réforme sociale : elle s'éleva encore aux sereines régions des sciences, des lettres, des arts, auxquels il donna une merveilleuse impulsion.

∴

Une question préoccupe à bon droit les catholiques, et tout spécialement les enfants de Saint François : c'est celle de la définition comme dogme de foi demandée par de nombreux évêques, de l'Assomption de

Digitized by Google

la Très Sainte Vierge. L'*Eco franciscano* donne les indications suivantes publiées par Mgr l'archevêque de Séville.

« Quelques-uns nous avaient découragé, nous faisant entendre que notre supplique non seulement ne serait pas prise en considération, mais encore serait vue de mauvais œil, et qu'on trouverait que nous devancions les décrets de l'Eglise, pour cette raison nous dûmes avant de faire un pas quelconque, explorer le terrain. Mais les renseignements que nous fournirent des hommes très doctes et très au courant de ce qu'on pense et de ce qu'on dit dans les hautes sphères nous tranquillisèrent ; car il en résultait que nous n'étions pas les premiers à formuler cette demande et que divers comités provinciaux tenus récemment nous avaient précédé dans cette voie. Nous avons donc laissé notre message dans la Ville Eternelle : il y suivra son cours ordinaire. »

∴

Les *Annales Franciscaines*, toujours riches en études inédites et en travaux historiques, publient une notice sur le Père Elzéar de Vire (Jean Halbout de la Becquetière), une des gloires de notre ordre des capucins en Normandie.

∴

A propos du centenaire du P. Jean-Baptiste de San-Martino-di Lupari, les *Annali Francescani* rappellent les travaux scientifiques de cet illustre capucin, bienfaiteur de sa patrie. Bien connu dans les Académies par ses mémoires et ses savants écrits, il fut appelé à Zara, en Dalmatie, où il fonda l'établissement de Nona, assainissant les terres par des canalisations, les rendant aptes à la culture du tabac. Il voulait encore détourner de son cours un ruisseau très boueux dont les rivages étaient inhabitables à cause de la fièvre, et il eût fait beaucoup d'autres œuvres utiles, si l'incurie des habitants n'avait constitué un obstacle insurmontable.

∴

Depuis saint François et Jacopone, la poésie est en honneur dans la famille séraphique. La *Voz de S. Antonio* de Portugal, nous fait connaître un poète de ce pays, le P. Alexandre de la Sainte-Famille, oncle de Almeida Garrett. Religieux franciscain, de grande vertu, il fut un des prédicateurs les plus éloquents de son temps et fut arraché

Digitized by Google

comme par force à sa cellule pour devenir évêque. La *Voz* publie de lui une traduction inédite en vers portugais du *Cantique de Moyse.*

*
* *

La *Voix de saint Antoine*, après s'être fortement indignée contre ceux qui ont pris le jeu de mots (qu'on trouve d'ailleurs dans Jean Rigault) *Alte tonans* pour la véritable étymologie du nom *Antonius*, soutient en thèse qu'il ne faut pour l'histoire antonienne, accorder aucune confiance à Wadding, Gabriel de Vicence, Azevedo, qu'il appele les « apocryphes modernes. » En l'absence de *tout document quelconque* (c'est la *Voix* qui souligne), voire même de *toute tradition* constatée, car du XIIIe au XVIIe siècle, aucun écrivain que l'on sache, n'en a parlé, il est bien évident que la critique est forcée de considérer *historiquement* les narrations de cette espèce comme *nos avenues*, de les tenir, *jusqu'à nouvel ordre* en suspicion et à l'écart, comme des légendes de formation moderne. Nous disons : *jusqu'à nouvel ordre*, parce qu'il n'est pas impossible qu'un jour ou l'autre, quelque *découverte* inespérée, telle qu'a été celle par le P. Ferdinand de la *Vita B. Antonii* de Jean Rigault, ne vienne nous fournir des renseignements sur la *genèse*, le développement, le *fond* de réalité partielle de quelques-uns de ces récits, dont l'origine échappe maintenant à tout contrôle. »

*
* *

Nous avons trouvé cette thèse un peu sévère et nous la combattons dans l'*Echo de S. François* « Ainsi donc, la *Voie* reconnaît qu'il peut y avoir un fonds de vérité dans ces faits, et qu'une découverte inespérée peut nous le faire entrevoir un jour. Mais en attendant elle rejette, elle démolit la tradition. Et si la vie de Jean Rigault n'avait pas été découverte, combien de faits reconnus maintenant comme certains auraient été ainsi négligemment rejetés ? » développant ensuite le rôle que joue en histoire la tradition orale, et le peu de portée des arguments négatifs, nous hasardons l'hypothèse que Wadding chroniqueur de son ordre a pu avoir en ses mains bien des documents primitifs maintenant perdus. Nous voudrions que les savants fissent le triage entre les faits certains pouvant être historiquement prouvés et les autres dont la preuve est plus difficile à faire, mais que l'on continuerait de tenir comme vrais *jusqu'à nouvel ordre* ; car possession vaut titre et c'est celui qui nie qui doit donner ses preuves, preuves positives et non négatives.

Digitized by Google

Terminons par ces mots de M. l'abbé Birot reproduits dans les *Annales de l'Arrière-Boutique de Toulon*, qui donnent, nous semble-t-il, la moralité des discussions soulevées en ces derniers temps au sujet de la dévotion à saint Antoine :

« Toutes les dévotions approuvées par l'Eglise sont bonnes en soi, et susceptibles de servir d'expression légitime à une forme très pure du sentiment religieux. Il ne s'agit pas de condamner telle ou telle dévotion, mais de réprimer l'abus de toutes, et d'empêcher qu'aucune d'elles soit détournée de sa fin véritable. Qu'elles ne prennent point le pas sur les formes essentielles de la liturgie, que leur multiplicité n'encombre pas la vie, que leur attrait n'obscurcisse point dans la conscience la notion des vrais devoirs ; que leur utilité et leur mérite ne soient pas attribués aux pratiques qu'elles prescrivent, mais seulement aux sentiments de foi et de charité que ces pratiques doivent éveiller ou exprimer. »

Fr. E. M. de B.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

Nota. — L'Œuvre de Saint-François d'Assise se charge de procurer tous les ouvrages édités à **Paris** et annoncés dans les comptes rendus des *Etudes Franciscaines*.

Essai sur la Primauté de Notre-Seigneur Jésus-Christ et sur le Motif de l'Incarnation, par le P. Jean-Baptiste du Petit-Bornand des Frères Mineurs Capucins. Paris, Œuvre de Saint-François d'Assise, 5, rue la Santé, et Lyon, Nouvelet, 3, Avenue de l'Archevêché, 1 vol. in-8°, p. XXIII-327 ; prix : 5 fr., franco 6 fr.

Son Eminence le Cardinal Vivès, après avoir lu cet ouvrage, lui rendait ce témoignage significatif : « C'est un livre qui devrait être traduit et publié en latin, afin qu'il pût être consulté, étudié et médité par tous les professeurs de théologie, et les étudiants de toute langue. » Nous n'ajouterons rien, pour le moment, à ces paroles ; elles disent plus que les plus longs éloges. On ne pourra plus maintenant parler de ce sujet si intéressant : *Les Motifs de l'Incarnation*, sans avoir lu le livre du R. P. Jean-Baptiste. Nos lecteurs en ont apprécié les premiers chapitres, ils ont regretté de n'en pas voir la suite. Certain de répondre à leur désir, nous nous proposons de leur donner prochainement, dans un article spécial, une analyse, une vue d'ensemble de tout ce magistral travail, et un exposé de ses conclusions.

Fr. Hilaire de Barenton.

***

Le Saint Nom de Jésus, Foyer de lumière et source de toutes grâces, d'après saint Bernardin de Sienne par le R. P. Pierre-Baptiste, O. F. M. 5 rue de la Santé, Paris, 1900. — in-8°, 280. p. — 1 fr. 20.

Est-il possible de consulter un meilleur auteur sur la dévotion au saint nom de Jésus que le céleste docteur franciscain, Bernardin de Sienne. Non ; et il est aussi malaisé de penser à saint Bernardin sans

Digitized by Google

avoir dans l'esprit le nom de Jésus, que de se rappeler le stigmatisé de l'Alverne sans se ressouvenir de la Passion de Notre-Seigneur. C'est donc à la source la plus riche, et aussi la plus limpide, que le R. P. Pierre-Baptiste a été puiser l'eau de cette belle et consolante doctrine qui coule à plein bord dans son ouvrage. Le lecteur remarquera surtout les deux premiers chapitres : l'historique de la dévotion au saint nom de Jésus, et les fondements de cette dévotion.

F. Ubald.

*
* *

Dieu et l'Homme. — Instructions d'apologétique, par M. l'abbé Léon Désers. Paris, Poussielgue, 1900. in-18 jésus, p. XI-230.

Dieu et l'Homme ! Sous ce titre, M. le curé de Saint-Vincent-de-Paul, à Paris, publie une vingtaine de conférences qu'il a faites, le dimanche, à la messe de onze heures. Dieu et la Providence, la Bible et l'origine du monde et de l'homme, la faute de nos premiers parents, la vie future, tous ces sujets fournissent à l'apologiste l'occasion de discuter plus d'un problème. Les auditeurs qui ont entendu M. l'abbé Désers seront particulièrement heureux de posséder ces solides instructions, pour y réfléchir dans leurs instants de liberté. Son Em. le Card. Richard a prononcé sur ces conférences ce jugement qui n'est pas trop flatteur : « Si, à cause de leur brièveté, elles n'épuisent pas les grands sujets qu'elles abordent, elles ont le grand mérite d'être d'une lecture facile, et de présenter, en peu de pages, des solutions claires et un enseignement substantiel sur des questions qui préoccupent même les gens les plus affairés. »

Fr. Ubald.

*
* *

Les Sources de la Régénération Sociale, par le P. A. Gratry, 3e édition, Paris, Téqui, 1901, in-12, p. XX-111, 1 fr. 50.

Le seul nom du P. Gratry suffit à dévoiler le mérite de cet ouvrage, sous forme de demandes et de réponses, l'éminent auteur avait, dès 1848, essayé de raviver le feu des saines doctrines dans l'âme du peuple, encore pleine de raison et de bon sens. Ce que nos pères ont

Digitized by Google

fait en 1848 et en 1871, nous, les jeunes, nous devons le pratiquer de nos jours. Les passions populaires ne se sont pas modifiées. De brillants énergumènes en veulent toujours à la patrie, à la famille, à la religion. Les mêmes crimes sociaux, le vol, l'adultère et la débauche, le mensonge et le faux témoignage s'accomplissent toujours ; et toujours le livre du P. Gratry est d'une incontestable utilité. Il est particulièrement consolant de voir la réédition de cette ouvrage, à l'heure où les écrivains produisent en public tant de pauvretés ou d'insanités.

FR. UBALD.

***

LA CRISE SOCIALE, par Georges Fonsegrive. Paris, Lecoffre, 1901, in-12. XIV-498 p.

De la force et de la vigueur dans la pensée, telles sont certainement les qualités maîtresses du brillant philosophe qu'est aujourd'hui le directeur de la *Quinzaine*, M. Georges Fonsegrive. Ses derniers ouvrages nous ont habitué à constater chez lui une grande solidité d'esprit, et, primant tout, un désir immense de réconcilier la société moderne avec l'Eglise catholique.

La Crise sociale a été conçue dans la même généreuse intention de rendre bonne la république de nos jours, et chrétienne la démocratie actuelle. Ce livre est la réunion et la coordination de conférences faites devant différents auditoires, à Paris et en province. Il y a donc un peu de tout dans ce livre : du droit constitutionnel, de l'économie politique, de l'économie sociale, et tout y est actualité, c'est-à-dire captivant et plein d'intérêt. La crise du libéralisme, le sens social, la division du travail, l'ordonnance sociale, le fondement du droit d'association, la condition du travailleur dans le catholicisme et dans le socialisme, l'idée républicaine, l'idée démocratique, ce sont là autant de chapitres, peut-être un peu durs à lire, mais intructifs à coup sûr. On gagne toujours, du reste, à lire M. Fonsegrive : il fait réfléchir, et il plaît toujours, même quand on ne partage pas en tout ses manières de voir. Les deux dernières conférences, surtout, prêtent à la discussion.

Est-ce bien vrai, en effet que l'essence de l'idée républicaine réside dans l'élection de possesseur du pouvoir ? N'est-ce pas élargir les mots plus que de mesure que de faire de l'Eglise une république ? Il est peu logique aussi de juger la nature d'un régime qui de soi est permanent, d'après l'essence d'un acte qui de soi est transitoire. C'est enfin

Digitized by Google

une erreur, à notre humble avis, de vouloir inféoder une doctrine au mot de république, ce mot correspond à des faits qui parfois sont de nature opposée et loin d'avoir des rapports de similitude.

Le souplesse d'esprit est un don merveilleux chez un écrivain, spécialement chez un polémiste. Encore est-il qu'il n'en faut pas abuser au dépens de la clarté de style ou de la pensée. Désireux d'accorder le plus possible aux exigences modernes, sûr par ailleurs d'être fortement rivé à la doctrine catholique, l'auteur de la *Crise sociale* se montre bienveillant envers l'Etat neutre, la loi scolaire, la liberté de la presse, le suffrage universel, — trop bienveillant peut-être — Et la précision des idées en est amoindrie. Par ailleurs M. Fonsegrive demande tant de qualités pour le citoyen électeur, que son plaidoyer nous semble être une des meilleures réfutations du suffrage universel pratiqué de nos jours. L'Encyclique *Graves de communi* est heureusement venue apporter de la lumière sur ces questions controversées.

F. Ubald.

∴

Science et Religion. — *L'Enfance du Christ*, par M. l'abbé Constantin Chauvin, ancien professeur d'Ecriture Sainte, supérieur du Petit Séminaire de Mayenne. — Paris, Librairie Bloud et Barral.

L'auteur nous avertit dans sa préface qu'il se servira « peu de l'Evangile que tout le monde sait par cœur. Les Vies de Jésus ne se« ront pas non plus beaucoup mises à contribution. C'est aux tradi« ditions chrétiennes, surtout aux traditions juives » qu'il aura recours.

D'après ces indications, M. l'abbé Chauvin reconstitue la vie de Jésus enfant. Le Sauveur « ne fut-il pas élevé comme ses petits com« patriotes de Bethléem et de Palestine » ? Toutefois, « c'est le tort « de trop de critiques modernes de ne voir en Jésus qu'un enfant « ordinaire ».

Le premier chapitre fait bon marché des Evangiles apocryphes dans lesquels parfois « la légende tourne au blasphème ».

Au chapitre IIe l'auteur relève l'accord des traditions avec l'Evangile pour les circonstances relatives à la naissance du divin « Yéled ».

L'auteur pense que les mages étaient prêtres non pas rois (Chap. IIIe) L'étoile qui les conduisait devait être un météore « créé par Dieu pour la circonstance ».

Digitized by Google

Vient ensuite la description de l'enfance de Jésus de 3 à 12 ans. Marie et Joseph lui apprennent la loi. De 6 à 10 ans, Jésus se rendit probablement à la synagogue de Nazareth au moins le samedi, pour recevoir les leçons du maître.

Le Chapitre final est le plus intéressant. Jésus a douze ans. Il est soumis à la loi. La Sainte Famille part pour le Temple. — Description heureuse des quatre journées de pèlerinage au milieu des charmes de ce ravissant pays. Première visite de la Sainte Famille au Temple. Le soir du 14 de Nisan à 3 heures, Jésus assiste au sacrifice de l'agneau Pascal Son Cœur sacré se représente la Pâque véritable.

L'auteur nous transporte dans l'intérieur de la tente où sont réunis Jésus, Marie, Joseph pour manger l'agneau Pascal. Nous assistons aux rites de la sainte cérémonie.

Le livre se termine par la scène du Recouvrement de Jésus au Temple.

Ouvrage bien écrit. Style clair. Descriptions poétiques.

On trouvera dans ce petit livre des renseignements précieux, puisés à des sources sérieuses, utiles aux véritables amis de l'herméneutique sacrée.

Fr. Romuald.
O. M. C.

∴

Pages d'Evangile, par l'abbé Planus, chez Poussielgue, Paris.

Ce sera, dans la tristesse des temps présents, l'honneur de notre génération d'avoir remis en pleine lumière d'exégèse et d'apologétique le texte du saint Evangile.

Incroyants et Catholiques ont, pour des motifs contraires, ramené sur la vie du Christ l'attention des esprits. Après beaucoup d'autres écrivains, M. l'abbé Planus nous convie à l'examen méditatif, à la recherche affective des beautés doctrinales du Livre divin.

Sous forme de causeries élevées, variées de ton et d'allure, l'auteur, dans son nouvel ouvrage, fait revivre, avec grand charme, les impressions et les sentiments que lui a suggérés, au cours d'un apostolat de plus d'un quart de siècle, un commerce d'âme intelligent et constant avec l'Evangile.

Trois méditations préliminaires ouvrent cette forte et suggestive étude. La seconde est très remarquable. En neuf pages se trouve résumée très lumineusement toute la théologie de l'acte de foi.

Digitized by Google

Par la nouveauté des aperçus et la netteté des idées, ce chapitre me paraît un vrai petit chef-d'œuvre de dogmatique. On devrait en conseiller la lecture à tout homme atteint de ce malaise, hélas ! si moderne : *l'inquiétude religieuse* : Avec la douce splendeur de la vérité ; il retrouverait là, j'en suis persuadé, la paix profonde qui descend des Principes.

Il en est de même, à un autre point de vue, de l'admirable dissertation sur les œuvres de miséricorde.

La dame de charité y puisera les trésors d'une pyschologie chrétienne frappée au meilleur coin de l'expérience.

Sans être neuve, la tripartition de ce premier volume : *Dieu*, le *Prochain*, *Nous-mêmes*, est cependant très féconde.

Les idées se pressent abondantes, saines, de droite et vigoureuse venue.

Leur développement révèle avec aisance le tour d'un esprit bien au courant des besoins religieux de *l'âme moderne*.

Peut-être les gourmets de littérature désireraient-ils une phrase plus chatoyante et plus rapide, un style un peu moins uniformément académique.

A dire le vrai, chaude et colorée sans excès, la langue sobre, pure, aristocratique même de l'abbé Planus nous semble avoir donné à ces méditations sur l'Evangile le vêtement qui plaît le mieux aux hommes intelligents : la clarté.

P. LÉON.
O. M. C.

∴

MONSEIGNEUR FOURNIER, évêque de Nantes. Sa vie, ses œuvres, par l'abbé Pothier, son secrétaire. Nantes, Libaros, 1900, in-8° raisin, tome I, XVI-685 p. tome II, 697 p.

Il y a bien des années que nous était promise cette vie de Mgr Fournier, évêque de Nantes. Les longues et cruelles infirmités de l'auteur venaient sans cesse traverser ses projets ; et n'eussent été son indomptable énergie et sa filiale vénération à l'endroit de l'incomparable curé de Saint-Nicolas, peut-être en serions-nous encore à souhaiter la révélation de ce trésor.

Avec ces deux gros volumes, illustrés de magnifiques gravures, M. l'abbé Pothier nous ouvre, en effet, la porte d'un véritable trésor, sinon caché, du moins inconnu, ou pour mieux dire, méconnu. Qui

Digitized by Google

ne sait pertinemment, dans le monde nantais, qu'il y avait plus d'une difficulté à la publication de cette vie ?

Heureusement, M. l'abbé Pothier possédait tous les documents et toutes les pièces nécessaires pour mener son œuvre à bonne fin, et pour lui imprimer le précieux cachet de la justice et de la vérité. Et comme il nous plaît de suivre avec lui Félix Fournier depuis sa naissance (3 mai 1803), jusqu'à sa nomination à la cure de Saint-Nicolas (1836), jusqu'à son élévation à l'épiscopat (1870) et jusqu'à sa mort (1877) ! La mémoire de Mgr Fournier ne brillera jamais de cette gloire éclatante qui rayonne autour des noms de Mgr Freppel, de Mgr Pie, voir même de Mgr Dupanloup. Une lumière moins vive illumine la figure de l'évêque de Nantes, mais aussi une lumière plus douce, plus tempérée, plus pure, plus attrayante pour les petits et les humbles. Il était si bon, le curé de Saint-Nicolas ! Sa bonté se reflétait dans tous les actes de sa vie.

Chez l'abbé Fournier, il y avait, avec de la bonté, de l'enthousiasme ; son cœur se laissait facilement attendrir par les grandes misères et les grandes infortunes ; son esprit s'enflammait au contact des grandes idées. Arrivé à Saint-Pierre de Rome, l'évêque trouve les portes de cette église fermées ; à genoux sur le parvis, il en baise les dalles, il récite le *Credo*, assuré que sa foi, sa prière et son amour ont des ailes. Il y a en lui l'étoffe d'un artiste ; quelles peines ne se donne-t-il pas pour édifier cette basilique à cinq nefs, la perle des monuments nantais bâtis au XIXe siècle ? Il y a en lui le souffle de l'orateur puissant en œuvres et en paroles : la présence seule d'un auditoire nombreux l'électrise. Il y avait aussi l'âme charitable, compatissante et généreuse ; il y avait le Tertiaire fervent, l'ami des religieux. Il y avait par dessus tout le prêtre à la piété naïve et pourtant éclairée, l'ultramontain irréductible, et, encore plus, l'évêque père et pasteur de son troupeau.

Et toute cette âme de prêtre et d'évêque nous est présentée de la plus heureuse façon jusque dans les plus petits détails. A son tour, elle captive, elle gagne la sympathie ; et volontiers le lecteur charmé pardonne la trop peu secrète admiration de l'écrivain pour son héros et la vive émotion qui l'anime en narrant le souvenir d'événements qui l'impressionnent encore.

A peu près rien, du reste, n'est oublié. Les moindres faits sont remis en lumière, les actes les plus commentés, comme les autres : la députation de 1848, la nomination à l'épiscopat, les affaires de la Fraudais

Digitized by Google

et de la stigmatisée de Blain. Et qui donc oserait en vouloir à Mgr Fournier de s'être fait une opinion très ferme sur une question qui relevait de son tribunal ? S'il a fait fausse route, il s'est trompé en noble compagnie.

Tout en louant la belle ordonnance de cet ouvrage, et les autres qualités qui lui ont valu, dès la première heure, le meilleur accueil auprès du public, nous permettra-t-on de formuler un vœu ? Que dans une seconde édition, M. l'abbé Pothier rejette à l'appendice toutes les citations de lettres, de discours ou d'adresses : un mot, une phrase en peut souvent conserver le détail utile, et en faire ressortir l'intérêt. La marche du récit allégé en deviendra plus rapide.

Alors, nous n'aurons qu'à remercier l'auteur de nous avoir fait connaître la vraie vie d'un prélat qui l'honora de sa confiance et de son affection, et nous lui redirons à notre tour ces paroles de Lacordaire : « On ne saurait trop propager le culte et le souvenir des belles âmes dans un temps où il y en a si peu. »

Et Dieu soit béni qui nous donne encore des évêques tels que Mgr Fournier !

Fr. Ubald.

∴

Portraits de Femmes chrétiennes, par Marie Tay 1 vol., de XXI-196 pages.

L'auteur de ces portraits n'a point voulu faire une œuvre de critique littéraire ou historique : elle a voulu faire un « simple plaidoyer en faveur du travail manuel » — si nécessaire à la femme « pour pacifier ses dispositions nerveuses, et déprimer son imagination, au bénéfice de sa raison et de son cœur. »

Nous ne craignons point de le dire, ce but modeste est dépassé. Dans Madame de Lamartine, dans Mlle Eugénie de Guérin, et dans Mme Swetchine, l'auteur nous présente avant tout des âmes élevées, pénétrées de leurs devoirs et profondément chrétiennes.

Elle nous fait entrevoir aussi des écrivains qui savaient transcrire leur pensée de manière à intéresser et à instruire.

Tous ceux, toutes celles surtout qui liront les Portraits, voudront connaître le « Manuscrit de ma mère » et le « Journal » d'Eugénie de Guérin. — Ils reliront aussi, avec un nouvel intérêt, les œuvres immortelles de Mme Swetchine.

Fr. Dieudonné.

Digitized by Google

∴

Les Infiltrations Protestantes et le Clergé Français par le R. P. J. Fontaine, S. J. chez Victor Retaux, 82, rue Bonaparte, Paris VIe.

Le meilleur éloge que l'on puisse faire d'un ouvrage aussi sérieux, c'est de dire, me semble-t-il, non pas seulement qu'on l'a lu avec plaisir, mais qu'on n'a pas pu se détacher de cette lecture jusqu'à ce qu'elle ait été terminée. C'est ce qui m'est arrivé au sujet des *Infiltrations* du R. P. Fontaine. Mais la réflexion est venue ensuite et je me trouve disposé maintenant à faire à l'auteur quelques observations ou même quelques reproches qui, je l'espère, lui feront plaisir.

Pourquoi s'est-il contenté de ne nous donner sur un si grave sujet que quelques articles de revue, si excellents soient-ils ? Un sujet si grave méritait davantage. Il y fallait un livre, et le R. P. Fontaine, par la justesse de son esprit, la solidité de sa science, les qualités si françaises de son style, était tout désigné pour faire ce livre Je lui reprocherai donc de ne l'avoir pas fait et je lui demande instamment de le faire.

A certains endroits, il m'a paru vraiment pousser un peu loin la bienveillance, et même quelque chose de plus, à l'égard de ceux qui sont les victimes de l'infiltration protestante. Ils sont constamment pour lui très instruits, très savants, animés des meilleures intentions. Cependant l'infiltration dont leur esprit subit les effets est volontaire. Est-ce que le Père Fontaine craindrait un peu de ne pas paraître assez modeste ou de ne pas savoir assez réserver l'avenir sur ces graves questions ? J'avoue qu'il me l'a semblé quelquefois en le lisant. Cependant il me semble aussi que sa doctrine est trop pure et trop forte pour que ce que je viens de dire ne soit pas une illusion de ma part.

De quoi s'agit-il d'ailleurs ? Il n'est pas possible qu'entre la critique protestante et la critique catholique, il y ait jamais accord. Quoiqu'on fasse, le catholique devra toujours admettre, comme le remarque si bien le savant jésuite, que l'Eglise vivante a reçu de son fondateur divin et vivant éternellement, l'intégrité de la doctrine avec l'assurance d'une assistance perpétuelle qui la conservera intègre. Dès là l'exégète par rapport au texte sacré n'est pas, ne peut pas être dans l'état d'indépendance où il se trouve par rapport au texte humain du livre d'un homme mort. Réclamer donc l'autonomie de la critique par rap-

Digitized by Google

port à la Bible, et vouloir traiter l'œuvre de Dieu avec le même sans-gêne et le même sans-façon que l'on traite l'œuvre d'un homme, jamais le catholique ne l'admettra.

Comment un écrivain catholique resterait-il catholique et suffisamment respectueux, non pas seulement envers l'Eglise, mais envers Jésus-Christ même, en refusant d'admettre l'authenticité du Pentateuque que Notre-Seigneur invoque lui-même comme un témoin en faveur de sa divinité ? Entre le résultat des recherches sagaces et savantes d'un allemand et la parole de Notre-Seigneur Jésus-Christ, je ne dis pas quel catholique ou quel chrétien, mais quel homme de bon sens peut hésiter ? Du reste, attendons que tous ces allemands se mettent d'accord entre eux avant de les en croire, contre la tradition, les saints Pères et l'Ecriture elle-même. La science et la critique sont du genre féminin, partant capricieuses et changeantes, et toujours, par leurs différents représentants ou porte-voix, elles voudront avoir le dernier mot. Comment ceux qui veulent avoir raison contre Dieu et contre la Tradition d'une Eglise tant de fois séculaire et d'une Eglise vivante, consentiraient-ils à ne vouloir pas avoir raison contre un homme toujours, à leurs yeux, moins savant et moins bon critique qu'eux ? Et puis il y a le temps. Que reste-t-il aujourd'hui de la critique de Strauss et de celle de Renan ? Rien, c'est-à-dire ce qui restera demain de la critique d'aujourd'hui.

Laissez-moi vous raconter une histoire. Il y a bien longtemps de cela, c'était dans les premières années de la Restauration, deux jeunes gens, deux franc-comtois, de deux points très différents de Paris, l'Ecole Normale et Saint-Sulpice, revenaient au pays natal. L'un s'appelait Jouffroy et l'autre Gerbet. Le premier, plein des leçons de l'Ecole normale, annonçait au second la fin du dogme chrétien, et la raison qu'il en apportait, c'était le célèbre Zodiaque de Dendérah remontant, affirmait-il, à des milliers d'années avant la création d'Adam. Le second souriait à ces croyances d'un incrédule et répondait : Attendons. — Qu'on le veuille ou non, attendre s'impose toujours. Quelque temps après, il se trouva que le zodiaque *contemporain de Tibère* ne prouvait que l'ignorance de ceux qui s'en étaient occupés les premiers.

On pourrait citer bien d'autres faits semblables. Ne vous semble-t-il pas, Mon Révérend Père, que ceux qui sont si pressés d'adopter les modes d'aujourd'hui, lesquelles ne seront plus demain, et qui croient ainsi faire preuve de liberté d'esprit, d'exemption de préjugés et de science, font simplement preuve de pétulance ? Et ne vous semble-t-il

Digitized by Google

pas aussi que cette pétulance est fille plutôt de la vanité et de la légèreté d'esprit que de la piété et de la gravité chrétiennnes ?

Je ne dirai rien du dernier article qui, sous la même couverture, ressemble peu, pour le style, aux premiers. C'est la même foi, cependant, la même sûreté de doctrine, la même puissance de logique qui distingue toujours le Père Fontaine. Mais, sans doute, le partisan de l'hérésie des Miséricordieux ne lui inspirait pas les mêmes sentiments que ceux qu'il avait réfutés dans les articles précédents. J'avoue que mon goût serait plutôt pour les premiers articles.

Mais que de jolies histoires, et instructives encore, nous aurait racontées le P. Fontaine s'il avait fait le livre que je le prie de faire ! Avec le style dont il se sert pour ce pauvre M. X. et plus incisif encore et plus ironique, il nous aurait appris les étapes d'une conversion au Protestantisme, et quelle grâce a montré à certains avec évidence l'inutilité (?) pour le salut des bonnes œuvres. On peut trouver partout son chemin de Damas, mais, pour certains, il semble évident que ce n'est pas Dieu qui les a renversés, surtout ceux qui furent religieux, puis prêtres séculiers, enfin, — après démêlés plutôt désagréables avec la justice, — ministres protestants parce que certain Evêque leur refusait une cure catholique. Il nous apprendrait peut-être d'où vient l'argent qui entretient et récompense leur zèle — et pourquoi ce zèle s'exerce avec tant de prédilection sur les gens de mer. Ce que nous apprendrions de lui avec non moins d'intérêt, ce serait le pourquoi : *felix qui potuit rerum cognoscere causas* — de tant de bienveillance et de licences gratuites accordées au protestantisme par un gouvernement qui fait si grise mine aux catholiques, cela dans un pays exclusivement catholique. J'avoue que j'aime les histoires, je trouve plaisir et profit à les connaître. Si *Peau-d'âne* m'était conté, j'y prendrais un plaisir extrême Que serait-ce si c'étaient des histoires vraies et contées avec charme !

Cependant ce ne serait point le plus intéressant du livre que fera certainement le P. Fontaine. Comme on l'écouterait avec un redoublement d'attention quand il nous raconterait les conquêtes successives de l'esprit protestant, en philosophie, en politique, en littérature, et enfin en critique biblique, et que, remontant à la cause du mal, il en montrerait l'origine profonde dans ce pauvre monde, inguérissable, puisque Jésus-Christ n a point prié pour lui, dans ce monde qui est toujours concupiscence de la chair, concupiscence des yeux et orgueil de la vie !

Digitized by Google

Sans doute, le monde étant cela, la critique protestante, le pouvoir jaloux, des âmes qui ont eu à souffrir des reproches de leur conscience à propos de certains commandements de Dieu, arriveront de temps en temps à faire souffrir l'Eglise, à mettre les apôtres sous le press oir, à jeter dans la crainte et le trouble des cœurs pusillanimes. Mais Celui dont les synoptiques affirment autant que saint Jean la divinité, n'a pas dit en vain : *Confidite, ego vici mundum.*

Lorsque l'on prend du galon on ne saurait trop en prendre ; et les savants en train de descendre trouvent le moyen de descendre encore lorsqu'il paraît aux humbles ignorants qu'ils ne sauraient être plus bas. Au-dessous des concupiscences, le monde savant voit l'évolution. Pour nous autres tout est par le Verbe, pour eux tout est par l'évolution à l'aide de laquelle — Hegel nous en donne l'assurance — avec le temps et la patience Dieu est en train de se faire, après tout le reste bien entendu.

Le P. Fontaine nous expliquerait comment toutes les idées de la critique nouvelle procèdent de la doctrine de l'évolution, aussi bien les idées qui se rapportent à l'histoire générale que celles qui ont pour objet la critique hyperscientifique de l'Ecriture sainte. Cela ne manquerait pas d'intérêt. Mais l'attention serait plus grande encore lorsqu'après nous avoir montré combien Darwin avait raison d'avouer que la nature lui avait joué le mauvais tour d'effacer toutes les pages où — s'il avait été vrai, — se serait trouvée la preuve de son système, et de conserver toutes celles qui en démontrent la fausseté, il ferait voir que l'histoire a joué exactement le même tour aux deux espèces de critique : elle a déchiré toutes les pages qui prouveraient l'évolution dans le sens du progrès par un peuple de brutes laissées à elles-mêmes, tandis qu'elle a eu la malice de conserver celles qui établissent que jamais un peuple n'est sorti de l'état sauvage avant d'avoir reçu la visite d'un ou de plusieurs hommes déjà civilisés.

J'ai lu quelque part qu'un baron allemand s'enlisait dans la boue épaisse d'un marais. Heureusement il était homme de ressources. Il se prit aux cheveux, et, à la force de son poignet tudesque, il s'arracha à l'abîme qui l'absorbait. Voilà ce qu'un français, même duc ou académicien, n'aurait su ni trouver ni faire. La science compatriote du baron s'enthousiasma, comme de juste, en apprenant ce beau trait. C'était arrivé puisque l'auteur avait lu Hégel. Depuis, la susdite science a décrété que tout ce qui existe, la nature, l'humanité, les antiques écrits, est baron et allemand et n'a jamais pu faire quoi que

Digitized by Google

ce soit, autrement qu'en se prenant par les cheveux et en s'arrachant, à la force du poignet, à l'abîme absorbant. Cela s'appelle l'évolution. Avant 1870, cela nous aurait fait bien rire. A présent, plusieurs, en France, se demandent si ce n'est pas l'exacte vérité : puisque nous avons été vaincus en 70, le bon sens doit l'avoir été avec nous.

Ne croyez pas que je traite peu sérieusement ce grave sujet. En me refusant à croire à l'évolution et au baron allemand, j'affirme simplement la théorie scolastique sur le passage de la puissance à l'acte. Les ecclésiastiques qui emboîtent le pas de la science allemande, pourront utilement relire cette théorie. Le vulgaire, — sans même l'avoir lue — unira son bon sens au témoignage de la nature et de l'histoire, et répondra à l'évolutionisme, quelque forme qu'il revête, — fût-ce celle de la critique sacrée : — Je vous connais, vous êtes vieux, vous vous appelez panthéisme ; retournez boire votre bière dans les nuages d'Outre-Rhin ; moi je crois en Dieu, Père tout-puissant, Créateur du ciel et de la terre.

F. EXUPÈRE de Prats-de-Mollo.

*
* *

SUBLIME DOCTRINE DE LA MÈRE DE DIEU SUR LES VERTUS CHRÉTIENNES. (Extrait de la *Cité mystique de Dieu*, par la Vénérable Marie d'Agréda). Rome, Imprimerie de la S. Congrégation de la Propagande. 1900.

Sous ce titre, le pieux auteur a mis dans l'ordre qui lui a paru le plus propre à diriger les âmes vers les sommets de la perfection chrétienne, les instructions que la Très Sainte Vierge donnait à la Vénérable Marie d'Agréda pour sa propre direction et qui se trouvent à la fin de chaque chapitre de la *Cité mystique de Dieu*. Pourquoi ne le dirai-je pas ? Ces instructions sont dignes de Celle qui les a dictées, et je ne connais aucun livre plus propre à faire naître le désir de la perfection et à inspirer aux âmes le courage des sacrifices nécessaires pour y arriver que l'ouvrage sur lequel nous appelons l'attention des lecteurs des *Etudes*.

L'œuvre deviendra complète et, je pense, le but de l'auteur sera atteint s'il procure à la *Cité mystique de Dieu* un grand nombre de lecteurs. J'étais bien jeune quand je lus le livre de la vénérable Marie d'Agréda pour la première fois. Il me fut impossible, quoique peu compétent alors, de ne pas être frappé de l'harmonie qui règne dans

Digitized by Google

les trois parties de l'ouvrage et qui en font un tout si extraordinairement remarquable. Les vues théologiques sont des plus élevées, les enseignements pratiques des plus sûrs, et les récits relatifs à la vie de la Très Sainte Vierge, paisibles et lumineux et, comme un tableau de Fra Angelico, pénétrés de divines révélations et de visions angéliques, semblent comme naturellement amenés par l'élévation théologique qui les prépare.

Peu de livres cependant ont eu des adversaires aussi acharnés en même temps que des partisans aussi ardents que la *Cité mystique de Dieu*. Dès son apparition, ce livre extraordinaire fut un signe de contradiction, et la contradiction dure encore. L'Université de Paris le condamna, tandis que presque toutes les autres Universités de l'Europe l'approuvèrent avec les plus magnifiques éloges. Il y a une page dans les œuvres de Bossuet contre la *Cité mystique* que je voudrais pour beaucoup pouvoir effacer. Hélas ! il y a des époques cruellement troublées, et les esprits les plus élevés et les plus solides, s'ils n'ont pas pour la Très Sainte Vierge et le siège de Pierre la confiance simple et abandonnée d'un enfant, n'échappent pas entièrement au mal de leur époque. Si quelqu'un était curieux de se rendre compte de l'état d'esprit de l'Aigle de Meaux au moment où il eut le malheur d'écrire la page à laquelle nous faisons allusion, qu'il cherche dans la collection du premier *Univers* une série d'articles de Dom Guéranger sur la *Cité mystique de Dieu* et sa condamnation par l'Université de Paris. Je m'étonne, pour le dire en passant, qu'aucun des disciples du savant bénédictin, n'ait songé à mettre en volume ces articles qui, à plusieurs égards, mériteraient d'être plus connus.

Un de mes anciens maîtres vint un jour me lire un article qui venait de paraître dans les *Analecta juris pontificii* contre la Vénérable Marie d'Agréda. A cette époque, la publication et son auteur étaient très appréciés du monde ecclésiastique. Je ne voulus pas entendre la lecture jusqu'au bout et je dis à mon ancien professeur : Je ne voudrais pas être dans la peau de celui qui a écrit cela. L'article n'est pas contre l'ouvrage de Marie d'Agréda, mais contre la Très Sainte Vierge. Rien ne me paraît odieux comme un prêtre qui s'applique à découronner la Mère de Dieu. — Tout le monde savant connaît sinon l'article, du moins le nom de l'auteur et la fin peu glorieuse de celui-ci.

Ce n'est pas le lieu de rechercher les causes de cette contradiction à propos du livre de Marie d'Agréda. Les prétextes ont été divers. La cause vraie est probablement très différente des prétextes. Il y a des

Digitized by Google

théologiens dont la principale préoccupation n'est peut-être pas de glorifier Dieu, de le faire connaître, de le faire aimer. Ils songent plutôt réduire la science céleste à une sorte de minimum, s'imaginant sans doute que plus ils feront petite la place de Dieu dans la vie des hommes et dans l'histoire de l'humanité, plus aisément ils le feront accepter des indifférents et des incrédules. Il y en a d'autres sur l'esprit desquels incontestablement le Jansénisme et le Protestantisme ont laissé leur empreinte. D'autres enfin qui s'imaginent devoir à la gloire de saint Thomas le sacrifice de la *Cité mystique de Dieu* qu'ils regardent comme une œuvre scotiste. Ceux-ci méritent peut-être d'être rassurés. S'ils prenaient la peine ou plutôt le plaisir de lire les articles de Dom Guéranger dont nous avons parlé plus haut, ils apprendraient sans doute avec étonnement que, sur une trentaine de questions au sujet desquelles saint Thomas et Scot diffèrent, trois seulement, dans le livre de Marie d'Agréda, sont résolues dans le sens de Scot, toutes les autres dans celui de saint Thomas.

Mais ces prétextes ne sont pas, je l'ai dit, la vraie raison de la levée de boucliers contre le livre de la vénérable religieuse espagnole. Pour moi, je serais porté à croire qu'il y a dans l'église même des hommes prudents de cette prudence charnelle que saint Paul déclare être l'ennemie de Dieu, et qu'il y en a d'autres qui, simplement, cherchent le règne de Dieu et sa justice, attendant de la divine Bonté que les autres biens qu'ils souhaitent arrivent par surcroît.

Il serait à souhaiter que le public français eût enfin une traduction digne de l'ouvrage de Marie d'Agréda. L'ancienne traduction, assez mal faite, et qui avait paru, je crois, à Nîmes, est encore la seule, à l'heure présente. Celle qui fut publiée chez Poussielgue, il y a à peu près un demi-siècle, est encore celle de Nîmes, légèrement corrigée ou mieux mise en franco-savoisien du milieu du dix-neuvième siècle. A juger celle du prêtre de Verdun, par les extraits qui composent le livre que nous recommandons au public, c'est encore celle de Nîmes. Une traduction ne se fait pas en remplaçant par un mot français le mot espagnol correspondant ; il faut faire passer dans le génie d'une langue l'ouvrage qui a été composé dans le génie d'une autre langue. C'est pourquoi toute la traduction française de Marie d'Agréda, qui ne l'abrégera pas au moins d'un volume, ne sera pas la traduction française que nous souhaitons et qui serait nécessaire.

Fr. EXUPÈRE de Prats-de-Mollo.

Digitized by Google

*
* *

CONSIDÉRACIONES THEOLOGICAS Y ESPIRITUALES SOBRE LAS GRANDEZAS DE JESUCRISTO, del P. Luis Francisco de Argentan, O. M. Cap. Traduccion y refundicion por el R. P. Fr. Ruperto-Maria de Manresa, de la misma Orden. 2 tomos. Barcelona. 1900.

L'éloge du P. d'Argentan n'est pas à faire. Et si son traducteur espagnol veut bien me croire, il traduira d'une manière semblable les *Conférences sur les Grandeurs de Dieu* et les *Conférences sur les Grandeurs de la Sainte Vierge*. Il rendra ainsi certainement un service signalé à sa patrie.

Le P. d'Argentan appartient à cette école d'une théologie si élevée qui serait la gloire de l'Eglise de France dans la première moitié du dix-septième siècle, si elle n'avait pas quelque exagération à se reprocher au sujet des conséquences du péché originel dans l'humanité. Cependant ce Père, qui n'est pas de l'époque où florissaient les de Bérulle, les de Condren, les Olier, et peut-être le plus profond et le plus exact de tous, quoique le moins connu, le P. Bernardin de Paris, capucin, avait su en conservant les qualités de l'école à laquelle il se rattache, se préserver de ses défauts. Dom Guéranger, dans une phrase qu'on peut prendre, au choix, pour un éloge ou pour une ironie, reconnaît que le P. d'Argentan, précisément parce qu'il était capucin, n'avait été touché en rien par l'abaissement de la théologie mariannique que l'action du Jansénisme avait réussi à perpétrer, même parmi les meilleurs esprits de son époque.

Nous souhaitons le meilleur succès à la traduction espagnole du livre du P. d'Argentan. Le fait que l'auteur du *Libéralisme est un péché* a présenté la traduction qui nous occupe au public espagnol, dans la Préface qui est en tête de cette traduction même, sera, aux yeux de tous ceux qui connaissent le D. Sarda y Salvany, la preuve évidente de la fidélité de la traduction espagnole et de la bonté du style du traducteur.

Fr. EXUPÈRE de Prats-de-Mollo.

Digitized by Google

*
* *

HISTOIRE DE SAINT VINCENT FERRIER, Nouvelle Edition entièrement refondue. Enrichie d'une carte et de nombreuses gravures ; 2 vol. grand in-8°, par le R. P. Fages, des Frères Prêcheurs. — *Louvain*, A. Uystpruyst, Librairie-Universitaire, rue de la Monnaie, 10. — *Paris*, Alph. Picard et Fils, Librairie des Archives Nationales, rue Bonaparte, 82.

L'histoire de saint Vincent Ferrier que le R. P. Fages, de l'Ordre des Frères Prêcheurs, présente au public, pourrait être intitulée : Saint Vincent Ferrier et son siècle. En effet la vie de ce grand saint est mêlée à tous les graves événements de son époque.

L'auteur divise son ouvrage en six parties : 1° La genèse du saint, sa vocation, ses premiers travaux, 1350-1399. — 2° Son apostolat. 1400-1409. — 3° Apogée. Politique humaine. 1409-1412. — 4° Apogée. Politique divine. 1412-1416. — 5° Soleil couchant. 1416-1419. — 6° Dans la gloire. 1419. —

La vie de notre saint éclaire plusieurs problèmes historiques, et notamment la question si complexe du grand schisme d'occident. L'auteur nous démontre clairement que le renouveau qui suivit la fin du grand schisme est dû surtout à saint Vincent Ferrier.

Politique de premier ordre, Vincent Ferrier arrive dans un siècle où tout est remis en question, où les bases de la société gisent arrachées, véritable image du chaos.

Dans les armes des Frères Prêcheurs, on remarque ce chien que la mère de saint Dominique vit en songe, tenant en sa gueule un flambeau, et qui s'échappa de son sein pour embraser toute la terre. « Tel je suis moi-même, s'écriera un jour, Vincent Ferrier, tel je suis moi qui m'en vais par le monde, aboyant contre les loups infernaux et annonçant à tous la pénitence. » A l'âge de 18 ans, il entrait au noviciat des Dominicains de Valence en Espagne ; et, à 24 ans, on lui confiait le ministère de la prédication, et Dieu lui conférait la mission des Prophètes.

Depuis le commencement des temps, Dieu n'a cessé de parler au monde par le ministère des anges, des patriarches et des prophètes. Dans la plénitude des siècles, le Père des miséricordes, l'Etre incréé envoie son Verbe qui, prenant la nature humaine, montre aux hommes

Digitized by Google

le chemin de la vie éternelle, expie sur la croix les péchés du monde. Pour donner à tous la connaissance de l'Incarnation et de la Rédemption, le Fils de Dieu fait homme confie la prédication de l'Evangile, d'abord à ses apôtres qui rendront témoignage de sa vie, de sa doctrine et de ses œuvres ; ensuite à des disciples qui, par leur éloquence, leurs miracles et leurs vertus, éclaireront le monde comme les rayons du soleil.

Notre historien nous montre que lorsque l'antique ennemi met tout en œuvre pour ruiner le salut éternel du genre humain, la clémence divine vient en temps opportun au secours de son Eglise. Dieu lui envoie des hommes éminents en science et en sainteté, et leur communique l'auréole de la vertu et du génie propre au temps où ils vivent.

Or, au XIVe siècle et au commencement du XVe, le nombre des Juifs et des infidèles s'était considérablement accru en occident ; leur influence était grande. C'est alors que la divine Providence suscita Vincent Ferrier, de l'Ordre des Frères Prêcheurs, éminent professeur de Théologie et tout rempli de la doctrine évangélique.

Prédicateur infatigable des grandeurs divines, il accomplissait son ministère apostolique, oubliant les choses les plus nécessaires à la vie, content du vêtement, de l'asile et de la nourriture que lui préparait la Providence. Il ne recevait aucune rémunération, aucun présent, les laissant aux mains de ceux qui les lui offraient, ou conseillant de les donner aux pauvres. La grâce brillait en lui d'un tel éclat, les enseignements de la vérité sortaient de sa bouche avec une telle force qu'il convertit à la foi catholique une multitude de Juifs très instruits dans leurs croyances, et fit de beaucoup d'entre eux des prédicateurs éloquents prêts à verser leur sang pour la gloire de Jésus-Christ.

Semblable à l'Ange dont parle l'Apocalypse, volant à travers les airs, il avait la mission d'annoncer aux habitants de la terre le jour du dernier et redoutable jugement, de répandre la parole du salut sur toute nation, sur toute tribu, et de montrer à tous le chemin qui conduit à la vie éternelle. Notre saint persévéra longtemps dans ces prédications salutaires, parcourut, en les éclairant, comme un astre nouveau, les provinces d'Espagne de France et d'Italie, jusqu'à ce qu'enfin, à Vannes, ville de Bretagne, il achevât pieusement ses jours et son apostolat, à l'âge d'un peu plus de 70 ans.

Que d'actes héroïques n'accomplit-il pas, en s'appliquant à pacifier les peuples et les royaumes en guerre continuelle ! Voyant l'Eglise de Dieu déchirée par le schisme, il travaille avec succès à procurer l'union

Digitized by Google

et à la maintenir ; c'est principalement aux efforts de saint Vincent Ferrier que l'on doit la réunion du Concile de Constance qui devait terminer le grand schisme par l'élection du pape Martin V.

Cette influence de notre saint sur les multitudes, sur des peuples entiers, n'était pas seulement l'effet de son éloquence et de sa sainteté, elle venait surtout de sa puissance thaumaturgique.

Dieu marqua, de temps en temps, les prédications de ses Apôtres du sceau des miracles, selon le mot de l'Evangéliste saint Marc : « ils prêchèrent partout, et le seigneur confirmait leur parole par des prodiges. »

Les miracles abondent dans la vie de notre Saint. On doit à Dieu qui a bien voulu les opérer par l'entremise de son serviteur, on doit à la gloire de saint Vincent Ferrier, on doit à la piété des fidèles, de ne pas les mettre en oubli. La vie des saints est écrite pour les enfants de la lumière ; elle ne peut donc être une simple étude physiologique, une froide et sèche énumération de dates et de faits. Les miséricordieuses prédilections de Dieu pour ses saints doivent être publiées.

Notre historien se plaît à remettre sous nos yeux un nombre considérable de procès-verbaux dressés par les municipalités des villes et des villages où notre thaumaturge a opéré ses prodiges. Des monuments de toutes sortes qui subsistent encore aujourd'hui, en perpétuent le souvenir.

En lisant cette histoire, on sent que le R. P. Fages a fait ce travail avec amour, il s'agissait d'un de ses frères ; avec respect, c'était la vie d'un grand ami de Dieu. Il nous a montré cette physionomie de saint dans laquelle on découvre d'abord ces trois grands traits : *Prière, austérité, charité.*

La prière de saint Vincent Ferrier n'arrêta jamais son action ; son humilité n'abaissa jamais son courage ; son austérité n'endurcit pas son cœur et n'en éteignit pas les élans.

Grâces immortelles soient rendues au Dieu vivant : l'Esprit de sainteté ne meurt pas dans l'Eglise : et sous une forme ou sous une une autre, il vit toujours au milieu de nous.

P. Philippe,
O. M. C.

Digitized by Google

*
* *

ANNUAIRE PONTIFICAL CATHOLIQUE, par Mgr Albert Battandier ; 4e année, 1 vol. Paris, Maison de la Bonne Presse, 5, rue Bayard.

Pour la quatrième fois, Mgr Battandier nous donne cette année son riche et précieux annuaire Pontifical Catholique. Il est riche, en effet, de nombreuses et précises statistiques, sur les Souverains Pontifes et les Officiers de la Cour pontificale, les Conciles, le Sacré-Collège des Cardinaux, les Congrégations romaines, les Ordres religieux, les Missions, etc. Il est précieux par des études variées et pleines de détails intéressants, sur les principales grandes fêtes catholiques célébrées à Rome dans l'année. L'Orient n'est pas oublié, ses saints et ses différents rites, les Eglises séparées y sont particulièrement étudiées dans ce volume. De plus, il est orné d'un grand nombre de gravures et en particulier de nombreux portraits de personnages marquants. Chaque année ainsi, se complète une petite Encyclopédie romaine des principales institutions et des nombreux personnages de la sainte Eglise.

*
* *

UN PEUPLE ANTIQUE OU UNE COLONIE GAULOISE AU PAYS DE MÉNÉLIK. — Les Galla, grande nation africaine, par le R. P. Martial de Salviac (missionnaire), 1 beau volume in-8° illustré. Prix, 7 fr. — Paris, 5 rue de la Santé.

L'Est africain est à l'ordre du jour depuis que le vaillant colonel Marchand y a illustré nos armes. Soulever un coin du voile qui dérobe à nos yeux ces pays inconnus, telle est l'œuvre opérée par le P. Martial. Missionnaire en ces lointaines contrées, il a vu ce qu'il raconte et le raconte avec charme. Son livre, dit-il, est un album où il a aquarellé les phases et les scènes de la vie d'un peuple.

Le Galla nous apparaît dans les diverses phases de sa vie et de son histoire. C'est d'abord le conquérant qui subjugue les races environnantes et domine le roi des rois d'Ethiopie, réduit à l'état de roi fainéant. Puis c'est la défaite. Ménélik a armé ses Abyssins de fusils européens, le Galla est soumis de force.

L'empereur d'Ethiopie apparaît sous son vrai jour. Conquérant et

Digitized by Google

civilisateur, esprit large et assimilateur, il transforme son empire et semble ouvrir une ère nouvelle. A côté de lui on aperçoit le missionnaire dont on sent l'influence secrète. Les enfants de saint François ont soutenu cette âme dans son élan naturel vers le bien, mais les circonstances et quelque passion l'ont arrêté sur le chemin du catholicisme. De nobles figures d'évêques rappellent les apôtres ; puisse leur influence s'étendre sur ce pays hérétique et corrompu !

Après cette digression sur leur maître actuel, l'auteur revient à ses Galla. Il rapporte leur culte, leur gouvernement, leur vie quotidienne. L'enfant reçoit tout de la tradition ; mais sa grande science, après le respect des parents, est l'exercice du combat. Il est terrible le Galla avec sa longue lance et ses fortes javelines.

L'intérêt le plus grand peut-être de ce livre résulte des chapitres du culte et du gouvernement. Les fils d'Oromo n'ont point perdu la notion du vrai Dieu. Jamais ils n'ont adressé leurs adorations aux idoles ; des superstitions s'ajoutent aux pratiques religieuses, mais elles sont le fait de l'individu non de la nation. Leur Dieu est celui « qui soutient les cieux », son temple est la forêt sombre et le tribut d'adoration consiste en sacrifices d'animaux et offrandes des biens de la terre. La religion primitive s'est maintenue avec la vie patriarcale et dispose le Galla à la foi chrétienne. Sa morale est pure, la pratique n'en est certainement pas parfaite, mais le sens moral n'est pas perverti, ce qui est encore une grande facilité vers le catholicisme.

L'auteur finit par une thèse propre à flatter notre amour-propre national. Gallate Gaulois auraient la même origine. Ceux-là ne seraient qu'une branche égarée du grand tronc celtique, comme d'autres branches se sont éparpillées, les unes en Galatie, les autres en Bohême. La conviction ne naît pas des arguments, mais ils donnent une forte présomption.

Histoire, religion, gouvernement, mœurs, l'auteur nous présente le Galla sous ces divers aspects. Ajoutons que par de nombreux rapprochements avec l'Abyssin et le Somali, il nous fait faire connaissance avec ces deux peuples.

Des traits bien choisis viennent éclaircir le texte ; le style qu'un certain scintillement d'imagination enrichit, rend la lecture agréable, et de nombreuses et fort belles images viennent égayer l'ouvrage.

Fr. N.
O. M. C.

Digitized by Google

*
* *

MATER ADMIRABILIS, ou les Quinze premières années de Marie Immaculée, par l'abbé A. Monnier, missionnaire, auteur de la *Vie du Curé d'Ars*, 4e édition. Un vol. in-12 de XXXI-408 pages. Ancienne maison Ch. Douniol, P. Téqui, libraire-éditeur, 29, rue de Tournon, Paris. Prix : 3 fr. 50.

Il faut lire cet ouvrage de M. l'abbé A. Monnier. Le pieux auteur en le composant a voulu nous rendre plus douce encore et plus attrayante, si la chose est possible, la dévotion à notre Mère du Ciel. A cet effet, il nous invite à méditer les quinze premières années de la très sainte Vierge devant l'image de *Mater admirabilis*, vénérée, on le sait, à la *Trinité-du-Mont*. Cette peinture la représente assise, ayant auprès d'elle la quenouille et le fuseau ; à ses pieds, dans une corbeille, le livre des Ecritures ouvert et renversé, et, à son côté, dans un vase, le lys, symbole de sa virginale pureté.

Doctrine sûre, piété sincère et ardente, récits généralement bien choisis, voilà ce que le lecteur mariophile sera heureux de trouver dans ces méditations consacrées à la vie cachée de Marie. Une observation critique seulement. Il résulte des exemples cités par l'auteur, que la vue de la célèbre image est la source de beaucoup de célestes faveurs. Nous croyons, en conséquence, qu'il aurait été bien inspiré en la reproduisant le plus fidèlement possible au commencement de son ouvrage. A n'en pas douter, ses leçons y auraient gagné d'être sensiblement mieux comprises et plus goûtées.

Malgré cet oubli que nous regrettons, mais qui pourra être facilement réparé dans une nouvelle édition, l'œuvre elle-même n'en reste pas moins digne de recommandation et de la meilleure. Celui qui écrit ces lignes la recommande même d'autant plus volontiers que, dès les premières années de sa vie religieuse, il a appris de ses vénérés maîtres à beaucoup apprécier cette très aimable dévotion.

Il crut devoir signaler, à ce sujet, deux écrits composés sur *Mater admirabilis*, par l'un d'entr'eux, le R. P. Exupère, ex-procureur général de notre ordre des Capucins, et plusieurs fois ministre provincial de la province de Toulouse. Le premier est une lettre adressée en 1879, aux religieux novices de Carcassonne, (Casterman, Tournai-Belgique) : le second, une instruction aux ouvrières de la paroisse de Sainte-Eugénie de Biarritz (Lasserre-Bayonne). On trouvera dans l'un

Digitized by Google

et dans l'autre des considérations de la plus grande élévation et d'un charme inexprimable. Nul doute qu'en les méditant, le dévôt lecteur ne se sente encore plus invinciblement entraîné à vénérer, à aimer surtout cette *Mère admirable* dont M. l'abbé A. Monnier nous parle, lui aussi, nous aimons à le redire, en un si noble langage et avec une piété si touchante.

F. Ev. de St-Bt.

*
* *

De Prohibitione et Censura Librorum. Constit. « Officiorum ac Munerum » S. S. Leonis PP. XIII, et Dissertatio canonico-moralis Arthuri Vermeersch e S. J. Lovanii in Collegio maximo S. J. Professoris Theologiæ moralis et juris canonici. Tertia editio. Desclée, Tornaci, 1901, Venit : Fr. 1-50.

On connaît déjà la brochure du P. Vermeersch « de Prohibitione et Censura Librorum ». La 3e édition est plus complète et plus claire encore que les précédentes. Le travail du savant jésuite sera très utile pour bien comprendre et bien retenir cette partie plus spécialement ingrate du Droit Canonique.

Fr. P.
O. M. C.

* *
*

Méditations sur les Saints Ordres, par l'abbé Henri Perreyve. Œuvres posthumes. Nouvelle édition. Un volume in-18 de 194 pages. (Ancienne maison Ch. Douniol, P. Téqui, libraire-éditeur, 29, rue de Tournon, Paris.) Prix : 1 fr. 50 ; *franco* 1 fr. 70.

A quoi tient donc qu'un charme irrésistible se soit attaché à tout ce qui est tombé de la plume d'Henri Perreyve ? Cet entraînement sympathique vient-il de la jeunesse de l'auteur, de sa piété ravissante et communicative ? Vient-il de la sublimité de sa doctrine ou de la grâce et de la beauté de son style ? Cet entraînement est-il causé par cet attrait mystérieux qui porte vers les âmes fortes emprisonnées dans un corps maladif ? Il vient de tous ces côtés à la fois. Aussi tous les lévites du sanctuaire aimeront-ils à lire et à relire ces pages pleines d'émotion, ce journal de la conduite intérieure de l'abbé Perreyve pendant les jours bénis de ses différentes ordinations.

F. Ubald.

Digitized by Google

* *
*

Le Magnifique Sauvage, par un vieux Celte. In-12. Prix : 0 fr. 50. (Ancienne maison Douniol. Téqui, libraire-éditeur, 29, rue de Tournon, Paris.)

Le *Magnifique Sauvage* est une épithète donnée, par les disciples de la *Science sociale*, à l'Anglais. Comme son titre, cette brochure contient deux parties, le blâme et la louange de la race saxonne. Encore faut-il savoir que l'auteur incrimine l'Angleterre pour ses vices présents et pour ses fautes passées, tandis qu'il la loue pour ses mérites à venir. Nous n'avons donc là ni la note vraie, ni la note historique sur les exploits de nos voisins. L'anglophobie est un état pathologique, comme l'anglomanie. Tout le monde gagnerait à ne pas oublier cette simple vérité. On sent, du reste, que le vieux Celte a été tiré, pour ainsi dire, à quatre chevaux. Si sa haine des Anglais — pourquoi ceux-là seuls parmi les Saxons ? — les lui fait désigner sous le nom de vautours de l'Europe, son cœur catholique le presse de souhaiter la conversion de ces « sauvages impurs, ivrognes et hypocrites. » Cette seconde pensée déplaît moins.

* *
*

Frère et Sœur, par le R. P. Jean Charruau, S. J., in-12. Prix : 3 fr. 50. Ancienne maison Charles Douniol, P. Téqui, 39, rue de Tournon, Paris.

Paul et Marguerite Leclère sont nés sur la rive gauche de la Loire, aux confins de l'Anjou. En 1848, leur père, colonel, tombe sur les barricades de Paris et la mère, apprenant sans y être préparée la fatale nouvelle, succombe en quelques heures. Marguerite promet solennellement à sa mère mourante de la remplacer près de son jeune frère âgé de six ans. La vaillante fille remplit sa tâche avec tout le dévouement, toute la délicatesse que peuvent inspirer les sentiments chrétiens les plus élevés, se consacrant ensuite sans compter aux pauvres et aux malades de la contrée. Pour mieux s'acquitter de ce qu'elle regarde comme le devoir le plus sacré, elle refuse un brillant parti et offre sa vie pour le salut de l'âme de son cher Paul. Dieu accepta son sacrifice et c'est au chevet de son frère devenu, hélas ! mais depuis peu, un prodigue, qu'elle contracta le mal qui la conduisit rapidement au tombeau. Elle n'eut pas la con-

Digitized by Google

solation de voir le retour à Dieu de son Paul bien-aimé, mais sa mort fut le coup de la grâce pour le pauvre égaré qui nous raconte maintenant toute sa vie en termes profondément reconnaissants et émus.

C'est l'angélique figure de Marguerite qui est surtout mise en lumière dans ce récit, mais l'auteur voulant joindre l'agréable à l'utile n'a pas négligé les histoires du collégien espiègle, les études de mœurs comiques, les silhouettes originales de nos paysans angevins et les grandes scènes des guerres de la Vendée. Nous souhaitons à ce volume tout le succès qu'il mérite. Fr. S.

* *
*

L'Idée du Sacerdoce et du Sacrifice de Jésus-Christ, par le R. P. de Condren, de l'Oratoire, avec des additions par un Père de la même Congrégation. Edition revue et augmentée par un Bénédictin de la Congrégation de France. Paris, Douniol, in-12 de LIV-384 pages. Prix : 1 franc.

La thèse, assez récente, présentée à la Faculté de théologie par M. l'abbé Lépin sur l'idée du sacrifice dans la religion chrétienne, a rappelé l'attention des théologiens sur une doctrine bien chère aux Oratoriens français. A tous ceux qui ont goûté cette thèse eucharistique, la nouvelle édition du livre du P. de Condren fera plaisir. Ce qu'est le sacerdoce de Jésus-Christ, dans son essence et dans ses fonctions ; ce qu'est le sacrifice du prêtre éternel, en lui-même, au ciel et sur l'autel, ou comparé avec les sacrifices de l'ancienne alliance, telles sont les pensées développées dans l'*Idée du Sacerdoce*. Une quatrième partie, embrassant presque la moitié du volume, explique les prières qui se disent tous les jours dans la célébration de la sainte messe.

Le plus curieux de ce livre du P. de Condren, c'est que cet ouvrage n'est pas de l'auteur auquel la paternité en est attribuée. Le vénérable Père en est cependant l'instigateur. C'est sa doctrine seule qui y est exposée. Se trouvant à Saumur, le P. de Condren fut prié par le P. Bertad de faire tous les jours quelque conférence Le P. de Condren prit pour sujet l'Epître aux Hébreux. Il parla d'une manière si simple et si sublime du sacerdoce de Jésus-Christ que le P. Bertad, excellent théologien, entreprit de copier tout ce qu'il avait entendu. Cet écrit circula beaucoup, arriva aux mains du P. de Saint-Pé, du P. Desmares et du P. Quesnel, qui donna la première édition en 1677.

Digitized by Google

Ce nom du P. Quesnel devait être funeste à l'*Idée du Sacerdoce*. Un imprimeur réédita ce livre très goûté, en 1849, en retranchant les deux dernières parties comme superfétation hérétique. Neuf ans plus tard, l'abbé Pin, sans scrupule, reprenait l'ouvrage tout entier, et reproduisait l'édition complète de 1725 publiée chez Coignard, à Paris. C'est cette dernière qui a fourni le texte de la nouvelle édition de 1901.

Une notice biographique sur le P. de Condren enrichit très heureusement la nouvelle publication. Et si toutes les références de la fin ne sont pas également précieuses, elles sont au moins variées.

F. Ubald.

* *
*

Gens qui pleurent et Gens qui rient, par le Parisien, un vol. in-12 de 360 p., illustré de nombreux dessins de G. Lhuer, 2 fr.50, port 0 fr. 60. Maison de la Bonne Presse, 6, rue Bayard, Paris VIIIe.

Pour nos lecteurs qui connaissent « le Parisien », au moins de réputation — et ils sont nombreux — l'éloge de ce livre n'est pas à faire.

Disons seulement que, par la note de gaieté et de bonne humeur qui perce à chaque page, il est destiné à ramener le sourire sur bien des lèvres ; gracieux tableaux empreints de bonhommie et de sincérité ; histoires pétillantes d'esprit, légendes naïves et simples, peinture exacte de cette vie tantôt gaie, tantôt triste, mais vraiment malheureuse pour ceux-là qui oublient la religion : tels sont les trésors renfermés dans ce petit livre. De ces pages si senties, si vécues, se dégage un charme tout spontané, qui, vrai rayon de soleil aux premiers jours du printemps, saura réchauffer les cœurs en versant sur eux le baume de la douce joie d'antan.

Gentil messager, sois donc le bienvenu dans tous les foyers !

Fr. Fr. de S.

CUM LICENCIA SUPERIORUM
Imprimatur :
Fr. Adulphus a Bouzillé,
Min. Prov. O. M. Cap.

Le Gérant :
Charles-Joseph BAULÈS.

Vannes. — Imprimerie LAFOLYE, 2 place des Lices.

Digitized by Google

LETTRE SUR LES ÉTUDES
DANS L'ORDRE

FR. BERNARD D'ANDERMATT

MINISTRE GÉNÉRAL

DE TOUT L'ORDRE DES FRÈRES MINEURS CAPUCINS

DE SAINT FRANÇOIS (I. i.)

A TOUS LES FRÈRES DE NOTRE ORDRE

SALUT ET BÉNÉDICTION (1)

RÉVÉRENDS PÈRES ET BIEN CHERS FRÈRES,

Aux yeux des hommes, saint François passait pour un homme simple et ignorant. C'était cependant un véritable savant aux yeux de Dieu, puisqu'il possédait la science la plus noble entre toutes : *il savait Jésus, et Jésus crucifié.* Il n'était pas non plus étranger aux sciences et aux doctrines humaines. Ce fut lui qui ordonna à saint Antoine, chez lequel il reconnaissait des aptitudes spéciales à cet emploi, d'enseigner aux frères la théologie. Depuis cette époque l'Ordre des Frères Mineurs s'est appliqué à l'étude. Dès les premiers temps de la fondation, fleurirent des personnages remarquables par leur science, comme Alexandre de Halès, saint Bonaventure, et d'autres, et plus tard, dans le cours des siècles, on remarqua chez nous des Ecoles philosophiques et théologiques qui l'emportèrent sur les autres écoles

(1) Le Rssme Père Général a bien voulu nous accorder la permission de traduire, pour notre *Revue*, sa lettre sur les Etudes dans l'Ordre ; nous l'en remercions très filialement. Ses directions si hautes, si sages données dans cette lettre encyclique seront utiles à tous non seulement aux prêtres de notre Ordre, aux prêtres séculiers, mais aux simples chrétiens ou aux simples tertiaires, car aujourd hui tout chrétien, tout tertiaire doit être prêt, selon la mesure de ses aptitudes, à défendre sa foi, par la connaissance approfondie des mystères de notre religion. N. D. L. R.

Digitized by Google

et sur les Universités, ou au moins ne leur cédèrent jamais le pas. Aussi n'y avait-il aucune branche de connaissance que les Frères Mineurs ne cultivassent ou ne fissent progresser.

Notre modeste Congrégation, elle non plus, n'a pas été privée de ces amis des sciences et de ces auteurs recommandables. C'est là un fait facile à constater d'un simple coup d'œil dans nos bibliothèques où se trouvent rangés avec ordre les livres de nos écrivains, comme nous le constatons avec joie. Et si des événements malheureux ou la rigueur des temps n'ont pas toujours favorisé l'étude chez nous, l'amour de l'étude, et le désir de nous instruire chaque jour davantage sont toujours demeurés très vifs dans notre cœur, et ils se sont manifestés de diverses façons.

C'est pour exciter, pour accroître ce zèle, cette ardeur et cet amour de l'étude, nos bien Chers Frères, que nous écrivons cette présente Lettre.

*
* *

Connaître n'est pas savoir, si l'on prend le mot *connaître* dans son sens habituel. La connaissance scientifique, c'est-à-dire la science, est la connaissance simple, homogène et systématique d'une chose dans ses principes immédiats, c'est-à-dire la connaissance simple et homogène de l'union et de la coordination des raisons immédiates de cette chose, connaissance fondée sur des principes sûrs et certains. La science, par conséquent, n'est pas la connaissance superficielle ou incohérente d'un ou de plusieurs objets, comme l'affirment faussement ceux qui se complaisent dans la poursuite des opinions disparates. L'étude des sciences, non plus, ne consiste pas à lire et à retenir beaucoup, à apprendre et à s'assimiler une foule de connaissances sans ordre ni méthode et privées de fondements solides. Elle consiste plutôt à chercher à savoir d'après des principes sûrs et certains. Aussi y a-t-il une différence entre un homme intelligent, très instruit, érudit, et un homme sage, docte et savant. Ce dernier seul possède la science, la vie, la connaissance et l'expérience.

Suivant la nature des objets dont elles s'occupent, les

Digitized by Google

sciences se divisent en naturelles, philosophiques et théologiques. Le sujet de la science, c'est l'homme qui étudie ; l'objet, c'est ce que la science étudie. L'objet de la science, par excellence, c'est Dieu pris dans l'ordre naturel, et connu par la révélation au moyen de notre raison. La faculté subjective de la connaissance, c'est la raison elle-même, ou plutôt l'intelligence humaine sans laquelle aucune connaissance scientifique, aucune science n'est possible.

*
* *

Dieu est un soleil qui resplendit dans l'œuvre de la création et dans la révélation ; l'intelligence humaine est l'œil qui contemple cet astre. De leur action réciproque et de leur influence mutuelle jaillit la science, comparable elle-même au soleil.

Le soleil, de sa nature, est un corps lumineux et brillant il est lumière et source de lumière, il illumine. Sa lumière se répand sur les êtres animés et inanimés, elle y exerce sa bienfaisante influence, elle donne à ces êtres la couleur, l'éclat et la beauté. La lumière, toutefois, n'est telle que pour l'œil qui seul la perçoit en vertu des aptitudes placées en lui par le Créateur. Dans la lumière, l'œil voit la lumière produite par la lumière. Otez la lumière, l'œil ne voit plus ; que l'œil disparaisse, ou qu'il se ferme de lui-même, la lumière n'est plus aperçue.

A la lumière du soleil, tout revêt une beauté éclatante, tout resplendit, tout est lumière. Si le soleil n'avait d'autre raison d'être, disons mieux, d'autre effet que de répandre la lumière, ce seul avantage l'éleverait déjà bien au-dessus de tous les corps célestes ou terrestres privés de lumière. Dans ce cas, il est vrai, la terre serait condamnée à une perpétuelle stérilité.

Mais le soleil produit un autre effet. « Il n'y a personne qui se cache de sa chaleur » (*Ps.*, XVIII, 17), dit le Prophète. Il n'illumine pas seulement ; ses rayons pénètrent aussi dans les corps, ils *réchauffent*. La lumière et la chaleur, à la fois, viennent du soleil. La chaleur s'infiltre dans les corps organiques, elle les secoue de leur torpeur et de leur immobilité ;

Digitized by Google

elle les développe, elle leur donne la force, l'accroissement et la vie.

Donner la lumière, la chaleur et la vie: voilà donc les effets du soleil, et en même temps le but de son existence au centre de la création. Quant à sa fin dernière, c'est de glorifier la toute-puissance, la sagesse et la bonté de Dieu manifestées dans la création.

De même la science bien comprise illumine, réchauffe, vivifie, et, en dernière analyse, elle glorifie Dieu.

De même que le soleil est pour ainsi dire le guide de notre œil au milieu des beautés et des secrets de la nature, et qu'il lui permet de contempler les splendeurs et les prodiges du monde visible, de même la science, avec ses multiples ramifications, découvre à la raison humaine et à l'homme d'étude le monde visible et invisible, le créé et l'incréé ; elle lui permet d'examiner, tantôt plus, tantôt moins, les merveilleux ouvrages de la création, les secrets de l'intelligence et de la nature humaine, les mystères de l'essence divine, l'œuvre de Dieu créatrice, ordonnatrice, et conservatrice dans l'ordre naturel, dans l'histoire et dans la révélation. Elle répand la lumière sur tout être, et pour l'intelligence humaine elle est elle-même une lumière.

Mais la science ne doit pas seulement illuminer, et l'esprit humain n'est pas seulement un œil ; à l'instar du soleil, la science doit pénétrer dans l'intérieur de notre âme et de notre cœur ; elle a l'obligation de réchauffer, de fortifier et de vivifier notre volonté. Faire naître en l'esprit humain non seulement la connaissance des vérités naturelles et révélées et la notion complète de Dieu, mais encore une gratitude admirative envers ce Dieu qui est le Dieu des sciences, tel est le vrai rôle de la science. En d'autres termes, de ses rayons spirituels, elle doit féconder et animer le germe de l'amour de Dieu dans l'esprit de l'homme qui étudie. Au milieu de ses travaux et de ses labeurs, le savant doit tomber à genoux devant Dieu, il doit l'adorer, et répéter devant lui cette parole du fond du cœur : Je vous adore pieusement, Divinité cachée.

La science païenne était une lumière sans chaleur ; les philosophes païens des oracles sans vie intérieure, des flam-

Digitized by Google

beaux sans rayons calorifiques. D'eux on peut dire : *la lumière seule, c'est chose vaine.* La connaissance des vérités mystérieuses, non appuyée sur la science véritablement chrétienne et religieuse, n'engendre qu'une piété instinctive et sentimentale, elle ne donne qu'une chaleur sans lumière, et facilement elle nous égare dans les tortueux sentiers de l'erreur. *La chaleur seule, c'est peu.* La science vraiment chrétienne *illumine*, elle *réchauffe*, et elle *vivifie*, et c'est là le sommet de la perfection : *la lumière et la chaleur réunies, c'est beaucoup.*

Telle était bien l'idée des premiers Pères de notre Ordre, et voilà la raison pour laquelle ils ont ordonné aux étudiants et aux lecteurs de faire cette prière : « Seigneur, votre très vil serviteur, indigne de toute faveur, désire être admis à la contemplation de vos trésors. Malgré son extrême indignité, qu'il plaise à Votre Majesté de l'introduire elle-même, et de lui accorder dans cette étude sainte et dans cette leçon autant d'amour de Vous-même que de science, puisque je ne veux vous connaître que pour vous aimer, ô mon Seigneur et mon Créateur. Ainsi soit-il. » — Ces paroles montrent bien la différence qui existe entre saint Bernard, saint Bonaventure, et Zénon, le fondateur du stoïcisme ; entre saint Augustin, saint Thomas d'Aquin, et Platon et Aristote ; entre saint Anselme et Pythagore ; entre Socrate avec son orgueil de philosophe prétendant ne rien savoir, et Salomon éclairé par la double lumière naturelle et divine, affirmant tout connaître, prétendant que la nature n'avait pas de secrets pour lui, mais voyant tout principalement dans le miroir de la nature divine, et rendant à Dieu tout honneur.

*
* *

Cherchons maintenant les raisons qui, de préférence, nous obligent aux études scientifiques.

Qu'il faille étudier la science pour elle-même, c'était déjà l'opinion de Cicéron. Sa beauté est si grande, elle est si digne du génie humain ! sans faire fond de ce motif, voyons les autres raisons qui nous poussent à étudier attentivement, et même nous y obligent. Voici la première qui se présente

Digitized by Google

à notre esprit : nous sommes obligés d'étudier assiduement les sciences tout d'abord parce que nous sommes des religieux et des prêtres. L'étude et la vie du cloître, l'observance régulière et la science, toujours et partout nous les trouvons étroitement attachées, que nous regardions les origines ou l'état présent de la vie religieuse. Les preuves de ce que nous avançons, ce sont les noms des Pères du désert, Paul, et surtout Antoine, les noms de Macaire, Cassien, Basile, Grégoire de Nazianze, Athanase, Benoît, Bernard, Dominique, Albert le Grand, Alexandre de Halès, Thomas d'Aquin, Bonaventure, Duns Scot, et tant d'autres. Volontiers nous dirions : si quelque doctrine importante a fleuri, surtout dans le domaine de la philosophie et de la théologie, c'est la plupart du temps au désert ou dans la cellule d'un religieux qu'elle est venue au jour.

Chaque Ordre a eu et possède encore son Ecole, ses systèmes, ses docteurs qu'il suit de préférence aux autres de même valeur. La vie solitaire pousse à l'étude. La vie en commun ou conventuelle donne naissance à ces Ecoles particulières à chaque Ordre. Une observance rigoureuse suppose l'étude, la connaissance des lois de Dieu et de l'Eglise. La vie spirituelle nous force à apprendre la théologie dogmatique, morale et mystique. L'ignorance et l'observance régulière s'excluent l'une l'autre : là où règne la première, la seconde devient impossible. Si donc nous tenons à ce qu'il n'y ait pas de contradiction entre notre personne et le caractère d'homme religieux dont nous sommes revêtus, nous devons aimer l'étude et la cultiver.

Et tout ceci s'applique à plus forte raison à notre caractère sacerdotal : la prêtrise et l'ignorance, quelle contradiction ! Etre prêtre et être ignorant, quel déshonneur ! Le Seigneur lui-même a horreur d'un tel prêtre : « Comme vous avez rejeté la science, dit-il, je vous rejetterai en sorte que vous n'exerciez plus les fonctions de mon Sacerdoce ». (*Osée*, IV, 6.) Il veut en effet, que « les lèvres du prêtre soient les dépositaires de la science » (*Malach.*, II, 7), et il déclare que cette dernière est intimement liée à l'étude : « Celui qui aime l'étude, dit-il, aime la science » (*Prov.*, XII, 1).

Marchant sur les traces de son Maître, le Docteur des na-

Digitized by Google

tions lui même, entre autres conseils qu'il donne à son disciple Timothée, lui recommande la science en ces termes: « Veillez sur vous-même, et sur l'instruction des autres; demeurez ferme dans ces exercices ; car, agissant de la sorte, vous vous sauverez vous-même et ceux qui vous écoutent » (I *Timot.*, IV, 16). Et à Tite saint Paul fait cette exhortation : « Rendez-vous vous-même un modèle de bonnes œuvres en toutes choses dans la pureté de la doctrine, dans l'intégrité des mœurs, dans la gravité de la conduite : que vos paroles soient saines et irrépréhensibles, afin que nos adversaires rougissent et ne puissent dire aucun mal de nous. » (*Tit.* II, 27).

Il y a encore la raison de notre *vocation* de prêtres et de religieux de l'Ordre des Frères Mineurs. Le prêtre n'est pas prêtre pour lui tout seul. Il ne remplit pas tous les devoirs de sa vocation, généralement parlant, s'il ne sanctifie que sa personne, comme un ermite dans le désert ou un moine dans sa cellule. Le prêtre est appelé à conduire aussi les autres à Dieu et à les sanctifier. C'est une obligation pour lui d'indiquer à son prochain les voies du Seigneur, d'aller à la recherche des brebis errantes et de leur donner la pâture spirituelle. Au prêtre d'annoncer la parole de Dieu, d'administrer les sacrements. Au prêtre d'enseigner à tous les fidèles « à se rendre raisonnable leur soumission » (*Rom.*, XII, 1) aux vérités de la foi, de conduire les ignorants dans les sentiers éclairés par la foi, de toucher le cœur des égarés et de les ramener à la foi, ou du moins de les confondre et de les empêcher d'entraîner d'autres fidèles dans leurs propres erreurs. C'est la science et la sagesse que le peuple attend de la bouche du prêtre. Le prêtre est le messager de l'Evangile, l'ambassadeur de Dieu, le héraut de Dieu. Et il ne peut s'acquitter de toutes ces fonctions, du moins avec honneur, que s'il l'emporte sur les autres par sa science, aujourd'hui surtout que l'on exalte tant la science vraie ou fausse, et que l'on exige de tous et surtout des prêtres une érudition et une science au-dessus du niveau habituel.

N'oublions jamais, non plus, que nous sommes des Frères Mineurs, et qu'en vertu de cette vocation nous avons à exercer les fonctions de missionnaire. Les Clercs eux-mêmes et les frères laïcs ne sont pas exempts de l'apostolat de la

Digitized by Google

prière, du bon exemple, des bonnes œuvres et de la pénitence pour la conversion des pécheurs. Quant au prêtre franciscain, il est et il doit être, dans le sens strict du mot, un missionnaire, soit dans les contrées étrangères, soit dans son propre pays, sinon toujours du haut de la chaire, du moins au confessionnal de l'église de son couvent, quand il est légitimement empêché de faire davantage. Or comment remplira-t-il ses obligations de missionnaire au milieu des païens et des hérétiques, s'il manque des connaissances philosophiques et théologiques nécessaires, et surtout s'il n'est pas très au courant des doctrines controversées dans ces matières ? Comment exercera-t-il avec fruit le ministère sacré de la prédication dans son pays près des savants et des ignorants, au milieu desquels de nos jours ne manquent ni les hérétiques ni les apostats, si sa science n'est pas égale ou supérieure à celle des hommes érudits ? Comment le simple confesseur dirigera-t-il les âmes, résoudra-t-il immédiatement et sur-le-champ les cas souvent les plus difficiles, embarrassants à résoudre même pour un professeur de morale, s'il ne connaît sur le bout du doigt toute la théologie et surtout la morale et la casuistique ? Le religieux simplement occupé à ce ministère des confessions, souvent et très souvent, est appelé par certains pénitents, parce qu'il ne fait *uniquement* que confesser, à résoudre des questions beaucoup plus difficiles que celles que doit traiter le prédicateur le plus célèbre du haut de la chaire ; et même le premier doit donner une réponse immédiate ; le second, au contraire, a pu réfléchir plus longtemps et consulter ses livres.

Il est donc évident, que c'est un devoir sacré pour le prêtre, et surtout pour le prêtre franciscain, de s'appliquer avec soin à l'étude. Le négliger, c'est priver Dieu de la gloire et des honneurs dus à Sa Majesté, c'est lui faire injure, c'est s'exposer de plein gré au danger de mal accomplir son œuvre divine, c'est préparer à une foule d'âmes la ruine la plus désastreuse.

Digitized by Google

∴

Il nous reste à dire en quelques mots à quelles études, à quelles sciences spéciales nous devons nous appliquer.

Chaque science a sa beauté et sa splendeur particulières. Toutes, par conséquent, méritent d'être étudiées pour elles-mêmes. De plus, toutes sont utiles. Toutes, cependant, ne sont pas également profitables à tous, ni nécessaires. Et si l'on nous demande quelles sciences, quelles connaissances nous sont, à nous autres, plus nécessaires et plus utiles, nous répondrons : avant tout, il nous faut acquérir la connaissance de ce que l'on appelle les humanités, au moins jusqu'à ce degré d'instruction qui se trouve et doit se trouver dans tout homme érudit, jusqu'à ce degré nécessaire, regardé comme un fondement solide et suffisant pour élever l'édifice scientifique. Que cette connaissance des humanités fasse défaut, les études philosophiques et théologiques seront nécessairement privées de ces fermes assises hors desquelles toute construction stable devient impossible. Si donc notre Ordre veut atteindre le but que lui désigne sa vocation scientifique, il doit veiller à ne jamais recevoir que des jeunes gens capables et doués d'une intelligence suffisante, à ne les admettre qu'une fois munis de ce bagage indispensable des humanités, et enfin à leur donner plus tard une instruction littéraire plus complète et plus parfaite ; il doit en outre leur procurer les moyens nécessaires généralement en usage dans les écoles, et surtout leur donner des Lecteurs (1) et des maîtres, remplis d'aptitude. Cette dernière condition est d'une suprême importance. Autrement, le but cherché ne serait pas atteint. Qu'arrive-t-il, en effet, si un aveugle sert de guide à un aveugle ?

Une des plus grandes sollicitudes des supérieurs doit donc être de former des Lecteurs capables, pleins de doctrine et d'aptitudes. A tous les supérieurs, par conséquent, et surtout aux Ministres provinciaux, nous recommandons instamment de mettre en œuvre, selon les conditions des pays, tous les

(1) On désigne ainsi dans plusieurs Ordres religieux, particulièrement chez les Frères Mineurs, les professeurs officiels de philosophie, de théologie, etc.

Digitized by Google

meilleurs moyens d'arriver à ce but. En plusieurs endroits, ils ont aujourd'hui la possibilité d'envoyer dans une Université catholique ou dans une école supérieure, les quelques religieux qui viennent d'achever plus brillamment le cours de leurs études dans l'Ordre afin de pousser plus avant leur instruction, et de se rendre plus aptes, surtout dans la branche des sciences que ces religieux auront à enseigner plus tard. D'ordinaire, tel maître, tel disciple. Et personne ne donne ce qu'il ne possède point.

Egalement, que les supérieurs aient soin de ne pas faire passer les Lecteurs d'un enseignement pour lequel ils ont été une fois désignés, à un autre sans grave raison, ou de leur assigner d'autres emplois. Il est facile de voir combien les jeunes gens auraient à souffrir de ces changements. La théologie sacrée en particulier est un champ trop vaste et trop étendu ; le même homme ne pourrait la cultiver tout entière et comme il faut ; il ne saurait en professer toutes les diverses parties, ou même simplement plusieurs, avec la profondeur et la perfection voulues. Aussi est-ce une chose désirable et même nécessaire d'avoir ce que l'on appelle des *spécialistes* non seulement dans les autres sciences, mais encore dans la théologie sacrée. Ceux-là seuls, en effet, arrivent à être des professeurs éminents et à connaître leur sujet à fond qui enseignent la même matière pendant plusieurs années.

Avec une sollicitude non moins grande, que les supérieurs veillent à ce que les Lecteurs et leurs étudiants suivent les auteurs les meilleurs et les plus recommandables en tout point, et laissent de côté ceux dont la doctrine a été censurée par l'Église ou n'est pas regardée sur un point ou sur plusieurs comme entièrement conforme à la pensée catholique. Que leurs guides préférés, aussi bien en philosophie qu'en théologie, soient toujours ces deux princes de la science, l'Angélique saint Thomas et le séraphique saint Bonaventure, tant et tant de fois recommandés par Notre Saint-Père le Pape Léon XIII glorieusement régnant. C'est d'eux que Sixte V, de sainte mémoire, a dit cette parole : « Ils sont comme deux oliviers, comme deux flambeaux qui brillent dans la maison de Dieu », ils éclairent « toute l'Eglise par l'immensité de leur charité et de leur science » ; ils ont paru

Digitized by Google

« dans le même temps et par une providence particulière de Dieu, comme deux étoiles qui sortaient de deux illustres familles d'ordres religieux; ils ont été très utiles à la défense de la religion catholique et ils ont toujours été prêts à affronter la fatigue ou le danger pour soutenir l'orthodoxie de la foi. »

Enfin, il est de la plus haute importance, pour exciter nos jeunes gens à l'étude des lettres et des sciences, de leur en bien montrer et de leur en redire très souvent le prix et l'utilité dans la vie pour rendre fructueux le travail du ministère apostolique dans la vigne du Seigneur.

Il est encore d'autres sciences qu'il convient d'apprendre de préférence à toute autre.

Relativement aux sciences naturelles, nous devons en avoir une connaissance abrégée, c'est-à-dire, au moins la connaissance des principes et des lois générales, et de leurs rapports avec la philosophie et la théologie : nous cherchons, en effet, à être regardés comme des hommes érudits ; puis l'étude sérieuse de la philosophie et de la théologie, sans ces données générales, est à peu près impossible ; enfin, à notre époque, les ennemis les plus acharnés de l'Église tirent surtout de ces sciences naturelles les armes avec lesquelles ils attaquent les vérités révélées. Ces partisans d'une science erronée, il faut les confondre et les réfuter, dans les conversations, dans la chaire, dans les livres et dans les publications périodiques, par leurs propres armes, c'est-à-dire par des arguments tirés de ces sciences et de l'ordre naturel. Or cela est impossible à celui qui ne connaît même pas les premières notions des sciences physiques. Que les professeurs et les Lecteurs qui enseignent ces matières insistent donc tout d'abord sur les principes, sur les lois de la physique et sur les corollaires qui en découlent, en vue des sciences supérieures et surtout de la philosophie. Qu'ils ne s'attardent pas trop à la description des différents objets, des instruments et des combinaisons, si le temps ne le permet pas. D'abord le nécessaire ; ensuite, le côté utile.

Il nous est absolument nécessaire, en outre, d'avoir une philosophie solide, fondée et appuyée sur la saine raison soumise au guide infaillible de la lumière de la foi, une philosophie qui embrasse l'étude de la pensée, de l'être, de la

Digitized by Google

volonté et de l'action, c'est-à-dire la Logique, la Psychologie, la Métaphysique, l'Ethique, le droit naturel général et spécial ou *social*. La philosophie est le fondement de la théologie, le chemin qui mène à la théologie, la servante (dans l'acception la plus noble du mot) de la théologie. Elle lui est de la plus haute utilité ; elle joue même le rôle d'un guide dans le domaine de la théologie.

Dans l'enseignement de la philosophie, que les Lecteurs prennent surtout garde à ce que leurs étudiants s'attachent moins à graver les idées dans leur mémoire qu'à en saisir l'intelligence. Dans ce but et sous leur initiative, ils feront soutenir en temps opportun des controverses publiques et privées, afin que ces étudiants arrivent à parler de leurs connaissances philosophiques non seulement en latin, mais encore en langue vulgaire. De la sorte leur esprit comprendra mieux ces matières abstraites ; ils se rendront plus aptes à les défendre, à les enseigner et à réfuter en public et en particulier les théories adverses.

De plus, que les professeurs de philosophie s'efforcent d'attirer l'attention de leurs disciples spécialement sur les erreurs répandues de nos jours, sur les divers systèmes actuels de philosophie erronée (dont le plus grand nombre se trouve indiqué dans le Syllabus promulgué par Pie IX et dans le concile du Vatican) ; qu'ils leur fournissent les armes nécessaires et utiles pour les attaquer et les renverser.

Il n'est pas rare que la méthode d'enseigner la philosophie ne soit ni assez *comparative* ni assez *polémique* ; il arrive ainsi que la philosophie est enseignée plutôt pour être utile en classe que pour servir dans la vie. Il n'est pas rare, alors, que les étudiants s'en fatiguent ou ne la goûtent que médiocrement.

Après la philosophie, une autre connaissance approfondie qui nous est absolument nécessaire, c'est celle d'une théologie complète et solide, comprenant et les questions spéculatives et les questions pratiques de ses diverses branches. Qu'elle nous fasse défaut, surtout de nos jours, et nous ressemblerons à des guides aveugles, à des lampes sans huile, à des soldats sans armes. Et ici, parmi les sciences accessoires de la théologie, nous voulons mentionner, d'une façon spéciale, l'histoire ecclésiastique. Aucun d'entre nous

Digitized by Google

ne l'ignore, il se rencontre aujourd'hui çà et là plus d'un homme qui se livre à l'étude des questions historiques, à la recherche des causes des événements ; et les ennemis de l'Église abusent de ces études pour souiller la vérité de leurs mensonges. Pour les réfuter et les confondre, pour défendre la religion catholique, nous devons posséder, de l'histoire de l'Eglise, une connaissance étendue et appuyée sur des preuves apodictiques.

Dans cette étude, qu'on insiste tout d'abord sur les faits et sur les événements que les ennemis de l'Eglise dénaturent le plus pour l'attaquer, sur ceux qui ont une connexion plus intime avec le dogme catholique. Puis, qu'on joigne à l'enseignement de l'histoire la philosophie de l'histoire ; dans les événements, que l'on recherche leurs causes, leurs buts, leurs conséquences. De ce procédé nous avons un modèle dans cet ouvrage du célèbre évêque, Bossuet, qui a pour titre : *Discours sur l'Histoire Universelle.*

C'est donc de toute évidence, aujourd'hui, il nous faut instruire le plus possible ceux qui désirent prendre rang dans notre milice cléricale et religieuse, si nous voulons remplir dignement et avec fruit les devoirs de notre charge, et être fidèles à notre vocation de prêtres et de religieux, de missionnaires, dans le sens strict et large du mot, dans notre patrie ou à l'étranger. Dans ce but, Supérieurs, Lecteurs et Etudiants doivent absolument agir de concert et se livrer au travail sans relâche.

Et que l'on ne nous dise pas que nous allons trop loin. Partout, en ces dernières années, les chefs de la religion catholique, séculiers ou réguliers, ont donné leurs avis à ce sujet : ils ont conseillé d'adapter aux conditions et aux exigences de notre époque la formation donnée au clergé confié à leurs sollicitudes, à la promouvoir le plus possible. Ils ont ainsi suivi et écouté spécialement la voix du Souverain Pontife Léon XIII, glorieusement régnant, qui, à diverses reprises, dans des Lettres apostoliques adressées à l'Episcopat d'un pays ou du monde entier, a recommandé au clergé avec instance les études. Nous ne rapporterons ici que ce passage tiré de la lettre envoyée le 20 mai 1885 à l'Eminent Cardinal Parocchi, alors vicaire général de Sa Sainteté à

Digitized by Google

Rome : « Vous comprenez parfaitement ce que nous avons souvent répété et non sans motif : il faut employer tous ses soins et tous ses efforts à rendre chaque jour le clergé plus instruit et plus savant. Les conditions des temps ont rendu plus urgente cette nécessité. Aussi, dans cette émulation générale des esprits, dans ce désir acharné de la science, jamais le clergé ne pourra au milieu de ses fonctions et de ses charges tenir le rang d'honneur ou rendre les services qu'il convient, si lui-même néglige de conquérir cette réputation qui s'attache au talent, et que les autres recherchent avec tant d'avidité. — Et voilà la raison pour laquelle nous avons attiré l'attention sur la méthode d'enseignement, surtout en ce qui concerne les étudiants dans les Ordres sacrés. Et pour nous en prendre tout d'abord aux sciences les plus importantes, nous avons ramené les études de la philosophie et de la théologie à la méthode des anciens dont saint Thomas est le fondateur. L'opportunité de cette mesure, les événements postérieurs l'ont bien démontrée. — Mais une partie très importante de l'instruction, des plus agréables à étudier et des plus utiles pour la conduite et le savoir-faire dans la vie, se trouve aussi dans l'étude des humanités. En conséquence, nous avons résolu d'établir quelques arrangements pour promouvoir cette étude. » Nous recommandons la lecture de cette lettre surtout à ceux qui font peu de cas de l'étude des humanités.

∴

Après avoir montré et prouvé la nécessité des études, nous voulons indiquer quelques moyens de les cultiver et de les perfectionner, ceux surtout qui peuvent promouvoir nos études et les développer.

Le premier est l'amour de l'étude dans l'Ordre. Le proverbe : *qui amat zelat*, (qui aime, a du zèle), s'applique ici. Cet amour, les Supérieurs et les Lecteurs doivent l'entretenir dans l'Ordre et l'exciter. Les *Supérieurs*, de tout leur pouvoir, perfectionneront l'enseignement de leurs sujets ; ils formeront des Lecteurs capables ; ils leur fourniront, ainsi

Digitized by Google

qu'aux étudiants, les moyens nécessaires et utiles en usage dans les écoles d'une manière suffisante et même abondante ; ils accorderont aux Lecteurs et aux étudiants le temps convenable pour achever complètement et parfaitement leurs études. Les *Lecteurs*, également, pour développer les études, enrichiront chaque jour leur instruction et l'orneront de nouveaux trésors scientifiques ; ils se tiendront au courant des récentes découvertes de la science ; ils prépareront avec soin leur leçon, quand même la connaissance de leur matière leur serait familière ; ils indiqueront à leurs élèves une façon d'étudier plus facile et plus profitable ; par leurs paroles, par leur exemple et par leur agréable méthode d'enseigner, ils les enflammeront de l'amour des sciences. Et toujours et sans cesse ils les feront penser au but pratique des études qui est la gloire de Dieu, le développement et l'honneur de l'Eglise, la sanctification personnelle et le salut des âmes immortelles. Il est de la plus haute utilité que l'étudiant se souvienne de cette fin sublime et très importante, qu'il y réfléchisse et qu'il l'ait toujours devant les yeux, car alors il l'étudiera avec soin.

Le second moyen de faire des progrès dans l'étude, c'est la prière et l'humilité. L'étudiant doit prier Dieu « afin qu'il l'introduise malgré son extrême indignité dans ses trésors ». Le Dieu des sciences, en effet, c'est le Seigneur. C'est lui la lumière et le guide des sciences ; c'est « dans sa lumière que nous voyons la lumière ». Et le Père céleste cache sa sagesse aux sages et aux prudents de ce siècle et il la révèle aux petits, c'est-à-dire, à ceux qui ne se confient pas à eux-mêmes, mais à lui ; il la révèle à ceux qui la lui demandent par la prière et l'humilité. L'apôtre saint Jacques nous est un garant de cette vérité, quand il dit : « Si quelqu'un de vous manque de sagesse, qu'il la demande à Dieu qui donne à tous libéralement (*Jacques*. I, 5). »

Ce fut là la pratique des saints dont la doctrine illumine l'Eglise de Dieu. Aussi est-ce dans la prière et dans la contemplation des choses célestes qu'ils ont étudié. Tel fut saint Bernard, le docteur *melliflue* ; tel fut saint Bonaventure, le docteur *séraphique* ; tel fut saint Thomas le docteur *angélique* : ce dernier en a rendu lui-même le témoignage,

Digitized by Google

tout ce qu'il a appris, il l'a appris aux pieds du crucifix.

Quant au troisième et dernier moyen d'avancer dans les sciences, nous avons nommé l'observance régulière. — La vie dure et austère de l'observance religieuse conduit à la mortification et à l'abnégation ; ces vertus fortifient et affermissent l'esprit, elles le rendent viril ; elle l'affranchissent de la servitude des sens et de la chair. « Les écrivains ont pour compagnons les sueurs et les fatigues ; ils vivent d'abstinence et non de bon régime ; ils sont chastes et non voluptueux », dit saint Jérôme. La délivrance des soucis temporels du monde, la tranquillité, la paix, la solitude, le manque de troubles et de distractions, le silence qui est le père des inspirations et des pensées grandioses et surtout de l'autonomie de l'esprit, comme dit Pythagore, les conférences spirituelles, pendant les repas la lecture continuelle qui empêche notre esprit de divaguer et le tient recueilli lorsque notre corps satisfait ses exigences, la conversation fréquente avec des hommes savants et érudits, véritable école pratique des sciences, tous ces moyens favorisent admirablement les études scientifiques.

Voilà, bien chers frères, les avis paternels que nous avons jugé bon de vous donner au sujet du développement des études et de la culture des sciences. Nous prions Dieu, en qui sont cachés tous les trésors de la sagesse et de la science, de vous accorder en abondance la foi, l'éloquence et la science. « Quant à vous, dirons-nous avec le Prince des Apôtres par matière d'exhortation, vous devez aussi apporter tout le soin possible pour joindre votre foi à la vertu ; à la vertu, la science ; à la science, la tempérance ; à la tempérance, la patience ; à la patience, la piété ; à la piété, l'amour de vos frères ; à l'amour de vos frères, la charité. Si ces grâces, en effet, se trouvent en vous, et qu'elles y croissent de plus en plus, la connaissance que vous avez de Notre-Seigneur Jésus-Christ ne sera point stérile et infructueuse (II., *Petr.* I, 5-8) ».

Donné à Rome, au couvent de Saint-Laurent-de-Brindes, le 2 février 1901.

Fr. BERNARD d'Andermatt.

Digitized by Google

LE SACERDOCE DE MARIE (1)

Jésus-Christ seul a reçu l'onction sacerdotale dans sa plénitude. D'autres après lui ont été appelés à prendre part à son sacerdoce, mais leur onction n'était point comparable à l'onction d'allégresse et de gloire sacerdotale que l'amour de la justice et la haine de l'iniquité ont mérité au Fils de Dieu (2). La volonté de Dieu a été que tous ceux qui participeront à l'honneur du sacerdoce soient des hommes ; les femmes, même les plus saintes, même la Mère Immaculée du Prêtre éternel, en ont été exclues ; exclues, dis-je, de l'onction du sacerdoce, mais non pas de l'esprit et de la vie sacerdotale. C'est en ce sens qu'il faut entendre ce que nous avons à dire du sacerdoce de Marie.

Ce ne serait donc pas s'en faire une idée suffisante que de considérer le Sacerdoce de la Très Sainte Vierge comme résultant uniquement de son union intime et parfaite avec son divin Fils, union qui n'a cessé d'exister en toutes choses et par conséquent en ce qui touche le sacerdocede Jésus-Christ aussi bien qu'en tout le reste. Encore moins serait-ce avoir une idée convenable des fonctions sacerdotales de Marie de s'imaginer qu'elles résultent simplement de son action salutaire, je dirai même rédemptrice, sur l'Eglise et sur les âmes. Non, la vie de Très Sainte Vierge tout entière, surtout à partir du moment de la Maternité

(1) Bien que ce ne soit pas l'usage de la *Revue* d'admettre des sermons, nous publions celui-ci, à l'occasion du mois de la Vierge. Il donnera en même temps à nos lecteurs un avant-goût d'un ouvrage en l'honneur de Marie actuellement sous presse.

(N. D. L. R.)

(2) « Dilexisti justitiam, et odisti iniquitatem ; propterea unxit te Deus, Deus tuus, oleo lætitiæ, præ consortibus tuis. (Psalm. XLIV, 8.)

Digitized by Google

divine, est une vie sacerdotale et même exclusivement sacerdotale, par la suite des actes qui la composent.

« *Tout prêtre en effet*, nous dit saint Paul, *choisi d'entre les hommes, est constitué à leur place afin d'offrir des dons et des sacrifices pour le péché. Nul ne doit s'arroger cet honneur, mais seulement celui qui y est appelé de Dieu, comme Aaron* (1). » Or, n'est-il pas vrai que depuis l'Annonciation de l'ange, depuis cet instant où Marie est revêtue de la dignité qu'elle n'avait pas ambitionnée, mais à laquelle Dieu l'avait prédestinée dès l'éternité, n'est-il pas vrai qu'elle est constituée à la place des hommes, Elle, fille d'Adam comme eux, afin d'offrir au Très-Haut des dons et des sacrifices pour le péché ? ou plutôt n'est-il pas vrai que toute la vie de la très sainte Vierge, à partir de ce moment, ne constitue pour ainsi dire qu'un seul sacrifice dont toutes les parties se succèdent dans leur ordre, comme elles se succèdent en tout sacrifice et très spécialement dans le saint sacrifice de la Messe ?

Le sacrifice, en effet, suppose avant tout le choix, l'élection de la victime ; ensuite son oblation, son offrande ; puis son immolation ; enfin la participation par la manducation ou la communion aux mérites de la victime. Et la conclusion du sacrifice, c'est, sur la terre, l'action de grâces ; au ciel, la vision béatifique, où Dieu se révélant dans sa propre lumière (2), nous le louerons et le remercierons à jamais, unis aux chants, aux adorations de tous les élus.

A Nazareth et à Bethléem Marie choisit la victime sacrée qu'elle offre dans le temple au Père céleste ; au Calvaire s'accomplira le sacrifice ; dans le Cénacle de la Pentecôte, elle fera participer toute l'Eglise à la lumière et à la sainteté de la victime ; dans la suite des siècles enfin, elle glorifiera Dieu, le Dieu qu'elle contemple dans les splendeurs des cieux, elle le glorifiera par les victoires de l'Eglise et le salut des chrétiens.

(1) Omnis namque pontifex ex hominibus assumptus, pro hominibus constituitur in iis quæ sunt ad Deum, ut offerat dona et sacrificia pro peccatis... Nec quisquam sumat sibi honorem, sed qui vocatur a Deo, tanquam Aaron. (Hebr. V. 1. 4.)

(2) Et in lumine tuo videbimus lumen. (Ps. XXXV, 10).

Digitized by Google

Mais, — et c'est ce qu'il importe de remarquer — la vie de Marie n'est et ne peut être si parfaitement sacerdotale que parce que, dès l'origine, elle est une vie royale : royale par la perfection de la nature et de la grâce qui constitue son être, cet être si élevé, si parfait qu'il est presque divin et que Marie elle-même en a pu donner cette définition merveilleuse : « *Je suis l'Immaculée Conception!* » C'est cette perfection originelle, sans cesse accrue par sa fidélité, qui la rend capable des actes sacerdotaux dont se compose ou mieux se constitue sa vie sur la terre. Mais à leur tour les actes de ce sacerdoce la rendent capable d'exercer sa royauté d'une manière nouvelle et plus efficace. Ce sont ses œuvres sacerdotales en effet qui, l'établissant souveraine maîtresse du Cœur de Jésus et souveraine dispensatrice des trésors de grâces renfermés dans ce Cœur adorable, lui permettront d'agir, Elle, la Mère de Dieu, en si tendre et si miséricordieuse Mère des hommes ; c'est à Elle que tous les catholiques devront de pouvoir lui adresser avec la plus absolue conviction de la vérité de leurs paroles, cette prière : « *Souvenez-vous, ô très miséricordieuse Vierge Marie, qu'on n'a jamais ouï dire que vous ayez été implorée en vain !* (1).

Lorsque saint Pierre parle à tout le peuple fidèle du sacerdoce royal que lui a conféré le saint baptême (2), il convient de se souvenir que l'onction spirituelle de ce sacerdoce, tout d'amour et de douleur, a été conférée d'une manière éminente à la très sainte Vierge au-dessus de ceux qui, dans la suite des temps, participeront à ce même sacerdoce, comme l'onction sainte du sacerdoce réel a été conférée à son Fils d'une manière éminente au-dessus de tous ceux qui y participeront en Lui et par Lui (3).

(1) « Memorare, o piissima Virgo Maria, non esse auditum a sæculo quemquam ad tua currentem præsidia, tua implorantem auxilia, tua petentem suffragia, esse derelictum. » (D. Bernardus.)

(2) Vos autem genus electum, regale sacerdotium. (I. Petr. II. 9.)

(3) Ad Filium autem dixit (Deus)... dilexisti justitiam et odisti iniquitatem : propterea unxit te Deus, Deus tuus, oleo exultationis præ participibus tuis. (Hebr. I., 8, 9.). — Talis enim decebat ut nobis esset pontifex sanctus, innocens, impollutus, segregatus a peccatoribus et excelsior cælis factus, qui non habet necessitatem quotidie, quemadmodum sacerdotes, prius pro suis delictis hostias offerre, deinde pro populi. (Ibid. VII, 26, 27.)

Digitized by Google

I

NAZARETH ET BETHLÉEM

Dès le premier instant de sa conception le Cœur immaculé de Marie s'était tourné vers Dieu avec une foi si vive, une charité si parfaite que le Psalmiste, voulant décrire le fondement merveilleux de sa prodigieuse perfection, nous le montre établi au-dessus des cimes les plus élevées de toute sainteté créée, et nous assure que l'amour privilégié du Seigneur pour cette âme sans tache se complaisait en Elle au-dessus de toutes ses autres créatures (1). En même temps la Très Sainte Vierge, dans la vaste science dont elle avait reçu l'infusion dès le premier instant de son existence, voyait avec une sainte horreur le désordre introduit par le péché dans l'œuvre de Dieu. Son amour pour le Créateur aussi bien que sa compassion pour les coupables lui faisaient désirer avec une indicible ardeur et demander avec les supplications les plus instantes Celui qui seul pouvait réparer tout ce mal et arracher la création à la vanité pour la rendre à son Créateur (2). Aussi les soupirs enflammés des patriarches et des prophètes, leurs prières remplies de saintes anxiétés, du sein d'Abraham trouvaient dans le Cœur de la Vierge un écho harmonieux et puissant qui les élevait jusqu'au trône de l'Eternel.

Elle commençait ainsi à mériter que le moment de l'Incarnation fût hâté, ainsi elle commençait à faire l'élection de la Victime adorable qui devait être immolée à la gloire de Dieu et au salut du monde. De cette victime sainte et sacrée, elle savait tout ce qu'en ont dit les Ecritures, mais elle seule avait bien compris les profondeurs mystérieuses des figures et des prophéties messianiques. Elle savait donc le sacrifice nécessaire, et la nature de la victime dont elle désirait l'avè-

(1) Fundamenta ejus in montibus sanctis ; diligit Dominus portas Sion super omnia tabernacula Jacob. (Psalm. LXXXVI, 1-2.)

(2) Vanitati enim creatura subjecta est non volens, sed propter eum, qui subjecit eam in spe ; quia et ipsa creatura liberabitur a servitute corruptionis in libertatem gloriæ filiorum Dei. (Rom. VIII. 20, 21.)

Digitized by Google

nement avec toute l'ardeur de son grand Cœur immaculé.

Elle savait aussi la part qui devait échoir à la Mère de Dieu dans le sacrifice futur du Calvaire, et, qu'au pied de la Croix de son Fils mourant, la Mère de Dieu deviendrait la Mère des hommes (1), la véritable Mère des vivants. Elle pleurait sur la Mère des douleurs et sur son Fils crucifié et elle continuait à désirer la venue sur la terre de la sainte victime et de sa Mère parce que son âme était toute remplie d'amour pour la volonté de Dieu et de zèle pour sa gloire ; parce que son cœur désirait avec une ardeur incomparable la réconciliation des hommes avec Dieu et le salut des fils d'Adam.

Elle ignorait, — Dieu le voulait ainsi suivant la disposition de sa sagesse infinie — qu'elle fût elle-même Celle que Dieu avait choisie pour Mère. Par conséquent l'élection ou le choix de la victime que Marie devait offrir, Elle aussi, n'eut toute sa perfection qu'après l'Annonciation. Alors seulement elle sut que la chair et le sang du Dieu immolé seraient son propre sang et sa propre chair ; alors elle sut à quel prix, après avoir enfanté au monde son Sauveur, elle enfanterait les hommes à la vie éternelle.

Lorsque Gabriel exposait à Marie la suite des desseins de Dieu dans le mystère de l'Incarnation et de la Maternité divine, il dit : « *Vous l'appellerez Jésus, c'est-à-dire Sauveur* (2). » Et l'ange qui apparut à Joseph dans son sommeil, en répétant le même Nom adorable, ajouta : « *C'est lui qui*

(1) Cum vidisset ergo Jesus matrem et discipulum stantem, quem diligebat, dicit matri suæ : mulier, ecce filius tuus. Deinde dicit discipulo : Ecce mater tua. Et ex illa hora accepit eam discipulus in sua. (Joan. XIX, 26-27.) Ce grand événement ne pouvait pas manquer d'être annoncé par les prophètes. Voici en quels termes en a parlé Isaïe : « *Antequam parturiet, peperit ; antequam veniret partus ejus, peperit masculum. Quis audivit unquam tale ? et quis vidit huic simile ? Numquid parturiet terra in die una, aut parietur gens simul, quia parturivit et peperit Sion filios suos ?* » (Is. LXVI, 7,8.) — Il s'agit bien ici d'une œuvre miraculeuse, d'une œuvre, que seule la droite de Dieu peut accomplir et qui l'a été en effet à Bethléem et au Calvaire. C'est pour donner des enfants à Dieu que Marie devient mère et de cet enfant-mâle qu'elle mit au monde à Bethléem et de ceux que dans la douleur elle a enfantés au pied de la croix de cet enfant mâle. C'est ce que le Prophète marque dans le verset suivant : « *Numquid ego qui alios parere facio, ipse non pariam, dicit Dominus ; si ego qui generationem ceteris tribuo, sterilis ero ? ait Dominus Deus tuus.* » (LXVI, 9.)

(2) Et vocabis nomen ejus Jesum. (Luc. I. 31.)

Digitized by Google

sauvera son peuple de ses péchés (1). » Marie avait pénétré tout le sens de ces paroles ; elle avait compris que son Fils devait racheter le genre humain selon les prophéties, être par conséquent la victime des péchés des hommes (2). Elle avait compris aussi que c'était à elle d'accepter cette volonté de Dieu pour ainsi dire au nom de l'humanité entière, et d'unir sa volonté à la volonté divine pour le choix de l'Agneau qui devait ôter le péché du monde (3). Et enfin elle avait également compris que la Maternité divine la rendait mère des hommes ; et lorsqu'elle prononça son fiat elle avait accepté d'être la Mère du Sauveur et la Corédemptrice du genre humain.

Ainsi elle avait choisi la victime du sacrifice que son cœur devait offrir pour les péchés des hommes. Cette victime choisie, elle la mit au monde à Bethléem (4) ; les bergers et les mages, entre ses bras maternels, l'adorèrent et la reconnurent, selon que l'ange l'avait dit aux bergers, pour leur Sauveur, c'est-à-dire pour la victime de leur salut (5).

Cependant le doux Enfant de Bethléem n'avait pas encore tout le caractère qui appartient aux victimes. Il fallait que ce choix de Dieu et de sa mère fût marqué dans sa chair et exprimé dans son nom ; c'est pourquoi, huit jours après sa naissance, l'Enfant fut circoncis et appelé Jésus, ainsi que l'ange l'avait annoncé avant qu'il fût conçu dans le sein de sa mère (6). Qui oserait penser — lorsque nous autres faibles

(1) Vocabis nomen ejus Jesum : ipse enim salvum faciet populum suum a peccatis eorum. (Matth. I. 21.)

(2) Ecce Agnus Dei, ecce qui tollit peccatum mundi. (Joan. I. 29.) — Christus mortuus est pro peccatis nostris. (I. Cor. XV, 3.) — Ipse est propitiatio pro peccatis nostris, non pro nostris autem tantum, sed etiam pro totius mundi. (I. Joan. II 2.)

(3) Ecce Agnus Dei, ecce qui tollit peccatum mundi. (Joan. I. 29.)

(4) Factum est autem cum essent ibi (Bethleem), impleti sunt dies ut pareret. Et peperit filium suum primogenitum. (Luc. II. 6, 7.)

(5) Et (pastores) venerunt festinantes, et invenerunt Mariam et Joseph, et infantem positum in præsepio. Videntes autem cognoverunt de verbo quod dictum erat illis de puero hoc. (Luc. II. 16, 17.) — Et (magi) intrantes domum, invenerunt puerum cum Maria matre ejus, et procidentes adoraverunt eum. (Math. II. 11.)

(6) Et postquam consummati sunt dies octo, ut circumcideretur puer, vocatum est nomen ejus Jesus, quod vocatum est ab Angelo priusquam in utero conciperetur. (Luc. II. 21.)

Digitized by Google

mortels, sans foi et sans amour, n'ayant de Dieu, du Verbe fait chair et de la Rédemption du monde que des idées si pauvres et si incomplètes, nous les comprenons cependant d'une certaine manière, — qui oserait penser que Marie, dont la connaissance de Dieu surpassait celle des séraphins eux-mêmes, ne les comprenait pas avec toute la profondeur et la clarté, avec toute la perfection qu'il est possible à Dieu même de communiquer à la plus parfaite et à la plus aimée de toute ses créatures? Et dès lors qui pourrait supposer que toutes les pensées de l'intelligence de Marie, tous les sentiments de son cœur, la gravité de sa démarche, le recueillement de ses paroles, le calme de ses gestes, que tout en Elle ne fût pas empreint du caractère sacerdotal à Bethléem et à Nazareth ? et si parfaitement sacerdotal que le plus saint des prêtres, Jésus-Christ seul excepté, ne s'est jamais avancé vers l'autel, portant entre ses mains le calice et l'hostie, avec une impression de la Majesté et de la sainteté de Dieu, un sentiment de l'horreur du péché de l'homme et de la nécessité du sacrifice comparable à ceux qui remplissaient l'âme de Marie et qui, sous le regard de Dieu seul, débordaient pour ainsi dire de tout son être.

Suivant les rites antiques et les prescriptions que Dieu même avait marqués à Moïse son serviteur, la victime choisie devait avoir certaines conditions d'âge, de sexe et d'espèce, mais toujours il fallait qu'elle fût sans tâche et parfaite (1). Il le fallait surtout à cause de la sainteté de Dieu à qui rien d'impur ni de souillé ne saurait être agréable. Lorsque le regard de Marie s'était reposé sur tous les premiers-nés d'entre les enfants des hommes, il avait vu en eux tous l'antique souillure (2), en eux tous il avait vu le caractère des enfants de la colère de Dieu (3). Aucun, par conséquent, n'était digne d'être offert au Dieu trois fois saint ; aucun ne pouvait être victime pour les autres puisqu'aucun ne pouvait expier pour lui-même.

(1) Levit. I-III.

(2) Propterea sicut per unum hominem peccatum in hunc mundum intravit, et per peccatum mors, et ita in omnes homines mors pertransiit, in quo omnes peccaverunt. (Rom. V. 12.)

(3) Et eramus natura filii iræ, sicut et cæteri. (Eph. II. 3.)

Digitized by Google

Alors, dans la crèche ou sur son cœur, elle contemplait le premier-né de toute créature, (1) son Fils à Elle, resplendissant de pureté et voilant sous une chair innocente la splendeur même et la pureté de Dieu (2) ; Celui-là seul était digne de Dieu ; Celui-là seul était digne de lui être offert ; Celui-là seul était sans tache et parfait de toute manière. Et alors, si j'osais le dire, plus prêtre que mère, Marie, la Servante de Dieu (3), avait je ne sais quelle sainte hâte de porter au temple la Victime choisie et d'en faire à Dieu l'oblation irrévocable.

Ne sont-ce pas précisément de telles dispositions qui sont exprimées dans la première partie de la messe ? Sans doute. Marie ne pouvait confesser ses péchés, elle qui fut toujours exempte même de l'imperfection la plus légère. Mais, comme Daniel, elle confessait les péchés de son peuple ; elle implorait la miséricorde de Dieu en faveur des pauvres créatures coupables. Ce sont les mêmes sentiments qui remplissent au pied de l'autel le prêtre qui récite le *Confiteor* et le *Kyrie*. Sans doute aussi, le cœur de Marie avait commencé de chanter avec les anges et mieux que la milice céleste le *Gloria in altissimis Deo et pax hominibus bonæ voluntatis* que le prêtre continue et achève en présence de Dieu. Enfin son intelligence, couronnée d'une foi plus lumineuse que ne peut l'être la vision béatifique des créatures les plus parfaites, voyait autour de son Enfant comme une atmosphère composée des antiques prophéties et des soupirs des patriarches, des affirmations vivifiantes de l'Evangile futur et de la foi indéfectible de l'humanité régénérée. Tout cela, le prêtre, après Marie, l'exprime pendant le saint sacrifice par la récitation de quelques parties de l'Ancien et du Nouveau Testament et le chant du *Credo* de Nicée.

(1) Primogenitus omnis creaturæ. (Colos. I. 15.)

(2) Qui cum sit splendor gloriæ et figura substantiæ ejus. (Hebr. I. 3.) — Candor est enim lucis æternæ. (Sap. VII. 26.)

(3) Ecce ancilla Domini. (Luc. I. 38.)

Digitized by Google

II

LE TEMPLE

Le quarantième jour après la naissance de notre divin Maître est enfin arrivé. Le Sacré-Cœur attendait ce jour avec une divine impatience. Cette impatience, c'était le zèle de la gloire de Dieu qui le dévorait (1), c'était aussi sa volonté amoureuse de sauver les hommes. Jésus-Christ, Prêtre éternel selon l'ordre de Melchisédech (2), allait commencer à remplir ses fonctions sacerdotales. Avec quel sentiment de la Majesté de Dieu, avec quel amour et quelle adoration de son Père céleste, dans quel oubli et sacrifice de Lui-même, dans quelle tendresse de compassion, dans quelle surabondance de charité pour les hommes, son Cœur de Prêtre ressentait-il cette hâte sacrée d'être offert, de s'offrir Lui-même à la gloire de Dieu pour le salut du genre humain !

La Mère portait l'Enfant entre ses bras, mais l'Enfant gouvernait le cœur de la Mère, et Dieu voyait avec une complaisance infinie la similitude ou plutôt l'identité des vertus sacerdotales qui faisaient battre le Cœur de la Mère et de l'Enfant, tandis qu'avec le calme majestueux et le saint empressement qui convient au sacerdoce, la Mère s'avançait portant son Enfant vers la ville et vers le temple.

La Purification est un des actes, ou, comme on dirait aujourd'hui, un des gestes sacerdotaux qui doivent précéder et préparer le sacrifice. Le Prêtre, avant de monter à l'autel, non content d'avoir purifié sa conscience, purifie encore ses mains qu'il lavera encore une fois après l'oblation, avant le sacrifice. Mais Celle qui est si parfaitement pure n'a besoin de laver que ses pieds, j'entends se pénétrer plus que

(1) Ego vivo propter Patrem. (Joan. VII, 58). Honorifico Patrem meum... ego autem non quæro gloriam meam... si ego glorifico meipsum, gloria mea nihil est (Joan. VIII. 49, 50, 54).

(2) Tu es sacerdos in æternum secundum ordinem Melchisedech. (Psalm. CIX. 4. — Heb. V. 6.)

Digitized by Google

jamais, s'il est possible, de l'humilité et de l'obéissance qui conviennent à toute créature en présence de la Majesté sainte du Très-Haut et que le Seigneur aime à voir parfaites en Celle qu'il a comblée de ses dons et de ses grâces.

La purification légale fut donc le signe sensible de la perfection de ces dispositions de Marie. Dieu, devant qui les cœurs sont à nu (1), voyait que son humilité et son obéissance dont cet acte était le symbole, ne seraient surpassées jamais que par l'humilité et l'obéissance de Jésus-Christ son Fils, la victime du sacrifice dont l'oblation allait être faite dans le temple de sa gloire.

La liturgie de la fête de la Purification est merveilleuse entre toutes et semble vouloir nous obliger à pénétrer dans l'intérieur de Jésus et de Marie et à nous rendre compte des sentiments qui les remplissent l'un et l'autre.

D'abord, dans les antiennes des premières vêpres, tous les mystères déjà accomplis à Nazareth et à Bethléem sont rappelés en même temps que les mystères qui s'accompliront plus tard sur le calvaire sont annoncés, les uns et les autres avec leurs circonstances miraculeuses et surnaturelles ainsi qu'avec leurs conséquences futures.

« O commerce admirable ! » — Et il semble ici tantôt que c'est le Cœur de Marie qui s'exprime de la sorte, et tantôt que ce sont les Anges qui, faisant cortège à leur Reine et à leur Roi dans leur voyage sacerdotal, parlent au nom de toute l'Eglise.

— « O commerce admirable ! Le Créateur du genre humain prenant un corps animé, a daigné naître d'une vierge, et homme sans le concours de l'homme, il nous a fait part de sa divinité. — Quand vous qui procédez d'une manière ineffable de votre Père, êtes miraculeusement né de votre Mère Vierge, alors les saintes Ecritures ont été accomplies : semblable à la pluie sur une toison, vous descendîtes pour sauver le genre humain. Nous vous louons, ô notre Dieu ! — Le buisson enflammé que Moïse vit dans le désert est la figure de votre virginité admirable. O Mère de Dieu, priez pour nous. — La tige de Jessé a fleuri, l'étoile est sortie de

(3) Omnia autem nuda et aperta sunt oculis ejus. (Hebr. IV. 13.)

Digitized by Google

Jacob, la vierge a enfanté un sauveur. Nous vous louons, ô notre Dieu ! — Voici que Marie a enfanté le Sauveur, et lorsque Jean le verra il s'écriera : Voici l'Agneau de Dieu, voici Celui qui efface les péchés du monde ! (1). »

Maintenant la Ville sainte apparaît à ses regards ravis. Aux yeux de la Vierge Mère, Jérusalem se montre royale et sacerdotale tout ensemble, dominée par le palais d'Hérode et par le temple de Dieu. Le soleil l'inonde de ses rayons, et c'est surtout sur la splendeur des ors du temple qu'il aime à réfléter la splendeur de sa lumière. Marie tressaille à la vue du temple de Dieu, un sentiment plus vif et plus profond d'adoration remplit son Cœur immaculé. Elle offre au Seigneur le don de toute elle-même et surtout le don de son divin Fils. Jésus pleure silencieusement ainsi que, quelques jours avant l'immolation, il pleurera sur cette Jérusalem qui ne connaît pas le jour où son Dieu la visite (2). Il pleure sur cette même Jérusalem qui prépare son malheur à venir par ce premier malheur de méconnaître l'Enfant-Dieu qui vient s'offrir pour son salut.

A ce moment, la prophétie de Malachie s'offrait à la pensée de la Très Sainte Vierge : « *Voici que j'envoie mon ange devant votre face, ô mon Fils, afin qu'il prépare vos voies ; et aussitôt après, dans son temple saint, viendra le souverain Dominateur que vous attendez et l'Ange du Testament que vous désirez* (3). Cependant la Sainte-Famille entrait dans la ville sacrée et suivait les rues qui conduisaient au temple. Le Libérateur, le Dominateur, l'Ange du Testament nouveau et sa victime, était là porté ainsi que sur un trône d'or, sur le Cœur, entre les bras de Marie, et nul n'y prenait garde. Quelques Pharisiens croisèrent l'Enfant et la Mère sans les honorer d'un regard. La foule des juifs vulgaires allait à son travail, à son commerce, à ses plaisirs, et ne donnait aucune attention ni à Dieu, ni à sa Mère.

(1) Brev. Rom. In off. Purif. B. M. V. ad Vesperas.

(2) Et ut appropinquavit, videns civitatem, flevit super illam, dicens : quia si cognovisses et tu, et quidem in hac die tua, quæ ad pacem tibi. (Luc, XIX, 41-42.)

(3) Ecce ego mitto angelum meum, et præparabit viam ante faciem meam ; et statim veniet ad templum suum Dominator quem vos quæritis, et angelus testamenti quem vos vultis. (Malach. III. 1.)

Digitized by Google

Peut-être quelques prêtres, le Grand-Prêtre lui-même, se hâtant vers le palais d'Hérode pour faire leur cour à l'usurpateur, trouvèrent sur leur chemin le véritable Roi d'Israël et ne le regardèrent pas ! Et le doux Enfant de Bethléem continuait à verser les larmes silencieuses de l'amour méconnu, et son Cœur répétait : « *Jérusalem, Jérusalem, voici la première fois que j'essaye de rassembler tes enfants sous mes ailes, comme la poule ses poussins, et tu ne le veux pas !* » (1)

Cependant Marie est entrée dans le temple de Dieu. Le sacrifice pour sa purification a été offert. L'Enfant divin a été déposé aux mains du Prêtre qui l'élève devant Dieu. Peut-être le Prêtre croyait-il accomplir un rite vulgaire et figuratif, ne se doutant pas qu'il avait entre les mains la divine réalité annoncée depuis si longtemps par les ombres et les figures. Mais peut-être aussi ce prêtre était-il Siméon, et si c'était lui en effet, tandis qu'il portait l'Enfant, l'Enfant parlant au cœur du vieillard lui apprit que Celui qu'il offrait à Dieu, une Vierge l'avait conçu, une Vierge l'avait enfanté, et après l'enfantement, une Vierge l'avait adoré (2).

Maintenant entre le Fils de Dieu qui s'offre, la Mère de Dieu qui offre son Fils, et Dieu même qui accepte la double oblation, s'accomplit le mystère dont saint Paul, après le Psalmiste, nous donne connaissance : « *Les holocaustes et les victimes ne vous ont pas été agréables, mais vous, vous m'avez donné un corps et j'ai dit : Me voici Seigneur, afin de faire votre volonté. Il est écrit en tête du livre que je ferai votre volonté. Je l'ai voulu moi aussi, et votre loi est écrite au milieu de mon cœur* (3). »

Le prêtre tenant l'Enfant-Dieu l'avait offert à la majesté du Très-Haut dans un geste sacerdotal analogue à celui du prêtre catholique qui fait l'oblation du pain et du vin, à l'of-

(1) Jerusalem, Jerusalem... quoties volui congregare filios tuos, quemadmodum gallina congregat pullos suos sub alas, et noluisti ! (Matth. XXIII. 37.)

(2) Quem virgo concepit, virgo peperit, virgo post partum, quem genuit, adoravit. (Brev. Rom. in offic. Purificat. B. M. V.)

(3) Ideo ingrediens mundum dicit : Hostiam et oblationem noluisti, corpus autem aptasti mihi. Holocausta pro peccato non tibi placuerunt Tunc dixi : ecce venio ; in capite libri scriptum est de me, ut facerem voluntatem tuam. Deus meus, volui, et legem tuam in medio cordis tui. (Psalm. XXXIX, 7-9 ; Hebr. X. 5-9.)

Digitized by Google

frande du très Saint Sacrifice de la messe. L'Enfant lui-même s'était offert à la gloire de Dieu pour le salut des hommes. Marie s'était dépouillée de son trésor divin pour Dieu et en faveur du genre humain. Quand elle donna quelques menues pièces de monnaie pour le rachat de l'Enfant il n'était plus à elle. Dieu l'avait accepté comme la victime de sa gloire et de sa sainteté, et Siméon qui figurait le vieux monde des patriarches et des prophètes, l'avait accepté aussi comme la victime de sa rédemption et de son salut (1). Et d'ailleurs est-ce que quelques pièces de monnaie peuvent racheter le Rédempteur ? cependant il était juste que Marie les donnât. Les hommes à qui, en la personne de Siméon, elle l'avait remis, le lui rendront un jour sur le Calvaire, après l'avoir tué. Mais auparavant il devait se passer un temps pendant lequel la Mère de la Victime offerte et acceptée, et la Victime elle-même devaient vivre ensemble comme dans une nuée obscure, s'entretenant de ce qui touche la gloire de Dieu et la délivrance du genre humain.

L'Eglise et les Anges chantent à Jérusalem l'invitatoire : « *Voici que vers son temple saint vient le souverain Seigneur, réjouis-toi et tressaille d'allégresse, ô Sion, courant au-devant de ton Dieu*! (2) » Mais Sion n'entend ni la voix de Marie, ni la voix de l'Eglise, ni la voix des Anges. Siméon seulement et Anne la prophétesse sont accourus au devant de leur Dieu et de leur Sauveur. Le temps viendra cependant où Sion elle aussi accourra au-devant de son Sauveur : Ce sera le dimanche des Rameaux, quatre jours seulement avant celui où Sion immolera son Dieu !...

Il manquait une chose encore à l'offrande de la victime, et c'est Siméon par sa prophétie qui va l'ajouter. Car il faut que selon les rites sacrés l'offrande soit, au moins intérieurement, invisiblement suivie du sacrifice. Le cœur de la Mère sera spirituellement sacrifié quand lui auront été révélées par le saint vieillard toutes les conséquences de l'offrande qu'Elle et son Fils viennent de faire à Dieu.

(1) Erat Simeon exspectans consolationem Israël... Quia viderunt oculi mei salutare tuum. (Luc. II. 25, 30.)

(2) Ecce venit ad templum sanctum suum Dominator Dominus : Gaude e lætare, Sion. occurrens Deo tuo (Brev. Rom. In festo Purific. B. M. B.)

Digitized by Google

« *Celui-ci, c'est-à-dire votre Fils*, — fut-il dit à la divine Mère — *est établi pour la ruine et la résurrection d'un grand nombre en Israël, et comme un signe auquel il sera contredit, et le glaive des douleurs transpercera votre âme* (1). » Voyez comme j'ai eu raison de vous parler du sacerdoce de Marie. Le vrai, l'unique prêtre selon l'ordre de Melchisédech (2), Jésus, n'offrira pas d'autre victime que lui-même, et la Mère de Jésus en offrant son Fils offre bien plus qu'elle n'offrirait en souffrant elle-même et immole en même temps son Cœur immaculé et maternel.

III

LE CALVAIRE

Entre l'offrande et la consommation du sacrifice trente-trois années s'écouleront. Il est dans les convenances divines qu'au moment où le sacrifice se consomme, le prêtre se trouve sous l'impression actuelle la plus élevée qu'il est possible de la sainteté de Dieu à qui le sacrifice est offert, et des besoins de l'humanité en faveur de laquelle il est offert. C'est ce qui dans la liturgie de la sainte Messe est indiqué par la récitation du *Sanctus* et par la prière qui est faite pour les vivants. Sans doute, Notre-Seigneur Jésus-Christ avait cette connaissance de la sainteté de son Père et de la profondeur de la misère humaine, au degré le plus parfait, depuis le premier instant de son existence terrestre : sa science de bienheureux et sa science infuse ne pouvaient pas croître ; mais il était susceptible de recevoir une impulsion plus vive de ce qu'il savait si parfaitement, en prenant de ces mêmes choses une connaissance expérimentale. Or il fallait pour qu'il fût un pontife fidèle et miséricordieux qu'il fût tenté comme nous le sommes

(1) Et benedixit illis Simeon, et dixit ad Mariam matrem ejus : Ecce positus est hic in ruinam et in resurrectionem multorum in Israël, et in signum cui contradicetur et tuam ipsius animam pertransibit gladius.
(Luc. II, 34, 35).

(2) Tu es sacerdos in æternum secundum ordinem Melchisedech
(Psalm. CIX, 4 ; Hebr. V, 6.)

Digitized by Google

et, hormis le péché, qu'il connût toutes nos épreuves (1). Ainsi, quand arrivera le moment de mourir sur la croix, il aura une impression plus parfaite de la grandeur des offenses que la malice et la faiblesse humaines font à la majesté de Dieu, un sentiment plus profond des exigences de la justice infinie. Il aura passé bien des nuits dans la prière (2) et depuis la trahison de Judas jusqu'à la faiblesse de Pierre, tous les degrés de la malice et de la lâcheté humaines auront laissé dans son Cœur divin leur cruelle impression.

Mais Marie, elle, pouvait croître et croissait en effet à l'école de son Fils dans la connaissance de Dieu, dans la compréhension des exigences si légitimes de la sainteté divine. Et rien ne pouvait mieux lui faire connaître les abîmes de malice, d'ingratitude et de cruauté avec les crimes dont ils sont le principe, que la conduite des hommes à l'égard de son Fils, Notre-Seigneur Jésus-Christ. Que de fois la Mère et le Fils cachés dans l'obscurité de Nazareth s'entretinrent ensemble des besoins de l'humanité déchue et des miséricordes de Dieu! Que de fois la sainteté divine, la souveraineté du domaine de Dieu, la perfection de sa justice adorable, furent révélées à l'âme de Marie par la parole de Jésus! Ainsi peu à peu se développait et atteignait à la perfection le sentiment sacerdotal dans l'âme de la Très Sainte Vierge. Ainsi se fortifiaient et s'embrasaient tout ensemble son zèle de la gloire de Dieu et sa volonté de faire à cette gloire le sacrifice qui seul pouvait donner une satisfaction entière à la sainteté et à la justice du Très-Haut.

De plus il était convenable que le Cœur de la Mère fût préparé comme par degrés au sacrifice qu'il était appelé à offrir sur le Calvaire. C'est pourquoi ce seront d'abord les trois jours d'absence qui apprendront à Marie ce que peut souffrir son Cœur loin de son Fils et de son Dieu (3); plus tard, ce seront les trois années de la vie apostolique du Sauveur

(1) Unde debuit per omnia fratribus similari ut misericors fieret et fidelis pontifex ad Deum... tentatum autem per omnia pro similitudine absque peccato. (Hebr. II, 17; IV, 15.)

(2) Et erat pernoctans in oratione Dei. (Luc. VI. 12.)

(3) Fili, quid fecisti nobis sic? ecce pater tuus et ego dolentes quærebamus te. (Luc. II. 48.)

Digitized by Google

qui sépareront encore la divine Mère de son Fils bien-aimé. Chose étrange mais que Marie comprenait à merveille! quand pendant les trois jours de l'absence et les trois ans de l'apostolat, Marie cherche son Jésus, toujours une parole de ce Fils lui redit la même leçon. Il faut qu'il soit occupé aux choses qui sont de la gloire de son Père (1) : « *Bienheureux ceux qui écoutent la parole de Dieu et la mettent en pratique* (2). — *Qui est ma mère et qui sont mes frères? Celui qui fait la volonté de mon Père, c'est lui qui est ma mère et mes sœurs* (3). » C'est la volonté de Dieu, c'est la souveraineté absolue de cette volonté sainte, c'est l'amour de cette volonté sacrée, quelles que soient les exigences, quels que soient les sacrifices qu'elle impose, que le Fils, au feu de la douleur, grave dans l'âme de sa Mère. Et vraiment pour remplir les fonctions sacerdotales que la volonté de Dieu lui a imposées, il faut que Marie arrive à aimer la volonté divine, les décrets de sa sagesse et de son amour plus que la consolation et que la vie de son Fils, comme Jésus aime cette volonté de son Père céleste plus que la tendresse de son amour à lui pour sa Mère et la consolation du Cœur de cette Mère tant aimée.

C'est ainsi que par l'action du Prêtre éternel sur le Cœur si docile de Marie, les dispositions sacerdotales dans l'âme de cette divine Mère ont atteint la perfection la plus achevée. Les Anges mêmes ne peuvent mesurer les progrès que l'amour a faits dans le Cœur de Marie pour son Fils et pour son Dieu, pour Jésus-Christ ; et Jésus même s'est appliqué à élever encore plus haut, s'il est possible, l'amour et l'adoration de sa Mère pour la sainte volonté de son Père céleste.

Et maintenant, ô Mère bénie, ô Mère des douleurs, avancez jusqu'au pied de l'autel, montez sur la montagne du calvaire, serrez-vous contre la croix sur laquelle votre Fils s'of-

(1) Nesciebatis quia in his quæ Patris mei sunt, oportet me esse? (Luc. II. 49.)

(2) Quinimo beati qui audiunt verbum Dei et custodiunt illud. (Luc. XI. 28.)

(3) Quæ est mater mea et qui sunt fratres mei? Et extendens manum in discipulos suos : dixit : ecce mater mea et fratres mei. Quicumque enim fecerit voluntatem Patris mei, qui in cœlis est, ipse meus frater, et soror, et mater est. (Matth. XII. 48-50.)

Digitized by Google

fre lui-même à son Père pour notre salut ; demeurez debout, car c'est là l'attitude sacerdotale, et unissant votre cœur à celui de Jésus, vos douleurs à son agonie, offrez avec le Prêtre éternel, offrez au Très-Haut le sacrifice qui obtient le pardon et prépare le salut en faisant triompher les miséricordes infinies et l'amour éternel de Dieu. Rien ne vous sera épargné, ô Marie, aucune partie du sacrifice ne sera soustraite à vos regards, il faut que vous voyiez la sainte Victime nue jetée sur la croix, il faut que vous entendiez les marteaux clouant au bois sanglant les membres sacrés de votre Fils bien aimé, il faut que vous le voyiez entre le ciel et la terre, suspendu par trois clous ; il faut que vous entendiez les imprécations, les railleries, les insultes que les hommes prodiguent à leur Sauveur au moment même où le Père céleste l'écrase sous le poids de sa justice infinie. Vous le voyez, brûlé par la soif (1), en même temps que gémissant sous l'abandonnement de son Père céleste (2), vous entendez ses paroles de miséricorde et de pardon (3), vous voyez la mort approcher à grands pas de l'auteur de la vie, et celui qui meurt ainsi est votre Dieu et votre Fils ! Demeurez debout (4) au pied de la croix de Jésus, comme il convient au prêtre, et offrez jusqu'à la fin le sacrifice plus grand que tout sacrifice possible, plus grand mille fois que ne le serait celui de votre propre vie. Offrez-le dans un sentiment de parfaite adoration, de parfaite soumission à l'égard de Dieu, de compassion parfaite à l'égard de la victime immolée, de maternelle pitié pour les hommes en faveur de qui elle est offerte, car, vous l'avez entendu, il vient de vous le dire : « *Femme, voilà votre fils* ! (5) »

Et maintenant le *Consummatum est* est prononcé, la recommandation de l'âme est faite, le grand cri de l'amour

(1) Sitio. (Joan. XIX. 28.)

(2) Deus meus, Deus meus, ut quid dereliquisti me ? (Matth. XXVII, 46.)

(3) Pater, dimitte illis, non enim sciunt quid faciunt. (Luc. XXIII, 34.) — Hodie mecum eris in paradiso. (Luc. XXIII, 43.) — Mulier, ecce Filius tuus ;... ecce mater tua. (Joan. XIX, 26, 27.)

(4) Stabant autem juxta crucem Jesu mater ejus et soror matris ejus. (Joan. XIX, 25)

(5) Mulier, ecce Filius tuus. (Joan, XIX, 26.)

Digitized by Google

qui s'immole, de la terre monte jusqu'au ciel; le front couronné d'épines s'incline, l'immolation de la victime est consommée, le glaive des douleurs de Jésus-Christ a traversé votre âme, mais vous vivez encore parce qu'il faut que le reste du sacrifice s'achève et qu'après avoir immolé la victime, vous fassiez communier à sa sainteté et à sa justice les âmes pour qui, mourant sur la croix, votre Fils a prié.

IV

LE CÉNACLE.

Après la Consécration, à la sainte messe, vient la prière pour les défunts et la récitation de l'oraison dominicale. Jésus-Christ et Marie l'accompagnant en esprit, Jésus-Christ descendit aux limbes, au sein d'Abraham, consoler par sa présence les ancêtres de la très sainte Vierge, les saints de l'ancienne loi. Mais, sur la terre, lorsque le matin de Pâques eut rempli la très sainte Vierge des joies de la résurrection, pensez-vous que le désir brûlant de voir son Fils maintenant vainqueur de la mort et de l'enfer, établir sur la terre son règne qui ne doit pas finir (1), pensez-vous, dis-je, que ce désir n'envahit point toute l'âme de Marie et ne la remplit point de ce zèle victorieux qui doit durer jusqu'à la fin des temps? « *Que votre nom soit sanctifié, que votre règne arrive, que votre volonté soit faite sur la terre comme au ciel!* (2) Mais qui donc peut procurer ces grands biens au monde entier, si ce n'est la Mère de Dieu? Qui donc peut établir le règne de Jésus-Christ dans chaque âme, si ce n'est celle qui a donné Jésus-Christ au monde?

Ce fut le jour de la Pentecôte qu'elle commença son œuvre. Deux fois l'évangéliste nous dit que Marie gravait dans son cœur, les méditant sans cesse, toutes les paroles et les

(1) Et regnabit in domo Jacob in æternum. Et regni ejus non erit finis, (Luc. I. 32, 33.)

(2) Sanctificetur nomen tuum, adveniat regnum tuum, fiat voluntas tua sicut in cœlo et in terra. (Matth. VI. 9, 10).

Digitized by Google

œuvres de Notre-Seigneur Jésus-Christ (1). Ainsi après avoir conçu corporellement et enfanté le Sauveur du monde, elle le concevait spirituellement de nouveau dans son Cœur, elle devenait ainsi la source et le réservoir tout ensemble de la Tradition chrétienne. Le Christ de la tradition vivait en elle et remplissait exclusivement son intelligence et son Cœur. Maintenant que le Saint-Esprit, son époux, en descendant sous la forme de langues de feu sur les Apôtres, les a préparés à comprendre l'enseignement de Marie, elle va remplir les âmes apostoliques, de la science vivante de Jésus-Christ dont elle est la dépositaire. Ce que les Apôtres n'avaient pas su comprendre quand Jésus-Christ même les instruisait, maintenant répété par la voix maternelle de Marie, non seulement sera compris, mais prendra vie dans leur cœur et sera une source inépuisable de vie pour ceux qui recevront d'eux ce qu'eux-mêmes ont reçu de Marie.

Ainsi, après le sacrifice, le prêtre communie lui-même à la victime immolée et, descendant ensuite les marches de l'autel, donne la communion aux fidèles qui se pressent à la table sainte. Ce qu'il doit y avoir d'amour et d'adoration dans son âme sacerdotale à l'égard de la victime sacrée qu'il tient entre ses mains et qui vit en même temps dans son cœur, ce qu'il doit y avoir aussi de bienveillante charité à l'égard des fidèles à qui il communique le trésor divin, l'aliment de leur vertu et le gage de leur vie éternelle, qu'est-ce en comparaison des sentiments qui remplissent le Cœur de Marie à l'égard de Jésus-Christ et des Apôtres de Jésus-Christ tandis qu'elle leur communique la science de Jésus-Christ, qu'elle leur donne spirituellement ce même fils de ses entrailles qu'elle avait donné corporellement au monde trente-trois ans auparavant ?

Il semble que nous entendions en ce moment dans le Cœur de Marie comme un écho des accents de la prière sacerdotale de Jésus-Christ : « Je vous prie pour eux tous qui croient en vous, ô mon Fils, et non pas pour eux seulement mais pour tous ceux qui, par leur ministère, croiront en vous,

(1) Maria autem conservabat omnia verba hæc, conferens in corde suo. (Luc, II. 19); — Et mater ejus conservabat omnia verba hæc in corde suo. (Ibid. II. 51.)

Digitized by Google

afin qu'ils soient un avec vous comme moi-même je suis un avec vous et comme au ciel avec votre Père céleste et l'Esprit Consolateur, mon Epoux, vous êtes un (1). » Mais en même temps elle priait aussi les Apôtres afin qu'ils eussent confiance, afin qu'ils demeurassent fermes dans la foi (2) malgré les persécutions et les épreuves, afin surtout qu'ils aimassent Jésus-Christ de toutes les puissances de leur cœur et qu'ils sussent vivre pour lui, mourir pour lui comme Jésus avait vécu pour eux et pour eux était mort. Quels accents sa voix maternelle ne puisait-elle pas dans son amour de Mère de Dieu et de mère des hommes pour persuader les hommes d'aimer Dieu, pour les convaincre de la nécessité de conquérir le monde tout entier à Dieu en commençant par lui donner sans aucune réserve leur âme, leur vie toute entière !

V

JÉRUSALEM

Après la communion reçue et distribuée, les prières de la Liturgie ont toujours le même caractère, expriment toujours le même ordre de sentiments : elles demandent à Dieu de confirmer pour l'éternité la grâce d'union accordée dans le temps ; elles implorent la destruction du mal qui est en nous depuis notre naissance (3) et l'achèvement du bien surnaturel qui est survenu en nous et que la communion a affermi et développé. Ensuite, après la bénédiction donnée au nom des trois personnes de l'adorable Trinité, avec l'évangéliste saint Jean, le prêtre jette un regard d'aigle et de colombe tout ensemble sur les profondeurs mystérieuses de la vie intime de Dieu et ses œuvres de miséricorde. Il contemple le Verbe qui dès

(1) Ego pro eis rogo... non pro eis autem rogo tantum, sed et pro eis qui credituri sunt per verbum eorum in me ; ut omnes unum sint, sicut tu Pater in me, et ego in te, ut et ipsi in nobis unum sint. (Joan. XVII, 9, 20-21.)

(2) Estote .. fortes in fide. (I. Petr. V. 9.)

(3) Ecce enim in iniquitatibus conceptus sum, et in peccatis concepit me mater mea. (Psalm. L. 7.)

Digitized by Google

l'origine était en Dieu, était Dieu, et il adore le Verbe fait chair qui est venu au milieu de nous, dont nous avons vu la gloire et dont nous avons reçu la grâce et le salut (1).

Tels étaient également les sentiments qui ont rempli l'âme de la Très Sainte Vierge, cette âme vraiment sacerdotale, depuis la Pentecôte jusqu'au moment où un dernier et suprême acte d'amour l'arracha aux douleurs de la vie présente pour l'introduire au milieu des joies et de la béatitude éternelles. Elle continuait à recueillir dans son Cœur, pour les méditer sans cesse, les œuvres et les paroles de l'infinie Miséricorde. Tous les faits avec toutes les circonstances de la mission du Verbe sur la terre étaient gravés dans son Cœur de Mère de Dieu, et elle voyait toute l'étendue de la vérité cachée en Dieu depuis des siècles et maintenant révélée aux hommes ; les circonstances aussi de la mission du Saint-Esprit dans l'Eglise, le feu du divin amour qu'il y avait allumé, l'efficacité de sa présence permanente donnant l'intelligence de la vérité et les œuvres de la sainteté avec une vie indéfectible à l'Eglise, à l'Epouse bien-aimée, sans ride ni tache, de son divin Fils (2) : elle voyait tout cela. Elle voyait aussi, — et son âme était toute remplie de cette vision — elle voyait tout l'amour du Père pour sa création, amour manifesté par la mission des deux autres Personnes divines ; elle voyait enfin que les deux Personnes envoyées avaient toutes deux commencé par mettre en Elle la plénitude de leur action avant de se répandre ensuite chacune avec ses bienfaits respectifs sur toute l'Eglise et sur toute l'humanité. Elle se savait la Mère du Fils et l'Epouse du Saint-Esprit, et son âme voyait en même temps dans ce double choix dont elle avait été honorée, l'amour incommensurable du Père pour elle.

Oh ! qui pourra dire jamais de quels sentiments de reconnaissance le Cœur sacerdotal de Marie était pénétré ! Qui pourra exprimer jamais par quel cantique d'action de grâce

(1) In principio erat Verbum, et Verbum erat apud Deum, et Deus erat Verbum... Et Verbum caro factum est, et habitavit in nobis, et vidimus gloriam ejus, gloriam quasi Unigeniti a Patre, plenum gratiæ et veritatis. (Joan. I, 1, 14.)

(2) Ut exhiberet (Christus) ipse sibi gloriosam Ecclesiam, non habentem maculam aut rugam, aut aliquid hujusmodi. (Eph. V. 27.)

Digitized by Google

son âme incessamment magnifiait le Seigneur (1)! Les anges mêmes ne sauraient le dire, car les anges mêmes ne peuvent comprendre ni la beauté, ni l'étendue, ni la profondeur des sentiments de Marie. N'est-il pas vrai que portée ainsi sur les ailes de sa reconnaissance et de son amour, l'âme de Marie avait sans cesse ce regard d'aigle et de colombe, dont nous avons parlé tout à l'heure, l'avait dis-je, plongé dans l'Etre même de Dieu, ce regard qui était chez elle le comble et la perfection de l'adoration où il est possible qu'atteigne ici-bas Celle qui, Mère de Dieu et temple du Saint-Esprit, demeure pourtant une pure créature ?

Lorsqu'elle eut servi de canal à la grâce et à la miséricorde de son Fils qu'elle portait dans son sein, pour atteindre l'âme de Jean-Baptiste et la sanctifier, le chant de reconnaissance qu'elle éleva jusqu'au ciel fit tressaillir la Jérusalem céleste et remplit pour toute la suite des siècles l'Eglise militante des harmonies profondes de son humilité, de son adoration, de sa reconnaissance et de sa louange. Maintenant il ne s'agit plus d'un miracle de grâce, accordé à une seule âme, il s'agit de la foi, de la vertu, des œuvres, de la sainteté de l'Eglise catholique pour tous les siècles. Ah ! comme elle demande à Dieu pour toutes les âmes à qui sont accordées la foi et la charité, la persévérance dans le temps et leur consommation par la vision et l'amour célestes dans l'éternité ! Comme elle demande que le mal soit écarté du sein de l'Eglise ! Avec quelle ardeur elle supplie afin que les hérésies et les schismes soient vaincus et détruits ! Comme elle implore afin que les persécutions loin d'avoir un effet destructif, renouvellent comme celle de l'aigle la jeunesse triomphante de l'Église (2). Et ses prières, elle le sait, sont toutes exaucées, car elle est la Toute-Puissance suppliante (3). C'est pourquoi, l'Église chantera d'elle, après avoir célébré sa victoire sur le serpent infernal, qu'elle a seule détruit toutes les hérésies dans le monde tout entier et dans toute la suite des temps (4). C'est pourquoi, tous les

(1) Magnificat anima mea Dominum. (Luc. I. 46.)

(2) Renovabitur ut aquilæ juventus tua. (Psalm. CII, 5.)

(3) Omnipotentia supplex. (D. Bernardus.)

(4) Cunctas hæreses sola interemisti in universo mundo. (Brev. Roman. In off. pro festis B. M. V.)

Digitized by Google

ordres religieux, de siècle en siècle, se glorifieront de devoir leur existence et leur ferveur à Marie. C'est pourquoi le plus grand nombre n'existera que pour glorifier quelqu'un des mystères de Marie ou quelqu'une de ses vertus. C'est pourquoi, il n'y aura pas un saint dans l'Eglise catholique qui ne soit un grand serviteur de Marie et qui ne proclame que c'est à Elle qu'il doit son salut, que c'est par Elle qu'il a persévéré jnsqu'à la fin dans l'amour de Jésus. C'est pourquoi il n'y aura dans l'univers catholique ni royaume, ni province, ni cité, ni bourgade qui n'élève à Marie un sanctuaire où les pauvres pécheurs viendront se réfugier, sûrs de trouver le pardon de leurs fautes dans la maison de la Mère de miséricorde. C'est pourquoi, quand les temps seront plus mauvais, les apparitions de la Très Sainte Vierge auront lieu à Lourdes par exemple ou à la Salette, et par l'abondance et l'éclat des miracles, elle attirera le monde entier à ses nouveaux sanctuaires, afin que la foi triomphe sur les ruines du naturalisme, la chasteté chrétienne et l'esprit de sacrifice sur les ruines de la sensualité et de l'égoïsme.

Nous avions dit que l'action de grâce dans l'âme sacerdotale de Marie avait duré jusqu'au moment de son dernier soupir ici-bas, nous nous étions trompés ; Marie continue au ciel plus parfaitement encore et pour toute l'éternité ce que dans le temps elle a commencé sur la terre ; elle voit mieux Dieu, maintenant qu'elle le contemple face à face (1) ; elle sait mieux maintenant combien il est vrai que ses miséricordes sont infinies (2) elle connaît mieux l'efficacité toute puissante de sa prière et son empire sur le Cœur de Jésus ; elle voit mieux encore que sur la terre l'excès de la misère humaine et la grandeur du don que Dieu a fait aux hommes. Et plus que jamais elle veut le triomphe de l'amour de Jésus-Christ dans toutes les âmes et le salut de ces mêmes âmes puisque son sacerdoce n'existe que parce qu'elle est la Mère

(1) Videmus nunc per speculum in ænigmate : tunc autem facie ad faciem. (*I. Cor. XIII, 12.*)

(2) Misericordia autem Domini ab æterno, et usque in æternum super timentes eum. (*Psalm. CII. 17.*) — Miserationes ejus super omnia opera ejus. (Ibid. *CXLIV, 9.*)

Digitized by Google

de Dieu et la Mère des hommes, c'est-à-dire la Corédemptrice du genre humain.

Dieu avait dit du second Adam comme du premier : « *Faisons-lui un aide qui lui soit semblable* (1) ». La nouvelle Eve, la véritable mère des vivants, c'est la Très Sainte Vierge Marie. Elle sera semblable en tout à Jésus-Christ, autant qu'il est possible à Dieu même d'élever sa créature préférée jusqu'à la perfection de sa propre ressemblance. Mais à notre égard la mère sera semblable au Fils comme victime et Corédemptrice du genre humain ; c'est pourquoi il faut qu'elle lui soit semblable aussi par son caractère sacerdotal. Le Prêtre éternel est aussi l'éternelle victime ; nul autre que Marie ne pouvait approcher de la perfection de ce sacrifice, nul autre que Marie, qui en avait reçu le fruit dans sa plénitude, ne pouvait le communiquer aux autres créatures par le canal d'un sacrifice semblable et par l'action permanente d'un sacerdoce efficace. Il fallait donc revêtir spirituellement cette âme maternelle et sainte des fonctions sacerdotales, et Dieu l'a fait. Mais Dieu ne l'a point fait pour elle et à cause d'elle seulement. Il l'a fait aussi pour nous et à cause de nous.

Oui, nous aussi chrétiens, tous tant que nous sommes, nous avons été revêtus spirituellement du sacerdoce royal (2). Commençons donc par nous pénétrer à l'égard du sacerdoce spirituel de Marie d'une confiance sans bornes. Par elle le règne de Jésus-Christ commencé en nous arrivera à sa perfection, à sa consommation. Mais, en même temps, comme Elle, et à son imitation, appliquons-nous à exercer notre sacerdoce à l'égard du prochain, envers ceux qui sont nos frères. Pour Dieu, animons-nous d'un véritable esprit réparateur, aimons-le pour ceux qui ne l'aiment pas, appliquons-nous à le connaître pour ceux qui ne pensent pas à lui. louons-le pour ceux qui l'oublient, sacrifions-nous à lui pour ceux qui l'offensent. Pour le prochain, remplissons-nous de zèle, comme Marie l'a fait, travaillons sans cesse à lui faire connaître le Christ de la tradition, apprenons-lui à l'aimer ; luttons avec Marie contre le mal et l'erreur quelque

(1) Faciamus ei adjutorium simile sibi. (*Genes, II, 18.*)

(2) Vos autem genus electum, regale sacerdotium. (I. Petr. II. 9.)

Digitized by Google

forme qu'ils revêtent ; comme Elle, appliquons-nous à développer dans notre prochain les germes de grâce et de charité qu'y a déposés la miséricorde de Dieu. Alors, nous aurons nous aussi fait notre œuvre sacerdotale, nous à qui un degré de plus de ressemblance avec notre Mère bien-aimée méritera qu'elle nous regarde avec plus de complaisance et que, à l'heure de notre mort, priant pour nous, elle nous obtienne le bonheur de continuer au ciel avec elle l'action de grâces que nous aurons, à son exemple, commencée sur la terre.

Fr. Exupère de Prats-de-Mollo.
O. M. C.

Digitized by Google

SAINT FRANÇOIS D'ASSISE

ET LE BREVIAIRE ROMAIN

Le rôle de saint François dans la réforme et la diffusion du Bréviaire romain fut plus important qu'on ne le suppose communément.

Dans la dernière règle, toujours en vigueur parmi ses disciples, le saint Patriarche se contente d'ordonner en ces termes la récitation de l'Office divin : « Que les clercs fassent l'Office divin selon l'Ordre de la sainte Eglise romaine. *Clerici faciant divinum Officium secundum Ordinem sanctae Romanae Ecclesiae* (1). »

On a prétendu que par ce précepte le législateur séraphique voulait imposer à ses Frères l'Office généralement en usage dans l'Eglise, et que par conséquent il prenait position contre les liturgies propres aux associations religieuses et aux églises particulières. Cette assertion est dénuée de fondement.

A part quelques exceptions les Ordres religieux, et les églises particulières n'avaient à cette époque aucune liturgie spéciale, car dès la fin du XIe siècle tous les clercs de l'Eglise latine suivaient le même Office (2).

Cet Office, qui était partout en usage, fut imposé, croyons-nous, aux Frères Mineurs par la règle *primitive* rédigée en 1209-1210. Dans la rédaction de l'année 1221 on lit : « Que les Clercs fassent l'Office comme les autres clercs et qu'il leur soit permis par conséquent de posséder les livres nécessaires à la célébration de cet Office. *Clerici faciant Offi-*

(1) S. Francisci opera, ed. Wadding — De La Haye (Augustae 1739), t. II. p. 31. ch. III.

(2) Voir la preuve chez P. Suitbert Bäumer, *Geschichte des Breviers* (Friburg, Herder 1895) S. 220-245.

Digitized by Google

cium, dicant pro vivis, et pro mortuis secundum consuetudinem clericorum. Pro defectu autem et negligentia Fratrum omni die dicant : Miserere mei Deus, cum Pater noster, et pro Fratribus defunctis dicant : De profundis, cum Pater noster. Et libros necessarios ad implendum eorum Officium possint habere (1). »

Cette ordonnance devait exister avons-nous dit, dès le commencement de l'Ordre (1209-10). On ne saurait le prouver par le texte de la Règle primitive approuvée de vive voix, en 1210, par Innocent III, puisque ce texte est perdu, que les essais de reconstitution resteront toujours hypothétiques (2), et qu'il ne sera peut-être jamais possible de déterminer avec certitude en quoi la règle de 1221 différait de celle de 1209-1210. Cependant nous croyons que cette différence n'était pas essentielle, la deuxième règle nous apparaissant comme une amplification de la première. Toutefois n'étant pas à même d'en produire ici les raisons, nous ne voulons pas non plus en déduire des conclusions pour l'ordonnance relative à l'Office.

Heureusement nous avons, dans le testament de saint François, l'attestation formelle que les Mineurs, dès l'origine de leur Ordre, récitaient l'Office commun aux autres clercs. « Nous clercs, nous disions l'Office comme les autres clercs. *Officium dicebamus nos clerici secundum alios clericos* » (3).

Ainsi s'exprimait le Séraphique Père sur les débuts de l'Ordre peu de temps avant sa mort survenue en 1226. Il a voulu sans doute par ces paroles faire allusion à l'ancienne règle et laisser entendre que, dans ce point, elle avait subi une modification.

Cette modification se produisit dans l'Ordre entre l'année 1221, date de la deuxième règle, et l'année 1223, date de la troisième règle *définitive*.

Tandis qu'en 1221 saint François prescrit : « Que les clercs

(1) Opera S. Francisci, l. c. p. 23. ch. III.

(2) Pour ces essais de reconstruction de la 1re règle voy. Müller, Die *Anfaenge des Minoritenordens*, S. 1-24 ; Sabatier, *Speculum perfectionis* p. XXVI, id. *Vie de Saint-François* 21 édit. chap. VI. p. 100 ss. ; *Theolog. Literaturzeitung*, 1795, S. 182 J.

(3) Wadding, l. c. t. I, p. 21.

Digitized by Google

fassent l'Office comme les autres clercs », il commande maintenant en 1223 : « Que les clercs fassent l'Office selon l'Ordre de la sainte Église romaine ». On a cru communément que ces deux textes étaient identiques. Il n'en est rien. L'Office de « *tous les clercs* », et l'Office de « *la sainte Église romaine* » ont un sens très différents. Expliquons-nous.

Nous venons de le dire : la liturgie était alors dans ses points principaux la même dans toute l'Église latine. Par contre, l'Office de l'Église romaine connu sous le nom de *consuetudo curiæ Romanæ* (office de la chapelle papale) avait subi peu à peu tant de modifications qu'il différa bientôt du « *Cursus* » ou de l'Office des autres clercs dans nombre de points très importants.

Diverses circonstances, entre autres : les occupations multiples et les fréquents voyages de la cour pontificale (1) amenèrent les clercs de la chapelle papale à modifier et surtout à abréger considérablement l'ancien office. Ils firent ces changements en partie de la leur propre chef, en partie aussi pour répondre aux vœux des cardinaux et même pour se conformer aux directions du Souverain-Pontife.

Raoul de Rivo, doyen de Tongres, l'ardent défenseur de l'ancien et volumineux *Cursus*, se répand en plaintes vers la fin du XIVe siècle au souvenir de cette réforme. « Naguère, nous dit-il, alors que les Pontifes résidaient à Latran, l'Office romain était loin d'être observé dans leur chapelle aussi intégalement que dans les autres églises collégiales de la ville. Bien plus, les clercs de la chapelle papale, soit qu'ils en aient reçu l'ordre du Pape, soit de leur gré, abrégeaient toujours et modifiaient souvent l'Office romain selon le bon plaisir du Pape et des cardinaux. Il m'a été donné de voir à Rome l'ordinaire de cet Office tel qu'il a été recueilli du temps d'Innocent III. » (2)

(1) Cf. Augustini Piccolominei ep. ad Innocentium VIII., ed. *Migne Pat. lat.* t. 78. col. 1399 sq.

(2) « Nam olim quando Romani Pontifices apud Lateranum residebant, in eorum capella servabatur Romanum officium non ita complete sicut in aliis Urbis ecclesiis collegiatis. Immo Clerici Capellares (Capellae papalis), sive de mandato Papae, sive ex se, officium Romanum semper breviabant et

Digitized by Google

Cette réforme du bréviaire une fois commencée, il n'était guère possible de l'arrêter. Les temps nouveaux ne s'accommodaient plus de cet ancien Office, qui était sans doute de toute beauté, mais d'une trop longue durée. C'est pourquoi d'autres églises en vinrent à leur tour, et chacune à sa façon, à réduire l'Office. A Rome, où ce remaniement du Bréviaire avait commencé, il n'y avait plus vers l'an 1140, au témoignage d'Abailard (1), que la basilique de Latran (2), qui eut maintenu l'ancien Office (3).

Dès lors par le fait de ces innovations, chaque église et la chapelle papale elle-même s'isolait des autres et il y avait à craindre que l'antique unité finît par disparaître devant cette variété de liturgies nouvelles.

Saint François prévint ce malheur en adoptant, pour son ordre, l'Office de la chapelle papale.

Il fit cependant une réserve. Voici sa déclaration décisive à cet égard : « Que les Frères fassent l'Office divin *selon l'ordre de la sainte Église romaine,* EXCEPTÉ LE PSAUTIER, par conséquent ils pourront avoir des bréviaires. » (4)

La chapelle papale se servait du psautier appelé romain que saint Jérôme avait revu et corrigé d'après les Septantes.

saepe alterabant prout Domino Papae et Cardinalibus congruebat observandum. Et huius officii ordinarium vidi Romae a tempore Innocentii III recollectum. » RADULPHUS TUNGRENSIS, *De canonum observantia*, prop. XXVI ; ed. *Biblioth. maxima Patrum.* (Lugduni 1677.) t. XXVI, p. 313.

(1) « Antiquam certe Romanae Sedis consuetudinem nec ipsa civitas tenet, sed tenet Ecclesia lateranensis, quae mater est omnium, antiquum tenet officium nulla filiarum suarum in hoc, eam sequente, nec ipsa etiam Romani Palatii Barsilica. » ABAELARDI *Epist.* X. ed. *Migne Pat. lat.* t. 178 col. 340. B. C.

(2) Il faut bien distinguer la basilique de Latran de la basilique du Palais romain (Romani Palatii Basilica) ou de la chapelle papale, qui se trouvait dans l'intérieur du Palais de Latran. Voy. l'étude très remarquable de BÄUMER l. c. p. 305. ss.

(3) DOM PROSPER GUÉRANGER dans son chef-d'œuvre *Institutions liturgiques,* 2e édit. (Paris et Bruxelles, librairie catholique 1878) t. I, p. 321, prétend qu'alors toutes les églises de Rome disaient l'office de la chapelle papale. Il ne nous paraît pas bien renseigné : car Raoul de Tongres nous assure le contraire (l. c. p. 313. A-C).

(4) « Clerici faciant divinum officium secundum ordinem sanctae Romanae Ecclesiae, excepto psalterio, ex quo poterunt habere Breviaria. » OPERA S. FRANC. l. c. t. II. *Regula minorum*, ch. III, p. 31.

Digitized by Google

Cette traduction n'eût aucun succès auprès du peuple, par contre la traduction faite d'après l' « Hexaple d'Origène, » connu sous le nom de psautier gallican, était répandue partout. La sympathie de François pour le peuple, et l'habitude chez ses frères de réciter le psautier en usage, le déterminèrent à donner la préférence à ce dernier.

A la suite du succès obtenu par le bréviaire franciscain accueilli partout dans l'Eglise, le psautier de la chapelle papale tomba dans l'oubli, et le psautier gallican se conserva dans le bréviaire jusqu'à nous, excepté cependant pour certaines parties accessoires, telles que les invitatoires, les antiennes et les répons qui suivent le Psautier romain. Ainsi il arriva que le précepte du séraphique Patriarche, donné pour les frères mineurs seulement, obtint effectivement force de loi pour la liturgie romaine.

Après avoir constaté le fait, il est intéressant de rechercher les raisons pour lesquelles saint François changea en 1223 l'office primitif.

Ce changement ne fut nullement arbitraire. Le saint Fondateur était amené par la force même des circonstances à adopter l'office de la chapelle papale.

Les frères formèrent bientôt avec les disciples de saint Dominique le corps actif de l'Eglise romaine. Il lui donnèrent les apôtres les plus zélés soit dans les fonctions pastorales et professorales, soit dans les emplois de la cour pontificale et souvent même dans les charges de légat auprès des cours princières. Dès lors, il leur devenait impossible d'observer l'office du chœur selon la forme, et avec toute l'étendue qu'on lui donnait dans les monastères.

La pauvreté, que le Séraphin s'était choisie pour épouse, s'alliait parfaitement avec ce nouvel office. L'ancien *Cursus* monastique ne pouvait être contenu dans un seul livre à cause de la longueur des prières et de la solennité des cérémonies. Il avait fallu le distribuer en plusieurs volumes. On les désignait d'après la portion de l'office qu'ils renfermaient par les noms de psautier, antiphonaire, livre des répons, hymnaire, et lectionnaire. Rien d'étonnant par conséquent que les abbayes même les plus riches ne parvinssent à s'en procurer que quelques exemplaires. Aussi à ne con-

Digitized by Google

sidérer que la pauvreté dont l'Ordre avait fait son trait caractéristique, l'acquisition de tous ces livres devenait une difficulté sérieuse et à l'origine elle fut même parfois rendue impossible.

Saint Bonaventure le déclare expressément pour les premières années de saint François et de ses disciples : « Ils vaquaient sans relâche à la prière, à la prière mentale plus qu'à la prière vocale ; ils s'étudiaient à l'oraison ; car ils n'avaient point encore de livres ecclésiastiques pour chanter les heures canoniales (1). »

Au contraire, l'office de la chapelle papale, appelé par sa brièveté *bréviaire* (2) ne dépassait pas les dimensions d'un livre ordinaire et présentait de ce fait pour l'Ordre un grand avantage. Ainsi les pauvres couvents des Mineurs pouvaient, sans faire des frais considérables, s'accorder ce modeste volume et l'on était à même d'en fournir à chacun des frères. C'est pourquoi saint François accorda à tous de posséder un bréviaire : « *Ex quo habere poterunt Breviaria* (3). »

Ces paroles veulent dire que les Frères sont désormais exempts de se servir des livres volumineux qui étaient autrefois nécessaires (4) pour la récitation de l'Office « selon les autres Clercs » ; et elles signifient en outre que les Frères ont droit à ce livre seul qui contient l'abrégé de l'Office d'après le rite de la chapelle papale.

Un troisième motif rendait aux Frères cet avantage précieux. Le *bréviaire* n'était pas un obstacle à la vie mouvementée imposée par la vie apostolique. Nous n'avons pour ainsi dire aucune idée des voyages presque continuels des Frères Mineurs du XIIIe siècle. C'était un va-et-vient perpé-

(1) *Leg.*

(2) « Vacabant ibidem (au Rivo Torto) divinis precibus incessanter, mentaliter potius quam vocaliter studio intendentes orationis devotae, pro eo quod nondum ecclesiasticos libros habebant, in quibus possent horas canonicas decantare. » *Leg. S. Francisci;* ch. IV.

(2) « Et istud officium *breviatum* (capelae papalis) secuti sunt Fratres minores. Inde est quod *breviaria* eorum et libros officii intitulant, secundum consuetudinem Romanae curiae. » Radulph. Tungrens. l. c. p. 313. A.

(3) Cf. S. Bonav., *Expositio in Reg. FF. Minor.* ch. III.

(4) « *Libros necessarios* ad implendum eorum officium », disait la règle de l'année. » 1221. Op. S. Francisci, l. c. Reg. I.^a ch. III. p. 23.

Digitized by Google

tuel pour suffire aux besoins de l'Eglise, de l'Ordre et des âmes. Or l'*Officium breviatum*, le *bréviaire* pouvait se porter en voyage sans aucune difficulté.

C'est pourquoi saint François insiste beaucoup dans son Testament pour que les Frères soient tenus de dire l'Office selon la Règle (de 1223) au chœur et hors du chœur, partout et même en voyage. « Et, bien que je sois simple et infirme, cependant je veux toujours avoir un Clerc qui me dise l'Office, comme il est prescrit dans le Règle. Et de même que tous les autres Frères soient tenus fermement de faire l'Office selon la Règle (1). »

C'était une nouveauté étrange pour un clerc de porter le bréviaire avec soi et de le reciter hors du chœur, si étrange même que le clergé d'alors en était émerveillé. Le chroniste bénédictin Mathieu de Paris (1259) n'en revient pas de voir les Frères Mineurs soit en voyage, soit en chaire, toujours et partout, portant le cher volume dans une cassette suspendu à leur cou : « *Libros continue suos, videlicet bibliothecas* (2) *in forulis a collo dependentes baiulantes* (3). »

Ces avantages du « *bréviaire* » sur l'Office monastique furent les mobiles, qui portèrent saint François à substituer à la liturgie primitive celle de la chapelle papale. Cependant la cause principale du changement de la Règle fut le désir exprimé par la Curie romaine.

Sur ces entrefaites, c'est-à-dire peu de temps après l'approbation de la règle séraphique de 1209-1210 un événement des plus importants pour l'histoire du bréviaire papale venait de se produire. Vers l'année 1215 au dire de Fr. Salimbene, Innocent III, posa des limites aux innovations des

(1) « Et quamvis sim simplex et infirmus, tamen semper volo habere clericum, qui mihi faciat officium, sicut in Regula continetur. Et omnes alii Fratres ita teneantur firmiter..... facere officium secundum Regulam. » *Testam.* p. 21.

(2) *Bibliotheca* signifie selon le langage usuel de ce temps, avant tout : la Sainte Ecriture, puis, aussi un serre-livre (voir Ducange Carpenterius, *Glossarium mediae est infime latinitatis*, s. v. : Bibliotheca) Ici sans doute on entend en premier lieu le bréviaire, étant presque en entier tiré de la Sainte Ecriture.

(3) Mathei Parisiensis, *Historia Anglorum*, ed. *monumenta Germaniae historica*, scriptorum t. xxviii, (Hannoverae 1888) p. 397.

Digitized by Google

clerici capellares en imposant de nouveau le *bréviaire* de la chapelle papale (1).

Il porte cette décision de concert avec son célèbre liturgiste le cardinal Censius, qui joua évidemment un des principaux rôles dans la nouvelle rédaction du bréviaire.

Or, ce fut précisément le cardinal Censius qui succéda peu de mois après (1216) sous le nom de Honorius III, au pape Innocent. C'est à lui que saint François s'adressa un peu plus tard (1223) pour demander l'approbation de sa règle définitive ; aussi ne serait-il pas étonnant, que le Pape lui ait manifesté sinon l'ordre, du moins le désir de le voir prendre le bréviaire dont il avait été le rédacteur.

D'ailleurs saint François avant de paraître devant le Souverain-Pontife avait déjà prévenu ses vœux. Car, il rédigea sa règle définitive de concert avec son grand ami, le cardinal Ugolino. Ugolino, le futur pape Grégoire IX, était lui-même la droite d'Honorius III et inspiré par celui-ci.

D'après cela nous comprenons sans peine pourquoi saint François fit sien le bréviaire de la chapelle papale.

*
* *

C'était un coup d'État très diplomatique de la part de la curie papale. Les Ordres mendiants étaient pendant le XVIIe siècle les avant-gardes de la cour papale dans l'univers catholique. Les Frères Mineurs devaient l'être surtout pour l'Office de cette cour. L'*Ordo romanæ Ecclesiæ* n'aurait jamais pu s'attendre à une diffusion générale ; par bonheur les fils de François la lui procurèrent.

Par suite de l'extension rapide et universelle de cet Ordre le bréviaire de l'Église romaine, dans le sens restreint du mot, ne tarda pas à l'emporter sur le vieux *Cursus*.

Sans doute, de l'initiative prise par le Séraphique Père, à l'exécution finale, il y avait encore une longue distance.

De nombreuses années de travail furent consacrées à copier et à procurer les bréviaires manuscrits. Et par la

(1) Fr. Salimbene, *Chronica Provinciae Parmensis* (ed. Parmae, Fiaccadori, 1857) p. 3. Voy aussi l'étude de Pierre Batiffol dans le *Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France* (Paris, Klincksieck, 1894), p. 204 ss.

Digitized by Google

suite, l'habitude acquise de réciter l'ancien Office occasionna de nombreuses retouches dans le nouveau bréviaire.

Pour arrêter autant que possible toute divergence de texte, le Chapitre général d'Assise tenu en 1230 distribua aux provinces de l'ordre des bréviaires et antiphonaires types qui correspondaient à l'office de la curie romaine (1).

C'était un très bon moyen d'unification. Mais la rédaction elle-même du bréviaire officiel n'était pas réussie sous tous les rapports. Il manquait surtout des rubriques qui pouvaient mener à bonne fin et faire accueillir unanimement cette œuvre imposée par la règle de l'Ordre.

Les rubriques de la chapelle papale avec toute la pompe liturgique qui convenait à la cour de Rome ne pouvaient s'introduire si facilement dans les petites maisons des Frères mineurs (2).

Pour vaincre cette difficulté, et pour faire accepter plus facilement ce bréviaire par les Frères, Grégoire IX chargea Haymon de Favershan (1240-44), général d'ordre, d'en faire une révision plus exacte (3). Il reçut donc l'ordre de refondre les rubriques de l'office et du missel (4) pour se faciliter l'acceptation générale (5).

(1) Fr. Jordanus a Jano, *Chronica* nº 57. ed. Voigt *Die Denkwürdigkeiten des Minoriten Jordanus von* Giano (Leipzig 1870) S. 122 ; ed. *Analecta franc.* t. I. (Quaracchi 1885) p. 17.

(2) D'après le témoignage de Roger de Wendower (1236), les Frères vivaient au commencement sept à dix ensemble dans une maison ! « Rogeri de Wendower, *Flores historiarum*, ed. *Monum. German. historica*. Script. t. xxviii, p. 42.

(3) Sbaralea, *Bullarium Franciscanum* t. I. (Romae 1759) p. 296. Bernardus a Bessa *Catalogues ministr. gener* ed. Ehrle, *Zeitschrift fur Kath. Theologie* (Innsbruck 1883) t. vii. p. 340 ; ed. Hilarinus a Lucerna (Romae 1897) p. 101 ; ed. *Anal. franc.* t. iii. p. 696. Fr. Bartholom Pis., *Conformitatum* l. I. fruct. VIII, pars 2. (ed. Mediolani 1510) fol. 81c, Fr. Bernard de Besse prétend erronément que Haymon a entrepris cette réforme sur ordre d'Innocent IV, car, la bulle du 20 mai 1244 écrit par Innocent IV, aux Mineurs (chez Sbaralea. *Bullar. franc.* l. c. p. 344.) suppose l'approbation du bréviaire de Fr. Haymon obtenue par le bref de Grégoire IX, du 17 juin 1241 (chez Sbaralea l. c. p 296. Cf. Potthast, Regesta Rom. Pontif. nº 1128).

(4) F. Bernard de Bessa, l. c. Fr. Bartholo. Pis., l. c. ; Wadding, *Annal. Minorum* ad an. 1244. n. 2. ; P. Ehrle, s. j., *Die altesten Redactionen der Generalconstitutionem des Francisc. Ordens* in Archiv. für *Litteratur-und Kirchengeschichte*, 6. Bd. (Freiburg, Herder, 1892) S. 29, note 1.

(5) Mêmes les rubriques inédites de Fr. Haymon gardent en bien des choses l'empreinte de la liturgie pompeuse de la cour romaine et ne sont

Digitized by Google

Fr. Haymon s'acquitta très promptement de sa tâche. Car en 1241 déjà, Grégoire IX prescrit le bréviaire ainsi ordonné à l'ordre tout entier : « *Vestrae itaque precibus devotionis inducti, ut observantia moderni Divini Officii, quod in* Breviariis *vestris exacta diligentia correctum a Nobis, ex statuto regulæ vestræ juxta Ecclesiæ Romanæ morem, excepto Psalterio, celebrare debetis, sitis contenti perpetuo* (1). »

Peu après le Chapitre Général fortifia cette loi en défendant de varier d'une manière quelconque ce bréviaire, ou de s'écarter de sa stricte observance. La circulaire du bienheureux Jean de Parme envoyée après le Chapitre à toutes les provinces de l'Ordre insiste beaucoup sur cette uniformité et sur le respect du bréviaire établi. Nous lisons en effet : « *Idcirco discretioni vestræ... districte duxi præsentibus iniungendum, quo præter id solum quod ordinarium Missalis, et Brevarium a Fratre Aymone sanctæ recordationis prædecessore meo, pio correctum studio, et per sedem Apostolicam confirmatum et approbatum postea nihilominus per generale Capitulum, nascitur continere, ut nihil omnio in cantu, vel litera, sub alicuius festi seu devotionis obtentu, in hymnis, seu responsoriis, vel antiphonis seu prosis aut lectionibus vel aliis quibuslibet... in choro cantari vel legi aut in libris Ordinis illa scribi... modo aliquo permittatis* (2). »

Cela ne suffit pas. Le Chapitre Général de Pise en 1263 se croit obligé d'inculquer de nouveau l'observance des rubriques de Fr. Haymon : « *Ordinationes generales de Officio Chori que incipiunt ad omnes horas canonicas* etc. (C'est l'*Incipit* des rubriques de Fr. Haymon *uniformiter et generaliter ab omnibus observentur.* » (3)

point du tout aussi simples et sobres qu'on pourrait l'attendre des frères mineurs de ce temps Nous les avons consultées dans le *Cod. Ottobon lat.* 15. fol. 283r, 293v, de la Vaticane. En outre elles se trouvent dans plusieurs autres manuscrits, auxquels l'attention des savants a été attirée par le R. P. Ehrle, s. j. (*Archiv für Lit. und Kirchengeschichte* 6e vol. p. 29) et le R. P. Van Ortroy, s. j. (*Analecta Bollandiana*, t. xviii. p. 174).

(1) Sbaralea, l. c. p. 297. Au même endroit, p. 344, se trouve le Brève synonyme d'Innocent IV, daté du 20 juin 1244 qui vise surtout le bréviaire portatif ou de voyage des Frères Mineurs.

(2) Wadding, *Annal.* ad. ac. 1249, nº 2.

(3) Little, *Decrees of the General Chapters of the Friars Minor*, in the *English historical* review. vol. XIII. (London 1898) p. 704. Cf. Wadding, l. c. ad an. 1263, nº 16.

Digitized by Google

Cette recension du bréviaire une fois acceptée par les Frères Mineurs, une bulle de Nicolas III (1277-80) la prescrivit à toutes les églises de Rome (1). Plus tard, pendant l'exil du Pape, la ville et le diocèse d'Avignon durent s'y conformer aussi (2) et bientôt l'Office des Frères Mineurs se répandit au loin de telle sorte qu'au temps de Raoul de Tongres, vers la fin du XIVe siècle, ce fut dans l'Église romaine le seul bréviaire reconnu officiel : « *Sed quo ad divinum officium, hodie omnium credulitas et opinio divulgatur, quod nullæ Ecclesiæ servent in illo ordinem sanctæ Romanæ Ecclesiæ, nisi Fratres Minores, nec in aliquorum nisi in ipsorum breviariis et libris contineatur, ex eo quia beatus Franciscus in Regula præcipit, ut clerici faciant divinum officium secundum dictum ordinem, ubi Breviaria habere possunt.* » (3)

Loin de partager cette opinion universelle, Raoul de Tongres ose reprocher aux Frères Mineurs de ne point avoir compris leur règle. En prescrivant à ses fils « l'Office de la sainte Église romaine », saint François, n'a pu selon lui désigner le bréviaire de la curie papale : c'est le vieux *Cursus* monastique et nullement le bréviaire papale qui doit être considéré comme le véritable Office de l'Église romaine (4).

Oui et non !

Raoul a le tort de ne pas faire de distinction entre le passé et le présent. Jadis, oui c'était l'Office de Grégoire le Grand qui était l'office romain par excellence; mais sa longueur démesurée dût être corrigée pour les temps actuels et l'Église elle-même intervint. Elle fut immédiatement secondée

(1) Sciendum tamen quod Nicolaus Papa III... fecit in Ecclesiis urbis amoveri Antiphonarios, Graduala, Missalia, et alios libros officij antiquos quinquaginta, et mandavit, ut de cetero Ecclesiæ urbis uterentur libris et Breviariis Fratrum Minorum... unde hodie in Roma omnes libri sunt novi et Franciscani. Radulph Tungrens. l. c. p. 314. A. Seuls les chanoines du Latran échappèrent à cette loi. Grégoire XI. (1370-78) enfin les força d'accepter le bréviaire des Mineurs. Cf. *Constitutiones Lateranenses*, ed. Migne *Pat. lat.* t. 78, col. 1394 B.

(2) Roskovany, *De Cœlibatu* et *Breviario*, t. v. (Pestini 1861) 107, mon. 216.

(3) Radulphus Tungrensis, *De canonum observantia*, prop. XXII., l. c. t. xxvi. p. 313 sqq. P. Dom Prosper Guéranger, *Institutions liturgiques*, 2e éd. Paris et Bruxelles, Librairie cath. 1878) t. i., p. 321, ss. Bäumer, *Geschichte des Breviers*, a... a. O. S. 319 off.

(4) Rad. Tungrens. l. c.

Digitized by Google

par ses apôtres zélés les Frères Mineurs. De sorte que leur bréviaire devint le bréviaire de l'Église romaine, qui n'en eut pas d'autre jusqu'au Concile de Trente.

*
* *

Nous ne voudrions pourtant pas affirmer que durant ce temps il ne subit aucune modification, lors même que les décrets d'union, cités plus haut, sembleraient les exclure.

Ces décrets étaient décisifs et très clairs ; aussi eurent-ils comme résultat de créer une uniformité presque parfaite pour le Psautier, l'Antiphonaire, les Répons et l'Hymnaire.

Quant au Lectionnaire, il n'en fut pas ainsi. On ne songeait même pas que les décisions citées plus haut dussent se rapporter à cette partie du Bréviaire.

Les plus anciens bréviaires franciscains écrits après 1241 le prouvent à l'évidence. Uniformes pour le reste, ils varient grandement pour les leçons de *Matines*, il n'y a même pas deux manuscrits qui en cela se ressemblent parfaitement.

Cette divergence, étonnante peut-être en elle-même, s'explique assez facilement.

Pendant le moyen âge et avant la réforme du Bréviaire, les leçons des *Matines* furent toujours considérées comme la partie variable *(pars variabilis)* (1) de l'Office.

L'habitude de changer continuellement les légendes de chœur et les parties, simplement récitées et non pas chantées, de l'office, ne put disparaître d'un jour à l'autre.

La réforme du bréviaire par Innocent III, continuée par les Mineurs, tolérait cette habitude et laissait ainsi une grande liberté pour les leçons de *Matines* (2). Aussi l'on conçoit facilement que légitimement ou non, l'arbitraire se soit manifesté par la suite dans les leçons du bréviaire.

Selon le vieil usage du passé c'était au supérieur du chœur de faire prolonger ou de faire abréger les leçons comme il

(1) Voy. Bäumer, im *Katholik*, 1890, t. II, S. 406 ff. ; Batiffol, l. c. p. 160; Bäumer, *Geschichte des Breviers*, a. a. O. S. 325. 332 ff. 338 ff.

(2) Vgl. Pierre Batiffol, l. c. p. 158. ss ; Bäumer, *Geschichte des Breviers* S. 332 ff.

Digitized by Google

lui semblait bon (1). Pendant le premier moyen-âge, des livres entiers de l'ancien Testament furent partagés en peu de leçons, et les Péricopes de l'Evangile avec leurs Homélies se lisaient entièrement. Plus tard, après avoir récité quelques mots du texte sacré, on ajoutait le *Et reliqua*, et après la lecture de quelques passages d'une homélie ou d'une légende de saint, le Supérieur faisait entendre au lecteur le : *Tu autem (cessa)* (2), et celui-ci de répondre : *Domine, miserere nobis.*

Dans beaucoup de bréviaires du XIIIe au XVe siècle que j'ai consultés, les leçons n'occupent que trois, quatre ou tout au plus dix lignes chacune (3). Les bréviaires destinés à l'usage hors du chœur (*Officium in itinere*) surtout se distinguent notablement des bréviaires de chœur en ce qu'ils ont des leçons différentes et plus courtes.

Le Concile de Trente, ou mieux Paul IV et Pie V, mirent fin à cette divergence entre les bréviaires portatifs et les bréviaires du chœur (4), en fixant le lectionnaire et en interdisant toute modification.

Avec le bréviaire de Pie V (*Breviarium Pianum*) cessa aussi l'influence officielle exercée pendant trois siècles par saint François et les Franciscains sur le bréviaire romain.

Nous ne rappellerons qu'un fait qui marque d'une manière évidente l'influence des Frères Mineurs sur le bréviaire du XIIIe au XVIe siècle, et la disparition de cette influence depuis le XVIe siècle.

Jusqu'à la réforme de Pie V les saints de l'Ordre étaient célébrés avec un rite extraordinaire. Sur l'ordre de Gré

(1) Pas seulement chez les chanoines réguliers et les Cirterciens mais aussi d'après les « Ordines romani » l'étendue plus ou moins longue des leçons dépendait de la volonté du Supérieur local ou président de chœur (Cf. Saint-Stephanus Harding, *Usus cisterc.* II. 68. (Migne, PP. lat. t. 166. col. 1440), Mabillon, Musaeum *italicum* II. CXXVIII).

(2) Voy. Bäumer, *Geschichte*, l. c. p. 268.

(3) Le Cod. L Rosenthral E. S. 292u, le plus ancien bréviaire franciscain notée contient sur 70 pages en petit format de 15, 5 × 10 cm environs 600 leçons. Voy. mon édition des *Offices rhythmiques de Saint-François et de Saint-Antoine* (Fribourg, Librairie de l'Université, 1901) p. 76 ss. Dans cet ouvrage, p. 15-21, je donne en partie un compte-rendu de la présente étude sur le bréviaire.

(4) Voy. Bäumer, l. c. p. 427.

Digitized by Google

goire IX, la fête de saint François (1) et de saint Antoine (2) étaient élevés au rang des fêtes chômées et solennelles, pour l'univers catholique entier; et d'après les rubriques de Frère Haymo elles étaient rangées parmi les grandes solennités (3). Sainte Claire, sainte Elisabeth, saint Bernardin de Sienne jouirent eux aussi d'une célébrité liturgique distincte. Le Bréviaire de Pie V abolit ces privilèges de nos saints et par là même la prépondérance que l'Ordre séraphique exerçait dans la liturgie de l'Église fut paralysée.

Ce que nous venons de dire indique les principaux points auxquels s'attaqua la réforme du Bréviaire de saint Pie V; ce furent le calendrier et le lectionnaire qui subirent les changements les plus essentiels.

A cela près, le Bréviaire se conserva tel qu'il avait été ordonné au XIIIe siècle. Il garda ses bons côtés, peut-être aussi quelques défauts. Salimbene, au Trecento déjà, s'en

(1) Dans sa Bulle de canonisation de saint François datée du 19 juillet 1228, Grégoire IX prescrit au monde entier : « ab universali Ecclesia natalitia ejus devote, ac solemniter celebrentur quocirca Universitatem vestram rogamus et exhortamus in Domino, per apostolica scripta vobis mandantes, quatenus die praedicto in commemoratione ipsius divinis laudibus alacriter insistentes ejusdem patronicia humililiter imploretis. » Sbaralea, *Bullarium franciscanum*, t. I. (Romae 1759) p. 42 sqq. Le 26 juillet ou 7 août 1228 il impose cette fête encore spécialement aux évêques français, le 12 septembre 1228 aux évêques italiens et le 21 février 1229 à tous les prélats de l'univers : « ... Universitatem vestram rogamus, monemus, et attentius hortamur, per apostolica scripta mandantes, quatenus devotionem ipsius (S. Francisci) salubriter excitantes, festivitatem ejus quarto Nonas octobris annis singulis solemniter celebretis et pronuntietis constituto die similiter celebrandam... » Sbaralea l. c. p 44. 45. 49. Wadding, *Annales* ad. a 1228 n° 77.

(2) Voy. la bulle du 13 juin 1232, adressée à tous les archevêques, évêques, abbés et prieurs de l'univers catholique : « ... Universitam vestram rogamus, monemus attentius, et hortamur per apostolica vobis scripta mandantes, quatenus devotionem Fidelium ad venerationem ipsius (S. Antonii) salubriter excitantes, festivitatem ipsius Idibus Iunii annis singulis celebretis, et faciatis solemniter celebrari... Nos autem cupientes sepulchrum tanti confessoris, qui miraculorum fulgoribus illustrat Ecclesiam generalem, congruis honoribus frequentari : omnibus vere pœnitentibus et confessis illud in festivitate ipsius usque ad octavum diem annis singulis cum reverentia debita visitantibus... annum unum de injuncta sibi pœnitentia misericorditer relaxamus. » Sbaralea l. c. p. 81.

(3) *Cod. Vatican. Ottobon. lat.* 15. fol. 285^v 287^v. Voy. mes *Officia rhythmica*, l. c. 53 ss. 61 ss.

Digitized by Google

plaint d'une manière saillante : « *Sed officium ecclesiasticum non adhuc est bene ordinatum secundum appetitum multorum, nec etiam secundum rei veritatem. Quia multa sunt superflua, quæ magis tædium, quam devotionem faciunt, tam audientibus, quam dicentibus illud. Ut prima dominicalis, quando sacerdotes debent dicere missas suas et populus eos expectat, nec est qui celebret occupatus in prima. Item dicere XVIII psalmos in dominicali et nocturnali officio ante* Te Deum laudamus. *Et ita æstivo tempore, quando pulices molestant, et noctes sunt breves et calor intensus, ut yemali, nonnisi tædium provocat. Sunt adhuc multa in ecclesiastico officio, quæ possent mutari in melius. Et dignum esset, quia plena sunt ruditatibus, quamvis non cognoscantur ab omnibus* (1) ».

Peut-être aurons-nous l'occasion plus tard de préciser les modifications produites dans l'*Ordo Romanus* par le « Bréviaire des Frères Mineurs » et de faire connaître les rubriques de Fr. Haymon, qui en partie les signalent, les légalisent et qui le plus souvent servent de base aux rubriques de l'Office et du Missel d'aujourd'hui.

En attendant, il nous suffit d'avoir montré d'une manière générale le rôle de saint François et de ses fils dans la réforme du bréviaire au XIIIe siècle, ainsi que leur influence pour sa diffusion et sa conservation jusqu'au Concile de Trente.

Fr. HILARIN, de Lucerne.
O. C. Doct. en théol.

(1) Fr. Salimbene, *Chronica*, l. c. p. 3.

Digitized by Google

LE

PREMIER APOTRE FRANCISCAIN

DE LA TARTARIE

Frère Jean de Plan-Carpin, disciple de saint François

(1182-1252).

Le docte Suarez ne craint pas d'affirmer que les enfants de saint François n'ont point pour but l'œuvre des Missions chez les Infidèles, il prétend appuyer son dire sur l'esprit de l'Ordre séraphique. Une si étrange assertion provenant de si haut étonnera quiconque a étudié notre histoire. Pourrait-on trouver, en effet, une règle plus explicite que la nôtre sur le chapitre des Missions? Pourrait-on montrer, dans les temps anciens, un fondateur d'Ordre qui soit allé en personne, comme François d'Assise, porter la Foi chez les Infidèles, indiquant assez clairement par là l'esprit qui devait animer ses enfants ? Saurait-on citer des paroles plus convaincantes que celles qui sortirent de la bouche du Patriarche des Mineurs quand il apprit le glorieux martyre des Frères Bérard, Othon, Pierre, Accurse et Adjute au Maroc ? (1219) : « C'est maintenant que j'ai cinq véritables Frères Mineurs. » Enfin où trouver un succès, — si toutefois le succès peut servir d'argument pour indiquer quelle est ou quelle n'est pas la fin d'un ordre religieux — un succès plus prodigieux que celui des Missionnaires Franciscains ? Leurs œuvres l'emportent par leur excellence comme par leur vénérable antiquité ; et plus de trois siècles avant que François-Xaxier ne devînt l'Apôtre des Indes et du Japon, ces pays étaient déjà arrosés du sang de nos martyrs. Les Jean de Plancarpin, les Laurent de Portugal, les Guillaume de Rubruquis, autrement dit Ruysbroeck, les bienheureux Odoric de Pordenone et les Jean de Mont-Corvin, pour ne

Digitized by Google

citer que les plus célèbres, pouvaient, à très juste titre, être appelés les Apôtres de la Chine et de la Tartarie.

Le premier seul de ces héros, qui furent en même temps de grands saints, sera l'objet de cette étude, que nous partagerons en deux parties : la première nous conduira de la naissance du frère Jean de Plan-Carpin, en 1182, à son départ pour la Tartarie, en 1245.

La deuxième nous donnera un aperçu des derniers travaux de cet illustre missionnaire de 1245 à sa mort qui arriva en l'année 1252.

Première Partie

De la naissance de Frère Jean (1182) à son départ pour la Tartarie (1145)

Frère Jean naquit vers 1182, la même année que saint François, dans une ville peu distante d'Assise et de Pérouse, appelée présentement La Magione, mais désignée dans le latin du moyen-âge sous le nom de *Planum Carpinis* (1). Les chroniques du temps ne nous ont absolument rien laissé sur son enfance et sur sa jeunesse, mais il nous est permis de croire qu'il dut faire, avant son entrée dans l'ordre séraphique, de fortes études de théologie, car nous le verrons bientôt se distinguer parmi les plus grands prédicateurs des origines de l'ordre.

Entré dans la milice séraphique vers 1210, il devint l'un des plus intimes compagnons du saint fondateur. Il était à bonne école. Dans cette intimité, en même temps qu'il croissait dans l'amour de Dieu, il apprit à connaître le prix des âmes pour lesquelles François était dévoré d'une ardente charité. Aussi ne tarderons-nous pas à le voir se lever à l'appel de ce tendre Père, prêt à se vouer au martyre, à verser jusqu'à la dernière goutte de son sang pour venger l'honneur de son Dieu.

Au chapitre général de 1217, célébré à Assise, sous les auspices de Sainte Marie de la Portioncule, saint François,

(1) En italien : Pian di Carpino; en français : Plan-Carpin. Voir Panfilo, *Storia di santo Francesco*, 2e vol. chap. II, no 3.

Digitized by Google

considérant l'immense assemblée de ses enfants (ils étaient cinq mille), leur partagea l'univers. Il se réservait pour lui-même notre belle France, si chère à son cœur. Le chapitre terminé, tous se dispersèrent aux quatre coins du globe, pressés de voir la portion du champ que le Père de famille leur donnait à défricher. Chose curieuse, presque partout nos premiers missionnaires reçurent un accueil fort peu bienveillant. Nous n'en serons pas étonnés si nous considérons que les peuples de ce temps, à la foi si ardente, exaspérés par les extravagances des hérétiques Vaudois, Albigeois ou autres hypocrites dans leur pauvreté, exigeaient des nouveaux apôtres des garanties de catholicité. Mais ceux-ci dans leur simplicité, sans même songer qu'on pût mettre en doute leur bonne foi, étaient partis au premier signal du séraphique Père, négligeant toute précaution humaine.

Jean de Penna fut dirigé sur l'Allemagne avec 60 frères (1217). Aucun d'entre eux ne connaissait la langue du pays. Les plus forts avaient entendu dire que le mot *oui* s'y traduisait par *ia*. Interrogés s'ils désiraient recevoir la nourriture et l'hospitalité, ils n'eurent rien de plus pressé que de répondre : *ia*, et l'on pourvut à leurs nécessités. Remarquant alors les bons soins dont ils étaient entourés par suite de cette simple réponse, ils résolurent de la servir à toutes les demandes. On ne tarda pas à s'enquérir auprès d'eux, en allemand sans doute, s'ils n'étaient point du nombre de ces hérétiques de Lombardie qui cherchaient à infester l'Allemagne. Et les missionnaires, le cœur plein de reconnaissance, de répondre aussitôt : *ia, ia*. Dès lors ils se virent en butte à des persécutions de toute sorte : les uns frappés de verges, les autres jetés dans de noirs cachots, ceux-ci dépouillés de leur pauvre vêtement, ceux-là traînés sur les places publiques et insultés par la populace, si bien que, découragés et voyant le peu de fruit qu'ils pouvaient désormais espérer de produire parmi les populations si versatiles, tous repassèrent les Alpes, et s'en vinrent répandre leur douleur dans le cœur compatissant de François d'Assise (1).

(1) C. Chron. de Jourdain, Glasberger, chron. Anonyme, année 1221.

Digitized by Google

A partir de ce moment, la mission d'Allemagne hanta l'esprit des Frères comme une des plus périlleuses. *Allemands* et *Sarrasins* étaient devenus pour eux à peu près synonymes.

« Au Chapitre de 1221, célébré à Assise le jour de la Pentecôte, 30 mai, François, dont le zèle ne calculait pas avec la difficulté, eut la pensée de tenter de nouveaux efforts de ce côté. Mais cette entreprise étant considérée par tous comme un sacrifice héroïque, il n'osa l'imposer à personne, et se contenta de faire appel aux bonnes volontés. Assis à terre, aux pieds du frère Elie qui présidait le Chapitre, et ne pouvant à cause de sa faiblesse se faire entendre d'une si nombreuse assemblée, il tira son vicaire par la tunique afin de lui communiquer son désir. Celui-ci, se baissant, écouta le saint Patriarche, et adressa ensuite ces paroles à tout le Chapitre : « Voici ce que le Frère (on appelait alors François « le Frère » par excellence) veut vous faire savoir : il est un pays qu'on nomme l'Allemagne, habité par des chrétiens très dévots, qui, peu soucieux des fatigues du chemin et des ardeurs du soleil, viennent souvent de ce côté avec de longs bâtons et de larges bottes, en chantant les louanges de Dieu et des saints, pour visiter le tombeau des Apôtres. Les Frères qui, par amour pour Dieu et par zèle du salut des âmes, voudraient aller dans ce pays auront le même mérite d'obéissance que s'ils allaient prêcher la foi chez les infidèles (1). »

A ces mots l'on voit quatre-vingt-dix frères, enflammés du désir de verser leur sang pour Jésus-Christ, se lever et aller se ranger à l'extrémité de la salle du chapître. Une sainte joie les animait, comme en témoigne le fait suivant. Un des frères présents suppliait tous les jours le Seigneur dans ses prières de ne le pas exposer à perdre la Foi par la férocité des Teutons. Il avait nom frère Jourdain de Gianon, et c'est lui qui nous a laissé une chronique très précieuse pour les origines de l'Allemagne. Quand il vit un si grand nombre de ses compagnons prêts à partir pour les pays d'au-delà des Alpes, son imagination se troubla, il n'aperçut plus sur leurs corps que plaies et cicatrices. Il les considérait déjà comme de futurs martyrs, tant l'avait épouvanté le récit des

(1) Chron. annon Jourdain, Glassb. an. 1221.

Digitized by Google

souffrances endurées par les premiers missionnaires de 1217 en Allemagne. Le souvenir du frère Bérard et de ses compagnons morts pour la Foi au Maroc deux ans seulement auparavant lui revient alors à la mémoire ; et, se laissant aller à la douleur de ce qu'il ne les avait pas connus personnellement, il se lève, parcourt les rangs des nouveaux athlètes du Christ, leur demandant à tous : « Qui es-tu, mon frère ? d'ou viens-tu ? », s'estimant très heureux, et surtout très honoré de pouvoir dire un jour, si la palme du martyre leur était décernée : « J'ai connu ce frère ! oh ! je l'ai bien connu ! » Parmi les missionnaires se trouvait un diacre nommé Palmérius, homme de bel esprit et très porté à la joie. Il répondit à la question du frère Jourdain : « Je me nomme Palmérius », puis, lui posant la main sur la tête : « Toi aussi, mon frère, lui dit-il, tu seras des nôtres, tu viendras avec nous chez les Teutons. » Ce fut un coup de foudre pour le pauvre frère. Il recule de frayeur : « Non, non, s'écrie-t-il, je n'irai pas avec vous, Dieu m'en préserve ! Je ne voulais simplement que faire votre connaissance, » et il cherchait à s'éloigner. Mais le frère Palmérius, mettant en œuvre toutes les ressources de sa jovialité, le retint, et malgré ses protestations et ses gestes désespérés, le traîna à terre après lui, et le força à s'asseoir au milieu de la phalange apostolique. Cependant le président du Chapitre faisait la proclamation des familles. Frère Jourdain exulta quand il se vit adjoint à une province autre que celle dont il se faisait un cauchemar. Saint François venait de placer un de ses plus intimes disciples à la tête de la mission d'Allemagne en lui donnant la faculté de choisir parmi nos quatre-vingt-dix braves les compagnons qu'il voudrait. C'était le frère Césaire de Spire, religieux d'une grande capacité et d'une vertu éminente. Il se rend aussitôt au fond de la salle, où le frère Jourdain ne cessait de protester contre cette espèce de contrainte qu'on lui imposait pour rire, mais qu'il prenait lui au sérieux. Tous supplient le frère Césaire de l'emmener avec eux en Allemagne. Celui-ci, ne voulant point assumer une si haute responsabilité, le conduit au frère Elie. De leur côté, les Frères de la province assignés au frère Jourdain prennent sa défense. Pendant que le frère Césaire affecte de plusieurs

Digitized by Google

manières de vouloir l'emmener avec lui, ils mettent en avant la débilité de son tempérament et la rigueur du froid dans les régions du Nord. Ce que voyant, le vicaire de saint François dit au frère Jourdain : « Au nom de l'obéissance, décidez-vous à rester ici ou à partir pour l'Allemagne. » Devant cette sommation le pauvre religieux demeure comme effaré. D'un côté, il ne veut plus rester en province par crainte de faire sa propre volonté, de l'autre il hésite à partir, vu la cruauté des Teutons qui peut-être par leurs persécutions lui feront perdre patience et renier sa foi. Dans cette perplexité, ne trouvant pas conseil en lui-même, il s'en va interroger un ancien missionnaire qui, deux ans auparavant s'était vu plus de quinze fois dépouillé de tout vêtement par les bergers de Hongrie. Il en reçoit cette réponse digne d'un vrai fils du séraphique François : « Allez trouver le frère Elie, et dites-lui : je ne veux ni rester, ni partir, mais faire ce que vous me commanderez. » Il suit ce conseil, et dès lors, le ministre de François lui enjoint, en vertu de la sainte obéissance, de suivre le frère Césaire (1). Tous deux s'avancent alors vers les quatre-vingt-dix héros de la foi. Frère Césaire fait choix de 25 d'entre eux, dont 12 clercs et 13 frères lais. Parmi les élus se distinguaient le frère Barnabé, prédicateur remarquable dans les deux langues, allemande et lombarde ; le frère Thomas de Céano, auteur de deux légendes du séraphique Père, Jean de Penna, chef de la première Mission franciscaine d'Allemagne, et surtout celui qui nous intéresse le plus, le frère Jean de Plan-Carpin, déjà renommé par ses prédications en latin et en lombard. Mais il en coûtait extrêmement à la dévotion filiale du frère Césaire de quitter le bienheureux Père François et ses saints compagnons. Il sut toutefois concilier son amour et son devoir : avec l'assentiment de son bien-aimé père, il dispersa pour quelque temps tous ses missionnaires dans les couvents de Lombardie, et demeura lui-même encore trois mois dans la vallée de Spolète au milieu de ses frères pour se préparer à sa courageuse mission, car tous pensaient courir à une mort certaine. Sur le point de se mettre en

(1) C. Chron. de Jourdin, Glassb. au 1221.

Digitized by Google

route, frère Césaire mande auprès de lui les frères Jean de Plan-Carpin, Barnabé et quelques autres, leur remet les Lettres Apostoliques que saint François, par l'intermédiaire du cardinal Hugolin, avait obtenues du Souverain-Pontife au Chapitre de 1219, afin que ses Frères pussent justifier leur genre de vie auprès des Evêques; puis, en bon Supérieur, les charge de se rendre immédiatement à Trente, dans le Tyrol pour y préparer une hospitalité convenable à ses missionnaires qu'il expédiera chaque jour, dès le lendemain, par groupes de deux à quatre religieux, « afin, dit un annaliste français, de ne pas trop fouler nos bienfaiteurs ».

Tous arrivent ainsi successivement à Trente vers la fin du mois de septembre 1221. L'évêque les accueille avec une grande bonté, répare leurs forces épuisées, et les retient chez lui quelque temps. Le jour de saint Michel, 29 septembre, le frère Césaire de Spire y prononce un discours latin devant le clergé, pendant que le frère Barnabé adresse la parole au peuple dans la langue du pays. La grâce de Dieu touche les cœurs et des vocations commencent à se manifester.

Le supérieur de la Mission laisse à cette première étape une petite colonie de frères, les exhorte à la patience et à l'humilité, et ne tarde pas à prendre congé du bon pasteur qui l'avait si bien accueilli. Il partage de nouveau ses frères en petits groupes auxquels il prépose un frère au spirituel et un autre au temporel, et c'est ainsi qu'ils traversent les montagnes du Tyrol (1).

« La plupart d'entre eux, ne savaient se faire comprendre des populations parmi lesquelles ils passaient, et souvent ils ne pouvaient recueillir assez de pain pour assouvir leur faim, et ne trouvaient pas un toit hospitalier pour s'y reposer des fatigues de ce long et pénible voyage. Ils se voyaient parfois réduits à tromper leur faim en mangeant quelques fruits sauvages qu'ils cueillaient sur les buissons et sur les arbres des forêts. Enfin, après des difficultés inouïes, ils arrivèrent à Augsbourg en Bavière, où l'évêque les reçut

(1) *Id. ut supra.*

Digitized by Google

avec joie et leur donna toutes les marques de la plus sincère affection (1). »

Vers la fête de saint Gaal, le 16 octobre 1221, frère Césaire songe à distribuer tous ses religieux dans les différentes provinces de l'Empire. Frère Jean de Plan-Carpin se voit envoyé avec le Frère Barnabé, comme prédicateur, d'abord à Wurtzbourg, puis de là, à Mayence, à Worms, à Spire et à Cologne. Les chroniqueurs nous font remarquer que partout où il passait, frère Jean de Plan-Carpin amenait les peuples à pénitence par sa parole apostolique, et préparait avec sollicitude pour ceux de ses frères qui devaient le suivre une bonne et généreuse hospitalité (2).

L'année suivante, 1222, frère Jean assistait au premier chapitre provincial d'Allemagne, tenu à Spire, sous la présidence du frère Césaire, natif de cette même ville. Les Frères s'y trouvaient en si grand nombre déjà, que l'Evêque d'accord avec ses chanoines, leurs offrit sa cathédrale pour leurs cérémonies. A la messe du Chapitre chantée par un Frère-Mineur, les chanoines occupaient les stalles de droite et les Frères celle de gauche, alternant avec eux le chant de l'office, ce qui produisit sur le peuple une profonde et pieuse impression. Frère Jean se vit dans ce chapitre confirmé dans ses fonctions de prédicateur (3).

Quelque temps après, frère Césaire, qui ne pouvait se résigner à demeurer si loin de François et de sa chère vallée de Spolète, établit en sa place Thomas de Célano vicaire de la mission et se dirige vers Assise avec quelques frères. Le Chapitre général tenu dans la cité séraphique en 1223 met le comble à ses vœux en le remplaçant à la tête de la province d'Allemagne par le frère Albert de Pise, futur général de tout l'ordre. A peine le frère Albert de Pise est-il arrivé au milieu de ses nouveaux enfants qu'il convoque auprès de lui les anciens de la mission, c'est-à-dire frère Jean de Plan-Carpin et frère Thomas de Célano, Custode et vicaire capitulaire. Après en avoir pris conseil, il réunit le Chapitre

(1) Chron. de Jourdain, 21, 22 ; Glassb. Wadd. Chr. anon. an. 1221.

(2) Chron. de Jourd. 23.

(3) Wadd. chron. anon. Glassb. an. 1222 ; — chron. de Jourdain n° 26.

Digitized by Google

à Spire le jour de la Nativité de Marie, 8 septembre 1223. Frère Jean de Plan-Capin se voit placer à la tête de la nouvelle custodie de Saxe. Il s'apprête à partir pour son poste ; mais auparavant, ses frères, qui connaissaient la puissance de sa parole apostolique sur les cœurs, le forcent à prêcher devant l'immense assemblée du clergé de Spire. L'évêque en est si ému qu'il ne peut s'empêcher de le louer publiquement, et recommande ensuite vivement à son peuple et à ses clercs les enfants de saint François à qui il confère sur-le-champ tous les pouvoirs pour prêcher et confesser. Cette paternelle recommandation ne tarda pas à porter des fruits heureux, et les vocations affluent bientôt de tous les rangs de la société. On put voir notamment venir frapper à la porte du couvent un militaire, un maître d'école et un chanoine de la cathédrale. Dans le nombre il s'en trouva nécessairement des tièdes que l'ordre fut dans la suite obligé de rejeter de son sein. Ces malheureux firent tant et si bien qu'ils réussirent à ameuter toute la ville contre nos frères. Les fils de saint François se virent réduits à n'attendre le pain de chaque jour que de celui « qui a promis de veiller sans cesse sur ses pauvres ». (Psaumes 10, 5). La Providence divine ne leur fit pas défaut. Peu à peu et comme par enchantement les calomnies tombèrent d'elles-mêmes, les cœurs durs se ramollirent, et les habitants nous rendirent leurs bonnes grâces. (1)

Dans sa nouvelle charge, frère Jean apporta une attention spéciale à maintenir parmi ses frères la ferveur des premiers jours, à les diriger dans les voies de l'amour de Dieu et de la perfection, fortifiant, appuyant ses enseignements par l'exemple d'une sainte vie. Ces soins intimes ne l'empêchaient pas, loin de là, de travailler puissamment à la diffusion de son Ordre, car, cette même année 1223, on le voit diriger des frères d'une grande discrétion et d'une prudence consommée sur les principales villes de Saxe, telles que Hildeshein, Brumswich, Halberstadt et Magdebourg.

L'année suivante, 1224, une colonie franciscaine arrive dans la savante Nuremberg en Bavière, et bientôt un con-

(1) Chron. anon. Glassb. chron. de Jour. an. 1223.

Digitized by Google

vent à l'apparence austère ne tarde pas à s'élever auprès de la chapelle Saint-Paul, sur les bords de Pegnitz, faisant face à une abbaye de Chartreux (1).

Le jour de l'Assomption de la Très-Sainte Vierge, 15 août 1224, frère Albert de Pise, ayant réuni à Wurtzbourg le chapître provincial, frère Jean resta libre de toute charge, et se vit placer de famille à Cologne, où il put exercer son zèle jusqu'en 1228.

Il dut cependant, en sa qualité de prédicateur, assister en 1226 au chapitre de Mayence, tenu par le frère Albert de Pise avant son départ pour le chapitre général que le frère Elie vicaire de tout l'Ordre depuis la mort du Séraphique Père (1226) venait de convoquer à Assise. Frère Jean Parent élu général de l'Ordre remplaça au provincialat d'Allemagne, le frère Albert par le frère Simon d'Angleterre, Custode de Normandie et savant théologien scolastique. Celui-ci, dès son arrivée en Allemagne, réunit une première fois le chapitre à Cologne en 1227, puis une deuxième en 1228 vers la Pentecôte.

Frère Jean de Plan-Carpin prenait une grande part à toutes ces réunions en sa qualité d'ancien de la Mission et de grand prédicateur. Quelques mois après cette dernière séance capitulaire, le frère Jean Parent, ayant appris que la province d'Allemagne se trouvait sans Lecteur de Théologie, pria le frère Simon de résigner sa fonction pour s'adonner au Lectorat et lui donna comme successeur à la tête de la province le frère Jean de Plan-Carpin. Sans retard celui-ci assembla son chapitre dans la ville de Worms et y présenta ses lettres d'obédiences.

Le cardinal Hugolin, ancien ami de saint François, venait de monter sur le trône pontifical, sous le nom de Grégoire IX (1227). A la vue des nombreux miracles qui suivirent la mort du Séraphique Patriarche, il n'eut rien de plus pressé que de lui décerner les honneurs de la canonisation (1228). Il était réservé au frère Jean de Plan-Carpin d'annoncer cette heureuse nouvelle à ses frères en ce même chapitre de Worms. Quelle joie dut alors inonder son

(1) *Id.* an. 1224.

Digitized by Google

tendre cœur? Dieu seul peut le dire ; toujours est-il qu'elle fut bien douce pour celui qui avait vécu dans l'intimité du Patriarche d'Assise (1).

Mais on eût dit que ce bon fils ne pouvait contenir l'ardeur du zèle qui le dévorait. A peine élevé à la dignité de Provincial, il commence par établir, suivant les intentions du Ministre Général, Jean Parent, un couvent de fortes études pour les jeunes Religieux dans la ville de Magdebourg. Il y prépose comme directeur et lecteurs de théologie le frère Simon, auquel il adjoint par la suite un certain nombre de professeurs très-lettrés tels que les frères Conrad de Worms, et les deux Marquart surnommés l'un le Grand, l'autre le Petit.

A l'extérieur, l'ordre prend un immense développement sous son admistration. L'Allemagne est parcourue en tous sens par les Frères-Mineurs. En moins d'un an, 1228, ils pénètrent en Lorraine, en Bohême, en Hongrie, en Dacie, en Pologne et jusqu'en Norwège. En Pologne, frère Jean dut avoir bien des douleurs à consoler, bien des courages à raffermir, car les tartares mongols étaient à cette époque en plein activité de conquêtes. On eût dit que Dieu voulait déjà mettre son serviteur en contact avec ces farouches déprédateurs, afin de l'initier à la sublime mission qu'il lui destinait dans quelques années.

Ardent propagateur de la religion séraphique, frère Jean n'en était pas moins le défenseur intrépide contre toutes les calomnies du dehors, de quelque haute dignité qu'en fûssent revêtus les auteurs. Ainsi le vit-on plusieurs fois venger en personne l'honneur de son ordre à la face des Princes et des Evêques. Un tel courage ne pouvait procéder que d'un profond amour pour la vérité et la justice, et d'une affection vraiment paternelle pour ceux que la divine Providence lui avait donnés comme enfants. Aussi les chroniqueurs sont-ils unanimes à dire que frère Jean portait à ses frères « l'amour d'une mère pour ses enfants, de la poule pour ses petits poussins », il les consolait dans toutes leurs peines, les relevait dans leurs abattements, et les dirigeait dans les voies

(1) *Id.* an. 1227, 1228.

Digitized by Google

du salut « en toute paix et charité (1) », pratiquant à la lettre cette recommandation de notre sainte Règle : « Que les ministres reçoivent leurs frères avec charité et bienveillance, et aient une si grande familiarité à leur égard, que ces frères puissent parler et agir avec eux comme des maîtres avec leurs serviteurs : car, ainsi doit être, que les ministres soient les serviteurs de tous les Frères ». (Chap. 10e).

Plein d'affection pour ses égaux et ses inférieurs, frère Jean témoignait d'un profond respect pour ses supérieurs hiérarchiques. En 1229 il reçut avec tous les honneurs dûs à ses hautes fonctions le frère Jean d'Angleterre envoyé par le ministre général en qualité de visiteur de la province d'Allemagne. Celui-ci fit aux frères de saintes exhortations, leur recommandant spécialement les deux vertus, qui avec la Pauvreté avaient surtout brillé dans leur Séraphique Père, la patience et la charité (2).

L'année suivante, 1230, frère Jean de Plan-Carpin, sur le point de partir pour le Chapitre général convoqué à Assise par le successeur du séraphique Patriarche, réunit son chapitre à Cologne, fit à ses frères de paternelles recommandations, nomma vicaire capitulaire le frère Simon directeur des études, et prit le chemin de l'Ombrie (3).

Inutile de dire qu'il n'avait tenu aucun compte de la circulaire du Frère Elie. Ce dernier, quoique sans autorité aucune sur ses frères (il n'avait alors que le titre pompeux d'architecte de la Basilique d'Assise, que Grégoire IX lui avait concédé, peut-être pour le consoler un peu de l'échec qu'il avait subi au Chapitre de 1227), s'était permis, sans doute pour favoriser ses desseins ambitieux, d'inviter au Chapitre général tous les Frères qui le désireraient. Frère Jean Parent, scrupuleux observateur de la règle, fut prompt à réprimer cette audacieuse tentative. Il manda aussitôt dans toutes les provinces que la convocation du frère Elie était nulle (4), mais il pria lui-même instamment les Ministres

(1) Glassb. Chron. Anon. an. 1227, 1228 ; — chron. de Jourdain, nº 52 à 56 ; — Wadding. 1227, 1228 nº 85 ; 1229, nº 26 ; — Salimbene p. 83, 86-88.

(2) *Id.* an. 1229.

(3) *Id.* 1230 ; Wadding. nº 16.

(4) Eccleston. coll. XIII, alias XII.

Digitized by Google

Provinciaux et les Custodes seuls, selon les propres termes de la règle, de se trouver à Assise le 25 mai 1230, jour où devait se faire en présence de trois Légats du Pape, la translation solennelle des Reliques du bienheureux François. C'est à cette invitation qu'obéit frère Jean de Plan-Carpin, mais il fut, comme tous les Capitulaires, comme le Ministre général lui-même, frustré dans son désir de contempler une dernière fois les restes vénérés de celui qu'il avait tant aimé sur la terre. Frère Elie, comme l'on sait, s'étant abouché avec les magistrats d'Assise (car il ne faisait rien sans recourir aux magistrats, dit un vieux chroniqueur) (1), fit enlever précipitamment trois jours avant le 25 mai, date fixée pour la Translation, le sarcophage qui renfermait les saintes dépouilles, le déposa dans un caveau préparé à cet effet dans le plus grand secret sous l'autel de la nouvelle Basilique, le recouvrit d'une large dalle, et fit remplir de maçonnerie tout l'espace vide jusqu'au sanctuaire (2).

Quand la rumeur publique eut appris aux Frères l'ignoble procédé du frère Elie, un grand émoi régna parmi eux. Les chroniqueurs nous rapportent particulièrement la violente douleur qui s'empara des frères Jean Parent, ministre général, Albert de Pise, provincial d'Angleterre, Jean de Plan-Carpin et saint Antoine de Padoue. Néanmoins, comme les peuples affluaient de toutes parts pour la cérémonie du 25 mai, ils décidèrent, afin d'éviter le scandale et l'indignation de la multitude, que la fête se ferait avec toute la pompe projetée : ce qui eut lieu en effet (3).

Le Chapitre se réunit ensuite. Deux mille Frères s'y trouvaient. Le frère Elie et ses partisans s'y conduisirent d'une manière indigne, mais furent néanmoins ramenés à résipiscence tant par l'humilité du frère Jean Parent que par l'éloquence de saint Antoine de Padoue. On dispersa les réfractaires dans divers couvents, et le frère Elie se retira dans un monastère où il laissa croître sa barbe et ses cheveux en

(1) Glassb. an. 1230.

(2) Wadd. Glas. 1230 ; — Eccl. coll. XIII, aliàs XII.

(3) Glass. Wadd. an 1230 ; — Marc de Lisb. Liv. II, ch. LXXV, édition de Paris

Digitized by Google

signe de pénitence. Hélas ! il devait convaincre l'ordre trop tôt de son hypocrisie (1) !

En ce Chapitre, frère Jean de Plan-Carpin fut enlevé à l'affection des frères d'Allemagne et préposé à la direction de la province Ibérique (2). Peut-être auparavant dut-il accompagner auprès du Souverain-Pontife, Grégoire IX, saint Antoine de Padoue et frère Adam de Mariscot qui avaient été chargés par le Chapitre de défendre la rigueur de la règle contre les attaques du frère Elie, lequel se prévalait de n'avoir jamais fait profession de la seconde règle. Grégoire IX se montra fort affecté de la scandaleuse conduite du frère Elie, mais il eut égard à la vie austère qu'il venait d'embrasser (3).

L'histoire ne nous dit absolument rien de l'administration du frère Jean de Plan-Carpin en Espagne. Elle nous apprend seulement qu'au chapitre général tenu à Rome en 1232 (4), d'autres disent à Riéti en 1233 (5), où le frère Elie s'impose de nouveau à l'Ordre, frère Jean est nommé au Provincialat de Saxe (6). Il est reçu avec une grande joie par ses anciens frères, et travaille avec ardeur à répandre l'Ordre en Dacie, en Bohême et en Pologne (7). En 1235 il a l'insigne bonheur de voir canoniser sainte Elisabeth de Hongrie, l'illustre bienfaitrice de ses enfants d'Eisenach.

Mais de grandes douleurs n'allaient pas tarder à fondre sur

(1) Eccl. coll. XIII.

(2) Glass. 1230.

(3) Cette démarche nous semble hors de doute d'après les passages suivants des chroniques. Glassb. 1230 « Finito itaque capitulo » « Frater Elias vero » — Eccleston. coll. XIII : « Ab hoc capitulo... » en remplaçant le nom de Aymon par Adam. — Lég de s. Ant. Rolland p. Hilaire, p. 101 et 102. Ce qui n'empêche nullement la discussion de 1239 entre le frère Elie et le frère Aymon, provincial d'Angleterre. Eccleston. coll. XIII : « Igitur post diutinam... » Glassb. 1238. Chron. de Jourdain, 1238.

(4) Glassb. Jourd. 1232.

(5) Eccl. coll. XIII ; Panfilo, Introd. XII, et chap. XIII. Néanmoins cette dernière date, 1233, nous semble peu s'accorder avec l'accusation portée contre le frère Elie en 1239 d'être demeuré 7 *ans* sans convoquer de Chapitre Général. Glassb. p. 60.

(6) *Id.*. 1232, 1233. Au chapitre de 1330, la Province d'Allemagne avait été partagée en 2 autres provinces ; celle de *Saxe* et celle du *Rhin*.

(7) Glassb. et alii, 1223.

Digitized by Google

lui. Frère Elie, alors général de l'Ordre, usait largement des dispenses que lui avait accordées Grégoire IX pour la construction de la basilique d'Assise. Il continuait la politique qu'il avait déjà inaugurée pendant son vicariat, de 1226 à 1227, en exilant loin de lui les frères qu'il soupçonnait devoir le gêner dans ses larges vues. Comment en effet ceux-ci n'eussent-ils pas protesté en voyant le successeur du pauvre d'Assise mener un train de grand seigneur, monter un beau coursier richement harnaché, accompagné partout de deux palefreniers, et servi par un nombreux personnel domestique ? Bientôt toutes les provinces de l'Ordre se virent envahies par ses affidés envoyés avec la qualité de visiteurs ou de quêteurs pour l'achèvement de la Basilique d'Assise. Ces enfants bâtards de saint François imitaient la conduite de leur chef au grand scandale de tout l'Ordre. Ainsi ne serait-ce pas une allusion à cet état des esprits que ce cri de douleur échappé à la plume d'un de nos annalistes dans la comparaison qu'il fait entre leur conduite et celle de frère Jean de Plan-Carpin ? « Ce bon religieux, dit-il, affligé d'une grande corpulence, ne pouvait marcher qu'avec peine. Mais ne se croyait pas pour cette raison dispensé de visiter régulièrement ses religieux, il dut voyager sur un ânon, imitant en cela la conduite du divin Sauveur et de son serviteur François. Partout sur son passage les foules se pressaient, plus compactes autour de son humble monture qu'elles ne le sont aujourd'hui autour des beaux coursiers de nos visiteurs (1) » (?)

Le trouble suscité par ces derniers dans toutes les provinces devint si intolérable, que les vrais fils de saint François, qui formaient encore la partie la plus saine comme la plus nombreuse, se concertèrent entre eux pour obvier à cet état de choses. En Saxe notamment, sous le provincialat de frère Jean, l'animosité contre les affidés d'Elie fut si vive que tous en appelèrent au Pape Grégoire IX (1237), après s'être adressés inutilement au ministre général. Presque tout l'Ordre fit de même. Ainsi voyons-nous la province d'Angleterre déléguer auprès du Souverain Pontife le frère Eustache

(1) Chron. anon. de Jourdain, Glassb. Wadd, an. 1228 ; — Eccles. XIII ?

Digitized by Google

de Merc, la province de Paris, les frères Alexandre de Halès et Jean la Rochelle; la province de Saxe, le frère Jourdain, disciple de saint François, dont frère Jean de Plan-Carpin fut l'ami le plus intime (1). Le Saint-Père les reçut tous avec une grande affabilité, et, après avoir écouté leur requête, les congédia avec l'ordre de consigner tous les griefs des Frères contre le Ministre général. Frère Jourdain, après avoir été à Rome l'objet d'une spéciale tendresse de la part de Grégoire IX (2), était de retour dans sa province, lorsque frère Jean de Plan-Carpin réunit à Prague, dans un Chapitre, tous les religieux de Saxe et de Pologne (1238). Il exécuta l'ordre du Souverain Pontife et s'apprêta à partir pour Rome. Grégoire IX, tenant compte des réclamations unanimes de l'Ordre, venait de convoquer lui-même les Ministres et les Custodes à Rome pour la Pentecôte, 15 mai 1239. Mais il invitait en même temps tous les Capitulaires à se rendre dans la Ville éternelle, un mois avant l'époque fixée pour l'ouverture du Chapitre, afin de porter différents statuts préparatoires à la réformation de l'Ordre (1). Dans une de ces séances, frère Élie fut invité à rendre compte de son mandat devant tous les Religieux, sept Cardinaux et le Souverain-Pontife. Une longue discussion s'engagea entre le frère Élie et le frère Aymon de Faversham. Le Vicaire de Jésus-Christ, accablé de douleur, demeura, plus de 30 minutes comme anéanti. Enfin il déposa frère Élie, et l'Ordre élut à l'unanimité le frère Albert de Pise, alors ministre d'Angleterre, ancien disciple de saint François. Frère Jean de Plan-Carpin y résilia ses fonctions de provincial de Saxe, et demeura dès lors libre de toute charge (2). Dieu semble vouloir lui donner le loisir de se préparer à sa haute mission, jusqu'à ce qu'enfin le Souverain Pontife Innocent, IV, jette les yeux sur lui pour en faire l'Ambassadeur de la chrétienté auprès du chef des hordes tartares qui en troublaient alors les frontières (1245).

FR. VIATOR.

(A suivre.) *O. M. C.*

(1) Classb. 1237. — Eccl. coll. XIV. — Jourdain, nº 61, 62. — Salimbene. p. 405

(2) Chron. de Jourdain nº 63.

(1) Classb. 1238.

(2) Classb. 1239. Eccl. coll. XIII.

Digitized by Google

L'EXPOSITION DE 1900

(*Suite*) (1).

CE QUI RESTERA.

Il est bien tard pour parler encore de l'exposition. Deux raisons pourtant nous poussent à vaincre nos scrupules. La première, c'est que, en terminant notre dernier article, qui lui était consacré, nous avons promis d'y revenir ; cet article en effet porte ces mots, qui engagent : à suivre. Mais il est une seconde raison plus importante : si, en effet, l'exposition est finie et bien finie, il en subsiste cependant quelque chose destiné à rester : elle a imprimé une impulsion décisive, elle a consacré une orientation certaine dont les effets demeureront, dont les influences envahiront le siècle naissant et marqueront sa physionomie. Nous voudrions les signaler à l'attention de nos lecteurs.

Avant de composer ces lignes, nous avons tenu à reporter nos pas sur ces lieux si agités, il y a quelques mois, et par la foule des curieux et par la multitude des exhibitions les plus disparates. Nous n'allions point pour gémir sur l'absence de ce qui n'est plus. Les mêmes fleurs, chaque printemps, renaissent dans les mêmes prairies, et le poète comme l'herboriste reviennent les admirer et les cueillir avec le même amour. Les expositions n'ont point cette pérennité des fleurs ; elles ne sont point un épanouissement spontané de la nature, elles sont un effort qui fatigue, qui énerve, qui épuise les énergies humaines. Elles ne sont possibles que si elles sont espacées à de longs intervalles ou à de grandes distances. Nous voulions donc voir simplement ce qui après six mois avait déjà croulé, et ce qui restait encore debout au milieu des ruines.

(1) Voir les numéros des *Etudes Franciscaines*, novembre et décembre 1900.

Digitized by Google

Nous avons pénétré dans l'enceinte voilée par la porte ou plutôt par où fut la porte monumentale : la *Salamandre* a disparu, la *parisienne*, gracieuse dans son geste franc, malgré son lourd costume à la dernière mode, n'est plus là pour nous inviter à entrer ; elle est partie chercher la gloire sous d'autres cieux, dans un pays où elle puisse être reine ; l'Auvergne avait semblé vouloir lui ouvrir les bras, elle ira plus loin encore, aux confins du monde civilisé, parmi les descendants des Huns et des Avars, chez les fiers Magyars, à Buda-Pesth.

Plus loin, au milieu de la solitude, entre le pont des Invalides et le pont de l'Alma, parmi les bosquets, les pelouses, les allées et les frais ombrages se dressent deux immenses maisons de verre. Sous les rayons du soleil de printemps ils s'illuminent, le soir, de reflets d'argent ; et l'été ils projettent des dards de feu. C'est le palais des fleurs et de la végétation. Ils resteront l'un et l'autre pour abriter encore leurs hôtes gracieux. Qu'elles viennent donc encore exposer à nos regards leurs capricieuses corolles ces fleurs nées sous tous les cieux ; qu'ils déploient, au sommet de leurs hampes majestueuses, leurs superbes panaches ou leurs éventails dentelés, les palmiers et les bananiers africains; que les robustes araucarias du nouveau Monde étalent leur verdure immortelle ; qu'à sa saison favorite chaque espèce de fleurs depuis la tulipe printanière jusqu'aux chrysanthèmes d'automne viennent établir leur parterre parmi nous ; ce palais leur appartient ; elles n'auront rien à craindre du souffle empesté des frimas, ni des boues corrosives de nos chaussées. A côté des fleurs on y verra aussi les fruits de tous les climats, présents utiles, sinon désintéressés, des colonies à la métropole.

En face et de l'autre côté de la Seine, le trottoir roulant a disparu un des premiers. On avait contre lui plusieurs griefs, il déparait les avenues avec sa lourde charpente de bois, ensuite il était trop bruyant; son trajet autour de l'exposition, sans perspective sur l'ensemble, sans l'utilité d'un transport profitable pour les visiteurs, rendait pour lui impossible un succès sérieux. Comme la plupart des attractions il

Digitized by Google

ne devait pas faire ses frais. A notre avis pourtant il constituait le vrai clou de l'exposition, car lui seul apportait un progrès vraiment nouveau réalisé en ces onze dernières années.

Le premier projet d'un chemin marcheur appartient à M. Hénard, l'architecte du palais d'électricité de 1900 ; il le présenta en 1887, mais il parut trop audacieux aux directeurs de la précédente exposition. L'Amérique à Chicago, puis à Berlin l'Allemagne en donnèrent une première réalisation. Ce n'étaient que des essais sans portée pratique : le ruban mobile n'enveloppait que quelques centaines de mètres (1) et il était à une seule vitesse. De plus le système moteur employé était celui des tramways électriques ordinaires. La plate-forme mobile portait son moteur. Or ce mécanisme est incapable de donner ici de bons résultats. Un Français avait trouvé l'idée du trottoir roulant, un autre Français allait inventer l'organe moteur approprié. M. Mocomble, en effet, imagina d'enlever aux plates-formes mobiles les dynamos chargés de les actionner ; il les reporta et les fixa sur le bâti destiné à recevoir le chemin roulant. Les plates-formes conservèrent leurs roues et continuèrent à glisser sur les mêmes rails ; mais ces roues et ces rails n'eurent plus d'autre fonction que de porter et diriger les chariots mobiles ; la fonction motrice leur était enlevée.

La voie circulaire de 3.500 mètres, qui enserrait l'exposition, reçut 170 axes moteurs. On les fixa et dissimula de distance en distance surtout le parcours. Chacun de ces axes portait *deux galets cylindriques de friction*, fixés à cet axe et tournant avec lui. C'était au-dessus de ces deux galets que venait s'étendre le ruban des deux plates-formes en s'appuyant sur eux par l'intermédiaire d'un rail central fixé sous chaque plate-forme. Le *frottement* du galet contre le rail faisait progresser la plate-forme, dès que le galet se mettait à tourner. Et comme le galet, actionnant la plate-forme rapide avait un *diamètre double* de celui qui actionnait l'autre plate-forme, il produisait une vitesse double de sa plate-forme, tout en étant fixé au même axe que l'autre galet. C'était, on le voit, une élé-

(1) Le trottoir roulant de Chicago avait 300 mètres.

Digitized by Google

gante et magnifique solution du problème des plates-formes multiples roulant à des vitesses variées.

Un autre avantage non moins précieux allait ressortir de cet emploi des *galets à friction* comme moteurs : la facilité de distribuer et de multiplier ces galets aux endroits où leur intervention est le plus nécessaire, c'est-à-dire aux angles et aux courbes. La question des angles et des courbes à franchir est pour la plate-forme mobile une difficulté plus redoutable encore que pour les autres moyens de locomotion mécanique. La plate-forme en effet ne deviendra définitivement pratique que le jour où elle pourra replier son ruban en demi-cercle, à chaque extrémité de son parcours, et présenter côte à côte les deux voies d'aller et de retour.

A l'exposition elle suivait un trajet circulaire, la voie de retour était desservie par un chemin de fer électrique ; c'était une demi-solution ; d'un autre côté un trajet circulaire, au point de vue pratique, ne sera jamais d'un grand rendement. Les gens affairés ont un instinct invincible qui les ramène toujours au vieux principe formulé par Euclide : la ligne droite est le plus court chemin d'un point à un autre.

Cette difficulté, non encore parfaitement aplanie, est, nous semble-t-il, le dernier obstacle à la diffusion de ce moyen si rapide de locomotion, et la raison du froid accueil qu'il a reçu tout dernièrement à la *Société des ingénieurs civils*. On traitait la question de l'amélioration des transports en commun à Paris. Tous étaient d'accord pour le reconnaître : « Ce service est fait d'une manière scandaleuse. Il n'y a qu'en France que les gens acceptent de rester ainsi sous la pluie et de piétiner dans la boue en tenant à la main des numéros et des correspondances avec le vague espoir de trouver peut-être une place dans un tramway ou un omnibus. » Cette situation, à la vérité, disons-le en passant, est surtout spéciale à notre capitale, et il nous semble injuste d'en accuser toute la France. Ainsi il est de nombreuses villes de Province où des tramways électriques nombreux et fréquents ont fait supprimer depuis longtemps l'utilité des numéros d'ordre et la nécessité d'attendre son tour. A Rouen, par exemple, toutes les principales rues ont leur ligne ; et dans un espace où à Paris on rencontrerait à peine un tramway

Digitized by Google

passant toutes les cinq minutes et un omnibus circulant de quart d'heure en quart d'heure, il n'y a pas moins de trois lignes desservies par des tramways électriques, qu'il ne faut jamais attendre plus de trois à cinq minutes. Et, autre progrès, qu'on ne verra peut-être pas réalisé à Paris avant le siècle prochain, le prix du parcours est de 10 et 15 cent. (1). Les normands sont, dit-on, gens intéressés ; il faut reconnaître que c'est ici d'un intérêt bien compris, puisqu'il s'exerce au profit de la bourse des petits gens.

Comme remède à cette situation déplorable, où se trouve la capitale, Mr Delmas, rapporteur sur cette question, n'a pas craint de demander la transformation complète des tramways de surface, dans le but d'augmenter leur rapidité et leur capacité. Toutefois il ne croit pas à propos de modifier le mode de traction adopté jusqu'à présent. La plate-forme roulante lui semble une solution prématurée. Regnard se montre plus hardi, il estime qu'en sous-sol cette plate-forme serait acceptable ; mais son installation reste difficile.

Dans une ville comme Paris, où la circulation est intense à certaines heures au-delà de toute estimation, et fiévreuse toujours, le trottoir roulant, croyons-nous, offre seul une solution définitive. Le malaise signalé tout à l'heure ne disparaîtra complètement que le jour où ces immenses artères souterraines qu'on appelle le métropolitain, achevées et transformées par la plate-forme mobile, ouvriront au sang de Paris, qui bouillonne, les vaisseaux dont il a besoin pour s'épancher et circuler à l'aise et sans retard dans toutes les parties de son vaste corps avide de mouvement et d'agitation. Les difficultés d'installation, signalées par M. Delmas, ne sont rien moins qu'insurmontables. Si nos capitaux français étaient plus hardis, nos ingénieurs leur auraient vite trouvé une solution ; ils ont entre leurs mains la plupart des éléments nécessaires à la solution. Nous voudrions essayer de le montrer par l'examen de ce qui a déjà été accompli.

En somme, pour rendre pratique ce système, il n'y a que deux conditions à réaliser, deux difficultés à surmonter :

(1) Il est à Paris, comme on le sait, de 15 et 30 centimes.

Digitized by Google

1° faire parcourir à ce trottoir une voie normale, comme nous l'exposions plus haut, au lieu de le laisser décrire cette courbe plus ou moins circulaire suivie jusqu'à ce jour, mais incompatible avec les exigences de la circulation pratique ; 2° Faciliter à tous l'accès de ce trottoir en pleine vitesse.

Pour vaincre la première difficulté, il suffit, comme nous le disions plus haut, de faire décrire à la plate-forme un demi-tour aux deux extrémités du parcours ; de la sorte les deux moitiés du ruban mobile deviendront parallèles et latérales, l'une servira pour l'aller et l'autre pour le retour. La réalisation de ce plan ne nous paraît pas au-dessus des ressources de l'art. Les courbes extrêmes seules présentent un problème vraiment sérieux car, si le rayon de courbures est trop court, la vitesse tendra à projeter voitures et voyageurs en dehors de la voie. Mais en donnant à ces courbes un rayon suffisant et une inclinaison assez prononcée on parviendra facilement à vaincre les effets désastreux de la force centrifuge. N'est-ce pas réalisé déjà pour certaines courbes de chemin de fer sur les lignes en exploitation ? Un calcul très simple combinera l'angle d'inclinaison et le rayon de courbure à donner aux boucles extrêmes de façon à n'exagérer ni l'un ni l'autre. La plate-forme de l'exposition ne franchissait-elle pas déjà des courbes où elle se repliait à angle droit ?

Examinons maintenant l'accès aux plates-formes mobiles ; et supposons-les au nombre de deux comme à l'exposition, mais prêtons-leur des vitesses respectives de 11 et 15 kilomètres à l'heure. C'est suffisant pour satisfaire les plus ardents sans effrayer les plus timides. Evidemment pour accéder à la première plate-forme, marchant à la vitesse de 11 kilomètres, il sera nécessaire de disposer plusieurs paliers intermédiaires à vitesses croissantes. Mais quoi de plus facile que de les multiplier à volonté aux divers embarcadères ? Dans ce but, on pourra utiliser les systèmes des bandes sans fin, tendues à leurs extrémités par des manchons cylindriques moteurs, et glissant sur des galets. C'est le système bien connu des rampes mobiles en usage dans beaucoup de maisons de commerce et très communes à la dernière exposi-

Digitized by Google

tion. Trois ou quatre de ces bandes disposées parallèlement à la voie mobile sur une longueur de quelques dizaines de mètres, et marchant à des vitesses relatives de 3, 6 et 9 kilomètres, feront de l'accès aux plates-formes un simple jeu pour les moins agiles eux-mêmes.

En exposant ces moyens de réaliser un système de locomotion, qui nous a semblé intéressant malgré sa hardiesse révolutionnaire, nous avons voulu simplement établir son caractère pratique, et signaler ce qui dans ce genre a déjà été réalisé ; nous ne doutons pas qu'on ne trouve au problème d'autres solutions et de meilleures.

Ce progrès sera-t-il le dernier? A certains égards, c'est-à-dire au point de vue de la vitesse de translation, pour de petites distances et pour les lieux très fréquentés nous ne voyons pas qu'on puisse rien combiner de plus parfait. Ce système, en effet, conserve les vitesses des autres moyens de locomotion, et il supprime les deux seuls défauts qui leur soient inhérents : l'intermittence dans le passage de la voiture, et en conséquence les ennuis de l'attente aux stations, puis les lenteurs du démarrage. Ici la voiture passe toujours et conserve toujours la même vitesse ou plutôt ses mêmes vitesses.

Pour de grandes distances, ce système, à cause des frais d'exploitation et d'installation, serait absolument ruineux. On sera obligé de conserver l'usage des voitures intermittentes. On pourra les multiplier, surtout quand on aura établi partout la traction électrique ; on pourra diminuer de plus en plus les arrêts et les démarrages ; des recherches se poursuivent dans cette voie. La création des rapides et des trains légers a été une première satisfaction accordée aux vœux du public ; on en peut espérer de plus complètes encore.

Le tableau suivant, qui expose les accroissements de vitesse des voitures publiques depuis un siècle, nous apprendra à ne désespérer de rien. On constatera également l'abaissement progressif des prix du transport.

Dans ce tableau les voitures sont supposées partir ensemble de Paris pour Calais. Pendant que le rapide de 1900 arrive à destination, les autres voitures s'échelonnent le long

Digitized by Google

de la route à des distances de moins en moins éloignées du point de départ.

	Année		Distance	Vitesse par heure.	Prix par kilomètre
Rapide.	1900	arrive à	295k (Calais)	90k,8	0f, 112 (1) 0 ,0756 0 ,0493
Express. . . .	1887	»	212	65 ,3	—
Chemin de fer.	1867	»	193	59 ,3	—
Malle-poste. .	1834	»	32	9 ,7	0 ,1862
»	1814	»	22	6 ,8	0 ,1301
Diligence. . .	1786	»	12	3 ,6	0 ,1952
Carrosse. . . .	1692	»	5	1 ,6	0 ,1076

Le confortable dans les voitures s'est largement développé également durant ce siècle. Il tend à faire retrouver au voyageur l'aisance, la liberté de mouvements et de vie qu'il trouve chez lui. Les bateaux, à ce point de vue, ont distancé les chemins de fer ; il reste de nombreux progrès à réaliser au vingtième siècle. Les wagons-bars, les wagons-restaurants, les wagons-salons, les wagons-lits, les wagons-à-couloirs sont un premier acheminement vers le confortable nécessaire, mais ils sont le privilège des grandes lignes, et ne sont accessibles qu'aux personnes riches. Ils restent donc insuffisants.

*
* *

Retournons sur les rives de la Seine où se tint la grande féerie. Partout des groupes d'ouvriers frappent de la hache et du marteau avec la rage des démolisseurs. A droite et à gauche de la rue des Nations, les superbes palais éventrés laissent voir ce qu'ils étaient en réalité : des châteaux de cartes. Le marbre et le granit, répandus avec profusion, étaient faux. Personne n'en doutait. Mais que de fortunes, que de vertus vantées, que de bruyantes affirmations ont la fausseté, la fragilité de ces châteaux de plâtre. Bien peu

(1) Ce sont les prix calculés pour 1re, 2e, 3e, classe. Tous ces prix sont établis sans tenir compte de la valeur de l'argent variable selon les époques.

Digitized by Google

ont songé à le remarquer, mais il y avait là une image frappante de notre société fin de siècle. L'expérience s'est chargée de nous le rappeler. Elles croulent, ces entreprises commerciales, financières, industrielles qui avaient escompté la grande foire, et promettaient richesse et succès ; avec elles croulent les fortunes privées péniblement amassées ; on les voit tomber nombreuses comme les feuilles sous le souffle des premiers froids. Elles croulent aussi, dans un autre ordre d'idées, les promesses, les espérances de paix faites à la France ; elle croule enfin la seule liberté nécessaire, la liberté qui nous eût consolés de toutes les autres, la liberté capable de les relever toutes, la liberté de l'Eglise. Le monde tout entier est vanité et mensonge.

Oublions ces pensées et revenons à nos démolisseurs. Trois monuments attirent les regards au milieu de toutes les ruines : le pont Alexandre III, et les deux palais voisins, élevés de chaque côté de l'avenue Nicolas. Nous en avons déjà parlé, mais nous voulons y revenir encore. Ils sont, avons-nous dit, la première expression vraiment belle d'une architecture nouvelle, sortie des entrailles de notre société moderne, l'architecture du fer et de l'acier.

Jusqu'en cette année 1900 on s'était généralement accordé à reconnaître que l'Europe, depuis la Renaissance, n'avait point produit d'architecture nouvelle. Taine avait constaté cette impuissance ; et, habitué à chercher à tout phénomène sa loi justificative, il en a donné cette raison curieuse :

« Les arts du dessin demandent pour fleurir un sol qui ne soit pas en friche, mais qui ne soit pas trop cultivé.... Pour que les grandes formes simples arrivent à se fixer sur la toile par la main d'un Titien et d'un Raphaël, il faut qu'elles se produisent naturellement autour d'eux dans l'esprit des hommes : et pour qu'elles se produisent naturellement dans l'esprit des hommes, il faut que *les images* n'y soient pas étouffées ni mutilées par les idées.

« Le propre de l'extrême culture est d'effacer de plus en plus les images au profit des idées. Sous l'effort incessant de l'éducation, de la conversation, de la réflexion, et de la science, la vision primitive se déforme, se décompose et s'évanouit pour faire place à des idées nues, à des mots bien classés, à

Digitized by Google

une sorte d'algèbre. Le train courant de l'esprit est désormais le raisonnement pur (1). » En un mot, d'après Taine, chez nous l'idée aurait tué l'image : or sans l'image toujours vivante et rajeunie il n'y a point pour l'art de renouvellement possible, car l'imagination seule est mère des beaux arts. Voilà pourquoi nous ne saurions avoir d'art nouveau.

Nous ne pouvons souscrire à ce jugement trop pessimiste du grand philosophe. Du fait de la stérilité d'une période de trois siècles, il s'est trop hâté de conclure à l'impuissance de notre civilisation moderne. En histoire, en politique, le présent ni le passé d'un peuple ne garantissent son avenir.

Buchez a porté à ce sujet un jugement qui nous a paru plus vrai : « Notre siècle en fait d'art, dit-il, est comme un écolier qui, avant de produire lui-même, se met à revoir ses maîtres et qui étudie avant de se livrer à l'invention (2). » Il eût suffi en effet d'un regard plus attentif sur les transformations opérées au milieu de nous depuis deux et trois siècles pour deviner qu'un art nouveau devait naître bientôt. Taine lui-même n'a-t-il pas posé, avec une analyse si profonde, comme loi de tout phénomène, la triple condition *de la race, du milieu, du moment ?* S'il en avait fait l'application à notre époque, il serait arrivé à une conclusion bien différente de la sienne. Faisons-la à sa place, et jetons un coup d'œil rapide sur la vie de l'Occident depuis trois siècles.

Depuis trois cents ans, l'Europe artistique a poursuivi deux formes de l'idéal bien différentes. D'abord elle a vécu des souvenirs du paganisme classique, puis elle s'est éprise du chevaleresque Moyen-Age. Mais, pendant que son génie s'essayait, comme un vulgaire copiste, à transporter sur les bords de la Seine et du Tibre les monuments d'Athènes et de Rome païenne, pendant qu'hier encore, toute la journée, elle rêvait d'étendre à nouveau sur le sol de notre douce France le magnifique manteau de ses cathédrales gothiques et romanes détruites par la Révolution, que faisait-elle si ce n'est demeurer fidèle à *sa race* ? Car la civilisation mo-

(1) *Histoire de l'Art en Italie*, p. 67.
(2) Cf. *L'Art céramique*, Edouard Garnier.

Digitized by Google

derne est fille de la Grèce et de Rome, fille aussi du Moyen-Age catholique.

Mais en même temps un *milieu* nouveau s'élaborait. L'Europe à travers les convulsions d'une crise terrible était remaniée jusque dans ses fondements : idées nouvelles, sciences et philosophie nouvelles, industries nouvelles, peuples nouveaux, hommes nouveaux. Au milieu de tous ces bouleversements l'*industrie* a pris la première place ; le Tiers-Etat d'abord, puis aujourd'hui le Quatrième-Etat avec elle et par elle sont arrivés au pouvoir, et notre siècle est devenu, en propres termes, l'âge du fer.

Ecoutons parler sur ce sujet un homme dont la compétence ne saurait être contestée. Il y a quelques mois à peine, le général Sébert récapitulait devant une réunion d'ingénieurs les progrès accomplis durant notre siècle : « Il est certain, disait-il, que l'emploi en grande masse des produits métalliques de toute nature, que l'industrie moderne a su créer et mettre en œuvre, est ce qui différencie nettement notre civilisation moderne des civilisations antiques aujourd'hui disparues, et dont nous retrouvons chaque jour les traces nouvelles. On conçoit donc que l'on ait songé à désigner le dix-neuvième siècle sous le nom de siècle de la métallurgie. »

Aussitôt, il est vrai, le savant officier se repent, comme s'il eût craint de restreindre par trop la gloire de cette grande époque, et il cite les innombrables inventions qui peuvent se disputer le premier rang : c'est la vapeur avec les chemins de fer et la navigation transformée, c'est l'électricité avec le télégraphe et le téléphone, c'est l'éclairage sous tant de formes neuves et brillantes, c'est l'automobilisme enfin réalisé, devenu vulgaire, c'est la vélocipédie elle-même à la fois si gracieuse et si pratique. En face de tous ces concurrents et d'autres encore, il s'arrête indécis ne sachant à qui donner la préférence.

Pour nous, nous ne nous occupons point du rang à assigner à ces diverses industries ; il nous suffit d'avoir constaté qu'elles remplissent le monde moderne et absorbent sa vie et ses énergies. Le siècle présent est un siècle d'industrie, et l'industrie s'est renouvelée par le fer, s'est développée,

Digitized by Google

s est étendue, a triomphé par le fer. L'architecture allait suivre la même voie.

L'intelligence de ces conditions de renouvellement n'avait pas échappé du reste à nos architectes. Vers le milieu du siècle qui vient de finir, parut un ouvrage ayant pour titre : *L'Architecture Ferronnière*, il fut suivi d'autres traités sur le même objet (1). Il était de M. Louis Boileau, grand bâtisseur d'églises. Ce hardi novateur établissait les règles de l'architecture par le fer. Nous n'entrerons point dans l'exposé de son ouvrage. Il suscita, à l'époque, de vives polémiques auxquelles prirent part Viollet-Le-Duc, Albert Lenoir et Ach. Hermant. Nous dirons seulement que ses principes et ses règles concernant les voûtes métalliques ont été adoptés dans la construction d'un grand nombre de monuments. Parmi eux nous pouvons citer l'église du Vésinet, les églises Saint-Eugène, Saint-Augustin, la Trinité à Paris ; les Bibliothèques Nationale et Sainte-Geneviève, les Halles, le Palais de l'Industrie, enfin le Palais des Machines.

Les systèmes qu'il préconise sont au nombre de quatre : système des voussures imbriquées pour les dômes, système des pendentifs à nervures, système des doubles pendentifs pour les voûtes des nefs, système des fermes éclairantes. Ce dernier système est employé surtout pour les halles et les ateliers. Il permet l'éclairage par le haut : les fermes de l'édifice sont en effet à des hauteurs différentes, et l'intervalle résultant est employé en fenêtres.

Les divers essais réalisés avant 1900, n'ont pas, à la vérité, donné tous les heureux résultats qu'on pouvait espérer. M. Boileau l'avait lui-même déclaré, cette architecture n'obtient son effet propre que dans la réalisation d'édifices à grandes proportions. Le grand, l'immense, la lumière abondante tombant du ciel est l'effet cherché ainsi que nous le disions dans notre article de décembre dernier. Or les essais ont été trop timides, ou bien, comme au palais des machines on a fait un usage trop exclusif du fer. On pourrait comparer ces premières tentatives aux modestes ébauches

(1) Le dernier paru : *Histoire critique de l'invention en architecture*, Paris, 1887, résume tous les autres et formule les règles de l'architecture ferronnière.

Digitized by Google

de l'ogive dans le style à lancette du douzième siècle : qu'il était loin de laisser soupçonner les magnifiques hardiesses du rayonnant et du flamboyant.

Néanmoins, pendant que se faisaient ces tentatives plus ou moins encourageantes, le milieu pour l'architecture nouvelle achevait de se préparer. A l'âge du fer proprement dit, à l'âge de la fonte, dominant encore jusqu'en ces dernières années, a succédé l'âge de l'acier, le métal idéal des constructeurs, léger et solide, résistant et souple.

En 1830, l'acier se vendait au kilogramme, personne n'avait entendu parler d'une tonne de ce métal. L'invention du puddlage vers cette époque, et surtout l'introduction du procédé Bessemer ont rendu aujourd'hui l'acier aussi commun que le fer et ont permis de lui donner les qualités les plus précieuses et les plus diverses. Depuis vingt ans sa production a sextuplé : elle était de 4.233.000 tonnes en 1880, elle a été en 1899 de 27.775.000 tonnes. Cette masse représente trois mille fois le poids de la tour Eiffel, qui est de 9.000 tonnes.

Le milieu était donc préparé. Pour se produire définitivement au grand jour l'architecture nouvelle n'attendait plus que son *moment*. Les expositions l'ont hâté, elles lui ont donné l'occasion de se déployer dans toute son ampleur. Nous avons précédemment (1) raconté ses errements de 1889, nous avons montré comment elle les a heureusement abandonnés en 1900, et est entrée dans la voie du succès définitif. Nous n'y reviendrons pas. L'heure de l'architecture du fer est sonnée. Les deux palais des beaux-arts sont là au cœur de Paris, ils y resteront comme une obsession proposée aux artistes afin de précipiter le triomphe de l'architecture qu'ils consacrent.

Bientôt la Galerie des Machines aura disparu ; la grande Tour suivra sans doute la même destinée. Leur rôle est fini : ils n'ont pu réaliser un vrai type de la beauté, mais ils ont montré comment faire grand avec le fer. Dans quelques mois, sur leur emplacement on créera un parc gracieux entouré d'hôtels magnifiques. Et ici l'architecture du fer tien-

(1) *Etudes Franciscaines*. Numéro de décembre dernier.

Digitized by Google

dra encore sa place. Mais c'est dans les édifices religieux que nous aimerions à la voir adoptée sous sa forme définitive inaugurée en 1900. Nos vœux du reste ne sauraient tarder à être exaucés. L'Église, qui n'a pas craint d'encourager ses premières tentatives, lui sourira encore au milieu de ses succès.

*
* *

Avant d'achever cette revue de l'exposition nous tenons à parler encore d'un autre art plus modeste mais qui n'est pas sans connexion avec l'architecture, nous voulons dire l'art céramique. En un coin du Champ-de-Mars, à côté de la Galerie des Machines, on voyait s'élever une immense cheminée, semblable par la forme extérieure aux banales cheminées d'usine. Invinciblement le regard se reportait vers elle. Sa taille, peut-être, qui semblait vouloir le disputer avec sa voisine la grande Tour, produisait cette fascination ? Non, car l'obsession n'avait rien de pénible, ni de fatigant ; le regard, au contraire, se reposait sur elle avec complaisance. Evidemment les constructeurs n'étaient point de vulgaires maçons ; avec leurs briques ils avaient prétendu faire œuvre d'art et ils avaient réussi ; ils avaient démontré d'une manière bruyante une vérité oubliée ou plutôt inaperçue chez nous depuis longtemps, à savoir que la céramique est un utile auxiliaire de l'architecture : la brique peut fournir d'admirables matériaux d'art.

L'antiquité en avait tiré grand profit. M. Dieulafoy a découvert récemment près de Suse dans les ruines des palais des anciens rois de Perse deux monuments de cet art d'une beauté incomparable : la frise des lions et la frise des archers. Elles ont été transportées au Louvre où elles excitent l'admiration de tous les visiteurs. Voici la description de la seconde, telle qu'on la trouve au compte-rendu des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. (1) « La frise des archers, décorant un palais construit pour Darius, a $11^m,80$ sur $3^m,60$. Elle représente en figures en bas-relief

(1) Voir le numéro du 9 juillet 1886.

Digitized by Google

12 archers de la garde royale avec les costumes et les armes attribués par Hérodote au corps des Immortels qui formaient l'escorte particulière de Xerxès. Les personnages sont représentés de profil, tenant en main une pique ; sur leurs épaules sont jetés l'arc et le carquois. Il sont habillés, comme les Arabes, d'une chemise à large manche, d'une petite veste dont les manches fendues jusqu'au coude laissent passer les plis de la chemise, et d'une jupe ouverte sur le côté. La tête est ceinte d'une couronne de corde, les pieds chaussés de brodequins à lacets. La chemise est noire ou jaune ; l'habit est tantôt jaune, tantôt blanc, brodé d'écussons armoiriés ou de fleurs colorées, surchargé de marguerites bleues se détachant sur un cercle noir. Des galons de la plus grande richesse courent tout le long des vêtements ; des bracelets et des pendants d'oreille en or complètent ce lumineux uniforme. Les draperies sont traitées de la même manière que les draperies grecques archaïques. »

Le moyen-âge employa surtout la céramique à la décoration des parquets, ou à l'ornementation des toitures. En Orient, on s'en est servi beaucoup à l'intérieur des édifices ; on connaît les célèbres mosquées du Caucase, de Tabriz, d'Erivan, de Constantinople. Leurs murailles, revêtues de céramiques aux reflets merveilleux, aux fonds jaunes d'or, au bleu profond semblable à du velours, sont partout parsemées de roses épanouies, de larges pivoines, d'arabesques variées, au milieu desquelles folâtrent des oiseaux rapides et légers.

Les Chinois sont allés jusqu'à construire un monument tout entier en porcelaine. La tour de Nankin est justement citée comme une merveille.

Ces exemples des anciens, mieux étudiés et mieux connus ont fini par inspirer nos artistes. L'architecture de fer devait en profiter la première. Mieux que toute autre, en effet, elle peut bénéficier utilement de son concours. Les immenses espaces que réalise l'ossature de ses voûtes ont besoin d'être remplis. La pierre évidemment doit être écartée. Le plâtre et le stuc, employés ordinairement, produisent de

(1) 9 juillet 1886.

Digitized by Google

médiocres résultats. Ce que réclament ces voûtes c'est la lumière abondante et prodiguée, ce sont les couleurs, c'est la légèreté. Le verre doit être réservé pour les fenêtres et les rosaces ; la peinture se ternit vite et s'efface, elle ne peut être utilisée qu'avec discrétion. La céramique, au contraire, revêt toute la variété des couleurs et des tons les plus brillants, et y ajoute l'inaltérabilité de la pierre et du marbre. Les faïences, les briques émaillées, les porcelaines iront donc orner nos voûtes nouvelles et nos dômes ; et ils ajouteront à leur éclat et à leur légèreté.

C'est déjà, du reste, une chose accomplie. Ceux qui sont allés faire des recherches à la Bibliothèque nationale ont pu admirer les voûtes de la salle de travail ornée de blanches faïences, dont les reflets éclatants multiplient la lumière Ce n'est qu'un commencement. Il demande à être développé. Qu'il se lève donc un nouveau Luca della Robbia pour créer chez nous la céramique architecturale et hâter l'épanouissement de cet art dans nos monuments publics !

Ce vœu pourrait bien n'être pas un vain désir. Depuis une vingtaine d'années des recherches ardentes ont été entreprises dans le but de renouveler la céramique. Le problème à résoudre était celui-ci ; jusqu'à ce jour on s'était contenté trop souvent de peindre sur la terre comme sur la toile ; la couleur y restait fixée par la simple action du feu de moufle, sans pénétrer l'argile, sans la transformer. On avait de la terre peinte, on n'avait pas de vraie céramique. Les progrès de la chimie firent concevoir l'espérance de trouver des oxydes capables, en s'unissant aux feldspaths et au kaolin sous l'action prolongée du grand feu, de s'incorporer à la matière même, de la transformer, de lui communiquer toute la richesse des couleurs de la nature, et avec la couleur de répandre jusque dans ses profondeurs la variété, le mouvement et la vie. C'est le soleil qui, chaque printemps par sa chaleur, transforme en feuilles et en fleurs aux nuances les plus capricieuses, la sève incolore de nos herbes et de nos arbustes ; pourquoi à son exemple nos verriers, nos céramistes ne pourraient-ils pas, sous le feu prolongé de leurs fourneaux, faire sortir de l'argile et du grès toute une végétation toute une faune vivante et remuante ?

Digitized by Google

« On était en 1883, écrit M. Robert de la Sizeranne (1) ; de toutes parts on faisait les mêmes recherches, dans les faubourgs de Copenhague comme sous les oliviers de Provence, dans les ateliers de Paris comme dans les environs de Cincinati.... Un peu la déduction et beaucoup les hasards enrichirent d'années en années la palette du céramiste. Au bleu, au vert et au brun auxquels il était réduit d'abord sont venus s'ajouter le jaune, l'oranger et le rose. »

Avec ces couleurs on pouvait tout reproduire. Non loin de Paris, à la Chapelle-aux-Pots, les tentatives de M. Delaherche, en Provence, tout à l'autre bout de notre pays, les essais de M. Massier ont dépassé toutes les espérances. Ce dernier a réalisé avec ses poteries tout un parc fantastique. « Entre Cannes et le golfe de Juan, écrit encore M. de la Sizeranne (2) des céramistes ont créé une sorte de palais des fées. Ils ont puisé à pleines mains dans cette terre magique. De gigantesques crapauds ont été changés en faïences vertes et dorment sur les bords des bassins. Toutes les fleurs, tous les fruits, toutes les bêtes ont été changés en grès. Les artistes ont alors cherché, les yeux fixés sur l'Orient d'où viennent les voiles, à changer à son tour le grès en métal. Ils ont voulu reproduire les reflets qu'ils apercevaient sur les anciennes poteries dont les morceaux avaient traversé la mer. Comment ils y sont parvenus, nous pourrons le voir ici, et, quelle que soit l'opinion qu'on ait des formes céramiques de M. Massier, on ne peut qu'applaudir à ces surprenantes conquêtes sur l'impossible et sur l'inconnu. »

Parmi les richesses de la nature, où les artistes sont allés puiser leur inspiration, il est un trésor inexploré jusqu'à nos jours, qu'ils ont exploité avec un bonheur tout particulier, c'est la faune et la flore des grandes profondeurs de l'Océan. A cause de cette prédilection, plusieurs ont décoré le style moderne du nom de *style sous-marin*. Mais nul art jusqu'à nos jours n'avait réussi à rendre la vie étrange de ce monde abyssal. « La peinture, disait Michelet, n'y a pas mieux réussi que la sculpture. Elle a peint les fleurs

(1) *Revue des Deux-Mondes*, 15 octobre 1900.

(2) *Ibidem*, loc. cit. p. 882.

Digitized by Google

animées comme elle aurait fait des fleurs. Ce sont, au fond, des couleurs extraordinairement différentes. Les gravures coloriées dont on se contente en donnent la plus pauvre idée. Leurs teintes plates, pâles quoiqu'on fasse, n'en rendent jamais l'onctueuse douceur, la souplesse, la tiède émotion. Les émaux, si l'on s'en servait comme l'a essayé Palissy, y seraient toujours durs et froids. Admirables pour les reptiles, pour les écailles de poissons, ils sont trop luisants pour rendre ces molles et tendres créatures qui n'ont pas même de peau : les petits poumons extérieurs que montrent les annélides, les légers filets nuageux que font flotter certains polypes, les cheveux mobiles et sensibles qui ondoient sous la Méduse, sont des objets non seulement délicats mais attendrissants. Ils sont de toutes nuances, fines et vagues, et pourtant chaudes. C'est comme une haleine devenue visible. »

Ces merveilles ont pourtant été reproduites dans les joyaux de M. Gallé : « Cette couleur en suspension dans la mer, écrit M. de la Sizeranne (1), que la peinture et l'émail seul ne pourraient donner la voici en suspension dans le cristal. Contemplez le vase des *Hippocampes* où vous lisez ce vers de Beaudelaire :

C'est là que j'ai vécu dans les voluptés calmes

maintes et maintes pâtes colorées ont été juxtaposées par le verrier sur la masse chauffée à blanc que lui tendait le souffleur. De sa pince de fer, il appliqua les lambeaux de verre coloré pour figurer les algues, les coquilles, les hippocampes montant vers la surface. Et tout cela cent fois est rentré dans le feu. Refroidie et mise entre les mains du graveur chacune de ces formes a été reprise au touret serrant le plus près possible le dessin primitif. De longues journées se sont passées à ce travail scabreux, bourdonnant et subtil. Mais il y a encore dans la nature une ambiance et un fondu qui ne sont pas ici, dans la mer l'hippocampe n'apparaît point par-dessus l'eau comme ici par-dessus le verre, mais dedans. L'eau n'est

(1) *Revue des Deux-Mondes*, loc. cit. p. 885.

Digitized by Google

pas un fond : c'est une enveloppe. L'artiste veut cette enveloppe. Le premier décor qui lui a coûté tant de peine, il le rejette au feu ; et tout ce décor il l'enveloppe d'une autre couche de verre épaisse avec la certitude de voiler son travail et au risque de tout briser... Le feu a compris ce qu'on voulait de lui. Le rêve de Michelet se réalise et voici que les hippocampes et les algues et les méduses et les perles passent et repassent sous ses yeux, noyées dans l'eau profonde du cristal. La révolution est faite. »

La révolution est faite. Ce mot n'a rien d'exagéré. Oui, cette transformation de l'art du céramiste et du verrier a été l'une des principales révolutions révélées au monde curieux en cette grande année 1900. On dit que cet art nous ménage encore de nouvelles et délicieuses surprises. Un chercheur italien (1) aurait retrouvé l'art perdu des verres myrrhins si vantés des anciens, et les secrets des fameux reflets métalliques dont Géorgio Andréoli irisait ses faïences célèbres. Il aurait découvert le moyen de faire rendre à l'argile d'autres couleurs encore, et d'autres reflets, aussi facilement que le peintre jette ses couleurs sur la toile. De nombreux savants lui ont rendu témoignage, ont reconnu son mérite, se sont intéressés à ses travaux. Puisse-t-il réaliser bientôt les espérances qu'il a fait concevoir !

Mais toutes ces inventions dans l'industrie du céramiste et du verrier arrivent à leur heure. C'est là une remarque que nous faisons en terminant. Ces arts trouveront dans l'architecture nouvelle un débouché tout préparé pour leurs produits, et eux-mêmes lui apporteront le complément indispensable qu'elle attend depuis si longtemps.

Fr. HILAIRE, de Barenton,
O. M. C.

(1) M. Virgile Costi a fondé une maison à Paris, 20, Avenue de Chatillon.

Digitized by Google

A TRAVERS LES REVUES

QUESTIONS BIBLIQUES : EXÉGÈTES ET THÉOLOGIENS RELIGIONS SÉMITIQUES

Exégètes et Théologiens : Différends et Conciliation

Sous ce titre le R. P. Ermoni, Lazariste, étudie dans les *Annales de Philosophie chrétienne* (1) le rôle de la théologie et de la critique dans l'étude de nos Saints Livres. Une hardiesse exagérée d'un côté, et d'autre part une certaine obstination à ne pas vouloir sortir de la routine ont amené un état de malaise, de défiance entre les réprésentants de ces deux sciences. Comme le meilleur moyen de rétablir la paix entre deux ennemis est de délimiter strictement les droits et le terrain de chacun, M. Ermoni entreprend cette tâche délicate vis-à-vis de la théologie et de l'exégèse.

Les causes du conflit, à son avis, sont au nombre de cinq :

« Au premier rang il faut placer l'orientation trop exclusive donnée à son esprit et à ses études » Les théologiens et les exégètes restent trop spécialistes. La seconde cause est la différence des méthodes employées. « Les théologiens procèdent trop *a priori* dans le développement des traités et des thèses, et les exégètes trop *a posteriori* dans leurs recherches critiques. » La troisième réside « dans la divergence des points de départ et d'arrivée. Pour le théologien la Bible est un *postulat*, pour l'exégète la théologie est une *conclusion*. » Une quatrième cause est la rivalité de ces deux sciences qui traitent souvent les mêmes matières ; et la dernière vient de l'origine même de l'exégèse critique ; cultivée surtout et d'abord en pays protestant, elle devait susciter des défiances à son entrée dans les pays catholiques.

Quelles sont les remèdes ? D'abord que théologiens et exégètes sortent de leur exclusivisme ; ensuite qu'ils n'accordent pas à leurs procédés,

(1) Janvier 1901, p. 385.

Digitized by Google

et à leurs idées, ni à leur méthode une confiance illimitée ; chez l'éxégète pas de prétentions révolutionnaires : « Parce qu'il est en état de déchiffrer une inscription cunéiforme ou un hiéroglyphe égyptien, il ne faut pas que l'exégète s'imagine qu'il va bouleverser toute la science catholique. » Le théologien de son côté ne devra plus, sur la foi d'un texte, fût-il de saint Thomas ou de Suarez, se croire assez fort pour « démolir toutes les constructions de l'érudition moderne. » Enfin le théologien devra soigneusement distinguer dans son enseignement ce qui est de foi et ce qui est libre, afin de ne pas porter l'anathème contre des propositions encore soumises à une légitime discussion ; de même l'exégète devra se garder d'accorder une confiance précipitée aux affirmations de la science moderne trop souvent présomptueuse à l'excès.

Ces causes de conflit et ces remèdes indiqués, le Révérend Père expose les espérances qu'on peut concevoir de la mutuelle harmonie de ces deux sciences pour le progrès de l'une et de l'autre. L'exégèse, par l'étude des milieux où s'est déroulée l'action divine racontée dans les livres inspirés, donnera le vrai sens du texte sacré, établira une *saine critique textuelle*, et la notion de l'inspiration et de la révélation prophétique apparaîtra plus claire elle-même. Enfin la théologie appuyée sur des bases, des textes mieux compris, deviendra à son tour plus certaine, plus probante aux yeux mêmes des non-catholiques.

En terminant le Révérend Père fait appel au respect de l'autorité de l'Eglise et de la tradition ; mais il demande en même temps qu'on n'exagère point les directions de l'une ni les enseignements de l'autre. « On a presque laissé entendre tout récemment, dit-il, que, à la suite de la lettre de Léon XIII au clergé de France, la critique biblique était grièvement blessée, et qu'il n'y avait plus, semble-t-il, qu'à se croiser les bras. C'était là une boutade, ou un cri de découragement poussé dans un moment où la froide raison n'est pas assez maîtresse du choix des expressions. »

Pour nous, nous craignons qu'il n'y ait eu autre chose qu'une simple boutade, dans ce sentiment de mauvaise humeur ; nous y trouvons l'indice que l'exégèse, qui se sentait ainsi atteinte, suivait une mauvaise route Le défaut de cet exégèse, que le Révérend Père, n'a peut-être pas assez fait remarquer, a été, à notre avis, non pas de suivre les protestants dans leurs travaux d'érudition, on aurait dû les suivre davantage sinon les précéder, mais de les suivre dans leurs thèses et théories nouvelles basées sur de prétendus faits nouveaux.

L'Église est un édifice, un temple dont toutes les lignes ont été tra-

Digitized by Google

cées, toutes les murailles ont été élevées jusqu'à la clef de voûte, par Notre Seigneur lui-même et ses Apôtres, avec les matériaux de la parole de Dieu, contenue dans l'Ecriture et la tradition. A l'exégèse de polir, de fouiller, de nettoyer chacune des pierres de l'édifice, et de les dégager des scories qui les recouvrent, en cachent l'éclat et la beauté; aux théologiens de décrire, de faire ressortir, de protéger, de défendre toutes les lignes de ce temple vivant, telles qu'elles ont été tracées par son divin Architecte, telles qu'elles subsistent en dépit des efforts des vandales anciens et modernes, dans le fait palpable et facile à vérifier de l'Eglise catholique existant sous nos yeux. Mais quelques-uns prétendent avec ces mêmes pierres, créer un édifice nouveau, au gré de leur fantaisie, ou du moins ajouter à l'ancien des lignes nouvelles, que n'y ont point reconnues nos Pères dans la foi, ou encore n'y plus reconnaître celles que ces mêmes Pères y avaient aperçues, et qu'ils ont déclarées fondées sur telle et telle pierre solide et immuable des Ecritures. C'est là faire œuvre de novateur à la manière protestante; et dans la lecture des Livres inspirés substituer son propre esprit à celui qui les a dictés.

Pour le R. P. Ermoni, les théologiens et les exégètes diffèrent par la méthode et leurs points de départ. « A son point de départ le théologien met sous l'autorité, la toute-puissance et la véracité de Dieu toutes ses déductions.... l'exégète procède forcément à l'inverse, il part de l'*a posteriori*, c'est-à-dire d'un fait historique donné, qui, considéré naturellement et comme tous les phénomènes constatables, doit révéler une transcendance pychologique *c'est-à-dire une causalité qui n'est pas seulement humaine, bien qu'elle se soit développée dans un milieu humain*.... Le théologien admettra tout d'abord l'autorité des thèses fondamentales : l'inspiration, la révélation en tant que dogmes définis, en tant que postulats de toute l'économie du christianisme. Au contraire l'exégète apologétique conclura *a posteriori*, après examen, que l'économie de l'ancien et du nouveau Testament n'ayant pas d'analogue dans le reste de l'histoire humaine postule une inspiration et une révélation. »

Ces lignes nous ont laissé hésitant. Il en est, nous le savons, qui veulent adapter à l'interprétation des Ecritures les lois du transformisme; voudrait-on maintenant soumettre l'exégèse aux lois de la philosophie sortie du cerveau de Kant? Certains ont espéré faire pour ce philosophe de l'idée protestante ce que saint Thomas fit au Moyen-Age pour Aristote : ils ont tenté d'introduire sa philosophie

Digitized by Google

dans l'Eglise, comme moyen de défense et de conquête. Mais dans l'exégèse scripturaire nous ne connaissions pas de tentative de ce genre. Cette définition de la méthode exégétique ne semblerait-elle pas en annoncer une ? Quoi qu'il en soit nous croyons peu à son succès. Kant enfermé dans le fait de sa pensée ne parvint jamais à établir la certitude d'un monde extérieur correspondant, mais seulement la convenance et la probabilité de ce monde des noumènes. Parallèlement ceux qui ont voulu s'enfermer dans le fait de nos facultés et de nos appétits tournés vers l'infini, pour démontrer l'existence de l'ordre surnaturel, ont tout au plus réussi à établir la convenance et la possibilité de cet ordre surhumain comme l'exposait si bien naguère M. l'abbé Denis dans sa conférence au cercle du Luxembourg. Il en sera de même de ce troisième essai.

La méthode de l'immanence appliquée au fait des Ecritures pourra établir la possibilité, la convenance peut-être, de l'inspiration, mais elle n'en donnera jamais la certitude. Si donc la méthode de l'exégèse moderne, telle que la décrit le Révérend Père, consiste à *conclure a posteriori, après examen, que l'économie de l'ancien et du nouveau Testament n'ayant pas d'analogue dans le reste de l'histoire humaine postule une inspiration et une révélation*, nous craignons fort que cette méthode ne conclue à rien du tout de certain. Pour plusieurs déjà l'étude purement intrinsèque du texte sacré, au lieu de révéler son inspiration, n'a même pas permis d'y lire les dogmes fondamentaux de l'unité de Dieu, de la spiritualité de l'immortalité de l'âme, des peines de l'autre vie, de l'origine de l'homme, exprimés pourtant en termes si formels et si énergiques. Et en ce qui concerne le fait de l'inspiration, cette même étude s'est montrée plus insuffisante encore. C'est l'ensemble des faits historiques, c'est-à-dire le texte de la Bible presque tout entier qu'elle s'est vue obligée d'abandonner aux ennemis de l'inspiration. Les protestants, peu difficiles sur la valeur des preuves, quand il s'agit de leurs thèses, se sont contentés et se contentent encore de pareils échaffaudages scientifiques ; mais jusqu'à présent les théologiens et même les exégètes se sont montrés plus exigeants. Ils ne fondent point toute l'économie du christianisme sur *les postulats de la révélation et de l'inspiration des Ecritures* ; bien au contraire c'est sur le fait extérieur et visible de la révélation et de la divinité de l'Eglise qu'ils établissent et l'inspiration des Ecritures et son interprétation légitime, puis l'économie de toute la religion.

Digitized by Google

Quand donc comprendra-t-on enfin que Kant n'a été que le législateur, admirable je le veux bien, mais vain et stérile, de la pensée protestante ? Sa philosophie ne peut convenir ni à l'étude scientifique de la pensée humaine, ni à plus forte raison à l'étude de la religion révélée. Suivons, je le veux bien, les protestants dans leur ardeur par la découverte de documents nouveaux, précédons-les s'il est possible, mais, de grâce, laissons-leur des méthodes scientifiques aussi stériles que dangereuses.

Dans la *Revue Biblique*, le R. P. Lagrange, Mgr Batiffol, M. Hackspill poursuivent des travaux d'une véritable exégèse. « Toute son ingéniosité (de l'exégète), dit fort bien le R. P. Ermoni (1), consiste à restituer au moyen des sciences philologiques et historiques le cadre exact de la vie biblique. Sa science du *passé* est nécessairement en contact avec les découvertes *actuelles*... Il dépend de toutes les sciences modernes : anthropologie, géologie, histoire ancienne, philologie, psychologie religieuse, connaissance des événements parallèles à ceux que raconte la Bible. »

Le R. P. Lagrange dans deux articles : *Etudes sur les religions sémitiques* (2), nous donne un aperçu sur l'ethnographie et l'histoire des peuples sémites telles que les découvertes les plus récentes nous permettent de les connaître, puis il aborde la question religieuse en traitant des enceintes et des pierres sacrées.

Au nombre des Sémites il place les Assyro-Babyloniens, les Araméens, les Arabes, les tribus Térakides, Israël, Edom, Ammon et Moab, les Phéniciens et les Ethiopiens. Parmi eux il range encore les Cananéens, quoique la Bible fasse de Chanaan le fils de Cham. Il s'étend surtout sur les Khâti, les Khittim ou Héthéens de la Bible. Les inscriptions égyptiennes et assyriennes, les fouilles entreprises dans la région du Liban et du Taurus ont jeté une grande lumière sur ce peuple énigmatique. Ce peuple n'est point sémite ; quoi qu'ait pu affirmer M. Halévy, la Bible fait de Hétheus un fils de Chanaan, et de Cham. Il est venu d'Asie Mineure où il avait fondé un état puissant vers l'an 200 avant notre ère ; de là les Héthéens descendirent en Syrie et jusqu'aux plaines d'Esdrelon où Ramsès II les défit, et arrêta leur

(1) *Loc. cit.*, p. 392.

(2) *Revue Biblique*, janvier et avril 1901.

Digitized by Google

expansion. « Cependant, ajoute le R. P. Lagrange, leur nom gagna du terrain dans l'usage ; tandis que le pays de Khâti des anciens Assyriens était normalement situé entre l'Oronte et l'Euphrate, pour Sargon cette dénomination s'étend jusqu'à Gaza (1). »

Tout ceci n'explique pas encore la parenté si étroite établie par Moïse entre Chanaan et Héthéus : *Chanaan autem genuit Sidonem primogenitum suum, Hetheum et Jebuseum* (2). Aussi voici une autre solution proposée par P. Jensen. « P. Jensen, dit le P. Lagrange, a remarqué que Khâti était moins un nom de peuple qu'un nom de pays. Or ce pays était incontestablement tout d'abord un pays sémite et spécialement cananéen, à en juger d'après la religion. Si le pays a pris son nom du peuple qui l'habitait d'abord, il est fort possible que les premiers Héthéens aient été des Cananéens. De même que nous nommons Allemands tous les Teutons, du nom d'une petite tribu limitrophe de la Gaule, Toutmés III a pu donner le nom de grand Khéta à une partie de l'Asie Mineure, parce que c'était le dernier connu sur cette frontière (3) ».

Il est vrai que cette explication ne justifie pas encore pleinement le texte biblique. Elle rend bien compte de la parenté qui unissait Chanaan et Hetheus, mais elle persiste à en faire des sémites en dépit de l'autorité de Moïse, en dépit de la presque unanimité des savants modernes. Toutefois, si l'on prend dans ces diverses opinions ce qu'il y a de plus fondé et de plus universellement admis, il reste encore permis de s'en tenir au texte même de la Genèse : 1° les Héthéens n'étaient pas des sémistes ; 2° les Héthéens et les Cananéens étaient frères.

C'est surtout cette dernière proposition que rejettent les Assyriologues. A leurs yeux les Cananéens sont sémites, et ils s'appuient sur ce fait que la langue cananéenne est une langue sémitique. « Nous avons dit dès le début, écrit le P. Lagrange, que les groupes principaux que nous considérons comme ethniques, sans rien affirmer quant à la filiation proprement dite, étaient surtout contitués par la différence des langues. (4). » Mais qu'on ne se presse pas de trancher le débat, les fouilles nous amènent sans cesse de nouveaux documents. Une seule campagne vient de procurer la découverte de vingt mille volumes babyloniens. La Bible, nous n'en doutons point, recevra sa pleine confir-

(1) *Ibid.*, janvier, p. 33.
(2) *Genèse*, X, 15.
(3) *Revue Biblique*, janvier, p. 36.
(4) *Ibid.*, p. 50

Digitized by Google

mation, et de la parole de Dieu, même quand il s'agit d'histoire, pas un iota ne sera retranché. De l'origine des Chananéens les documents n'ont encore rien dit. Le P. Lagrange se contente de rappeler les traditions recueillies par Hérodote Strabon, Pline, Justin qui les font venir des bords de la mer Rouge.

Les Sémites, comme les autres peuples, avaient des enceintes et des pierres sacrées.

L'enceinte est un terrain réservé à la divinité et inviolable : « Il est interdit à l'homme de poursuivre le gibier dans le *hima*, il ne peut y tuer d'autres animaux que ceux qui menaceraient sa propre sécurité. Les arbres eux-mêmes ne peuvent être abattus ni l'herbe coupée. L'action de la justice expire à l'entrée de l'enceinte. » L'enceinte sacrée c'est la part faite à Dieu dans le partage de la terre, et le signe de sa présence au milieu des hommes.

La divinité se rendait plus présente encore dans les pierres sacrées ou Bétyles. Souvent ces pierres avaient une forme conique, la plus célèbre est celle de la Caaba. D'après certains, ces pierres signifièrent le mystère d'une Vierge mère de la divinité, où d'un Dieu né de la pierre stérile : « Saint Epiphane, dit le P. Lagrange, prétend qu'on célèbre à Pétra, dans la nuit du 25 décembre, la fête de la Vierge Mère et de son fils Dousarès. Le même culte aurait lieu à Clousa et à Alexandrie. La Vierge se nommerait en arabe *Chaabou*, Dousarès signifierait le Fils unique du Maître. Or G. Rösch a pensé avec raison que ce Chaabou rappelait étrangement la Caaba, la fameuse pierre cubique de La-mecque. » (2)

La pierre sacrée conique était consacrée surtout à Astarté ; aux Indes on adore les *Salagramas*, sortes de pierres, comme les symboles de l'énergie féminine. D'après une autre interprétation le bétyle réduction de la tour à sept étages des Chaldéens représenterait la terre entière avec ses montagnes qui joignent la terre au ciel. Une stèle découverte à Naram-Sin semble imposer cette interprétation : « Le sujet représente une scène de guerre dans les montagnes... Au sommet un pic aigu, figuré géométriquement par un *cône* inaccessible, sorte de bétyle naturel et gigantesque, touche le ciel où brillent trois grands astres rayonnants. » Peut-être ne serait-il pas impossible de concilier ces deux interprétations, et même d'en proposer une troisième.

(1) *Revue Biblique*, avril, p. 221.
(2) *Ibid.* p. 224.

Digitized by Google

M. Vigouroux, dans ces tours à étages n'a-t-il pas cru apercevoir un souvenir de la Tour de Babel.

Les stèles et les cippes ne sont que des monuments commémoratifs élevés soit à la mémoire d'un mort et sur son tombeau, soit à titre d'*ex-voto* à la divinité, soit comme monument d'un fait quelconque. Les piliers, les colonnes, les obélisques ont la même origine et le même but. Plus tard toutefois ils eurent part à la vénération accordée aux bétyles et aux pierres sacrées ; mais l'idée fétichiste ne s'attacha à eux que tardivement. « Ce qui importe le plus, dit le P. Lagrange, c'est de reconnaître la signification primitive de chaque objet. Si nous avons réussi à la déterminer, on avouera que la marche des idées religieuses ne va nullement d'un fétichisme grossier à des idées plus relevées ». Et il cite, en terminant, les paroles de M. Perrot : « Jamais ces grossiers symboles (les fétiches ou bétyles mouvants et parlants) ne furent l'objet d'hommages plus empressés que dans la décadence du monde antique.... il y eut là un retour de la vieillesse vers les impressions et les goûts de l'enfance. » Puis il ajoute : « Nous avons essayé de montrer que l'enfance avait eu des idées relativement plus saines. » C'est là un essai dont nous ne saurions trop le féliciter et que nous souhaitons fort de le voir reprendre de nouveau avec sa compétence reconnue de tous et mener à bonne fin.

Fr. Hilaire de Barenton.
O, M. C.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

Nota. — L'Œuvre de Saint-François d'Assise se charge de procurer tous les ouvrages édités à **Paris** et annoncés dans les comptes rendus des *Etudes Franciscaines*.

COMPENDIUM PHILOSOPHIÆ SCHOLASTICÆ ad hodiernum usum scholarum accommodatum. Auctore P. Georgio a Villafranca, Ord. FF. MM. Capuc. — 3 vol. in-12, Paris, 5, rue de la Santé. Prix de librairie : 9 fr ; pour nos abonnés, net : 6 fr. 50, franco en gare : 7 fr. 50 ; à l'étranger : 8 fr.

Voici un nouveau manuel de philosophie scolastique, né du mouvement créé en France par Léon XIII en faveur des études philosophiques.

Le public compétent lui fera certainement bon accueil dès qu'il le connaîtra.

L'Auteur. — L'auteur est le T. R. Père Georges de Villefranche, Provincial des Capucins de la province de Toulouse, examinateur à l'Institut catholique, ancien professeur de philosophie et de théologie, d'autant plus compétent dans les questions qu'il traite qu'il les a étudiées toute sa vie et qu'il a compulsé les meilleurs auteurs.

L'Ouvrage. — L'ouvrage est un traité complet de philosophie scolastique, où l'on trouve dans un ordre parfait toutes les questions traitées par les philosophes anciens et modernes. Il met le lecteur parfaitement au courant du mouvement de la pensée humaine dans la suite des siècles ; et, traditionnel et moderne à la fois, il nous fournit tous les trésors que le génie et le progrès ont découverts jusqu'à ce jour dans le champ de la philosophie.

Traditionnel. — Traditionnel comme Léon XIII, l'auteur aime nos grands scolastiques : saint Thomas, saint Bonaventure, Albert le Grand, Alexandre de Halès, Duns Scot, etc... Il fait connaître d'une manière aussi complète que possible leur doctrine, il montre leur largeur de vue et la liberté de leur pensée à laquelle le génie d'Aristote et celui de Platon ne faisait que donner des ailes, bien loin de l'enchaîner.

La rupture avec la tradition, inaugurée par Luther, a été particulièrement funeste à l'enseignement catholique. Son résultat fatal a été de substituer aux principes qui fondent et coordonnent toute la science

Digitized by Google

philosophique des thèses de critique pure sur la certitude, sur l'origine des idées etc. L'on ne parlait qu'avec dédain des Universaux, des Catégories et d'un grand nombre d'autres questions qu'on avait reléguées, faute de les comprendre, dans ce qu'on appelait le vieil arsenal du Moyen-Age. Or, « ces questions, dit le cardinal Bourret, portent le monde de la vérité et des esprits, et c'est faute de les bien concevoir et de les bien appliquer que le monde actuel périt. Le bavardage et le sophisme nous étouffent. »

Le T. R. Père Georges nous donne, avec la pensée de l'Ecole et la doctrine la plus pure de l'Eglise, les plus intéressantes citations de saint Thomas, d'Aristote, de saint Bonaventure, de Duns Scot etc. « Votre théorie de la perception externe, écrit à l'auteur un éminent professeur de philosophie, est l'expression même du bon sens. La querelle des Universaux est exposée et discutée par vous, avec une netteté sans pareille. Vous faites la lumière dans les catégories, dans les figures et les modes du syllogisme. Vous traitez magistralement la question de la Matière et de la Forme et vous montrez très heureusement sa facile application aux lois physiques et chimiques. Comme en vous jouant, vous faites prompte et bonne justice des sophismes et des aberrations de Kant, d'Hégel, de Descartes, de Cousin etc.. La dernière encyclique du Souverain Pontife sur les études ecclésiastiques doit nous être une première et bien précieuse récompense. »

Moderne. — Mais, si l'auteur voit dans les sommets atteints par l'ancienne scolastique le plus haut point où l'esprit humain soit parvenu, eu égard aux ressources dont disposait le Moyen-Age, il sait que depuis lors les progrès de toutes les sciences fournissent aux philosophes de nouvelles données qui leur permettent d'élargir le champ de leurs connaissances. Il s'est donc fait un devoir de ne pas négliger les travaux de la critique contemporaine, de les mettre à profit et de comparer toujours les solutions de la philosophie scolastique avec les principaux systèmes de la philosophie contemporaine, ayant soin d'enrichir son manuel de tout ce que l'expérience et la raison ont ajouté aux études philosophiques jusqu'à ces derniers temps.

Ce que les Néo-scolastiques les plus éminents de nos jours, tels que le P. Liberatore, le chanoine San-Severino, les cardinaux Zigliara et Gonzalès, ont écrit de plus solide et de plus remarquable, s'y trouve résumé. De plus, à chaque question sont exposées les diverses opinions des philosophes tant anciens que modernes, et des notes placées au bas des pages complètent cette exposition.

Digitized by Google

Rajeunissant la vieille scolastique, l'auteur réfute les erreurs modernes et traite les questions actuelles qu'on cherche en vain dans beaucoup d'autres manuels.

Eclectique. — Eclectique dans le bon sens du mot, l'auteur n'est l'esclave d'aucun maître, si ce n'est de la vérité. Il est de tous les âges, et, sans être de toutes les écoles, il les fait toutes connaître et suit le mouvement philosophique à travers les temps et les divers pays.

Ainsi qu'il le dit lui-même dans la préface, laissant de côté les exagérations de l'Ecole, il s'est fait une loi de respecter toujours les droits des adversaires ; et quand, dans les questions douteuses, il prend parti pour tel ou tel docteur, il a soin de reconnaître toujours la probabilité de l'opinion contraire, de sorte que les étudiants peuvent facilement discerner le vrai du faux, le certain de l'incertain, l'indubitable du probable.

Les élèves, en parcourant les différents traités qui composent l'ouvrage, voient comme se dérouler sous leurs yeux l'histoire de la philosophie. Ils ont sous le regard de l'esprit les vicissitudes de l'intelligence, ses élans sublimes vers le vrai, comme ses erreurs étranges. Et si, d'un côté, ils conçoivent quelque juste méfiance à l'endroit de la raison livrée à elle-même, de l'autre, ils se tiennent toujours en garde contre une sorte de scepticisme et de découragement intellectuel très commun de nos jours, même parmi de bons esprits.

La Méthode. — La méthode suivie par l'auteur est incontestablement la meilleure de toutes. C'est la grande méthode scolastique qui fit monter si haut des génies tels qu'Aristote et saint Thomas.

La méthode et la terminologie de l'Ecole, dans les études philosophiques, sont indispensables à ceux qui se préparent à étudier nos grands docteurs théologiens.

« Lorsqu'il nous arriva, dit un ecclésiastique éminent, d'ouvrir pour la première fois la *Somme théologique*, nous fûmes arrêtés par des obscurités de langage dont nos maîtres n'avaient pas le secret, et que ne nous expliquaient pas non plus les manuels alors en usage. Trop souvent dans la suite nous eûmes à déplorer cette lacune de la tradition, et à regretter que, pour ne pas entendre une formule, il nous fût impossible de pénétrer au fond d'une philosophie que nous aimions ».

Cette lacune lamentable se trouve parfaitement comblée par la philosophie du T. R. Père Georges.

Non seulement il facilite l'intelligence de la langue scolastique, mais encore, par la définition claire et exacte des formules, il rend les

Digitized by Google

problèmes tant de la philosophie que de la théologie pleinement accessibles aux étudiants.

Forme. — Quant à la forme, « Elle est délicieuse, écrit à l'auteur le T. R. P. Bernard, professeur de philosophie, après avoir loué le fond. Votre latin est bon, et il est limpide, pur et net, comme votre pensée. La vérité s'y montre avec une facilité séduisante. On ne vous étudie pas seulement avec profit, on vous lit encore avec plaisir. »

CONCLUSION

Voici celle d'un éminent professeur de philosophie : « Votre travail, écrit-il à l'auteur, mérite tous les éloges. La doctrine en est sûre, la division excellente et complète, la rédaction claire et précise. Il sera d'une grande utilité aussi bien aux maîtres qu'aux élèves des séminaires et aux candidats aux grades académiques. »

Aussi nous avons la confiance que ce livre sera favorablement accueilli dans les Séminaires de France.

Quoiqu'il forme 3 volumes in-12, d'environ 600 pages chacun, il n'exige pas qu'on prolonge la durée du cours de philosophie. Les deux années qu'on y consacre sont plus que suffisantes pour l'étudier à fond.

Enfin, l'ouvrage, malgré son importance, est mis à la portée des bourses les plus modestes. Ces trois forts volumes qui se vendraient couramment de 9 à 12 francs en librairie, sont vendus au prix de 6 fr. 50, port en sus, à l'Œuvre de Saint-François d'Assise, rue de la Santé, 5, Paris.

*
* *

L'Année Liturgique, par le R. P. Dom Guéranger, Abbé de Solesmes. Sixième volume de la Continuation. Le Temps après la Pentecôte. Tome VI. *Librairie religieuse H. Oudin.* — Paris, rue de Mézières, 10. — Poitiers, rue de l'Eperon, 4.

Il y a soixante ans, le révérendissime Père Dom Guéranger, abbé de Solesmes, faisant remarquer que, depuis deux siècles, on cherchait l'esprit de prière et la prière elle-même, dans des méthodes, dans des livres qui renferment, il est vrai, des pensées louables, pieuses même,

Digitized by Google

mais des pensées humaines. Cette nourriture est vide, ajoutait-il, car elle n'initie pas à la prière. Tels sont tant de recueils de formules et considérations, publiés sous divers titres. On se propose d'édifier les fidèles et de leur suggérer, soit pour l'assistance à la Messe, soit pour la réception des sacrements, soit pour la célébration des Fêtes de l'Eglise, certaines affections plus ou moins banales. Ces sortes d'écrits servent, il est vrai, faute de mieux, aux personnes déjà pieuses, mais demeurent sans influence quand il s'agit d'inspirer le goût et l'esprit de la prière à ceux qui ne l'ont pas encore.

La prière liturgique est, à la fois, le lait des enfants et le pain des forts. Semblable à la manne du désert, elle prend tous les goûts de ceux qui s'en nourrissent.

Jésus-Christ est le moyen aussi bien que l'objet de la Liturgie ; et c'est pourquoi l'année ecclésiastique, développée dans cet ouvrage, n'est autre que la manifestation de Jésus-Christ et de ses mystères dans l'Eglise et dans l'âme fidèle.

En composant ce livre, l'auteur n'a eu qu'un but : celui de servir d'interprète à la sainte Eglise, de mettre les fidèles à même de la suivre dans sa prière de chaque jour. Il s'est appliqué à saisir l'intention de l'Esprit-Saint dans les diverses phases de l'année liturgique, en s'inspirant des plus anciens monuments des Saints Pères et des auteurs ecclésiastiques approuvés. Et c'est ainsi qu'il est parvenu à offrir aux fidèles la moëlle de la prière de l'Eglise, et à y joindre l'utilité pratique, et cette agréable variété qui soulage et réjouit.

Il y a trente ans, dans un entretien intime avec le révérendissime Abbé, j'osais lui exprimer toute mon admiration pour son livre de *l'Année Liturgique*.

« — Je l'ai fait avec amour, me répondit-il, c'est le fruit de quarante « années d'étude. — Quand donc nous donnerez-vous la suite de ce « bel ouvrage ? — Des travaux pressants m'empêchent de le continuer, « mais après ma mort on trouvera des notes qui aideront à achever « l'œuvre commencée. »

C'est à l'un de ses disciples, Dom Fromage, que devait échoir la lourde tâche de terminer *l'Année Liturgique*. Il faut convenir que ce fut un choix des plus heureux.

Il nous donne aujourd'hui le tome VIe et dernier du temps après la Pentecôte.

Le savant bénédictin ne s'écarte pas de la voie tracée par son illustre Maître. A l'exemple de son vénérable Père, il s'inspire toujours des

Digitized by Google

anciens monuments de la prière publique, et des sentiments des Saints Pères. Dieu a véritablement béni le travail du Maître et les labeurs de son fidèle disciple.

L'Année Liturgique, commencée par Dom Guéranger et terminée par Dom Fromage, sera toujours considérée comme une des productions les plus remarquables du XIXe siècle. Les âmes désireuses d'avancer dans les voies spirituelles trouveront dans cet ouvrage une doctrine toute divine, bien propre à éclairer leur piété, et à les maintenir dans l'esprit de prière et de ferveur.

P. Philippe,
O. M. C.

***

L'Année de l'Eglise, 1900, par Ch. Egremont, avec le concours de MM. J. de Araujo Lima, baron d'Avril, Paul Baugas, Léon Clugnet, J. de Coussanges, Georges Goyau, L. Van Hoorebeke, E. Horn, baron de Montenach, J. B. Piolet, S. J., RR. PP. Missionnaires, etc. etc. Troisième année. 1 vol. in-12 de 500 pages. Prix : 3 fr. 50. Librairie Victor Lecoffre, 90, rue Bonaparte, Paris.

M. Charles Egremont vient de faire paraître le troisième volume de son intéressante publication l'*Année de l'Église*, dont nous avons signalé naguère l'heureuse initiative.

Le recueil de 1900 est admirablement agencé et supérieurement compris. Chaque pays a son chroniqueur spécial, qui non seulement relève les faits, mais signale les idées dominantes et les courants de volonté. Le choix des citations est très judicieux, les résumés sont fidèles. Relations des nations chrétiennes avec le Saint-Siège, mutations dans la hiérarchie ecclésiastique, rapports de l'Eglise et de l'Etat, congrès et manifestations qui sont les signes extérieurs de la vie chrétienne, publications apologétiques et historiques, qui traduisent l'intensité du mouvement intellectuel : tels sont les principaux chapitres de chacune des notices. Ce cadre une fois tracé, les collaborateurs ont eu la liberté de le remplir suivant la tournure de leur esprit et selon la diversité des situations qu'ils avaient à nous faire connaître. Aucun des articles n'est signé, mais les noms des collaborateurs, inscrits sur la couverture, annoncent des travaux solidement documentés et rédigés avec art.

Le chapitre sur les *Missions* est d'un intérêt plus que jamais actuel.

Digitized by Google

Bien peu de personnes, croyons-nous, fermeront ce volume avec la même indifférence qu'il l'auront ouvert. En saisissant sur le vif les tristesses souvent légitimes de l'Eglise comme aussi ses joies et ses espérances, on ne peut guère se prendre à ne pas aimer la grande œuvre divine. C'est là, en définitive, le plus bel éloge que l'on puisse faire de ce volume de l'*Année de l'Église*.

*
* *

CATALOGUS AUCTORUM QUI SCRIPSERUNT DE THEOLOGIA MORALI ET PRATICA, compendiosam exhibens notitiam biographicam Scriptorum, elenchum operum et judicium criticum de auctoritatis pondere quo singuli Auctores in re morali fruuntur, auctore Jacobo Bund, *S. Theol. Lic.* Congregationis a SS. Cordibus (Picpus) sacerdote, in Seminario Rothomagensi Theologiae Moralis Professore, 1900, in-12, pag. XV-184.

Quel est l'étudiant en Théologie, quand il voit son manuel indiquer à chaque question les autorités sur lesquelles il se base, qui n'ait désiré savoir quelque chose sur ces graves auteurs dont il retrouve les noms à la fin de chaque question ?

A force de voir citer par exemple Busembaum, Kasenberger, Schmalzgrueber, et d'autres, il se convaincra que ce furent de savants moralistes qui nous ont laissé dans de gros in-folio une doctrine sûre et inattaquable ; mais s'il se demande à quelle époque ils ont vécu, quels sont leurs ouvrages, ce sont là tout autant de questions qui demeurent sans réponse pour lui, car sa petite bibliothèque n'est pas encore fournie de savants dictionnaires où il pourrait trouver ces indications. C'est pour contenter cette curiosité trop légitime que le R. P. Bund, de la Congrégation des Sacrés Cœurs, a composé le Catalogue que nous annonçons et dont le manque constituait une véritable lacune dans les livres à l'usage des Séminaristes, car les trois volumes du *Nomenclator Litterarius* du P. Hurter, S. J. ne sont pas à la portée de la bourse d'un étudiant en théologie qui a souvent bien du mal à se fournir les livres les plus indispensables.

Professeur de morale depuis de longues années, le savant Picpucien était donc tout préparé pour ce travail dont lui-même a dû plus d'une fois sentir le manque dans ses leçons quotidiennes. Son livre a déjà reçu de flatteuses approbations auxquelles nous sommes heureux de

Digitized by Google

faire écho, en souhaitant à l'auteur de nous donner bientôt une seconde édition dans laquelle il sera facile de faire disparaître quelques lacunes que l'on pourrait noter dans celle-ci. Notre souhait sera bien vite réalisé si ce petit volume est accueilli avec la faveur à laquelle il a tous les droits.

Fr. Edouard d'Alençon,
Archiviste des Fr. Min. Capucins.

*
* *

Marie-Jenna. — *Mes amis et mes livres.*
Paris, Tequi, 1 vol, in-32.

Le titre seul de cet ouvrage est une profession de foi, par laquelle, le livre adopté, et pour ainsi dire élu, est admis au rang des amis et fait, désormais, partie intégrante de la famille intellectuelle du lecteur. Et c'est un charme exquis que cette amitié dont s'éprend l'esprit pour l'idée écrite. Aussi, peut-on admirer sans réserve un esprit qui ressent avec force les émotions transcrites par tant d'auteurs, avant même de savoir quels sont ces auteurs, car cet esprit là est vraiment au-dessus du commun. Or, si nous examinons la listes des amis et des livres dont Mme M. Yenna veut nous entretenir, nous trouvons un ensemble de noms illustres et une abondance d'œuvres immortelles, abondance quasi-imprévue, tellement il semble difficile que l'auteur ait pu harmoniser sa pensée avec celle de tant d'auteurs. Et pourtant cela est. Lisez, par exemple, le chapitre consacré à M. Auguste Nicolas et les réflexions inspirées par les études philosophiques et moyens de croire ; vous verrez combien est intime la communion d'idées entre l'écrivain et son commentateur qui, transporté par la vérité apparue, s'exalte jusqu'au lyrisme ; et n'est-ce pas le plus glorieux éloge qui puisse revenir à un auteur que de conquérir des fidèles aussi passionnés. Puis, le génie des poètes fait passer son souffle dans la partie qui leur est consacrée et les sentiments inspirés par les beaux rythmes et par une inspiration élevée, sont mis au jour et décrits avec une singulière précision, car si la lecture de tel poème de Byron ou d'Hugo existe forcément en l'esprit de tout lecteur, amoureux du beau, des impressions confuses, combien peu en est-il, de ces lecteurs, qui pourraient dépeindre de la sorte ce qu'ils ont ressenti, et pourtant devant ces commentaires, il n'en est aucun qui ne s'écrierait : « C'est vrai ! comme c'est exact ! » Il en sera de même pour les pages consacrées à tant d'autres, notamment à Mme de Sé-

Digitized by Google

vigné et à Veuillot, où se révèle un talent d'analyste subtil, sans être pointilleux, et toujours prêt à ne retenir que ce qui mérite l'éloge. Il n'en faut pour preuve que la place accordée aux félibres de Provence et aux chants populaires de Bretagne ; cela seul suffirait à donner la mesure de la largeur d'esprit qui se révèle dans tout le livre.

***

« De Imitatione Christi », en 12 volumes, par Mgr Puyol ; chez Victor, 82, *rue Bonaparte*, *Paris*.
(Chaque volume peut se vendre séparément).

Puyol (Mgr).

De Imitatione Christi libri quatuor. 1 vol. petit in-4°. . . . . 25 fr.
De Imitatione Christi libri quatuor, 1 vol. in-8° . . . . . 5 fr.
Descriptions des manuscrits et des principales éditions dn livre *de Imitatione Christi*. 1 vol. in-8° . . . . . 5 fr.
Variantes du livre *de Imitatione Christi*, 1 vol. in-8° . . . . . 5 fr.
Les quatre livres *de l'Imitation de Jésus-Christ*, traduction et commentaires, 1 fort vol. in-8° . . . . . 5 fr.
La Doctrine du livre *de Imitatione Christi*. 1 vol. in-8° . . . . 5 fr.
L'auteur du livre *de Imitatione Christi*, première section, la Contestation. 1 vol. in-8° . . . . . 5 fr.
Deuxième section : Bibliographie de la Contestation. 1 vol. in-8° . 3 fr.
Héliotypies des manuscrits *de l'Imitation*. 1 vol. in-4° . . . . 20 fr.
Paléographie, classement généalogique du livre *de l'Imitation*. 1 vol. in-4° . . . . . 10 fr.
Edmond Richer, étude historique et critique sur la rénovation du gallicanisme au commencement du XVIIe siècle. 2 vol. in-8° . 10 fr.

L'Imitation ! Voilà certes un livre bien connu et bien goûté des âmes chrétiennes. Après la Sainte Ecriture, il n'en est pas dont l'autorité et les sentences soient si souvent citées ; et cependant combien peu de personnes l'ont étudié sérieusement, l'ont approfondi pour le plus grand bien de leur âme ; combien ignorent les nombreuses et délicates questions soulevées par ce chef-d'œuvre, combien seraient heureux d'en posséder, pour le méditer plus à leur aise, le texte le plus pur, le plus authentique !

Aujourd'hui, grâce aux savantes recherches et au patient labeur de Mgr Puyol, tout ce qui a été dit, ou peut être dit de l'Imitation, se trouve condensé dans un magnifique ouvrage en douze volumes.

En face du travail si considérable, dont la valeur ne fait de doute

Digitized by Google

pour personne, nous ne pouvons qu'attirer l'attention de nos lecteurs, désireux de s'instruire de la spiritualité.

L'Imitation de Jésus-Christ est un des écrits les plus autorisés du catholicisme et un de ceux pour lesquels l'Eglise a toujours professé l'estime la plus profonde : voilà ce qui a poussé Mgr Puyol à faire, de ce livre d'or, l'objet de ses études les plus sérieuses ; et c'est le fruit de son labeur qu'il vient aujourd'hui mettre entre les mains du public. Par suite d'un merveilleux ensemble de connaissances, il a su mener à bonne fin son entreprise, soulevant les questions les plus complexes, et les creusant jusqu'en leurs derniers détails. Tour à tour paléographe, critique, traducteur, théologien, philologue et historien distingué, il a su captiver l'intérêt de son lecteur par l'originalité de sa méthode scientifique.

Envisageant d'abord la question de l'authenticité du texte, il la traite avec toute la clarté désirable dans quatre volumes, dont deux in-4° et deux in-8°, suivis d'un album photographique de trente manuscrits.

Après avoir fait la description des manuscrits et éditions qui contiennent le texte de l'Imitation dans ses divers états, Mgr Puyol est arrivé à un travail de simplification en ramenant les nombreux textes imprimés à leurs types générateurs qu'il fixe au nombre de neuf. Mais ces imprimés n'étant que des reproductions de manuscrits, c'est dans les manuscrits qu'il faut rechercher le véritable texte. Faisant alors le même travail que pour les imprimés, Mgr Puyol a pu ramener les différents textes à quelques types primitifs, qu'il a ensuite comparés avec celui d'entre eux présentant le plus de garanties d'authenticité, c'est-à-dire avec le manuscrit d'Arone (1). Ce travail est renfermé dans le volume des « Variantes ».

Enfin, comme couronnement de cette critique du texte de l'Imitation, un fort volume in-4° contient le classement des textes en classes, genres, espèces, individus, d'après les variantes, et se termine par une étude sur la généalogie des textes.

Après avoir jeté de telles lumières dans l'étude du texte de l'Imitation, Mgr Puyol a éclairé encore davantage l'étude de la doctrine.

Professeur de théologie en Sorbonne, préparé mieux que personne pour comprendre et faire connaître les conceptions propres à ce livre, l'éminent prélat n'a pas ménagé sur ce point son temps et ses peines :

(1) Ce texte a été reproduit, dans son intégrité, en un superbe volume in-4° de 507 pages.

Digitized by Google

Dans un premier volume in-8°, il donne le texte latin d'après la pure leçon du manuscrit d'Arone, en l'accompagnant de tout ce qui peut rendre aisé les recherches et consultations. C'est la base doctrinale.

Un second volume donne une traduction nouvelle, avec commentaires ascétiques et mystiques; vous y trouverez à chaque page de curieux développements sur le génie et la portée de l'œuvre. Cette traduction, par son air d'originalité, par son accent ferme et vibrant, nous force à reconnaître l'inspiration forte qui animait l'auteur de l'Imitation.

Jusqu'ici, nous n'avons encore que les détails de l'œuvre; si nous voulons juger de l'ensemble, il faut en lire l'exposé magistral dans le volume intitulé : « La Doctrine du Livre de l'Imitation ». Là, en effet, nous avons le système complet de la science de la sainteté : l'Imitation étant, d'après Mgr Puyol, un manuel de la vie totale pour Dieu. L'auteur y fait nombre d'observations intéressantes : sur la psychologie des spirituels, en particulier de saint Bonaventure; sur les rapports entre la théologie classique, l'ascétisme et le mysticisme; sur la nature de ces deux dernières branches de la science sacrée; sur les caractères de la liberté d'âme et de la contemplation; sur la simplicité d'intention, la pureté d'affection, le mobile de nos actions; sur le système de spiritualité adopté dans l'Imitation; en un mot, sur une foule de sujets attrayants mais peu connus.

Toutes ces différentes questions sont traitées d'une manière savante mais sans sécheresse; la lecture en est non seulement facile, mais attrayante, car l'auteur, par des aperçus nouveaux habilement ménagés, a trouvé le moyen de captiver l'intérêt du lecteur. D'un autre côté, l'âme ne peut qu'en retirer un grand profit spirituel : sa nourriture est la saine doctrine; or ce livre n'a pas d'autre but que de lui faire mieux comprendre et par suite mieux goûter la sublime doctrine contenue dans l'Imitation.

Reste maintenant la difficile question de l'auteur : quel est-il, celui qui a su penser et exprimer de si belles choses? Désir bien légitime, manifesté par tout possesseur de ce petit trésor. Pour le satisfaire dans la mesure du possible, Mgr Puyol a consacré deux ouvrages à cette question; le premier est intitulé : la contestation. Tout le monde sait que l'auteur de l'Imitation n'est pas connu d'une façon certaine; le nombre même des prétendus auteurs est assez considérable et complique singulièrement le travail d'élucidation. Sans se laisser effrayer par les difficultés, Mgr Puyol a recherché tous les documents qu'il a pu trouver sur cette question et les a énumérés dans un 2e ouvrage :

Digitized by Google

Bibliographie de la contestation. Nous n'avons pas ici l'intention d'analyser l'œuvre de Mgr Puyol et de discuter ses conclusions : disons seulement qu'après avoir fait l'historique de la discussion, il arrive, par une suite d'arguments extrinsèques et intrinsèques, à cette conclusion : l'auteur est un moine bénédictin, contemporain de Saint-François d'Assise, ayant subi l'influence de la spiritualité franciscaine dans son premier développement. Quant au nom de l'auteur, Mgr Puyol est convaincu que les Mauristes, à la fin du XVIIe siècle, ont donné la solution du problème. Or ils tenaient pour indubitable, que l'auteur est Jean Gersen, moine bénédictin et abbé ; ensuite ils inclinaient vers ces trois dernières conclusions, auxquelles ils furent amenés par des convenances, des présomptions : l'auteur vivait dans la 1re moitié du XIIIe siècle ; tout porte à croire qu'il était italien ; il y a quelque indice que Jean Gersen a vécu dans un monastère, sinon de Verceil, du moins des environs. — Sans doute, cette opinion n'est pas infaillible, mais jusqu'ici rien ne l'a infirmée ; au contraire, en dehors de ces données, l'étude de l'Imitation ne présente que confusion, contradiction et impossibilité. Mgr Puyol le montre dans une seconde partie : les candidats évincés. Il s'étend assez longuement sur Gersen et consacre un 3e chapitre à réfuter les partisans de Thomas à Kempis. — Les arguments de Mgr Puyol ne sont pas invincibles ; cependant, disons-le, il a accumulé, autour de son système, tant de preuves, qu'on ne peut le lire sans se sentir porté à partager son opinion sur la question d'origine. Beaucoup certainement ne la partageront pas encore, mais cela n'empêche que Mgr Puyol a bien défendu sa cause. Aussi ne saurions-nous trop engager nos lecteurs, désireux de s'instruire, à ne pas laisser stérile une œuvre qui honore l'Eglise et la France, et dont le plus bel éloge si rarement mérité, consiste à la qualifier de « vrai travail de bénédictin ».

Fr. de S.

CUM LICENCIA SUPERIORUM
IMPRIMATUR :
Fr. Adulphus a Bouzillé,
Min. Prov. O. M. Cap.

Le Gérant :
CHARLES-JOSEPH BAULÈS.

Vannes. — Imprimerie LAFOLYE, 2 place des Lices.

Digitized by Google

Vient de paraître

DES FRÈRES MINEURS et de leurs dénominations, par Louis PALOMÉS, Mineur-Conventuel, professeur de Lettres et d'Histoire universelle ; traduit de l'Italien avec permission de l'auteur. — Palerme, 1901, 1 vol. grand in-8° carré, p. 606. En dépôt à Paris, 5, rue de la Santé. — PRIX : 8 fr. *franco par colis postal*, FRANCE : 8 fr. 85. — ÉTRANGER : 9 fr. — *Par la poste* : 9 fr. 30.

Vient de paraître

Frère Elie de Cortone. Etude Biographique par le Dr ED. LEMPP. — Paris, 1901, 1 vol. in-8°, 220 pages. PRIX à nos bureaux : 7 fr. 50. *franco* : 8 fr. 10.

Vient de paraître

Bibliothèque des Ames-Pieuses. SAINT BONAVENTURE. Lectures spirituelles sur la vie de N.-S. Jésus-Christ disposées par P. Gœdert. E. M. Paris, 1901. (*Méditation sur la vie de N.-S. Les cinq Fêtes de l'Enfant Jésus. Sur la Passion de N.-S. J.-C.*) 1 vol. in-12, p. XXIII-571. Prix, à nos bureaux : 2 fr. 50 ; franco 3 fr. 10.

Digitized by Google

UNE QUESTION SUR LE REMÈDE

DU PÉCHÉ ORIGINEL

Les lecteurs des *Études Franciscaines* savent combien est grand le nombre des enfants qui meurent avant d'avoir atteint l'âge de raison, et d'avoir pu se disposer par leurs actes personnels à l'acquisition du bonheur éternel. Mais ils le savent aussi, Dieu n'a jamais cessé de songer amoureusement au sort de ces infortunés. Les hommes ont toujours trouvé à leur portée un remède qui leur permettait d'effacer dans l'âme de ces enfants la tache originelle. Ce remède a varié.

Ce fut pour l'époque de la loi naturelle un acte de foi de la part des parents au Rédempteur futur. Tel est du moins le sentiment adopté par les théologiens. Leur accord, on peut le dire unanime, nous autorise à croire que tel est le moyen dont la Providence avait fait choix. C'était du reste le moyen le plus convenable pour réaliser le but divin. Un Rédempteur devait réparer le désordre de la faute originelle dans les âmes ; ce Rédempteur était le Fils de Dieu ; quoi de plus naturel, de plus conforme à l'analogie des deux testaments qu'un acte de foi à la venue de ce Rédempteur pour délivrer les enfants de ce désordre !

L'acte de foi devait-il être manifesté extérieurement et d'une manière sensible ? Chose singulière ! Rien dans la sainte Écriture, rien dans la Tradition qui réponde à cette question, rien qui nous apporte même un rayon, si léger fut-il. Nous en sommes à peu près réduits aux conjectures, aux convenances.

Plusieurs auteurs ont cru l'acte de foi intérieur suffisant, Dieu n'exigeant pas qu'on le manifestât. Saint Bonaventure embrasse cette opinion et l'appuie de son autorité(1). Mais

(1) In IV Sent. dist. 1, part. 2., art. 1, qu. 2. *Utrum ad remissionem originalis sufficeret sola fides ?*

Digitized by Google

la grande majorité des théologiens n'a pas cessé d'opiner pour la nécessité d'une manifestation extérieure. Saint Thomas dans sa Somme (1), Alexandre de Halès, Scot, etc., enseignent clairement cette nécessité. L'autorité de ces hommes illustres devait rallier la plupart des suffrages. Elle l'a fait. Du reste puisque nous sommes corps et âme, puisque notre religion doit être extérieure, et que nos sacrements sont tous formés de signes sensibles, l'acte qui devait servir de remède au péché originel, constituer un des sacrements principaux de cette époque, et tenir une place si grande dans les rapports de Dieu et de l'homme, pouvait-il être autre chose qu'un signe extérieur et sensible ? (2)

Nous ne rechercherons pas si Dieu lui-même avait déterminé ce signe, ou s'il en avait laissé au contraire la détermination aux hommes, ni, dans cette dernière hypothèse, si chaque homme en particulier pouvait adopter le signe qui lui paraissait le plus convenable ou si la Société devait elle-même le fixer d'une manière générale, nous nous trouverions en face des mêmes obscurités, et de plus en face d'une plus grande divergence d'opinions.

Du jour où Il choisit Abraham pour le père de son peuple, Dieu voulut que la circoncision prît la place de l'acte de foi pour les enfants mâles qui appartiendraient à ce peuple. En choisissant ce nouveau remède, Dieu désirait fortifier ainsi la croyance en la venue du Rédempteur, et la rendre désormais impérissable.

Pour les enfants du sexe féminin qui descendraient d'Abraham, pour les enfants mâles qui descendraient de ce patriarche mais qui mourraient avant leur huitième jour, comme pour les enfants des deux sexes qui appartiendraient aux autres peuples, le remède employé sous la loi de nature demeurait encore le remède obligatoire et efficace.

(1) Surtout qu. 70, art. 4. Dans son Commentaire sur les Sentences, il enseignait l'opinion opposée.

(2) Un acte de foi intérieur de la part des parents eût été incapable d'effacer le péché originel dans l'enfant, étant donné qu'un tel acte n'obtient pas encore ce résultat aujourd'hui que le salut est incomparablement plus facile. Il fallait donc de toute nécessité un acte de foi extérieurement exprimé, etc. — De Bellevue, *La Grâce Sacramentelle*, p. 13.

Digitized by Google

L'attente est enfin terminée. Le Rédempteur est là. Un remède nouveau, le baptême, *lavacrum aquæ*, va prendre la place des deux remèdes antiques. Désormais c'est dans une eau sanctifiée par la vertu du Saint-Esprit, que nous serons purifiés de la souillure originelle. La foi au Rédempteur futur, c'était disions-nous, l'acte le plus naturel, le plus opportun que Dieu pût choisir. De même, ajoutons-nous, une ablution corporelle est le signe le mieux approprié pour exprimer la purification mystérieuse, dont notre âme devient le théâtre au moment de notre baptême.

Mais la circoncision donnée à Abraham n'avait pas exclu pour les autres peuples l'usage de l'acte de foi exigé par la loi de nature. L'institution du baptême allait-elle enlever à l'acte de foi et à la circoncision leur efficacité ?

On le sait, il existe sur la terre un grand nombre d'hommes qui n'ont jamais entendu parler de l'Evangile, ni du baptême apporté par lui au monde. Quel sera pour ces hommes le remède ? le baptême est-il pour eux l'unique moyen de salut, les enfants peuvent-ils encore être purifiés de la tache originelle soit par l'acte de foi primordialement exigé, soit par la circoncision commandée dans la loi mosaïque ?

Nous ne nous occuperons que des enfants. Si la question est intéressante, en effet, c'est surtout par ce côté qu'elle l'est. Le sort de ces pauvres êtres qui ne peuvent absolument rien pour eux-mêmes touche autrement que le sort des adultes dont la raison est suffisamment développée et qui n'ont qu'à suivre ses lumières pour que Dieu les prenne en pitié. De plus l'étude complète de la question nous demanderait un développement trop considérable pour la place qui nous est laissée dans la Revue, nous bornerons donc nos recherches aux enfants. De quelle manière peuvent-ils échapper à la tache originelle ? Le remède de l'état de nature peut-il leur être encore appliqué ?

Question oiseuse, dira-t-on peut-être. Où sont les peuples qui connaissent aujourd'hui le remède donné aux hommes en ces temps primitifs ? Nous en convenons. S'il en existe encore, le nombre n'en est certainement pas grand, mais si faible soit ce nombre, si petite soit la quantité des familles qui ont conservé le souvenir de ces temps antiques

Digitized by Google

la question ne mérite-t-elle pas notre intérêt ? Le sort des enfants nés dans ces familles, fidèles aux traditions de leurs pères, mais étrangères à notre foi, ne peut nous laisser indifférents. Et puis n'est-ce pas une joie d'étudier et de chercher à pénétrer la manière dont la Providence opère ici-bas l'œuvre de notre Rédemption ? Nos lecteurs ne seront donc pas surpris qu'un grand nombre d'hommes instruits et pieux se soient posé la question et en aient cherché anxieusement la solution.

Plusieurs lui ont répondu et lui répondent encore d'une manière affirmative, en maintenant l'efficacité des remèdes anciens. Les théologiens qui soutiennent cette opinion forment, croyons-nous, un groupe sérieux. Nous trouvons parmi les anciens le célèbre scotiste Faber. C'est à Mastrius que nous empruntons ce nom. Le P. Perrone enseigne formellement que la promulgation de la loi du baptême n'a pas été *absolue*, mais *relative* ; qu'ainsi elle n'a pas été effectuée en même temps pour toutes les nations ; que pour les Américains, à peine peut-on dire que cette loi ait été suffisamment promulguée au seizième siècle. Il y a plus, ajoute-t-il ; cette promulgation n'est pas seulement *relative* pour les nations, elle l'est aussi pour les individus ; si quelqu'un ignore donc invinciblement cette loi, il n'est pas obligé à l'observer. Il ajoute en note : « Ce sont les individus qui sont sauvés ou damnés. Le mot de peuple et de nation est un mot abstrait, employé pour signifier la collection des individus. Ainsi vis-à-vis des moyens de salut les infidèles négatifs se trouvent avant la promulgation suffisante de l'Evangile dans l'état et la condition où étaient les nations avant la venue de Notre-Seigneur (1). »

On peut même, dit à son tour la théologie de Clermont, défendre encore l'opinion de plusieurs théologiens qui ont pensé que le remède employé sous la loi de nature n'avait pas été aboli. Et elle nomme entre parenthèses Perrone (2).

Nous lisons dans une revue très répandue, très estimée du clergé, et avec raison : « Les enfants morts sans baptême

(1) Perrone, *De Baptismo*, cap. V.

(2) Theologia Clarom, *De Necessitate Baptismi*.

Digitized by Google

ne sont pas tous exclus du salut. Car là où l'Évangile n'est pas connu, les parents peuvent obtenir pour leurs enfants la rémission du péché originel. C'est la doctrine commune. Là où l'Evangile a été promulgué etc., (1). » L'auteur suppose évidemment que l'Evangile n'a pas été promulgué partout. Il ne nous dit pas le moyen dont les parents doivent user pour obtenir à leurs enfants la rémission du péché originel. Est-ce le moyen dont on usait sous la loi de nature ? Est-ce un moyen que Dieu a laissé au choix des parents ? Nous aurions aimé qu'au lieu du simple mot de *doctrine commune*, l'auteur nous eût indiqué l'article de la Somme d'où est tirée cette doctrine, ou quelques-uns au moins des auteurs sur lesquels il s'appuie, et qui lui permettent d'avancer sans aucune hésitation que c'est la doctrine commune.

Nous lisons dans l'ouvrage d'un homme qui a laisé à Saumur et à Angers le souvenir d'un prêtre très docte et très pieux : « Serait-il téméraire de penser que le remède de « nature pourrait avoir gardé sa vertu depuis la prédication « évangélique, et même jusqu'à nos jours chez les peuples, « s'il en existe, qui n'ont jamais entendu parler de l'avène- « ment du Rédempteur ? (2). » Ce n'est qu'en hésitant que le vénérable curé émet cette solution. Nous avons retrouvé la même pensée dans d'autres ouvrages et nous sommes loin certes de connaître tous les auteurs et tous les ouvrages qui se sont occupés de cette question.

Nous professons une estime, un respect très grand pour ces hommes. Nous croyons cependant qu'ils se trompent. Nous croyons qu'il n'y a plus d'autre remède au péché originel pour les enfants que le baptême (3). Donnons nos raisons.

Selon Cajetan, la foi des parents, surtout si elle est accompagnée d'un signe extérieur, peut sauver les enfants que des circonstances, indépendantes de la volonté humaine, mettent dans l'impossibilité de recevoir le baptême, comme sont

(1) *Ami du Clergé*, an. 1899, p. 860.

(2) Mérit, *La Foi, sa nature, ses principaux caractères et sa nécessité*, p. 192.

(3) Le martyre justifie aussi les enfants de payens. Mais c'est un remède tout à fait extraordinaire. On nous permettra de ne pas nous en occuper.

Digitized by Google

ceux qui meurent dans le sein de leurs mères. La foi, disait-il, n'avait pas plus de force sous la loi ancienne qu'elle n'en a sous la loi nouvelle. Mais la foi des parents suffisait alors aux enfants et leur valait l'effacement de la tache originelle. La foi des parents, offrant humblement à Dieu leurs enfants, doit suffire aussi aujourd'hui à ces enfants, lorsque le propre remède du salut, le baptême, ne peut pas leur être administré (1). Cajetan oubliait que dans les choses qui dépendent de la libre volonté de Dieu, on ne doit pas chercher ses arguments dans les convenances, mais que la sainte Ecriture, la tradition peuvent seules nous offrir une base solide.

Les théologiens ont rejeté et rejettent encore unanimement cette opinion. L'épithète de singulière est la plus douce qu'ils lui accolent. Plusieurs ne craignent pas de la qualifier très durement. Prenons un des théologiens les plus récents : « On doit rejeter l'opinion de Cajetan, dit le Père Billot ; elle est contraire à l'Evangile. Le sens et la constante persuasion de l'Eglise, la doctrine des Pères condamnent manifestement cette nouveauté. Cajetan n'apporte pour soutenir son opinion que des raisons vaines et auxquelles il est facile de répondre. » (2) Il y a plus. Le saint pape Pie V ordonna que cette opinion fût rayée des commentaires de Cajetan.

Nous le demandons maintenant, y a-t-il une différence bien grande entre cette opinion de Cajetan et celle des hommes dont nous nous occupons ? Le savant cardinal ne parle, dira-t-on, que des parents chrétiens ; il ne parle que pour les lieux où le baptême est connu et administré. Les enfants auxquels son opinion peut être appliquée ne sont qu'une exception. Il n'en est pas de même des lieux où le baptême n'est pas connu, où les enfants qui meurent avant l'âge de raison forment une masse si considérable, peut-être même la majorité. On conçoit qu'en faveur d'un nombre d'enfants aussi grand Dieu tolère une exception à la loi du baptême.

(1) Avant lui Gerson avait enseigné la même chose.

(2) Removenda ergo ut Evangelio contraria sententia Cajetani... Accedit demum inanitas rationum Cajetani. (Billot, *De Bapt.*, th. 25.)

Digitized by Google

Et pourquoi, dirons-nous, Dieu n'aurait-il pas fait aussi une exception en faveur de ces pauvres enfants de parents chrétiens, que les lois impitoyables de la nature mettent dans l'impossibilité de recevoir le baptême ? En faveur de ces pères, de ces mères dont la foi est si vive, dont les désirs sont si ardents ? Le sort de ces enfants et de ces parents ne devrait-il pas aussi toucher profondément le cœur de notre Dieu ? Nous ne comprenons pas la différence qu'on veut mettre. Ce qui serait bon pour des parents des enfants payens ne le serait-il plus pour des enfants des parents chrétiens ? et nous n'hésitons pas à le dire : Si la foi des parents conservait sa force pour les enfants des infidèles qui meurent avant l'âge de raison, elle la conserverait aussi pour les enfants des chrétiens qui ne peuvent pas recevoir le baptême. Or cela est faux.

Le vice de l'opinion de Cajetan viendrait-il de ce qu'il parle seulement pour des peuples chez lesquels l'Evangile a été promulgué ? Peut-être. Mais comme nous donnons plus loin nos réflexions sur cette question de la promulgation, nous laissons ici ce point de vue, et nous poursuivons.

L'essence même du remède de la loi de nature le condamnait à perdre son efficacité et à disparaître à l'arrivée de Notre-Seigneur ?

C'était, avons-nous dit, un acte de foi en la venue de ce divin Rédempteur, mais qui ne comprend que cet acte de foi devait disparaître au moment où ce Rédempteur faisait son entrée dans le monde ? Pour échapper à cette conclusion rigoureuse, on nous dira peut-être : ce n'était pas précisément un acte de foi en la venue d'un Rédempteur futur, mais un acte de foi plus général, une simple reconnaissance de la providence surnaturelle de Dieu, un acte de foi pareil à celui que demande saint Paul, *quia est et inquirentibus se remunerator sit.* (1) L'Eglise n'ayant rien dit sur la nature du remède de la loi de nature, nous pourrions répondre : c'est là une supposition gratuite ; mais d'un autre côté la même fin de non recevoir pourrait aussi nous être faite. Prenons donc une autre voie.

(1) Hebr. II. 6.

Digitized by Google

Nous demandons aux hommes qui croient à la valeur actuelle du remède de la loi de nature, s'ils croient aussi à la valeur actuelle de la circoncision pour les descendants d'Abraham. Nous soupçonnons fort qu'ils vont nous répondre d'une manière négative. Ils ont lu comme nous saint Paul, l'Epître aux Romains surtout. Ils ont vu la manière dont le grand Apôtre parle de ce remède de la loi mosaïque. Il en prononce évidemment l'oraison funèbre. Il dit le rejet que Dieu en a fait ; rejet qui ne regarde pas seulement les Juifs qui ont embrassé l'Evangile, mais rejet définitif et absolu. La circoncision est morte désormais ; elle est pour jamais ensevelie dans ce tombeau où sont descendus avec elle toutes les figures, tous les sacrements de la loi ancienne. Les Juifs ne pécheront pas sans doute, s'ils la pratiquent encore de bonne foi, mais ils n'en retireront aucun fruit.

Or, si la circoncision n'a pas conservé sa valeur, pourquoi le remède de la loi de nature aurait-il conservé la sienne ? D'où viendrait entre les deux remèdes cette différence ? Nous ne le voyons pas. Nous en donne-t-on une raison sérieuse et plausible ? Nous ne la connaissons pas.

Le remède de la loi de nature, nous dira-t-on, était plus universel, il devait servir à tous les peuples, dès lors il méritait davantage d'être conservé ; de plus, il eût été contraire aux lois de la miséricorde de ne pas le conserver pour les hommes, que leur situation met dans l'impossibilité de connaître la révélation évangélique, et dont le nombre devait être si considérable.

Mais, cette proportion existait déjà sous la loi ancienne. Alors, la circoncision ne profitait qu'au petit nombre ; le remède de la loi de nature, la foi des parents s'appliquait à l'universalité des hommes, Dieu ne trouvait pas cette disproportion choquante. Son intelligence lui trouvait au contraire une raison haute et sage. En serait-il autrement aujourd'hui ? Nous ne le croyons pas. Dieu, dit-on, devait en faveur du grand nombre conserver à la foi des parents son efficacité. Alors ne devait-il pas en faveur du peuple qu'il avait choisi, et dont son Fils était né, conserver aussi à la circoncision sa valeur. Quelle raison sérieuse pourrait-on apporter pour nous démentir ? L'infidèle recourrait

Digitized by Google

encore légitimement à la foi ; le juif ne pourrait plus recourir, lui, à la circoncision ! N'est-ce pas une partialité (qu'on nous pardonne le mot) que rien ne paraît justifier ?

Aujourd'hui encore il existe en grand nombre des descendants d'Abraham, qui n'ont pas entendu parler du Saint Evangile, ou qui ne croient pas, de bonne foi, à sa divinité, à sa force obligatoire ? Si les infidèles pouvaient user encore du remède de la loi de nature, pourquoi ces juifs ne pourraient-ils pas user de la circoncision pour leurs enfants mâles. Elle a été abolie, nous dit-on. Mais ils ne connaissent pas cette abolition. Qu'ils usent du remède de la loi de nature. Mais ils ne savent pas qu'ils peuvent l'appliquer à leurs enfants mâles. Ainsi donc rien pour eux ! Ah ! pensons mieux. Nous croyons à l'abolition de la circoncision et de la loi ancienne, croyons aussi à l'abolition de la loi de nature et du remède qu'elle contenait.

Du reste la disparition de la loi de nature est la conséquence légitime et nécessaire de l'institution de la loi évangélique. Dieu, descendant sur la terre et venant donner de sa propre bouche une loi aux hommes, n'est-il pas juste que les autres lois s'effacent devant cette loi nouvelle et qu'elle règne seule dans le monde ? La loi mosaïque a cessé à la venue de Notre-Seigneur, c'est une des doctrines de notre foi. La loi de nature doit avoir cessé également. Aussi Suarez enseigne-t-il formellement qu'elle n'a duré que jusqu'à Notre-Seigneur. Mais avec ces lois ont disparu les remèdes qui leur étaient propres (1).

*
* *

Les considérations que nous venons d'émettre ne tranchent pourtant pas la question. Nous le disions tout à l'heure : il s'agit ici de la libre volonté de Dieu, dès lors l'Evangile et la tradition peuvent seuls calmer notre esprit et le fixer. Or pouvons-nous invoquer cette double autorité ? Nous n'hésitons pas à répondre affirmativement.

(1) Nous devons à la vérité de dire que, logique avec lui-même, le scotiste Faber admet la valeur actuelle de la circoncision. Nous n'avons pas trouvé cet aveu dans les autres auteurs que nous avons lus.

Digitized by Google

On connaît le texte de l'Evangile de saint Jean dont on se sert pour démontrer la nécessité du baptême, une nécessité de moyen, *necessitas medii* selon le langage de l'école. « *Amen, amen dico tibi, nisi quis renatus fuerit ex aqua et Spiritu Sancto, non potest introire in regnum Dei.* (En vérité, en vérité, je te le dis, si quelqu'un ne renaît pas de l'eau et de l'Esprit-Saint, il ne peut entrer dans le royaume de Dieu. (1) » Comment échapper à la force de ce texte ? Il est général, il est absolu, ainsi que l'observent les commentateurs et les théologiens. Il comprend et les enfants et les adultes, *nisi quis*. Adultes et enfants doivent donc être baptisés sous peine de n'être pas sauvés. Nous cherchons la manière dont on peut éviter cette conséquence ; nous ne la trouvons pas.

Et pourtant, nous dit-on, si général et absolu qu'il paraisse, ce texte admet des exceptions. On peut être justifié encore aujourd'hui par le martyre et par le désir du baptême renfermé dans l'acte de contrition parfaite et de charité. A ces deux exceptions ne peut-on pas en ajouter une troisième, celle de la foi des parents ?

Nous reconnaissons les deux exceptions qu'on nous oppose : l'Evangile les contient en propres termes. Notre-Seigneur, qui a révélé dans son entretien avec Nicodème la nécessité absolue du baptême, a révélé aussi dans d'autres passages de l'Evangile le pouvoir surnaturel dont jouissent le martyre et le baptême de désir (2). On veut que nous admettions une troisième exception, la foi des parents. Qu'on nous montre le texte où elle est contenue. Nous nous inclinerons immédiatement. On ne le fait pas. Dès lors nous nous refusons à l'accepter. Le silence de l'Evangile justifie pleinement notre refus, il l'impose même.

La tradition pourrait suppléer au silence de l'Evangile et nous confondre, c'est vrai ; mais où est-elle et que dit-elle ? A-t-on trouvé chez les Pères et les écrivains ecclésiastiques un courant sérieux et continu qui roule dans ses flots l'opi-

(1) Saint-Jean III, 5 ; édit. Fillion.

(2) Entre autres textes, Joa. XIV, 21 ; Math. X, 32 ; XVI, 25 ; Luc IX, 24 ; XVII, 33.

Digitized by Google

nion dont nous nous occupons en ce moment? Nous ne voyons pas ce courant, quelques textes assez vagues et c'est tout. Si on nous dit : ce courant n'est pas nécessaire. Il nous suffit que la tradition se taise sur notre opinion. Nous répondons que pour contrebalancer les textes innombrables qui proclament la nécessité absolue et universelle du baptême, nous avons le droit de réclamer un ensemble de textes clairs et précis.

Nous croyons donc que ni l'Écriture ni la tradition ne favorise l'opinion de la foi des parents.

*
* *

Nous ne voulons contredire ni l'Évangile ni la Tradition, disent les hommes qui soutiennent la valeur de la foi des parents, mais l'Évangile a-t-il été promulgué partout?

Là est la question, et de ce fait dépend sa solution. Lorsqu'il parle de la nécessité du baptême, le Concile de Trente invoque la promulgation de l'Évangile ; il appuie sa doctrine sur cette promulgation. A notre tour, nous ne parlons que pour les lieux où l'Évangile n'a pas été annoncé. Nous reconnaissons que là où il a été promulgué, le baptême *in re vel in voto* est absolument nécessaire, que le martyre seul peut le remplacer. Mais nous soutenons en même temps que cette loi n'astreint pas les nations chez lesquelles l'Évangile n'a pas été publié.

Telle est l'argumentation de l'opinion soutenue dans cet article. Il importe de la suivre et de parler plus amplement de cette promulgation de l'Évangile.

Une grande différence existe entre la promulgation et la divulgation d'une loi. La promulgation est la notification authentique que le législateur fait de sa loi à ceux qu'il veut obliger. La divulgation est l'application ou la manifestation qui est faite de cette promulgation à ceux qui ne l'ont pas entendue (1).

(1) *Promulgatio est authentica legis notificatio eis facta a quibus legislator vult eam impleri.* — (Tomas ex Char). — Suarez dit de la divulgation qu'elle est *notitia promulgationis.*

Digitized by Google

Or, les théologiens et les légistes l'enseignent unanimement. Une loi dûment promulguée oblige immédiatement tous ceux pour lesquels elle est faite. Ceux qui ne la connaîtront pas ne pécheront pas sans doute en la violant, mais cette absence de faute de leur part ne viendra pas de l'inefficacité de la loi ou de son impuissance à les obliger ; elle viendra de leur ignorance et de ce que la connaissance est un des éléments nécessaires à la moralité de nos actes. La divulgation n'est pas nécessaire pour qu'une loi oblige, même *in actu secundo ;* elle n'est nécessaire que pour en rendre la violation coupable.

Rien du reste de plus juste et de plus raisonnable. S'il fallait pour qu'elle obligeât qu'une loi fut divulguée et qu'elle fut ainsi parvenue à la connaissance des hommes, combien petit ne serait pas le nombre des vraies lois ! En est-il une seule qui ne soit pas ignorée d'un grand nombre de ceux même pour lesquels elle a été édictée ?

Donnons un exemple déjà familier sans doute aux lecteurs des *Etudes*. On sait les disputes qu'occasionnait autrefois la promulgation des lois pontificales. Suffisait-il qu'elles fussent promulguées à Rome pour obliger ? Devaient-elles au contraire être publiées dans chaque diocèse, au moins dans chaque province ? Les disputes ont cessé ; la théologie admet qu'une loi dûment promulguée à Rome oblige et lie la catholicité entière. On peut à la rigueur avec les disciples de saint Alphonse exiger deux mois d'intervalle entre le moment de son affichage à Rome et le moment où elle commencera à obliger au moins dans les provinces un peu éloignées. Mais c'est le terme le plus large et qu'aucun auteur n'oserait dépasser. Et pourtant ces deux mois écoulés, ne trouvera-t-on pas un très grand nombre de fidèles, peut-être même de prêtres, qui ne connaîtront pas cette loi ? On dira qu'ils ne pèchent pas en la violant. Osera-t-on dire qu'elle ne les oblige pas, et si elle édicte une incapacité, un empêchement dirimant que cette incapacité ou cet empêchement ne les atteint pas ? C'est qu'autre chose est la promulgation d'une loi, autre chose est sa divulgation.

Et qu'on n'aille pas croire qu'il en est autrement dans les

Digitized by Google

lois divines. Suarez, dans son magistral traité, distingue très bien entre la promulgation et la divulgation de la loi évangélique. Citons ses paroles. « Il a pu s'écouler un temps fort long, dit-il, avant que la connaissance de l'Évangile parvint à un grand nombre de provinces du monde ou du moins avant qu'elle parvint d'une manière suffisante. Cela n'empêche pas qu'après l'écoulement du temps qui était moralement nécessaire à sa divulgation parfaite, l'Évangile n'ait obligé le monde entier (1). »

En soi, *per se*, une promulgation publique et un temps moralement suffisant à une divulgation entière sont nécessaires pour qu'une loi oblige intégralement. *Per accidens*, cette divulgation et cette connaissance peuvent rencontrer des obstacles. Mais il ne suit pas de là que l'obligation n'existe pas; il n'en suit qu'une excuse pour ceux qui n'observeront pas la loi. Je le concède donc, plusieurs peuples ont pu pendant longtemps être excusables et ne pas pécher en transgressant la loi évangélique, bien pourtant que d'elle-même cette loi les obligeât déjà. L'ignorance où ils étaient les excusait. Mais cette ignorance ne pouvait pas empêcher la nécessité du baptême et l'annulation des autres remèdes; la loi produit son effet d'elle-même, et indépendamment de la connaissance des sujets.

Suarez distingue donc clairement entre la promulgation et la divulgation de la loi évangélique. Il affirme non moins clairement que des provinces entières peuvent ignorer cette loi et être néanmoins obligées à l'observer. C'est la conséquence rigoureuse des principes posés dans le traité des lois. Qu'on ne se récrie pas contre cette conséquence, Dieu ne demandera pas compte aux provinces dont nous parlons des fautes qu'elles auront commises contre cette loi. Rien dès lors qui blesse sa miséricorde et sa bonté et ternisse leur éclat.

Le P. Perrone veut que la promulgation soit relative, même

(1) Fieri autem potuit ut hæc notitia Evangelii per *multum* tempus vel omnino non pervenerit ad *multas* mundi provincias, vel saltem non sufficienter. Hoc vero non obstat quominus totum mundum obligaverit post transactum tempus sufficiens ad perfectam diffamationem et notitiam. — Suarez, *De Legibus*, lib. X. cap. IV.

Digitized by Google

pour les individus. Nous ne saisissons pas très bien le sens de ces mots. Le législateur devra-t-il porter sa loi à la connaissance de tous les sujets pour lesquels il la fait ? Nous ne connaissons aucun moraliste qui l'exige. Le savant théologien veut-il entendre par là un temps assez long, des moyens assez efficaces pour que la promulgation de la loi arrive très facilement à la connaissance des hommes qu'elle doit obliger ? Nous ne croyons pas non plus que les moralistes et les juristes poussent jusque-là leurs exigences. Dans cette hypothèse, en effet, quels embarras, quelles difficultés pour savoir si une loi oblige ou n'oblige pas ! A la rigueur cependant, nous ne voudrions pas condamner absolument cette manière de voir.

Le Père conclut : celui qui ignore invinciblement la loi n'est pas tenu à l'observer (1). De quelle loi s'agit-il ? D'une loi dûment promulguée ? Nous convenons que celui qui l'ignore ne péchera pas en la violant ; mais qu'il n'y soit pas tenu, nous le nions hautement et nous affirmons avec Suarez et l'universalité des moralistes qu'une loi dûment promulguée atteint même les hommes qui ne la connaissent pas.

Or l'Evangile a-t-il été dûment promulgué ? Nous répondons sans hésiter qu'il l'a été. C'est là, pensons-nous, l'enseignement universel, essayons de le démontrer.

Dans ses décrets sur la justification le Concile de Trente suppose clairement, il nous semble, cette promulgation. *Quæ quidem translatio* post Evangelium promulgatum *sine lavacro regenerationis aut ejus voto fieri non potest* (2). Faudra-t-il traduire : cette translation (de l'état dans lequel l'homme naît fils d'Adam à l'état de grâce et d'adoption divine) ne peut plus se faire, dans les lieux où l'Evangile a été promulgué, sans le bain de la régénération ou le désir qu'on en a ? D'où il suivra qu'elle peut se faire autrement dans les lieux où il n'a pas été promulgué, et qu'en réalité il n'a pas été promulgué partout. Il nous semble au contraire que le Concile parle d'une manière plus générale et ne distingue

(1) Hinc si aliquis inculpabiliter illam (legem scilicet evangelicam) ignoret, ea minime obligatur. (Perrone, *De Bapt.* cap. V.)

(2) Conc. Trid. sess. 6, cap. IV.

Digitized by Google

pas ; maintenant, dit-il, que l'évangile est promulgué, voilà de quelle manière cette translation s'opère, et il n'en est plus d'autre. C'est, croyons-nous, la traduction la plus naturelle. Le Concile suppose donc la promulgation universelle de l'Evangile.

La doctrine partout enseignée de la nécessité absolue du baptême ne suppose-t-elle pas clairement aussi cette promulgation ? Tous les hommes sont astreints à recevoir le baptême, tous sans exception. Européens, Océaniens, Thibétains, habitants de Bornéo et des pôles, sauvages errants dans l'intérieur de l'Afrique, tous sans exception doivent être lavés dans ce bain de la régénération. N'est-ce point la doctrine qu'on prêche et qu'on enseigne partout ? Mais pourquoi ainsi astreints, si ce n'est parce que l'Evangile a été promulgué pour l'univers entier ? On n'a jamais parlé ainsi de la circoncision. Une loi n'oblige, répétons-le, que si elle est promulguée. On veut que l'Evangile n'ait pas été promulgué, soit ; mais nous demandons immédiatement qu'on ne nous parle plus de l'obligation universelle du baptême.

Qu'on nous permette d'insister quelques instants encore sur ce point. L'obligation de recevoir le baptême (nous prions nos lecteurs de le remarquer), n'est pas une obligation future, et à laquelle les hommes ne seront astreints que lorsque l'Evangile leur aura été annoncé. C'est une obligation actuelle et présente, elle les lie en ce moment même. On veut que nous en donnions la preuve ?

Le baptême, nous dit le P. Perrone, que nous sommes heureux d'invoquer ici, est aussi nécessaire au salut que la foi. Or, la foi est actuellement nécessaire. Aucun homme, quel qu'il soit et où qu'il se trouve, qui ne doive avoir la foi, et croire explicitement deux ou trois au moins des vérités que Dieu a révélées. Le baptême est donc aussi nécessaire actuellement ; aucun homme, quel qu'il soit et où qu'il se trouve, qui ne doive le recevoir (1).

Qu'un homme meure sans avoir reçu le baptême, sans l'avoir au moins désiré, la porte du ciel lui demeure fermée à jamais. Mais c'était un habitant du pôle, il n'avait jamais

(1) Perrone, *De Bapt.*, cap. V, (dans la preuve).

Digitized by Google

entendu parler de l'Évangile, il ne connaissait pas le baptême, il ne pouvait même pas le connaître. Vaines excuses ! La porte du ciel n'en demeurera pas moins éternellement close. Certes, voilà bien une nécessité actuelle et universelle ! Que l'on ajoute que Dieu n'exige qu'un vœu implicite, et même, si l'on veut, très implicite, peu importe. Il l'exige, il veut le trouver dans l'acte de contrition parfaite ou de charité, que cet habitant du pôle fera pour être sauvé, et cet acte ne lui ouvrira même les portes du ciel que parce qu'il renferme ce désir ; aussi l'appellera-t-on baptême de désir (1).

A ces réflexions nous pourrions en ajouter une autre ; elle est tirée de cette question que les théologiens se posent et qui paraîtra peut-être singulière : le précepte divin qui oblige les chrétiens à recevoir le corps et le sang de Notre-Seigneur oblige-t-il aussi les infidèles ? Je réponds affirmativement *saltem probabilius*, dit Billuart. Suarez ne répond pas autrement (2). Il s'agit là encore d'une obligation actuelle et qui lie en ce moment même les payens. Nous n'avons pas à entrer dans les explications que les théologiens donnent de cette obligation. Son existence nous suffit, et nous voyons qu'ils l'affirment.

Voilà donc, nous le répétons, des obligations actuelles et présentes. Mais une obligation actuelle suppose une loi actuelle et dûment promulguée. On n'a jamais conçu autrement les choses. L'obligation est liée à la promulgation comme l'effet à sa cause. Concluons donc que la loi évangélique a été dûment et universellement promulguée.

Nous croyons du reste que c'est l'avis de la très grande majorité des théologiens. Ils ne s'entendent pas sur l'époque précise où cette promulgation a eu lieu. Mais qu'elle ait eu lieu, nul doute, nulle divergence entre eux. L'opinion la plus généralement admise aujourd'hui enseigne que cette promulgation a été définitivement close le jour où l'ancien temple s'écroulait dans les flammes, et où l'observance de la loi mosaïque devenait mortelle pour les âmes. Nous avons sous les yeux Frassen et Mastrius, ces deux scotistes

(1) Billuart, *De Bapt. diss. I*, art. 6, § 1.

(2) Billuart, *De Euch. diss.* 6 ; Suarez, *De Euch. disp.* 69, sect. 2.

Digitized by Google

célèbres. Ils fixent, tous les deux, cette époque. Mastrius fait même allusion à la difficulté qu'on peut tirer de la découverte des Indes et du Nouveau Monde. Dans son traité des lois Suarez place lui aussi à la chute du temple le moment où la loi évangélique a commencé d'obliger l'univers.

Les savants Jésuites qui ont rédigé la théologie de Wurzbourg émettent cette proposition : la loi évangélique a commencé d'obliger le jour de la Pentecôte ; elle n'a pourtant point lié immédiatement tous les hommes ; elle ne l'a fait que successivement, de telle sorte cependant qu'avant la mort des Apôtres elle avait commencé d'obliger en tant que loi l'univers entier (1). On ne peut pas dire sans doute qu'à ce moment elle eût été manifestée à tous les individus. Mais c'est à la malice ou à la négligence des hommes que doit être attribué ce défaut (2). En législateur sage et miséricordieux, Dieu avait pris de son côté les moyens de le prévenir, et de donner à la promulgation de sa loi une efficacité suffisante. Dès lors quelque regrettable que soit ce défaut, nous n'avons pas à en tenir compte.

Parmi les objections qu'on oppose à leur thèse, on en trouve une qui est tirée des écrits d'Origène, de saint Augustin, de saint Bernard. Ces Pères semblent dire en effet que, même de leur temps, l'Évangile n'avait pas été prêché dans l'univers entier. A l'objection les savants religieux répondent qu'on peut expliquer ces passages de trois manières. Et d'abord ces Pères veulent dire que les Apôtres n'avaient pas prêché dans chaque province particulière, mais seulement dans l'univers moralement entier ; ou en second lieu qu'ils n'avaient pas prêché si universellement que l'ignorance invincible ne pût excuser personne ; ou enfin qu'ils n'avaient pas prêché avec efficacité, et n'avaient pas amené aux pieds de Notre-Seigneur toutes les nations. Saint Thomas les expose de cette dernière manière (3). Si on ne croit pas qu'on puisse les expliquer de l'une de ces

(1) Lex evangelica primum cœpit obligare in die Pentecostes, non quidem omnes statim, sed successive ita tamen ut ante mortem Apostolorum orbem universum cœperit obligare per modum legis.

(2) Licet per malitiam aut negligentiam hominum non pervenerit ad omnes.

(3) L. 2ª, q. 106, art. 4, ad. 4.

Digitized by Google

trois manières, on n'aura qu'à les laisser respectueusement de côté (1).

Le P. Perrone à son tour reconnaît cette promulgation universelle. *Cum Evangelium*, écrit-il dans ses réponses aux objections, *ubique terrarum promulgatum fuerit.* Inutile de prolonger ces citations.

L'argument qu'on voulait tirer du défaut de promulgation de l'Evangile tombe donc et s'écroule. L'Evangile a été dûment et universellement promulgué. Dès lors, il n'est pas un seul peuple, pas un seul homme qu'il n'enserre de ses liens et n'oblige. Dès lors encore, tout s'est effacé devant cette révélation nouvelle ; loi de nature, loi mosaïque, tout a disparu devant elle. Les Prophètes avaient annoncé cette disparition et cette prise de possession de l'univers par la loi évangélique. Voilà bientôt deux mille ans qu'à la prophétie a succédé la réalité et que l'univers entier appartient à l'Evangile. Nous ne croyons donc pas que la foi des parents puisse encore purifier les enfants de la tache originelle et leur ouvrir les portes du ciel.

V

Mais les théologiens professent-ils l'opinion que nous soutenons ? Leur opinion commune ne nous est-elle pas contraire ? Nous croyons qu'ils la professent, au moins en grande majorité. Et d'abord, une observation que nous croyons digne de remarque.

Les théologiens condamnent unanimement, nous l'avons vu, la doctrine de Cajetan et de Gerson. Plusieurs n'hésitent même pas à la qualifier d'hérétique, ce en quoi ils excèdent certainement. D'un autre côté, peu se posent la question comme elle est posée ici. Nous en avons feuilleté un assez grand nombre. Nous en avons trouvé très peu qui se demandent si le remède de nature a conservé sa valeur pour les pays infidèles. Ne pouvons-nous pas tirer une conclusion de cette condamnation et de ce silence ? Eux qui ne né-

(1) *Secus prædicti Patres cum reverentia deserendi forent.*

Digitized by Google

gligent aucune minutie, eux qui tournent une question en tous les sens, comment ne se sont-ils pas demandé si les enfants païens qui ne peuvent pas recevoir le baptême, et dont on ne verse pas le sang, ne trouvaient pas un autre moyen de justification? Ce silence ne s'explique à notre avis que par le sentiment où ils étaient que cette question est renfermée dans celle que Cajetan a déjà posée, par conséquent qu'elle est résolue avec elle, et que ce moyen n'existe pas, avons-nous tort de penser ainsi?

Mais nous avons mieux, nous pouvons citer des théologiens, en nombre respectable et non des moindres, qui enseignent clairement notre doctrine. C'est chez eux que nous l'avons prise.

Grandin appartient à cette pléïade qui au XVIIe et au XVIIIe siècle illustra notre vieille Sorbonne. Ils sont là, lui, Duval, Tournely, Ysambert, Gamache, etc., qui lui forment une très belle couronne théologique. Or j'ouvre son traité du Baptême, à l'endroit où il parle de sa nécessité pour les enfants. Je lis : *Extra casum martyrii Baptismus* reipsa susceptus *est medium parvulis necessarium ad obtinendam salutem.* Il prouve cette thèse. Puis : ainsi sont réfutés les quelques théologiens *nonnulli* qui enseignent que, pour les Juifs la circoncision, et pour les payens le remède de la loi de nature peuvent encore valoir. Les choses qui appartiennent à la loi de nature parce que la nature les commande, comme le décalogue, ou parce que leur condition quasi naturelle les réclame, comme la foi et l'espérance, sont restées, c'est vrai; mais celles qui n'avaient pour base que la seule institution de Dieu ne persévérèrent pas. Il réfute ensuite l'opinion de Gerson et de Cajetan. On ne pouvait parler plus clairement.

Nous avons vu plus haut que le scotiste Faber soutient la valeur actuelle de la circoncision et de la foi des parents. Mais son collègue Mastrius le réfute et le condamne.

Le pieux et savant cardinal Brancatus de Laurea, des mineurs conventuels, se pose la question : *An baptismi necessitas in parvulis suppleri possit per aliquid aliud?* C'est bien là l'objet de nos recherches. Il répond, *Dico secundo: Excepto martyrio non datur aliud remedium pro parvulis*

Digitized by Google

supplens vices baptismi in casu impotentiæ. Il prouve cette assertion à l'objection qu'on lui apporte ; mais la foi des parents suffisait autrefois ; pourquoi ne suffirait-elle pas encore ? Il répond nettement non. Puis : je laisse aux censeurs à déterminer la censure que mérite l'opinion qui enseigne qu'il y a un autre remède pour les enfants que le baptême et le martyre. Qu'il me suffise d'avoir insinué que cette opinion n'est pas sûre et d'avoir apporté les motifs qui démontrent son improbabilité (1).

Le P. Marin, savant théologien de la Compagnie de Jésus : *An parvuli in aliquo casu absque baptismo in re suscepto et absque martyrio salvari possint* ? L'opinion certaine le nie avec Suarez, répond-il (2).

Et en effet Suarez, ce théologien dans lequel, dit Bossuet, on entend l'école entière, condamne l'opinion de la foi des parents. Quant aux enfants, dit-il, comme il arrive quelquefois qu'ils ne peuvent pas être baptisés, on doit conclure qu'ils seront sauvés dans ces cas par la foi des parents, ainsi qu'ils l'étaient avant l'institution du Baptême. Il n'est pas croyable en effet que la voie du salut leur ait été fermée ou rétrécie par l'institution du baptême. C'est l'objection, le *videtur quod.* La réponse suit immédiatement. On doit dire néanmoins que le baptême est un moyen nécessaire pour obtenir la rémission des péchés et la gloire éternelle. Et la conclusion est prouvée d'abord en général, puis pour les adultes, enfin pour les enfants. Aux enfants le baptême est aussi nécessaire pour être sauvés que la foi l'est aux adultes. Or, aux adultes la foi actuelle et explicite est nécessaire ; la foi *in voto* ne suffit pas, que l'on conclue (3).

On nous demande notre siècle. Prenons un des plus récents, le P. Tepe. Voici ce que nous lisons dans son chapitre *de necessitate baptismi.* Notre-Seigneur abroge par ces paroles *nisi quis renatus fuerit, etc.*, les autres remèdes institués pour effacer le péché originel. Saint Paul proclame l'abolition de la circoncision, pourquoi ne devrait-on pas

(1) Brancatus de Laurea, *De Sacram.*, disp. 13, art. 6.

(2) *Theol. specul. et moralis,* tr. 19, disp. 1, sect. 10.

(3) Suarez, disp. 27, les trois sections.

Digitized by Google

dire la même chose du remède de la loi de nature ? Mais, lui objecte-t-on, la circoncision devenait après la promulgation de l'Évangile le signe d'une religion fausse, ce qui n'est pas le remède de nature. A cela il répond : 1° Le remède de la loi de nature ne serait pas le signe d'une religion fausse, *transeat*. Il serait le signe d'une religion vraie, je le nie. 2° Ce remède serait un sacrement et ainsi nous en aurions huit (1). 3° Le baptême ne serait plus le remède universellement nécessaire.

Nous citerions encore volontiers le P. Billot qui professe lui aussi la cessation du remède de la loi de nature (2). Mais nous voulons terminer. Nous le faisons en invoquant la grande autorité du Catéchisme du Concile de Trente : il est absolument nécessaire de ne pas laisser ignorer aux fidèles que Notre-Seigneur a fait à tous les hommes une loi de recevoir ce sacrement ; de telle sorte que tous ceux qui ne seraient pas régénérés en Dieu par la grâce du baptême, ne viendraient au monde que pour leur malheur éternel, soit que leurs parents fussent chrétiens ou *infidèles* (3).

Nous avons fini. Le baptême donc *in re vel in voto* est le seul remède avec le martyre contre la plaie ouverte par la tache originelle !

Qu'on ne s'alarme pas de cette conclusion ; qu'on ne la taxe pas de rigueur outrée. On admettrait la valeur actuelle du remède de la loi de nature, nous croyons qu'on n'en serait guère plus avancé. Hélas ! où sont aujourd'hui les parents en état d'appliquer fructueusement ce remède ? Pour les enfants forcément privés de la grâce qui leur ouvrirait les portes du ciel, on sait que Dieu ne leur demandera pas compte de la tache que leur premier père leur a laissée. Le paradis surnaturel leur sera fermé, c'est vrai. Mais rien n'empêche d'admettre qu'ils jouissent d'un paradis naturel, un état où corps et âme trouveront les satisfactions naturelles auxquelles nous pouvons légitimement aspirer.

Frère TIMOTHÉE.

(1) Nous croyons qu'on n'admet pas généralement la justesse de cette réflexion.

(2) Billot, qu. 68, thes. 25.

(3) Chap. 16, § 1.

Digitized by Google

COUP D'ŒIL SUR LA RENAISSANCE

PRÉDICATEURS ET AUTEURS DE MÉMOIRES

Suite (1)

Duperron, savant théologien avant tout, orateur en plusieurs occasions, nous fait penser naturellement à l'éloquence de la chaire. Mais, à côté de lui, que les autres orateurs sont pauvres, au seizième siècle, quand ils ne sont pas ridicules ! Il faut lire surtout les sermonnaires du temps de la Ligue. Voici comme Jean Boucher, docteur en théologie, curé de Saint-Benoît, ancien recteur de l'Université, peint Henri III, son roi :

« Ce seigneur est toujours coiffé à la turque, d'un turban, lequel on ne lui a jamais vu ôter, même en communiant, pour faire honneur à Jésus-Christ ; et quand ce malheureux hypocrite faisait semblant d'aller contre les Reîtres, il avait un habit d'Allemand fourré, des crochets d'argent qui signifiaient la bonne intelligence et accord qui étaient entre lui et ces diables noirs empistolés. Bref c'est un Turc par la tête, un Allemand par le corps, une harpie par les mains, un Anglais par la jarretière, un Polonais par les pieds, et un vrai diable en l'âme. »

L'anarchie politique et religieuse a tout bouleversé, l'éloquence comme le reste.

Boucher écrivit neuf sermons pour prouver la nullité de la conversion de Henri IV (2). Ils furent brûlés, après

(1) Voir le fascicule de mars 1901.

(2) Ces sermons, prêchés à Saint-Méry, sur la « nullité de la prétendue absolution de H. de Bourbon, prince de Béarn », furent en partie imprimés en 1594.

Digitized by Google

l'entrée du roi à Paris, et par la main du bourreau. Retiré en Flandre, cet énergumène écrivit le livre de l'Apologie pour Jean Chatel.

Un autre prédicateur non moins fougueux, c'est Lincestre, qui, dans l'église Saint-Barthélemy, en 1589, fit prêter à ses auditeurs le serment d'employer tout, leur or et leur sang, pour venger les Guises ! Le Président Harlay, tranquille auditeur de ce sermon séditieux, fut interpellé à part, et invité à prêter serment comme les autres.

Catherine de Médicis venait de mourir ; il affirma en chaire qu'elle avait fait plus de mal que de bien, ce qui était juste (1), et finit ainsi :

« Sur quoy je vous dirai que si vous voulez lui donner à l'aventure, par charité, un Pater et un Ave, il lui servira de ce qu'il pourra ; je le laisse à votre liberté. »

C'est grotesque.

Ce prédicateur qui prétendait refuser au Pape le droit d'absoudre le Béarnais du crime d'hérésie, fut, dit-on, un de ses plus chauds amis quand Henri IV, converti, devint roi et maître de Paris. Il assista à son abjuration à Saint-Denis.

Un excès en appelle un autre ; et c'est là le spectacle qu'offrent les siècles de révolution : *Violentum non durat.*

Simon Vigor, évêque de Narbonne, en 1570, a plus de bon sens que ses confrères. Il lui arriva, un jour, d'être éloquent. Il s'écria, en apostrophant le roi et ses conseillers, coupables d'un édit, nommé de Pacification, et qui assurait la liberté du culte protestant :

« Vous avez auctorisé un édict que surnommez de pacification : édict du diable ! D'autre part, vous avez vendu le temporel de l'Eglise, et ne sauriez dire en quoi l'avez baillé, sinon aux huguenots, de peur qu'ils ne se rebellassent contre vous ; mais qu'est-il arrivé ? Regardez comme Dieu renverse les entreprises des hommes ! Vous les avez armés contre vous ; et ce que vous craignez, vous l'expérimentez à la ruine et dévastation de ce pauvre royaume ; et vous veulent

(1) « Elle était adorée et révérée à Blois comme la Junon de la cour ; mais elle n'eut pas plutôt rendu le dernier soupir, qu'on n'en fit non plus compte que d'une chèvre morte ». — P. Lestoile.

Digitized by Google

dépouiller de la couronne, et si n'y mettez autre ordre, ils vous l'ôteront de dessus la tête....

Ah ! nous craignons les Allemands ; ôtez ceux qui les favorisent, et vous serez en assurance de ce côté ! Vous craignez de perdre l'alliance des hérétiques, et cependant vous perdez la foi... Au reste, tout va mal... Nous avons raison de dire ce qui est à la fin de notre Evangile : « *Rachel plorans filios suos.* »

Il y a peut-être là quelque erreur de détail. Mais comme il sape vigoureusement l'apostasie d'une fausse conciliation, le libéralisme, pour parler à la moderne, et notre prétentieuse liberté de conscience !..

C'est un patriote, en même temps ; il déteste les Allemands dont les hugenots se faisaient des alliés, pour la Réforme, contre la France...

L'Evêque Simon Vigor mourut en 1575.

Tout n'est pas mauvais dans ces Prédicateurs de la Ligue. A travers l'ivresse de leur fanatisme, la foi perce, la haine de l'erreur et le violent désir de sauver l'unité catholique. Ballottés entre le roi des Mignons, Henri III, et le Béarnais, alors huguenot, ils sont ce que leur temps les a faits. Il y a beaucoup à leur pardonner, sauf le mauvais goût, moins permis encore qu'ailleurs dans la chaire sacrée (1).

A ces noms de prédicateurs, on peut ajouter ceux de Hamilton, curé de Saint-Cosme ; Guillaume Rose, évêque de Senlis, calomnié par les neutres ou politiques, auteurs bourgeois de la Satire Ménippée ; Christophe Aubry, curé de Saint-André-des-Arcs, qui appelait en chaire. « Sixte-Quint, mauvais pape ; » le P. Jacques Commelet, qui mit Jacques Clément « entre les anges ». Il fut pendu. Jean Guérin, l'un des plus cyniques ennemis du Béarnais, alla jusqu'à traiter sa mère de « prostituée ». Enfin le moine Poncet, le petit Feuillant, s'éleva avec violence contre la Confrérie des pénitents, dont faisait partie Henri III, et « dont les membres », disait le fougueux prédicateur « des hypocrites et des athées », méritaient d'être « étrillés avec les fouets qu'ils portaient à la ceinture ».

(1) Sur les prédicateurs de la Ligue, Lestoile a des détails curieux, et aussi l'auteur du *Predicatoriana*. Mais celui-ci est mal inspiré.

Digitized by Google

Mais les Prédicateurs de la Ligue ont fait leur temps ; et l'éloquence religieuse, malgré le mauvais goût qui persévère, commence à se peindre de la grandeur des temps nouveaux.

En 1615, le Père Bening, jésuite, prononçait l'oraison funèbre de Crillon. Après avoir prouvé que la magnanimité de son héros paraît principalement en hauteur, profondeur, longueur et largeur de son courage, il ajouta, au milieu d'une foule de bizarreries : « Où est celui qui jadis a donné la loi à la fortune, la vie à ses ennemis, la paix à la France, (1) le royaume au roi, leur pays aux Français, les tribunaux à la justice, les autels à la religion ? Il est mort (*Abjectus est*). Où est celui qui a gravé son nom sur l'éternité, sa valeur sur le corps de ses ennemis, sa mémoire sur le cœur des Français, sa libéralité sur les mains des pauvres ? *Abjectus est* (Il est mort). »

Mais « ce n'est que la moindre partie de Crillon qui est enterrée ; son âme vit et triomphe au ciel, qui est l'hébergement des âmes magnanimes. De là, il considère la France qu'il a tant aimée, le roi qu'il a fidèlement servi. Il me semble que je vous vois, grande âme, prosternée devant la Majesté de Dieu, mettant à ses pieds toutes vos couronnes. »

C'est grand en prose, comme du Malherbe en vers. D'autre part, Calvin, à Genève, du haut de la chaire de l'hérésie, et Montluc, l'auteur de Commentaires ultra catholiques, nous apprendront bientôt ce qu'il faut penser de l'éloquence grossièrement républicaine des ministres de la Réforme.

Cet intrépide soldat, ce Montluc, nous fait songer aux auteurs de Mémoires ; et la Renaissance en compte de très intéressants. Nous allons retrouver, dans les pages qu'ils nous ont laissées, l'image du désordre moral et de la violence des guerres civiles et religieuses.

C'est même un historien que le cardinal d'Ossat ; ou, du moins, ses lettres à Villeroi, secrétaire d'Etat, à Henri IV et à d'autres, sont un modèle que doivent étudier les diplomates qui font l'histoire de moitié avec les hommes de guerre.

(1) Cette oraison funèbre fut prononcée à Avignon et imprimée, avec dédicace au roi, sous le titre de *Bouclier d'honneur*.

Digitized by Google

Né en 1536, dans l'Armagnac, il fait son droit à Bourges, sous Cujas, et plaide avec éclat ; c'est, à Paris, un disciple de Ramus, en Aristote seulement, car il sera Cardinal. Conseiller au Présidial de Melun, il entre dans les ordres à quarante-quatre ans, à Rome, où il avait suivi Paul de Foix, archevêque de Toulouse, ambassadeur de France. Secrétaire du cardinal d'Este et du duc de Joyeuse, sa grande gloire, c'est d'avoir réconcilié Clément VIII et Henri IV, le trône et la vérité catholique en qualité de Procureur du roi pour son absolution ; ce fut la plus grande joie du Souverain-Pontife. Celui-ci avait dit, en effet, qu'il « baillerait volontiers son bras droit à couper, si, avec cela, il pensait pouvoir remettre la France au bon état où elle était au temps du roi Henri II (1). « C'est d'Ossat qui nous le rapporte. Dans ses lettres, « vous croyez voir Clément VIII qui lui parle, tantôt à cœur ouvert, et tantôt avec réserve » (2).

Ni le Pape, ni Henri ne furent ingrats envers le modeste et profond diplomate, Clément VIII le fit cardinal ; le roi, Evêque de Rennes, et puis de Bayeux. Telle était la modestie de d'Ossat qu'il disait à Villeroi, quand il reçut la pourpre :

« Je vous écris *tout cela*, non pour avoir été chatouillé de ces grandeurs, vous assurant que je ne m'estime de rien de plus que je faisais auparavant, mais pour vous donner avis de ce qui s'est passé, comme cela est du devoir de ma charge. » C'est simple et grand.

D'Ossat ne voulut rien changer à son train modeste, et mourut en 1604. Scévole de Sainte-Marthe le nomme « la fleur du consistoire des cardinaux, l'œil de la France, et un nouvel astre de notre siècle ».

L'éloge est généreux, mais marqué du pédantisme de la Renaissance. De l'avis de Lord Chesterfield, les Lettres de d'Ossat sont « le livre le plus propre à donner l'esprit des affaires ».

On dirait parfois, pour la netteté, en plusieurs passages qu'il a été écrit au dix-huitième siècle ; et pourtant certains archaïsmes donnent je ne sais quoi de vénérable à sa parole.

(1) Lettre au Roi, 14 avril 1595.
(2) Fénelon. *Lettre à l'Académie*.

Digitized by Google

Il engage le Roi à attendre avec patience l'absolution du Pape ; il a l'air d'humilier le Pape pour encourager le Roi :

« Le Pape, en tout cela, demeure dessous, et son autorité, tant spirituelle que temporelle, y gît par terre. Et par le refus qu'il a fait de vous admettre, il demeure exclu lui-même du premier royaume de la chrétienté, et n'y peut rentrer que par votre merci et par son absolution, de façon qu'il ne s'agit pas tant aujourd'hui si Votre Majesté sera admise réellement et de fait à l'Eglise et à la couronne, comme si le Pape recouvrera en France l'autorité qu'il y a perdue. Et hormis le point de la conscience, le Pape, quant à toutes autres choses, a plus besoin que vous receviez son absolution que vous-même. » (Rome, 23 décembre 1594).

C'est bien tourner la difficulté, et dorer au Roi la pilule — si l'on nous permet l'expression, — en donnant au Pape les airs d'un vaincu ; c'est faire prévaloir l'intérêt de la religion humiliée, sans abaisser la France. Le roi n'y pouvait être insensible. Fin et grand, à la fois, il comprit, il persévéra... et sauva la patrie.

Nous aimons autant le Discours de Clément VIII à ses cardinaux rapporté par le cardinal d'Ossat. Il est toujours question de l'absolution de Henri IV.

Le pape leur dit « que c'estoit la plus grande affaire que le Saint-Siège eust eu depuis plusieurs centaines d'années ; qu'il les priait, exhortait et conjurait d'y vouloir bien penser et mettre à part toutes sortes de passions et intérêts humains, et ne regarder qu'à l'honneur de Dieu, à la conservation et amplification de la religion catholique, et au bien commun de toute la chrétienté ; qu'ils se souvinssent qu'il ne s'agissoit icy d'un homme privé, qu'on tient en prison, mais d'un très grand et très puissant prince, qui commandoit à des armées et à plusieurs peuples ; et qu'il ne falloit pas tant regarder à sa personne, comme à tout le royaume qui le suivoit et dépendoit de luy ; ni tenir si grande rigueur, en absolvant des censures, comme en absolvant des péchés. » (Lettre du 19 août 1595, à M. de Villeroy.)

Ce conseil du Pape et des cardinaux fait penser au conseil

Digitized by Google

de Dieu tel que le représentent les poètes. Au moins, l'esprit de Dieu est là (1).

Peut-on comparer Brantôme à d'Ossat, un conteur à un diplomate, un homme de rien, à un homme de bien? Nullement, Il nous faut l'esquisser pourtant. Nous le ferons en peu de mots.

Ce libertin, du nom de Pierre de Bordeilles, était abbé et seigneur de Brantôme, gascon par-dessus, du Périgord, comme Montaigne, et né vers 1540. Elevé à Nérac, sous les yeux d'un bel esprit, Marguerite de Navarre, abbé pour rire à dix sept ans et pour toucher les rentes de son abbaye, il mêlait la galanterie et la guerre. Est-ce étonnant, alors que la religion était le prétexte de tous les désordres ?

Il voyageait à Rome, à Milan, à Venise, à Séville. De la cour de France, il accompagnait Marie Stuart en Ecosse (1560) C'était le familier des Guises. Il avait vu, en Espagne, Don Carlos, de tragique mémoire, fils de Philippe II.

Mêlé à la guerre civile, mais catholique sans préjugés, il combat pour la Ligue, à Saint-Denis, (1567) et reçoit dans son abbaye Coligny et le jeune roi de Navarre, âgé de seize ans (1569).

Il est capitaine au premier siège de la Rochelle (1573), mais il est bien plus courtisan. En quête de la fortune et des sourires des Princes, il va au-devant de Henri III qui s'est échappé de la Pologne.

Il est chambellan du roi. Je ne sais pour quelle disgrâce, dans un instant de fureur, il jette ses clefs dans la Seine. Il va trahir la France pour l'Espagnol, quand son cheval, un « malheureux poil blanc, » le jette à bas, et de là sur un lit de douleur. Soigné par une femme héroïque, la veuve de son frère André, il se distrait en faisant des procès à ses moines et en écrivant *les Vies des Grands Capitaines du siècle dernier ; les Vies des Grands Capitaines étrangers ; les Vies des Dames illustres ; les Vies des Dames galantes ; les Anecdotes touchant les duels.*

(1) « En cette cour de Rome, dit d'Ossat ils sont fort formalistes, et longs en toutes choses, mêmement d'importance, et particulièrement de celles de la religion. »

Digitized by Google

Il meurt en 1614. Il avait trop vécu de toute la durée de sa vie.

Sa morale est facile ; il n'en a pas. Il appelle « vertueuses » les dames de la cour dont il a peint avec une sorte de naïveté impudente les affections déshonnêtes.

Le duc de Bourbon nous donnera une idée du style et de l'âme de Brantôme. Le connétable est devant Rome :

« Luy, après avoir ordonné de son assaut, estant vestu tout de blanc pour se faire mieux cognoistre et apparoistre, ce qui n'estoit pas signe d'un couard, les armes en la main, marche le premier, et, proche de la muraille, ayant monté deux eschellons de son eschelle, ainsi qu'il l'avoit dict le soir, ainsi luy advint-il que l'envieuse fortune, ou, pour mieux dire traistresse, fist qu'une arquebusade luy donna droict au côté gauche et le blessa mortellement..

« Estant tombé du coup, il dist à aucuns de ses plus fidelles amis qui estoient tout auprès de lui... qu'ils le couvrissent d'un manteau et l'ostassent de là, afin que sa mort ne fust occasion aux autres de laisser l'entreprise si bien encommancée. Et ainsi qu'il tenoit ces paroles avec un brave cœur, comme s'il n'eust eu aucun mal, il donna fin, comme mortel, à ces derniers jours (1). »

Du juste châtiment de Dieu infligé sur le théâtre même de son sacrilège au traître Bourbon, traître à l'Eglise et au Roi, pas un mot. C'est la *traitresse* et *envieuse* fortune qui a enlevé ce grand capitaine. Il avait du *courage*, cela suffit. Il meurt sans repentir, peu importe.

On dirait que Brantôme jouit du sac de Rome dont il raconte les détails épouvantables avec le cynisme d'un homme sans cœur et d'un libertin éhonté. Plus loin, il compare Bourbon à Robert d'Artois, un autre traître.

« Tout deux furent Français de grande et illustre maison, (2) tous deux braves et vaillants, et hauts à la main et peu endurants ; tous deux grands capitaines ; tous deux malcontents, fugitifs de France, servant deux grands et valeu-

(1) I, l. 1, chap. XI, *les Vies des Grands Capitaines du siècle dernier*. Bibl. Elzévirienne.

(2) Brantôme. T. I, l. 1, ch. XI, *les Vies des Grands Capitaines du siècle dernier*. Bibl. Elzévirienne.

Digitized by Google

reux princes ; tous deux flambeaux de guerre contre leurs souverains ; tous deux qui firent et suscitèrent de grands maux à leur patrie.

Enfin !

... Tous deux fort regrettés de leurs maistres et princes ; la mort de tous deux fort bien et cruellement vengée. »

Pour le connétable :

« Plusieurs l'ont excusé de ce qu'il fit, car on luy vouloit hoster l'honneur, la vie et le bien... » Tous deux furent ensevelis « en mesme honneurs, et gloire ».

Quel mélange ! Et Montluc, dont nous parlerons bientôt, n'offre-t-il pas, avec Brantôme, le plus glorieux contraste lorsqu'il fait allusion au Connétable et aux injustices dont il a été aussi la victime : « Ces despits vont trop avant (ceux du Connétable) : les miens ne me fyrent ni ne me feront : jamais faire chose contre mon devoir et mon honneur ».

Assez pour le Périgourdin sans âme qui, s'il n'a pas le pédantisme hellénisant et latinisant, sème ses nobles ouvrages de termes empruntés au patois gascon, comme Montaigne, sans oublier force mots nouveaux estropiés, pour la plupart, et volés à l'Espagne ou à l'Italie. (1) Son charme, c'est le naturel et la bonhomie. Il est curieux « d'apertises » et sait conter ce qu'il a vu, entendu ou imaginé. Mais ce naturel est sans pudeur, et cette bonhomie dans le mal éveille le dégoût. Brantôme n'a pas même l'idée de l'honneur. Il n'a pas l'air de se douter qu'il y ait au monde un Dieu, une religion, une vertu ; ou bien il a changé le sens des mots.

Cet homme nous paraît le fruit le plus naturel et le plus achevé des cours et de l'anarchie des guerres civiles et religieuses.

François de la Noue, un calviniste, vaut mieux, malgré ses préjugés, son ignorance, ses moralités banales, et l'importance qu'il donne à des autorités au moins suspectes, à Rabelais en particulier, qui lui sert à juger la vie monastique. Surnommé « bras de fer, » de la Noue, fait prisonnier près de Lille par les Espagnols, indignement traité durant

(1) Pour Brantôme la faiblesse de François II, c'est la *debolesse* (De l'italien *Debolezza*.

Digitized by Google

sa captivité, rendu à la France en 1585, mourut à soixante ans, en 1591, d'une balle au front pendant le siège de Lamballe ; il a laissé des *Discours politiques et militaires*. Le vingt-sixième comprend ses mémoires. L'écrivain est grave et froid, souvent recherché jusqu'au ridicule. (1) « Le désordre » de la guerre civile lui paraît « très bien ordonné ». Il avait dit ailleurs : la science divine « est la maîtresse », les autres ne sont que « de petites chambrières » (2). Il a des points plus vulgaires, en particulier sur Mlle La Picorée, fille de libertinage devenue Madame, bientôt Princesse. Il désigne ainsi l'infanterie et le désordre croissant des mœurs du soldat en campagne.

Mais il est assez impartial et, quoique protestant, il écrit :

« Je diray aussi en faveur des bandes catholiques, qu'elles estoient aussi à ce commencement, bien policées et peu malfaisantes au peuple, entre lesquelles la noblesse reluisait. »

Mais au camp des protestants « on n'eust pas ouy un blasphème du nom de Dieu ; on n'eust pas trouvé une paire de dez ny un jeu de cartes en tous les quartiers.. ; les femmes en estoient bannies. On y chantait les psaumes. (3) »

Blaise de Montluc est catholique. Né à Condom, en Gascogne, (1502) élevé en Lorraine, à Nancy, à la cour d'Antoine, fils de René II, ce vainqueur de Charles le Téméraire, il guerroya avec François Ier et Bayard ; il était à Pavie, à Cérisoles, et défendit Sienne, en Italie en 1555. C'est le chef-d'œuvre de sa vie. Blessé un jour, et malheureusement au visage, il dut porter depuis un masque à perpétuité. Vainqueur des protestants, à Ver, (1562) (4) « où les Espagnols et les Gascons tiraient à bon nombre de fugitifs, « montés sur des Chataigniers, comme ceux qui tirent aux oiseaux », il exerça de terribles représailles contre les huguenots. Il était lieutenant de Guyenne en 1564 et pacifia la Province

(1) Voir discours 26e : *de la bonne Discipline*, qui fut observée parmi les bandes. Les *Discours politiques et militaires*, de François de la Noue s'étendent 1562 à 1570.

(2) *Discours* 26e.

(3) *Discours* 26^e^

(4) Voir liv. 5, des *Commentaires*, le récit de cette bataille de Ver.

Digitized by Google

en cinq ans, à sa manière. On le vit encore, au siège de la Rochelle, en 1573, quatre ans avant sa mort. Il était maréchal de France. Il avait été simple soldat. Ces gens-là mouraient en combattant. Il avait perdu, dans l'île Madère, un fils, « le capitaine Peyrot », qu'il pleura amèrement ; il se reproche de « n'avoir su ny l'aimer ni l'estimer selon son mérite ». masquant son affection « sous une contenance refrognée » ? deux autres moururent aussi, avant leur père, sur le lit glorieux du champ de bataille. Un seul lui survécut et se fit prêtre. On a accusé Montluc d'avarice : « En ma vie, a-t-il dit, je n'ay eu trente escus plus que de ma paye ; je l'atteste devant Dieu ». Il était barbare, et crut devoir l'être contre les ennemis de l'Eglise. Deux bourreaux le suivaient qu'on appela ses « laquais (1). »

Après avoir raconté une sanglante exécution de quatre huguenots prisonniers dans le cimetière de Saint-Medard, Montluc qui avait lui-même jeté l'un d'eux contre une tombe ajoute : « Si tous eussent fait de mesme, on eust assoupy le feu qui a depuis bruslé tout. Cela ferma la bouche à plusieurs séditieux. (2) ».

Il se regardait, sans doute, comme l'exécuteur des hautes œuvres du Ciel ; et, tous les huguenots étant des rebelles, il les traitait en conséquence.

Il aimait la France malgré tout et la connaissait bien.

« Il n'y a point au monde un si bon peuple, à l'entendre, ny noblesse qui ayme plus son roy, si cette nouvelle religion ne l'eust corrompue; car certes elle a tout gasté (3) ». Aussi faisait-il « brancher les Calvinistes sur les chemins ». Alors il n'y avait personne qui ne tremblât. »

Si de Montluc a porté l'énergie de ses convictions à l'excès, dans la pratique du commandement, ne lui en voulons pas trop. C'était un homme de foi, et les difficultés du temps le violentaient. Il ne se battit jamais sans avoir prié (4). Alors

(1) « Et ne déliberay d'user de toutes les cruautés que je pourrois car je voyais bien que la douceur ne gagneroit pas ces meschants cœurs. » *Commentaires*, liv. 5.

(2) *Commentaires*, liv. 5.

(3) *Commentaires*, liv. 6.

(4) « Aussi ay-je toujours invoqué (Dieu) en toutes mes actions avec grande confiance de sa grâce » (*Commentaires*, l. 1).

Digitized by Google

il n'avait plus peur, mais au contraire il sentait venir « une chaleur au cœur et aux membres. (1) ».

De Montluc a écrit ses *Commentaires* « en l'age de soixante-quinze ans (5) ». Il haïssait pourtant « les escriptures ». Aussi il dicte comme Joinville. C'est un homme d'épée et non un homme de plume. Au monde, il n'y avait pour lui que deux choses « penser ou de battre les autres ou s'entrebattre soi-même ».

Il n'ignore rien des détails de la guerre et les enseigne à la postérité. C'est un savant dans l'art militaire, en marches, contre-marches, stratagèmes, discipline et le reste. Il est précis. Il a le ton de l'histoire, bien qu'il « n'écrive pas pour les gens de sçavoir (2) ». mais « pour un soldat capitaine ».

A Sienne ce vaillant capitaine fut héroïque. Il fallait sauver la ville assiégée ou l'honneur, au moins ; la famine pressait ; une contagieuse maladie, la dyssenterie décimait le peuple, lui-même en était atteint, et n'aurait pas eu la puissance de « tuer un poulet ». C'est alors qu'il se revêtit de ses plus beaux vêtements, but « trois doigts de vin grec » et, transfiguré au point d'en rire et d'en faire rire ses amis, il parla si bien en plein conseil des notables, nobles et bourgeois, qu'il rassura la cité, pour quelque temps encore, et lui inspira son courage (2). Il avait, dans une première harangue aux Siennois, invoqué le souvenir de Cannes, d'Annibal et des Romains.

Voici quelques lignes qui peindront au vif l'état de la Guyenne en proie aux calvinistes, et la nécessité d'une énergique répression. C'est au Livre V des *Commentaires*. Il y en a sept ; on les a nommés la « Bible du soldat ». Nous citons :

« Ainsi passoit la justice (en Guyenne) sans qu'il fust jamais faict aucune punition d'eux (des protestants) ; et, comme ils avoient tué quelqu'un ou rompu les Eglises, soudain ces méchants officiers... se présentoient promptement à faire les informations, et, icelles faictes, on trouvoit toujours que les catholiques avoient commencé, et que les battus avoient

(1) *Commentaires*, liv. 1.
(2) *Commentaires*, liv. 1.
(3) *Commentaires*, liv. 3.

Digitized by Google

tort, et qu'iceux mesmes rompoient les Eglises de nuict, afin que l'on dist que c'estoient les Huguenots. Je ne cuide que l'on trouve en aucuns livres, que jamais telles piperies, ruses et finesses fussent inventées en royaume, qui jamais aye esté. Et si la Royne eüst encore plus tardé à m'envoyer avec cette patente seulement trois mois, tout le peuple estoit contraint de se mettre de cette religion là, où ils étaient morts. Car chacun estoit tout intimidé de la justice qui se faisoit contre les catholiques, qu'ils n'avoient d'autre remède que d'abandonner leurs maisons, ou mourir, ou se mettre de leur party. »

Nous avons annoncé les ministres et prédicateurs. Les voici :

Les ministres preschoient publiquement que s'ils se mettaient de leur religion, ils ne *payeroient* aucun devoir aux gentilshommes, ny au roi aucunes tailles, que ce qui luy seroit ordonné par eux. Autres preschoient que les roys ne pouvoient amener *puissance que celle qui plairoit au peuple*. Autres preschoient que la noblesse n'estoit rien plus qu'eux. » On peut juger du reste.

Il fallait en finir.

A le croire, la raison de l'ascendant de Montluc sur ses soldats, la voici. Il avait « chassé de lui toutes ces trois choses.. jeu, vin, avarice.. que la jeunesse engendre aisément, lesquelles apportent grand dommage et blessent la renommée et réputation d'un chef » (1) et ne lui permettent pas de « parvenir à être grand homme. » Quant à l'amour, « laissez-le aux crochets lorsque mars sera en campagne ». Ce n'est pas une épée qu'il faut au libertin, mais une « quenouille ».

Est-ce bien dit ? Pour l'esprit, il ne démentait pas ceux de sa race, et ne manque pas même de critique, n'ayant rien écrit « par ouïr dire ». Il est vrai et ne cache rien de ses sanglantes exécutions (2). « Ce sont des lois de la guerre. Il faut être cruel bien souvent pour venir à bout de son ennemi. Dieu doit être bien miséricordieux en notre endroit

(1) *Commentaires*, liv. 1.
(2) Liv. 3

Digitized by Google

qui faisons tant de maux ». (1) C'est triste, et la Réforme en est la cause, avec l'ambition. S'il tenait dans un cabinet le prince de Condé et M. de Guise, il « leur feroit confesser qu'autre chose que la religion les a meus à faire entretuer trois cens mille hommes ». Et Montluc en fut la victime qui « eut le malheur toute sa vie, dormant et veillant, de n'être « jamais en repos (2) ».

Ce repos, il le goûta enfin quelques jours, « avec sa famille et ses parents et amis », sauf « cette meschante arquebuzade, qui lui perçoit le visage... très content et heureux», consolé de la perte de trois de ses enfants « morts en gens de bien l'espée à la main, pour le service de son roy (3) ».

N'est-ce pas là un beau type de soldat, et d'homme de foi ? C'est un dur chrétien. Mais il a cru bien faire.

Nous ne pouvons que mentionner de Thou (4) (mort en 1617) qui a écrit en latin l'histoire de son temps, sous le titre d'*Histoire universelle*. Il est à l'index,cet ami des lettres et de la secte protestante. — On lit avec intérêt les Mémoires de Jean de Tavannes, dont le père, un furieux catholique, Gaspard de Saulx (5), se confessa à haute voix, en présence de sa famille, sans s'accuser d'avoir adhéré au conseil de la Saint-Barthélemy. Il pensait sans doute n'avoir fait que son devoir. Enfin les Mémoires de Marguerite de Valois la peignent telle qu'elle était, sentimentale et menteuse ; aussi blanche que la neige si nous l'en croyons, comme le journal curieux de Pierre de l'Estoile peint le plus médisant et le plus malicieux des Parisiens. Nous allions oublier les deux frères du Bellay, Guillaume et Martin, auteurs de Mémoires jugés peu désintéressés, dans Montaigne, au chapitre des Livres. Connus sous le nom d'Ogdoades, ils parurent en 1569. (6)

(1) *Commentaires*, l. V.

(2) *Commentaires*, l. 1.

(3) Pour ces détails, voir les liv. des *Commentaires*. 1 et 7.

(4) Son histoire s'étend de 1545-1607. — Il est estimé de Balzac, avec des réserves.

(5) Voir L. Pingard. *Les Tavannes*.

(6) Parmi de très nombreux mémoires nommons encore ceux du Sire de Vieilleville qui vont de 1557 à 1571.

Digitized by Google

Est-ce enfin un grand historien, comme on l'a récemment prétendu, que ce Pierre Mathieu, historiographe de Henri IV, mort en 1621, auteur de l'histoire de France depuis 1598 jusqu'à 1604 (1) ? Son style est bas et rampant ; il entasse, sans goût, l'histoire des anciens dont il sait mille traits, sur celle des modernes. Il n'a aucune originalité ; et, s'il a bien raconté la mort du traître Biron, s'il a bien fini son récit par ces mots : « Entre sa grandeur et sa mort, il n'y eut rien qu'un petit moment, » ce n'est pas une raison comme on l'a essayé, pour en faire un homme de génie.

L'homme de génie, c'est Henri IV, malgré ses vices, par l'union toute française de la gaieté, de la légèreté, de la raison, de la finesse, du plus exquis bon sens, voire même de l'éloquence, sans aucun mélange de grec, de latin, de patois. Il n'a pas écrit ses Mémoires, mais des lettres qui le peignent au vif, et l'époque où il vivait. Citons de lui une lettre à sa femme, Marie de Médicis, à la date de 1601, et la réponse à M. Pierre de Villars, archevêque de Vienne, sur les remontrances à lui faites, au nom du clergé, dans le jardin des Tuileries, le 5 décembre 1605. D'abord la lettre :

« Je vous réponds en mer où j'ai voulu courre une bordée par ce doux temps. Vive Dieu ! vous ne m'aurié rien sceu mander qui me fûst plus agréable que la nouvelle du plaisir de lectures qui vous a prins. Plutarque me sourit toujours d'une fresche nouveauté ; l'aimer c'est m'aimer car il a été l'instituteur de mon bas âge. Ma bonne mère à qui je doibs tout et qui avoit une affection si grande de veiller à mes bons déportemens, et ne vouloir pas, ce disoit-elle, voir en son fils un illustre ignorant, me mit ce livre entre les mains, encore que je ne feusse à peine plus un enfant de mamelle. Il m'a esté comme ma conscience et m'a dicté à l'oreille beaucoup de bonnes honnestetés, et maximes excellentes pour ma conduicte et pour le gouvernement des affaires (Adieu, mon cœur.) (2)

Son cœur n'était pas ailleurs en ce moment, mais son esprit vaut encore mieux que cœur... Et la harangue à M. de

(1) Il a composé aussi : *L'Histoire déplorable de la mort du roi Henri le Grand*, etc. etc.

(2) *Recueil des lettres missives*, t. v.

Digitized by Google

Villars ? Elle serait excellente s'il n'était question d'une assemblée du clergé ! Encore n'est-ce pas un concile, mais un petit parlement ecclésiastique qui veut en remontrer au roi. Le roi parle :

« Je ne saurais rien respondre ny adjouster à ce que vous avez dict : je recognois que tout cela est véritable ; l'Eglise est affligée, je le sçay bien : je désire apporter tout ce qui despendra de moy pour la restaurer. Je porteray tousjours mon sang et ma vie pour ce qui sera du bien de l'Eglise et du service de Dieu. Pour ce qui est des simonies, commencés à vous guérir vous-mesmes et exciter les autres par vos bons exemples à bien faire.

Je vous veux maintenant dire un mot en père. Je suis offensé de la longueur de votre assemblée et du grant nombre de vos députés. L'on assemble ainsy un grand nombre de personnes quand on a envie de rien faire qui vaille. Il y en a qui sont à faire bonne chère en ceste ville, aux dépens des pauvres curez. Vous les mettés par vos longueur à la faim et au désespoir (1) »

Il y a là certainement une bonne part de vérité. En supposant au pis que Henri IV n'ait pas été aussi respectueux que possible pour le clergé, c'est, diraient plusieurs, qu'il avait appartenu à la religion nouvelle; c'est que la caque sentait toujours un peu le hareng. Ou plutôt, la royauté a toujours vu d'un mauvais œil les assemblées délibérantes, quelles qu'elles fussent, ecclésiastiques ou laïques. C'est dans la nature du pouvoir.

En somme, aux défauts déjà connus de la Renaissance, il faut ajouter la violence, la bizarrerie, la trivialité des orateurs de la chaire, et en particulier la fureur démagogique des ministres protestants. L'orgueilleuse envie se sent là ; et l'orgueil c'est le vice le plus grave de la Renaissance

Ramus effraie jusqu'à Th. de Bèze, cet historien partial et virulent des Eglises réformées, en France, par l'audace de sa haine iconoclaste. Et ce même Théod. de Bèze est le cynique auteur des *Poemata juvenilia*, mal accommodés à

(1) *Recueil des lettres missives*, t. VI. On a mis en doute, récemment, l'authenticité de cette lettre.

Digitized by Google

l'austérité du protestantisme. L'orgueil chez les uns et les autres, catholiques de nom ou calvinistes, engendre le libertinage.

Heureusement, il y a des exceptions à ce dévergondage littéraire, soit pour le fond, soit pour la forme. Nous le savions déjà par quelques exemples inutiles à rappeler. Ajoutons-y, dans le résumé de ce chapitre, le cardinal d'*Ossat*, plutôt diplomate qu'écrivain, les auteurs de Mémoires, assez naturels et agréables à lire aux endroits où ils ne sont pas entachés de gascon, d'italien et d'espagnol, comme dans Brantôme, marqués de pédantisme grec et romain, ou souillés de sang comme dans Blaise de Montluc, gâtés, par la manie de l'esprit, comme dans Fr. de la Noue. Enfin Henri IV méritait vraiment d'inspirer Malherbe dans ses grands jours. Il écrit royalement en français, il résume notre esprit, notre goût, et, bien ou mal, notre cœur.

Mais si les vices de la Renaissance littéraire, si l'esprit et l'orgueil de la Réforme, si le pédantisme, le cynisme, le mauvais goût se peignent, chacun à part, ou plusieurs à la fois, dans le très grand nombre des écrivains du seizième siècle, il en est un, Montaigne, qui réunit au point de vue moral, tout ce qu'il y a alors de faux et de nouveau, dans son livre des *Essais*. Il est même pédant ; Malebranche le prouvera vivement ; il est cynique, et son livre est plein d'anecdotes licencieuses ; il est sceptique, et son scepticisme, un vice de plus, réduit à néant l'autorité. Rabelais, avec plus de cynisme encore, est son frère aîné. Nous l'étudierons d'abord.

La Renaissance, il faut le dire, fut bien heureuse d'avoir près de son berceau le brillant François Ier, et la couronne de Henri IV sur ses vieux jours. L'éclat d'une monarchie aimée, je dirais presque adorée, quelques noms célèbres d'hommes aujourd'hui mieux connus, ennemis de la vérité, sceptiques, le plus souvent impurs, ont déguisé, sous la splendeur des apparences, les turpitudes du fond. Où êtes-vous, sainte pudeur des femmes lettrées du moyen âge ! A Marie de France et à Christine de Pisan ont succédé la conteuse de l'Heptaméron, et la coureuse d'aventures qui fit ses mémoires à son image, Marguerite de Valois, femme de Henri IV, Margot de par le mépris public.

Digitized by Google

Cette Renaissance, elle a souillé le génie si franc de Regnier ; elle a fait du roi un Dieu, du Pape moins que le roi, dans la Satire Ménippée ; elle a infecté le théâtre, nous le verrons, des « ordures (1) » dont il fallut le « purger ». Elle n'a qu'un seul écrivain (2) véritablement glorieux, dont les œuvres ont, à la fois, la sainte pureté du fond et le plus souvent l'angélique beauté de la forme, c'est saint François de Sales. Disons mieux : il est de la Renaissance opérée par Notre-Seigneur Jésus-Christ ; il domine dans les lettres le seizième siècle et une partie du dix-septième. du haut de sa sainteté aussi bien la Renaissance païenne que les grands réfor--mateurs de la langue : Malherbe, Voiture, Balzac et Descartes.

A. CHARAUX,
Prof. de l'Institut Catholique de Lille.

(1) Cette expression est de Corneille, *Préface de l'Imitation de Jésus-Christ*, traduite en vers.

(2) D'Ossat n'écrivit que par accident, comme diplomate.

Digitized by Google

LE
PREMIER APOTRE FRANCISCAIN
DE LA TARTARIE

(*Suite*) (1)

Deuxième Partie

Mission de Frère Jean de Plan-Carpin chez les Tartares (1245-1247), sa mort (1252).

Nul ne saurait dire la désolation qui régnait à cette époque (1240-1246) à l'est de la chrétienté. Depuis plus de trente ans l'orage grondait de l'autre côté de l'Oural, les races s'agitaient en proie à une fièvre mortelle. « Une horde brutale, dit M. de Riancey (2), sortie des steppes incultes du nord de l'Asie, va se lancer sur elles avec la férocité de l'hyène. Un homme s'est trouvé qui, par la force de sa volonté, aussi bien que par les ressources de son génie, va réunir sous sa main de fer toutes les peuplades vagabondes du Septentrion, enrôler tour à tour les Kirghiz, les Ouïgours, les farouches Hoeikes, les sanguinaires Kara-Kitans, et les convier à la conquête de l'Asie. »

« Cet homme, c'est Témudgin, autrement dit Tchinguiz-Khan ou encore Gengiskan, le fondateur de la domination Mongole. Roi à treize ans, Témudgin eut d'abord une jeunesse laborieuse. Les barbares ne se croyaient pas liés vis à vis de lui par le serment d'obéissance fait à son père, mais en quelques jours le jeune Khan les avait battus, et, prenant soixante-dix des plus coupables, les avait fait jeter dans des

(1) Voir la livraison de mai 1901.

(2) De Riancey, *Histoire du Monde*, t. VIII, 6e période, p. 43.

Digitized by Google

chaudières d'huile bouillante. Plus de résistance. Tous promettent de le suivre et de lui obéir, et dès lors Tchinguiz-Khan se voit entouré de neuf armées rangées sous neuf bannières (1). »

A en croire les missionnaires de cette époque, ils sont terribles ces Mongols. Sales, envieux, cruels, ils ont tous les défauts de la barbarie. On ne peut voir sans frémir les yeux fauves et les joues proéminentes de ces petits hommes à la face large, au nez court et plat, à la barbe rare ou nulle (2).

En fait de religion ils admettent un Dieu tout-puissant et unique, sans ajouter à cette idée fondamentale aucune notion accessoire bien précise. Indifférents à toutes les religions, ils sont préparés à les accepter toutes également.

Leur état normal est la guerre et le carnage. « Malheur à la contrée sur laquelle ils plantent leur tente de feutre ! » (3)

L'orage avait grondé menaçant, il va éclater terrible sur les malheureuses populations de l'Asie. « Un barbare va venir qui foulera aux pieds les institutions, les mœurs, les idées comme les trônes, comme les palais, comme les cités. A eux maintenant d'être broyés sous le sabot du coursier tartare, ces vainqueurs de l'Arabie, ces conquérants de la Chine. A eux de plier sous le sabre, ces apôtres du sabre ; musulmans, idolâtres, hérétiques, lâches de tous les temps, impies de tous les degrés, voici un païen, plus brutal e plus fort que tous, qui les écrasera comme le grain sous la meule (4). »

Terrible fut cette course de Tchinguiz-Khan à travers l'Asie. Turcs, Chinois, Persans, Asiatiques de toute race et de tous pays sont broyés sans pitié. L'Europe même n'est pas à l'abri de ses armes, et l'année 1223 voit le grand duc de Kiew, métropole de la Russie, enlevé par les Mongols Mais bientôt celui dont l'approche avait fait trembler tant de peuples tremble lui-même à l'approche de la mort. Il re-

(1) De Riancey. *id.*

(2) *Id.* Fr. Ricoldo. *Itinerarium*, p. 1141-1146. D'Avezac, *Relations des Tartares*, p. 254. — *Relation de frère Jean de Plan-Carpin.*

(3) *Id.*

(4) Michel Scherbatoff, *Histoire de Russie*. t. II. p. 509-521.

Digitized by Google

commande lui-même à ses fils d'achever du côté du couchant l'œuvre qu'il a seulement ébauchée, et meurt à Samarkand le 18 août 1227. L'Europe croyait pouvoir respirer un peu, quand le fils de Tchinguiz, Oktaï, proclamé Khan en 1229 par les princes et les généraux, lève une armée de quinze cents mille hommes, laisse la Chine mourir en paix et lance sur l'Europe ses bandes reposées, 1230. Les populations affolées n'ont pas le temps de se mettre en état de défense. Déjà quelques années plus tôt les habitants de Novogorod, sortis à la rencontre des Tartares avec des croix et des bannières pour implorer leur miséricorde, avaient été égorgés au nombre de dix mille. Cette fois Moscou est enlevée, le duc Basile fait prisonnier, Kiew tombe, la Vistule est franchie, la Pologne désolée, les Mongols pénètrent dans Liegnitz et passent en Hongrie. « Il n'y eut pas de quartier, dit M. de Riancey (t. VIII, 6e pér. p. 65), on se battit avec rage. Cent mille Hongrois surpris pendant leur sommeil furent massacrés, et les Mongols prirent plaisir à fouler en tous sens le royaume dévasté. On ne se peut figurer une pareille fureur. Quand une ville était prise, les Tartares rassemblaient tous les habitants, les dépouillaient un à un, et les égorgeaient comme des animaux. Les enfants Mongols cassaient à coups de marteau la tête des enfants Hongrois ; les femmes des Mongols tuaient les femmes des vaincus et leurs maris en savouraient la chair. Enfin, quand ils se furent rassasiés de sang, ils apprirent la mort du grand Khan Oktaï à la suite d'un excès de vin (1241). Ce fut le signal de leur retraite. Ils s'en allèrent traînant après eux de longues files de captives. « Les femmes des boyards devenues leurs servantes portaient l'eau, tournaient la meule, et brûlaient leurs mains délicates à apprêter la nourriture des infidèles. » (1)

Un immense cri de douleur se fait entendre dans toute l'Europe. Innocent IV, le Père de la chrétienté, pleure sur ses pauvres enfants. Son prédécesseur, Grégoire IX, les avait conviés à s'unir contre l'ennemi commun, mais leurs divisions intestines soutenues par l'indigne Frédéric d'Allemagne (2) les avaient rendus sourds à ces pressantes invita-

(1) D'Ohsson, *Histoire des Mongols*, t. II, p. 124.

(2) Guillaume II semble avoir à cœur de continuer ce rôle assurément peu glorieux en Chine et en Turquie.

Digitized by Google

tions. Seul le jeune Louis de France se préparait « à renvoyer les Tartares au Tartare d'où ils sortaient » (ce sont les propres paroles de saint Louis à sa mère quand elle lui apprit l'invasion des Mongols), pendant que la Pologne tout entière, en proie à de profonds sentiments d'épouvante, se soulevait à la voix de sainte Hedwige, pour la défense de la religion, de la patrie et du foyer domestique. Hélas ! elle devait voir sa faible mais intrépide armée impitoyablement écrasée sous le choc des Tartares.

En l'absence de tout secours humain, Innocent IV emploie les moyens surnaturels. Il ordonne des jeûnes et des prières publiques, réunit le concile de Lyon (1245), où il s'abouche avec les Princes chrétiens pour mettre un terme aux incursions des Mongols. On y décida d'envoyer des missionnaires à ces farouches conquérants. Dans ce but le Souverain Pontife s'adresse aux deux familles religieuses de saint François et de saint Dominique, dont il savait les enfants habitués à une vie dure et mortifiée, aptes, par conséquent, à entreprendre un si pénible voyage.

Les Dominicains furent dirigées sur la Perse où campait un des plus grands généraux tartares. Mais il fallait surtout pénétrer au cœur de la domination mongole, c'est-à-dire jusqu'au nord de la Chine, où résidait le Grand Khan. Innocent IV pour cette difficile et périlleuse mission jeta les yeux sur le franciscain Fr. Jean de Plan-Carpin, dont la renommée était parvenue jusqu'à lui. Malgré son grand âge, (il avait alors 63 ans), frère Jean se hâte d'obéir et se rend auprès du Saint Père. Dans ce grave entretien, Innocent IV lui recommande tout particulièrement de prendre sur les coutumes et les mœurs des Tartares toutes les informations possibles, de se faire dans sa conduite tout à tous afin de les gagner tous à Jésus-Christ, lui remet ensuite les lettres adressées au Grand Khan et au peuple Mongol, datées du 5 mars 1245, et le congédie en lui donnant sa paternelle bénédiction (1).

Frère Jean de Plan-Carpin inaugure cette longue série de

(1) *Wadding*, an 1245 ; — *Marc de Civezza*, vol. I, ch. IX ; — *Panfilo*, t. II, ch. II°.

Digitized by Google

vaillants missionnaires Franciscains qui, de concert avec leurs frères de Saint-Dominique, sillonneront l'Asie dans tous les sens pendant un siècle et demi (1245-1400), établissant partout de belles et florissantes chrétientés sous la protection des Khans Tartares, jusqu'à ce que paraisse Tamerlan le Cruel renversant de fond en comble des milliers de villes, noyant les peuples et les rois dans des flots de sang (1336-1405).

Frère Jean fait ses derniers adieux à la cité de Sainte-Blandine (1) et se met en route dès les premiers jours de l'année 1246, en compagnie du frère Etienne de Bohême. Il dirige d'abord ses pas vers le pays du frère Etienne, afin d'y prendre congé du duc de Bohème, son grand ami et protecteur. Le Duc lui conseilla de suivre la route de Pologne et de Silésie, lui remet de son côté des lettres de recommandation et le fait accompagner par une bonne escorte. A Breslau, un troisième compagnon s'unit à nos deux missionnaires. C'est le frère Benoît de Pologne, destiné à leur servir d'interprète, du moins jusqu'à la frontière Mongole, car nous verrons dans la suite que la langue tartare ne lui était pas plus familière qu'au frère Jean. En Silésie, le duc Conrad leur offre une généreuse hospitalité. C'était lui qui, quelques années auparavant, croyant voir un ange en la personne de sainte Hedwige lui réclamant la paix et la liberté de son mari, le lui avait accordé, bien qu'il fût son plus terrible compétiteur (2). Conrad abritait alors sous son toit le duc de Russie, Basile, qui avait été prisonnier des Mongols dans la grande invasion de 1230.

Innocent IV avait remis au frère Jean des lettres destinées au duc Basile pour l'inviter à rétablir l'union des églises dans ses Etats réduits à leur plus simple expression par les Tartares. En conséquence, le prince conduit les Franciscains dans ses domaines et les y garde quelques jours. Frère Jean met ce temps à profit. Il fait réunir les évêques du duché, et leur lit les lettres du Pasteur suprême, rappelant en son bercail les brebis égarées. Hélas !

(1) Le Pape Innocent IV se trouvait à Lyon depuis la fin de 1244.

(2) Montalembert, *Sainte Elisabeth*, Liv. 1er, ch XXXIIIe.

Digitized by Google

comme si la main de Dieu ne s'était pas assez appesantie par l'horrible carnage des Tartares, on ne voulut encore prendre aucune décision, prétextant l'absence du duc Daniel, frère de Basile, qui se trouvait en ce moment même en cours de négociations au camp de Batou, petit-fils de Tchinguiz-Khan. Frère Jean, devant cette mauvaise volonté, n'insiste pas et s'apprête à repartir pour l'Asie. Le duc Basile, par précaution contre les Lithuaniens qui faisaient de fréquentes irruptions dans ces parages, fait conduire les Missionnaires jusqu'à Kiew, métropole déserte de son vaste duché. L'hiver est si rigoureux que leur santé s'en trouve fortement ébranlée.

Le frère Jean, malgré les cahots de la voiture, sorte d'*arabat*, comme ceux qui se voient encore aujourd'hui en Turquie, ne tarde pas à se remettre. Il n'en est pas de même du frère Etienne de Bohême. Ses forces épuisées contraignent son supérieur à le laisser à Kaniew, premier village sous la dépendance immédiate des Mongols. C'est le 4 février 1246 que notre pieuse caravane y pénètre. Trois semaines plus tard, le 23 février, elle atteint l'avant-garde tartare sur les rives du Dniéper. Dès le lendemain, frère Jean est introduit au carré des officiers. Questions et réponses se pressent de toutes parts. « Nous sommes les ambassadeurs du Pape, seigneur et père des chrétiens, dit l'intrépide missionnaire. (1) Il nous envoie au roi, aux princes et à toute la nation des Tartares, parce qu'il désire que vous soyez les amis des chrétiens, en paix avec eux, et que vous jouissiez tous de la vue de Dieu dans le ciel. C'est pourquoi il vous exhorte, tant par ses Lettres que par notre propre ministère à vous faire chrétiens : à cette condition seulement vous serez sauvés. Il vous mande de plus son étonnement de ce que vous avez mis à mort tant d'hommes, principalement des chrétiens, en particulier des Hongrois, des Moraves et des Polonais qui, tous, sont ses sujets et ne vous avaient occasionné aucun tort. Au nom de Dieu, irrité de tant de cruautés, il vous exhorte à vous en abstenir désormais et à faire pénitence. Il vous prie également de lui écrire vos desseins

(1) *Relation de frère Jean de Plan-Carpin*, ch. II.

Digitized by Google

pour l'avenir, et de l'informer de toutes vos intentions, afin qu'il en traite avec votre chef. »

Cette courageuse déclaration frappe les officiers. Tous sont d'avis qu'il faut mener ces ambassadeurs à Corenza, commandant en chef des avant-postes Tartares, alors campé sur le Dniéper dont il surveille la rive orientale. Corenza, à la nouvelle de leur approche leur fait dresser une tente à une respectable distance de la sienne et envoie demander la liste des présents qu'ils comptent lui offrir. « Nous répondons, rapporte frère Jean de Plan-Carpin, que le Pape n'envoyait point de présents, ne sachant si nous pourrions arriver jusqu'à lui, en raison des contrées fort dangereuses que nous avions à traverser, mais que nous voulions bien lui faire honneur du peu que nous possédions pour notre subsistance.

« L'on nous mène à la Horde de Corenza et l'on nous avertit de fléchir trois fois le genou gauche à la porte en évitant de marcher sur le seuil. Entrés, il fallut nous tenir à genoux, pendant l'exposé de notre mission, devant Corenza et tous les grands qu'il avait assemblés à ce sujet. Nous présentons les lettres du Pape, mais il n'est personne pour les expliquer, l'interprète qui nous avait accompagnés depuis Kiew en étant incapable, et nous, n'en trouvant point d'autre assez habile (1). »

Corenza prend alors le parti d'adresser les envoyés d'Innocent IV à son supérieur immédiat. Il leur fournit des chevaux avec une escorte, et les fait conduire à Batou-Khan, gouverneur du Kapchatk (2), général en chef de l'armée occidentale. Batou était alors campé à l'embouchure du Volga, au nord-ouest de la mer Caspienne, sur l'emplacement de la ville actuelle d'Astrakhan qui, d'ailleurs, doit faire remonter son origine à cette époque. Deux jours après, le 26 février, premier lundi de carême, les légats quittent le Dniéper, longent quelque temps la mer d'Azof, franchissent le Donetz et le Don, et, après une marche forcée d'un mois et demi

(1) *Relation du frère Jean* ; — *Wadding*, tome III, an. 1245.

(2) Le Kapchatk comprenait toute la partie sud-est de la Russie d'Europe au pouvoir des Mongols. Il était divisé en cinq préfectures. Le Khanat du Kapchatk, où le christianisme devint très florissant et où nous possédions de nombreuses missions, devint tributaire des Russes au XVe siècle.

Digitized by Google

à travers tout le sud de la Russie, parviennent au camp de Batou le 4 avril, mercredi-saint. Ici le cérémonial de réception est encore plus compliqué qu'au camp de Corenza. Les missionnaires sont avertis que, pour se présenter devant le petit-fils de Tchinguiz-Khan, il leur faudra se résigner à passer entre deux feux. Aussitôt, refus énergique de leur part, croyant que c'est une cérémonie superstitieuse. Mais sur la remarque des officiers du protocole, que c'est là une pure formalité à remplir, ils l'acceptent, et sont reçus en audience solennelle. Ils paraissent devant Batou, après avoir fléchi trois fois le genou gauche à la porte, et franchi sans y toucher le seuil de la tente royale. Nous ne nous arrêterons pas ici à décrire la magnificence qui régnait à la Cour de Batou, magnificence obtenue tout entière aux dépens de celle du roi de Hongrie dont les barbares avaient volé les riches trésors. Les missionnaires, à genoux, présentent au Khan des Tartares les lettres du Pape et demandent des interprètes pour les traduire. Ils en obtiennent le Vendredi-Saint et se mettent à l'œuvre aussitôt. Des trois exemplaires Russe, Arabe et Tartare, le dernier est présenté à Batou qui en fait une lecture attentive. Le Saint-Père y « exposait brièvement la Doctrine chrétienne, déléguait ses pouvoirs aux religieux porteurs des présentes, et finissait en exhortant Batou à recevoir ses envoyés avec bienveillance, et à l'honorer lui-même en leur personne (1) ». Cette dernière recommandation était pour ainsi dire inutile, car les Tartares surent toujours respecter les ambassadeurs. Dans une seconde lettre, Innocent IV, usant d'un langage énergique, « demandait compte au général Tartare des ravages exercés par ses armées dans les pays chrétiens, lui reprochant d'avoir passé au fil de l'épée tout le monde sans distinction d'âge ni de sexe, voire même les êtres privés de raison. Puis il faisait l'éloge du frère Jean de Plan-Carpin, son légat, et terminait en demandant à Batou lui-même quels étaient ses projets pour l'avenir ». (2)

Après avoir mûrement délibéré, dès le lendemain, 7 avril,

(1) *Wadding*, t. III, an 1245.
(2) *Raynald*, 1245, p. 550, n° 18.

Digitized by Google

Samedi-Saint, Batou décide que frère Jean ira, avec son compagnon frère Benoît de Pologne, trouver le Grand Khan Compouk à la Horde-Jaune, ou Syra-Ordou. Il retient les autres membres de l'escorte, sous prétexte de les renvoyer au Pape pour lui porter les lettres du frère Jean; mais, arrivés au Dniéper, ils y furent retenus jusqu'au retour des légats. Le jour de Pâques, la récitation de leur office terminée, nos deux intrépides missionnaires se séparaient de leurs compagnons, non sans verser d'abondantes larmes, incertains s'ils marchaient à la vie ou à la mort, mais pleins de confiance en Dieu.

Batou avait donné l'ordre aux deux Tartares qui les accompagnaient de les faire voyager en grande diligence. Mais nos deux pauvres frères, après un carême où ils n'avaient eu pour toute nourriture que du millet trempé dans de l'eau salée, se trouvaient si faibles que c'est à peine s'ils pouvaient tenir à cheval, et qu'ils durent se faire serrer les jambes avec des bandelettes pour ne pas tomber. Ajoutons à cela la nécessité où ils étaient de changer de chevaux, quatre ou cinq fois par jour dans les relais, et nous aurons une petite idée des souffrances physiques qu'ils durent éprouver. A ces dernières vinrent se joindre de vives douleurs morales, car ce n'était partout sur leur passage que campagnes semées de têtes et d'ossements humains, que villes saccagées, que châteaux en ruine : tristes monuments du passage des hordes tartares. Celles-ci avaient tout nivelé, et de la mer Caspienne à la Grande Muraille répandu la plus grande désolation dont il soit peut-être fait mention dans l'histoire. Après un voyage de trois mois, au cours duquel nos missionnaires avaient côtoyé le nord de la mer d'Aral, traversé successivement le pays des Kirghiz-Kaïssaks, la Dzoungarie, les monts Altaï, et le nord du grand désert de Gobi, ils atteignirent enfin la Résidence Impériale vers le 22 juillet, près de l'endroit où devait trois ou quatre ans plus tard s'élever comme par enchantement l'immense ville de Karakorum, au sud du lac Baïkal (1).

Depuis la mort du Grand Khan Oktaï arrivée en 1241, dont

(1) De Riancey, *Histoire du Monde*, 8e vol., 6e pér. 4e ch.

Digitized by Google

nous avons parlé plus haut, la régence était exercée par sa veuve Tourakine, chrétienne nestorienne, qui n'épargnait rien pour faire élire son fils aîné Couyouch. Ce dernier reçut les ambassadeurs du Souverain Pontife, mais les renvoya aussitôt à sa mère sans rien décider, jusqu'à l'élection du Grand Khan. Tourakine venait précisément de convoquer le Kouriltaï ou diète de l'Empire, en un lieu appelé Dalandaba ou les sept Collines, non loin des sources de l'Orkhon, de l'Onon et du Kéroulan (1246).

« Ce fut un spectacle curieux, dit un historien, que ces assises des Tartares délibérant quel maître ils allaient imposer à l'Orient. Tous les vaincus, tous les tributaires étaient représentés au Kouriltaï. » (1)

On y voyait Utjuken avec ses quatre-vingts fils ; la veuve de Toulouï, quatrième fils de Tchinguiz-Khan, accompagnée de ses enfants ; les descendants d'Oktaï, de Djoutchi et de Tchagataï, autres fils du conquérant, suivis des chefs de leurs troupes particulières, sans que l'histoire mentionne toutefois la présence de Batou, fils de Djoutchi, que frère Jean n'eût pas manqué de signaler : les Emirs de Perse, du Khorassan, de Mawarannahar ; le sultan de Roum, Rok-Noddin ; le Connétable d'Arménie ; les deux David, rois de Géorgie ; Yaroslaw, duc de Susdal, grand duc de Russie ; le frère du sultan d'Alep ; les ambassadeurs des princes d'Ismail, de Mossoul, du Karss et du Kerman, etc., etc. Au milieu de cette foule de hauts personnages deux moines franciscains se faisaient remarquer par la simplicité de leur costume, et la modestie de leur maintien : c'étaient les frères Jean de Plan-Carpin et Benoît de Pologne, ambassadeurs du Pape.

Le choix des électeurs fut conforme aux désirs de la veuve d'Oktaï. Il tomba sur Couyouk-Khan. « Les grands, dit M. de Riancey, (*ibid.*) se prosternèrent devant lui, et lui dirent : « Nous te prions, nous t'invitons, nous voulons que tu commandes. » — « Etes-vous résolus, reprit le Khan, à m'obéir en tout jusqu'à la mort ? » — « Oui, répondirent-ils. » — « Alors ma simple parole me servira de glaive. » Couyouk fut alors élevé avec sa femme sur un même pavois

(1) *Relation du frère Jean :* — Vincent de Beauvais, *Speculum historiale*, l. 31, nos 13-30.

Digitized by Google

de feutre et promené avec acclamations universelles (1). La cérémonie de l'intronisation de Couyouk qui avait d'abord été fixée au 15 août dut être différée jusqu'au 24 à cause de la grêle, et se célébra à la Horde d'Or, à proximité de la Horde Jaune. Elle fut suivie d'un immense banquet qui se renouvela sept jours de suite. Vers la fin d'août, pendant que la Cour était en pleine fête, le Grand Khan donna audience aux ambassadeurs du Pape, et le chancelier de l'Empire-Tchingaï lut leurs noms à haute voix, mais rien ne fut encore décidé pour le moment. On était au plus fort de l'été, et Couyouk n'était pas d'humeur à demeurer huit jours de suite dans la même résidence. S'étant rendu de nouveau avec tous les seigneurs de son entourage dans un beau et magnifique palais à peu de distance de la Horde d'Or, il fit savoir aux Franciscains par ses officiers qu'ils devaient se retirer auprès de Tourakine jusqu'à nouvel ordre. Mais frère Jean avait reçu du Souverain-Pontife l'ordre d'étudier les mœurs et les coutumes des Tartares. Il résolut d'user de politique pour observer ce qui allait se passer en son absence dans un si grand secret. « Il put voir Couyouk élever un immense drapeau du côté de l'Occident, et menacer, en l'agitant les peuples de ces contrées d'y porter le fer et le feu si, avec toute la terre, ils ne se soumettaient à sa puissance » (2).

Rappelés au bout de quelques jours, nos deux religieux se virent à peu près entièrement délaissés pendant un mois. On leur distribuait pour quatre jours des vivres qui eussent à peine suffi pour un seul. Heureusement un chrétien nommé Côme, orfèvre du Grand Khan, leur vint en aide, ainsi que plusieurs prêtres et laïcs Russes ou Hongrois qui savaient parler le latin et le français. Enfin l'Empereur accorda une audience solennelle aux envoyés d'Innocent IV qui

(1) « Après cela, dit Bergeron dans sa naïve traduction du récit de frère Jean de Plan-Carpin, les barons firent asseoir la femme de Couyouk sur le même feutre auprès de lui, puis les élevèrent tous deux en l'air et les proclamèrent hautement et à grands cris Empereur et Impératrice de tous les Tartares. »

(2) *Relation de frère Jean* ; — M. Huc, *Le Christianisme en Chine*, t. I p. 192.

Digitized by Google

abordèrent la question immédiatement : « Pourquoi, lui demandèrent-ils, vos armées ravagent-elles le monde ? » — « Dieu a ordonné à mes aïeux et à moi d'exterminer les nations criminelles. » — « Le grand chef des chrétiens, reprit frère Jean, désire savoir si le Grand Khan est chrétien ? » — « Dieu le sait, dit Couyouk, et si le Pape désire en être informé, qu'il vienne l'apprendre lui-même. » Ce fut tout le résultat de cette audience. Quoi qu'il en soit de la religion de Couyouk, qui peut-être par politique ne tenait pas à la divulguer, il est certain que sa mère Tourakine était baptisée ; qu'à la cour du Grand Khan, comme autrefois à celle des empereurs romains l'on pouvait voir un nombre considérable de chrétiens, dont un ministre et un secrétaire d'État ; que devant la tente de l'empereur s'élevait une petite chapelle assez élégante où l'office divin était récité régulièrement « à la manière des Grecs », dit le frère Jean. Il n'y a pas lieu de s'en étonner si l'on considère que les successeurs de Tchinguiz-Khan, n'ayant pas de système religieux bien arrêté, faisaient le même accueil à toutes les religions.

Enfin les ambassadeurs du Souverain-Pontife durent songer à reprendre le chemin de l'Europe. L'Empereur leur fit demander s'il y avait auprès du Pape des gens qui entendissent le Russe, l'Arabe ou le Tartare. Leur réponse fut négative, mais ils le persuadèrent qu'il serait préférable d'écrire sa lettre en tartare, et de la leur interpréter ensuite mot à mot afin qu'ils en fissent ensuite une version latine fidèle. Salimbene nous a transmis cette réponse qu'il copia lui-même sur l'autographe du frère Jean à son retour. Les deux religieux furent rappelés le 11 novembre, et les ministres de l'Empereur Cadac et Tchingaï, dont l'un était chrétien et l'autre du moins très favorable au christianisme, leur expliquèrent littéralement en présence de plusieurs secrétaires la réponse de Couyouk. Ils retraduisirent ensuite en tartare la version latine du frère Jean afin de s'assurer de sa parfaite conformité avec l'original, et remirent de plus aux religieux une version arabe pour s'en servir en cas de nécessité (1).

(1) *Relation du frère Jean*, ch. XI.

Digitized by Google

Couyouk répondait au Pape qu'il était prêt à lui accorder la paix, à condition qu'il lui rendît hommage comme au maître de la terre. Voici le langage qu'il tenait à Innocent IV (1) :

« *Coujouk, par la puissance de Dieu,*
Khan et Empereur de tous les hommes,
AU GRAND PAPE,

« Toi et tous les peuples chrétiens qui habitent l'Occident vous m'avez envoyé par un ambassadeur des lettres certaines et authentiques dans le but de faire avec nous un traité de paix. D'après les paroles de ton envoyé et la teneur de tes lettres tu désirerais avoir la paix avec nous. En ce cas, toi Pape, vous tous, empereurs, rois, chefs de villes et gouverneurs de contrées, ne différez pas de venir vers moi pour en traiter. Vous entendrez notre réponse et notre volonté. La teneur de tes lettres, Pape, disait que nous devrions nous faire baptiser et devenir chrétiens; à cela nous te répondrons brièvement que nous ne comprenons pas pourquoi nous agirions ainsi. Tu es étonné du meurtre des hommes, surtout des chrétiens, en particulier des Hongrois, des Polonais, des Moraves... Nous te répondrons brièvement aussi que nous ne comprenons pas non plus cela. Cependant, pour ne pas avoir l'air de passer cette question sous silence, nous avons jugé bon de te répondre ainsi : c'est parce qu'ils n'ont pas obéi au commandement de Dieu et de Tchinguiz-Khan; c'est parce que, cédant à un mauvais conseil, ils ont mis à mort nos ambassadeurs (2). En conséquence, Dieu a prescrit de les anéantir et les a livrés à nous.... Et si ce n'était pas l'œuvre de Dieu que pourrait un homme contre un autre homme? Mais vous, habitants de l'Occident, vous adorez Dieu, dites-vous; vous croyez que vous êtes seuls chrétiens, et vous mé-

(1) La réponse de Couyouk se trouve dans le manuscrit de Colbert à la suite du résumé oral du frère Benoît de Pologne, *Recueil des voyages et Mémoires de la Société de Géographie*, t. IV, p. 594.

(2) « Les Tartares, avant d'attaquer une ville avaient coutume de députer auparavant quelques parlementaires aux habitants pour les inviter à se soumettre. Or les Russes, peu respectueux du droit des gens, avaient passé au fil de l'épée les ambassadeurs tartares avant la bataille de la Kalka. » S. Kéramsin, *Histoire de Russie*, t. III, p. 286.

Digitized by Google

prisez les autres. Mais comment savez-vous à qui il daigne conférer sa grâce ? Nous adorons Dieu, et c'est par sa force et sa puissance que nous détruisons toutes les nations depuis l'Orient jusqu'à l'Occident. Si l'homme n'avait pas la force de Dieu, que pourraient les hommes ?.... Dieu seul est.

Signé : TCHINGUIZ-KHAN, premier empereur.
OKTAI-KHAN, deuxième empereur.
COUYOUK-KHAN, troisième empereur. »

Sur l'enveloppe on lisait :

« Dieu au ciel ! Couyouk-Khan sur la terre ! Puissance de Dieu ! »

Le tout était scellé du sceau impérial portant cette inscription :

« SCEAU DE L'EMPEREUR DE TOUS LES HOMMES ! »

Couyouk s'était d'abord proposé d'envoyer au Saint-Père des ambassadeurs tartares. Frère Jean en fin et habile politique sut l'en dissuader. Ecoutons-le lui-même nous exposer les motifs de sa conduite. « Il ne nous paraissait pas expédient, nous dit-il, que ces envoyés vinssent en Europe, cela pour plusieurs raisons : la première, parce que nous craignions que la vue de nos divisions ne les encourageât davantage à marcher contre nous ; la seconde, parce que nous avions peur qu'ils ne fûssent de véritables espions, que nos gens dont nous connaissions l'insolence ne les missent à mort ou ne nous les arrachâssent de force. Nous ne voyions enfin aucune utilité pratique à leur voyage, puisqu'ils n'auraient d'autre mission que de porter au Pape et aux Princes les lettres de leur empereur : ce que nous pouvions faire nous-mêmes (1). »

Ils n'exposèrent évidemment que cette dernière raison à Couyouk, lequel se montra assez bon prince pour l'accepter, et congédia les envoyés du Pape deux jours après, le 13 novembre.

Les deux Franciscains demandèrent et obtinrent une au-

(1) *Relation du frère Jean*, ch. XIV.

Digitized by Google

dience de congé de l'Impératrice mère, qui leur donna a chacun sous forme de cadeau une robe d'étoffe et une belle pelisse de renard. Ils se mirent en route alors pour le camp de Batou et s'en retournèrent par le même chemin et dans le même équipage qu'à l'aller.

« Nous passâmes tout l'hiver dans des déserts, dit le frère Jean (1), où le plus souvent nous étions réduits à coucher sur la neige, à moins de nous faire une place sur la terre avec le pied. Ce n'était partout que rase campagne, sans un seul arbre. Souvent nous nous trouvions le matin tout couverts de la neige que le vent avait chassée. Nous marchâmes de la sorte jusqu'à l'Ascension, 9 mai 1247. Enfin après six mois de voyage nous étions auprès de Batou-Khan (2). »

Les compagnons du frère Jean, dont il ne s'était séparé l'année précédente qu'avec beaucoup de larmes, avaient été dirigés par Batou sur le Dniéper, au quartier de Mosii. Bien vite nos missionnaires s'empressent de les rejoindre et arrivent avec eux au camp de Corenza. Ce général Tartare, charmé de les revoir, les fait guider à travers la Russie par deux Comains ou Cumans. Ayant pris congé de Corenza le 19 mai, la sainte expédition entrait à Kiew vingt jours plus tard. Le 9 juin fut un jour de fête pour toute la ville et contrée avoisinante. « Les habitants, rapporte le frère Jean de Plan-Carpin (3) vinrent à notre rencontre pleins de joie, comme si nous venions de ressusciter. La Russie, la Pologne et la Bohême nous reçurent avec les mêmes démonstrations. Les grands ducs Daniel et Basile son frère nous firent grande fête, et nous retinrent au moins huit jours contre notre dessein. Ils avaient délibéré entre eux et avec les évêques et les gens de bien sur les propositions que nous leur avions faites en allant en Tartarie. Ils consentirent à considérer le Pape comme leur seigneur et Père, et la sainte Eglise romaine comme leur mère et maîtresse, confirmant une fois de plus tout ce qu'ils avaient déjà mandé au Pape par l'intermédiaire d'un de leurs abbés ou archimandrites, et ils lui envoyèrent

(1) *Relation du frère Jean*, ch. XIV, XV.
(2) *Bergeron*, p. 433.
(3) *Relation du frère Jean*, ch. XVI.

Digitized by Google

encore de nouveaux nonces en notre compagnie. » On le voit, Dieu commençait à récompenser le zèle de son serviteur.

Frère Jean traversa ensuite la Pologne, la Bohême et l'Allemagne, remettant aux princes de ces divers pays les lettres que le Grand Khan leur destinait, franchit le Rhin à Cologne, continua sa route par Liège et la Champagne, et parvint à Lyon, où se trouvait toujours Innocent IV, vers la fête de la Toussaint.

Frère Salimbene, qui le vit peu après son retour en France, rend de lui ce témoignage :

« .... C'était, dit-il, un homme très familier, spirituel, lettré, à la parole facile, et fort capable. Il me montra, ainsi qu'à d'autres frères, une coupe en bois qu'il portait au Pape et au fond de laquelle j'admirai une belle image de la Vierge, qui y semblait plutôt empreinte par la vertu du ciel que par un artiste de la terre. Il nous raconta qu'il avait extrêmement souffert pendant son voyage de la fatigue, de la faim, du froid et de la chaleur avant d'arriver chez le Grand Khan. Il nous fit observer que ces peuples s'appelaient plutôt Tattares que Tartares, et qu'ils avaient soumis toutes les nations de l'Asie à l'exception de deux. Pendant son séjour parmi eux, il se nourrissait de viande de cheval et n'avait pour toute boisson que du lait de jument (1). Pour paraître devant le Grand Khan il devait à chaque fois revêtir un habit de pourpre (2) par-dessus sa bure franciscaine et à chaque audience on le traitait fort honorablement, avec beaucoup de tact et une correction au-dessus de tout éloge. Le frère Jean a écrit un gros livre où il raconte son voyage et mille faits prodigieux. Comme il ne pouvait pas répondre à tous ceux d'entre nous qui le pressaient de questions, il renvoyait à son récit, se contentant d'élucider les passages obscurs ou qui nous étonnaient trop (3)..... »

Arrivé à Lyon, frère Jean est introduit aussitôt auprès du Souverain Pontife. On conçoit l'émotion qui dut s'emparer

(1) Les Tartares s'enivraient avec du lait de jument fermenté.

(2) L'Empereur en faisait distribuer à tous les princes, ambassadeurs et seigneurs de la Cour.

(3) *Salimbene*, p. 84.

Digitized by Google

du Père commun des Fidèles à la vue de ce cher fils, de cet ambassadeur courageux qui n'avait pas donné signe de vie depuis bientôt deux ans. Frère Jean lui remit les lettres de Couyouk, lui présenta ses dons, et demeura près de lui trois mois entiers pendant lesquels il eut le temps de mettre le Vicaire de Jésus-Christ au courant de tout ce qu'il avait vu et entendu. Innocent IV cherchait à lui rendre en bontés et en familiarités les forces qu'il avait dépensées au service de l'Eglise. « Sois béni du Seigneur et de son Vicaire, lui dit-il, car en toi s'est accomplie cette parole du sage : L'ambassadeur fidèle est à celui qui l'envoie comme la fraîcheur de la neige au temps de la moisson, il réjouit l'âme de son maître (Prov. xxv, 13). »

Le siège d'Antivari, métropole de Dalmatie, était alors vacant. Innocent IV ne crut pas mieux récompenser l'illustre Frère Mineur, qu'en le plaçant à la tête de ce diocèse-frontière. « Eh bien ! ajouta-t-il en s'adressant au nouvel archevêque, eh bien ! bon et fidèle serviteur, puisque tu as été fidèle en de petites choses, je t'en confierai de grandes » (Matth. xxv).

Le Souverain Pontife, ayant pris connaissance des lettres du Khan des Tartares, dut songer immédiatement à mettre la chrétienté en état de défense. Ne pouvant s'adresser au protecteur officiel de la Papauté qui se trouvait en rébellion ouverte contre le Saint-Siège, il invoqua les lumières du fils aîné de l'Eglise, du grand saint Louis. Et comme personne ne pouvait mieux que frère Jean de Plan-Carpin conduire cette négociation, l'illustre missionnaire fut envoyé comme légat du Pape à la Cour de France, au début de l'année 1248 (1). Nous ne savons quel fut le résultat de cette mission, toutefois nous pouvons l'augurer de l'invitation lancée par saint Louis un mois plus tard à tous chevaliers, barons et nobles de France de prendre la croix et le baudrier pour courir sus aux Sarrasins. Frère Jean, à son retour, passa au couvent des Frères Mineurs de Sens où se trouvait le frère Salimbene. « Nous possédions déjà, nous dit ce chroniqueur (2), un récit de son voyage en Tar-

(1) *Salimbene*, p. 85, 86, 87.
(2) *Id.* p. 88, 89.

Digitized by Google

tarie. Comme on en faisait la lecture publique, (au réfectoire probablement), frère Jean l'interrompait souvent pour en exposer les passages difficiles tellement semblaient prodigieux les faits qui en étaient racontés. Je pris souvent mes repas en sa compagnie soit dans nos couvents, soit dans des abbayes, car tout le monde voulait l'avoir à sa table, et lui, il acceptait volontiers ces invitations, et se prêtait à tout avec une grande douceur. Un jour je fis une visite au monastère de Cluny. Les religieux ne tarissaient pas dans leur admiration pour celui qui avait été légat du Pape auprès des Tartares comme du roi de France, et dont la réputation de sainteté faisait l'honneur de notre ordre. « Plût à Dieu, me dirent-ils, que le Pape n'eût que de tels ambassadeurs. Quand le frère Jean passa dans notre monastère, il ne voulut rien accepter de notre part, si ce n'est une pièce d'étoffe pour l'habit de son compagnon. » (1)

Au milieu de l'été de cette même année, selon les témoignages de Mathieu Pàris (2), deux ambassadeurs Tartares vinrent trouver Innocent IV de la part de Batou-Khan. Le Pape les reçut avec les marques de la plus haute distinction, leur donna des robes d'écarlates ornées de fourrures précieuses, et s'entretint avec eux au moyen d'interprètes. Le sujet de leur entretien, dit Rorhbacher, est demeuré un mystère. Toutefois il est certain que les relations du Souverain Pontife avec les Tartares ne tardèrent pas à changer de caractère. Le successeur de Couyouk sur le trône de Tchinguiz-Khan sut tirer parti des propositions d'Innocent IV et de saint Louis. « Ce dernier, dit M. de Riancey (3), étant encore enfant, s'était écrié au bruit des marches glorieuses du Grand Mongol : « s'ils viennent à nous, nous les com- « battrons, et avec l'aide de Dieu nous les enverrons en enfer, « ou bien ils nous ouvriront le Paradis ! » Homme, il perça mieux l'avenir. La question vraiment européenne était de délivrer Jérusalem et de refouler les Turcs. L'entreprise sans doute demandait du courage, mais elle n'était pas impossible à réaliser. »

(1) *Salimbene*, 88, 89.
(2) *Mat. Pàris*, an. 1248.
(3) De Riancey, *Histoire du Monde*, liv. 8e. 6e pér. p. 211, 212, 213.

Digitized by Google

Louis IX comprit que dans ce but l'alliance des Mongols lui serait très utile, et chercha à se la procurer. « Ceux-ci, dit le même historien, ennemis mortels des Mahométans, et rivaux acharnés des Turcs, ne voulaient qu'attaquer vivement le monde musulman, pourvu qu'il fût pressé d'une autre part. Les négociations réussirent à merveille. Le succès serait alors devenu facile si les princes chrétiens se fussent entendus, car à peine Louis IX s'était-il embarqué à Aigues-Mortes pour l'Orient, le 12 juin 1248, que déjà les armées Tartares se ruaient avec fureur sur le Khalifat de Bagdad ».

Frère Jean de Plan-Carpin ne put pas rester indifférent à cette heureuse nouvelle. Il pouvait se consoler du moins de l'apparent insuccès de sa mission en Tartarie. Le nouveau prélat n'occupa pas longtemps le siège d'Antivari. Le Seigneur allait bientôt le rappeler à lui. En effet, le 12 avril 1252 ce bon et fidèle serviteur expirait de la mort des saints, et allait recevoir au ciel la récompense de ses nombreux travaux. Il était âgé de soixante et dix ans, et en avait passé plus de quarante dans la vie religieuse. (1).

Frère VIATOR, *O. M. C.*

(1) Panfilo, t. II, ch. II, n° 11e.

Digitized by Google

NOTRE ANCÊTRE DE L'AGE DE LA PIERRE

Il est tout naturel à l'homme de vouloir connaître ses premiers parents. La science nous apprend qu'à une époque *préhistorique*, c'est-à-dire dans la nuit des temps, il y a eu dans toutes les contrées de la terre des habitants, qui nous ont laissé leurs ossements, leurs armes et leurs outils de travail, comme trace de leur existence. Rechercher à quelle époque vivaient ces premiers ancêtres et quelles étaient leurs mœurs est pour nous d'un grand intérêt.

Boucher de Perthes, vers le milieu du siècle dernier, eut l'honneur de découvrir, le premier, près d'Abbeville, dans les graviers d'alluvion de la Somme des *silex*, qui portaient incontestablement la marque d'une taille intentionnelle.

Ce fait produisit dans le monde scientifique une émotion véritable ; il démontrait, en effet, que l'homme avait habité cette région à une date très reculée et antérieure à l'usage des métaux. Aussi les chercheurs se mirent immédiatement à l'œuvre et *aujourd'hui* il est parfaitement démontré qu'en France, en Europe et dans toutes les parties du monde, de nombreuses stations de silex ouvrés attestent la haute antiquité du passage de l'homme.

Sur ces entrefaites, une nouvelle science, l'*anthropologie* venait de se constituer et les plus fervents de ses adeptes se hâtèrent de conclure qu'on avait enfin soulevé le voile qui couvrait la période primitive de l'humanité, l'*âge de la pierre*, qui avait régné exclusivement, sur toute la surface de la terre, pendant un nombre formidable de siècles ! Peu à peu l'imagination aidant, voici comment ils décrivirent l'histoire de nos origines :

L'homme eut un *précurseur*. Il vivait à Thenay, en compagnie du *mastodonte* et de l'*elephas meridionalis*. L'abbé Bourgeois découvrit son berceau dans le terrain miocène de l'âge *tertiaire*. Suivant les probabilités il était petit, marchait

Digitized by Google

debout, mais les genoux fléchis ; de ses longs bras, il brandissait un bâton, qu'il avait armé d'un silex *étonné* par le feu ; il ignorait la parole. C'est au congrès de Lyon en 1873 qu'il reçut le nom d'*anthropopithèque* ; il eut pour parrain M. de Mortillet. Perdu dans la foule, je fus un des témoins de cet événement sensationnel.

Vers l'âge *quaternaire*, c'est-à-dire au bout de 100.000 ans, cet ancêtre *primitif*, en vertu de loi évolutive, avait fait quelques progrès et réalisait assez convenablement le type humain. Sa démarche était orthostatique et son intelligence tellement développée qu'il taillait le silex en coup de poing, à la façon de *chelles*, c'est-à-dire sur deux faces, en forme d'amande. Les ossements du *chelléen* nous apprennent qu'il était d'une *dolichocéphalie* exagérée et que son maxillaire inférieur était dépourvu d'apophyses *geni*, preuve qu'il ne savait pas parler. Il vécut de la sorte pendant de longs siècles, traversant les diverses périodes glaciaires, en compagnie de l'*elephas antiquus*, du *rhinoceros merkii* et *leptor hinus*, de l'*hippopotamus major* et du *machairodus*. A la période post-glaciaire, il adopta la taille du *silex* sur une seule face, en feuille de *saule*, d'après le type du *moustier*.

Cette époque du *silex moustérien* fut mémorable par une civilisation avancée ; l'harmonie et la paix régnaient entre les hommes, qui n'avaient pour guides que les lois naturelles et qui ne s'inquiétaient nullement de donner la sépulture à leurs morts ; l'homme marchait sous la voûte d'un ciel clément ; il est vrai qu'il était couvert de poils comme les singes ses grands parents ; les arts florissaient, ainsi qu'en témoignent des dessins où le sentiment artistique égale la naïveté. La faune était alors représentée par le mammouth, le *rhinoceros tichorhinus*, le *cervus megaceros*, l'aurochs et l'ours des cavernes.

Le *silex solutréen* marque une autre étape du progrès. Il était taillé sur les deux faces en feuille de *laurier*, l'homme avait déjà une tendance à vivre en sociétés nombreuses. Il polissait les os des animaux et cultivait également les arts ; mais déjà le type dolichocéphale était fortement altéré par un mélange de brachycéphales ; aussi faut-il peu s'étonner qu'il donnât la sépulture aux morts. La faune contemporaine était

Digitized by Google

le *mammouth* et le *megaceros* qui se faisaient rares ; le renne qui commençait à paraître et surtout le cheval en grande quantité.

Le *silex magdalénien* est le quatrième type de la pierre taillée. Il est caractérisé par des pointes de flèches à crans, des scies, des aiguilles, des os d'animaux et des bois de renne bien travaillés. Les arts avaient acquis un haut degré de développement ; la poterie fait son apparition. La faune de cette période est le renne en abondance.

Les quatre formes de silex taillés se sont succédé pendant l'époque *paléolithique* ; entre chacune d'elles, il y eut un intervalle, mais après le *magdalénien*, il survint un *hiatus* fort long.

La population paisible de l'Europe et des contrées voisines était à la veille d'une catastrophe ; l'*autochtone* (1) était sur le point de disparaître. Sorti des profondeurs de l'Orient un affreux *brachycéphale* vint envahir le domaine de l'homme qui taillait la pierre et lui apprit à la *polir*. Il lui apportait les céréales, la domestication des animaux, mais en même temps il lui inculquait ses vices, ses habitudes criminelles comme le meurtre, l'anthropophagie ; c'est lui surtout qui lui enseigna la sépulture qui dénote des conceptions religieuses. Ce fut la période *Robenhausienne*. A partir de ce moment des instincts violents s'emparèrent des peuples ; les arts furent délaissés ; la guerre devint permanente et l'anthropophagie commune.

Outre les animaux actuels on avait encore, au début de cette période appelée *néolithique*, quelques aurochs et rennes en voie prochaine d'émigration.

En même temps qu'apparut ce dernier stade de l'âge de la pierre, l'usage des métaux se propagea rapidement ; ce fut d'abord le *bronze* dont le long règne fut suivi par celui du fer d'abord, ensuite par les instruments de cuivre et les ornements d'or. A ce moment nous quittons la *préhistoire* et nous entrons dans les temps modernes.

Ainsi parti d'un échelon peu élevé de la série zoologique, l'homme, par son génie et la puissance évolutive de son

(1) Αυτος, même χτων, terre ; aborigène, indigène, homme qui habite la terre.

Digitized by Google

organisme s'était élancé graduellement aux sommets de notre civilisation moderne doué d'une perfectibilité sans limites.

Cette doctrine comme on le voit, s'allie merveilleusement au transformisme d'Hœckel ; elle eut un grand retentissement dans le monde scientifique. L'antiquité considérable, qu'elle attribuait à l'espèce humaine, contredisait la *Genèse*, ce qui n'était point pour déplaire aux savants. Aussi l'édifice, un peu hâtivement construit, prit-il rapidement un essor superbe. Il faut avouer que son architecte était un artiste de première valeur ; l'œuvre fut construite avec méthode et exposée avec cette lucidité française qui en double le mérite et en assure la diffusion.

Malgré son grand succès et ses qualités remarquables, cette doctrine commence à éprouver quelques symptômes de désagrégation. Nous allons esquisser quelques-unes des objections qui lui ont été faites.

Et d'abord l'*anthropopithéque* mourut ! Ses obsèques eurent lieu en 1884, au congrès de Blois. J'eus l'honneur d'assister à la cérémonie. A défaut de l'abbé Bourgeois, absent pour cause de décès récent, le deuil fut conduit par tout ce que la science anthropologique comptait de savants en France et dans les pays voisins. Depuis cette séance mémorable, le silence le plus complet pesa sur la mémoire de l'anthropopithéque ; toutefois la presse nous apprend que Vanderbilt, désireux d'établir sa généalogie, vient de subventionner des savants, pour rechercher à Ceylan les reliques de cet ancêtre. Mais ce n'est pas tout : des doutes sérieux se sont élevés sur la solidité de certaines propositions placées comme axiomes à la base de la doctrine et nous allons tâcher de les résumer au cours de cette étude.

Silex.

Ce caillou vulgaire a joué un si grand rôle, qu'il mérite d'attirer un instant notre attention d'autant plus qu'il décèle la présence de l'homme, s'il porte la marque d'une taille intentionnelle. Il est composé d'oxygène et de silicium, qui constituent l'acide silicique.

Digitized by Google

A cet état c'est une pierre très dure, affectant des colorations diverses, mais habituellement d'un jaune brunâtre et légèrement translucide. Tous les silex ne se ressemblent pas ; il y en a qui n'ont pas la couleur feuille morte ; quelques-uns ont une teinte rougeâtre due au peroxyde de fer ; d'autres une teinte verdâtre due au silicate de fer ; en Égypte on en trouve de jaune chamois, marrons et même bruns violacés, et enfin de noirs. Cette dernière teinte est attribuée à la présence du bitume.

Quand le silex faisait défaut, on le remplaçait par le *quartz*, l'*agate*, le *jade*, le *porphyre*, l'*obsidienne*, la *diorite* qui se rapprochent beaucoup de lui par leur composition chimique. A Vignetta, Collin n'a trouvé que du *grès* taillé. On a utilisé aussi l'*ardoise* et même certains *calcaires* fort durs.

Sous l'influence d'un choc, le silex est susceptible de se casser ; la cassure affecte de préférence la forme de lamelles coupantes et souvent conchoïdales. Récente, elle garde son brillant naturel, il en est de même s'il a été enfoui pendant un grand nombre de siècle dans certaines argiles conservatrices. Mais lorsqu'il est soumis aux injures atmosphériques, il prend une *patine* blanche laiteuse, analogue à la porcelaine, ou même il subit une altération sensible appelée *cacholong* ; il peut aussi éprouver le *craquelage* qu'on attribue à des alternatives rapides de chaleur et de froid intenses ; on suppose des immersions geysériennes et même des incendies allumés par la foudre.

Le silex existe dans plusieurs gisements bien différents.

On le rencontre assez fréquemment dans des bancs de *quartz*, dus à des projections éruptives de l'âge primaire ou secondaire. Dans ces cas, il paraît s'être séparé par action métamorphique des roches voisines.

Dans l'*argile*, le silex a une forme propre ; il est en *rognons*, disposés en lits presque réguliers entre les couches stratifiées.

Dans la *craie*, on trouve les mêmes dépôts stratifiés de silex. Il y a aussi des *calcaires* à rognons de silex dans l'*Aptien* du Mont-Ventoux, par exemple, et dans les *calcaires à cidaris* du Liban; d'après le professeur Zumoffen, ils datent de la période éocène du tertiaire et ils sont pétris de forami-

Digitized by Google

nifères. Le silex, dans ces cas, paraît avoir pour point de départ des corps organisés qui s'encroûtent d'acide silicique ; ainsi silicifiés ils conservent souvent leurs formes intactes. On sait que plusieurs végétaux ont la propriété de s'assimiler la silice pendant leur vie ; le pouvoir de réduction appartient également aux corps organisés, quand ils ont cessé de vivre. Les rudistes et les oursins sont souvent des centres d'attraction. On a émis l'hypothèse que les *éponges* ont épanché autour d'elles un bain qui les silicifie.

On voit par ces quelques mots qu'il y a encore dans la nature bien des mystères à dévoiler, puisque l'origine du *silex* est sujette à discussion.

Un homme imagina de *tailler* le silex et de s'en faire une arme pour se défendre et tuer le gibier nécessaire à sa nourriture. La pierre taillée est le seul outil qui nous reste de nos parents de l'âge de la pierre ; tous les autres ont disparu corrodés par la chaleur, le froid, l'eau et aussi par l'action destructive de plusieurs êtres vivants. Celui qui fit cette découverte n'était pas un *anthropopithèque* à demi-bestial, c'était un homme doué de raison et d'intelligence. Le silex était abondant dans la carrière voisine ; sa consistance était dure et résistante ; il comprit de suite tous les avantages qu'il pouvait en tirer pour les besoins urgents de la vie, il en fit des armes et des instruments coupants au moyen de cassures habiles.

Au début de l'humanité, le silex joua donc un rôle de premier ordre ; sans lui les agglomérations étaient impossibles et les pays qui en étaient dépourvus devenaient inhabitables, à moins que le primitif ne pût le trouver à peu de distance de sa demeure ou se le procurer par échange avec des peuplades voisines. L'expérience lui eut vite appris la supériorité du silex de la craie ; aussi il n'hésitait pas à entreprendre des travaux sérieux pour l'obtenir. A Brandon, en Angleterre, on a découvert dans un banc de craie, un puits de 13 mètres, contenant encore après des milliers d'années les outils du primitif.

L'homme le plus ancien, celui de *Chelles*, taillait le silex sur les deux faces, mais d'après l'ingénieuse classification de A. de Mortillet, à l'époque du *Moustier* il ne tailla que sur

Digitized by Google

une seule face. Or, ne doit-on pas penser que c'est la nature du *rognon siliceux* qui lui a imposé cette seconde manière ? Cayeux, en effet, a démontré que souvent les silex se formaient en deux temps et qu'entre les deux formations existait une pseudo-morphose par suite de l'interposition zonée des éléments de la craie. Le type du moustier n'est donc pas intentionnel, puisque l'acide silicique, se concrétant parfois en couches successives, a nécessairement dans ce cas une cassure conchoïdale. Du reste le *solutréen* et le *magdalénien*, devenus plus habiles encore que leurs devanciers, taillaient sur les deux faces. Je reviendrai plus tard sur la valeur de cette classification ; pour moi, elle est arbitraire et non chronologique, mais elle doit être conservée, car elle donne aux descriptions de l'ordre et de la clarté.

Cependant « en nous éloignant de l'Europe, dit Cartailhac, il faut oublier nos classifications surtout quand elles sont préhistoriques ».

L'existence du primitif était intimement liée au silex. Après lui avoir donné la forme voulue il l'emmanchait au bout d'un bâton, en le sertissant dans du bois de renne, ou le fixant à l'aide d'un tendon fortement serré ; de la sorte il obtenait des haches redoutables, des ciseaux, des couteaux, des pointes de lances, de javelots, ou de flèches. Les peuples aujourd'hui vivent sans cesse préoccupés de la supériorité de leurs canons, de leurs fusils et de leur poudre ; les *Troglodytes* avaient aussi des raisons de tenir à leur armement ; pour eux c'était une question de vie et de liberté.

Un *silex* plus ou moins sphérique étant donné, un ouvrier habile, frappant avec un percuteur, ne pouvait obtenir des instruments utiles de formes indéfinies ; de là évidemment cette *uniformité de la taille* dans toutes les contrées du globe et qui a donné lieu à de Mortillet de faire sa belle division qui est devenue *classique* ; au Mexique et à la Nouvelle-Calédonie, en Sibérie et dans le Transvaal, toutes les pierres taillées se ressemblent. Sans aucun doute la *tradition* de son côté n'a pas été étrangère à la régularité de cette fabrication et c'est une raison de penser que toutes les tribus préhistoriques venaient d'une même famille.

Ceci est vrai dans l'immense majorité des cas. Toutefois

Digitized by Google

de Mortillet, Farnassier, de Morgan et beaucoup d'autres observateurs ont signalé des *silex taillés* en ovale, ou sous forme de *croissant*, de lamelles *concaves*, en *biseaux* de quelques millimètres de long, ou bien de flèches *microscopiques* à Trets et dans plusieurs lieux de la France, de même qu'en Belgique, en Italie, en Crimée, aux Indes, en Tunisie et surtout dans le Sahara.

La perfection de la taille du silex n'a pas toujours marché de pair avec la civilisation. Sous ce rapport dans la vie des peuples on observe souvent des défaillances ; il en a été de même des œuvres lapidaires du primitif ; ainsi dans la grotte de Baumas, Alpes-Maritimes, Rivière a trouvé des silex grossièrement travaillés avec des os de cervidés, de bovidés et des débris de poterie. Parmi les tribus les plus barbares, il semble que d'habiles artistes ont pu naître ; de là ces tailles pures et élégantes qui provoquent notre admiration.

Le silex est essentiellement l'instrument du pauvre ; il ne lui coûte rien, il peut se le procurer partout ; aussi, le trouve-t-on *taillé* ou *poli*, à côté des armes et des vases précieux dans les tombeaux des Egyptiens, à la période où leur civilisation atteignait son apogée ; il florissait en Danemark à une époque peu lointaine ; il règne encore chez les *Esquimaux* et son usage est exclusif dans la *Terre de Feu*.

Dans beaucoup de cas il faut une grande attention pour distinguer une taille intentionnelle. Arcelin a démontré par une série de faits que des silex accidentellement brisés par une roue de char, un cantonnier, etc. pouvaient représenter ou le type chelléen ou le moustérien.

En *résumé*, l'histoire du *silex taillé* est fort intéressante ; la division de Lyell, en *paléolithique* et *néolithique* est à conserver dans l'état actuel de nos connaissances. Quant aux autres classifications, quelque ingénieuses qu'elles soient, elles ne peuvent être définitives ; elles se modifieront par les faits nouveaux. D'autre part, il est bien évident que le silex à lui seul ne porte pas de date et ne peut être un indice chronologique sérieux.

Les anthropologistes ont bien senti la difficulté ; nous allons voir de quelle façon ils se sont efforcés de la tourner.

Digitized by Google

Faune.

On trouve dans la plupart des stations préhistoriques des *os d'animaux fossiles* associés au silex taillé. Les anthropologistes ont essayé d'en tirer parti pour assigner une date à l'existence de l'homme primitif. L'intention était plausible ; examinons quel degré de confiance on peut accorder à ce procédé chronologique.

Os fossiles. — La terre a la garde des corps organisés après leur mort. Elle s'imprègne d'abord des substances dont la dissolution est facile et par une sorte d'assimilation elle les conserve indéfiniment, sous la dénomination générique de *Barégine*. C'est aux produits de cette nature que les terres vierges doivent leur merveilleuse fertilité. Le squelette et surtout les dents ont plus de résistance que les parties molles ; cependant la plupart des ossements parvenus jusqu'à nous appartiennent à de grandes espèces animales. Dans les graviers qui ont été roulés, ballotés et triturés par les cataclysmes du tertiaire et les pluies torrentielles du pleistocène, les os volumineux seuls ont résisté ; on trouve donc abondamment les restes des éléphants colossaux, des rhinocéros, de l'hippopotame, de l'aurochs et du cervus mégacéros ; les os plus petits ont été broyés. Ceci explique la rareté des débris osseux de l'homme, qui a vécu à l'époque du pleistocène.

Il faut signaler aussi l'action corrosive de l'eau, qui devient plus active quand elle est chaude et qu'elle est chargée de principes alcalins ou d'acide carbonique, mais la décomposition s'opère lentement de cette façon ; au contraire elle se fait rapidement sous l'influence du feu. Le primitif quand il habitait une caverne, ou une résidence en plein air, populeuse comme celle de Solutré par exemple, avait assez d'intelligence pour ne pas s'empester avec les détritus qu'il amassait autour de sa demeure. Or il avait un moyen bien simple, c'était de les enfouir dans la cendre du foyer toujours en ignition. De ces os, ceux qui n'ont pas été complètement calcinés sont seuls parvenus jusqu'à nous ; les

Digitized by Google

autres transformés en chaux ont servi de ciment à ces murailles osseuses qui entourent le camp de Solutré. C'est la seule manière de concevoir que la vie fût possible au milieu de ces immenses amas de chevaux qui autrement eûssent dégagé des émanations pestilentielles.

La *conservation* des os dans la terre peut s'opérer dans plusieurs conditions. Des limons, des marnes peuvent les englober et préserver leur structure, mais ce sont surtout les pétrifications qui jouissent de cette propriété. Le carbonate de chaux pénètre la trame osseuse et se substitue à elle en épousant exactement sa forme ; j'ai déjà dit qu'il en était de même de la silice. La coque argileuse qui entoure l'os peut aussi être comprise dans une formation stalagmitique ; nous y reviendrons à propos de l'étude des *brèches*.

La *gélatine* dans de bonnes conditions d'inclusion peut rester intacte. Frémy a recherché la matière organique des os fossiles ; il a constaté souvent sa disparition complète, mais dans un certain nombre d'analyses, il en a retrouvé 8, 10 et même 20 pour 100. A New-York en 1845, on a trouvé 30 pour 100. Dans les os provenant des cavernes de la Phénicie et qui m'ont été envoyés par le professeur Zumoffen je n'ai reconnu aucune trace organique.

Mais le conservateur par excellence c'est le *froid*. Gimbernat au congrès de Tubingen en 1866 a préparé une gelée comestible avec des os de *mammouth* trouvés dans les glaces de la Sibérie, et il a servi aux congressistes un potage, dit *préadamite*, fait avec du bouillon à la gélatine de même provenance. Bibra s'est contenté modestement de faire de la colle-forte avec des os d'ours fossiles.

On voit par ces faits, combien la *fossilisation* s'exerce dans des conditions diverses. De son degré plus ou moins avancé on ne peut conclure à un âge déterminé, car l'influence du milieu ambiant prédomine.

Epoques où ont vécu les animaux fossiles. — A l'époque *miocène* de l'âge tertiaire, le *mastodonte* était contemporain du *silex craquelé* ; mais la science s'étant désintéressée de l'homme *tertiaire*, nous n'avons pas à nous en préoccuper non plus. Dans cette revue générale que nous faisons du

Digitized by Google

préhistorique, nous délaisserons également l'ingénieuse classification de M. de Mortillet qui nous paraît d'un intérêt purement régional pour la France et les pays voisins, et qui est utile seulement pour la description des formes du silex taillé ; nous suivrons donc la division de Lyell, qui, s'appliquant à tous les faits dans le monde entier, a reçu l'assentiment des anthropologistes de tous les pays. Nous admettons ainsi deux périodes l'une *paléolithique*, l'autre *néolithique*. La première ou de la pierre taillée est caractérisée par le *mammouth*, le *rhinoceros tichorhinus*, le *cervus megaceros*, l'*aurochs*, l'*ours des cavernes* et le *renne*. La seconde, ou de la pierre *polie*, est caractérisée par l'extinction des trois premières espèces précédentes et l'émigration des trois dernières; en même temps apparaissent les métaux, la domestication, l'agriculture, c'est-à-dire la civilisation. La *faune* devient alors représentée par les animaux actuels.

Telle qu'elle est, cette classification a l'avantage de grouper clairement les faits et de satisfaire l'esprit par une précision apparente ; mais est-elle bien dans la nature et repose-t-elle sur des bases bien solides? C'est ce que nous allons examiner.

Objections. — Voici l'opinion de quelques savants sur cette question :

« Nous ignorons, dit Joly, le moment précis où les animaux caractéristiques d'une époque quelconque ont *apparu* ou *disparu ;* du reste, les espèces s'enchevêtrent et il est impossible de les utiliser comme point de repère. »

« La faune, dit Zittel, est un élément tellement variable, qu'on ne peut lui accorder qu'une confiance *très limitée*, et la paléontologie laisse régner une grande incertitude sur l'origine et la fin des diverses espèces zoologiques. »

De Mortillet a insisté sur l'importance médiocre de la faune pour donner une date aux objets qui lui sont associés.

Si nous passons en revue les principales espèces zoologiques, nous arrivons au même résultat. Ainsi le *mastodonte* existait pendant le quaternaire en Amérique, où il a peut-être été contemporain de l'homme; depuis longtemps déjà il avait disparu de l'Europe après y avoir été très abondant.

Quant au *mammouth*, ou *elephas primigenius*, il a vécu pen-

Digitized by Google

dant plusieurs périodes, de sorte qu'il ne peut en caractériser aucune.

Chauvet qui fait cette remarque ajoute que le *renne* est dans le même cas.

D'après Grad, César avait rencontré dans la forêt Hercynienne, l'*urus*, le *bison* et l'*élan* qui paissaient avec le *megaceros*. L'ours des cavernes, ajoute ce naturaliste, l'aurochs, le renne ont été détruits par la main de l'homme à une date récente.

Suivant Cazalis de Fontdouce, le *bos cervifigura* des Romains était le renne. Fraas professe la même opinion. A cette époque son émigration n'était donc pas complète. Charlemagne chassait l'*aurochs* en France, où le *cheval sauvage* existait encore au XVIe siècle. On sait du reste que les forêts de la Lithuanie contiennent encore un certain nombre d'*aurochs*.

Tous ces faits ne démontrent-ils pas combien la concordance est irrégulière entre la présence de certains animaux et les variétés de silex taillés par la main de l'homme. Mais voici encore un autre argument qui dénote l'insuffisance chronologique de la faune. Les espèces zoologiques varient essentiellement suivant les latitudes. Elles ne sont plus les mêmes en Europe, en Asie et en Afrique. En Phénicie, le professeur Zumoffen a trouvé dans la grotte néolithique d'Harajel, le *rhinoceros tichorhinus*, et dans cette contrée le *paléolithique* était caractérisé par : *felis panthera*, *ursus arctos*, *bubalus*, *bison*, *capra*, *chevreuil*, *cervus elaphus*, *sus sorofa*, *equus caballus*, c'est-à-dire par des espèces existant actuellement dans certains pays et qui avaient trouvé un refuge autrefois dans le massif du Liban.

En Tunisie et à Oran, Rivière a signalé dans les stations préhistoriques l'*élephas atlantiquus* énorme, l'*hippopotamus major*, le *rhinoceros mauritanus*, le *chameau* et l'*autruche*, c'est-à-dire une faune spéciale.

En Egypte, de Morgan et Schweinfurth ne signalent aucun animal *éteint* ou *émigré* à côté des silex taillés si nombreux dans cette contrée. La faune préhistorique est identique à la moderne ; Lortet a signalé : canis, lupus, bos, capra, gazelle, bison, sus, autruche, etc. ; notons toutefois que l'éléphant a émigré et que le chameau est venu.

Digitized by Google

Une explication de ces faits me paraît fort naturelle ; de tout temps, même à l'âge de la pierre, la vallée privilégiée du Nil a été extrêmement peuplée et les bêtes sauvages ont dû prendre la fuite à mesure que l'homme y pénétrait. Cette remarque s'applique à tous les pays à population dense, comme autrefois la Chaldée et maintenant dans les environs de nos grandes villes. Il est incontestable que la *paléontologie* démontre une faune différente dans les pays à vieille civilisation et dans l'Europe qui est restée longtemps à l'état sauvage.

Expliquer l'extinction et l'émigration de certaines races par un changement dans le climat est une pure hypothèse, car nous sommes actuellement témoins de faits du même ordre que nous ne pouvons expliquer. L'animal, du reste, présentant sous ce rapport une certaine analogie avec l'homme, a souvent la faculté de s'acclimater malgré un climat en apparence contraire ; ainsi le *mammouth* et le *rhinoceros* ont habité les monts Altaï et dans les glaces de la Sibérie on trouve leurs cadavres intacts et couverts de longs poils.

Les *espèces botaniques* nous donnent parfois des exemples de cette adaptation, malgré les rapports autrement intimes qu'elles ont avec le sol et le climat ; ainsi le *bambou* qui est vivace en Indo-Chine, prospère très bien dans l'île Sakhaline qui a le climat de Saint-Pétersbourg. Il règne donc une certaine obscurité sur les conditions qui permettent aux corps organisés de se plier aux exigences du climat, et c'est une raison plausible pour ne pas tirer des conclusions prématurées des faits paléontologiques nouvellement observés.

On admet généralement que les animaux ont vécu là où nous trouvons leurs ossements ; cela est essentiellement problématique pour les raisons suivantes : les os ont à peu près la consistance des graviers et des limons qui ont été transportés au loin et ils ont pu être mobilisés à de grandes distances avec eux pendant le diluvium ; la preuve, c'est que dans le sol des cavernes, on ne trouve souvent qu'une dent ou une portion de maxillaire. Affirmer alors une association me semble une conclusion aventurée. D'après Grad, le hasard seul a réuni les ossements du mammouth et du tichorhinus avec ceux de l'homme.

Digitized by Google

Du reste, les débris des squelettes trouvés dans les stations ne peuvent nous indiquer la faune de l'époque, car le *préhistorique* ne tuait que les animaux de son voisinage, et par conséquent il y a nécessairement beaucoup de lacunes dans l'espèce de musée qu'il nous a laissé. Et puis, quand il avait enfoui une grande quantité d'os dans les cendres de son foyer, il était obligé de le déblayer de temps en temps, de là des remaniements et des amas en désordre autour de l'habitation.

(*A suivre.*) Dr X. Delore.

Digitized by Google

DE LA DÉCADENCE

N'est-il pas étrange et même inquiétant que les Français, j'entends ceux qui ont du patriotisme et même un certain esprit chrétien, parlent couramment de la décadence et de la fin prochaine de la France. Ils disent que toutes les décadences se ressemblent, ils comparent notre état actuel à l'état de Rome sous Néron, et même ils donneraient volontiers quelque préférence aux païens d'alors sur les mauvais chrétiens et les mauvais Français d'aujourd'hui. Ils trouvent je ne sais quelle beauté, quel beau geste, comme ils disent, dans le suicide de Pétronne. Les gestes, les gestes de nos intellectuels leur semblent laids, j'accorde qu'ils le sont, moins peut-être leurs gestes que leur âme.

Cet état d'esprit d'un grand nombre parmi nous m'a semblé mériter d'être examiné attentivement. Qu'y a-t-il de vrai dans ces idées? Sommes-nous vraiment en décadence? Sommes-nous si près de la mort? Et puisqu'il y a des apparences de l'une et de l'autre, quelle est la valeur de ces apparences? C'est ce que je me propose d'examiner, et, afin de le faire avec plus de succès, je vais essayer d'employer la méthode dont se sert saint Thomas dans les articles de sa *Somme théologique*.

Il semble que la France soit en effet en décadence et près de la mort. Dieu a dit à l'humanité : *Croissez, multipliez-vous, emplissez la terre et soumettez-vous-la*. C'est l'acte authentique et divin de donation de la terre aux nations qui peuplent. Or, chacun sait trop, hélas! que la natalité en France est déplorable. — Autre signe de décadence : les peuples vieux voient croître dans leur sein le nombre des suicides et deviennent blasphémateurs ; ce qui ne les empêche pas d'être sceptiques. *Les nations que Dieu veut châtier sont gouvernées par des enfants*, dit le prophète Isaïe, c'est-à-dire par des incapables. — De plus, la Vérité infaillible a dit : *Toute nation divisée périra ;* et il est incontestable que, chez nous, la division ou plutôt les divisions ne

Digitized by Google

laissent rien à désirer à aucun point de vue. Enfin, l'histoire nous apprend que les influences étrangères, facilement acceptées dans une nation, sont destructives de cette nation ; et, non seulement nous subissons l'hégémonie des Juifs, mais les puissances protestantes sont maîtresses chez nous beaucoup plus que nous-mêmes.

Cependant c'est le contraire, car Notre-Seigneur Jésus-Christ a dit : *Je suis la résurrection et la vie. Ceux qui croient en moi, seraient-ils morts, vivront, et ceux qui vivent et croient en moi ne goûteront jamais la mort.* Jésus-Christ étant le Dieu des nations aussi bien que des âmes, ces paroles se rapportent aux peuples aussi bien qu'aux individus. Il est la vie et sa présence conserve la vie nationale aussi bien que la vie chrétienne. L'arbre coupé au pied donne souvent la vie à plusieurs rejetons, plus grands, plus vigoureux, plus forts que lui-même. Dans un certain sens, aucune nation chrétienne n'a péri, aucune ne périra. L'Irlande, après trois siècles d'un martyre sans nom, est plus vivante que jamais : vingt-cinq millions de ses enfants portent l'esprit catholique dans l'Australie, les Etats-Unis et dans toutes les colonies anglaises, le conservent et le développent en Angleterre. A certains égards, les Celtes catholiques, vaincus matériellement, conquièrent spirituellement la race anglo-saxonne. La Pologne, écartelée il y a bientôt un siècle et demi, malgré l'incessante persécution de la Russie contre sa foi, sa langue, son esprit catholique, a presque quadruplé, pendant la durée de son martyre, la population. Il y a aujourd'hui quarante millions de Polonais, et Dieu seul sait ce que l'avenir réserve à cette race véritablement slave. La Russie, qui a conscience qu'elle n'est point slave, mais tartare, retourne en quelque sorte et tend à devenir de plus en plus une puissance asiatique. De grands changements pour l'équilibre religieux et politique du monde deviendront inévitables quand tous les Slaves d'Europe comprendront que les Polonais sont des Slaves et que les Russes ne sont que des Tartares. Les seuls qui doivent avec la Russie retourner en Asie, ce sont les Madgyars, descendants des Huns. Quoi qu'il en soit de ces vues sur l'avenir, jamais l'Irlande et la Pologne n'avaient été aussi vivantes qu'aujourd'hui et n'avaient porté si haut le drapeau du catholicisme.

Digitized by Google

Les nations dont le christianisme était incomplet, c'est-à-dire les nations hérétiques et schismatiques n'ont pas péri non plus. Le nom de Jésus-Christ a suffi pour les conserver. Certaines gémissent sous le joug musulman, mais elles vivent encore. L'heure de la délivrance a sonné premièrement pour les schismatiques, moins éloignés du christianisme, et Dieu connaît le temps où elle viendra aussi pour les hérétiques. Mais, parce que ni les unes ni les autres n'avaient le Christ intégral, ni les unes ni les autres n'ont eu une vie complète. Au lieu de croître comme la Pologne et l'Irlande, elles ont diminué, et, chose remarquable, diminué d'autant plus que leur éloignement de la vérité était plus grand, c'est-à-dire les schismatiques moins que les hérétiques. Il est donc vrai que Jésus-Christ est la résurrection et la vie, et que les peuples qui croient en lui ne meurent pas.

Cela ne veut point dire que ces peuples qui croient en lui n'auront pas, comme lui, leur Passion et leur Croix. Ils pourront être châtiés. Leurs erreurs sociales ou politiques peuvent être durement châtiées, leur indépendance même peut disparaître pour un temps, mais la nation ne meurt pas, parce que l'âme chrétienne, que la Foi a unie à ce peuple, lui donne une vitalité indestructible, et que, de plus, cette âme, chrétienne, unie au caractère national, confère à chaque peuple chrétien pour la gloire de Dieu et le salut de l'humanité une mission spéciale qui doit être remplie, et qui le sera. Peut-être même si l'indépendance disparaît en punition des erreurs sociales, politiques ou même philosophiques de ce peuple, c'est pour délivrer cette âme nationale et chrétienne de la tyrannie qu'exercent sur elle ces erreurs mêmes et lui donner l'entière liberté d'action dans le sens de la mission que Dieu lui a assignée.

Supposant donc que l'indépendance de la France fût détruite pour un temps, le caractère apostolique de la nation française non seulement ne serait pas altéré, mais s'exercerait avec plus de liberté, et la France, continuant à être la Fille aînée de l'Eglise, continuerait à servir d'avant-garde à toute l'humanité vers Dieu, vers le véritable progrès.

Il faut donc observer, au sujet du premier signe de décadence, que la diminution de la natalité en France tient à des

Digitized by Google

causes très multiples. Premièrement, la doctrine en est venue d'Angleterre et son origine est protestante, non pas française ni catholique. Secondement, ce sont les protestants qui en ont introduit la pratique et favorisé, par le scandale même qu'ils donnaient à cet égard, le développement de cette pratique. Troisièmement, les intellectuels sont en grand nombre célibataires et corrompus. Il n'y aura pas grand mal que leur race s'éteigne, au contraire. Quatrièmement, la France est le pays du monde qui voue le plus d'âmes dans le célibat au service de Dieu et du prochain. Cinquièmement, le développement de la population est en grande croissance dans tous les diocèses vraiment catholiques. Enfin, ce qui manque du côté de la natalité est compensé jusqu'à un certain point par l'immigration étrangère laquelle, à la seconde ou troisième génération, sauf les juifs, devient entièrement française.

Il serait injuste de ne pas avouer, malgré tout, que le mal est considérable; mais ce mal, qui tient principalement à l'excès du bien-être, cessera avec le bien-être lui-même, et le prochain triomphe du socialisme fera disparaître pour longtemps et la cause et l'effet.

Le scepticisme, le blasphème et le suicide sont principalement le fait des ennemis du catholicisme en France. Il convient même de répondre ici en même temps à l'objection de la division. Jésus-Christ a toujours été un signe de contradiction, et l'Église catholique, qui est Jésus-Christ vivant parmi nous, demeure le signe auquel l'enfer et les méchants contrediront toujours. Il y a dans les blasphèmes imprimés en France et dans le scepticisme qui s'étale parmi nos intellectuels, comme dans les persécutions dirigées contre l'Église et les congrégations religieuses, un caractère de rage et de violence qui prouve simplement deux choses : Premièrement, que les ennemis de Dieu et de la France catholique se sentent en très grande minorité — et les minorités ne peuvent dominer quelque temps que par la violence : — et secondement que précisément parce qu'elles dominent par la violence, leur domination sera courte puisque c'est un principe d'évidence que rien de violent n'est durable.

Ceux qui voient la France seulement à Paris, ceux qui fré-

Digitized by Google

quentent surtout des intellectuels, lâches puisqu'ils sont sceptiques, ceux que leur état n'oblige pas de voir le fond, le vrai fond de l'âme française, n'ont aucune idée du véritable état des choses au point de vue religieux, et par conséquent au point de vue de la vitalité de la nation. Taine, lui, avait su au moins entrevoir ce que beaucoup de catholiques pratiquants n'aperçoivent pas du tout. Taine avait dit que ce que la foi catholique avait perdu en étendue, elle l'avait gagné en profondeur. La vérité est que, si jamais l'état de notre nation n'avait été aussi mauvais au point de vue social et politique, grâce à ce que le Play appelle les faux dogmes de 1789, jamais son état religieux n'avait été aussi bon. Sans doute, cette foi simplement traditionnelle, presque inconsciente et de très médiocre effet pour la direction de la vie, a beaucoup diminué et tend à diminuer encore, mais le nombre de ceux qui croient et qui pratiquent ce qu'ils croient, le nombre de ceux qui servent Dieu de tout leur cœur, pensant moins à leur propre salut qu'à aimer Dieu par-dessus toutes choses et à éviter tout ce qui lui déplaît, les moindres fautes volontaires et, autant qu'ils le peuvent, les moindres imperfections, n'avait jamais été, à beaucoup près, aussi grand qu'il l'est aujourd'hui.

Il est parfaitement vrai qu'il y a 125.000 religieuses en France, et probablement plus; parfaitement vrai qu'il y a 35.000 religieux et probablement davantage; parfaitement vrai qu'il y a plus de 50.000 prêtres séculiers et que, à aucune époque de l'histoire, ces religieuses, ces religieux, ces prêtres n'avaient été aussi irréprochables et aussi fervents. Chacun d'eux exerce, et dans sa propre famille et autour de lui, une certaine influence salutaire au point de vue chrétien; chaque âme religieuse ou sacerdotale doit être considérée, si vous le voulez, suivant la parole du Seigneur, comme la lumière du monde et le sel de la vie, ou, si vous le préférez, comme un centre d'attraction qui attire vers la perfection chrétienne un certain nombre d'autres âmes. Je voudrais pouvoir fixer le nombre des tertiaires de saint François aussi bien que le nombre des membres d'autres congrégations émanées d'autres ordres religieux ou en vigueur dans les paroisses. Nous arriverions ainsi à faire un total d'un

Digitized by Google

nombre considérable de millions d'âmes qui prient, qui se dévouent, qui vivent dans la pureté et la charité. Un peuple ainsi composé ne périt pas. Les ennemis de la religion, eux, disparaissent sans retour, mais l'avenir appartient à ceux qui, étant avec Jésus-Christ, possèdent la vérité et la vie ; les autres gardent pour eux le mensonge et la mort, car leur père, Satan, fut homicide et menteur dès le commencement. Les majorités sont calmes, paisibles, silencieuses ; elles souffrent beaucoup, elles supportent beaucoup, mais, appuyées sur la Croix et sur l'espérance de la vie éternelle, elles sont invincibles. Les minorités violentes parlent beaucoup, s'agitent beaucoup, font beaucoup de mal, quoique non pas autant qu'elles le voudraient, mais leurs blasphèmes sont couverts par la grande voix de la prière ; leur rage est vaincue par l'incessante expansion du dévouement et de la charité. Dieu et les hommes leur pardonnent beaucoup parce qu'ils ne savent ni ce qu'ils font ni ce qu'ils disent ; et le jour finit toujours par arriver où les fils des persécuteurs et des menteurs demandent pardon à Dieu et aux hommes du crime de leurs pères contre Dieu, contre l'humanité et contre la Patrie.

Quant aux influences étrangères et surtout à celle des Juifs, il y a peu de chose à en dire. Les Juifs, par leurs excès mêmes, ont toujours pris soin de préparer, de leurs propres mains, les révolutions qui délivrent d'eux les peuples qu'ils oppriment. Il n'y a donc pas à s'en occuper. Ils croient, parce qu'ils ont à leur solde une partie des hommes politiques et une partie, moindre encore, des descendants de l'ancienne aristocratie française, ils croient être très puissants. Moins que tous les autres, ils connaissent ce monde catholique à qui appartient l'avenir et dont nous parlions tout à l'heure. Ils ont, je l'avoue, développé le matérialisme, éteint dans beaucoup de cœurs tout idéal et l'idée même de patrie, mais c'est précisément par là que, selon la loi éternelle, ils périront : *Per quæ peccat quis, per hæc et torquetur*. Un jour viendra, et il approche, où ceux qu'ils ont privés de l'espérance du ciel voudront avoir le paradis sur la terre ; et, comme ils sont les plus forts, étant aussi les plus nombreux, ils se le procureront, leur paradis de Ma-

Digitized by Google

homet, en éventrant les coffre-forts de l'aristocratie financière comme ils éventrèrent jadis les châteaux de l'aristocratie féodale.

Les influences des nations étrangères et surtout protestantes sont aussi, en ce moment, un fait indéniable. Mais c'est là une question de roulement. Il fut un temps où les hommes d'Etat d'Angleterre étaient à la solde de Louis XIV. On dit qu'aujourd'hui certains de ceux qui nous gouvernent sont à la disposition de l'Angleterre, peut-être de l'Allemagne, ou encore de la Russie. Il reste encore assez d'or à la France pour qu'elle puisse, à son tour, comme jadis acheter les hommes d'Etats étrangers. Il suffira pour cela qu'elle ait un jour à sa tête un véritable Français, un véritable catholique, un homme véritable, et c'est là une grâce que Dieu peut encore accorder au peuple à qui il a donné Jeanne d'Arc.

Ce ne sont pas les diplomates qui sauvent ou qui perdent le monde. Ils peuvent, à la vérité, faire quelque bien ou quelque mal, selon leur esprit, pendant les quelques jours qu'ils passent au pouvoir. Ce qui sauve ou ce qui perd les peuples, c'est que Jésus-Christ soit au milieu d'eux ou qu'il les abandonne. Or, nous l'avons montré, Jésus-Christ s'empare en ce moment de la France, d'une nouvelle et plus complète manière que jamais. Et c'est précisément parce que Satan le sait, que les catholiques, qui ont souffert, souffriront encore en France et que la sainte Vierge est venue à Lourdes pour les exhorter, par la pratique de la pénitence, le support courageux par conséquent des persécutions, à préparer ce nouveau règne de Jésus-Christ.

Fr. EXUPÈRE, de Prats-de-Mollo.

Digitized by Google

NOTE SUR LE SAINT SUAIRE DE TURIN

Dans le n° de Mai 1900, les Etudes *Franciscaines* ont donné par la plume très compétente du R. P. Hilaire de Barenton une analyse succincte d'une brochure intitulée : *Le Portrait de Notre-Seigneur Jésus-Christ d'après le Saint-Suaire de Turin*, par Artur Loth (1)

Nous croyons qu'il sera profitable aux lecteurs des Etudes de les mettre à même de constater, jusqu'à quel point les réserves du R. Père étaient justifiées.

Le Suaire de Turin dont il est ici question est de beaucoup le plus connu de tous ceux qui sont conservés en différents endroits. Nous lui consacrerons d'abord une très courte notice historique ; nous discuterons ensuite la thèse de M. A. Loth.

Il ne semble pas qu'il soit fait mention de ce Suaire avant le XIV• siècle.

En 1353 il est à Lirey dans l'Aube.

En 1506 il se trouve à Chambéry où il faillit être détruit par un incendie (1532).

Après plusieurs translations, il fut définitivement déposé dans la Sainte-Chapelle de Turin, où il est encore de nos jours, comme il le fut autrefois, l'attrait d'un grand concours de fidèles, de curieux, et nous pouvons ajouter, de sceptiques.

Son authenticité a été contredite aussi vivement qu'elle a été affirmée. Des Papes, des Evêques, des érudits, prêtres, religieux ou laïques n'ont pas craint de se combattre. Pendant longtemps on s'est renvoyé les mêmes textes et documents, sans parvenir à faire la lumière.

Il semble que là aussi, il fallait un *fait nouveau*. M. Arthur Loth a eu la noble ambition de le mettre en évidence :

« Il serait aujourd'hui sans objet de discuter l'autorité de ces textes,

(1) Le *Portrait de Notre-Seigneur*, p. 34.

Digitized by Google

« qu'une critique aveugle seule, pourrait continuer à opposer au fait « révélateur qui s'est produit en 1898 à Turin et qui écarte, comme on « va le voir le témoignage des documents écrits quels qu'ils soient (1). »

Voilà le terrain bien déblayé.

De toutes les controverses antérieures il ne doit rien rester d'après M. A. Loth.

Un seul argument suffit dorénavant à prouver d'une façon indéniable l'authenticité du Suaire de Turin.

C'est l'argument photographique. Malheureusement, il est faux Nous allons suivre M. A. Loth à Turin.

La Photographie du Saint-Suaire (2)

« Dans le courant de l'année 1898 eut lieu à Turin une exposition « d'art sacré. »

A cette occasion le Suaire fut exposé et le comité eut l'idée d'en faire la photographie.

Le chevalier Secondo Pia, membre de ce comité et phothographe amateur en renom en Italie, s'offrit à faire l'opération à ses frais.

Après avoir vaincu les scrupules du roi Humbert, « gardien héréditaire de la sainte relique » ; après avoir préparé ses plaques, ses objectifs, et confié à la lumière électrique le soin de tout éclairer, l'opérateur se prépara lui-même.

« La première tentative eut lieu le 25 mai, à deux heures de l'après-« midi, sur une plaque 30 × 40...

« L'opération ne donna pas de résultats satisfaisants. »

« La pose n'avait duré que 5 minutes.

« On recommença l'essai trois jours plus tard, le 28 mai à 9 heures du soir. »

« La plaque sensible mesurait cette fois 40 × 60 ; la pose dura 20 « minutes, et fut répétée sur quatre plaques différentes. »

« Deux plaques furent encore perdues, mais les deux autres don-« nèrent un merveilleux résultat : »

« La photographie, à l'inverse de ce qui se produit toujours, en « transformant l'effigie du Suaire sur la plaque, « au lieu de donner « une image négative du sujet, rendait après dix-neuf siècles le por-

(1) Chez Oudin à Paris, 10, rue de Maizières.

(2) Le *Portrait de Notre-Seigneur*, p. 24.

Digitized by Google

« trait de Jésus-Christ mystérieusement imprimé et conservé dans l'étoffe. »

Rien que cela !

Que le lecteur nous permette de le désabuser ; de miracle il n'y a point l'ombre.

Il y a seulement une erreur.

Les opérateurs ou témoins de l'essai tenté à Turin se sont trouvés en présence d'un résultat qu'ils ignoraient, et malgré tout, on a voulu conclure.

C'est pour des cas semblables que Pasteur disait : Quand on ne sait pas ce qu'on cherche, on ne comprend pas ce qu'on trouve.

Nous placerons ici quelques notions qui nous permettront ensuite de faire toucher du doigt l'erreur commise à Turin.

Pour la plupart des photographes l'image d'un objet quelconque obtenue sur une plaque sensible, doit toujours donner ce qu'on appelle *un négatif*, c'est-à-dire une surface impressionnée sur laquelle, après développement les parties blanches de l'objet sont reproduites en noir et les parties noires en blanc.

C'est *le phototype négatif* du Congrès phot. de 1889. (Alm. Hachette 1895, p. 339)

Quand on veut obtenir de l'objet considéré une image donnant l'aspect de la réalité, c'est-à-dire avec des blancs et des noirs en vraie place, on impressionne à l'aide de ce phototype négatif une nouvelle surface sensible ; c'est le positif sur papier, sur verre, etc.

Secondo Pia ayant obtenu *directement* sur sa plaque de verre une image *positive*, on a conclu autour de lui que l'image fixée sur le Suaire était *une négative*.

Rien n'est moins sûr, parce qu'on n'obtient pas toujours un positif d'après un négatif, et réciproquement.

La vérité c'est qu'un photographe peut obtenir à son gré un phototype négatif ou un phototype positif du même objet ; mais à la condition de savoir utiliser la pose normale et la pose prolongée ou *surexposition*.

Ces curieux phénomènes appelés phénomènes d'inversion ont été présentés au public par MM. Auguste et Louis Lumière dans le journal *La Nature*, 22 décembre 1888 t. I, p. 58. Nous en donnons un extrait suffisant pour permettre à chacun de les reproduire, après quelques tâtonnements

« Il a été constaté depuis fort longtemps que par une surexposition convenable les halosels d'argent employés en photographie, jouissent

Digitized by Google

« de la propriété singulière de fournir, par développement, des images « inverses de celles qu'une exposition normale permet d'obtenir.

« L'opinion émise jusqu'ici sur la question consiste à considérer les « couches impressionnables comme susceptibles de fournir par déve- « loppement de l'image latente, cinq états bien distincts de la subs- « tance sensible déterminés par la durée de l'exposition à la lumière.

« C'est ainsi qu'une plaque exposée sous un positif présenterait, avec « des temps de pose graduellement croissants, les états successifs suivants :

1° On obtient un négatif.
2° La glace devient uniformément noire, (état neutre).
3° On obtient un positif.
4° L'état neutre reparaît.
5° On a encore un négatif.

Les résultats obtenus avec un objectif sont les mêmes que ceux obtenus par contact.

Le procédé n'est pas très connu ; ce n'est cependant pas une curiosité de laboratoire ; nous pourrions citer un atelier de phototypie où il a été employé (peut-être l'est-il encore) à des travaux courants, retournements de clichés, travail au charbon, etc ; c'est en somme un procédé industriel.

Comment, malgré la grande diffusion de la *Nature*, l'exposé si complet de MM. Lumière n'est-il parvenu à la connaissance d'aucun des assistants du chevalier Secondo Pia ? Nous ne pouvons que le regretter, puisqu'il eût été si facile d'anéantir sur place, avant son expatriation, une désagréable méprise.

Revenant au cas de Turin, on peut voir comment les phénomènes de surexposition l'expliquent tout *naturellement*.

Dans la première tentative l'opérateur a posé 5 minutes ; pose trop longue pour la pose normale (il eut suffi probablement de 1 à 2 secondes !!) et trop courte pour produire l'inversion. Les plaques étaient probablement à l'état neutre (2° de l'échelle ci-desssus).

Quant aux deux plaques qui ont donné le résultat soi-disant merveilleux, la pose ayant duré 20 minutes, l'inversion ne fait pas doute.

L'argumentation de M. A. Loth, si laborieusement échafaudée sur l'obtention du positif ; la démonstration de l'effigie *en négatif* sur le Suaire, « argument invincible et qui témoigne si indubitablement en « faveur de l'authenticité du sacré linceul que, pour le rejeter, il fau-

Digitized by Google

« drait nier la photographie elle-même et les lois dont elle procède » ; (1) *Verba et voces.*

Nous ne voudrions rien exagérer, mais nous estimons qu'avant de faire défiler les fidèles devant une image miraculeuse, il serait bon de s'assurer qu'elle est autre chose qu'un *meâ culpâ* de photographe.

LAJOYE.
T. O.

(1) *Portrait de Notre-Seigneur*, p. 49.

Digitized by Google

CHOSES DE ROME

LE PAPE ET LES CONGRÉGATIONS — DÉCRETS DIVERS

Deux mouvements importants en pays catholique sollicitent depuis quelque temps les préoccupations du Chef de l'Église : les attaques contre les Congrégations religieuses et l'ascension toujours croissante des forces socialistes. Nous ne parlerons aujourd'hui que des actes du Souverain Pontife concernant les Congrégations.

Au sujet des Congrégations de France, la vigilance du Pasteur suprême n'a pas été prise en défaut. Plusieurs avaient affirmé qu'il s'était reposé trop confiant sur les vaines promesses de nos gouvernants sectaires. Il n'en était rien. « Le Pape était averti, nous dit *la Vie catholique* (1), journal ordinairement bien informé des choses de Rome ; le gouvernement avait fait des déclarations, mais contraires à la paix religieuse.

Aussitôt que les projets de loi furent déposés au Palais-Bourbon, le Vatican et le Nonce essayèrent de montrer le caractère anti-français et les conséquences funestes de l'offensive.

En décembre 1899, Léon XIII avait même préparé une lettre pathétique, montrant l'écart scandaleux entre les bienveillances permanentes du Pape et les inconcevables ingratitudes de la République.

Pour ne fournir aux sectaires aucun prétexte de complication, Léon XIII ajourna la publication de la lettre d'autant plus que le Nonce était parvenu à faire remettre le débat parlementaire.

Mais le Pape, le cardinal Rampolla et le Nonce avaient si peu confiance dans les prétendues déclarations sédatives du cabinet qu'au mois de mars 1900 le Saint-Père envoya ses justes et émouvantes doléances à M. Loubet ; mais par esprit de ménagement et en signe de pacification Léon XIII consentit à ne point les publier..... M. Loubet répondit évasivement, mais les projets de loi, malgré MM. Brisson, Sarrien et Trouillot, furent ajournés. »

(1) N° du 23 mars 1901.

Digitized by Google

On espérait après l'affaire Dreyfus que le cabinet serait transformé dans un sens moins radical. « Cet espoir fut déçu. Au mois de septembre, le convent maçonnique décida la guerre aux réguliers ; le cabinet fut maintenu, et M. Waldeck-Rousseau prononça son discours de Toulouse.

Entre temps on avait envoyé à Rome un haut personnage, avec un projet d'accord dont le principe portait la soumission des réguliers à l'ordinaire. Ni le pape, ni le cardinal Rampolla, ni les généraux d'ordres ne donnèrent audience au porteur de cette combinaison.

Aussi bien, dès que M. Waldeck-Rousseau eut prononcé son discours, Léon XIII, sans écouter ni ceux-ci ni ceux-là, résolut la publication de sa lettre au cardinal Richard... A M. Nisard, aux diplomates, à M. Delcassé et à M. Waldeck-Rousseau, le Pape, le cardinal Rampolla et Mgr Lorenzelli déclarèrent 1° que la cour de Rome était saturée ; 2° que la dignité du Saint-Siège ne permettait aucun arrangement, quelque légères que seraient les applications de la loi ; 3° Le Pape ne pouvait pas même accepter « la conversation » sur le contenu et le principe de la loi. Dès lors si la loi se votait le Pape lui opposerait la protestation et *l'action.* »

On le voit donc, le Pape a combattu pour les religieux français. Il l'a fait d'une manière moins bruyante que certains l'auraient désiré. Si saint Paul revenait, a-t-on écrit, il se ferait journaliste ; il en est qui vont plus loin encore et qui voudraient voir prendre au successeur de Pierre les attitudes d'un Drumont ou d'un Cassagnac. C'est bien mal connaître la traditionnelle prudence romaine. Si cette prudence ne connaît point les faiblesses, elle ignore davantage encore les rodomontades stériles, les provocations maladroites, les impatiences vaines. Elle sait qu'avec la France surtout, avec la *furia francese*, gagner du temps c'est avoir plus d'à moitié vaincu. Aussi quand elle parle, c'est avec discrétion ; elle choisit son temps, son lieu, son moment. Pour ce qui concerne notre pays, Léon XIII n'a laissé échapper aucune occasion d'avertir, de conseiller, de supplier, de menacer même. La mauvaise volonté, mêlée d'ingratitude, manifestée à gauche, n'a pas plus surpris sa bonne foi, ni désespéré ses efforts, que les résistances obstinées rencontrées à droite. Entre ces deux courants opposés il marche droit son chemin et s'il se détourne parfois c'est pour exhorter avec de nouvelles instances, inviter encore à le suivre, et bénir toujours.

Nous n'en finirions pas si nous voulions citer toutes les marques de sa sollicitude envers la France. La plupart des journaux ont publié le

Digitized by Google

texte de son allocution au Consistoire du 15 avril. Nous donnons ici ce qui concerne les congrégations et la France :

« Notre plus cuisant souci est de voir que les adversités et les épreuves dont le catholicisme est environné non seulement ne s'atténuent en rien, mais s'aggravent de jour en jour. Bien plus elles se propagent en Europe de pays à pays à la manière d'une contagion. Beaucoup d'hommes, sur des points éloignés les uns des autres, réunis dans l'exécution d'un même plan, en sont venus ouvertement à des manifestations hostiles, affichant une répulsion non moins ingrate que superbe pour les bienfaits que Jésus-Christ est venu apporter au genre humain. De là et dans ce but, dans une nation voisine qui n'est pas digne de cette calamité, cette guerre qui a été déclarée aux ordres religieux en vue d'amener leur disparition graduelle. Ni le droit commun, ni l'équité, ni la gloire de leurs mérites n'a pu les préserver de la proscription. Bien plus on a voulu que la jeunesse ne pût plus être élevée dans l'avenir par ceux dont l'éducation avait donné cependant pendant si longtemps tant d'hommes illustres à la société, et tandis qu'on laisse une si grande liberté à chacun pour vivre à sa guise, cette liberté se trouve supprimée ou restreinte pour ceux qui, sans violer aucune loi, s'en sont fait une de vivre selon les conseils divins (1). »

Malgré ces nobles protestations de la justice et du bon sens, le Sénat s'apprête à voter le texte adopté par la Chambre ; et il y apporte la hâte des traîtres, *quod facis fac citius*. On dit que le Souverain Pontife prépare pour le jour où le crime sera consommé une protestation nouvelle, plus vigoureuse encore que les précédentes. Quoi qu'il en soit, après la défense déjà intervenue, l'arrêt peut sortir. Si les congrégations savaient haïr, elles pourraient hâter de leurs vœux le vote fatal, car il est des arrêts qui n'atteignent que les juges ; et celui-là les frappera avec une spéciale ironie. On cite les apologies de Justin, d'Athénagore, de Tertullien, de Théophile, et on les met en face des édits homicides des Césars romains ; elles servent à faire ressortir la barbarie de ces empereurs, et à leur enlever toute excuse. Il en sera ainsi de ces actes pontificaux, joints à tant d'autres protestations non moins courageuses. L'histoire les enregistrera à côté des décrets oppresseurs ; et elle constatera cette circonstance aggravante que ceux qui frappèrent ainsi les congrégations, ou plutôt qui les livrèrent à leurs ennemis liées par une loi de mort, étaient des enfants, des disciples

(1) *L'univers* du 18 avril.

Digitized by Google

nourris dans le sein de ces mêmes congrégations (1). Elle notera d'autres analogies encore ; car toute cette affaire apparaît, avec une évidence toujours croissante, comme un recommencement du drame qui s'appelle la Passion.

La manie antireligieuse de France a passé en Espagne et en Portugal. Dans ce dernier pays, où règnent depuis Pombal des lois identiques à celles que médite Waldeck pour la France, on s'est contenté d'en presser l'exécution. Un décret du 18 avril, signé du roi, porte en six articles les conditions requises pour la reconnaissance légale et l'existence des congrégations en Portugal. Voici les clauses principales.

a) Les statuts d'après lesquels l'association désire se régir devront être présentés et ces statuts seront publiés par le *Journal officiel* après avoir été approuvés par le gouvernement.

b) L'association devra se dévouer à des actes de bienfaisance, d'éducation, ou de propagation de la foi.

c) Il n'y aura dans l'association ni clôture, ni noviciat, ni professions, ni vœux, toutes pratiques défendues par la loi.

d) Pour toutes les questions spirituelles, l'association devra se soumettre aux autorités ecclésiastiques ordinaires du Portugal.

e) Et pour ce qui a trait à ses fonctions temporelles, l'association s'assujettira aux lois du pays et à la suprématie de l'Etat.

f) La direction supérieure de l'association devra se composer de citoyens portugais.

C'est depuis l'inauguration de ces lois antireligieuses au siècle dernier que la déchéance du Portugal comme nation a été consommée ; il n'y a pas à espérer que le renouvellement de ces mêmes lois retarde sa chute définitive, qui s'accentue chaque jour. Du moins l'épiscopat portugais, autrefois complice des Pombal, fait preuve aujourd'hui d'une belle énergie et d'un beau courage. Cinq jours après la signature du précédent décret, l'archevêque de Lisbonne présentait au roi au nom de ses collègues l'adresse suivante :

« Les évêques portugais ont le devoir et le droit, dans les graves conjonctures actuelles, dans ce moment critique de notre vie nationale, de s'approcher du trône de Votre Majesté et de lui dire ce qu'ils pensent et ce qu'ils désirent. Notre langage sera respectueux mais il

(1) On sait que Loubet, Waldeck-Rousseau, Monis, Caillaux, Lanessan, Jaurès, Trouillot, ont été élevés par les congrégations.

Digitized by Google

sera net comme la vérité et ferme comme la justice, parce que l'une et l'autre nous inspirent.

« Nous déplorons les décrets du 10 mars dernier et du 18 avril courant parce qu'ils sont attentatoires à la liberté individuelle et lèsent l'indépendance et la dignité de l'Eglise catholique.

« Nous déplorons l'intrusion du pouvoir exécutif dans le domaine des consciences religieuses et des lois ecclésiastiques....

« Nous déplorons les excès et violences dont on a usé en expulsant de leur domicile, uniquement parce qu'ils appartiennent à des congrégations religieuses, des hommes inoffensifs et de faibles femmes qui y vivaient conformément au droit commun et sous l'égide de la charte constitutionnelle.....

« Non, nos Congrégations ne sont point des anachronismes, non elles ne sont point incompatibles avec les institutions modernes : ne les voit-on pas jouir d'une pleine liberté au sein de nations puissantes et civilisées, où la religion catholique n'est ni la religion officielle, ni la prédominante, comme cela se voit en Angleterre, en Allemagne et aux Etats-Unis de l'Amérique du Nord... »

Cette lettre est signée du cardinal patriarche de Lisbonne et des archevêques et évêques de Braga, d'Evora, d'Algane, de Fortalègre, de Vizeu, de Samego, de Bragance et de Porto.

Cette démarche de l'épiscopat portugais n'était qu'une réponse à une lettre de Léon XIII datée du jour de Pâques, et dans laquelle il recommandait les religieux à la sollicitude des catholiques de ce pays, comme il l'avait fait pour la France. Voici le texte de cette lettre :

LÉON XIII Pape.

A notre cher Fils Joseph-Sébastien Netto, cardinal prêtre du titre des douze Apôtres, patriarche de Lisbonne, salut et bénédiction apostolique.

Dans la présente tourmente déchaînée contre les religieux, ç'a été pour nous une grande consolation de constater le courage et les efforts que vous déployez pour leur sauvegarde et la défense de leurs droits, d'accord en cela avec le clergé et les fidèles du Portugal.

Quels sont les grands et nombreux services rendus par les Instituts religieux au profit de la société civile et religieuse dans la mère patrie comme à l'étranger, nous n'avons pas à le rappeler ici, puisque nous les avons énumérés plus d'une fois, et spécialement dans notre lettre

Digitized by Google

« drait nier la photographie elle-même et les lois dont elle procède » ; (1) *Verba et voces.*

Nous ne voudrions rien exagérer, mais nous estimons qu'avant de faire défiler les fidèles devant une image miraculeuse, il serait bon de s'assurer qu'elle est autre chose qu'un *meâ culpâ* de photographe.

LAJOYE.
T. O.

(1) *Portrait de Notre-Seigneur*, p. 49.

Digitized by Google

CHOSES DE ROME

LE PAPE ET LES CONGRÉGATIONS — DÉCRETS DIVERS

Deux mouvements importants en pays catholique sollicitent depuis quelque temps les préoccupations du Chef de l'Église : les attaques contre les Congrégations religieuses et l'ascension toujours croissante des forces socialistes. Nous ne parlerons aujourd'hui que des actes du Souverain Pontife concernant les Congrégations.

Au sujet des Congrégations de France, la vigilance du Pasteur suprême n'a pas été prise en défaut. Plusieurs avaient affirmé qu'il s'était reposé trop confiant sur les vaines promesses de nos gouvernants sectaires. Il n'en était rien. « Le Pape était averti, nous dit *la Vie catholique* (1), journal ordinairement bien informé des choses de Rome ; le gouvernement avait fait des déclarations, mais contraires à la paix religieuse.

Aussitôt que les projets de loi furent déposés au Palais-Bourbon, le Vatican et le Nonce essayèrent de montrer le caractère anti-français et les conséquences funestes de l'offensive.

En décembre 1899, Léon XIII avait même préparé une lettre pathétique, montrant l'écart scandaleux entre les bienveillances permanentes du Pape et les inconcevables ingratitudes de la République.

Pour ne fournir aux sectaires aucun prétexte de complication, Léon XIII ajourna la publication de la lettre d'autant plus que le Nonce était parvenu à faire remettre le débat parlementaire.

Mais le Pape, le cardinal Rampolla et le Nonce avaient si peu confiance dans les prétendues déclarations sédatives du cabinet qu'au mois de mars 1900 le Saint-Père envoya ses justes et émouvantes doléances à M. Loubet ; mais par esprit de ménagement et en signe de pacification Léon XIII consentit à ne point les publier..... M. Loubet répondit évasivement, mais les projets de loi, malgré MM. Brisson, Sarrien et Trouillot, furent ajournés. »

(1) N° du 23 mars 1901.

Digitized by Google

adressée à notre cher Fils le cardinal archevêque de Paris le 23 décembre dernier.

Nous avons plutôt à cœur de vous féliciter vous et tous les autres, de vous adresser nos éloges et nos encouragements, et de souhaiter un heureux succès à vos communs efforts. Notre espérance assurément repose tout d'abord sur l'excellence de la cause défendue, mais ensuite sur l'union de plus en plus étroite de tous les catholiques dans le but de promouvoir tout ce qui est de l'intérêt de la justice et du droit, tout ce que réclame le bien de la patrie et de l'Eglise.

Afin de hâter ces heureux événements pour vous et pour tout le Portugal, nous vous envoyons à vous et à vos collègues dans l'épiscopat, au clergé des deux ordres et à tous les catholiques notre très large bénédiction.

Donné à Rome le saint jour de Pâques, l'an 24 de notre pontificat.

LÉON XIII PAPE.

L'acte des évêques portugais, nous l'espérons, portera ses fruits ; il rappelle l'acte de l'épiscopat allemand au lendemain de la promulgation des lois de mai, il rappelle l'acte de l'épiscopat belge après les lois sur l'enseignement scolaire. Espérons que le même courage sera suivi des mêmes succès.

En Espagne, l'effervescence anti-religieuse organisée au mois de janvier autour du drame *Electra*, entretenue par des mesures contre les jésuites, à qui on a refusé l'entrée des écoles pour l'enseignement du catéchisme, par des meetings violents tenus à Madrid, La Corogne et Malaga, menace de se traduire par des mesures législatives plus durables et dès lors plus à craindre. La malheureuse Espagne en effet voit, comme la France, ceux qui chez elle représentent l'ordre et la religion, divisés par les passions dynastiques. Dès lors le gouvernement se laisse entrainer vers la gauche ; et, s'il lui demande un appui, il est obligé de lui donner des gages. Les mesures antireligieuses annoncées comprennent la suppression des évêchés et des canonicats non concordataires, l'incorporation des séminaristes à la caserne, la discussion d'un nouveau concordat avec diminution du nombre des évêchés, réduction du traitement du clergé, et soumission des congrégations à une surveillance étroite du gouvernement. Toutes ces prétentions sectaires ont motivé la démission de M. Pidal-y-Mon ambassadeur d'Espagne auprès du Vatican. De nouvelles chambres viennent

Digitized by Google

d'être élues, elles sont favorables au gouvernement libéral ; il y a donc tout lieu de craindre que ces menaces ne reçoivent une trop prompte exécution.

Pour mettre le comble à l'amertume qui dévore le cœur du Souverain-Pontife, voici qu'une nation jusque-là sans reproche, menace, elle aussi, de rompre l'harmonieux accord qui n'avait cessé de régner entre les deux autorités civile et religieuse. Le 30 mai dernier, à Montréal, dans le Canada, la Cour suprême a cassé la décision de la Cour des évêques de la province de Québec, déclarant nul le mariage de deux catholiques, célébré par un fonctionnaire protestant. Les considérants proclament la suprématie des lois civiles sur les lois ecclésiastiques.

∴

Venons maintenant aux décrets des Congrégations :

La Congrégation de l'inquisition a complété de la manière suivante le décret du 9 novembre 1898 concernant l'absolution des cas réservés. Le décret de 1898 était ainsi rédigé :

Quando neque confessarius neque pœnitens epistolam ad S. pœnitentiariam mittere possunt et durum sit pœnitenti adire alium confessarium in hoc casu liceat confessario pœnitentem absolvere etiam a casibus S. Sedi reservatis absque onere mittendi epistolam.

Il s'agissait de savoir quand est-ce qu'il y a impossibilité d'écrire à Rome.

An, ut onus epistolam mittendi cesset, scribendi impedimentum abstringere debeat confessarium simul et pœnitentem ; vel sufficiat, sicuti aliqui interpretati sunt, quod pœnitens scribendi impar, eidem confessario, a quo vi decreti 1886 et 1897 absolutus fuerit, se præsentare nequeat, et ipsi durum sit alium confessarium adire ; licet confessarius absolvens pro pœnitente epistolam ad S. Sedem mittere posset.

Le 5 septembre 1900 la Congrégation a répondu et le 7 du même mois le Souverain-Pontife a approuvé la réponse suivante :

Negative ad primam partem, affirmative ad secundam.

Le 19 décembre de la même année a été donnée une autre réponse sur le même objet :

In casibus urgentioribus dari potest (decret. S. Officii 20 junii 1886) absolutio a reservatis S. Sedi sub pœna tamen reincidentiæ nisi absolutus infra mensem ad S. Sedem recurrat ejus mandata suscepturus.

Digitized by Google

Quæritur...

I. — Utrum sufficiat in casu absolutionis, ut supra concessæ, recursus ad episcopum facultate absolvendi instructum ? et quatenus affirmative.

II. - Utrum sufficiat etiam in casu eodem recursus ad Vicarium generalem episcopi, tanquam ad Ordinarium facultatum episcopalium absolvendi de jure participem ?

III. — Utrum generatim sufficiat recursus ad quemlibet sacerdotem habitualiter subdelegatum ab Ordinario ab absolvendum ab his papalibus reservatis a quibus pœnitens fuerit accidentaliter, ut supra, vi decreti S. Officii 1886, absolutus.

Voici la réponse confirmée par Léon XIII dans l'audience du 21 décembre 1900 :

Ad I et II affirmative facto verbo cum Sanctissimo. Ad III negative

La Congrégation des Rites a déterminé de la manière suivante les règles à suivre dans la célébration des *Triduum* et Neuvaines accordés à l'occasion des canonisations et béatifications (1).

I. — In solemniis sive triduanis pro recenter beatificatis, sive octiduanis pro recenter canonizatis, quæ celebrari permittuntur, missæ omnes sive solemnis, sive privatæ, inter votivas recensendæ sunt. Ob peculiarem vero celebritatem Sanctitas sua indulget ut omnes ac singulæ dicantur cum *Gloria* et *Credo* ; semper autem habebunt Evangelium S. Joannis in fine, juxta rubricas. Missa tamen solemnis dicatur cum unica oratione : reliquæ vero privatæ cum omnibus commemorationibus occurrentibus sed collectis exclusis.

II. — Missam solemnem impediunt tantum duplicia primæ classis, ejusdemque classis dominicæ, necnon feriæ, vigiliæ et octavæ privilegiatæ, quæ præfata duplicia excludunt. Missas vero privatas impediunt etiam duplicia secundæ classis et ejusdem classis dominicæ. In his autem casibus impedimenti, missæ dicendæ sunt de occurrente festo, vel dominicâ, aliisve diebus ut supra privilegiatis, prouti ritus diei postulat. In duplicibus tamen primæ classis addatur orationi diei unica commemoratio de Beato vel Sancto sub unica conclusione : in duplicibus autem secundæ classis, Orationi de die sub sua distincta conclusione addatur, in privatis missis, præter orationem de Beato vel Sancto, omnes quas ritus exigit commemorationes occurrentes, Collec-

(1) Cf. *Analecta ordinis*, 1901, p. 102.

Digitized by Google

tis, ut supra, exclusis. Similiter in reliquis privilegiatis diebus Missæ sint juxta ritum diei, commemoratione de Beato vel Sancto semper suo loco addita. Quod præfationem spectat, serventur rubricæ.

III-IV-V. — Quoiqu'on ne puisse toujours célébrer la messe du saint ou du bienheureux, on peut cependant toujours en chanter les secondes vêpres ; et s'il y a office pontifical, on chantera avant la messe *None* de l'office du bienheureux ou du saint. Cet office pourtant ne peut remplacer celui du Bréviaire, pour ceux qui y sont tenus.

VI-VIII. — D'autres cérémonies et fonctions saintes pourront être prescrites par l'Ordinaire. Enfin une indulgence plénière est accordée, *aux conditions ordinaires* de la communion et de la confession, etc., aux fidèles qui visiteront l'église où l'on célèbre le *Triduum*, et une indulgence de cent jours est accordée, une fois chacun des jours du *Triduum* ou de la neuvaine, à ceux qui visiteront la même église. Ces indulgences sont applicables aux âmes du Purgatoire.

Nous disions, dans notre dernier article sur les actes de Rome, au sujet du scapulaire du Sacré-Cœur : « Ce scapulaire, et par son origine, et par les faveurs accordées, est tout à fait distinct de celui qui est connu sous le nom de scapulaire de Notre-Dame de Pellevoisin, bien qu'il semble s'en rapprocher beaucoup par sa forme extérieure. » Aujourd'hui nous pouvons compléter notre information. Le scapulaire nouveau est une fusion du petit scapulaire du Sacré-Cœur et du scapulaire de Pellevoisin. On a adopté la forme de ce dernier scapulaire, en modifiant ce qui rappelait *directement* les événements de Pellevoisin. Pour la même raison, les indulgences ne sont plus rattachées à des dates rappelant directement ces mêmes événements.

La Congrégation des Rites, à la demande du cardinal Perraud, a encore accordé pour toute l'année 1901, une indulgence plénière aux fidèles qui feraient la sainte Communion le premier vendredi du mois.

Par un acte du 13 mars 1901, la même Congrégation avec celle du Saint-Office ont condamné la dévotion à la *Main miraculeuse* de Notre-Seigneur. Cette dévotion à la *Mano Poderosa* s'était répandue en Italie. Elle reposait sur une apparition faite à un saint personnage, lequel aurait vu la main de Notre-Seigneur portant sur l'extrémité des doigts les images de l'enfant Jésus, de la très sainte Vierge, de saint Joachim et de sainte Anne.

A été condamnée également la dévotion à la nouvelle croix de l'Immaculée-Conception. C'est une médaille en forme de croix portant d'un

Digitized by Google

côté l'image de Marie Immaculée, et l'image des Sacrés-Cœurs avec le monogramme de Marie de l'autre côté.

Signalons enfin en terminant le bref d'éloges décerné aux Bénédictins de Solesmes à cause de leurs travaux pour la restauration de l'antique chant Grégorien. En voici le texte :

A notre cher fils, Paul Delatte, religieux de l'Ordre de Saint-Benoît, abbé de Solesmes.

LÉON XIII, PAPE.

Cher fils, salut et bénédiction apostolique.

Nous connaissons et en d'autres circonstances nous avons loué le zèle intelligent que vous avez montré dans la science de ce chant sacré, que la tradition nous apprend devoir être rapporté à Grégoire le Grand, comme à son auteur.

Et de même Nous ne pouvons qu'approuver le soin si diligent et si persévérant que vous avez mis à rechercher et à publier les antiques monuments qui le contiennent. Les fruits variés de ces travaux, Nous les voyons réunis dans les volumes assez nombreux déjà, que vous Nous avez adressés à plusieurs reprises, comme un présent des plus agréables, et qui ainsi que Nous l'avons appris, se répandent déjà au loin, au grand jour, sous les yeux du public, et sont devenus en beaucoup d'endroits d'un usage journalier. Tout genre d'études entrepris dans le but d'illustrer et d'accroître cet art du chant, qui est l'accompagnement et l'auxiliaire des rites sacrés, mérite tout éloge non seulement sous le rapport du talent et du savoir qu'il y faut, mais aussi surtout, ce qui est bien plus important encore, en raison des progrès du culte divin qu'on peut en attendre. Les mélodies grégoriennes ont été, en effet, le plus habilement et le plus efficacement conçues pour éclairer le sens des paroles, et il y a en elles, pourvu qu'elles soient convenablement exécutées, une force et une admirable douceur mêlée de gravité, éminemment propres à exciter par leur action pénétrante de pieux mouvements dans l'âme des auditeurs et à y entretenir de salutaires pensées.

Il convient donc que tous ceux, quels qu'ils soient, et particulièrement les membres de l'un et de l'autre clergé, qui se sentent quelque aptitude pour cette science ou cet art, puissent s'y adonner, chacun

Digitized by Google

selon ses moyens, en toute compétence et liberté. Car sous la réserve d'une charité mutuelle, ainsi que de la juste déférence et soumission due à l'Église, la multiplicité des études sur ce même sujet ne peut être comme l'ont été les vôtres jusqu'à ce jour que d'un grand avantage...

Donné à Rome près Saint-Pierre, le 17 mai 1901, en la 24e année de notre pontificat. LÉON XIII, PAPE.

A peu près en même temps que paraissait ce bref, le Souverain Pontife nommait une Commission chargée d'étudier la question du chant qu'il convenait d'adopter désormais pour le diocèse de Rome. On sait en effet que cette année même, 1901, vient de prendre fin la convention avec Pustet, concernant l'édition dite *médicéenne*, sur laquelle la Sacré Congrégation avait espéré établir l'unité de chant dans l'Eglise tout entière. Or cette Invention n'a pas été renouvelée, et le diocèse de Rome devient libre d'acepter telle édition qu'il jugera préférable. La Commission n'a pas encore achevé ses travaux.

Fr. HILAIRE DE BARENTON.

A la suite de l'envoi à nos abonnés, dans le courant du mois de décembre dernier, de la réponse du R. P. Ludovic de Besse, sur les œuvres populaires libérales, M. Louis Durand a réclamé l'insertion dans les *Études Franciscaines* d'une réponse qu'il a lui-même publiée dans son *Bulletin* mensuel. Dans une pensée de paix et avec l'espérance de mettre un terme à la polémique, nous adressons à chacun de nos abonnés un exemplaire de cette réponse imprimée, que M. Louis Durand vient de nous faire parvenir.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

Nota. — L'Œuvre de Saint-François d'Assise se charge de procurer tous les ouvrages édités à **Paris** et annoncés dans les comptes rendus des *Etudes Franciscaines*.

LE LIVRE DE LA GENÈSE, dans la poésie latine au Ve siècle, par l'abbé Stanislas Gamber, aumônier du lycée de Marseille docteur ès-lettres. — Paris, Albert Fontemoing, éditeur, 4, rue Le Goff.

Nous aurions dû, il y a longtemps rendre compte de l'ouvrage de M. l'abbé Stanislas Gamber et il ne faut attribuer qu'à un enchevêtrement étrange de circonstances un retard que pour ma part je regrette profondément, car le livre de M. l'abbé Gamber est excellent, bien écrit, largement documenté sans citations ennuyeuses et j'ai passé en le parcourant de très agréables heures.

Il est difficile de donner dans un compte-rendu une analyse d'un livre de ce genre, sans s'exposer à le défigurer. Je me contenterai donc de citer les titres des chapitres : I. Auteurs. Manuscrits et Editions des Poèmes inspirés par la Genèse. II. Pour quels motifs et dans quel but ont été composés les poèmes sur la Genèse. Destination et opportunité de ces ouvrages. La Genèse envisagée comme thème poétique. III. L'enseignement religieux et philosophique, la morale, le symbolisme et la science dans les poèmes sur la Genèse. IV. Analyse comparative et détaillée des poèmes inspirés par la Genèse. V. Le style, la langue, la versification dans les poèmes inspirés par la Genèse. VI. La Genèse dans les œuvres littéraires après le Ve siècle.

Bien que l'auteur ait surtout pour but comme le titre du livre l'indique, de traiter des poèmes inspirés par la Genèse au Ve siècle, il fait dans les siècles suivants, des excursions dans lesquelles on le suit très volontiers, et de même qu'à côté des extraits qu'il donne des poètes chrétiens du Ve siècle, il cite Ovide et Virgile, il aime à citer

Digitized by Google

Milton et ceux des poètes modernes qui, eux aussi, ont exercé leur verve poétique sur des sujets génésiaques.

Les citations encadrées dans le texte sont en français, mais ceux qui aiment à lire la langue de Virgile, peuvent en savourer le charme dans les textes scrupuleusement cités que l'auteur met en note et ils lui sauront gré d'avoir contribué à faire mieux connaître ces poètes du Ve siècle : Claudius Victor, Dracontius, saint Avit, etc., que l'on serait exposé à ranger parmi les poètes barbares et qui cependant savaient encore écrire de beaux vers.

Fr. Rémi.

*
* *

Henryk Sienkiewitz. — Suivons-le ! Illustrations de Jean Styka. Traduction et introduction de E. Halperine-Kaminsky. — Ernest Flammarion, éditeur, rue Racine, 26, Paris.

H. Sienkiewitz. — Allons a lui, traduction du comte Albin de Cyala. Deuxième édition, Paris, Lethielleux, libraire, éditeur, 10, rue Cassette.

Je crains que les deux éditeurs du nouvel ouvrage de M. H. S. ne retirent pas de leur initiative tous les fruits qu'ils en ont sans doute espérés. Ils ont fait pourtant ce qu'ils ont pu. L'un grossit le petit volume d'une préface d'extraordinaire dimension et d'une logique non moins extraordinaire (1), et y ajoute des images, beaucoup d'images, beaucoup trop ! Moyennant tout cela et des blancs sans nombre, il a fait un volume de 3 fr. 50 ; l'autre malgré autant de pages blanches et une courte préface n'arrive qu'à 1 fr. 50.

Je me sens tout plein d'indulgence, je dirais même de reconnaissance pour quiconque parle aux hommes de N.-S. J.-C. Il est impossible de lire et de prononcer son nom sacré sans qu'un certain bien en résulte au moins pour les pauvres malheureuses âmes dont la vie s'écoule sans penser au seul Médiateur entre Dieu et les hommes. Oui je suis reconnaissant à qui écrit le nom de Jésus et je lui souhaite d'avoir, en récompense, une intelligence vraie et complète des mystères du Verbe-Incarné et de son œuvre sur la terre.

(1) L'auteur de la préface est polonais et dreyfusard. Il attend tout de France en faveur de la Pologne à cause du mal qu'elle s'est donné pour l'affaire

Digitized by Google

Je le souhaite à M. H. S. parce qu'il semble trop clair qu'il ne l'a pas encore. Son Jésus est-il notre Dieu ? Est-il le Roi immolé des siècles ou l'aimable Galiléen inventé par Renan ? Bien fin qui le conclura de *Suivons-le*. Ce doute déjà me torturait en lisant *Quo vadis* où je détestais à l'égal même des pages pornographiques la diminution du christianisme qu'y prêche sous le nom des apôtres l'auteur de *Allons à lui*.

Ja tremble, je l'avoue, que sa foi aux enseignements de Hégel ne soit plus entière et plus robuste que sa foi aux enseignements de l'Evangile. Quiconque lira avec attention la description de l'orage par lequel il se permet de remplacer le tremblement de terre et l'éclipse qui ont eu lieu au moment de la mort de Notre-Seigneur, aura la douleur de partager la crainte que je manifeste ici et comme moi se demandera quel est le plus odieux de celui qui nie crûment les faits évangéliques ou de celui qui les transforme, moins peut-être au gré du caprice de son imagination qu'au gré de ses erreurs philosophiques. L'œuvre de Dieu est objective ; qu'il s'agisse de la création ou de la Rédemption, c'est un fait indépendant de notre imagination, le même pour tous — sauf les aveugles volontaires ou non — qu'en restera-t-il demain, si chacun se permet de remplacer ce que Dieu a fait parce qu'il lui plaira d'imaginer ! Et l'on donne à entendre après cela qu'il a fallu attendre M. H. S. pour donner aux vieilles nations catholiques, l'idée vraie de la religion chrétienne !

Nous ne pouvons évidemment qu'être pénétrés de reconnaissance pour ces intellectuels de qualité supérieure qui viennent du pays des Slaves et de la terre encore jeune d'Amérique nous assurer que nous n'entendons rien à la religion de Jésus-Christ et qui se mettent en frais pour nous apprendre à l'entendre à leur manière.

> Cette compassion.....
> Part d'un bon naturel, mais quittez ce souci

leur dirais-je : nous sommes à bonne école conservant précieusement la sottise où il nous plaît de vivre, d'en croire plutôt le Saint-Esprit et le Pape que Hégel et vous.

Vous n'exagérez point la pensée de votre divin Maître en vous efforçant de mettre en pleine lumière la charité fraternelle. Il nous l'a dit : c'est à cela même qu'il reconnaîtra ses disciples et ses élèves ; la force de vos expressions est loin encore de la puissance avec laquelle saint Paul et surtout saint Jean nous l'ont appris.

Digitized by Google

Mais si vous regardiez de plus près ce qui se passe parmi nous, vous sauriez que ce qu'ils disent, nous le faisons, vous ne pourriez pas ignorer qu'il n'y a pas de faiblesse, d'ignorance, de souffrance, de misère à qui la charité, dans l'Eglise, n'ait ouvert son cœur, vous sauriez que, chez nous, les malades, les pauvres, les abandonnés, les méprisés, ont des palais que l'amour leur a élevés, et que dans ces palais, les membres souffrants de Jésus-Christ trouvent les services et les consolations de ces vierges chrétiennes qui leur composent une cour que les rois de la terre peuvent envier, mais qu'ils envieraient en vain.

Que si, sachant ces choses, vous disiez que ce n'est point là un fait universel et que vous le voudriez universel, je vous répondrais que Jésus-Christ aussi le voudrait universel, mais que, venu chez soi, les siens ne l'ont pas reçu, que le monde l'a haï et crucifié et que lui-même n'a pas voulu prier pour le monde. La lutte entre le bien et le mal, entre la cité de Dieu et le monde dure toujours avec des succès divers. Vous pouvez vous en étonner vous qui croyez à l'évolution hégélienne, mais non pas nous qui acceptons avec amour l'enseignement complet de l'Evangile.

C'est cette absolue adhésion à l'enseignement divin qui est notre force et l'inépuisable fécondité de notre charité ; c'est elle également qui nous attire la haine et la persécution du monde. Aussi tandis que vous, prêchant votre évangile diminué en vos romans, vous vous attirez la gloire du monde et, je vous le souhaite, une gloire durable dans la postérité en même temps que pas mal d'argent maintenant : nous, en pratiquant cette même charité, nous nous attirons les haines et persécutions que Lui aussi avait trouvées sur la terre. Marchons chacun dans notre voie.

Continuez donc d'écrire, mais si vous tenez à être lu en France, tâchez de mieux faire. Je suis heureux de n'avoir point à faire à *Allons à lui*, les reproches que j'ai dû adresser à *Quo Vadis*. *Suivons-le* encourt pourtant le même reproche en deux au moins de ses illustrations : le peintre a remplacé l'écrivain. Mais passons. Le malheur de *Suivons-le* est qu'il n'y a rien dedans. Nous sommes de nouveau devant Vinicius et Lygie qui s'appellent maintenant Cinna et Anthée. La différence est que Lygie en devenant Anthée est devenue en même temps doctoresse et hystérique. Elle voit des choses étranges, effrayantes ; elle mourrait de ses visions et Cinna se suiciderait, si la vue de Notre-Seigneur, contemplé pendant la fin très abrégée de sa Passion en lui donnant la foi en la résurrection, ne la guérissait. Le

Digitized by Google

lecteur devinera comme il pourra, s'il y a eu miracle ou simplement transformation hystérique. Et c'est tout !

Mais que le lecteur ne s'y trompe. Ce rien qui remplit le vide est plein de symboles et de mythes. Anthée, c'est le nom du géant, fils de la terre, c'est l'humanité qui ne trouve le bonheur ni dans la débauche, ni dans une philosophie creuse. Est-ce la révélation divine qui les lui donne ? J'aurais voulu que M. H. S. nous révélât lui-même sa pensée là-dessus. Anthée n'est pas la seule hystérique qui joue un grand rôle révélateur pour l'homme qui l'aime ; Renan en avait, en vérité, une autre qui a joué un rôle semblable pour l'humanité entière. Et puis les vendeurs de légumes qui croyaient encore aux divinités de Rome ou d'Égypte n'avaient-ils pas la paix — le seul bonheur possible ici-bas. — Toujours le subjectif à la place de l'objectif, lequel en soi, vrai ou faux, n'a aucune importance. Naturellement quand on veut dire de ces choses-là qui sont imprécises, on s'enveloppe soi-même de nuages et sa pensée de vague.

Eh bien, nous autres, Français, nous aimons la lumière, la précision, le bon sens. Sans doute si le *snobisme* s'en mêle nous accepterons le mythe, le symbole et le nuage et leur ferons fête quelques jours ; mais défiez-vous de notre tempérament ; nous chassons le naturel et il revient au galop et puis nous avons entendu notre Maître nous dire : *Est, est, non, non : Quod abundantius est a malo est.* Oui, défiez-vous, et si vous voulez être lu, dites clairement ce que vous voulez dire.

IV

La femme a toujours le beau rôle dans les romans de M. H. S. C'est elle qui conduit l'homme à la lumière, à l'amour des âmes, au bonheur. C'est peut-être ainsi dans les terres slaves. En tout cas ce n'est point pour déplaire aux femmes de France, alors qu'elles auraient le bon sens de s'avouer qu'il y a là une exagération. Mais à quoi serviraient le subjectivisme et la littérature, si l'une et l'autre s'aidant réciproquement n'accommodaient pas la vérité au gré du poète.

Il y a pourtant une femme dont le romancier ne parle jamais et je le regrette. C'est de la Mère de Jésus. Le peintre n'a pas pensé à l'éviter dans la passion de Jésus-Christ ; mais le romancier l'a esquivée. Cela, je l'avoue, me laisse rêveur, et je me demande pourquoi. M. H. S. devrait bien nous le dire.

Digitized by Google

Je crains de devoir penser que cette femme l'aurait forcé à devenir précis et clair touchant la personne, la divinité de son Fils ; je crains aussi que l'amour des hommes dans la Mère des douleurs se manifeste d'une façon trop héroïque, trop sublime, trop élevée au-dessus de tout ce qui sent le sensualisme, pour avoir été comprise du poète de Lygie et d'Anthée. Les mages et les bergers ont trouvé leur Dieu dans les bras et sur le cœur de cette femme, je ne crois pas qu'il soit possible de le trouver sans elle, je ne crois pas non plus qu'il soit possible de le trouver par une autre femme qu'Elle.

On veut nous intéresser au sceptique, à ses mélancolies et tristesses. Intention louable. Tous les malheureux sont à plaindre, mais surtout ceux qui le sont par leur faute. Cependant, ils ne paraissent pas, dans les romans dont nous nous occupons, trop à plaindre. Les esclaves que maltraitent ces sceptiques et les vendeurs de légumes souvent dépourvus de pain me paraissent incomparablement plus dignes de pitié. Eux, les sceptiques, endurent leur mal joyeusement au milieu de toutes sortes de débauches, et ce n'est guère que dans les intervalles de leurs ivresses qu'ils sentent le vide de leur âme. Alors il leur tombe de la lune une femme jeune, charmante, aimante, croyant au miraculé, et leur scepticisme — à moins qu'il ne soit chevillé à leurs os comme celui de Pétronne. — se réveille dans le bonheur et la foi. Désormais on aimera le prochain !

Cela me semble par trop simpliste et trop à l'usage exclusif des heureux de ce monde. Dieu a pitié de tous et surtout des pauvres et des petits.

Il doit y avoir un moyen de guérison plus à la portée de tout le monde, et M. H. S. l'aurait trouvé s'il avait feuilleté avec plus de constance et plus de soin les Evangiles.

« Vos frères ont Moyse et les prophètes, dit Abraham au mauvais riche, qu'ils les écoutent. — Non, père Abraham, répond l'autre ; mais si un mort ressuscitait, ils croiraient. — S'ils n'écoutent pas Moyse et les prophètes, alors même qu'ils verraient un mort ressuscité, ils ne croiraient point. »

Vous sortirez du scepticisme en écoutant l'Eglise, et de tout temps on en a eu la facilité ; car, de tout temps, ou l'Eglise, ou la Synagogue, ou l'enseignement divin transmis par la voix des ancêtres a parlé haut et clair. De tout temps aussi, l'âme humaine s'est montrée naturellement chrétienne, et, comme nos passions font écho aux maximes du monde, l'âme naturellement chrétienne a senti toujours le besoin de

Digitized by Google

trouver dans la religion la solution de ses difficultés et l'y a trouvée. La chercher ailleurs, c'est-à-dire là où elle n'est pas, c'est ne pas vouloir la trouver. On peut se croire intéressant et être très malheureux et peu sage en agissant ainsi. Mais ce malheur est le fruit de la folie, ou si vous aimez mieux des débauches de la chair qui rendent l'âme sourde à la parole de Dieu, ou des débauches de l'esprit, de l'orgueil qui trouve indigne de lui l'enseignement qui suffit au reste des hommes. On n'en sortira point par les conceptions plus ou moins vagues qu'on se fera à soi-même de l'Evangile et de Jésus-Christ ; on n'en sortira pas davantage en assurant au genre humain qu'on lui apporte enfin la vraie conception de l'œuvre de l'Emmanuel et de son enseignement. Non ! Il faudra en venir à croire simplement Moyse et les prophètes, à se faire petit enfant, c'est-à-dire docile pour mériter d'être introduit dans le royaume de Dieu, à pratiquer humblement et courageusement les vertus chrétiennes, et pour cela à fortifier l'âme par la prière et les Sacrements, ces vieilles choses divines, qui seules rendent capables d'aimer le prochain quand il n'est ni beau, ni aimant, ni reconnaissant, ce qui lui arrive assez. Alors on sera dans la voie que ne cesse d'illuminer la parole de l'Eglise, écho fidèle de la parole de Jésus-Christ, alors on saura, avec la paix de la plus parfaite certitude, le secret de la vie présente et le mystère de vérité et d'amour caché au-delà du tombeau.

Il est vrai que les romans que l'on écrira pour enseigner ce que l'Eglise enseigne feront peu de bruit et ne rapporteront guère d'argent aux éditeurs.

FR. EXUPÈRE
de Prats-de-Mollo.

*
* *

BIBLIOTHÈQUE DES AMES PIEUSES. — SAINT BONAVENTURE. — LECTURES SPIRITUELLES SUR LA VIE DE NOTRE-SEIGNEUR-JÉSUS-CHRIST, disposées par P. Gœdert. — Paris, Oudin, éditeur, 10, rue de Mézières, 1 vol. in-12, p. XII-571, prix : 2 fr. 50, port en plus. — R. P. VENTURA DE RAULICA. — LECTURES SPIRITUELLES SUR LA PASSION DE NOTRE-SEIGNEUR JÉSUS-CHRIST, disposées par P. Gœdert. — Paris, Garnier, frères, libraires-éditeurs, 6, rue des Saints-Pères, 1 vol. in-12, p. VIII-565, prix : 2 fr. 50. — VÉNÉRABLE LOUIS DE GRENADE. — LECTURES SPIRITUELLES SUR LES FÊTES DE

Digitized by Google

LA TRÈS SAINTE VIERGE, disposées par P. Gœdert. — Paris, Garnier, frères, libraires-éditeurs, 6, rue des Saints-Pères, 1 vol. in-12. p. XIII-586, prix : 2 fr. 50.

L'Editeur des *Lectures spirituelles* observe avec raison qu'il n'est pas donné à tous de posséder les œuvres complètes des Pères de l'Eglise et des grands Maîtres de la vie spirituelle. De plus, il n'est pas toujours possible de chercher dans ces œuvres les pages appropriées aux sujets que l'on veut étudier. C'est donc faire œuvre utile de grouper en un volume tout ce qui a été dit de plus remarquable sur chaque sujet.

Ces divers traités sont intitulés : *Lectures spirituelles*. La lecture des livres de piété n'est peut-être pas moins utile à la vie spirituelle que l'oraison. Cette lecture, disait saint Bernard, nous apprend à faire oraison et à pratiquer les vertus ; l'Apôtre saint Paul la recommandait à son disciple Timothée : Appliquez-vous à la lecture : *Attende lectioni.*

La lecture des bons livres nous remplit de saintes pensées et de saints désirs, elle nous met à la bouche la nourriture spirituelle que nous digérons ensuite par la méditation. Quand nous prions, dit saint Jérôme, nous parlons à Dieu, et, quand nous lisons, c'est Dieu qui nous parle. Les bons livres, d'après saint Augustin, sont comme autant de lettres que le Seigneur a la bonté de nous envoyer. Dans ces lettres, le Seigneur nous avertit des dangers que nous courons ; il nous enseigne le chemin du salut, nous encourage à souffrir les adversités, nous enflamme de son divin amour. Appliquons-nous donc à la lecture de ces heureuses lettres.

Si vous me demandez, disait saint Liguori, quel livre serait préférable pour vous, je vous conseillerai avant tout de lire ceux où votre âme trouve plus de dévotion, et qui peuvent davantage vous porter à vous unir à Dieu. Or, les *Lectures spirituelles* éditées par P. Gœdert répondent pleinement aux besoins des âmes pieuses.

En effet, quoi de plus édifiant, de plus substantiel que les considérations du docteur séraphique, saint Bonaventure, sur la vie de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Ce saint docteur passait pour le plus grand Maître de son temps dans la vie spirituelle.

Tout ce qu'il a écrit sur la vie de Notre-Seigneur est simple, clair, instructif et plein d'onction. Le volume contient les méditations sur la vie de Notre-Seigneur Jésus-Christ — sur les cinq fêtes de l'Enfant-Jésus — et la Passion de Notre-Seigneur, c'est-à-dire les trois chefs-d'œuvre du séraphique docteur.

Digitized by Google

Les Lectures spirituelles sur la Passion de Jésus-Christ comprennent les vingt-quatre conférences du T. R. P. Ventura, prêchées à Rome, en la Basilique Saint-Pierre.

Outre l'explication littérale, le lecteur trouve encore dans ces conférences l'interprétation allégorique de cette histoire sublime, c'est-à-dire qu'il y découvre les mystères les plus importants du christianisme. Le R. P. Ventura s'applique à faire ressortir toutes les missions dont le Christ a été chargé, comment le Sauveur a fait servir à ses desseins les volontés rebelles, les injustices flagrantes de ses ennemis. On a traité trop souvent le sujet de la Passion du Sauveur d'une manière purement humaine. Cette méthode, évidemment employée pour réveiller dans le cœur des lecteurs ou des auditeurs des sentiments d'une stérile compassion pour Jésus, doit infailliblement affaiblir la grandeur du sujet aux yeux de l'esprit ; elle ne permet pas que la Passion de Notre-Seigneur soit reconnue pour ce qu'elle est réellement, c'est-à-dire : le grand mystère de ses profondes humiliations et de ses tourments inouïs, et, en même temps, la preuve la plus éclatante de sa magnificence, de sa grandeur et de sa gloire.

Les Lectures spirituelles sur les Fêtes de la sainte Vierge sont tirées des sermons du vénérable Louis de Grenade.

Saint Charles Borromée aimait à recommander les ouvrages de ce savant dominicain. Il écrivait au pape Grégoire XIII : de tous ceux qui, de nos jours, ont pris la plume pour traiter des choses spirituelles et dont j'ai eu connaissance, je puis assurer qu'il n'y en a aucun qui ait produit des livres si utiles et si précieux que le père Louis de Grenade.

Les membres du clergé, les communautés religieuses, les personnes pieuses trouveront profit à puiser dans cette bibliothèque spéciale formée par P. Gœdert.

P. Philippe, *O. M. C.*

∴

Lectures Spirituelles, pour le temps du Carême, disposées par P. Gœdert E. M. Paris, Garnier, in-12 XXX-660 p. — (t. IV, Massillon.)

Le travail de l'éditeur a été de disposer les vingt et une lectures choisies dans le grand carême de Massillon. Ces lectures sont appropriées à l'esprit liturgique des trois semaines qui précèdent le dimanche de la

Digitized by Google

Passion. A part quelques coupures et diverses retouches faites au texte original, nous avons donc là les écrits du maître. Chaque lecture est précédée d'un résumé fidèle.

Les personnes pieuses qui ne peuvent se procurer les œuvres complètes de l'évêque de Clermont seront heureuses de trouver dans ce volume un solide aliment pour leur dévotion.

Fr. Ubald.

∴

Horace Marucchi. Eléments d'Archéologie Chrétienne, tome I, *Notions générales*, XXXVI-399 p.; tome II, *Les Catacombes romaines*, 450 p. Rome, Desclée, MCM in-8° (Le tome III, *Les Basiliques*, est en préparation), prix : 6 fr. chaque vol.

Il serait inconvenant de ne pas recommander d'une façon toute particulière le nouveau travail de M. Marucchi. Et pourquoi ne pas féliciter également l'auteur de l'avoir fait publier en français ? Cette attention est de nature à nous flatter. Et, comme lui, nous ne saurions trop remercier M. Dufresne, économe de la procure de Saint-Sulpice, d'avoir apporté toute l'attention désirable à la rédaction du texte, à la vérification des références.

Le second volume est un guide du voyageur dans les catacombes. Le premier est d'un intérêt plus général : c'est un véritable manuel d'archéologie chrétienne ; et, à ce titre, il a sa place obligée dans toute bibliothèque de théologien. Tout séminariste, tout prêtre doit l'avoir sous la main. Ces *notions générales* mettent en effet à la portée du clergé l'enseignement du maître en archéologie au dix-neuvième siècle, Jean-Baptiste de Rossi. Ce n'est pas facile de se procurer la *Roma sotterranea* ou le *Bollettino di archeologia cristiana* ; d'autre part, le temps peut faire défaut pour lire ces longues pages d'études fondamentales. Le livre de M. Marucchi, qui en est comme la moelle et la partie la plus nourrissante, nous ouvre la porte de ces trésors d'érudition.

Il n'y a pas encore bien longtemps, pendant les deux années que durait notre cours d'archéologie, notre professeur poussait ses leçons jusqu'à des monuments chrétiens du moyen-âge et même de la renaissance. Aujourd'hui l'archéologie a fixé ses limites. Elle arrête ses investigations au neuvième siècle. Elle s'attache à faire revivre seulement l'église romaine des premiers temps. Elle étudie l'introduction du christianisme à Rome, l'ère des persécutions, la situation de l'Eglise sous Cons-

Digitized by Google

tantin et les empereurs qui lui succédèrent, et sa condition durant les invasions barbares. Elle cherche à connaître la nature des catacombes et des basiliques, le symbolisme des peintures, sculptures et images, œuvres de l'art chrétien primitif; elle scrute les arcanes de l'épigraphie chrétienne.

Sur ces divers chapitres, comme il nous est agréable de suivre les leçons que M. Marucchi nous donne en son premier volume ! A vrai dire, lui non plus dans le troisième livre de ses *Notions générales*, n'a pas encore réussi à composer un véritable traité d'épigraphie chrétienne. Ceci est toujours à faire, à notre avis. Mais au moins avons-nous là de nombreuses copies d'inscriptions dont la lecture est des plus profitables, et la vue d'un recueil d'exemples vaut presque une leçon de choses.

Au sujet de la légalité des catacombes, M. Marucchi se prononce pour l'affirmative, contre M. Duchesne.

L'accueil sympathique fait jusqu'à présent à ces deux volumes d'Eléments d'archéologie en montre la réelle valeur. Quand donc aurons-nous le troisième ?

F. Ubald.

*
* *

Monseigneur d'Outremont. Sa vie et sa doctrine spirituelle, par l'abbé de Bellune, Chanoine de l'église métropolitaine de Tours. Tours, Maison Alfred Mame et Fils. MDCCCC. in-8° XVI-528 p.

Elle est facile à résumer, la vie de Mgr Hector-Albert Chaulet d'Outremont ? Né à Tours en 1825, l'enfant grandit au sein d'une famille imbue du philosophisme du XVIIIe siècle. Et si, à dix-neuf ans, tout d'un coup, il s'attache profondément à la religion, ce n'est pas là une conséquence de son éducation. Chaque jour son professeur lui disait en classe : « Soyez athée. » Ce fut l'opposé qui arriva. Le jeune homme devint un croyant. Doucement, il s'inclina sous la salutaire pression de la grâce divine.

Sainte Chantal passa autrefois sur le corps de ses enfants pour se retirer dans le cloître. Le jeune d'Outremont, alors conseiller de préfecture, passe par-dessus le corps de sa mère pour suivre sa vocation sacerdotale. En 1856, nous le retrouvons à Tours, où il exerce successivement les fonctions de vicaire à la cathédrale, de directeur des œuvres diocésaines et de vicaire général. A la date du 19 mars 1871,

Digitized by Google

le jour même où la commune éclate à Paris, il est sacré évêque d'Agen et quatre années plus tard, transféré au siège du Mans. Il y meurt tranquillement en 1884.

Cette vie si limpide,—on dirait d'un frais ruisseau qui coule sans bruit — nous est racontée dans les trois cents premières pages du volume. Elle est écrite avec élégance et simplicité. Le récit met parfaitement en relief les côtés les plus remarquables de la personnalité de Mgr d'Outremont. C'est le chrétien pieux et mortifié, c'est le fils entièrement soumis au Souverain Pontife, c'est le directeur des âmes dévotes, c'est le promoteur des études scolastiques. Sur l'administration de l'évêque, tout n'est certainement pas dit. Il y aurait également à fixer d'une manière plus précise la date à laquelle le jeune d'Outremont partit pour Rome. On ne sait trop si c'est en 1851 ou en 1853. Mais, en revanche, nous sommes amplement renseignés sur la doctrine ascétique du directeur spirituel. Plus de deux cents pages sont consacrées à nous révéler les voies qu'il faisait parcourir aux âmes chrétiennes dont il acceptait volontiers d'être le guide.

M. le chanoine de Bellune a enfin ajouté plusieurs lettres et des extraits de sermons de Mgr d'Outremont. Et comment nous en plaindre puisque nous y trouvons des pensées comme celles-ci : « Respirez toujours le plus haut possible l'air pur du surnaturel sans mélange. Ne laissez pas courber par le plus petit souffle de passion la très droite tige de votre bonne volonté et de votre pure intention. »

F. Ubald.

*
* *

Cours de Philosophie (1), volume IV. Critériologie générale ou Théorie générale de la Certitude, par D. Mercier, professeur de Philosophie à l'Université de Louvain, 4e édition. — Louvain, Institut supérieur de Philosophie, 1, rue des Flamands. — Paris, Félix Alcan, éditeur, 108, boulevard Saint-Germain.

La *Critériologie* forme le quatrième volume de la collection que publie M. Mercier, sous la désignation générale de Cours de Philosophie.

Ce volume est consacré aux problèmes qui, depuis *Kant*, dominent

(1) Nous nous proposons de faire de cet important ouvrage une étude spéciale. Nous nous contentons ici de l'annoncer. N. D. L. R.

Digitized by Google

la pensée philosophique ; il a pour objet le contrôle de la science certaine.

Existe-t-il une science que la réflexion philosophique autorise à tenir pour certaine ?

Quels domaines embrasse-t-elle ?

Ces deux questions sont distinctes, et justifient la division de la *Critériologie* en deux parties : l'une *générale*, et l'autre *spéciale*.

La première question est indépendante de la seconde, elle fait l'objet du présent ouvrage. Dans un prochain travail, l'auteur étudiera les applications de la théorie générale de la Certitude à nos diverses connaissances, cette étude constituera la *Critériologie spéciale*.

La question de la *Certitude* est la question capitale de la vie et de la science de l'humanité. S'il n'y a rien de certain, il n'y a rien de vrai, il n'y a ni bien ni mal ; la vie n'a pas de règle, l'homme n'a pas de but ; il n'y a ni science, ni religion, ni société. C'est pourquoi les philosophes de tous les âges se sont principalement et sérieusement occupés de la *Certitude*.

L'éminent professeur de philosophie de l'Université de Louvain nous fait remarquer que, sous l'influence de Descartes, la philosophie moderne a pris un caractère critique, et, qu'en dehors des traditions de la philosophie chrétienne, toutes les philosophies ont vécu, durant le XIXe siècle, du criticisme de Kant. Du kantisme sont issus le *Panthéisme* allemand de *Fichte*, de *Schelling*, de *Hégel*, le *positivisme* d'Auguste Comte, le monisme d'Herbert Spencer.

L'histoire de la philosophie ne montre que trop l'importance que l'on donne aujourd'hui à la critériologie.

Les hommes qui se livrent aux études philosophiques, liront, avec intérêt et profit, la *Critériologie générale*, ou *Théorie générale de la Certitude*, du savant professeur de philosophie de l'Université de Louvain.

P. Philippe, *O. M. C*

Digitized by Google

ETUDES FRANCISCAINES

TABLE DES MATIÈRES

NUMÉRO DE JANVIER

Lettre de Sa Sainteté Léon XIII à S. Em. le Cardinal Richard. 5
L'Ame humaine et ses Rapports avec l'organisme, par M. Monnier. 14
La Famine aux Indes, par le P. Fortunat 22
La Mort apparente et les derniers Sacrements, par M. D. Coutenot. 40
Coup d'œil sur la Renaissance : les Savants, par M. A. Charaux. 48
Le Droit au costume ecclésiastique et la Liberté du costume religieux, par le P. Hilaire 60
Excursion au Liban, par le P. Désiré 84
Revue des Revues Franciscaines, par le P. Ernest-Marie . . 93
Bibliographie. 98

NUMÉRO DE FÉVRIER

Lettre du Souverain Pontife sur la Démocratie. 113
Bulle d'Innocent VIII aux abbés de Cîteaux pour les Ordinations *in Sacris*, par le P. Pie. 119
La Mystique Franciscaine, par le P. Ludovic. 149
Excursion en Syrie, par le P. Désiré. 171
Les Forces Catholiques en face des forces ennemies, par le P. Hilaire 180
Revue des Revues. — La Loi d'Association, par le P. Hilaire. 198
Bibliographie. 211

Digitized by Google

NUMÉRO DE MARS

Une Nouvelle Brochure de M. Sabatier, par le P. Ladislas . 225
L'Histoire et l'Ethnographie, par le P. Venance 237
De l'Obligation pour les monastères de tenir le chœur, par le P. Victorius 255
Le Luxe et la Conscience, par le P. Michel-Ange. 271
Les Forces Catholiques en face des forces ennemies, par le P. Hilaire. 286
Coup d'œil sur la Renaissance : les Savants, par M. Charaux. 302
Revue des Revues. — (Joachim de Flore, Origine de l'épiscopat), par le P. Hilaire 313
Bibliographie 327

NUMÉRO D'AVRIL

La Louisiane, par le P. Alexis. 337
Les Bases de la Morale et la Relativité de la Connaissance, par le P. Raymond 367
Saint François et la Conversion de l'Angleterre, par le P. Cuthbert 385
Théorie de la Pluralité des Formes et la Chimie moderne, par M. Monnier 393
Capucin géographe, par le P. Ubald. 399
Iterum « Quo Vadis », par le P. Exupère. 413
Revue des Revues Franciscaines, par le P. Ernest-Marie. . . 418
Bibliographie 423

NUMÉRO DE MAI

Lettre sur les Études, par le Rme P. B. d'Andermatt. . . . 449
Le Sacerdoce de Marie, par le P. Exupère. 465
Saint François d'Assise et le Bréviaire Romain, par le P. Hilarin. 490
Le Premier Apôtre de la Tartarie, par le P. Viator. . . . 505
Exposition de 1900, par le P. Hilaire. 521
Revue des Revues — Ecriture-Sainte, par le P. Hilaire. . . 540
Bibliographie 548

Digitized by Google

NUMÉRO DE JUIN

Une Question sur le remède du Péché Originel, par le P. Timothée. 561
Coup d'œil sur la Renaissance : Prédicateurs et Auteurs de Mémoires, par M. Charaux 582
Le Premier Apôtre Franciscain de la Tartarie (suite et fin), par le P. Viator. 600
Notre Ancêtre de l'Age de la Pierre, par M. le Dr Delore. . . 619
De la Décadence, par le P. Exupère. 633
Note sur le Saint Suaire de Turin, par M. Lajoie 640
Choses de Rome : le Pape et les Congrégations, Décrets divers, par le P. Hilaire. 645
Bibliographie. 656

CUM LICENTIA SUPERIORUM
IMPRIMATUR :
Fr. Adulphus a Bouzillé,
Min. Prov. O. M. Cap.

Le Gérant :
CHARLES-JOSEPH BAULÈS

Vannes. — Imprimerie LAFOLYE FRÈRES, 2, place des Lices.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Princeton University Library
32101 076474731

Digitized by Google

Princeton University Library
32101 076474731

Digitized by Google

Digitized by Google